

IDAD A
CCIÓN G

POLITIQUE
DE
PARTI

PQ2326

P6

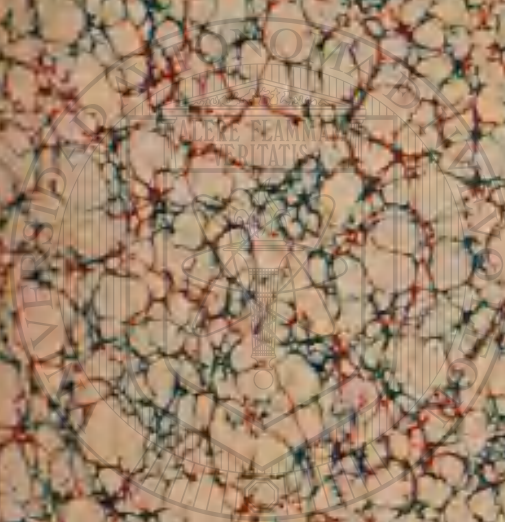
v.1

U
320.4
L

3)24



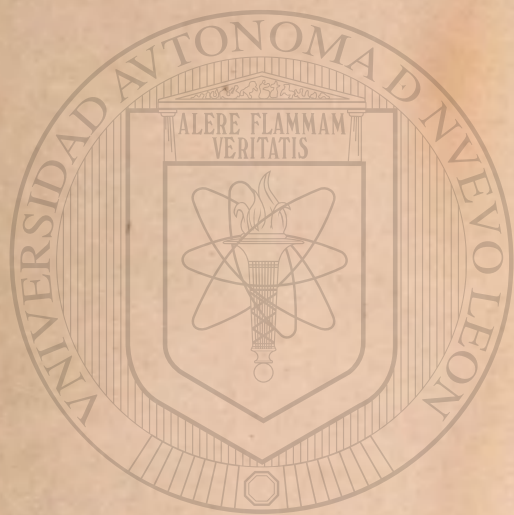
1080074685



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

lt
45 00
2 vol

32 (04/2) = 4
Gotilica
(Discursos en
Francés)

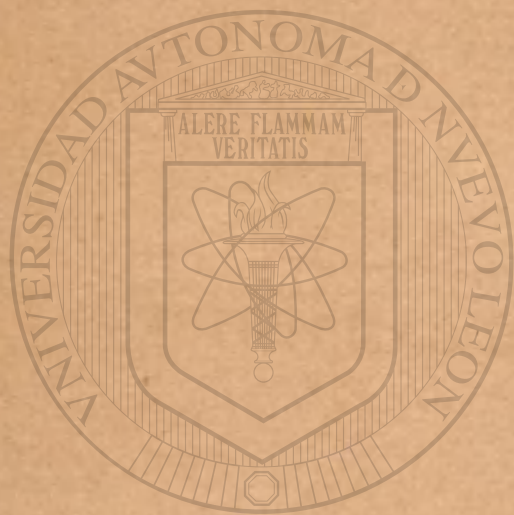


UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN



DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

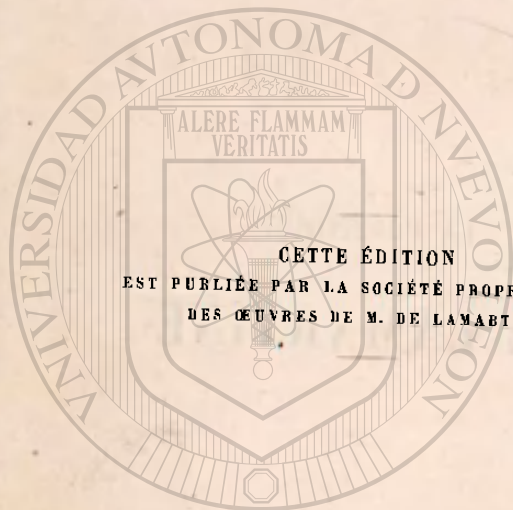
S. Garcia - 1-20-97

LA POLITIQUE

DE LAMARTINE

UANL

39716



CETTE ÉDITION
EST PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ PROPRIÉTAIRE
DES ŒUVRES DE M. DE LAMARTINE

LA POLITIQUE

DE

LAMARTINE

CHOIX DE DISCOURS ET ÉCRITS POLITIQUES

PRÉCÉDÉ D'UNE ÉTUDE

SUR LA VIE POLITIQUE DE LAMARTINE

TOME PREMIER

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

PARIS

HACHETTE & C^{ie} — FURNE, JOUVET & C^{ie}

ÉDITEURS

M DCCC LXXVIII

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

Droits de propriété et de traduction réservés

P 9 2326
P 6
V. 1



FONDO

A. S. PUBLICA DEL ESTADO

74685

LA

POLITIQUE DE LAMARTINE

INTRODUCTION

Ce nouveau choix des discours de Lamartine a pour base celui qu'il a publié lui-même en 1849¹. On a seulement retranché un ou deux discours, on en a ajouté quelques autres; le but était de mettre sous les yeux du lecteur tout à la fois les chefs-d'œuvre oratoires de Lamartine et les documents les plus propres à faire bien connaître sa pensée politique. On y a joint, comme une préface naturelle, *La politique rationnelle*, ce premier écrit politique dans lequel, dès 1831, il formulait, avec une autorité singulière et avec un profond sentiment des besoins et des tendances de son temps, le programme qu'il n'a eu depuis qu'à développer.

Quant à la présente étude, notre intention a été d'y faire voir le développement continu, et pour ainsi dire organique, de la pensée qui a conduit Lamartine de son éducation monarchique à son rôle révolutionnaire et à sa dictature de 1848. La publication de sa *Correspondance*², si pleine de renseignements curieux sur lui-même et sur ses travaux, nous a permis de rapprocher plus d'une fois de sa parole publique son sentiment intime tel qu'il se révélait dans des confidences faites à l'amitié. Grâce à la parfaite sincérité de ces confidences, surtout dans les lettres à M. de Virieu, l'ami par excellence de sa jeunesse et de son âge mûr, on voit jusqu'au fond de sa conscience les motifs qui

1. *Tribune de M. de Lamartine, ou Études oratoires ou politiques*, dans les Œuvres choisies de 1849.

2. *Correspondance de Lamartine*, publiée par madame Valentine de Lamartine, 6 vol. in-8. Hachette, 1873-1875.

le faisaient agir, on peut en apprécier la noblesse et la pureté. En même temps sa ligne politique, qu'on a parfois accusée de variation, se dégage des contradictions apparentes avec une netteté frappante et une incontestable unité ; elle se trace d'elle-même dans une parole toujours vivante, élevée, généreuse, soit qu'elle éclate à la tribune avec la puissance d'une éloquence entraînant, soit qu'elle se répande avec abandon dans ses lettres à un ami dont le cœur resta toujours fidèle au sien, malgré la dissidence de plus en plus tranchée de leurs opinions.

Les discours de Lamartine étant parmi les chefs-d'œuvre de l'éloquence française, une édition populaire en eut été désirable en tout temps ; aujourd'hui les circonstances politiques lui donnent une opportunité toute particulière. L'établissement de notre nouvelle république doit ramener l'attention sur le grand républicain de 1848 et sur cette époque troublée, mais féconde, où fermentaient dans une confusion généreuse les germes des idées que le temps devait mûrir, et dont l'avenir fera des institutions. Maintenant que la lutte contre la réaction a cessé de nous absorber tout entiers, maintenant qu'il nous est permis de respirer et de regarder en arrière, c'est justice de nous retourner avec respect vers l'homme qu'un de nos chefs politiques appelait un jour devant nous « notre grand génie national » ; vers celui qui, l'un des premiers, a su voir, dans la République, le gouvernement de la maturité de la France et le refuge contre les révolutions, et qui l'eût fondée alors si le destin et le peuple l'avaient permis, si la violence des hommes n'avait empêché l'œuvre du temps de se poursuivre et de s'accomplir.

I

Lamartine vint au monde la seconde année de la Révolution. Par sa naissance, il appartenait à cette noblesse de province qui vivait dans ses terres et y gardait religieusement les antiques traditions d'honneur et de loyauté. Ces gentilshommes de forte race, après avoir payé leur dette à la patrie par le service militaire, revenaient volontiers vieillir sous leur toit, au milieu de leurs paysans, loin de la cour, de ses faveurs et aussi de ses

corruptions ; indépendants, d'humeur volontiers frondeuse, au demeurant les vrais soutiens de la monarchie. Ainsi avait fait le grand-père et le père de Lamartine. Ce dernier fut blessé au 10 août dans les rangs des défenseurs du trône.

Cette noblesse rurale qui gardait, avec les vieilles idées, la probité sévère et la dignité de la vie, ne se distinguait guère plus que la noblesse de cour par l'esprit politique. Il y avait toutefois parmi elle des esprits plus ouverts et plus pénétrants, qui se souvenaient d'avoir lu Rollin et Fénelon au collège, et plus tard Montesquieu et Rousseau. Tel était un oncle de Lamartine que les *Mémoires inédits* nous représentent comme « un homme de mérite, d'esprit, d'étude, légèrement révolutionnaire et estimé des hommes avancés. » Ces nobles libéraux, de même que les bourgeois éclairés, étaient partisans d'une monarchie constitutionnelle, dans laquelle ils auraient pu jouer un rôle, si une telle forme de gouvernement, modérée et pondérée, eût été encore possible. Mais le temps était passé pour la noblesse française de devenir une aristocratie politique, quand même son génie n'y eût pas été aussi contraire. Surprise par les événements, qui avaient marché plus vite que son esprit, et qui depuis l'ont toujours laissé en arrière, elle fut tout entière enveloppée dans la chute de la monarchie. Les clairvoyants furent, comme il arrive, confondus avec les aveugles : la Révolution, pressée de courir à son but, qui était la destruction complète de l'ancien régime, n'avait pas le temps de faire des distinctions parmi ceux qu'elle regardait comme ses adversaires naturels ; de ses partisans de la première heure, elle ne devait pas tarder à se faire des ennemis par la fatalité de ses défiances et d'un élan que rien ne pouvait arrêter.

La famille Lamartine fut néanmoins plus que d'autres protégée contre la persécution par l'estime publique et l'amitié populaire. Ses chefs, plus attachés sans doute au sol natal qu'ennemis des nouveautés politiques, n'avaient point émigré ; ils ne montèrent point sur l'échafaud. On se contenta de les emprisonner. La mère de Lamartine ne quitta point sa maison, elle y put veiller sur l'enfance de son fils. Ni le foyer domestique du futur auteur des *Girondins* ne fut ensanglanté, ni son berceau ne fut proscrit ; la Révolution sembla respecter celui qui devait

être un jour son historien, afin qu'en proclamant ses principes et répudiant ses excès il n'eût du moins à écarter aucun souvenir personnel de deuil ou d'exil. Plus tard Lamartine devait abandonner quelque temps son pays par un exil volontaire; mais ce ne fut pas la Révolution qui le fit quitter la France : il passa en Suisse aux Cent jours pour n'être pas contraint de servir l'empereur après avoir servi le roi ¹.

Lamartine reçut de l'Empire ses premières impressions politiques. Ceux qui l'ont connu peuvent attester que le souvenir en demeura chez lui ineffaçable. Il racontait souvent comment, à la chute de Napoléon, il lui avait semblé que l'horizon se rouvrait devant ses regards, que l'air rentrait dans sa poitrine. La France aussi respirait par ce renversement de l'homme qui, pendant quinze ans, avait absorbé en lui toute la vie de la nation. Un homme comme Lamartine devait avoir, plus qu'un autre, l'Empire en antipathie : le despotisme impérial froissait tout à la fois ses opinions monarchiques d'alors et ses instincts libéraux; il se sentait porté à protester contre lui au nom du droit ancien et des idées nouvelles. Son génie littéraire, qui commençait à s'éveiller², devait lui rendre odieux un gouvernement qui exilait madame de Staël et faisait mettre ses livres au pilon. Lui, le jeune et enthousiaste admirateur de Corinne, il ne pouvait pas ne pas ressentir l'injure faite à une femme de génie par une tyrannie ombrageuse, qui prétendait enchaîner jusqu'à la pensée et mettait la littérature sous la discipline de la police.

La Restauration fut une ère de paix et comparativement de liberté. Lamartine le comprit ainsi. Il servit le nouveau gouvernement, d'abord dans la maison militaire du roi³, et plus tard dans la diplomatie. Ce n'était pas qu'il eût une foi bien vive dans la vertu du principe monarchique et de la légitimité. Cette foi n'existait guère alors, même dans la noblesse. Seuls quelques

1. *Mémoires inédits*, p. 281.

2. Son élégie sur la mort de Parny, publiée dans le second volume de la *Correspondance*, est de la fin de 1814 ou du commencement de 1815. Elle avait été précédée d'autres essais poétiques.

3. Lamartine entra dans les gardes du corps en juillet 1814 et y resta jusqu'aux Cent jours.

vieux émigrés avaient rapporté de l'étranger les principes et les traditions d'un autre temps. Mais pour tous ceux qui n'avaient pas quitté le sol natal, il y avait dans les Bourbons, dans leurs idées et jusque dans leurs personnes, quelque chose de suranné qui excitait la défiance et qui faisait mettre en doute la possibilité d'un accord sérieux entre la France nouvelle et la vieille dynastie. Plus d'un pensait qu'une dynastie nouvelle, constitutionnelle et libérale, répondrait mieux aux besoins du temps que ces revenants de l'ancien régime, dépaysés dans la France révolutionnaire. La chute de la première Restauration ne surprit point ces hommes de bon sens, instruits par l'expérience des révolutions, et qui n'ignoraient pas le profond changement opéré dans l'esprit de la nation depuis un quart de siècle. « Mon père, dit Lamartine, était plus habitué que moi aux péripéties des gouvernements, et mon oncle n'était pas très-affligé au fond du 20 mars, qui le débarrassait d'un clergé dont les prétentions lui causaient quelque ombrage ¹. » Mais les jeunes gens de l'âge et de la position de Lamartine n'y regardaient pas de si près, ceux surtout qui, comme lui et comme ses amis, les Virieu, les Vignet, portaient avec ennui le poids de leur vie oisive. Pour ces jeunes gens, doués de facultés qu'ils brûlaient d'exercer, la Restauration n'était pas seulement le gouvernement légitime, qui faisait rentrer la France dans sa voie, c'était celui qui leur rouvrait les carrières fermées pour eux sous l'Empire, celui qu'ils avaient le droit et le devoir de servir. Pour Lamartine c'était quelque chose de plus : le régime constitutionnel et parlementaire, un régime qui allait rendre la France à elle-même, délivrer la presse, relever la tribune, donner au génie français une impulsion nouvelle dans les arts et dans les lettres, aussi bien que dans la politique. Pour lui et pour les hommes de sa trempe, la Restauration rouvrait une autre carrière, fermée aussi sous l'Empire, celle d'une grande vie publique, où chacun pourrait prendre la place à laquelle il avait droit par sa valeur intellectuelle et morale. Il y a des hommes faits pour la servitude et d'autres pour la liberté : les premiers ont besoin de recevoir

1. *Mémoires inédits*.

des mains d'un maître leurs pouvoirs et leurs honneurs ; les seconds ne veulent devoir qu'à eux-mêmes, à leurs talents et à leur courage l'action qu'ils pourront exercer et le rang auquel ils pourront s'élever parmi leurs concitoyens. Lamartine avait-il le pressentiment du rôle qu'il serait appelé à jouer dans un gouvernement libre ? On peut le croire. S'il n'avait que peu de confiance dans la monarchie, il avait sans doute foi dans la France et peut-être aussi dans son propre génie.

Ces commencements de Lamartine ne sont pas inutiles à connaître pour qui veut se rendre compte du développement de son génie politique. Nature *synthétique* et *sympathique*¹, Lamartine a touché dans sa vie à beaucoup d'hommes et de choses, et son génie a puisé à des sources diverses d'idées et de sentiments. Ses origines légitimistes ne pouvaient enchaîner longtemps à un principe mort cet esprit si vivant et si libre ; mais, en rejetant les opinions de sa jeunesse, Lamartine en garda les respects et les affections ; il s'élançait vers l'avenir sans renier le passé ; la vieille France et la France nouvelle coexistaient en quelque sorte dans son large esprit et dans sa grande âme. Rien ne s'anéantissait en lui, tout s'y transformait, tout y vivait d'une vie puissante et généreuse. C'est ainsi qu'il put rester ami jusqu'à la fin d'hommes dont il avait cessé de partager les idées, et qu'il lui arriva de les entraîner avec lui vers un but qui n'était pas le leur : ce qui leur restait de sentiments communs formait entre eux et lui un lien qui devait se relâcher, mais non se dénouer entièrement, non pas même quand les circonstances politiques eurent fait de l'ancien garde du corps le dictateur d'une révolution et le ministre d'une république. Ces sympathies d'anciens coreligionnaires, jointes à celles que lui attirait son génie politique, contribuèrent, avec l'estime qu'inspirait universellement son caractère, et avec l'opinion qu'on avait de son courage, de son patriotisme, à cette grande popularité dont il jouit alors ; et c'est ce qui a fait dire à l'illustre historien de la révolution de 1848 que la gloire de Lamartine

1. « Tout homme synthétique est sympathique. » Mot d'Auguste Comte.

« fut une première extension d'amour », et que « le pouvoir auquel il devait parvenir en fut une autre¹. »

Lamartine resta d'ailleurs toujours, en dépit de toute transformation, l'homme de sa race et de sa terre natale. On retrouvait en lui, dans le poète, dans l'orateur, dans l'homme d'État, le gentilhomme campagnard et vigneron des montagnes de la Bourgogne. Ceux qui l'ont connu savent combien il aimait, au sortir des luttes politiques, à se reposer dans la paix de ses riches campagnes, à y respirer, avec l'air natal, les souvenirs toujours chers de son enfance et de sa jeunesse. Il y était, en quelque sorte, comme dans son élément, au milieu de ses vignobles, dont il supputait le produit, parmi les vieux amis de sa famille, dont il avait fait, par la puissance de son attraction, une famille politique. Sa hospitalité, dans ses châteaux de Monceaux et de Saint-Point, rappelait, avec moins de faste et plus de cordialité, celle de Walter Scott à Abbotsford, comme son labeur infatigable rappelait, sur la fin de sa carrière, celui de l'auteur de *Waverley*². Comme Walter Scott, mais avec une ambition plus haute, il semblait mettre au-dessus de la gloire littéraire une vie large et bienfaisante, un vaste patronage étendu tout autour de lui par la double influence du génie et de la fortune. Lamartine aimait la terre en paysan avant de la chanter en poète et d'en faire, en homme politique, la base d'une grande influence locale. Il y sentait plonger, dans cette terre natale, toutes ses racines, celles de sa famille, celles de sa fortune et celles de sa vie publique ; il n'y retrouvait pas seulement les impressions de son enfance religieuse, de sa jeunesse passionnée et poétique : il y élevait son avenir politique sur le solide fondement d'un grand domaine territorial ; il y confondait, dans un échange de services avec ses compatriotes de tout rang, ses affections et ses ambitions. Sa verve même, dans ses entretiens familiers, avait un certain goût de terroir et comme une saveur du cru bourguignon, mais toujours bienveillante et cordiale, jusque dans la raillerie.

1. Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*, 2^e édition, t. 1, p. 74.

2. Voyez la biographie de W. Scott, par Prescott, *Essais de biographie et de critique*.

On sait que Lamartine fut le dernier de son nom ; ses œuvres, comme les victoires d'Épaminondas, sont sa seule postérité. Sa race, vieille race bourguignonne, a donné en lui, comme en un suprême effort, sa fleur la plus brillante, son dernier et merveilleux fruit. Elle finit en lui et semble mourir de sa gloire. La fortune que des héritages successifs avaient amassée dans ses mains ne devait pas passer à d'autres après lui ; il semble qu'elle devait s'anéantir, après avoir servi à la puissance et à l'éclat d'une seule grande vie. Ce sont là des symboles d'une destinée exceptionnelle. Ces grands génies, qui absorbent en eux toute la sève d'une famille, n'appartiennent pas au tronc qui les a portés et qui périclète souvent de les avoir fait naître. Ils sont à leur pays, au grand destin pour lequel ils sont nés. Préparés par leurs ancêtres, qui travaillaient pour eux sans le savoir, eux ne travaillent que pour le monde et ne laissent à leurs descendants que la gloire de leur nom.

II

Si Lamartine fut poète de bonne heure, comme le montrent les essais mêlés à sa *Correspondance*¹, il fut aussi un politique précoce, cette même *Correspondance* nous en donne la preuve. On lit, en effet, dans une lettre adressée à son oncle, et datée du 11 novembre 1815, qu'il avait écrit dès lors une brochure politique et qu'il en avait même commencé l'impression. Des raisons sur lesquelles il ne s'explique que vaguement lui firent retirer le manuscrit. « Le sujet, dit-il, était extrêmement délicat et de nature à faire grand bruit, même un peu de scandale². » L'éditeur qui s'était chargé des frais de la publication avait reconnu dans cet essai d'un jeune homme un talent destiné à grandir et qui devait marquer un jour. Quant aux motifs qui firent supprimer par Lamartine ce premier essai de sa plume, on peut

1. Voyez le premier et le second volume.

2. D'après un renseignement donné dans *Raphaël*, cette brochure, d'une centaine de pages, aurait eu pour titre : « Quelle est la place qu'une noblesse peut occuper en France dans un gouvernement constitutionnel ? »

peut-être les deviner. Il est à croire que de prudentes amitiés le dissuadèrent de publier un écrit qui pouvait lui nuire au moment où sa famille, inquiète de son avenir, pensait à faire de lui un administrateur ou un diplomate, où lui-même éprouvait le besoin d'entrer dans une carrière. On trouva qu'il n'était pas à propos pour lui de montrer jusqu'où pouvait aller l'indépendance de ses idées.

La politique de Lamartine était alors celle des royalistes modérés qui, comme MM. de Richelieu et Decazes dans le gouvernement, tendaient à faire accepter la vieille royauté par la société nouvelle. Cette politique avait pour adversaires, dans la *Chambre introuvable*, MM. de Villèle et de Corbière, que soutenait une majorité composée de gentilshommes provinciaux. Ceux-ci ne voyaient de salut que dans le retour à l'ancien régime. Le bon sens de Lamartine lui faisait voir les dangers du système d'épuration auquel des « royalistes sans tache et sans tolérance » prétendaient soumettre leur parti, au risque de le réduire à rien et de rejeter dans l'opposition les partisans de la monarchie constitutionnelle forts par les talents et la popularité. Il ne déguise pas ses craintes dans ses lettres à ses amis ; il se compare lui-même à Cassandre¹ « qui prédit pendant dix ans la ruine de Troie, mais qui ne voulut pas quitter ses frères et fut emmenée avec eux en esclavage ». Cette manière de voir est d'autant plus remarquable chez Lamartine, à l'époque dont il s'agit, qu'elle le mettait en opposition avec ses meilleurs amis et l'isolait pour ainsi dire au milieu d'eux. Certes il y avait quelque mérite pour un jeune homme de vingt-quatre ans, élevé dans la religion de l'autel et du trône, à résister au courant qui entraînait jusqu'à un homme tel que Chateaubriand, partisan d'ailleurs d'une constitution libérale, mais imbu de l'idée qu'il fallait repousser d'autour du trône restauré tous les hommes de la Révolution². Le jeune poète encore inconnu montrait plus de sagesse

1. Lettre à M. de Vaugelas, 1^{er} mars 1816. — Chateaubriand s'est appliqué la même comparaison dans son dernier discours à la Chambre des pairs, prononcé après 1830. « Inutile Cassandre, j'ai en vain fatigué le trône et la patrie de mes avertissements dédaignés. »

2. Voir la *Monarchie selon la charte*.

en cette occasion que le grand écrivain déjà illustre et applaudi dont il allait devenir bientôt le rival en gloire.

Les idées de Lamartine étaient d'ailleurs, il faut l'avouer, encore peu arrêtées. De 1816 à 1820, on le voit traverser une crise physique et morale qui forme dans sa vie une époque à part, très-triste et à la fois très-féconde, puisqu'il en sort les *Méditations*. Sa mauvaise santé (il souffrait alors du foie), l'état de gêne où le tenait la médiocrité de sa fortune, l'incertitude de son avenir, l'ennui de son oisiveté et d'un repos forcé, tout contribuait à le jeter en mélancolie. La passion célèbre qui eut un dénouement si funeste, et qui, en brisant son cœur par la mort de la femme aimée, fit de lui le grand poète que l'on sait, vint ajouter encore aux douleurs d'une situation presque intolérable pour une âme jeune et passionnée, dévorée d'aspirations incomprises et d'ardeurs refoulées. Dans l'impossibilité où il se trouvait de voyager faute d'argent, las de solliciter en vain tantôt une sous-préfecture, tantôt un poste dans la diplomatie, il se rejetait « dans le sein des Muses », composant des tragédies, ébauchant des poèmes, prodiguant avec une activité fiévreuse sa verve juvénile. Dans les lettres qu'il écrivait alors à ses amis de jeunesse, il est beaucoup question de poésie, peu de politique. On s'étonne cependant d'y rencontrer une glorification de la force ¹. Lamartine, il est vrai, veut qu'elle serve à la justice; mais cet appel à la force pour établir l'ordre et la paix n'en est pas moins un contre-sens dans la vie et dans la pensée de Lamartine. On ne l'y reconnaît pas plus qu'on ne le reconnaît dans ses doutes sur la Providence ² et dans l'idée que le monde est gouverné par une force aveugle et tyrannique ³. Rien n'est plus contraire à sa manière naturelle de sentir et de penser sur la religion et la politique. Mais il était alors, je le répète, dans une phase critique, à cette époque agitée et trouble des grandes natures poétiques où, quand on est Goethe, on écrit *Werther*, *Rene* quand on est Chateaubriand ⁴. Lamartine, lui, composait

1. *Correspondance*, t. II, p. 200.

2. *Ibid.*, p. 227.

3. P. 354.

4. Goethe, Chateaubriand, Lamartine en sortent, Senancour y reste avec Obermann.

une *Ode au Malheur*, devenue le *Désespoir*, et je ne sais quelle méditation « politico-poétique » sur Rome, qu'il n'a pas publiée ¹. Il faisait, défaisait et refaisait une tragédie de *César*, dont il ne reste que quelques vers ² et où il semble avoir voulu donner à César la supériorité sur Caton. Il abandonna cette œuvre, que lui avait inspirée peut-être un enthousiasme rétrospectif, en tout cas très-passager, pour Napoléon. Lamartine ne pouvait persister longtemps dans cette négation désespérée de la raison et de la liberté; il était trop croyant à la Providence pour rester l'admirateur des *hommes du Destin* ³. Toutes ses lettres de cette époque, principalement celles à M^{lle} de Canonge, qui lui opposait les idées et les sentiments de M^{me} de Staël, témoignent du combat qui se livrait alors en lui et dont la trace apparaît aussi dans ses poésies, en dépit des retranchements et des corrections qu'on leur fit subir.

Les *Méditations* parurent en 1820. Il n'entre pas dans mon plan d'en parler ici : ce n'est pas le poète, c'est l'homme politique qui est l'objet de cette étude. Néanmoins, la publication des *Méditations* et l'effet qu'elle produisit ont trop d'importance dans la vie de leur auteur pour être passés sous silence. « On ne se figure plus aujourd'hui, a dit Sainte-Beuve, on ne peut plus se figurer quel enthousiasme, quel transport ce fut pour les premiers vers de Lamartine parmi ceux de notre âge ⁴ ». Comme ces rois d'Orient qui célèbrent la fête du printemps en conduisant eux-mêmes la charrue, Lamartine ouvrait, la couronne au front, de sa plume d'or, le premier sillon dans l'esprit de ce siècle où tant d'idées devaient germer. L'applaudissement fut universel. A partir de cette heure tout s'éclaircit dans la destinée de Lamartine; l'horizon s'ouvre, large et serein, devant lui. Le poste diplomatique qu'il avait sollicité lui est enfin

1. Lieu cité.

2. *Correspondance*, II, 328.

3. Nom donné à Bonaparte par lord Byron.

4. Sainte-Beuve, *Ma biographie*, dans les *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 27, note. — Voyez aussi dans la *Correspondance*, t. II, p. 456, ce que Lamartine dit lui-même du succès des *Méditations*, de ce succès inouï et universel qui gagnait jusqu'aux plus antipoètes.

donné, et bientôt un riche mariage va lui apporter, avec la fortune, le bonheur domestique. Il revit, à Naples d'abord, puis à Florence, comme secrétaire de légation, et plus tard comme chargé d'affaires, cette Italie qu'il avait déjà visitée une première fois et dont il avait reçu des impressions ineffacées d'amour et de poésie.

La carrière diplomatique de Lamartine embrasse dix années, de 1820 à 1830. A son arrivée à Naples, il fut témoin d'une révolution pour sa bienvenue. C'était là comme un présage de sa destinée : le grand révolutionnaire de 1848 trouvait la révolution à son premier pas dans la vie politique; elle se révélait à lui, et il ne la méconnaissait pas. En dépit de la réserve imposée par ses nouvelles fonctions, on entrevoit dans ses lettres l'intérêt qu'inspirait au nouveau diplomate cette revendication d'un gouvernement constitutionnel contre une monarchie absolue. « Jamais peut-être, dit-il, depuis les grands jours de Rome, ces rivages n'ont retenti d'accents de liberté aussi énergiques. L'Italie les répète tout bas. » -

L'enthousiasme classique pour la liberté s'unissait alors, dans l'âme de Lamartine, à l'amour pour l'Italie, et cet enthousiasme, tout juvénile, allait bientôt lui inspirer son poème du *Dernier chant du pèlerinage d'Harold*¹, où il devait célébrer l'indépendance de la Grèce et la mort glorieuse de Lord Byron. On y trouve, dans une imprécation célèbre, l'écho de ses espérances et de son désenchantement à l'endroit de l'Italie et de son réveil à la liberté :

O terre du passé, que faire en tes collines?
 Quand on a mesuré tes arcs et tes ruines,
 Et fouillé quelques noms dans l'urne de la mort,
 On se retourne en vain vers les vivants : tout dort,
 Tout, jusqu'aux souvenirs de ton antique histoire
 Qui te feraient du moins rougir devant ta gloire !

On n'a pas oublié que le patriotisme italien s'émut, comme d'un outrage, de cette imprécation poétique d'Harold, et que le colonel Pépé s'en fit le champion. Le colonel Pépé, Napolitain,

1. Publié en 1825.

était alors exilé politique à Florence où Lamartine était secrétaire de légation. Le duel eut lieu dans une prairie au bord de l'Arno, le poète y fut blessé au bras¹. Lamartine, en cette occasion, ne montra pas moins de délicatesse et de générosité que de sang-froid et de bravoure. Aussi l'opinion publique qu'on avait montée contre lui s'apaisa-t-elle bientôt et se tourna-t-elle en sa faveur. Peut-être comprit-on en Italie ce qu'il y avait d'amour au fond de cette colère de la Muse. De son côté le jeune diplomate, dont cette explosion de son génie et de ses sentiments aurait pu compromettre la position, dut s'apercevoir de l'incompatibilité qui s'accusait et devait de plus en plus s'accuser entre ce génie, fait pour l'indépendance, et la servitude officielle dont il avait accepté les chaînes par complaisance pour sa famille.

Pas plus que Chateaubriand, qui avait eu les mêmes commentaires, Lamartine n'était fait pour un rôle secondaire dans la poussière des chancelleries. « C'est pécher contre le Saint-Esprit, écrit-il un jour, que de perdre des années de vigueur d'esprit à copier des dépêches et à faire l'antichambre d'un ambassadeur². » On retrouve ce dégoût de son « métier » et l'impatience du joug qu'il était condamné à porter plus d'une fois exprimés dans ses lettres de cette époque. Lamartine, si nous en jugeons par sa correspondance, traversait, pendant les premières années de son séjour en Italie, une de ces crises auxquelles sont sujets les hommes d'imagination et de constitution nerveuse. Une sorte d'engourdissement semble avoir suspendu pour un temps son activité naturelle; lui-même en avait conscience; il comparait son état au sommeil de la végétation pendant l'hiver³. Mais le réveil ne devait pas tarder beaucoup, du moins pour son génie poétique : la *Mort de Socrate*, ce poème platonicien d'une beauté antique, et le *Dernier chant d'Harold* sont là pour en témoigner. Quant à son génie politique, son heure n'était pas venue. « La politique m'ennuie », écrivait-il de Naples à M. de Virieu⁴. Il n'en voyait alors que le petit côté, le greffe obscur et poudreux; mais il n'ignorait pas qu'elle avait d'autres aspects mieux

1. En février 1826.

2. Lettre à madame de Lamartine mère, du 10 novembre 1827.

3. *Correspondance*, 18 avril 1822.

faits pour le séduire, et une secrète vocation l'attirait vers les hautes questions et les grands intérêts qu'elle met en jeu. Quelques années plus tard, il écrivait à un collègue en diplomatie, M. de Marcellus : « J'ai plus de politique que de poésie dans la tête, quoi que vous en puissiez penser, et un jour nous nous rencontrerons de tribune à tribune. » Lamartine protestait dès ce temps-là contre l'ostracisme platonicien qui prétend bannir en les couronnant les poètes de la cité. Il sentait qu'il avait droit à sa part de parole et d'action dans les luttes et les travaux des hommes pour la réalisation d'un idéal social et politique; il se sentait citoyen avant d'être poète. De Naples, de Florence, il avait les yeux sur Paris, il surveillait de loin les événements et préparait en silence son rôle futur. Ces dix années de carrière diplomatique ont été pour lui une sorte de stage; il y faisait son apprentissage politique par la pratique des affaires et la connaissance des hommes.

Lamartine revint en France au milieu de l'année 1828. Depuis quelque temps il avait le sentiment de la voie fautive où s'engageait le gouvernement de la Restauration, et il en exprimait son inquiétude à M. de Virieu, ce confident de toutes ses pensées¹; il s'isolait dans ses idées et se séparait peu à peu de son parti. « On ne fait pas remordre un peuple à ce qu'il ne veut plus, » disait-il²; et ailleurs : « J'ai l'instinct des masses : voilà ma seule vertu politique. Je sens ce qu'elles sentent et ce qu'elles vont faire, même quand elles se taisent³. »

Ce sentiment de l'opinion, cette sorte de mystérieux instinct qui lui faisait, comme à certains oiseaux, pressentir l'approche des orages, Lamartine l'avait eu dès sa jeunesse⁴ : c'était en lui un don naturel. La réflexion s'y ajouta plus tard, et de là vint la divination politique qui a plus d'une fois étonné ses contemporains.

De retour en France, il vit de plus près et comprit mieux

1. 20 août 1827.

2. 17 janvier 1828.

3. 1^{er} avril 1828. Lettre écrite de Florence.

4. « Toi, tu as le sentiment de l'opinion, » lui disait un de ses camarades de collège. Ce mot nous a été raconté par Lamartine lui-même.

le progrès fatal qui entraînait à sa ruine la monarchie légitime; il prédisait la catastrophe prochaine et l'avancait même d'une année : « Espérons en Dieu et dans le bon sens des *country-gentlemen*, et surtout dans la peur de la Révolution quand nous la reverrons face à face, chose qui se pourrait voir en 1829, et dont le ciel nous garde ! »

Le *country-gentleman* qui s'appelait Lamartine, s'il était partisan de la liberté, était, à cette époque, encore loin de la démocratie. Il avait en antipathie ce qu'il appelait l'*industrialisme*, exaltait l'agriculture, et comptait, bien faiblement pourtant, sur la noblesse rurale pour sauver la royauté chancelante. En cela il se montrait fidèle à ses origines. D'un autre côté, il jugeait sévèrement l'ancien régime, « le temps le plus corrompu, le plus plat, le plus nul que jamais empire ait vu⁵. » Ce qu'il voulait, c'était « des institutions au pays⁶. » « Le vrai, disait-il, n'est pas pour la France dans un gouvernement de regrets, de repentir, de souvenirs théocratiques et aristocratiques ou absolutistes; il est dans les besoins réels des esprits, dans le concours des intérêts les plus honnêtes et les plus larges, dans les espérances d'un avenir datant de la Restauration et non de l'Empire ou d'un ancien régime vermoulu⁷. » Avec cela, Lamartine était et fut toujours partisan d'un gouvernement fortement centralisé⁶. « Décentraliser un pays, disait-il, c'est le démembrer, c'est le tuer. » Il était, d'ailleurs, comme il l'a dit lui-même⁷, « bien plus libéral en religion qu'en politique. » La liberté de l'esprit

1. 28 octobre 1828.

2. 28 octobre 1828. Et ailleurs : « L'industrie n'est ni noble, ni religieuse, ni morale, ni politique; elle est bourgeoise, avide, avare, et voilà tout. » (12 juin 1828.)

3. 20 août 1827.

4. 9 mai 1830.

5. 8 juillet 1830.

6. « Ma pensée, en cela conforme à la nature des choses, a toujours été ceci : décentraliser les forces intellectuelles et centraliser l'action administrative, car la pensée est essentiellement libre, multiple, diverse et décentralisée, et l'action est essentiellement une et centralisée. » (12 septembre 1828.)

7. 1^{er} avril 1828.

était pour lui la première liberté. Le progrès de la pensée commençait chez lui par les questions les plus hautes, comme la lumière du jour éclaire d'abord les plus hautes cimes.

III

La révolution de Juillet rendit la liberté à Lamartine, en même temps qu'elle ajoutait une page à l'histoire séculaire de nos révolutions. On peut lire dans la *Correspondance*¹ la lettre noble et digne dans laquelle il donna sa démission de ses fonctions diplomatiques par des motifs de convenance et de situation tout personnels, tout en se déclarant prêt, d'ailleurs, à prêter librement et volontairement le serment de fidélité au roi des Français et à accepter du prince et du pays tous les devoirs que ce serment impose aux jours du péril. A partir de cette démission, dont le sentiment fut compris par ceux à qui il l'adressait, Lamartine entre dans un rôle nouveau. Sa pensée politique s'affermi, se développe; il se sépare du passé plus nettement qu'il n'avait fait encore et aborde l'avenir d'un esprit plus pénétrant, plus résolu.

Lamartine a justifié la révolution de 1830 dans un passage de sa *Politique rationnelle*²: « La tentative du coup d'État de juillet fut insensée et coupable. Il y eut erreur dans l'intention et violation de la foi jurée dans l'acte, par conséquent ni raison ni morale dans le fait. » Il l'a justifiée dans une belle strophe de son *Ode au peuple du 29 juillet*:

Tu reposais dans ta justice
Sur la foi des serments conquis, donnés, reçus, etc.

Il est curieux de rapprocher ce jugement de celui qu'a porté des fameuses *ordonnances* et de la révolte qu'elles provoquèrent Chateaubriand, dont la conduite en cette circonstance mémorable

1. *Minute de ma démission à M. le comte Molé*, t. IV, p. 439.

2. *Œuvres choisies de Lamartine*, édition des souscripteurs, t. V, p. 236.

3. La *Correspondance* en donne la première version, t. IV, p. 361.

n'est pas sans ressemblance avec celle de son jeune rival en gloire littéraire. Mais la retraite du vieillard était définitive; elle fut solennelle comme son génie. Au contraire, la démission de Lamartine était un premier pas dans une carrière nouvelle; elle fut donnée simplement et sans éclat. Il y a aussi, dans sa condamnation des *ordonnances*, moins d'amertume et plus de respect pour la royauté tombée que n'en montrait l'ancien ministre dont cette royauté avait méprisé les conseils et répudié les services. Voici les paroles de Chateaubriand:

« Je ne m'apitoie point sur une catastrophe provoquée; il y a eu parjure, et meurtre à l'appui du parjure; je l'ai proclamé le premier en refusant de prêter serment au vainqueur. La charte était octroyée: cela signifiait-il que toutes les conditions étaient d'un côté, aucune de l'autre? Pour cette charte octroyée, la France avait donné plus d'un milliard annuel; elle avait accordé le milliard des émigrés, les milliards des étrangers: voilà comme le contrat était devenu synallagmatique¹. »

Tandis que Chateaubriand, vieux et fatigué, s'enfermait dans une solitude chagrine, Lamartine, plein d'avenir et d'ardeur, prêchait à ses amis le ralliement au gouvernement nouveau, convaincu, comme il l'avait écrit à M. Molé, « que les devoirs d'homme et de citoyen ne cessent pas pour nous le jour où un trône s'écroule, où une famille s'exile ». Il avait pris son parti de la chute de la Restauration, mais il s'effrayait encore à l'idée de voir la république prendre la place de la monarchie². Le passage suivant, tiré d'une lettre à M. de Virieu, montre quelles étaient alors ses idées au sujet de cette Révolution de 1789 dont celle de 1830 n'était qu'un développement; il fait voir en même temps en quoi Lamartine se séparait alors du groupe politique auquel le rattachaient ses origines et ses amitiés: « Tu dis, écrit-il de Mâcon le 24 octobre: la Révolution de 89 est le mal sans mélange; je dis: les grands principes de la Révolution de 89 sont vrais, beaux et bons, l'exécution seule a été atroce, inique, infâme, dégoûtante. Pour que 89 lut si mal, il fallait que ce que 89

1. Chateaubriand, *De la Restauration et de la Monarchie élective*, mars 1831.

2. 24 octobre 1830.

détruisait fût beau; or, je trouve 88 hideux. Nous ne pouvons nous convertir sur ce grand principe originel. Nous ne nous rencontrons que dans l'horreur pour la révolution-action, mais non pour la révolution-principe. La révolution-principe est une des grandes et fécondes idées qui renouvellent de temps en temps la forme de la société humaine; et, si tu veux raisonner sans passion avec toi-même, tu verras que *l'idée de liberté et d'égalité légales est autant au-dessus de la pensée aristocratique et féodale que le christianisme est au-dessus de l'esclavage ancien*. Il y a sur ce point une tache dans ton œil. *Une idée que le monde entier avoue, adopte, conçoit, défend, ne peut être une erreur : l'erreur est dans sa pratique incomplète, mais non dans sa nature*. Plusieurs siècles passeront sur nos tombes avant que cette idée ait enfin trouvé sa vraie forme, mais tout indique qu'à travers des flots de sang et de misères elle la revêtira enfin; alors le monde sera transformé¹. »

Ayant ainsi rompu dans son esprit avec les *royalistes*, dont il avait vu de près les fautes, dont il condamnait l'aveuglement et blâmait sévèrement les intrigues², Lamartine devait rester isolé entre les partis; il le sentait et s'y résignait: « Je suis décidé à n'être plus d'aucun parti et à vivre seul. Il est impossible de conserver *bon sens ou vertu* si l'on y trempe. Les partis blancs, rouges ou bleus, ne sont que des passions, souviens-toi de ce mot, et des passions haineuses, honteuses et féroces, exploitant en riant quelques sentiments généreux et nobles. Aussi je ne serai pas député, je ne me mêlerai de rien que de soutenir, tant que j'aurai voix et talent, le bon sens et la vertu envers et contre tous³. »

Il se laissa cependant porter à la députation. En dépit de lui-même, son besoin d'action, le sentiment qu'il avait de son talent d'orateur, le poussaient à la tribune. Mais il n'y devait pas encore monter. Porté dans le département du Nord par une alliance de

1. 24 octobre 1830, t. IV, p. 355. — Comparez une lettre du 7 février 1831 (p. 388 et suiv.), trop longue pour être citée ici, et qu'il faut lire tout entière.

2. 19 novembre 1830.

3. *Ibid.*

royalistes modérés et de libéraux à larges vues, il essuya une défaite honorable, avec 181 voix contre 188 données à son adversaire. La cause de cet insuccès fut dans le refus qu'il avait fait de signer une phrase sur la dynastie, qui lui avait été présentée toute rédigée par les meneurs du parti libéral. Un sentiment d'honneur l'empêchait de rompre publiquement avec ses anciens amis politiques en se déclarant pour la dynastie nouvelle contre la dynastie tombée. Ce n'est pas que Lamartine se fit aucune illusion sur la valeur politique et même morale des meneurs du parti légitimiste¹; personne n'en a parlé plus sévèrement que lui: « Je connais le fond de ce parti, et je te répète que je le méprise autant que tout autre. Cela n'empêche pas que ce qu'il y a de vérité et de vertu en lui ne reste vérité et vertu, mais cela empêche qu'il puisse jamais rien faire de bien et de beau, et de vrai et de généreux; cela empêche que je promette rien à l'humanité et à la France de son triomphe; cela empêche que moi et les autres nous prenions confiance dans ses paroles, car nous savons quelles bouches les prononcent; et cela fait que nous chercherons le salut dans la mort des deux vieux partis et dans une génération nouvelle, plus désintéressée, plus sincère, plus pure, plus pénétrée d'une idée juste et morale². »

Certes, il en dut coûter à Lamartine de sacrifier à un point d'honneur, qu'il est permis de trouver un peu exagéré, son action politique. Rien n'était plus contraire à ses idées et à son tempérament que de s'enfermer et de s'annihiler dans ses regrets, comme le faisait son ami M. de Virieu: « Je suis contre l'inertie, je suis pour que l'homme touche les faits et ne les nie pas. La politique n'est que faits indépendants ou dépendants de nous comme tout l'univers physique moral; c'est avec eux que nous avons à traiter, et il y a toujours un parti à en tirer. Le reste serait un périlleux et coupable égoïsme, et de plus une annula-

1. Il distinguait entre la tête et la queue du parti: « Celle-ci, disait-il, était cent fois meilleure, et même excellente, admirable. » Lamartine parlait encore ici sans doute de ces *country-gentlemen* qui souffraient innocemment des fautes de leurs chefs.

2. 25 octobre 1831. — Comparez 1^{er} mars 1832.

tion continuelle de l'individualité de chacun, car qui est-ce qui aura jamais sous la main précisément les faits qu'il rêve ! »

Toutes les lettres de cette époque respirent la même ardeur éla-
quente. On y sent partout l'âme du citoyen qui n'a d'autre pas-
sion que celle du bien public, d'autre ambition que celle de ser-
vir son pays et l'humanité. Une brochure qu'il publia vers
ce temps (octobre 1831) va nous faire connaître à quel système
d'idées se fixait alors en politique ce grand et généreux esprit
qui ne cessa jamais de travailler et de progresser.

La *Politique rationnelle* est un essai de philosophie politique
suscité par le changement qui venait de s'opérer dans le gouver-
nement de la France. On y trouve, sous une forme plus réflé-
chie et plus concentrée, les mêmes idées que dans la *Correspon-
dance*. C'est, avant tout, un appel énergique à l'action pour la
fondation d'un ordre nouveau sur les ruines de l'ancien état
social. « La forme des gouvernements modernes n'est plus sou-
mise à la discussion, tous l'admettent ou tous y tendent; elle est
donnée pour nous par le fait même de notre civilisation : *c'est la
forme libre, c'est le gouvernement critique de la discussion, du
consentement commun; c'est la RÉPUBLIQUE*, mais la république
mixte, à plusieurs corps, à une seule tête, république à sa base,
monarchie au sommet². » Quant au programme qui était alors
celui de Lamartine et qui resta le sien dans ses grandes lignes,
on peut le résumer ainsi : suppression de la pairie, unité de la
représentation nationale, liberté de la presse, liberté et *gratui-
té* de l'enseignement, séparation de l'Église et de l'État,
suffrage universel à plusieurs degrés, réforme du code criminel
et abolition de la peine de mort, etc. Lamartine était d'avis de
reconnaître le gouvernement de Juillet, sans trop s'inquiéter de
son origine, pourvu qu'il donnât au pays la liberté, la paix et
les institutions dont il avait besoin. En deux mots, il voulait la
monarchie constitutionnelle et parlementaire, avec une admi-
nistration fortement centralisée, assez souple pour admettre tous
les progrès, assez forte pour en prendre l'initiative et mettre la
France dans sa vraie voie.

1. 13 mars 1831.

2. P. 242.

On peut discuter, amender ce programme, y ajouter, en retran-
cher, mais on n'en saurait méconnaître l'esprit profondément
républicain. Le progrès accompli depuis cette époque l'a réalisé
sur certains points, dépassé sur certains autres; mais plusieurs
des réformes qu'il réclame, telles que la séparation de l'Église et
de l'État, l'abolition de la peine de mort, sont encore dans le
programme de la portion la plus avancée du parti démocratique.
A l'heure où il écrivait sa *Politique rationnelle*, Lamartine
voulait conserver la royauté comme une tradition respectable
liée à tout le passé de la France, et sans doute aussi comme
une institution modératrice entre les partis qui se disputaient le
pouvoir; mais il était tout préparé à la voir disparaître le jour
où une situation nouvelle rendrait nécessaire une forme de gou-
vernement encore plus libre, où la nation émancipée n'aurait
plus besoin de tutelle. La monarchie de Juillet, née d'une nécessité
d'ordre et de salut au lendemain d'une révolution, compromis
entre deux régimes, sans autre droit que l'utilité de son rôle et
le consentement de la nation, la monarchie de Juillet lui sem-
blait le gouvernement le plus propre à assurer le passage paci-
fique des anciennes aux nouvelles institutions, capable de bien
servir le progrès, impuissant à l'arrêter longtemps. Cette
royauté bourgeoise de Louis-Philippe était elle-même un pro-
grès sur le gouvernement de la Restauration, comme plus tard,
en 1848, la République, si on eut pu la fonder alors, eût été un
progrès sur la monarchie constitutionnelle de 1830. Lamartine
savait d'ailleurs, dès ce temps-là, ce que l'histoire et l'ex-
périence n'ont pas encore appris à tous nos contemporains :
que la forme du gouvernement ne se choisit pas, mais
qu'elle s'impose, qu'elle est un fruit du temps et des circon-
stances, non le résultat d'une vaine dispute ou d'un vote aléa-
toire.

Lamartine terminait sa brochure, si fameuse depuis, mais qui
n'eut alors qu'un assez médiocre succès, par des conjectures
sur l'avenir. On y trouve, comme en d'autres de ses écrits, ces
vues d'un grand esprit qui ressemblent parfois à la divination.

On a quelquefois rappelé, dans ces derniers temps, le passage où
il annonçait comme possible, faute de vertu politique dans notre
pays, le retour au régime impérial; Napoléon III y semble pré-

dit, avec la parodie du premier Empire. Sans doute, il y a du devin dans le poète, et de là ce nom de *vates* que lui donnait l'antiquité. Qu'on ne s'y trompe pas cependant : ce n'était pas l'instinct, c'était bien la raison qui prophétisait dans Lamartine, la raison instruite par l'étude de l'histoire et par la connaissance des hommes, la raison aiguisée qui pénètre au cœur des choses. Lui-même l'a dit dans un beau vers :

Pour notre âge avancé, raisonner c'est prédire.

Qui a compris le passé peut prévoir l'avenir ; qui a vu clair dans la logique des événements sait où mène cette logique : c'est une seconde vue, si l'on veut ; mais qui ne demande pas d'autres yeux que les nôtres, et qui vient seulement d'un sens plus perfectionné.

En même temps qu'il publiait ses rudiments de philosophie politique, Lamartine préparait son voyage en Orient. Le voyage d'Orient (1832-1833) est une grande époque dans la vie de Lamartine. Lui-même nous a donné le *résumé politique* de ses pensées et de ses impressions pendant ces dix-huit mois passés loin de la patrie, tantôt sur le pont d'un vaisseau, tantôt en caravane, sous la tente de l'Arabe ou le toit hospitalier des consulats. Il pensait à son pays en foulant des terres étrangères ; vue de loin, et comme en perspective, la France lui apparaissait plus noble et plus grande, et il comprenait mieux sa mission pour la civilisation du monde. Il voyait tous les peuples opprimés se tourner vers elle, et, d'autre part, tous les ennemis du progrès conspirer contre son influence. « En religion, en philosophie, en politique, tout ce qui a horreur de la raison a horreur de la France ; tous les vœux secrets des hommes rétrogrades ou cramponnés au passé sont pour sa ruine ; elle est pour eux le

1. « Quand tu voudras, je t'écrirai l'histoire d'ici à trente ans faite d'avance, sauf les accidents dans les faits. Mais j'y vois ou crois voir clair comme dans le passé, car l'avenir est toujours en germe dans les choses accomplies. Il n'y a qu'à écarter les passions personnelles et à tirer les déductions, on est dans le vrai. » (Lettre à M. de Virieu, 15 février 1832.)

symbole de leur décadence, la preuve vivante de leur impuissance et du mensonge de leurs prophéties ».

Ce que Lamartine a rapporté de l'Orient pour son développement politique, c'est, en premier lieu, une conviction plus profonde de la grandeur de notre Révolution et de son influence universelle : partout où, dans ce siècle, la clarté de la raison pénètre les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie, on peut dire qu'un rayon de la pensée française, représentée par la Révolution, a brillé. C'est, en second lieu, le sentiment de la décadence irrémédiable de ce vieux empire turc, incapable de réaliser ou de supporter les réformes qu'on prétend lui imposer contre sa nature même. Ce que rêvait alors, pour la solution de la question d'Orient, le voyageur qui venait de l'étudier sur place, c'était une expansion nouvelle de l'Europe trop pleine et de sa civilisation fécondante sur l'Asie dépeuplée et stérile. Lamartine avait observé comme une loi dans l'histoire ces retours périodiques de l'Occident sur l'Orient qui semblent reporter à son berceau la civilisation grandie par le progrès des siècles et par le travail de peuples plus actifs que ceux qui veillaient immobiles sur le sol asiatique. Les colonies grecques, la conquête macédonienne, la conquête romaine, les croisades, les Portugais et les Anglais dans l'Inde, sont autant de manifestations de cet instinct qui pousse les peuples de l'Europe vers cet Orient où le genre humain a ses origines, où les religions sont nées, où se sont élevés les premiers empires. Lamartine proposait, dès son retour d'Orient, une action combinée des puissances, qui se seraient partagé en protectorats les parties de l'empire ottoman tombées en démembrement, et une colonisation européenne pour infuser à ces races orientales, vieilles dans l'enfance, un sang nouveau et des idées nouvelles.

Il devait plus tard porter ces mêmes idées à la tribune ; il y revint à plusieurs reprises dans le cours de sa vie parlementaire². Nul n'a plus insisté que lui sur la vanité des réformes par lesquelles une politique à courte vue croyait pouvoir rajeunir et affermir

1. *Voyage en Orient*, édit. nouv. publiée par la Société des Œuvres de Lamartine, 1876, t. II, p. 475.

2. Voir les discours de Lamartine sur la question d'Orient de 1834 à 1840.

l'empire vermoulu des Mahomet et des Bajazet. « On fait grand bruit de quelques *hatti shérifs* insignifiants, dictés au sultan et rédigés en jargon constitutionnel dans quelque chancellerie de Péra; mais cette civilisation incomprise que vous croyez lui inoculer, cette civilisation si belle à sa place, ne vous y trompez pas : ce n'est là qu'un poison mortel que vous inoculerez à l'islamisme. Il n'en vivra pas; il en dépérira : il en mourra plus vite¹. » Il avait dit une autre fois, prévoyant la catastrophe inévitable où doit s'abîmer l'empire ottoman : « La France, l'Europe, l'Asie, la civilisation, l'humanité, ont tout à gagner à ce que l'Orient éclate enfin, et nous appelle tous dans la carrière de l'inconnu². » Il ne cessait d'adjurer le gouvernement de se tenir prêt en prévision d'événements auxquels la France ne pouvait ni ne devait rester indifférente. Lamartine n'avait pas davantage confiance dans la puissance d'un empire arabe que Méhémet-Ali tenta de fonder en Égypte avec les conquêtes d'Ibrahim-Pacha et la protection du gouvernement français; il savait à quoi s'en tenir sur ces grands hommes de l'Orient qui, dans des pays sans institutions, *replient en mourant tout leur passé*, comme, vivants, ils ont *replié leur tente, laissant la place aussi nue après qu'avant eux*³. Il demandait, en 1839, une expédition de la France en Syrie, une intervention armée au pied du Liban, entre Mahmoud et Ibrahim, en attendant l'heure où un congrès européen réglerait, selon l'intérêt de la civilisation et des populations chrétiennes, cette éternelle question d'Orient, désespoir de la diplomatie et menace incessante pour la paix de l'Europe.

On ne peut nier ce qu'avait de grand et de hardi cette politique, inspirée par une connaissance vraie de l'Orient, qui consistait à prévoir les événements au lieu de se laisser surprendre par eux, à aller au devant au lieu de les attendre. Mais l'influence de l'Orient sur Lamartine ne se borna pas aux vues poli-

1. Discours du 14 janvier 1840. « Vous ne faites pas des Européens, vous ne faites pas des chrétiens, vous défaites des Turcs », disait-il dans ce même discours.

2. Discours du 1^{er} juillet 1839.

3. 1^{er} juillet 1839.

tiques développées en lui par son voyage. Dans ce pèlerinage au berceau des religions, aux ruines des empires, son horizon s'agrandit, sa pensée s'éleva : l'histoire lui apparut dans sa grandeur; il comprit, mieux qu'il n'avait fait auparavant, l'instabilité des choses humaines. Un coup terrible, qui le frappa dans ses affections les plus chères, la lui fit sentir jusqu'au fond du cœur; il perdit sa fille, son seul enfant, brûlée dans sa fleur par ce climat d'Orient, et qui emportait au tombeau le charme de sa vie. Quand il revint en France, rapportant un cercueil, Lamartine était un homme nouveau : lui-même en jugeait ainsi; sans espoir de bonheur pour lui-même, le cœur brisé, mais l'esprit plus fort, il allait consacrer au bien de son pays tout ce qui lui restait de vie et d'activité. Les citations suivantes, tirées de la *Correspondance*, feront voir quel progrès s'était opéré dans ses idées politiques et religieuses, avant et depuis la mort de Julia, et quelles leçons il avait reçues de l'aspect des lieux célèbres par tant de grands et de mélancoliques souvenirs! « Nos politiques de système exclusif et de partis tombent bien bas quand on les contemple de si loin et de si haut, et les ruines d'empires et de religions qu'on foule au pied dans ce vieux monde rendent bien humble et bien résigné à la destinée inconnue du monde futur. *Fais attention à ce que je te dis, et élève-toi au-dessus de cette tourbe qui crie à la fin du monde, des qu'on lui brise un nom, une forme, une idée. Ce n'est pas là de la philosophie.* » Et plus tard : « S'il me reste quelque intérêt dans ce bas monde, il est tout philosophique et religieux, mais dans un sens plus élevé que je ne l'ai compris jusqu'ici¹. »

Les grands écrivains contemporains qui ont visité l'Orient, Chateaubriand, Ernest Renan, en ont ressenti et accusé l'influence, non-seulement dans leur imagination et leur style, mais dans leurs sentiments et leurs idées; ils forment un groupe à part au milieu de ceux qui n'ont pas reçu comme eux le baptême de feu du soleil dans le désert. Lamartine, par sa nature poétique et religieuse, était fait pour l'Orient, prédisposé aux grandes impressions du désert et des ruines. Sa religion, moins orthodoxe que celle de Chateaubriand, et, surtout depuis ce pé-

1. 12 novembre 1832 et 5 septembre 1833.

lerinage au berceau des religions, de plus en plus dégagée de dogme au profit de l'esprit, était bien autrement vraie et sérieuse que le catholicisme romantique du *Génie du christianisme*; elle avait sur sa vie une véritable action. Lamartine croyait en Dieu comme on n'y croit plus guère dans nos sociétés européennes, ni au dehors ni au dedans des églises, comme y croit l'Arabe au milieu de ses solitudes; il vivait devant Dieu; il voyait toutes choses du point de vue providentiel, mais sans nulle étroitesse et comme un Bossuet libre, animé de l'esprit moderne. Le nom de Dieu revient sans cesse dans ses lettres intimes comme dans sa poésie, souvent trop hymnologique pour le sentiment et le goût des contemporains. En d'autres temps et sous d'autres cieux que les nôtres, Lamartine eût été un prophète à la façon de Mahomet: guerrier, législateur et poète, il eût remué le monde au nom d'une idée religieuse. Notre civilisation française ne se prêtait à rien de pareil. Chez nous, et à notre époque, les révolutions politiques et les révolutions religieuses se passent autrement; les plus grands n'y ont qu'un rôle contingent et borné. Lamartine fit ce qu'il put: il fit *Jocelyn*, *les Girondins* et la révolution de 1848.

IV

J'ai dit que Lamartine avait échoué une première fois dans une candidature à la députation. Deux ans après, pendant qu'il

1. Le passage suivant, extrait de la *Correspondance*, fera connaître la lutte qui se passait dans l'âme de Lamartine pendant les années qui suivirent le retour d'Orient: « Ma tristesse est entre Dieu et moi, et non entre la nature et moi. C'est le combat de l'esprit qui souffle et qui renverse dans mes vaines pensées celles que j'aurais voulu le plus précieusement conserver telles que je les avais reçues; c'est cette forte voix intérieure à laquelle on résiste quelques années et qui crie à la fin si haut, qu'il n'y a plus de milieu entre le crime d'étouffer la conscience ou la nécessité dure d'obéir à ce qui vous semble la voix céleste. Combien de fois ne dis-je pas au Père céleste, comme son fils de prédilection le lui dit un jour: *Transeat a me calix iste!* » (Lettre au comte de Virieu, 29 novembre 1836.)

voyageait en Syrie, la nouvelle de son élection lui fut apportée par un cavalier arabe; il la reçut sur les ruines de Balbek: sa patrie le rappelait en lui confiant un mandat politique; les électeurs de Bergues, dans le département du Nord, l'avaient nommé en son absence. Il arriva en France trois mois avant la session (septembre 1833).

Au moment où Lamartine allait s'asseoir pour la première fois sur les bancs de la Chambre, le gouvernement de Juillet, qu'il avait laissé, à son départ pour l'Orient, chancelant sur sa base révolutionnaire, n'avait pu parvenir encore à triompher des factions soulevées de toutes parts contre lui. L'insurrection de la Vendée avait, il est vrai, été étouffée: il n'en restait qu'une agitation peu dangereuse; mais la république était menaçante. Vaincue plusieurs fois, et récemment au convoi de Lamarque, elle n'avait pas désarmé et préparait de nouvelles journées à Lyon et à Paris. L'industrie souffrait et s'agitait. Aux passions politiques se mêlaient des passions sociales qui en accroissaient l'ardeur et l'intensité. Les systèmes socialistes et communistes, les saint-simoniens, les phalanstériens, la société des Droits de l'homme, faisaient leur propagande révolutionnaire. La crise était profonde. Le gouvernement ahuri ne cessait de demander aux Chambres des lois de répression; il croyait n'en avoir jamais assez pour combattre l'anarchie. Là se bornait sa prévoyance. Quant à rechercher les causes du désordre, à trouver des remèdes aux maux du peuple, il n'y songeait pas. Maintenir ou rétablir par tous les moyens l'ordre matériel semblait son seul souci, son seul but.

Au contraire, Lamartine avait déjà remué dans son esprit les questions sociales. Pendant son voyage, assis sous la tente de l'Arabe ou sur les ruines d'anciens temples, il avait médité sur les conditions de la société nouvelle créée chez nous par la Révolution. L'avènement de la démocratie et l'immense variété des problèmes qu'elle soulève, les dangers causés par le développement de l'industrie et l'agglomération des masses industrielles, les souffrances du prolétariat, le contraste entre la misère de l'homme et les droits du citoyen dans le même individu, etc., tout

1. 5 et 6 juin 1832.

cela l'avait préoccupé. Il avait été, dans le résumé politique qui termine le *Voyage en Orient*, jusqu'à montrer le socialisme comme le remède nécessaire aux maux produits par l'individualisme¹. Mais le socialisme de Lamartine, il n'est besoin de le dire, n'était pas celui des utopistes ou des sectaires; il était large comme la démocratie même à laquelle il voulait trouver ses lois organiques. Sans formuler aucun système, sans vouloir tout organiser à la fois, comme ceux qui ne connaissent ni la nature humaine ni l'histoire, il voulait étudier les questions au fur et à mesure qu'elles se présenteraient et leur donner la solution la plus conforme aux besoins et aux tendances de la société nouvelle. Tel était le rôle qu'il s'était dessiné d'avance à lui-même dans ses réflexions solitaires, et de là ce nom de *parti social* que, dans un de ses premiers discours à la Chambre, il donna lui-même au parti nouveau qu'il voulait fonder.

C'était dans le discours *sur la loi contre les associations*². Lamartine y définissait le parti social, ce parti nombreux dans la Chambre, disait-il, immense dans le pays, « un parti qui ne fait alliance ni avec les passions rétrogrades du passé, ni avec les passions subversives du moment, ni avec les timidités des uns ni avec les colères des autres, qui ne s'occupe que des idées, qui ne voit que les choses en elles-mêmes, et qui s'élève au-dessus des formes et des personnifications du pouvoir... Ce parti ne refuse rien au pouvoir par opposition systématique, il ne lui accorde rien par complaisance ou par peur; il se demande si les lois qu'on lui présente sont dans les nécessités du présent et dans l'esprit de l'avenir, et il examine. » Lamartine consentait

1. Il dit en parlant des prolétaires : « Classe qui, livrée à elle-même par la suppression de ses patrons et par l'individualisme, est dans une condition pire qu'elle n'a jamais été, a reconquis des droits stériles sans avoir le nécessaire, et remuera la société jusqu'à ce que le socialisme ait succédé à l'odieux individualisme. »

2. M. Louis Blanc a dit de Lamartine : « Lorsque beaucoup de républicains en étaient encore à renfermer le salut du peuple dans la substitution d'un consul à un roi, lui, légitimiste converti de la veille, il annonçait déjà la réforme sociale. » (*Histoire de dix ans*, 7^e édition, t. IV, p. 109.)

3. 13 mars 1834.

à voter la loi réclamée par le ministère pour lutter contre les entreprises des factions, mais il l'accordait pour un an seulement, à titre de mesure exceptionnelle, en réservant la liberté d'association comme un droit essentiel au gouvernement constitutionnel.

Il dirigeait en même temps contre la politique ministérielle une critique vigoureuse; il l'accusait de ne chercher aux plaies profondes du corps social d'autres remèdes que des lois d'urgence. « La société se désorganise? une loi contre les attroupements; l'esprit public s'altère, se corrompt? une loi sur la presse; soixante mille ouvriers s'emparent de Lyon et dévoilent l'horrible volcan sur lequel l'industrie repose? une loi sur les coalitions; l'esprit d'une jeunesse ardente et sans emploi de ses forces rêve la république, l'anarchie, le désordre? une loi contre l'association! Mais des lois pour vivifier les industries, pour éclairer et moraliser les ouvriers, pour occuper et satisfaire cet excès de forces qui tourmente la population et la jeunesse françaises, des lois de prévoyance, d'avenir, de lendemain? Point. » Il eût été impossible de mieux caractériser cette politique étroitement et aveuglément bourgeoise du gouvernement de Louis-Philippe, qui ne savait répondre que par une négation hautaine et par l'emploi de la force aux aspirations confuses et tumultueuses de la démocratie en travail.

Ce discours paraît avoir fait une assez vive impression. C'était, si nous ne nous trompons, la première grande improvisation de Lamartine. Les deux discours sur les affaires d'Orient par lesquels il avait débuté à la tribune étaient écrits et récités. Le discours sur la Vendée¹ et celui sur les frères des écoles chrétiennes², très-courts d'ailleurs, n'étaient improvisés qu'en partie. Dans le discours sur les associations, l'idée et la forme avaient jailli d'un même jet de l'esprit et du cœur de l'orateur. Il est des discours qu'on ne peut faire qu'en sondant à chaque mot l'esprit de ses auditeurs, afin de ne hasarder rien qui ne puisse être compris et accueilli; tel était celui par lequel Lamartine posait à la tribune sa politique sociale. Lui-même a raconté

1. 3 février 1834.

2. 15 février. — Lettre à M. de Virieu, 17 février.

l'effet qu'il avait produit : « J'ai *improvisé* hier une heure sur des points délicatissimes, et, quoique j'aie mal parlé, ayant le front vidé par la fièvre, j'ai eu, à mon avis, le plus grand succès que, dans ma position, je puisse avoir sur cette Chambre. Ils m'ont entendu définir jusqu'au bout notre parti nouveau, et quand je suis descendu, soixante personnes de tous les coins de la Chambre, inconnues, hostiles, rancuneuses, sont venues me serrer les mains et me dire : Voilà enfin l'homme qu'il nous faudrait, les doctrines élevées, morales, conciliatrices, qui nous réuniraient tous sous *tous les drapeaux* ! »

En dépit de ces adhésions plus ou moins sincères, Lamartine était et devait rester longtemps isolé à la Chambre. On ne fait pas un parti avec des idées seules, il y faut un mélange d'intérêts et de passions. Le *parti social* devait rester à l'état d'une idée flottant au-dessus des partis, non pourtant sans influence sur le pays, où cette politique élevée, conciliante, un peu abstraite, et que certains esprits positifs traitaient volontiers de nuageuse, cette politique qui consiste à étudier les questions en elles-mêmes et dans leurs rapports avec l'avenir, recrutait peu à peu des partisans. Lamartine se rendait parfaitement compte de la situation qu'il s'était faite ; cet isolement momentané entrainait dans son plan, lui-même ajournait son action : sa correspondance de ce temps en offre le fréquent témoignage. « Je veux, écrit-il à son père, de l'impopularité des partis, parce que mon système, que je révélerai successivement, ne doit prendre son point d'appui que sur la conscience et les intérêts du pays. Vous vivrez assez pour le voir éclore... En attendant, ne prenez aucune inquiétude. Celui qui m'inspire me soutiendra ; et puis il n'y a aucun danger autre que le ridicule, les injures, les calomnies. J'y suis cuirassé, je les veux. Tout cela aura sa réaction plus tard. Comme ma conscience est nette et que je ne veux que le triomphe des honnêtes gens par la raison, on le reconnaîtra en son temps, et tout le reste s'évanouira. *Croyez-moi, j'ai l'instinct des masses* ».

1. Lettre à M. de Virieu, 15 mars. Lamartine se plaint que son discours ait paru tronqué et très-incomplet dans le *Moniteur*.

2. 17 janvier.

Les partis étaient hostiles à Lamartine ; on ne lui épargnait ni les railleries ni les injures. Les légitimistes voyaient en lui un transfuge de la légitimité, et, de son côté, il les accusait d'être *dans le faux et dans le mal*¹. Son honnêteté se révoltait contre une tactique employée pourtant par de très-honnêtes gens, — tant l'esprit de parti peut fausser le sens moral, — et qui consiste à pousser le mal au pire, afin d'en faire sortir, au hasard des révolutions, ce qu'on croit être le bien. Cette tactique, qui trahit une singulière perversion de la conscience, nous l'avons retrouvée chez certains ennemis de la République, qui n'auraient pas craint de jouer le sort de la France pour le triomphe de leur idée ; ils prétendaient faire sortir le bonheur public de quelque violente épreuve ; mais, comme l'a dit Lamartine, « le faux et le mal ne produisent que le faux et le mal. » Quant aux républicains, sans se rendre compte encore de ce qu'il pouvait y avoir au fond de secrète affinité entre leurs doctrines et les idées de Lamartine, ils ne voyaient en lui qu'un adversaire ; et lui, de son côté, n'avait que de la répugnance pour ce qu'il y avait d'absolu et, selon son sentiment d'alors, de dangereux dans le système républicain. Lié d'amitié avec l'abbé de Lamennais, il s'opposa de tout son pouvoir à la publication des *Paroles d'un croyant*, qui parurent à cette époque et qui firent une si grande sensation. Lamartine écrivait, le 9 mai 1834, à M. de Virieu :

« L'événement ici, c'est le livre de Lamennais, que j'ai gardé un mois sous clef pour l'empêcher de paraître ainsi. C'est en deux mots l'évangile de l'insurrection, Babœuf divinisé. Cela me fait grand tort, à moi et à mon parti futur², parce que *rien*

1. Lettre au comte de Virieu, 17 février 1834. — « ... Le parti royaliste, depuis le ministère de Polignac jusqu'à aujourd'hui, est dans le faux et même dans le mal. Le faux le perd et le perdra, lui, comme parti, le mal perdra la société, c'est bien pis. »

2. Avant cette publication des *Paroles d'un croyant*, Lamennais avait dû travailler avec Lamartine à une revue politique ; il en est fait mention dans la *Correspondance* : « Nous allons accrocher des atomes flottants et faire une revue politique, première expression de nos idées gouvernementales, entre moi, Ballanche, l'abbé de Lamennais, Pagès, non Garnier-Pagès, mais Pagès, député et écrivain, plus un nombre

ne tue une idée comme son exagération. C'est à ma politique et que la Saint-Barthélemy est à la religion. Il y a des beautés incomparables de style : cela fait horreur à tout le monde et fanatisme dans la jeunesse. »

Ceux qui étaient jeunes en 1834 se souviennent de ce fanatisme dont ils ont été plus ou moins atteints. Un seul livre devait dépasser en politique l'effet produit par les *Paroles d'un croyant* : *l'Histoire des Girondins*, publiée douze ans plus tard par Lamartine.

Ce qui éloignait alors Lamartine de la république, ce n'était pas seulement l'ombre sanglante de la Révolution, de cette Révolution avec laquelle la fatalité a voulu que la république restât longtemps confondue ; c'était l'aversion d'un esprit large et généreux pour tout ce qui a l'apparence de secte, soit en religion, soit en politique. Le parti républicain, dogmatique et fanatique, était à ses yeux un parti de sectaires et, comme on dirait aujourd'hui, d'*intransigeants*. Ses principes, qui lui semblaient ne tenir compte ni des circonstances ni des passions ou des intérêts, ni de la nature humaine ni de l'histoire, ses allures conspiratrices, lui inspiraient une forte répulsion. Sans doute il avait raison de pas croire en politique à une vérité absolue, universelle, dont le dogme tranchant ne peut séduire que des esprits étroits ; mais il ne comprenait pas que cette concentration de l'idée républicaine était nécessaire à sa durée, que seule elle pouvait donner à cette idée, encore nouvelle, la force de traverser sans s'y perdre les monarchies, héréditaires ou élues, qui avaient intérêt à l'étouffer. Elle se maintenait au milieu de faits contraires par sa rigueur même et par son intolérance. C'est ainsi qu'elle a pu parvenir entière à l'heure marquée pour son avènement, après avoir bravé la Restauration, la royauté de 1830, et plus tard le second Empire. Toute graine est étroite et nue, même celle qui contient le germe du plus grand arbre. Le jour où le germe sortira de son enveloppe, à la faveur de circonstances

d'autres hommes jeunes et de toutes couleurs, réunis seulement sur le terrain des idées avancées, sans personnification, mais sans répugnance à rien ni à personne. Cela se prépare et éclôra invinciblement. (1^{er} février.)

inattendues, ce jour-là Lamartine ne le méconnaîtra pas, il saluera son éclosion et lui prêtera, pour s'élever, l'appui de son génie et de sa popularité.

Lamartine fut républicain quand la république lui apparut, au lendemain d'une catastrophe de la monarchie, comme le gouvernement de la nécessité et de la logique ; gouvernement du pays par le pays qui prenait enfin lui-même en main, après tant d'erreurs et de méprises, les rênes de ses destinées ; le seul gouvernement qui put contenir, dominer, apaiser la révolution !

Parmi les discours prononcés par Lamartine pendant cette session de 1834, sa première année parlementaire, il faut signaler le brillant discours dans lequel il s'opposait à une réduction proposée sur le budget de l'instruction publique¹. Lamartine, tout en rendant justice à M. Guizot et à la loi de 1833, réclamait une diffusion plus large de l'instruction populaire ; il demandait la création d'écoles primaires nouvelles, l'élévation du salaire des instituteurs, la multiplication des écoles normales, la composition et la propagation de livres élémentaires. « Toute révolution, disait-il à ce propos, doit quelque chose au peuple. » Et il accusait la révolution de 1830 de ne pas assez payer sa dette. Suivant lui, l'instruction répandue à flots était le seul moyen de moraliser les masses et d'opposer au débordement des idées révolutionnaires la seule digue efficace, la raison publique. A ses yeux, la presse, cette puissance nouvelle, active, infatigable, agissant *avec l'énergie d'une force de la nature, d'un sens de plus ajouté à l'organisation humaine*, la presse, devenue populaire, était un danger incessant dont les gouvernements ne pouvaient et ne devaient chercher le remède que dans l'enseignement du peuple, dans un accroissement constant de raison et de lumière au sein du pays.

Dans cette première session, Lamartine s'était porté à la tribune, non en adversaire, mais en critique, bienveillant pour les

1. 8 mai. Lamartine parle ainsi de ce discours dans sa *Correspondance* : « Un long discours de doctrine d'avenir, très-médité et tout improvisé pendant trois quarts d'heure. Celui-ci a eu un immense succès d'attention et d'impression, difficile à obtenir à la fin d'une session. »

personnes, sévère pour les actes, du gouvernement de 1830. Il s'était élevé avec force contre le système de répression à outrance et avait rappelé aux hommes de Juillet que le moyen de légitimer une révolution accomplie et à la fois d'empêcher des révolutions nouvelles, c'est de mettre la main sans retard et sans relâche aux réformes nécessaires, de s'efforcer de comprendre et de travailler à résoudre les problèmes imposés par l'esprit du temps. Selon lui, un gouvernement digne de ce nom ne devait pas être seulement la haute police de l'ordre public, il devait être un organe actif du progrès, avoir le génie et l'initiative. C'est ce qui a manqué au gouvernement de 1830, à ce gouvernement honnête et sage, mais d'une sagesse étroite et un peu vulgaire, qui ne comprenait rien aux besoins du peuple et qui se défiait de ses instincts. Le règne de Louis-Philippe fut une longue méprise de cette sagesse sans larges vues et sans sympathies généreuses, un long malentendu entre la bourgeoisie au pouvoir, croyant, sur la foi de ses publicistes, que son avènement et l'établissement du *pays légal* devaient clore l'ère des révolutions, et la démocratie, comprimée mais non satisfaite, défiante et défiée, qui s'estimait frustrée de sa part dans la conquête révolutionnaire et préparait sourdement ses revendications. Lamartine ne s'y trompa pas. Dès ses débuts à la tribune, on le voit avertir le gouvernement, le stimuler de la parole, lui montrer à l'horizon une nouvelle révolution menaçante, s'il ne sait comprendre toute la grandeur de sa tâche et faire au peuple sa juste part. Dans un discours sur l'amnistie, prononcé en 1835¹, devant une Chambre nouvelle, il dira au sujet des républicains : « Les républicains, messieurs ? vous avez un moyen sûr de les vaincre, et vous n'en avez qu'un. Prenez d'avance leurs positions, devancez-les, donnez au pays ce qu'ils lui promettent. Par votre système d'immobilité, c'est vous qui feriez des républicains : *une opinion n'est forte que des droits qu'on lui refuse et non pas de ceux qu'on lui accorde.* »

On sait que la clôture de la session de 1834 (24 mai) fut suivie d'une dissolution de la Chambre. Lamartine dut revoir ses

1. 30 décembre 1835.

électeurs. « Ma devise est *conscience du pays*, » écrivait-il à son ami M. de Virieu, en parlant pour le département du Nord, où sa tournée électorale fut une suite de banquets, de discours et d'ovations. Son retour à Mâcon ne rencontra pas tout d'abord les mêmes sympathies, à en juger par une adresse¹, où il répond avec une fierté vive aux reproches et aux injures d'un écrit anonyme, et où il se plaint de n'être pas compris dans sa ville natale. Il y fut élu cependant, de même qu'à Bergues, et il eut à opter entre deux collèges qui tous deux s'étaient fait un honneur de l'envoyer à la Chambre nouvelle. Il opta pour Bergues.

V

Les élections de 1834 avaient été conservatrices et gouvernementales. Elles n'en furent pas moins suivies de plusieurs crises ministérielles qui aboutirent, en dernier lieu, à la formation du ministère du 11 mars 1835, duquel faisaient partie MM. Thiers et Guizot, et que présidait le duc de Broglie. Dès le 30 décembre 1834, Lamartine avait saisi une occasion de réclamer une amnistie, dont le projet, formé par le cabinet et abandonné par lui, avait motivé la retraite du maréchal Gérard, mécontent de n'avoir pu attacher son nom à un grand acte de clémence qui eût été un acte de grande politique. Lamartine n'eut pas plus de succès à la Chambre que le maréchal n'en avait eu dans le conseil. Thiers, alors ministre de l'intérieur, n'était pas partisan d'une mesure qu'il jugeait inopportune et dangereuse : il suivait en cela la pensée du roi. L'opposition, qui devait s'accuser de plus en plus entre lui et Lamartine, opposition d'esprit et de nature, commençait entre ces deux hommes presque à la première rencontre. Ce fut dans cette discussion que Lamartine, accusé de faire ce qu'on appelait, non sans quelque dédain, *de la politique de sentiment*, répondit par des paroles généreuses et éloquentes : « Qu'est-ce donc que les hommes ? s'écria-t-il ; qu'est-ce donc que les masses et les peuples, si ce n'est tout sentiment et passion ? Montrez-moi donc un seul grand

1. 20 juin 1834. *France parlementaire*, t. I, p. 88.

résultat dans l'histoire qui n'ait été obtenu par un grand et unanime sentiment remué à propos dans le cœur des masses ? Les hommes timides, les politiques d'expédients, les légistes, n'osent pas, ne savent pas se servir de ce ressort ; ils tremblent devant ce terrible et utile instrument ; mais les grands remueurs d'hommes et de choses savent le saisir et transportent le monde politique à l'aide de ce puissant levier. Vous tournez le sentiment en dérision, vous l'accusez d'impuissance, de niaiserie ? Eh ! quoi donc a arraché l'Europe de ses gonds et porté nos armes dans toutes ses capitales, si ce n'est un grand et unanime sentiment de nationalité et de gloire ? Eh ! quoi donc a secoué le pouvoir absolu, la tyrannie, et fait écrouler tant de lois barbares et de trônes oppressifs au nom de la liberté, si ce n'est un grand et unanime sentiment d'indépendance et de dignité humaine ? Eh ! quoi donc a précipité tant d'aristocraties séculaires, de privilèges iniques au nom d'égalité, si ce n'est un grand et unanime sentiment du droit individuel ? Eh ! quoi donc a fait explosion en Juillet, si ce n'est un grand sentiment de violation de droits et de légitimité populaire ? »

Le grand événement de la session de 1835 fut la discussion des fameuses lois de Septembre. L'attentat de Fieschi en fut l'occasion. Par un artifice commun aux gouvernements monarchiques, et dans lequel ils semblent avoir pris à tâche de se copier servilement les uns les autres, artifice mis en pratique par la Restauration après l'assassinat du duc de Berry, par l'Empire après l'attentat d'Orsini, ces gouvernements, à qui la liberté est toujours plus ou moins suspecte, aiment à se faire, du crime isolé d'un fanatique, une arme contre les droits des citoyens, et particulièrement contre la liberté de la presse, en tout temps la plus odieuse au pouvoir. Le gouvernement de Juillet qui, plus que tout autre, aurait dû se préserver d'une telle faute, ne manqua pas d'y tomber. Lamartine devait à lui-même, à

1. Le discours sur l'amnistie fut le premier acte d'opposition de Lamartine. « J'ai été pour la première fois hostile au ministère, parce qu'il a été pour la première fois hostile au sens commun politique et au sentiment moral qui commandait l'amnistie. » (*Correspondance*, 17 janvier 1835.)

son génie, à sa conscience, de protester contre ce qu'il appelait « cette loi de mort, cette loi de marque contre la presse, cette loi qui restera une date dans l'histoire des aberrations, des ingratitude humaines ». Tout en regrettant que la presse se fût montrée indigne trop souvent de sa haute mission, il ne pouvait consentir à la bâillonner ; c'était, selon lui, bâillonner la vérité avec le mensonge, bâillonner l'esprit humain. La presse était devenue, d'ailleurs, une condition de la vie et de la liberté dans la société nouvelle. « Les gouvernements libres, disait très-bien Lamartine, difficiles avec elle, sont impossibles sans elle. » Il n'y a pas lieu de citer ici ; il faut lire en entier, dans la réimpression que nous en donnons, ce discours du 21 août 1835, tout brûlant de raison, tout palpitant d'éloquence, où le descendant d'une famille légitimiste flagellait sans pitié, dans les ministres d'un gouvernement révolutionnaire, les renégats de la liberté ; où le philosophe politique, aux vues larges et hautes, s'indignait de l'expédient misérable des hommes d'État qui, pour mieux enchaîner la liberté, affectaient de la confondre avec l'assassinat. M. Guizot avait osé dire que la terreur était la moralité des sociétés, doctrine qui, si elle était vraie, serait la négation absolue de toute liberté et de tout progrès. « Ainsi, lui répondait Lamartine, le silence et le châtimeur sont les deux gardiens qu'on fait asseoir au seuil de nos gouvernements libres ! »

Les lois de Septembre furent votées, et, comme l'avait annoncé Lamartine, elles sont restées *une date* dans notre histoire. La robe ensanglantée de César avait fait son effet, secouée du haut de la tribune : elle avait fait de l'indignation et de la pitié des instruments de servitude.

C'est ainsi que Lamartine marquait sa voie de plus en plus nettement dans un sens exclusivement libéral et national, avec une indépendance complète d'idées et de sentiments. Ainsi que le lui avait dit un jour Talleyrand, il se plaçait *au cœur du pays*¹. Libre des préoccupations dynastiques qui égaraient dans une résistance aveugle d'anciens amis de la liberté devenus fanati-

1. *Correspondance*, lettre du 27 décembre 1834

ques de pouvoir, séparé de plus en plus des légitimistes dont il repoussait les *confidences désespérées*¹, il marchait seul, avec sa conscience et son génie, vers une forme de gouvernement qui, monarchie ou républicque, devait être celui de la raison et du progrès²; son talent grandissait avec son rôle.

Dans cette discussion mémorable, où il s'était élevé si haut, il avait eu à combattre des orateurs tels que Thiers et Guizot, sans parler de M. Sauzet, le rapporteur de la commission, dont il avait reconnu dès le premier jour la nullité politique³. Mon intention n'est pas d'établir ici un parallèle entre Lamartine et ses rivaux dans l'art oratoire⁴, mais de marquer tout à la fois le progrès de son talent et de son action. « Je possède mon instrument, l'improvisation la plus spontanée et la réplique la plus nette, la plus abondante, » écrivait dans ce temps Lamartine au confident de toutes ses pensées, de tous ses travaux, de toutes ses épreuves, de toutes ses ambitions et de toutes ses espérances, à M. de Virieu⁵.

La session de 1836 vit Lamartine souvent à la tribune. La facilité d'improvisation qu'il avait acquise en développant par l'exercice un don naturel des plus heureux lui permettait de parler maintenant sur toutes les questions importantes qui se présentaient et d'y apporter sa large contribution d'idées et de réflexions politiques, sa connaissance des choses et des hommes. Nommé de la commission chargée de la rédaction de l'adresse⁶,

1. *Ibidem*.

2. Nous ferons une restauration passable ou une république rationnelle. (*Correspondance*, t. V, p. 55.)

3. « Sauzet est prodigieux de ton, mais il n'y a nul sens dans cette tête. » (*Correspondance*.)

4. Ce parallèle a été fait de main de maître entre Lamartine et Thiers par Daniel Stern, dans une de ses *Lettres républicaines*, par lesquelles l'historien de 1848 préludait à son grand récit historique (*Esquisses morales et politiques*, Lettre à M. Louis de Ronchard, Pagnère, 1849).

5. 26 septembre 1835.

6. « Me voici à la Chambre. J'ai même obtenu par surprise d'elle et à contre-cœur sa confiance pour l'adresse en parlant bien dans mon bureau. Du reste, ma situation empire toujours, ils m'exécutent tous, ceux-là par philippisme, ceux-là par jacobinisme, ceux-ci par carlisme. » (14 janvier 1836.)

il prononce, le 12 janvier, un court discours sur la Pologne dans lequel il émet l'opinion que la solution de la question polonaise ne peut se trouver que dans une conflagration générale, qu'elle dépend de celle qui sera donnée à la question d'Orient, qu'elle est à Constantinople, non à Varsovie¹. Peu de temps après², on le voit aborder la question capitale de cette session, celle de la conversion des rentes, proposée par M. Gouin et dont M. Thiers, qui l'adoptait en principe, avait demandé l'ajournement à une prochaine session. Lamartine la combattit; presque seul contre tous³, il attaqua la mesure comme injuste et illusoire tout à la fois. La prise en considération par la Chambre de la proposition Gouin eut pour effet la chute du ministère du 11 octobre et la constitution d'un ministère nouveau sous la présidence de M. Thiers (22 février). Cette fois le gouvernement était favorable au projet. Lamartine protesta par un nouveau discours⁴. En prenant la défense des rentiers contre une mesure qu'il qualifiait d'arbitraire et d'illégitime et que soutenait l'éloquence de Berryer, Lamartine fit preuve d'une véritable indépendance d'esprit; il fit preuve aussi d'une grande souplesse de talent. Plus d'un dut s'étonner en entendant le poète parler finances avec une connaissance profonde des questions, manier avec aisance la langue des affaires, passionner les chiffres, en même temps qu'il faisait de l'équité et de la loyauté la base de sa politique.

Dans le discours sur la *liberté du commerce*⁵, Lamartine, fidèle à son habitude d'élever les questions et de les agrandir,

1. *France parlementaire*, t. 1, p. 191. — Voyez *Correspondance*, 14 janvier.

2. 5 février.

3. « Nous sommes dans un coup de feu de discussion sur la rente. Je suis presque seul contre la réduction après avoir été dix ans pour. Je n'avais vu qu'à la surface la question. Le fond est un abîme d'iniquités et d'absurdités. J'ai parlé hier une heure dans les bureaux contre tout le monde et les ai réduits au silence et à dire : Nous la voulons, quoique injuste, quoique illusoire, parce que nous avons peur des électeurs. » (27 janvier 1836.) — Voyez aussi la lettre du 15 février, t. V, p. 137.

4. 22 mars.

5. 14 avril 1836.

exposait de nouveau son socialisme d'homme d'État : « La révolution, disait-il, n'est pas faite, ou plutôt elle n'a fait que la moitié de son œuvre, tant qu'elle n'a été qu'une rénovation des formes politiques; il faut qu'elle soit une rénovation des systèmes et des intérêts sociaux, et qu'après avoir introduit la liberté dans les institutions, après avoir renversé les féodalités personnelles, elle renverse enfin les féodalités industrielles, les monopoles oppressifs des travailleurs, et introduise la liberté dans les choses. Ce n'est qu'ainsi, après avoir émancipé les classes moyennes par la liberté politique, qu'elle émancipera les masses par la liberté des industries... La vérité sociale, la vérité commerciale, la vérité industrielle, a un caractère auquel on ne peut se tromper. La vérité, en ce genre, c'est ce qui est utile au plus grand nombre, c'est ce qui est utile à tous. La vérité, en ceci comme en tout, c'est l'intérêt des masses, c'est le bien-être du peuple! »

La tribune de la Chambre des députés ne suffisait pas à Lamartine; il en trouva une autre à l'Hôtel de Ville pour prononcer son premier discours sur l'abolition de la peine de mort. Dans un concours ouvert sur ce sujet par la Société de la morale chrétienne, le jury d'examen avait choisi Lamartine pour son rapporteur. On se rappelle que l'abolition de la peine de mort était, avec l'abolition de l'esclavage, parmi les articles du programme social publié dans la *Politique rationnelle*. La question de l'*émancipation des esclaves* avait été déjà portée par lui à la tribune avec son éloquence accoutumée¹; elle allait l'être encore dans un discours sur *les colonies*². Ces grandes questions d'humanité convenaient au génie de Lamartine et son éloquence s'y déployait à l'aise. Celle qui concerne la suppression de l'échafaud avait été mise à l'ordre du jour par le procès de Fieschi et par d'autres procès politiques. Lamartine la traita dans son rapport, au double point de vue de la légitimité et de l'utilité d'une répression sanglante, avec cette hauteur de raison et cette générosité d'âme qu'il portait en toutes choses³.

1. 22 avril 1835.

2. 25 mai 1836.

3. Portée dans la discussion philosophique par Beccaria, la question

Dans cette session de 1836, Lamartine parle encore sur les *affaires étrangères*¹ et sur la *colonisation d'Alger*². D'accord avec M. Thiers pour défendre l'alliance anglaise contre de vieilles défiances et des récriminations usées, Lamartine différait de lui surtout en cela qu'il voyait dans cette alliance une question de principe plus encore que d'intérêt; il voulait l'union de la France et de l'Angleterre pour « porter le poids de leurs puissances alliées dans la balance des États constitutionnels », sans méconnaître néanmoins et sans dissimuler les points où notre politique nationale pouvait avoir à différer de celle de nos voisins. Et, à ce propos, jetant un nouveau coup d'œil sur les affaires d'Orient, qui lui étaient si familières, il reprochait au ministère de laisser la Grèce en proie aux intrigues de l'Angleterre et de la Russie, au lieu de la constituer en une nation forte, ayant son existence propre, destinée à grandir, à prospérer, à devenir le front de l'Europe opposé aux envahissements de la Russie lors de l'écroulement inévitable du vieil empire ottoman. Dans le discours sur Alger, Lamartine, appuyant un amendement de M. de Mornay³, attaquait, avec l'opposition, les vices du régime militaire et signalait les causes qui avaient compromis le succès de notre colonie, à savoir les changements trop fréquents des gouverneurs, l'absence d'un plan suivi de colonisation, les expéditions aventureuses; sans parler du génie d'Abd-el-Kader et de cette guerre de race et de religion suscitée contre notre conquête avec une activité infatigable. Il ne demandait pas l'abandon d'une terre où le sang français avait assez coulé pour la rendre française: il aurait voulu l'occupation restreinte, protégée par une force imposante, la substitution au gouvernement militaire d'une administration civile, la colonisation par les indigènes sous

de la peine de mort a rallié à l'idée d'abolition les esprits les plus divers, tels que Lafayette, le marquis de Pastoret, Destutt de Tracy, Charles Lucas, le duc de Broglie, Rossi, etc. M. Guizot la réclamait en matière politique.

1. 25 mai.

2. 11 juin.

3. Cet amendement avait pour but d'interdire aux officiers de l'armée et à tous les employés civils ou militaires d'acquérir des terres ou de se livrer à des exploitations industrielles.

répudiât du moins la tyrannie, ses souvenirs et ses exemples, et qu'on gravât sur la tombe de Napoléon : « A Napoléon seul ! »

Rappelons-le à l'honneur éternel de Lamartine, de son génie et de sa conscience : quand des poètes comme Victor Hugo et Béranger ne cessaient d'exalter dans leurs vers le génie guerrier du conquérant qui, dans sa fortune altière, s'était fait un jeu des sceptres et des lois¹; quand un homme d'État comme M. Thiers non content d'avoir replacé Napoléon sur sa colonne et d'avoir construit à la gloire de ses armes le monument le plus colossal des temps modernes², voulait lui faire encore un triomphe posthume dans la France libre, en attendant qu'il élevât à l'Empire un grand monument historique; quand la France presque entière conspirait avec lui pour faire de ce génie néfaste le symbole le plus brillant de notre gloire nationale, Lamartine, par un esprit d'incorruptible équité et par une prescience admirable de l'avenir, osait attaquer l'idole et gravait sa protestation sur le socle même de la statue impériale. Elle y reste comme un témoignage de cet esprit politique que plusieurs lui refusaient et qu'il possédait pourtant plus que d'autres en apparence plus habiles. Le fantôme de Napoléon, qui n'a pas cessé d'errer autour de sa tombe pour susciter des ennemis à la liberté, et qui soulevait naguère encore contre elle ce que la France a de plus mauvaises passions, ce fantôme n'a pas eu de conjurateur plus convaincu que Lamartine pendant toute la durée de son rôle politique. Dès ses premiers pas dans la carrière, il semble avoir reconnu dans ce grand mort son adversaire naturel, un génie ennemi du sien, qui pourrait l'emporter un jour sur lui et sur le génie même de la liberté dans la France de la Révolution³.

1. Expressions de Béranger.

2. L'Arc de l'Étoile. Cette remarque est d'Ampère.

3. On voit dans la *Correspondance* que Lamartine avait adouci dans ce discours, par condescendance pour ses amis, l'expression de sa pensée sur Napoléon. « Quant à Bonaparte, écrivait-il à M. de Virieu, je ne suis pas si sage que tu crois. Je n'ai pas d'opinion sur ce homme, qui incarne le matérialisme dans un chiffre armé : je n'ai que haine, horreur et, le dirai-je ? mépris ! oui, mépris, et mépris pour ceux qui l'admirent ! » (20 juin 1840.)

VI

Aux élections de 1837, Lamartine est élu de nouveau par les électeurs de Borgues, à qui demeure l'honneur de l'avoir les premiers envoyé à la Chambre, et par les deux collèges de Mâcon. Il opte pour le premier collège de Mâcon et devient ainsi le député de sa ville natale¹.

La conversion des rentes², l'abolition de l'esclavage³, l'abolition de la peine de mort⁴, continuent d'être les sujets favoris de son éloquence élevée et généreuse. Il y joint les *enfants trouvés*⁵, et s'élève contre la suppression des tours effectuée dans quelques départements d'après les théories nouvelles de l'économie politique; il oppose saint Vincent de Paul à lord Brougham et demande la révision de la loi conformément au principe du décret de 1811⁶. D'autres questions plus ou moins importantes, telles que les attributions des conseils généraux, pour les séances desquels il réclamait une complète publicité⁷, et la construction des chemins de fer, dans l'exécution desquels il défendait la part de l'État contre ceux qui prétendaient l'en exclure en faveur de l'industrie privée⁸, préoccupaient encore l'esprit de Lamartine et l'amenaient à la tribune. Il semblait craindre de mettre pied dans la politique proprement dite et d'entrer dans la mêlée des partis; s'il descendait des hautes questions qu'il avait lui-même

1. Voyez l'adresse aux électeurs de Mâcon, dans *la France parlementaire*, t. II, p. 6.

2. 14 janvier 1838; 18 avril 1838.

3. 15 avril 1838; 10 février (ce dernier au banquet de la Société pour l'émancipation des esclaves); 10 mars 1842.

4. 18 mars 1838.

5. 30 avril 1838 (à la Société de la morale chrétienne). Voyez *Correspondance*, à M. de Virieu, 25 avril.

6. Un projet de loi pour le rétablissement des tours a été présenté récemment à la Chambre des députés par un ancien disciple et ami de Lamartine, M. Henri de Lacretelle.

7. 7 mars 1838.

8. 9 mai 1838.

appelées sociales, c'était pour prendre part aux discussions d'affaires pour lesquelles il semblait avoir à cœur de prouver sa compétence. Vis-à-vis du gouvernement, il gardait toute son indépendance, se réservant de l'appuyer ou de le combattre suivant l'occasion. La discussion de l'adresse, en janvier 1839, fit ressortir davantage encore cette attitude en dehors et au-dessus des partis qu'il voulait garder et son dégoût altier des intrigues obscures, des stériles agitations de la lutte pour les portefeuilles.

Un homme comme Lamartine ne pouvait s'intéresser à des débats qui avaient pour but le remplacement d'un ministre par un autre quand la politique restait la même, ce qui était le cas sous Louis-Philippe. Entre M. Thiers, qui représentait la Révolution sans la liberté, et M. Guizot, dont le libéralisme théorique était prêt à toutes les concessions dans l'intérêt de la dynastie d'Orléans et dans l'intérêt de son propre pouvoir, ou M. Molé, dont la déférence pour la volonté royale pouvait sembler plus grande, mais dont le dévouement à l'établissement de Juillet n'était pas supérieur à celui qu'avaient montré ses illustres rivaux, le choix devait sembler indifférent à un homme personnellement désintéressé, que la question dynastique touchait peu, et qui ne comprenait le pouvoir que comme un instrument de civilisation, de progrès et de liberté. La fameuse coalition contre le ministère dit du 15 avril, dans laquelle M. Guizot donnait la main à M. Thiers et à M. Odilon Barrot contre M. Molé accusé de trop de complaisance pour la volonté royale, cette coalition parut à Lamartine ce qu'elle était en effet : une ligue d'ambitions plutôt qu'une alliance de principes. Il prit la défense du ministère contre le projet d'adresse et contre ses rédacteurs. Trois discours¹ furent prononcés par lui dans une discussion mémorable où il eut M. Molé pour client et pour adversaires Thiers et Guizot.

Lamartine ne se posait pas en partisan du cabinet, dont il était loin d'approuver tous les actes², qu'il louait pourtant d'avoir donné l'amnistie refusée par le cabinet précédent; mais il disait aux chefs de la coalition : « De quoi les accusez-vous (les mi-

1. 10 janvier; 19 janvier.

2. Il flétrissait énergiquement la corruption électorale, bassesse sous tous les gouvernements, crime sous le gouvernement représentatif.

nistres)? Vous les accusez de tout ce que vous avez fait vous-mêmes. Vous les accusez d'avoir donné au pays cette réconciliation des partis que nous vous demandons en vain depuis quatre ans; vous les accusez surtout de faire obstacle à des projets, à des combinaisons où le pays n'a rien à gagner. » Puis il reprochait à tous les ministères passés et présents de n'avoir pas su trouver l'idée à laquelle devait se rattacher l'action gouvernementale pour donner au pays une impulsion féconde. « Il n'y a point de majorité ici, disait-il, parce qu'il n'y en a pas dans le pays, parce qu'il n'y en a pas dans les électeurs; il n'y a pas de majorité ici, parce qu'il n'y a ni action grande ni idée directrice grande dans le gouvernement depuis l'origine de 1830. » Il ajoutait ce mot resté célèbre : « La France est une nation qui s'ennuie. » Puis, après avoir de nouveau formulé à grands traits son programme social, il terminait son premier discours par ces paroles qui résumaient sa pensée : « Si les adversaires du cabinet nous présentaient un programme conforme à ces grands principes de progrès social auxquels je faisais allusion tout à l'heure, si vous étiez des hommes nouveaux, je voterais avec vous; mais, tant qu'il ne s'agira que de renverser des hommes sans toucher aux choses et que de ratifier aveuglément je ne sais quels marchés simoniaques dont nous ne connaissons pas même les clauses pour le pays, je continuerai à voter, dans les questions de cabinet, pour les ministres de l'amnistie et de la paix¹, contre ces ministres énigmatiques dont les uns ont un pied dans le compte rendu, les autres dans les lois de septembre, et dont l'alliance suspecte et antipathique ne promet à mon pays que deux résultats funestes qu'il vous était donné seuls d'accomplir à la fois : la dégradation du pouvoir et la déception certaine de la liberté. »

Dans cette même discussion², Lamartine donnait son approbation à la politique de paix suivie par le gouvernement de 1830 et déclarait n'avoir jamais partagé le système de ceux qui voulaient jeter la révolution de Juillet hors de son lit; toutefois il déclarait en même temps que la France ne devait pas rester éternellement dans la chaîne des traités de 1815, mais la rompre

1. Allusion au traité de la Tafna, conclu avec Abd-el-Kader.

2. Troisième discours.

anneau par anneau. On reconnaît la politique que Lamartine devait suivre lorsqu'il serait lui-même au pouvoir, la politique du célèbre manifeste de 1848. Lamartine voulait la paix sans craindre la guerre; il croyait la paix meilleure pour la liberté, mais il n'entendait pas y sacrifier la dignité nationale. Il répudiait l'esprit de conquête comme menant à la dictature; mais il avait surtout en profond dédain ces vaines bravades d'un faux patriotisme par lesquelles d'indiscrètes orateurs ne se faisaient pas scrupule d'exciter contre leur pays, dans un intérêt de popularité, les défiances de l'étranger.

On sait quel fut le résultat de cette discussion. Une majorité qui parut insuffisante au ministère donna lieu à une seconde dissolution. Déconseillée par Lamartine¹, qu'on avait appelé confidentiellement dans le conseil, cette dissolution impolitique ramena une Chambre hostile devant laquelle le ministère du 15 avril dut se retirer.

L'attitude de Lamartine, qui fit de lui un moment le chef de la majorité, lui valut non-seulement les colères de la coalition qu'il avait combattue, mais encore les reproches de ses anciens amis les légitimistes, et en particulier de son ami M. de Virieu, avec qui il se trouvait en dissidence. On lui reprochait d'être un ultramonarchiste pour avoir défendu, bien qu'avec mesure, la prérogative royale dans la personne de Louis-Philippe, reproche étrange dans la bouche des royalistes, et qu'il repoussait énergiquement². En revanche, il avait obtenu l'approbation de Royer-Collard qui lui avait dit de son ton le plus solennel. « Monsieur, respectez-vous! Vous avez la plus belle parole du pays et la destinée la plus haute du gouvernement représentatif³. »

Nous avons dit déjà les grandes vues de Lamartine au sujet de la question d'Orient. On trouvera dans notre recueil le discours étincelant qu'il prononça le 30 juin 1839, lors de la lutte ouverte entre la Turquie et l'Égypte. Dans ce discours et dans celui qu'il prononça le lendemain, en réponse à M. Odilon Barrot, Lamar-

1. *Correspondance*, février 1839, à M. de Virieu.

2. Voyez la lettre à M. de Virieu du 12 mai 1836. (*Correspondance*)

3. *Ibid.*

tine traçait la ligne que, selon lui, la France devait suivre dans le développement de cette question orientale. Sa politique ne devait être ni anglaise ni russe, mais s'inspirer des seuls intérêts de la France; il recommandait l'alliance avec l'Autriche comme avec la puissance dont les intérêts, dans cette question, s'accordaient le mieux avec les nôtres. Il signalait de nouveau comme irrémédiable la décadence de l'empire des sultans et conseillait à la France de prendre en Orient une position maritime et militaire comme un gage d'influence et de force en vue d'événements inévitables. « Je sais, disait-il, qu'on appelle tout cela des chimères, des rêves de mon imagination. Je laisse dire : l'imagination est l'œil d'une raison saine, qui porte seulement sa prévision plus loin. »

Quand Lamartine parlait ainsi, Ibrahim-Pacha avait depuis quelques jours gagné la bataille de Nézib; Mahmoud mourait et un enfant de seize ans allait le remplacer sur le trône. Dans les événements qui survinrent, la France continua de suivre une politique isolée qui favorisait, à la fois contre l'Angleterre et contre la Russie, la fondation d'un empire arabe sous le sceptre de Méhémet-Ali. On sait que Lamartine n'y croyait pas, et de plus il n'y voyait ni l'intérêt de la France ni celui de la civilisation. Ce fut le sujet du discours qu'il prononça à l'ouverture de la session suivante, dans la discussion de l'adresse². Lamartine ne perdait jamais l'occasion de parler sur cette question d'Orient et d'exposer les larges vues qu'il avait sur elle. Entre les avantages à tirer de son règlement, il voyait celui d'un remaniement de l'Europe et l'occasion pour la France de voir se déchirer les traités de 1815. Il ne craignait pas de voir d'autres peuples s'agrandir pourvu que la France trouvât, elle aussi, des compensations légitimes. Il n'entendait pas disputer avec la force des choses, mais il voulait, au contraire, travailler dans son sens

1. M. de Lamartine, on l'a déjà vu, regardait l'alliance avec l'Angleterre comme l'alliance naturelle de la France révolutionnaire et constitutionnelle; mais il ne voulait pas lui sacrifier les intérêts français.

2. 11 janvier 1840. — Nous avons donné des extraits de ce discours en parlant du *Voyage en Orient*.

pour le progrès de la civilisation et la grandeur de son pays. On ne prévoyait pas alors que le percement de l'isthme de Suez devait être une œuvre française. Lamartine répondait à ceux que ce projet inquiétait : « Je dis hardiment ici ce que j'ai dit à d'autres époques de Constantinople à l'égard de la Russie : vous n'aurez rien empêché ; la nature est plus forte que ces misérables antipathies nationales ; l'Europe et les Indes communiqueront en dépit de vous par Suez ; vous n'aurez fait que retarder ce grand bienfait de la Providence ; les deux mondes s'embrasseront et se vivifieront en se touchant en Egypte¹. »

Les deux discours sur les fortifications de Paris² sont parmi les plus beaux qui soient sortis de ces lèvres éloquentes, les plus beaux qui aient jamais retenti à aucune tribune. C'est de la *raison passionnée*, pour me servir d'une expression dont Lamartine aimait lui-même à se servir. On n'a pas oublié, on a plusieurs fois rappelé depuis la guerre ces discours prophétiques où Lamartine repoussait les fortifications de la capitale de la France comme inutiles pour la défense, dangereuses pour la liberté, où il signalait Paris fortifié comme la forteresse possible d'une faction ! Les événements l'ont trop justifié. Ils ont montré comment, dans une question qui semblait exclusivement militaire, l'homme politique, incompetent, — il le proclamait lui-même, — en matière stratégique³, a pu avoir raison contre des hommes spéciaux. C'est qu'il avait étudié l'histoire et qu'il en opposait les leçons aux arguments de la science. Le passé lui donnait l'intuition de l'avenir.

1. Le discours du 1^{er} décembre 1840, prononcé après la chute du ministère du 4^{er} mars et l'avènement du ministère du 29 octobre, ne fait guère que reproduire et résumer les idées et les arguments des discours précédents. (*France parlementaire*, t. III, p. 1 et suiv.)

2. 21 et 28 janvier 1841. — *Correspondance*, 6 février, dernière lettre à M. de Virieu.

3. Si l'on se rappelle que Thiers était un des adversaires de Lamartine dans cette question des fortifications de Paris, il sera difficile de ne pas voir une intention un peu épigrammatique dans les paroles suivantes : « Je ne suis pas de ces hommes qui croient avoir fait tout ce qu'ils ont lu, et qui, pour s'être couchés quelquefois sur des cartes militaires dans leur cabinet, s'imaginent avoir dormi dans tous les bivacs de nos grandes guerres. »

VII

Jusqu'ici on a vu Lamartine se tenir à l'écart des partis, isolé dans sa haute pensée et ne descendant dans la lutte qu'en de grandes occasions où il s'agissait d'un intérêt social ou pour la défense de la liberté. « L'avenir n'est d'aucun parti que du sien », disait-il. Il avait fini par se trouver à la tête d'un petit groupe d'hommes de bonne volonté, détachés pour le suivre du parti conservateur. « Je mène vingt-neuf voix dans cette session », écrivait-il à M. de Virieu en 1837¹. Il avait refusé d'entrer dans aucune combinaison ministérielle, voulant rester « député indépendant jusqu'au jour où des idées et des circonstances neuves pourraient effacer entièrement la question d'honneur de Juillet et commander une action neuve aussi et à des conditions toutes différentes² ». Il se détachait de plus en plus des idées de sa jeunesse et s'en ouvrait à son ami qui, lui, restait attaché aux vieux symboles : « L'erreur est de croire que nous ne pouvons prendre part à l'action du temps qu'à certaines conditions de faits qui nous conviennent. Dieu nous donne les faits qu'il veut ; à nous d'en tirer le meilleur parti possible. Ce monde physique et politique n'existe pas pour notre plaisir, mais pour notre travail³ ». Parfois le découragement le prenait, mais il ne s'y arrêtait jamais, la nature l'avait fait actif et patient tout ensemble : « La moyenne d'intelligence des Chambres est un milieu qu'on ne peut vaincre. J'ai beau travailler, comprendre, me former à une parole qui intérieurement me semble au niveau et fort au-dessus même de beaucoup d'autres, je ne suis entendu ni compris par la masse et je n'exerce pas l'ascendant naturel et proportionné à mon effort. Mais il y a en moi quelque chose de si invincible en impulsion que je vais toujours et me brise souvent⁴. »

1. 4 mars.

2. A M. de Virieu, 25 avril 1837.

3. 3 juin 1837.

4. 13 janvier 1838.

De telles idées se reproduisent souvent dans la *Correspondance*. Le sentiment qu'une grande action lui est réservée dans de grandes circonstances se montre dans les confidences de Lamartine à M. de Virieu. Il se prépare à ce rôle tout en le redoutant. Dans quel temps, *sous quel drapeau* se fera cette entrée dans l'action gouvernementale, il l'ignore, il est aux ordres de son *idée*; l'heure venue, il fera ce qu'elle aura commandé¹. Ceux qui ont connu de près Lamartine savent à quel point de tels sentiments sont vrais dans sa bouche et combien cette grande âme était éloignée de toute ambition vulgaire. Nul moins que lui ne voulait le pouvoir pour le pouvoir, ce rêve des esprits et des caractères médiocres; mais il sentait en lui des puissances qui demandaient à s'exercer dans une grande action; et sa haute raison politique lui disait dans quel sens il fallait conduire les destinées de son pays pour obéir aux lois d'une Providence à laquelle il croyait et dont il se sentait capable d'être le ministre.

L'heure du pouvoir était loin encore², mais celle de l'opposition allait venir. Déjà, dans le discours sur les fortifications, Lamartine avait dit à la gauche : « Souvenez-vous que dans toutes les questions où la liberté, où la constitution m'ont paru véritablement attaquées, véritablement menacées, quand il s'est agi de la liberté de la presse, de celle des électeurs, dans toutes les causes vraiment populaires, vraiment libérales, je suis venu à vous, je me suis hâté d'apporter mon vote avec le vôtre pour les défendre et pour les protéger³. » Et la gauche

1. 12 avril 1838.

2. Après la chute de Thiers, en 1840, Lamartine faillit entrer dans une combinaison ministérielle avec MM. Guizot et Villemain. La négociation échoua parce qu'il ne voulait accepter d'autre portefeuille que celui de l'intérieur; or, ce portefeuille était réservé à M. Duchatel. Lamartine ne voulait qu'un ministère politique pour y exercer une action sérieuse; c'est pourquoi il n'a pas fait partie du cabinet du 29 octobre. Voyez deux lettres à M. Guignes de Champvans, 23 et 29 octobre (*Correspondance*); une lettre à M. de Girardin nous montre Lamartine refusant de se laisser porter à la présidence de la Chambre. « C'est, disait-il, une position neutre, et j'aime les positions militantes et actives. » (25 novembre 1841.)

3. *France parlementaire*, t. III, p. 58.

lui avait rendu témoignage. Dans le discours sur l'adoption de la liste départementale du jury¹, en appuyant la proposition de M. Ducos pour l'extension du droit électoral, proposition repoussée par M. Guizot, il avait stigmatisé avec énergie le système d'immobilité dans lequel le gouvernement entendait se maintenir : à ce système, disait-il, un homme d'État était inutile, *une borne* aurait suffi. Dans le discours sur la *Régence*, prononcé pendant la session extraordinaire de 1842-, il avait combattu l'introduction dans le projet de loi du principe d'hérédité et signalé un nouvel empiétement de l'intérêt dynastique sur le droit du pays. Toutefois, sa dissidence avec le gouvernement, bien qu'accusée de plus en plus, n'avait pas eu le caractère et l'éclat d'une rupture. Mais au début de la session de 1843, dans la discussion de l'adresse², Lamartine ne se borne plus à se séparer du gouvernement sur quelques points de détail : dans un discours qui fit alors une sensation profonde et qui reste une date dans notre histoire parlementaire, il se lève de toute sa taille pour accuser et convaincre d'erreur la pensée même du règne, pour dénoncer le sacrifice des intérêts du pays à celui de la dynastie. Il signale les symptômes qui lui ont ouvert les yeux, les lois de septembre, les fortifications de Paris, la loi de régence, la corruption électorale; quant à la politique extérieure, il rappelle qu'il a conseillé en 1834 l'intervention en Espagne, qu'il a blâmé l'abandon d'Ancône par un cabinet qu'il défendait, il revient sur son dissentiment avec le gouvernement au sujet de la question d'Orient; puis il accuse le système d'empirer constamment sur les droits du pays, de le dépouiller pièce à pièce des conquêtes de la Révolution, d'en dérober et d'en anéantir autant que possible les résultats. Ce n'est pas pour si peu que la France a donné au monde cette secousse dont il n'y a pas un empire qui n'ait croulé ou tremblé, pas une fibre humaine qui n'ait frémi en y participant par le bien ou le mal, par la joie ou la terreur, par la haine ou par le fanatisme.

1. 15 février 1842. Ce discours fait partie de notre recueil. Voir au commencement du tome II.

2. 18 août 1842. Voir notre recueil, t. II, p. 30.

3. 27 janvier.

Et quel admirable portrait de l'homme d'État tel que le comprend Lamartine, portrait dans lequel il se peint lui-même et qu'il oppose à celui de ses rivaux politiques! « Dieu a donné, dit-il, aux véritables hommes d'État, aux fondateurs d'idées ou d'institutions ou de trônes, oui, Dieu leur a donné une passion de plus qu'aux reste de leurs semblables. C'est *la passion de l'idée du temps, de l'œuvre de la nation*; c'est le fanatisme du bien public; c'est le besoin, la soif de se dévouer, sans arrière-pensée, sans salaire, sans gloire même, à l'œuvre de sauver, de régénérer un peuple! *Et les plus véritablement conservateurs de ces hommes d'État sont ceux qui s'incorporent le mieux, qui s'absorbent, qui se confondent le mieux avec l'idée fondamentale de leur temps.* Ces hommes sont dévorés du besoin de se dévouer à la cause commune, ils semblent comme saisis d'un espoir tout-puissant en se penchant par la pensée sur l'avenir de leur œuvre nationale, et les plus beaux dévouements antiques ne sont qu'une faible image de cette fascination sublime qui entraîne ces nobles esprits à se dévouer pour préserver leur cause ou leur nation. »

« Vous déclarez, ajoutait-il un peu plus loin, ces hommes impossibles. Oui, ils sont et seront impossibles, en effet, tant que le pouvoir serait au prix du désaveu de leurs doctrines et des grands principes auxquels ils ont dévoué leur vie. Savez-vous ce que c'est que de déclarer ces hommes impossibles? C'est dire que les gouvernements libres sont eux-mêmes des impossibilités; c'est déclarer que la Révolution de 89 est un crime; que la monarchie démocratique est une utopie; que les réformes politiques sont une chimère, et que toute amélioration profonde de la condition des sociétés est un rêve. S'il y avait des hommes assez hardis pour le dire, qu'ils le fassent! Le pays jugerait entre eux et nous. »

Légitimiste de naissance et d'éducation, Lamartine avait fait un premier pas vers la démocratie en se ralliant, d'esprit sinon de fait, au gouvernement de 1830; il en fit un second en s'opposant à ce gouvernement au nom de l'idée démocratique. Son discours du 27 janvier 1843 était un grand acte de conscience et de raison politique; il fut l'objet de nombreux commentaires; mais ceux-là seuls qui n'avaient pas suivi dans son développement

la politique de Lamartine purent y voir le signe d'un changement d'idées; loin de là, ce ne fut qu'une expression plus complète et plus résolue des idées maintes fois exprimées par lui sur le devoir contracté par un gouvernement issu de la révolution envers la France et envers le peuple. En voyant ce gouvernement persister, malgré ses avis, dans un système aveugle de négation et de résistance, Lamartine se séparait de lui à regret, mais sans hésitation. Les dynasties n'étaient pour lui que des servantes du progrès, qu'il fallait abandonner à leur chute inévitable le jour où il devenait évident que, loin de travailler à l'œuvre du temps, elles y faisaient obstacle. L'expérience était faite à ses yeux pour le règne de Louis-Philippe, livré de plus en plus aux méprises et aux dangers du gouvernement personnel; et quant à la dynastie, les espérances qu'on en pouvait concevoir pour l'avenir étaient bien compromises par la mort du duc d'Orléans¹ et par la loi de régence. De là pour Lamartine un devoir impérieux de préparer l'avenir en constituant dans le parlement une opposition de principes, non de personnes, d'idées et non d'ambitions, prête à prendre en main la cause du pays et de la démocratie et à pourvoir à toutes les exigences des situations qui pourraient survenir. N'ayant pu élever le parti conservateur jusqu'à la hauteur de ses idées, Lamartine voulait essayer d'y hausser le parti de l'opposition dynastique.

L'effet de ce discours fut très-grand par toute la France. De nombreuses lettres, venues de côtés très-divers², apprirent à Lamartine à quel point sa parole s'était rencontrée avec le sentiment public. Lui-même s'en étonnait comme d'une révélation, il s'effrayait de trouver la désaffection déjà si profonde³. En même temps que la presse démocratique saluait *la conversion* de Lamartine, le parti conservateur « mesurait d'un œil chagrin l'étendue de sa perte ». Quelques-uns s'inquiétaient des dévelop-

1. La France avait *perdu un règne* : expression de l'adresse au roi rédigée par M. de Lamartine, le 12 août 1842.

2. « J'ai en trois jours (compte fait hier) 314 lettres des départements. » (10 février, à M. Rouot.)

3. 3 février, à M. Duhois.

4. Daniel Stern, *Histoire de la révolution de 1848*, t. 1, p. 78.—

pements inattendus que ce génie pouvait prendre et des surprises que ménageait à son pays cet homme qui s'obstinait à marcher en avant, qui faisait du progrès la loi de son propre esprit comme il y voyait celle de l'humanité. « Lamartine est une comète dont on n'a pas encore calculé l'orbite, » disait M. de Humboldt¹.

À l'époque où nous sommes, toutes les grandes œuvres poétiques de Lamartine avaient paru; sa carrière littéraire, qu'il avait poursuivie à côté de la carrière parlementaire², doit être considérée comme close, au moins sous la forme du vers. Désormais c'est dans la langue de la prose, plus familière et plus généralement accessible, qu'il va répandre à profusion les idées et les sentiments qui débordent de sa nature élevée et généreuse. En même temps s'agrandit le champ de son action politique; elle ne se renferme plus dans les luttes parlementaires, elle va pénétrer dans les masses par des écrits périodiques, par des articles ailés lancés à l'opinion comme autant de traits qui vont vibrer et s'enfoncer dans le cœur du pays, en attendant qu'une œuvre d'histoire large et féconde concentre dans un brûlant récit de la Révolution tout ce que contenait de flamme et de rayons ce génie puissant et sympathique³.

Dans un article sur la *conspiration de la peur*⁴, Lamartine résumait lui-même sa vie politique jusqu'à la fin de 1843 et répondait aux attaques dont il avait été l'objet de la part de la presse dynastique. Il signalait le procédé qui consiste à traiter de révolutionnaires, d'agitateurs, les hommes libéraux, amis du progrès et des lumières, ceux qui attaquent les abus et demandent des réformes. « Vous parlez sang, disait-il, quand tout le monde parle de raison. Laissez là vos sinistres évocations. Aucun sang ne coulera, et surtout le vôtre. » On voit par ces mots ce qu'était

Madame d'Agoult avait été une des premières à féliciter M. de Lamartine, qui lui répondait le 20 février. (*Correspondance*.)

1. Daniel Stern, *ibid.*

2. *Jocelyn*, 1836; *Chute d'un Ange*, 1838; *Recueils*, 1830.

3. *Les Girondins*, commencés en 1843. (Lettre à M. Darraud, 15 août 1843.)

4. 2 novembre 1843.

alors la tactique des réactionnaires, elle n'a pas cessé d'être la même : accuser toute parole libre de déchaîner les orages, tout élan vers le progrès, de pousser aux catastrophes; exciter la peur et la haine contre les hommes généreux qui ne consentent pas à s'immobiliser dans les petits intérêts et les basses intrigues où se traîne la politique des hommes du passé. Mise en œuvre avec habileté et mauvaise foi, cette tactique a produit longtemps son effet sur les esprits crédules et les cœurs pusillanimes; mais ses succès sont épuisés. Ceux qu'elle poursuivait encore aujourd'hui de ses objurgations et de ses calomnies pourront se consoler en pensant que Lamartine a aussi été accusé dans son temps d'être un *démolisseur* et un *anarchiste*, *d'évoquer des conventions* et de vouloir relever l'échafaud!

Dans un autre article écrit en 1845¹: *Pourquoi M. de Lamartine est seul*, Lamartine répond au reproche qu'on lui faisait de suivre une politique isolée, suspendue entre les partis. Il examine la politique des divers partis auxquels il aurait pu se rallier, en écartant le parti légitimiste et le parti républicain comme étant l'un et l'autre en dehors de la constitution, et les caractérise en quelques mots. Après avoir parlé du tiers-parti, puis du parti de M. Guizot, il arrive à celui dont M. Odilon Barrot était le chef, au parti de l'opposition dynastique, à ce parti vierge qui a l'*irresponsabilité des théories et le désintéressement des abstractions et qui, au lieu de se faire action et volonté, s'est fait équilibre et contrepoids*. On voit qu'il n'a qu'une médiocre considération pour cette gauche constitutionnelle et pour l'emphase de son principal orateur, de celui qu'il a appelé quelque part *un ministre secrétaire d'État au département de l'opposition*. S'il combat à cette heure dans les rangs de ces adversaires très-prudents et très-mesurés des ministères conservateurs, il est avec eux, non d'entre eux; son opposition à lui va plus haut et plus loin, plus haut peut-être qu'il ne veut et plus loin qu'il ne croit. Son idée du gouvernement dépasse celle de ses collègues et amis de la gauche de toute la hauteur de son génie. « Gouverner, dit-il, c'est réaliser. Mais il n'est donné à personne de presser le

1. Dans le *Bien public*, 14 septembre; *France parlementaire*, t. IV, p. 229.

pas des événements et de devancer la maturité des choses. La fortune, comme disaient les anciens, s'est réservé une large part dans la destinée des hommes indépendamment de leur valeur. Elle a quelquefois voulu que l'abbé Dubois fut à Versailles et que Fénelon fut à Cambrai. En politique, l'homme fait le rôle sans doute, mais c'est la Providence qui fait la pièce. Quand la pièce n'appelle pas l'homme, il faut savoir rester hors de la scène et se contenter d'un rôle qui est peut-être le plus beau des rôles dans un pays où la liberté se fonde et où il y a plus d'ambition que de vertu publique, le rôle de citoyen !

Lamartine était donc seul, — seul avec la France. Il attendait son heure en mesurant d'un coup d'œil sûr les progrès du malentendu qui s'accusait de plus en plus entre le pays et la dynastie. Quinze mois auparavant¹, dans un discours sur l'armement des fortifications de Paris, il avait retracé à grands traits l'histoire et marqué les phases de cette séparation en train de s'opérer entre la France révolutionnaire et le gouvernement qui, né de la révolution, au lieu de s'enfoncer dans ces profondeurs du peuple où se trouvent la base et la force des gouvernements populaires, semblait n'aspirer qu'à s'isoler en des institutions de plus en plus monarchiques sur l'étroit fondement du pays légal. Dans ce discours, d'un ton plus calme et d'un style moins imagé que les précédents, il refaisait le compte des griefs de la démocratie contre la royauté bourgeoise, depuis les retraites de Lafayette et de Laffite, obligés de se démettre, le premier du commandement des gardes nationales, le second de la présidence du conseil, presque au lendemain de la révolution dont ils représentaient les idées, jusqu'à la loi de régence et aux fortifications de Paris, en passant par les lois de septembre. Lamartine terminait en proclamant le droit des révolutions, dont on croit entendre dans sa péroraison le grondement lointain. Il avait prononcé, en parlant de 1830, le nom de la République et dit que la France à cette époque avait oscillé entre elle et la monarchie. Tout en protestant de son respect pour la constitution, ses paroles faisaient sentir qu'il s'en détachait de plus en plus, comme la France elle-même, et que la révolution

1. 7 mai 1845.

et la république ne le trouveraient ni surpris ni hostile le jour où, par la force des choses et le progrès de l'opinion, elles viendraient à éclater sous les pieds de cette monarchie infidèle à son origine, qui restreignait la liberté pour refouler la démocratie.

VIII

« Si vous aviez une révolution dans la main, l'ouvririez-vous ? » disait un jour Lamartine à un jeune ami qui l'accompagnait dans une promenade autour de son château de Monceaux¹. Lamartine écrivait alors *Les Girondins*, et, tout en écrivant, il se disait à part lui que ces pages de feu, qui chaque matin s'allumaient sous sa plume, pourraient bien, en s'envolant de son cabinet, produire un incendie qui dévorerait le trône de Juillet. Il sentait en lui des hésitations patriotiques : une révolution, pour être parfois nécessaire, est toujours un remède extrême et qui ne va jamais sans de grandes perturbations. Lamartine le savait et il redoutait d'ouvrir cette porte à l'inconnu. Mais, d'un autre côté, il ne pouvait se résoudre à laisser détourner la France de sa voie libérale et démocratique par un gouvernement de plus en plus contre-révolutionnaire et auquel manquait le sens des intérêts populaires. Sa raison lui disait qu'un tel gouvernement s'était condamné lui-même. Il ouvrait alors la main d'où s'échappait, volume par volume, ce livre terrible, destiné à rappeler au pouvoir qui l'oubliait, et au peuple à qui on voulait le faire oublier, qu'il y avait eu, en 1789, une révolution sociale et qu'il n'appartenait à aucun pouvoir politique d'en supprimer ou d'en restreindre arbitrairement les légitimes conséquences.

Livre terrible, en effet, ce livre des *Girondins*, où il faut voir tout ensemble l'œuvre d'un poète et l'acte d'un politique !

1. « Je l'ouvrirais », répondit cet ami et disciple de Lamartine, le même qui écrit ces pages, et qui, vieux aujourd'hui, sachant mieux qu'alors tout le péril et le malheur des révolutions, ayant vu de plus, à son grand désespoir, le mouvement généreux de 1848 aboutir aux hontes de l'Empire et à son désastre final, ne peut pourtant pas se repentir d'avoir désiré la chute du trône de Juillet et le retour de la France dans les voies de la Révolution.

Comme livre d'histoire, cette œuvre peut donner lieu à de nombreuses critiques, tant pour l'ensemble que pour les détails. Dans sa course rapide et entraînant à travers les événements, l'auteur n'a peut-être pas apporté au contrôle des faits un soin assez minutieux, et plus d'une idée hasardée, plus d'un jugement erroné ont pu se glisser sous sa plume. En revanche, le grand et vrai sentiment de la Révolution, son souffle embrasé, se fait sentir à toutes les pages ; une vie prodigieuse anime le récit, tout y palpète de la passion du temps : c'est l'épopée des temps modernes dont la Révolution est l'époque héroïque. Ce grand bouleversement social, pareil à un cataclysme qui découvrirait les abîmes de l'Océan, a mis à nu le cœur humain dans ses profondeurs les plus secrètes ; le bien et le mal en sont sortis en pleine civilisation avec la puissance des temps de barbarie ; les passions au service des idées ont donné au progrès un élan effrayant, qui s'est signalé par la ruine et le meurtre, et dont le souvenir nous fait frissonner encore aujourd'hui. Lamartine s'est penché sur le gouffre, il a jeté un regard profond dans l'âme révolutionnaire. En même temps qu'il élevait au-dessus du tumulte l'idée pure de la Révolution, comme un phare sur les vagues, il passionnait ses lecteurs par toutes les péripéties du drame humain, par des scènes terribles, émouvantes, où se produisaient, avec une intensité inouïe, les sentiments bons ou mauvais de notre nature, libres du frein que leur impose l'ordre social des temps réguliers. Dans ce livre extraordinaire, le génie de l'écrivain est égal à la grandeur des faits qu'il raconte et donne aux idées de l'homme politique une force incomparable d'expansion et de propagande. Aussi l'effet fut-il immense. Le livre courait de mains en mains, dévoré, en des veilles fiévreuses, par des esprits enthousiastes ; une ivresse révolutionnaire s'emparait des têtes, ardente, mais saine, car la justice de l'auteur avait flétri les crimes en exaltant les idées, et le spectacle de grandeur morale donné par des hommes et des femmes de tous les partis domine dans ce livre l'horreur causée par le sang des échafauds.

Quinze ans plus tard, en 1861, Lamartine écrivait la *Critique de l'histoire des Girondins* et faisait, à propos de ce livre, son examen de conscience devant le public. Ses opinions s'étaient un

peu modifiées sur les choses et sur les hommes. Le républicain de 1848 est redevenu, dans cet écrit, monarchiste constitutionnel ; peu s'en faut qu'il ne se déclare de plus légitimiste comme l'avait été son père, et il n'est pas loin de croire que les opinions politiques sont des traditions de la race¹. Nous ne doutons pas, quant à nous, de la complète sincérité de ce changement, plus apparent d'ailleurs que réel. Lamartine, quand il faisait cette *Critique*, avait cessé de jouer un rôle politique actif dans l'histoire de son pays, la France avait elle-même passé de la République à l'Empire. L'avortement des espérances qu'il avait eues pour sa nation et pour lui-même lui faisait considérer les événements et juger son propre rôle d'un autre point de vue qu'au temps de sa grande action publique. De là ces repentirs, ces rétractations qui étonnent et parfois contristent ses admirateurs et ses disciples dans quelques écrits de sa vieillesse. On pourrait lui répondre par ses propres paroles. A propos de Napoléon et de son *Mémoire de Sainte-Hélène* : « J'en crois, disait-il, aux grands hommes dans la plénitude de leurs facultés et de leur vie, et pas du tout dans la décadence de leur génie et de leur fortune². » Lamartine, au fond, se rétracte très-peu dans cette *Critique*. A vrai dire, il est refroidi plutôt que changé ; son idéal de justice politique est à peu de chose près le même, mais il n'y croit plus avec la même foi ; et quant à ses jugements sur les hommes, la correction qu'il y apporte se borne la plupart du temps à regretter quelque abus de couleur et quelque complaisance du pinceau dans le portrait de certains terroristes. C'est presque uniquement une question littéraire³. Il constate lui-même, *non sans un sentiment de fierté*, la forte vie de son livre, il en revendique la probité, tout en en déchirant quelques pages, et dit en l'élevant sur sa tête : « Ce livre est mon témoin ».

1. Il le dit même expressément : « Les opinions politiques sont dans le sang : tel père, tel fils. » La vie tout entière de Lamartine protestait au besoin contre un axiome qui, s'il était vrai, couperait court au progrès et pourrait servir d'excuse aux proscriptions révolutionnaires les plus implacables.

2. *Discours sur les fortifications de Paris*.

3. C'est à peu près tout ce qu'il trouve à reprendre dans son portrait de Robespierre, et Danton, lavé du meurtre de septembre, est toujours

La révolution de 1848 est née de ce livre; il n'y a pas lieu de le méconnaître, et Lamartine était conséquent avec lui-même lorsque, repoussant la régence dans une heure décisive, il refaisait d'égarer de nouveau la politique de son pays dans un dédale d'intrigues dynastiques et rendait la France à la Révolution par la république. Entendons-nous cependant. La révolution de Février se serait faite sans l'*Histoire des Girondins*; elle était dans la nécessité des choses et dans la logique des événements. La royauté de Juillet, cette *meilleure des républiques* selon le mot prêté à Lafayette, cette *quasi-légitimité*, ce trône *grevañt* une révolution selon Chateaubriand, n'était qu'un gouvernement bâtard qui n'avait sa raison d'être ni dans les vraies traditions de la monarchie ni dans les aspirations du peuple, ni dans le passé ni dans l'avenir, mais seulement dans des circonstances passagères et dans les intérêts mal compris de la classe bourgeoise. Sa chute était inévitable, lors même que Louis-Philippe et son gouvernement n'eussent pas exagéré à contre-sens ce que cette royauté d'un Bourbon avait en elle de principe monarchique et traditionnel, au lieu d'en développer le côté révolutionnaire et démocratique. Cette chute, Lamartine l'a seulement rapprochée. Dès le premier jour de son action politique, par sa parole à la tribune, par ses articles dans les journaux, et enfin par ce livre éclatant des *Girondins*, il n'a cessé de démontrer en toute occasion que le gouvernement de 1830 égarait la France hors de sa voie et qu'il fallait l'y ramener. Ce retour à la vérité et à la justice, il le voulait même au prix d'une révolution, sans toutefois l'appeler ni la désirer; il finit par en accepter l'idée, et alors il voulut que cette révolution, si elle devenait nécessaire, fût pure d'excès; il travailla d'avance à la rendre telle. Prévoyant la république, il en voulait, comme il l'a dit, tracer le *code* nouveau; il la voulait à son image, *légalé et pacifique, réconciliant dans une concorde unanime toutes les classes*, tous les partis. Si la république de 1848 ne réalisa pas en entier ce programme, elle le comprit pourtant et voulut

pour lui « le seul homme d'État de la Révolution après Mirabeau ». Madame Roland seule est sacrifiée. — *Critique*, etc., dans le sixième volume de l'*Histoire des Girondins*, édition Hachette, p. 309.

le réaliser; Lamartine n'a eu à rougir ni de l'avoir inaugurée ni d'en avoir été le dictateur au début. Pacifique à l'extérieur, bien qu'elle ait été ensanglantée au dedans par les terribles journées de Juin, la république de Février n'eut pas moins donné un grand exemple de sagesse et de modération qui n'a pas été perdu pour l'avenir; par elle le nom de la République a été séparé de celui de la Terreur, grâce à la magnanimité du peuple de Paris au jour de sa victoire et au noble caractère des citoyens aux mains desquels il remit la dictature improvisée du salut public. Rapprocher la révolution, mais l'apaiser en même temps, ce fut l'œuvre de Lamartine en publiant les *Girondins*: il a lavé la statue de la Liberté de la tache de sang qu'elle portait depuis 93, non au front, mais à la main, et il en a fait voir à la France le marbre sans souillure.

La conclusion du livre des Girondins, Lamartine la donna lui-même au banquet de Mâcon¹, ou plutôt ce fut le public qui la lui fit. « Mon livre avait besoin d'une conclusion, et c'est vous qui la faites!... » Ainsi parlait l'orateur, en élevant sur ses auditeurs le drapeau d'une révolution sans tache². Dans ce discours de Mâcon, dont nous n'avons que la lettre morte, bien éloignée de la parole vivante pour la force et pour la couleur³, Lamartine opposait aux *dogmes* de la Révolution, tels qu'il les comprenait: la paix, la fraternité entre les peuples, la sécurité

1. 18 juillet 1847.

2. « La conclusion, c'est que la France sent tout à coup le besoin d'étudier l'esprit de la Révolution, de se retremper dans ses principes épurés, séparés des vices qui les altèrent, du sang qui les souille, et de puiser dans son passé les leçons de son présent et de son avenir. »

3. Pour ce discours, comme pour certains chefs-d'œuvre de l'éloquence antique, ce qui a été publié n'est qu'une rédaction faite de mémoire, écho malheureusement affaibli du verbe vibrant qui avait passionné les auditeurs. L'auteur de ces pages le sait mieux que personne, car il a eu l'honneur d'aider Lamartine à retrouver ce discours pour l'impression. La seule note qu'il eut portée à la tribune était une grande feuille de papier sur laquelle étaient écrites au milieu, en gros caractères, les grandes divisions de son sujet, et sur les côtés, en lettres plus petites, ses arguments principaux. Les phrases, les mots à effet étaient rejetés sur les bords. *La révolution du mépris* s'y lisait dans un coin du papier.

individuelle, l'exercice de la souveraineté par l'universalité des citoyens, la liberté des cultes, la démocratisation de la royauté, la liberté de la presse, etc., il opposait à ces *dogmes les faits* de l'état présent et en faisait ressortir la contradiction. C'était un acte d'accusation en règle formulé du haut d'une tribune improvisée au milieu d'un concours populaire. L'orage qui avait interrompu le banquet offert à l'orateur par ses concitoyens pouvait paraître une image anticipée, un souffle avant-coureur de la révolution qui allait porter Lamartine au pouvoir quelques mois après. Ceux qui ont été témoins de ce spectacle ne l'ont pas oublié. L'électricité de l'atmosphère semblait descendue dans la salle, formée par une tente, que l'orage venait de déchirer; elle se faisait sentir dans la parole de l'orateur et dans les applaudissements de l'auditoire. Jamais communication ne fut plus vive, plus instantanée, plus dramatique. Quand Lamartine, par un de ces mots saisissants dont il avait le secret, annonçait la *révolution du mépris*, quand il montrait du doigt cette balance invisible où l'on mettait, dans l'un des plateaux, tous les vieux préjugés des réactions, et où il voulait mettre dans l'autre *un peu de lumière*, un frémissement répondait dans l'assemblée à sa parole, à son geste. En descendant, tout ému lui-même, de sa tribune d'une heure, Lamartine dut emporter, avec l'émotion de son auditoire, le sentiment qu'il était compris et que le cœur de la France battait à l'unisson du sien.

IX

On sait que le banquet de Mâcon fut le premier d'une série qui continua l'agitation dans le pays. Lamartine s'abstint de paraître aux autres, soit qu'il se *respectât*, suivant la recommandation de Royer-Collard, soit qu'il voulût jusqu'au bout garder son rôle à part dans l'opposition. Il ne reparut qu'à la dernière heure, lorsqu'il s'agit d'affirmer le droit de réunion contre les résistances du pouvoir par la manifestation du 20 février. L'opposition dynastique reculait. Lamartine déclara qu'il

1. Voir l'improvisation de Lamartine en réponse à Berryer dans la réunion tenue chez M. Barrot la veille du jour où le banquet devait avoir lieu. (*France parlementaire*, t. V, p. 163.)

irait au banquet « seul, avec son ombre derrière lui ». Dans ses *Mémoires politiques*¹, Lamartine a cru devoir s'accuser d'orgueil pour son attitude héroïque en cette circonstance et désavouer l'instinct généreux qui l'avait porté à se mettre alors à la tête du mouvement². Comme l'a fait déjà Daniel Stern, nous défendrons ici Lamartine contre lui-même et nous restituerons son vrai caractère à l'acte de résolution par lequel il se signala dans la défection de l'opposition constitutionnelle; ce fut un acte de fermeté patriotique. « Le temps, a dit Lamartine lui-même³, n'en croit qu'aux faits, aux actes des grands hommes. » Que Lamartine, en voyant la révolution qu'il avait faite aboutir à l'Empire, se soit effrayé et repent de son œuvre, qu'il ait été jusqu'à faire amende honorable des plus grands actes de sa vie, on peut, jusqu'à un certain point, le comprendre, et il faut l'honorer pour sa sincérité, dont témoigneront tous ceux qui l'ont connu et vu de près. Quant à nous, redisons-le pour la seconde et la dernière fois, le vrai Lamartine n'est pas celui qui fait son *meâ culpâ* de la République de février, dont il garderait la responsabilité quoi qu'il en pût dire; c'est celui qui, mieux inspiré, a dit un jour à la tribune : *Me, me, adsum qui feci. Cette République, c'est moi, moi, qui l'ai faite*⁴!

Il l'a faite par le livre des *Girondins*, par son attitude au 19 février dans la réunion chez M. Barrot, par sa réponse à M. Dupin qui proposait le 24 février de proclamer roi le comte de Paris avec la régence de la duchesse d'Orléans; quand, écartant d'un mot décisif toutes les fictions, tous les subterfuges, il déclara du haut de la tribune qu'on devait *descendre dans le fond même du pays, en extraire ce grand mystère du droit national d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté*, quand il appuya la proposition d'un gouvernement provisoire⁵. Certes il lui fallut une conviction bien profonde pour repousser, comme il le fit alors,

1. Tome II, p. 76.

2. Voyez à ce sujet les réflexions de Daniel Stern, *Histoire de la révolution de 1848*, t. I, p. 160, édit. Charpentier.

3. *Discours sur les fortifications de Paris*.

4. *Discours sur le projet de constitution*, 6 septembre 1848.

5. *France parlementaire*, V, 169.

la femme et l'enfant qui se jetaient dans les bras de la représentation nationale pour y chercher tout ensemble un asile et une couronne. Lamartine voulait rendre la France à elle-même, à la plénitude de ses droits, au libre développement de ses destinées : il refusait de laisser enchaîner de nouveau son génie et lui ouvrait, d'un esprit et d'un cœur hardis, les larges horizons d'un gouvernement démocratique.

Nous ne raconterons pas ici les événements de 1848, leur histoire est dans toutes les mains¹. Il suffira de rappeler en peu de mots le grand rôle joué par Lamartine dans cette révolution où il exerce, en l'absence de toute autre force et de toute autre autorité, la dictature du génie et de la parole. On n'a pas oublié les scènes de l'Hôtel de Ville, l'attitude héroïque de Lamartine devant le drapeau rouge et cette lutte de tous les jours contre les impatiences de la démocratie qui remplit l'inter règne entre la chute de Louis-Philippe et la réunion de l'Assemblée constituante². Il fallait le génie de Lamartine, ce génie, formé comme la foudre de Jupiter, d'une triple nuée et d'un triple rayon, pour régner en souverain sur une atmosphère chargée d'électricité et pour en dominer les orages. Des circonstances extraordinaires firent à un poète homme d'État ce rôle étrange où la parole humaine a semblé renouveler les miracles attribués par l'antiquité à la musique pour enchaîner les instincts et charmer les passions. Le courage de Lamartine fut à la hauteur de son génie ; la nature semblait l'avoir créé tout exprès pour ces luttes où un grand esprit a besoin, pour exercer son action, de s'appuyer sur un grand cœur³. Dans la commission exécutive comme au gouverne-

1. Outre Lamartine lui-même et son collègue au gouvernement provisoire, Garnier-Pagès, Daniel Stern a donné de cette révolution un récit fidèle et dramatique dont on vient de publier la 4^e édition.

2. On ne peut se figurer, quand on ne l'a pas vu, l'entrain héroïque de Lamartine pendant ces jours orageux du gouvernement provisoire. Sans doute il avait ses heures soucieuses ; mais l'approche du danger lui rendait toute sa sérénité et je ne sais quelle bonne humeur qui jaillissait en saillies dont quelques-unes sont devenues des mots historiques. Daniel Stern en a rapporté plusieurs.

3. Saïate-Benve a écrit : « Lamartine appelait l'orage afin d'y briller héroïquement sous l'éclair. » Non, il ne l'appelait pas, mais il le pré-

ment provisoire, au 15 mai, aux journées de Juin, dans ces chocs terribles entre un pouvoir mal affermi et une démocratie turbulente ou exaspérée, Lamartine fut digne, par son courage et sa présence d'esprit, de lui-même et des exemples les plus célèbres de l'histoire. Son nom plane sur cette époque avec un caractère de douceur héroïque, illuminé des éclairs d'une merveilleuse éloquence.

Mais ce n'est pas ce côté populaire et légendaire de la figure de Lamartine en 1848 qu'il s'agit de mettre ici en relief. On sait que, dans le partage des ministères au gouvernement provisoire, les affaires étrangères échurent à Lamartine. Il y développa, dans son célèbre *manifeste*¹, la politique qui avait toujours été la sienne et dont il voulait faire celle de la France ; politique de paix, de propagande libérale et de conquête intellectuelle par l'influence des idées et par le rayonnement du génie de la France révolutionnaire et démocratique. Dans un langage nouveau en diplomatie, qui empruntait une grandeur toute particulière au génie du poète et aux événements qui l'avaient porté au pouvoir, Lamartine marquait la différence entre la république de 1792, belliqueuse par nécessité, et celle de 1848, qui ne demandait qu'à rester pacifique avec le consentement de l'Europe : république *de droit naturel et de droit national, qui n'avait pas besoin d'être reconnue pour exister*, qui ne voulait ni ne craignait la guerre, résolue à ne *voiler ni sa liberté au dedans ni son principe démocratique au dehors* ; gouvernement de la maturité d'un grand peuple qui avait voulu donner à sa liberté sa forme la plus complète, qui voulait imposer aux autres peuples le respect de son principe tout en respectant lui-même des formes différentes de gouvernement, d'autres âges du progrès. En annonçant à l'Europe la bonne nouvelle de la paix, le manifeste déclarait que les traités de 1815 avaient cessé d'*exister en droit* et qu'ils n'étaient plus qu'un *fait à modifier d'un accord commun*. Il proclamait le droit d'intervention en faveur des nationalités

voiyait, il le sentait venir ; il était fait pour les grandes situations héroïques, et l'orage, loin de l'abattre, le soulevait, le portait.

1. *Manifeste aux puissances, circulaire aux agents diplomatiques de la République française*, du 4 mars 1848.

opprimées dans leur liberté ou dans leur croissance¹; mais il répudiait toute idée d'une guerre qui aurait pour objet la conquête ou un intérêt dynastique. « La République, disait-il, n'a point d'ambition; la République n'a point de népotisme. » Et il terminait par ces mots: « Si la France a la conscience de sa mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie guerre; si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie paix. »

Cette politique du manifeste était la même que Lamartine avait toujours soutenue à la tribune et dans ses écrits politiques. On l'a vu louer le gouvernement de Juillet de n'avoir pas jeté la révolution sur l'Europe et bouleversé le monde au nom des idées libérales, mais il déclarait en même temps que les alliances de la France devaient être des alliances de principes plus que d'intérêts; il ne s'associait pas volontiers aux déclarations platoniques en faveur de la Pologne, qu'on se transmettait, sans conséquence, d'adresse en adresse; mais il proclamait, à l'occasion, son vœu passionné pour l'indépendance de l'Italie et reprochait au gouvernement de Louis-Philippe de ne pas montrer pour elle une bonne volonté efficace². Il avait dénoncé les traités de 1815 comme des liens dans lesquels la France étouffait et qu'il fallait rompre ou dénouer à la première occasion favorable. Une fois au pouvoir, il voulut mettre ses idées en pratique. Comme les grands démocrates de la Révolution, dont il venait d'écrire l'histoire, il voulait la paix comme favorable au développement de la démocratie; il redoutait la guerre, moins pour les dangers qu'elle fait courir à la patrie que pour ceux dont elle menace la liberté; mais il voulait la paix sans faiblesse

1. Dans une réponse à une députation de Polonais, faite pendant le gouvernement provisoire, Lamartine a précisé sa politique sur la question des nationalités: « Le jour où il nous paraîtrait que l'heure aurait sonné pour une nationalité injustement effacée de la carte, nous volerions à son secours. Mais nous nous sommes justement réservé ce qui appartient à la France seule, l'appréciation de l'heure, du moment, de la justice de la cause et des moyens par lesquels il nous conviendrait d'intervenir. » (*France parlementaire*, t. V, p. 221.)

2. Dans le discours sur les affaires d'Italie du 2 février 1818.

et sans compromis et pensait que, sans propagande armée, on pouvait parler haut à l'Europe du haut de la Révolution française. Plein de confiance dans le génie militaire de la France et dans la force accumulée pendant une longue paix, il n'était pas éloigné de croire qu'une guerre que la France n'aurait pas provoquée, mais qu'elle aurait acceptée, ou dans laquelle elle serait entrée au nom du droit et pour l'indépendance des nationalités, eût été pour elle une occasion heureuse et désirable de donner à son principe démocratique et à son gouvernement nouveau la sanction de la force et le prestige de la gloire¹. Les yeux sur l'Italie, il souriait à l'idée d'une intervention qui eût affranchi cette grande esclave et qui lui eût rendu, par l'épée de la France, son rôle dans le monde et sa place dans le concert européen².

L'impression produite par le manifeste fut immense. L'Europe, qui avait éprouvé la force militaire de la France pendant la Révolution et sous l'Empire, et qui savait ce que l'enthousiasme révolutionnaire pouvait ajouter à notre puissance naturelle d'expansion, à la valeur de nos armes, l'Europe fut rassurée sur une invasion; mais elle comprit en même temps qu'il lui faudrait compter avec le gouvernement républicain de la France, avec un gouvernement fort et fier de son principe, au lieu d'avoir affaire, comme sous Louis-Philippe, à une royauté bâtarde, jalouse de se faire pardonner son origine révolutionnaire par les monarchies légitimes, et pour cela prête à toutes les concessions, à toutes les complaisances. On parlait haut en France depuis que l'intérêt national ne s'y compliquait plus d'un intérêt dynastique, depuis qu'un homme de pensée et d'action, porté au pouvoir par une révolution, y parlait à l'Europe au nom de la République. Les peuples se tournaient vers nous et

1. On a accusé Lamartine d'avoir proclamé dans son manifeste une politique contradictoire, à la fois rassurante et menaçante pour les gouvernements étrangers. Il a répondu à ce reproche, formulé par MM. Mangin et Napoléon Bonaparte, dans un discours prononcé au comité des affaires étrangères en juillet 1848. Il y constatait l'influence conquise en quatre mois par la France et l'impossibilité de voir se reformer contre elle la coalition. (*France parlementaire*, V, 342.)

2. Voyez la réponse à une députation de l'Association nationale italienne, du 27 mars 1848. (*France parlementaire*, V, 229.)

les gouvernements sentaient qu'il y avait, dans la Révolution française, conduite par ses vrais représentants, une puissance de laquelle il n'eût pas été prudent de se jouer.

Ce fut un grand moment. La République n'avait pas besoin de tirer l'épée pour remuer l'Europe au nom de son principe; il lui suffisait d'être et de lever son drapeau pacifiquement en face des peuples et des trônes. La révolution de Février, comme une décharge électrique, avait produit une commotion dans toute l'Europe; les révolutions de Vienne, de Berlin avaient répondu à celle de Paris, l'insurrection était à l'ordre du jour, la fièvre des barricades courait le monde comme une épidémie. Tout ce qu'il y avait en Europe d'idées libérales, d'idées nationales, toutes les aspirations vers la liberté, vers l'indépendance, vers l'unité, s'agitaient au signal de la France et faisaient explosion çà et là. La Pologne se soulevait pour sa revendication éternelle; l'Italie, frémissante sous le sabre de Radetzky, engageait, avec l'aide du Piémont, la lutte contre l'Autriche; l'Allemagne faisait une première tentative pour son unité par la réunion à Francfort d'une assemblée fédérale constituante. Il semblait qu'une nouvelle ère allait commencer, qu'une Europe nouvelle allait sortir des ruines du vieux monde féodal et monarchique¹. Mais l'heure n'était pas venue: ces mouvements désordonnés, confus, n'étaient pas faits pour aboutir, les éléments en fusion ne devaient pas prendre encore leur cohérence; les idées généreuses de liberté, de justice, devaient passer par de nouvelles épreuves, par de nouveaux mécomptes, avant d'atteindre à la réalisation. La démocratie française, qui devait marcher à la tête de la civilisation sous ses formes nouvelles, n'était pas prête pour ce rôle d'« étoile du matin » que lui assignaient ses poètes². Divisée contre elle-

1. Voyez le *Rapport sur les relations extérieures*, présenté par Lamartine à l'Assemblée constituante, le 8 mai 1848. Il y raconte lui-même l'effet de son manifeste et les résultats pratiques de l'attitude du gouvernement républicain en face de l'Europe monarchique: l'ébranlement des trônes par la seule puissance de l'idée, par la seule influence d'une politique à la fois nationale et démocratique.

2.

Pour éclairer les peuples dans leur route,
Dieu t'a dit: brille, étoile du matin!

(BÉRANGER.)

même, déchirée par les sectes socialistes, elle portait la peine de l'abandon où la royauté de Juillet avait laissé le peuple, abandon contre lequel avait plus d'une fois protesté Lamartine. La république expiait les fautes de la monarchie, et, comme il arrive, on la rendait responsable des malheurs qui étaient l'héritage d'un autre régime. Les barricades de Juin furent la borne fatale où se heurta le char qui portait le rapide triomphe de la révolution démocratique; elle s'y brisa. Depuis ces funestes journées, la république n'existe plus que de nom. Avec la chute de la démocratie française tombent les espérances de la révolution européenne; tout avorte autour d'elle de son avortement. Ce qu'elle avait soulevé retombe comme la poussière après que le vent d'orage a cessé de souffler. D'autres hommes viendront qui reprendront, sous d'autres formes, la poursuite des problèmes posés en 1848; mais l'élan généreux ne renaitra pas, l'enthousiasme est éteint, l'œuvre de l'avenir n'est plus son œuvre, et la liberté n'y travaillera pas seule.

Il est dans la vie des peuples, comme dans celle des individus, des heures où toutes les puissances de l'esprit et du sentiment s'exaltent dans la conception d'une œuvre dont la réalisation semble facile; mais l'exécution subit des lenteurs inévitables et parfois rencontre des obstacles inattendus. Lamartine fut pour la France le génie d'une de ces heures privilégiées: sous le rayon doré de son éloquence, elle vit s'ouvrir devant elle les perspectives de son avenir et crut en fonder les institutions; elle eut la vision de cette cité des hommes qu'il ne lui fut pas donné de bâtir alors, mais que nous voyons se construire aujourd'hui: Lamartine en fut le prophète, s'il n'en fut pas le fondateur.

X DE BIBLIOTÉCAS

« La république a le bonheur d'être un gouvernement de nécessité. La réflexion est pour nous. On ne peut pas remonter aux royautés impossibles. On ne veut pas descendre aux anarchies inconnues; on sera républicain par raison. »

Ces paroles se lisent dans la proclamation du gouvernement provisoire au peuple français, au sujet des élections qui se pré-

paraient, proclamation dont Lamartine avait été le rédacteur¹. Elles semblent écrites pour notre temps et prédire ce que nous voyons aujourd'hui : le ralliement de la France à la république par l'instinct du salut et le conseil de la raison. Le génie de Lamartine anticipait sur l'avenir, il croyait toucher ce qu'il voyait et ne savait pas qu'il était en avant de son temps, tout en exprimant les aspirations les plus hautes et les plus pures. La modération, la sagesse du peuple en Février avaient contribué à son illusion généreuse. Il pouvait célébrer son *héroïsme* dans le combat, son *humanité* dans le triomphe². Cette révolution, qui le reconnaissait pour son chef, paraissait vouloir réaliser son programme : elle avait aboli la peine de mort en matière politique ; elle venait de faire la loi électorale « la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême devoir de l'homme, sa propre souveraineté ». Il pouvait se sentir fier de son œuvre, croire à l'avenir.

En un sens, il ne se trompait pas, et son génie avait raison. La révolution de 1848 était et devait rester une date éclatante dans notre histoire révolutionnaire. Quand elle ne nous aurait donné que le suffrage universel, c'était assez. Chateaubriand disait, sous la Restauration, que, si la charte se perdait, la liberté de la presse la retrouverait. On peut dire du suffrage universel qu'il a retrouvé et fondé la république. Faussé, mais non détruit par l'Empire, le despotisme, qui a pu l'exploiter un temps à son profit, tout en contribuant à l'enraciner dans le cœur du peuple, n'a pu tenir contre la vertu secrète de ce principe de la souveraineté populaire dont la lente manifestation a je ne sais quoi de fatal, comme une force de la nature ; force d'abord aveugle, puis de plus en plus clairvoyante, qui peu à peu prend conscience d'elle-même et devient la force tranquille de la Révolution, la raison dans le nombre, à laquelle rien désormais ne pourra résister. Le temps est proche où, disciplinée par l'instruction.

1. *France parlementaire*, t. V, p. 213 ; *Mémoires politiques*, t. III, p. 171. Cette circulaire avait pour but de désavouer celle de M. Ledru-Rollin.

2. *Proclamation du gouvernement provisoire*.

par l'exercice de la liberté, elle deviendra le plus puissant véhicule du progrès et la loi générale des sociétés, comme elle est déjà celle de la France démocratique.

Le 4 mai 1848 s'ouvrait solennellement la première assemblée issue du suffrage universel. Le 6, Lamartine présentait, au nom de Dupont de l'Eure, président nominal du gouvernement provisoire, le rapport sur la situation et rendait compte de la politique de ce gouvernement pendant les deux mois de crise. Il y disait : « En proclamant la république, le cri de la France n'avait pas seulement proclamé une forme de gouvernement, elle avait proclamé un principe. Ce principe était la démocratie pratique, l'égalité par les droits, la fraternité par les institutions. La révolution accomplie par le peuple devait s'organiser, selon nous, au profit du peuple, par une série continue d'institutions fraternelles et tutélaires, propres à conférer régulièrement à tous les conditions de dignité individuelle, d'instruction, de lumières, de salaires, de moralité, d'éléments de travail, d'aisance, de secours et d'avènement à la propriété, qui supprimassent le nom servile de prolétaire, et qui élevassent le travailleur à la hauteur de droit, de devoir et de bien-être des premiers-nés à la propriété. » Selon Lamartine et ses collègues, le gouvernement provisoire n'avait pas eu pour unique fonction de faire régner l'ordre dans l'interrègne des lois : une mission plus haute lui avait été donnée par la révolution dont il était sorti, celle d'inaugurer l'ordre nouveau, de préparer l'œuvre de l'Assemblée constituante¹. C'est à ce travail préparatoire qu'avaient dû se livrer les ministres des finances et des travaux publics et la célèbre commission du Luxembourg. L'Assemblée nouvelle devait s'inspirer à la fois de l'esprit de la Révolution manifesté dans les décrets du gouvernement provisoire et des recherches hâtives faites par des hommes de bonne volonté, pleins d'illusions généreuses. On sait comment elle comprit sa tâche et quels obstacles elle rencontra ; le pays n'était pas mûr pour une république organique.

Il semble que Lamartine ait eu lui-même le secret instinct de

1. Lamartine, rappelons-le, a toujours compris le pouvoir comme une action morale d'initiative et de progrès ; il n'a jamais consenti à le réduire à une force passive de négation et de résistance.

l'instabilité des institutions créées sous ses auspices; on sent comme un vague pressentiment de leur peu de durée dans le discours sur le projet de constitution. Il y réclame le maintien d'un préambule que d'autres voulaient retrancher de la constitution nouvelle; il revendique pour la révolution dont il est le père (*me, me, adsum qui feci*), pour cette révolution qui a PROCLAMÉ LE PLUS GRAND FAIT DES TEMPS MODERNES ET CHANGÉ EN UN SEUL JOUR UNE OLIGARCHIE EN DÉMOCRATIE COMPLÈTE, le droit de graver sur les tables de ses lois quelques-uns de ces *grands symboles, de ces grands principes, de ces grandes vérités générales qui illuminent de haut l'ensemble des lois secondaires*. Il invoque l'exemple donné dans la constitution de 1791, dont la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen* formait la première page; page qui a survécu à la constitution elle-même et qui surnage encore sur les flots où dix constitutions ont été submergées. On eût dit que, n'espérant déjà plus sauver du naufrage le code de la révolution, il en voulait du moins sauver le *credo*. Deux grandes choses, selon lui, rendaient la révolution de Février digne de parler à la postérité et de lui formuler ses dogmes: l'établissement du suffrage universel et l'abolition de l'échafaud politique. Il ne se trompait pas. Par ces deux choses, auxquelles son reste attaché¹, elle avait proclamé la loi de l'avenir et tout à la fois désarmé le nom de la République de sa terreur légendaire.

Un autre but poursuivi par Lamartine dans ce discours en faveur d'un préambule, c'était de restituer à la révolution de 1848 son caractère spiritualiste, faussé par le matérialisme de quelques sectes socialistes dont les doctrines n'allaient à rien moins qu'à remplacer ces trois mots du frontispice de la constitution: *Liberté, Égalité, Fraternité*, par ceux-ci: *vendre et acheter*. Il protestait avec énergie contre cette perversion de l'idée démocratique et voulait rendre son *âme* à la Révolution.

1. Lamartine avait réclamé le suffrage universel longtemps avant Février. Il le réclamait dans une *déclaration de principes* publiée le 21 octobre 1847 (*Bien public*), et à la tribune, le 24 février 1848, quand il combattait la proposition de M. Dupin et repoussait la régence de la duchesse d'Orléans.

Ce n'est pas qu'il fût dédaigneux du progrès matériel, mais il ne le séparait pas de l'idée morale. Lamartine, on l'a vu, était socialiste à sa manière¹; ses idées n'avaient fait que se développer dans le même sens depuis le jour où il avait rêvé de fonder un parti social lors de son entrée dans la vie politique. La révolution de Février était pour lui l'avènement du peuple à une vie nouvelle; il voulait tourner les institutions et les lois au bien du plus grand nombre. Il croyait que la société a des devoirs envers l'individu; on le vit dans son discours sur le *Droit au travail*, cette question bruyamment agitée en Février et qui semblait alors s'imposer avec une autorité si pressante². Il y condamne la *vieille économie politique du laisser-passer* et veut l'intervention de la société, de la législation, du gouvernement entre la propriété et le travail. « La vérité, disait-il à ceux qui repoussaient toute intervention de l'État, comme à ceux qui voulaient l'organisation du travail par la législation, la vérité, c'est la souffrance des masses, c'est la nécessité d'y pourvoir selon nos lumières et selon nos forces, c'est l'urgence de les assister, non pas seulement comme hommes, comme peuple chrétien, mais comme législateurs prévoyants, ayant tout le pays et tout l'ensemble, tout l'horizon de nos populations devant nos yeux. » Toutefois, bien que fidèle jusqu'au bout à son programme, il avouait ne plus reconnaître son peuple de Février, changé par les doctrines du socialisme matérialiste et qui, pour avoir trop vécu peut-être de parole, voulait ne plus vivre que de pain. Il déplorait cet abaissement de la Révolution, qu'il sentait descendre ainsi peu à peu vers l'Empire, où elle devait tomber bientôt.

Aujourd'hui que la question politique a repris le pas sur la question sociale et que le temps et la raison ont fait justice des utopies qui passionnaient pour ou contre elle les hommes de 1848, on ne se figure plus l'ardeur de ces discussions au milieu

1. Vauban, Fénelon, Turgot, Condorcet, Sismondi, et bien d'autres qu'on n'accusera pas de démagogie, étaient aussi socialistes à leur façon et selon leur temps.

2. La constitution de 1848 porte inscrit dans son préambule (art. 8) le principe du droit au travail et à l'assistance. Le discours de Lamartine est du 14 septembre. (*France parlementaire*, V, 411.)

desquelles Lamartine venait jeter des paroles de conciliation et de paix. Cependant la question sociale est éternelle; elle reviendra sous des formes nouvelles quand la question politique, résolue définitivement, cessera de préoccuper les esprits. Il faudra bien lui accorder alors une attention sérieuse. Rendons à Lamartine cette justice que, sans donner dans aucune des utopies enfantées par la fièvre révolutionnaire, il comprit l'un des premiers toute la portée du travail secret opéré dans les couches profondes du peuple et la grandeur des changements que préparait ce travail pour l'organisation de la démocratie.

Lamartine prit deux fois la parole dans la discussion des lois constitutionnelles. La première fois, ce fut sur la question d'une ou deux chambres¹; il défendait l'unité du pouvoir législatif, basée sur l'unité de la nation. « Qu'est-ce, disait-il, qu'une constitution, si ce n'est la forme extérieure d'un peuple. Ce n'est pas quelque chose d'arbitraire, ce n'est pas un vain système qu'une constitution. C'est une réalité de la nature nationale produite en relief par le génie même des législateurs; c'est la nation donnant sa forme à son moule constitutionnel, ce n'est pas le moule constitutionnel imprimant arbitrairement sa forme à la nation. » Vérité méconnue par les professeurs de politique constitutionnelle qui rêvent l'équilibre des pouvoirs selon des conditions mécaniques. L'orateur montrait ensuite comment l'Angleterre et l'Amérique pouvaient avoir deux chambres, la pairie anglaise représentant l'aristocratie anglaise, et le sénat américain représentant le principe fédératif, deux choses réelles et préexistantes; et comment la France démocratique ne devait avoir, au contraire, qu'une seule représentation. D'ailleurs, les circonstances exigeaient la concentration des pouvoirs dans une seule assemblée, et s'il y avait eu deux chambres alors, c'eût été plutôt le moment de les fondre en une. Une dictature pouvait devenir nécessaire, et il valait mieux sans doute qu'elle fût exercée par une assemblée que par un homme. « Il y a, disait l'orateur en terminant, deux noms dans l'histoire qui doivent à jamais empêcher une assemblée française de confier la dictature de la république, de la révolution, à un homme. Ces deux

1. 27 septembre.

noms, citoyens, c'est le nom de Monk en Angleterre et en France celui de Bonaparte! »

Cette dernière considération, tirée de l'état révolutionnaire de la France en 1848, pourrait faire croire que Lamartine aurait pu, en d'autres temps, admettre l'idée d'un double pouvoir législatif. Toutefois, déjà dans la *Politique rationnelle*, il s'était prononcé pour l'unité, par la raison qu'un pouvoir politique doit être une vérité et ne peut représenter et constater que ce qui est. Or les éléments naturels d'une seconde chambre ayant été dissous par la Révolution, nous sommes en France *inévitablement conduits à une seule représentation nationale*¹. Lamartine prévoyait d'ailleurs, en 1848, qu'établir deux chambres serait établir la lenteur systématique, la faiblesse, l'embarras, le frottement des froissements artificiels et toujours ralentissant dans les rouages d'une constitution. Il faut l'avouer, l'expérience semble lui avoir donné raison.

Il n'en est pas de même pour son discours sur la présidence. Là Lamartine se trompe et l'événement lui a donné tort. Il s'agissait de savoir par qui serait élu le président de la république, par la Chambre ou par le peuple. Dans un discours d'une grande éloquence Lamartine prit parti pour l'élection populaire, et son avis l'emporta sur ceux qui, plus prudents, voulaient confier à l'assemblée le choix du chef de l'État, soit qu'il fût élu pour un temps déterminé, ou que, toujours révocable, il restât sous la main de l'assemblée souveraine². Lamartine, lui, voulait laisser au peuple dans cette élection son droit tout entier; il ne croyait pas à la possibilité d'une restauration monarchique six mois après une révolution qui avait brisé le dernier trône; il ne voulait même plus croire à la puissance de ce nom de Bonaparte contre le prestige duquel il avait protesté si souvent, en signalant le danger. D'ailleurs, la République ne pouvait être, selon lui, fondée qu'avec le concours unanime du peuple. Si ce peuple abusé reculait devant l'établissement de son propre règne, s'il craignait de porter le fardeau de son pouvoir, s'il lui plaisait de

1. *Politique rationnelle*.

2. C'était le système de M. Grévy. Nous l'avons vu en action dans la présidence de M. Thiers.

se passer une fantaisie princière, eh bien, le sort en était jeté, il fallait le laisser prononcer lui-même, lui seul, sur son avenir.

On frissonne quand on lit ce terrible *alea jacta est* qui livrait au hasard les destinées de la République, et Lamartine nous apparaît comme le dieu du *Desespoir* lançant sa création dans l'espace *d'un pied dédaigneux*. Tel n'était pas pourtant son sentiment. C'était, au contraire, une confiance trop grande dans la sagesse de la nation et dans sa maturité pour un gouvernement rationnel. Il ne pouvait concevoir sa République autrement que comme une émanation du peuple constituant lui-même son gouvernement, aussi bien le pouvoir exécutif que le législatif. Il redoutait de voir un gouvernement qui n'aurait pas reçu la consécration du baptême populaire s'isoler comme avait fait le gouvernement de Juillet et la République suivre les errements de la royauté bourgeoise. Il se trompa, mais avec grandeur. La largeur de ses vues l'égara, elle l'empêcha de fixer son attention sur le point essentiel, qui était d'écarter un prétendant d'un fauteuil trop facile à changer en trône. Lamartine, comme l'a très-bien dit Daniel Stern, s'était formé de la Révolution un idéal trop vaste : c'est ce qui lui fit négliger de pourvoir à l'établissement de la République. Lui qui avait vu si clair dans la question des deux chambres, son génie politique sembla subir une éclipse dans celle de la présidence; je dis son génie politique, car son génie oratoire n'avait jamais brillé d'un plus vif éclat. Il n'eut pas de peine à entraîner l'Assemblée; le peuple, en revanche, devait lui répondre par le vote du 10 décembre.

La France n'était plus avec Lamartine. Il eut beau s'écrier dans son *Discours au peuple pour l'inauguration de la constitution* : « Honte aux lâches qui reculeraient!.. Gloire aux bons, aux forts, aux sages, aux persévérants! Dieu est avec eux. » Sa voix n'était plus écoutée. Ce discours au peuple est, il faut l'avouer, moins d'un homme d'État que d'un pontife qui mêle avec la politique la morale et la religion, à la façon des législateurs antiques. Ne comptant plus sur les hommes, il pria Dieu de bénir la constitution. Elle avait trois ans à végéter.

1. 19 novembre 1848.

XI

Lorsque Lamartine inaugurait ainsi la constitution, il y avait près de cinq mois qu'il n'était plus au pouvoir; la popularité avait abandonné son nom salué naguère de tant d'acclamations enthousiastes; on oubliait son héroïsme, son dévouement pendant trois mois de lutte; une réaction aveugle renouvelait contre lui les injustices et les ingrattitudes dont l'histoire offre tant d'exemples fameux. Le délaissement fut même si grand autour de lui, après l'arrivée de Louis Bonaparte à la présidence, qu'il ne fut pas réélu aux grandes élections de 1849. Celui que dix départements avaient envoyé à l'Assemblée constituante ne trouva pas un département pour le nommer à la législative; ses concitoyens de Saône-et-Loire eux-mêmes le renièrent, et ce fut le département du Loiret qui se chargea de protester, dans une élection partielle, contre l'ostracisme d'une patrie ingrate envers son plus grand citoyen.

Mais son génie ne l'abandonna pas. Non-seulement il reparut avec éclat dans des œuvres littéraires dont le succès rappela plus d'une fois ceux de sa jeunesse; mais, s'il cessa de jouer le premier rôle dans les affaires de son pays, s'il se retira même peu à peu de la vie politique et si, après le coup d'État, sa retraite fut complète et définitive, Lamartine ne détourna jamais ses regards des affaires publiques, et le brutal démenti donné par le peuple à toutes ses espérances ne le rendit pas indifférent aux destinées de son pays. Loin de là! Il monta plus d'une fois à la tribune pendant l'Assemblée législative. On l'y vit paraître surtout lorsqu'il s'agit de défendre la révolution de Février, sa révolution, contre les attaques passionnées de la réaction triomphante; il faisait tête alors aux assaillants comme un lion blessé qui se retourne contre les chasseurs, et plus d'une fois il les fit reculer par son attitude, plus d'une fois il leur infligea par son éloquence indignée un châtement mérité. C'est ainsi qu'il glorifia contre Thiers, qui les avait qualifiées de *funestes*, les journées d'où était sortie la République, et qu'il leur restitua le nom de *glorieuses*, dû au

courage et à la magnanimité du peuple¹. L'effet produit par cette improvisation véhémement fut un triomphe pour l'homme aussi bien que pour l'orateur. Lamartine protesta contre les lois répressives dont cette même réaction, aveugle en sa colère, voulait frapper la presse et le droit de réunion². Il défendit la suprématie de Paris comme capitale de la France et comme *résumé du pays tout entier*, contre ceux qui, par un esprit étroit de jalousie provinciale ou de passion contre-révolutionnaire, auraient voulu le réduire à n'être qu'une simple municipalité en refusant la subvention de l'État à ses théâtres, à ses académies, à ses musées³. Dans un discours *sur la déportation*⁴, il s'éleva contre la désignation des îles Marquises comme établissement pénitentiaire et contre cette déportation à quatre mille cinq cents lieues qui brisait tous les liens du proscrit politique avec sa patrie, substituant à la peine de mort une peine plus lente et peut-être plus cruelle. En une occasion, il défendit le suffrage universel contre les mutilations que voulait opérer sur lui la majorité réactionnaire⁵. Ce suffrage universel méconnu alors par ceux qu'il avait fait remonter de bien bas et qui n'aspiraient déjà qu'à le restreindre, Lamartine voyait en lui le meilleur préservatif contre les révolutions. « Vous êtes maintenant, disait-il à ses contradicteurs, sous l'inviolabilité du suffrage universel. Vous êtes maintenant, grâce au vote de ce peuple lui-même... grâce à l'électeur, dont le droit repose dans le droit de chacun de vous, vous êtes inviolables. Aucune journée ne pourrait vous emporter, à moins que vous ne vinssiez vous-mêmes affaiblir cette base immense du suffrage universel sur laquelle vous reposez. »

Cette base, l'Assemblée législative l'affaiblit par la loi du 31 mai ; elle perdit ainsi toute popularité. La mutilation du suffrage universel par une assemblée qui en était issue, ce fut la cause de l'abandon où cette assemblée fut laissée par le peuple

1. 23 février 1850.

2. *Sur la presse et sur les clubs*, 23 mars 1850 (discussion dans les bureaux).

3. *Sur la subvention du Théâtre Italien*, 16 avril 1850.

4. 19 avril 1850.

5. 10, 23 mai 1850.

devant le coup d'État du 2 décembre. Elle s'était donné à elle-même le coup fatal.

Ce ne fut pas seulement à la tribune que Lamartine défendit sa République et sa révolution contre les *épigrammes sans péril*, les insultes rétrospectives, ou les lois attentatoires par lesquelles une réaction ingrate et lâche se faisait un jeu d'ébranler l'institution républicaine au profit de l'Empire qui se préparait dans l'ombre. Il les défendit par la plume en même temps que par la parole. Parmi les articles qu'il publia alors, nous en trouvons un qui a pour titre *La République*, et qui parut dans le *Journal du Loiret* sous forme de lettre au rédacteur¹. Il y ébauche son idée de la République telle que la veut notre civilisation, c'est-à-dire très-différente des gouvernements qui ont porté le même nom en d'autres pays et d'autres temps. Ce qui, selon lui, doit donner à la République moderne un caractère spécial, une inébranlable autorité, c'est le suffrage universel. « La République moderne du suffrage universel peut être impunément magnanime et douce. Elle n'a pas besoin de s'armer et de frapper, elle n'a qu'à se montrer. Elle peut mépriser, dédaigner, oublier, pardonner beaucoup sans faiblir et sans périr. Elle peut désarmer sans crainte. Le jour où elle sera attaquée dans son repos et dans son droit, tout le monde s'armera pour elle ; car elle est le résumé du droit de chacun, et le droit de chacun périrait en elle. » Quant à la royauté, ce gouvernement par excellence de la stabilité, à en croire ses partisans, Lamartine la condamne en trois mots décisifs : « Elle a manqué à son besoin de stabilité comme elle a manqué à sa foi. Elle a trop croulé. »

Cette idée de la république moderne et française, Lamartine l'a développée dans un journal publié mensuellement pendant trois ans, de 1849 à 1851, où il entreprenait de *faire des leçons écrites de philosophie, d'histoire, de politique à l'usage de l'immense partie du peuple qui a besoin de savoir et qui ne peut apprendre, des paysans surtout*. Dans ce *Conseiller du peuple*, on voit Lamartine travailler de son mieux à l'établissement de cette République à laquelle il s'attache d'autant plus

1. 22 septembre 1850. (*France parlementaire*, t. VI, p. 237.)

qu'il la sent plus menacée; il en tourne et retourne l'idée dans tous les sens, afin de la faire mieux pénétrer dans l'esprit du peuple; on dirait qu'il veut l'enraciner dans le sol si avant qu'aucune main ne puisse l'en arracher, ou peut-être la cacher dans la terre, comme on enfouit un trésor à la veille d'une guerre, afin de l'y retrouver quand l'heure sera passée de la dévastation et de la barbarie. C'est un cours familier de morale et de politique républicaines, où les questions relatives à la fondation du gouvernement nouveau sont traitées au fur et à mesure qu'elles se présentent, sous une forme populaire. Il y a quelque chose de touchant à voir cet homme descendu du pouvoir se faire ainsi le précepteur du peuple, ce dictateur de la veille consacrer son repos à l'instruction du suffrage universel dont il vient de faire le souverain de la France; d'autant plus touchant, qu'on sent, à ses paroles, qu'il n'a guère d'espoir prochain, et que, s'il continue sa tâche, c'est qu'il veut semer pour l'avenir. Jamais Lamartine n'a mieux prouvé qu'il ne le fit en ce temps-là qu'il ne travaillait pas pour lui-même, mais que toute sa politique avait un but supérieur de progrès et de civilisation.

Le coup d'État trouva Lamartine absent de Paris; il était malade à Monceaux, cloué dans son lit par un rhumatisme aigu; ce fut là qu'il apprit que la France avait un maître. Il avait prévu et vu venir de loin la main violente qui se posait sur la constitution et sur le pays, sur la constitution pour la déchirer, sur le pays pour l'asservir. On a vu qu'il avait toujours protesté contre le dangereux enthousiasme excité par le nom de *Bonaparte*. Après la révolution de Février, il avait refusé l'entrée de la France à l'homme qui portait ce nom et qui, deux fois déjà, à Strasbourg et à Boulogne, avait signalé ses prétentions par un attentat contre les lois de son pays. Dans une seule occasion, lors du discours sur la présidence, il avait paru manquer de prévoyance ou de résolution; ce fut sa plus grande faute politique; et combien il a dû la déplorer! Plus tard, sous la présidence de Louis-Napoléon, on le voit combattre encore les *alarmistes*, mais il avait ses raisons; il comparait, dans le *Conseiller du peuple*, les prédiseurs de coups d'État à ceux qui tirent des coups de pistolet aux oreilles d'un cheval afin de l'habituer au bruit: ils préparaient ainsi le

peuple à demeurer en paix quand viendrait le jour où la force prendrait la place du droit¹.

XII

Après le 2 décembre, Lamartine vécut dans la retraite, suivant le nouveau pouvoir de ces *tristes et intrépides regards* que Bossuet prête au vaincu de la Fronde. Sans quitter la plume, la seule chose qui lui reste, son arme et son sceptre à la fois, il se replie de plus en plus sur lui-même, et, au moment de paraître devant la postérité, fait l'examen de sa vie. De cette époque datent les écrits où il a raconté, expliqué, commenté les événements de sa carrière politique: l'*Examen des Girondins*, les *Mémoires politiques*. Nous avons dit déjà ce que nous pensions de ces ouvrages écrits, nous le savons, avec une entière et parfois avec une héroïque sincérité, mais où il faudrait se garder de chercher la vraie pensée politique de Lamartine. Les circonstances, à l'influence desquelles nul n'échappe, avaient modifié son point de vue quant aux hommes et quant aux choses. Il se jugeait lui-même avec sévérité, et il lui arrive de s'accuser injustement, de se prêter des motifs qui n'avaient jamais été les siens. D'autres fois, il s'excuse. On sent qu'un trouble secret, né de scrupules honorables, est entré dans cette grande âme. Les déclamations des partis réactionnaires qui ne cessaient de le poursuivre, surtout la chute de la République et le triomphe insolent d'un despotisme odieux et corrupteur, avaient fini par le faire douter de son œuvre. Le *courant de boue*², auquel il était bien forcé de *laisser aller le monde*, avait repris son cours avec une force fatale, et tout le cœur d'un grand citoyen, tout l'effort d'un grand génie n'avait pu l'empêcher de couler et de tout emporter. Rejeté sur la rive, brisé, conquis, voyant sa fortune compromise et la ruine privée près de s'ajouter pour lui à

1. Voyez les articles du *Conseiller du peuple*.

2. Laissons aller le monde à son courant de boue,
Et que, faute d'un cœur, un siècle soit perdu.

(Vers au comte d'Orsay.)

la ruine publique, Lamartine se maintenait debout, luttant jusqu'à la fin, fort contre l'insulte du dehors, mais faible parfois contre lui-même, contre les scrupules de sa conscience, abandonnant aux fluctuations son grand esprit qui ne savait plus où se reposer.

Par sa nature, Lamartine était plus que personne ce qu'Emerson, le grand moraliste américain, appelle un *homme représentatif*. Poète, homme politique, orateur, historien, il fut pendant plus de vingt ans le cœur et la voix de son siècle ; il en personnifia dans sa vie, il en traduisit dans ses œuvres toutes les plus nobles et les plus hautes aspirations avec une puissance de langage qui a été donnée en ce monde à peu d'hommes. Tant qu'il se sentit d'accord avec son peuple, tant qu'il eut le cœur de la France avec le sien, il marcha droit, le front serein, vers une action prévue, plein de foi dans sa pensée et dans l'avenir, absolument insensible aux attaques des partis et dédaigneux de leurs injures. Tombé du pouvoir, aussi longtemps que dura la République, bien que le doute eût commencé d'entrer en lui, il maintint avec énergie l'intégrité de son symbole politique et ne se laissa nullement entamer par les récriminations qu'on dirigeait contre lui. Mais quand le peuple lui eut donné tort par son adhésion à l'Empire, quand la France se fut reniée elle-même en se laissant tomber d'un état libre dans la servitude, alors commença pour Lamartine ce supplice, bien connu dans l'histoire, des grands hommes qui ont manqué leur œuvre pour avoir trop devancé leur temps. Le triomphateur porté sur les cœurs devint un Prométhée cloué sur son rocher, laissant parfois échapper une plainte amère et se demandant si l'humanité valait qu'on se sacrifiât ainsi pour elle, s'il y avait lieu de croire à cet avenir dont elle se montrait toujours prête à renier l'espérance pour un peu de bien-être dans le présent. Mais c'étaient là de courtes défaillances. Le *Prévoyant* qui souffrait ce martyre pour avoir voulu faire le bien des hommes continuait à porter dans l'avenir un regard prophétique, et il savait dans son cœur que les destinées du genre humain se développeraient dans le sens marqué par son génie.

Il y a dans les dernières années de Lamartine je ne sais quelle poeste indéfinissable qu'ont sentie ceux qui l'ont connu et pratiqué à cette époque d'inévitable déclin. Quelque chose aurait

manqué à cette grande vie sans les tristesses de cette fin, sans cette mélancolie des beaux soleils couchants qui, désarmés de leurs traits de feu, se laissent regarder dans les nuages où lentement ils s'éteignent. A cette heure de crépuscule, le grand et noble esprit de Lamartine, couvert de la poussière des affaires, ressemblait encore à ces arbres plantés au bord des chemins dont le feuillage est terni par la poudre que fait monter vers eux le pied des passants. Dans les rameaux de ce chêne, le matin du siècle avait chanté. Cette vieillesse, qui aurait dû être entourée de respect et d'honneurs, s'achève dans la maladie et la solitude. L'insulte vient le chercher dans sa retraite et dans son dénuement. Des écrivains qui n'ont de talent que dans l'impertinence et de nom que dans le mépris ne craignent pas de la lui jeter du fond de cette *petite presse* qu'on pourrait appeler la *basse presse*, véritable honte de notre pays et de notre temps. Des amis dévoués l'entouraient du moins ; une piété tendre, active, qu'on a souvent louée, qu'on ne louera jamais assez, veillait sur lui sous les traits d'une femme qui porte aujourd'hui dignement son grand nom. La nuit vint avant la mort pour cette intelligence accablée sous le poids des chagrins et des soucis. Comme Périclès, qu'il avait rappelé par l'éloquence et par la dictature de l'opinion, Lamartine survécut à son génie. Il s'éteignit dans les dernières années de l'Empire¹, et ne vit pas tomber ce régime dont il avait plus d'une fois prédit la chute comme la vengeance de la liberté et de la morale.

XIII

Lamartine avait dit, dans le discours sur la présidence, en parlant de la République : « Si elle se fonde, j'ai gagné ma partie humaine contre la destinée ! Si elle échoue, ou dans l'anarchie, ou dans une réminiscence de despotisme, mon nom, ma responsabilité, ma mémoire échouent avec elle et sont à jamais répudiés par mes contemporains ! »

A notre avis, Lamartine a gagné sa partie. Sa république a

1. Le 8 mai 1867.

sombré, il est vrai, sous le despotisme, mais pour reparaître après le naufrage qui avait englouti pour un temps nos libertés. Ce qu'avait détruit la violence des hommes, la force des choses l'a rétabli; justifiant ainsi tout à la fois et cette révolution de Février, dans laquelle ceux dont elle a déçu les calculs se sont obstinés à ne voir que la manœuvre heureuse d'une faction, et le grand homme qui en a assumé courageusement la responsabilité devant l'histoire.

Le grand acte de la vie de Lamartine est celui qu'il a lui-même appelé *le grand événement du siècle* : ce fut d'arracher la France aux fictions décevantes de la monarchie constitutionnelle et de la jeter en pleine mer de démocratie. Il coupa, d'une main résolue, le câble qui rattachait le navire aux rivages de l'ancien monde et le lança, au risque des orages, vers un monde nouveau. Il y vogue aujourd'hui.

Le but qu'apercevait son génie et vers lequel il voulait nous conduire, c'était une civilisation de plus en plus haute, au sein de laquelle l'humanité pût se développer par un accroissement continu de lumières, de bien-être, de dignité. La République n'était pour lui que le moyen : c'était en quelque sorte le grand chemin de l'avenir, dans lequel la France devait s'avancer la première, et qu'il voulait ouvrir tout large devant elle, en le débarrassant de tous les obstacles; c'était la liberté pour la conquête de la justice.

La République que travaillent aujourd'hui à fonder, avec le concours de tous les bons citoyens, les nouveaux chefs du parti démocratique est celle-là même qu'avait voulue Lamartine, celle qu'il avait entrevue sous l'éclair d'une révolution et qu'il ne lui avait pas été permis d'établir. C'est cette république large, ouverte à tous, pacifique, libérale, la république de la raison et du patriotisme, à laquelle viennent aujourd'hui se rallier tous ceux que Lamartine y conviait il y a trente ans, tous ceux qui aiment sincèrement leur patrie et qui la veulent prospère et grande. C'est déjà la France tout entière, moins un petit nombre de monarchistes incorrigibles.

Cette république, depuis longtemps faite dans les esprits, et qu'il faut faire passer enfin dans les lois, tout venait y aboutir depuis la Révolution, comme, sous l'ancien régime, tout marchait

fatalement à la Révolution. Lamartine, l'un des premiers, l'a compris; il a vu l'un des premiers que la République, aussi longtemps qu'elle ne serait pas chez nous le gouvernement du pays, serait le gonfle toujours prêt à s'ouvrir où toute autre forme de gouvernement viendrait s'abîmer; qu'elle était le seul refuge contre les révolutions dans cette France tant éprouvée et secouée dans tous les sens par les révolutions depuis un siècle.

Ceux qui rêvent encore un retour au passé n'ont jamais réfléchi aux véritables conditions du gouvernement dans ses rapports avec la société. La fameuse stabilité monarchique n'est qu'une illusion d'esprits superficiels. Ce qui fait la solidité d'un édifice, ce n'est pas le symbole placé sur son faite, c'est sa large assise dans le sol. La république elle-même ne doit pas être seulement un nom. Lamartine le savait bien, lui qui voulait qu'on cherchât dans *les profondeurs du peuple* les bases d'un gouvernement sérieux et durable.

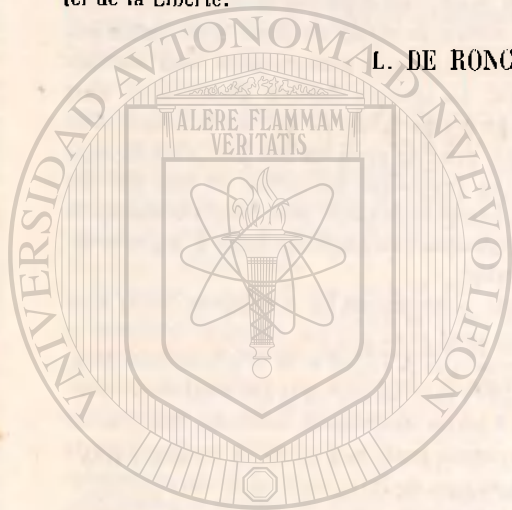
C'est tout cela que comprenaient les hommes de 1848; c'est ce que comprennent aussi ceux qui ont entrepris de fonder en France le gouvernement de la raison et de la démocratie. Mais, quelles que soient leurs espérances d'un progrès indéfini, l'expérience leur a appris à borner sévèrement leur tâche. Née pendant la guerre étrangère, ayant passé peu après sa naissance par la guerre civile, la République de 1870 a traversé de dures épreuves qui lui ont enseigné la prudence. Entourée de pièges par l'hostilité aveugle et l'impatriotisme des partis monarchiques, elle sait qu'il lui faut marcher avec précaution dans la voie des réformes et procéder avec mesure pour l'accomplissement des vœux même les plus légitimes. D'un esprit moins hardi que son aînée, mais plus pratique, elle paraît mieux connaître les bornes qu'impose à son action cette partie retardataire de la nation que le courant de la Révolution n'entraîne que lentement, chargée qu'elle est des superstitions et des préjugés du passé.

Lamartine, s'il pouvait revivre, reconnaîtrait cette République qui, à son tour, doit le reconnaître. Il applaudirait ces ouvriers de la deuxième heure qui, instruits par l'expérience, travaillent à réaliser sa pensée. Ceux-ci ne doivent-ils donc pas se retourner vers lui, saluer en lui le grand républicain de 1848, l'homme qui n'a pas craint de provoquer une révolution pour donner au

gouvernement de son pays la base large et profonde du suffrage universel et de la démocratie dans les lois ?

Les républiques de l'antiquité avaient des ancêtres héroïques dont la figure idéale planait sur les institutions de la cité. Lamartine doit être pour notre République française ce génie domestique dont le souffle invisible attise le feu sacré sur l'autel de la Liberté.

L. DE RONCHAUD.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

PRÉFACE

J'ai débuté dans la vie politique par la diplomatie, en 1820. Je débutai dans la polémique par un petit écrit intitulé *Politique rationnelle*, en 1830.

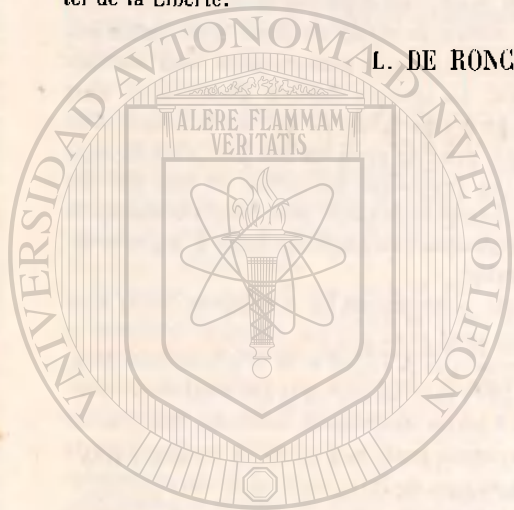
Cette brochure n'est que la date de ma politique parlementaire. Elle n'a d'autre mérite à mes yeux, elle ne pourrait en avoir d'autre aux yeux des lecteurs, que d'établir la conformité parfaite entre toutes mes idées d'alors et toutes celles d'aujourd'hui. Je n'y renvoie donc pas mes amis; mais j'y renvoie avec confiance mes calomnieux. Ils verront que je n'ai eu qu'une ligne, partant de la conscience et aboutissant au progrès possible sous toutes les formes de gouvernements. Cette brochure, insérée dans mes Œuvres générales, n'est que le certificat d'origine de mes idées. Elle sera aussi, pour tous les hommes de bonne foi, le témoignage de la constance tant méconnue de mes opinions.

1830 me surprit au service de l'ancienne dynastie. Je la

gouvernement de son pays la base large et profonde du suffrage universel et de la démocratie dans les lois ?

Les républiques de l'antiquité avaient des ancêtres héroïques dont la figure idéale planait sur les institutions de la cité. Lamartine doit être pour notre République française ce génie domestique dont le souffle invisible attise le feu sacré sur l'autel de la Liberté.

L. DE RONCHAUD.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

PRÉFACE

J'ai débuté dans la vie politique par la diplomatie, en 1820. Je débutai dans la polémique par un petit écrit intitulé *Politique rationnelle*, en 1830.

Cette brochure n'est que la date de ma politique parlementaire. Elle n'a d'autre mérite à mes yeux, elle ne pourrait en avoir d'autre aux yeux des lecteurs, que d'établir la conformité parfaite entre toutes mes idées d'alors et toutes celles d'aujourd'hui. Je n'y renvoie donc pas mes amis; mais j'y renvoie avec confiance mes calomnieux. Ils verront que je n'ai eu qu'une ligne, partant de la conscience et aboutissant au progrès possible sous toutes les formes de gouvernements. Cette brochure, insérée dans mes Œuvres générales, n'est que le certificat d'origine de mes idées. Elle sera aussi, pour tous les hommes de bonne foi, le témoignage de la constance tant méconnue de mes opinions.

1830 me surprit au service de l'ancienne dynastie. Je la

servais dans les rangs obscurs et secondaires de la diplomatie. Longtemps secrétaire d'ambassade dans différentes cours d'Italie, je venais d'être désigné pour le poste de ministre plénipotentiaire en Grèce. J'appris la révolution de juillet à l'étranger. J'accourus en France. La révolution de juillet n'avait point de griefs contre moi. C'était une révolution libérale, modérée. J'étais aussi modéré de sentiment et plus libéral d'idées qu'elle-même. Elle pouvait donc m'accueillir, et elle m'accueillit. Un scrupule d'honneur et de fidélité à mes antécédents m'empêcha d'entrer dans les rangs de ceux qui la servaient.

Je vins à Paris apporter ma démission au roi Louis-Philippe. Je la remis à M. Molé, alors ministre des affaires étrangères. Elle était ainsi conçue : « Je reconnais le fait » et le droit de la révolution qui vient de s'accomplir. Je suis prêt à servir mon pays comme citoyen dans les » Chambres ou dans toutes les fonctions électives gratuites. » Mais j'ai servi la dynastie tombée sans me dissimuler ses » fautes. Je plains ses malheurs. Je ne veux pas, en restant au service de Votre Majesté, avoir l'apparence de » passer d'un gouvernement à l'autre avec la fortune. Je ne me constitue point en opposition, mais en indépendance. »

Le roi lut cette lettre en conseil ; il n'en fut point offensé. Il la passa au duc d'Orléans, son fils, en lui disant : « Lis. Voilà une démission honorablement donnée. » Il la lut lui-même à M. Laffitte, qui en approuva les termes. « Dites à M. de Lamartine, ajouta le roi en se tournant vers M. Molé, qu'il vienne comme autrefois me voir. Nous n'en serons pas moins bienveillants pour lui. » M. Molé me transmit le lendemain ces détails et cette invitation.

« Je suis très-touché et très-reconnaissant, dis-je à M. Molé, des paroles du roi ; mais je n'irai point à la cour. On croirait que j'y vais pour chercher de la faveur, et je n'irais que pour la refuser. Je m'abstiens donc de toute espèce de rapport avec la nouvelle dynastie. »

Après quelques semaines passées à Paris, je partis pour Londres, où m'appelaient des intérêts graves. Je m'arrêtai à Hondschoott, petite ville du département du Nord, chez une de mes sœurs, qui avait épousé un des hommes les plus excellents et les plus influents du pays, M. de Coppens.

C'était le moment des élections. L'arrondissement de Dunkerque cherchait un député, je cherchais des électeurs. Je m'offris. Je brûlais d'entrer dans la carrière parlementaire. J'ébauchai ma candidature, et j'allai attendre à Londres le jour des élections.

M. de Talleyrand était alors ambassadeur à Londres. Il y portait le poids de la diplomatie européenne. Il était à lui seul un congrès. Je le vis souvent, je l'admirai à l'œuvre, je le respectai même. Il avait consacré sa vie à l'ambition et au plaisir : il consacrait sa vieillesse à la réconciliation de l'Angleterre et de la France, et à la paix. Sa pensée était ma pensée. Je causais souvent avec lui, le matin, de la crise du monde. Il m'engagea à rentrer dans la diplomatie : je lui opposai mes scrupules. Il les combattit par des raisons d'État : je les gardai par des raisons d'honneur.

Je revins à Hondschoott. Les orléanistes me combattaient comme légitimiste, les républicains comme orléaniste, les indifférents comme poète. Ce mot devint dès lors l'injure banale contre moi. Combien de fois n'ai-je pas maudit alors la malheureuse notoriété des vers que j'avais

écrits dans l'oisiveté de ma jeunesse! — « Encore s'ils » étaient mauvais, disais-je à mes amis, le public n'en saurait rien, ou me les pardonnerait. Il excuse ou il amnistie les mauvais poètes : les affaires publiques en sont pleines. » Mais il n'amnistie jamais les poètes dont il se rappelle les vers. La poésie est le crime irrémissible; il faut l'accepter et me résigner. Et cependant je dis comme Galilée : Je me crois le bon sens et le courage d'un vulgaire citoyen. »

Mes protestations furent vaines. On persista à me reléguer dans le ciel. Le jour de l'élection, il y eut une longue et formidable émotion contre moi sur la place publique de la ville de Bergues, en face de l'hôtel de la poste, où j'étais venu attendre mon sort. La garde nationale me protégeait avec peine contre les vociférations et contre les menaces de mes adversaires. De quart d'heure en quart d'heure on m'apportait des écrits imprimés pour ou contre moi. C'étaient de véritables *hustings* anglais. Je lisais avec dédain et pitié ces diatribes, et je les déchirais sans y répondre.

A la fin de la matinée, on m'apporta un pamphlet en vers, intitulé *Némésis*. C'était une amère apostrophe du poète Barthélemy, qui me raillait à propos de ma candidature. Les vers étaient beaux d'insulte, amers d'ironie, sanglants des blessures qu'il croyait faire à mon ambition et à ma vanité. C'était le fouet d'une furie emportant, à chaque claquement sonore, des lanières de la peau d'un pauvre Orphée. Je suis par ma nature tellement impersonnel, que j'admire les coups tout en les ressentant.

« Comment, m'écriai-je, j'ai le courage de m'exposer au plein jour de la malveillance des partis, de descendre de

» mon nuage inviolable dans la mêlée, de braver les passions politiques, de briguer le péril, dans l'unique intention de défendre la cause de la civilisation, de la patrie, de l'intelligence et de la liberté! et voilà un poète, un émule, un confrère proscrit comme moi par le préjugé contre les poètes, qui se joint à la tourbe de la médiocrité pour m'outrager dans mon dévouement et pour m'éclabousser de ses vers, pendant que cette élection m'éclabousse de sa boue! Ah! c'est trop fort! Je n'ai pas de vengeance, mais j'ai de l'indignation dans l'âme; il faut la soulager. »

Je pris la plume, et j'écrivis, tout tremblant de colère civique, et d'une seule haleine, la réponse à la *Némésis*, qui a paru dans les journaux de Paris quelques jours après, et qui tourna, non les rieurs, mais les patriotes de mon côté. Ils répétèrent surtout les strophes qui suivent :

Non, sous quelque drapeau que le barde se range,
La muse sert sa gloire et non ses passions!
Non, je n'ai pas coupé les ailes de cet ange
Pour l'atteler, hurlant, au char des factions!
Non, je n'ai pas couvert du masque populaire
Son front resplendissant des feux du saint parvis,
Ni, pour fouetter et mordre, irritant sa colère,
Change ma muse en Némésis!

.....
L'or pur que sous mes pas semait sa main prospère
N'a point payé la vigne ou le champ du potier;
Il n'a point engraisé les sillons de mon père,
Ni les coffres jaloux d'un avide héritier.
Elle sait où du ciel ce divin denier tombe!
Tu peux, sans le ternir, me reprocher cet or :
D'autres bouches un jour te diront sur ma tombe
Où fut enfoui mon trésor.

Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle,
S'il n'a l'âme et la lyre et les yeux de Néron ;
Pendant que l'incendie en fleuve ardent circule
Des temples aux palais, du Cirque au Panthéon !
Honte à qui peut chanter pendant que chaque femme
Sur le front de ses fils voit la mort ondoyer,
Que chaque citoyen regarde si la flamme
Dévore déjà son foyer !

Honte à qui peut chanter pendant que les sicaires,
En secouant leur torche, aiguisent leurs poignards,
Jettent les dieux proscrits aux rires populaires,
Ou trainent aux égouts les bustes des Césars !
C'est l'heure de combattre avec l'arme qui reste ;
C'est l'heure de monter au rostre ensanglanté,
Et de défendre au moins de la voix et du geste
Rome, les dieux, la liberté.

Détrompe-toi, poète, et permets-nous d'être hommes !
Nos mères nous ont faits tous du même limon.
La terre qui vous porte est la terre où nous sommes,
Les fibres de nos cœurs vibrent au même son.
Patrie et liberté, gloire, vertu, courage,
Quel pacte de ces biens m'a donc déshérité ?
Quel jour ai-je vendu ma part de l'héritage
Aux hâtards de la liberté ?

Va, n'attends pas de moi que je la sacrifie
Ni devant vos dédains, ni devant le trépas !
Ton Dieu n'est pas le mien, et je m'en glorifie :
J'en adore un plus grand qui ne te maudit pas !
La liberté que j'aime est née avec notre âme,
Le jour où le plus juste a bravé le plus fort,
Le jour où Jéhova dit au fils de la femme :
Choisis, des fers ou de la mort !

Un jour, de nobles pleurs laveront ton délire,

Et ta main, étouffant le son qu'elle a tiré,
Plus juste arrachera des cordes de ta lyre
La corde injurieuse où la haine a vibré !
Mais moi j'aurai vidé la coupe d'amertume,
Sans que ma lèvre même en garde un souvenir ;
Car mon âme est un feu qui brûle et qui parfume
Ce qu'on jette pour la ternir.

Ce fut toute ma revendication, car ce ne fut pas une vengeance. L'insulte en vers peut devenir immortelle. Une peine immortelle inlligée à quelqu'un pour une triste satisfaction d'amour-propre un moment blessé, c'est un crime que Dante a oublié dans son enfer. Les strophes de Pindare n'ont pas des ailes pour porter l'insulte au ciel ou à la postérité.

M. Barthélemy répliqua par une seconde *Némésis*, dans laquelle il versa l'huile et le miel sur les blessures qu'il m'avait faites. Tout fut oublié par moi, excepté son talent et ses malheurs, expliqués, dit-on, par d'autres infortunes, et qu'il est bien l'heure d'amnistier. La Muse aussi est une Madeleine qui ne se prosterne pas en vain aux pieds du Temps, ce grand rédempteur, belle de ce repentir de la jeunesse qui rachète tout. Je n'ai jamais vu Barthélemy, mais j'ai su que Béranger lui gardait affection. Tout le monde peut se fier à un pareil garant.

Après que le scrutin de Bergues eut prononcé contre moi, je sortis de la ville au jour tombé, au bruit des applaudissements qui saluaient la victoire de mon rival et ma défaite. Je renonçai à d'autres tentatives, et je partis pour un long voyage en Orient.

Deux ans après, je revenais, avec ma caravane, de la ville et de l'oasis de Damas, ce poste avancé du commerce

de l'Orient, sur le bord du grand désert de Mésopotamie. J'étais campé sous les cèdres de l'Anti-Liban. Je regardais du haut d'un mamelon, la longue et large vallée de la Cœlé-Syrie, au fond de laquelle les rayons du soir frappaient, et se réverbéraient, comme sur un réflecteur immense, contre le marbre jaune des temples de Balbek. Je voyais de loin un cavalier arabe monter, au pas essoufflé de sa jument, les rampes rocailleuses qui conduisaient à mon campement. Arrivé près de moi, il descendit de cheval, fouilla dans sa ceinture, en tira une lettre, la porta à son front en me saluant, et la remit à mon interprète.

La lettre était du consul de France en Syrie. Elle en contenait une de ma sœur.

Madame de Coppens m'annonçait ma nomination de député par les électeurs de sa chère ville de Hondschoote et de Bergues. Le temps, et l'influence de mon beau-frère dans le pays, où il était aimé, avaient ramené à mon nom toute cette contrée. C'était une élection de famille. J'en contractai depuis les sentiments pour cette population du Nord, où tout est cœur, quoique tout soit raison. Il semble que ces provinces flamandes, véritable *Latium* français, n'aient été réunies tard au noyau de la France que pour se serrer avec plus de patriotisme et d'amour autour du centre de notre unité nationale. Cette province sans frontières est la mieux défendue, parce qu'elle a pour frontières des bataillons plus inexpugnables que des murs.

Après avoir lu ces lettres, je changeai ma route qui me conduisait alors en Egypte, et je pris la route des ports de Syrie. Un vaisseau me porta à Chypre, à Rhodes, à Smyrne, à Constantinople. Je traversai ensuite à cheval l'immense partie du continent qui s'étend de Constantinople au Da-

nube. Je vis la Bulgarie, la Serbie, la Hongrie. J'entrevis en passant l'Allemagne. J'arrivai en France quelques jours avant la session des Chambres.

Mes longs voyages m'avaient rendu plus indifférent encore aux divers partis qui divisaient mon pays. J'étais un étranger pour ses factions parlementaires. Je n'eus pas de peine à m'en isoler. — Où allez-vous vous asseoir dans l'assemblée ? me demanda la veille un de mes amis. — Au plafond, lui répondis-je. En effet, j'avais résolu d'être impartial. La nature de mon esprit me portait à prendre à chaque parti ce qu'il me paraissait contenir de vérité, sans adopter ni ses passions, ni ses ambitions, ni ses erreurs. C'était un rôle ingrat dans un temps de révolution. Je m'y résignai, sans me faire aucune illusion sur l'impopularité qu'il me préparait dans tous les camps.

En effet, dès que je montai à la tribune, je devins l'objet des dénigrement de tous les journaux. Poésie et toujours poésie ! disaient les partisans de la royauté nouvelle. Métaphysique et philanthropie ! disaient les hommes de calcul. Complaisances ambitieuses et courtoisie déguisée ! disaient les républicains. On me reléguait d'une voix unanime dans la région des chimères ; on me renvoyait sans cesse à mes hémistiches. C'étaient les *carrières* de mon esprit. Je subissais cet ostracisme de dénigrement, plutôt que de manquer à mes convictions.

Cependant l'infatigable travail d'études politiques et oratoires auquel je me livrais commençait à me faire écouter de temps en temps avec moins de défaveur. Les applaudissements qui rentraient du dehors dans la Chambre imposaient à mes ennemis. Ils ne manquaient pas de journaux

pour faire défigurer le lendemain mes discours, et pour affirmer à leur public que j'avais balbutié de mémoire des phrases pleines de son, vides d'idées, plus vides encore de conviction. Leur public les croyait sur parole. Mais un public plus large et plus impartial rendait 'insensiblement plus de justice à mes efforts. On finit par m'accorder un certain rang parmi les orateurs de mon pays.

L'époque de la coalition survint. Toutes les oppositions se liguèrent et se groupèrent contre M. Molé, qui représenta seul un moment, avec dignité et talent, la constitution et la paix. Je fus indigné de cette ligue, évidemment menteuse ou perverse, entre des partis qui s'abhorraient entre eux et qui ne s'alliaient que pour détruire. M. Guizot, M. Berrver, M. Thiers, M. Barrot, M. Dufaure, M. Garnier-Pagès, étaient d'un côté, chacun avec son parti; M. Molé, seul contre tous. Je fus tenté par le bon droit, et aussi par l'abandon général où on laissait le ministre de l'amnistie. Je parlai pour M. Molé. Je combattis la coalition comme si j'avais été ministériel ou ambitieux. Je n'étais rien qu'indépendant et sincère.

Les 221 députés qui résistaient presque sans organe aux talents élevés des coalisés et aux assauts de la presse, toujours du parti des agresseurs, me prièrent de combattre avec eux. M. de Girardin soutenait seul alors, dans la *Presse*, le choc contre tous que je soutenais à la tribune. Les 221 me convoquèrent à une réunion dans les salons du général Jacqueminot. J'y fus accueilli avec cordialité et honneur. On m'offrit la présidence, je la refusai. Je montai sur une chaise. et je donnai les motifs de mon refus.

« Je suis avec vous, dis-je à mes honorables collègues, » mais je ne suis pas d'entre vous. Je veux comme vous

» deux choses : le libre jeu du gouvernement représentatif, » et la sincérité même dans l'opposition. Je veux de plus » conserver la paix de l'Europe. Sur ces deux points nous » sommes d'accord, et je combattrai de toute ma voix le » mensonge dans l'opposition, la guerre dans le conseil. » La conscience et l'intérêt du peuple sont avec nous : » nous triompherons, je l'espère. Mais sur la politique » intérieure, nous sommes d'opinion différente.

» Vous êtes conservateurs, je suis progressiste. Le len- » demain du jour où nous aurons vaincu la coalition parle- » mentaire, nous nous séparerons. Ne nous unissons donc » que conditionnellement et temporairement aujourd'hui. » Autrement je vous tromperais, et vous me reprocheriez » un jour une défection. J'aime mieux vous l'annoncer » franchement d'avance. Je suis un auxiliaire; laissez-moi » hors des rangs. Demain peut-être j'aurai à combattre » contre vous. »

Ces paroles les affligèrent; mais ils ne purent s'empêcher d'estimer ma sincérité.

Ce qui avait été dit fut fait. Je soutins la lutte en leur nom, à côté de M. Molé. Son attitude et son talent le grandirent. Il triompha d'abord de quelques voix, puis il succomba de quelques voix ensuite. Je fus appelé au conseil des ministres qui se réunit chez cet homme d'État pour délibérer sur la crise. Fallait-il se retirer? fallait-il dissoudre la Chambre et faire appel au pays? Telle était la question posée. Je n'hésitai pas, et je ne doute guère que, si mon avis eût prévalu, la constitution représentative n'eût été sauvée et la révolution prévenue.

« Il faut se retirer, dis-je à M. Molé; il faut suivre sans » la contester la loi du gouvernement représentatif. Le

» parlement vous donne la minorité : reconnaissez votre
 » défaite. Remettez la victoire entre les mains de la coal-
 » tion, victorieuse d'un jour ; cette victoire la tuera. Votre
 » résignation du pouvoir dans ses mains la décompose. Ces
 » mains qui viennent de se réunir en se repoussant pour
 » voter contre vous, comment s'uniront-elles pour saisir le
 » ministère ? Elles s'entre-déchireront le lendemain. La
 » confusion qui est dans les cœurs se révélera dans les
 » actes. Républicains, légitimistes, doctrinaires, ambi-
 » tieux, comment ces partis s'entendront-ils pour former
 » un cabinet de chaos ? Avant vingt-quatre heures, les ora-
 » teurs de ces différents partis reculeront les uns devant
 » les autres.

» M. Guizot, M. Berryer, M. Garnier-Pagès, M. Thiers,
 » M. Barrot, M. Dufaure, ligés pour détruire, peuvent-ils
 » se liguier pour reconstruire ? Mais ce serait l'œuvre de
 » Babel ! Ces éléments incompatibles se sépareront d'eux-
 » mêmes. Ceux qui ne veulent que le ministère seront ré-
 » pudiés par ceux qui veulent des idées ; ceux qui ne veu-
 » lent que des idées seront attaqués par ceux qui veulent
 » des fonctions. Le ministère qui va vous succéder tombera
 » en contradiction, en faiblesse, en minorité, et bientôt en
 » scandale, avant un mois. Il voudra, comme vous, dis-
 » soudre la Chambre et faire appel au pays. Le pays indi-
 » gné se tournera contre lui ; la Chambre nouvelle vous
 » rendra une majorité de justice et d'estime.

» Si, au contraire, vous vous insurgez contre l'expression
 » fausse mais apparente de la majorité d'hier contre vous
 » dans le Parlement, le pays croira que vous voulez substi-
 » tuer la volonté du roi à la sienne. Il vous renverra une
 » majorité de colère. La prérogative de la couronne sera

» subjuguée par un ministère d'ambitieux dans l'embarras.
 » Ce ministère, pour tromper l'intérieur, agitera l'exté-
 » rieur : il poussera l'Europe au bord de la guerre. S'il
 » fait la guerre dans ce mauvais sens et pour cette mau-
 » vaise cause de l'Égypte, l'Europe sera en feu et notre
 » marine perdue.

» S'il recule au moment de tirer le canon, la diplomatie
 » de la France sera dégradée dans le monde, et toutes nos
 » alliances repoussées dans les bras de l'Angleterre. La
 » considération du gouvernement s'en ressentira ; il sera
 » forcé d'être humble, pour se faire pardonner ses provo-
 » cations. L'esprit français ne supporte pas la honte. Tout
 » s'aigrira entre le gouvernement et le pays. Des circon-
 » stances quelconques donneront de l'air à ce foyer couvant
 » de mécontentement, et la coalition aura produit par
 » votre faute ce qu'elle porte dans ses flancs, une révolu-
 » tion ! Il dépend de vous de la faire avorter. »

M. de Montalivet me parut frappé jusqu'à l'effroi de ces
 considérations. M. Molé, évidemment inquiet, regardait,
 sans voir, par la fenêtre. Il semblait chercher dans le ciel
 la solution de ce problème terrible posé par la crise, et
 reposé par ma voix derrière lui. Il faisait tinter la vitre du
 doigt, comme un homme qui s'impatiente et qui hésite.
 Mais il n'hésitait malheureusement plus. Le parti était pris
 avant la délibération. La Chambre fut dissoute ; le ministère
 de 1840 fut imposé à la couronne. Ce ministère agita la
 guerre, comme je l'avais prévu. Au dernier pas, il sonda
 l'abîme de l'œil et il recula. Il eut évidemment, dans ce
 moment, un de ces mouvements d'honnêteté méritoire qui
 sacrifient l'amour-propre pour sauver la conscience.

Quoique opposé presque constamment à la politique de

M. Thiers et de ses amis, je crus reconnaître une véritable moralité de vues et une haute abnégation d'amour-propre dans l'abdication du pouvoir, qu'on ne pouvait plus garder qu'à titre d'agitateurs de l'Europe. J'avais toujours eu de la justice pour l'écrivain : une secrète estime couva en moi pour l'homme d'État. Je me repentis d'avoir jouté trop fort à la tribune et dans la presse contre les erreurs du ministère de 1840.

Ce que j'avais prévu et annoncé aux 221 dynastiques de la réunion Jacqueminot arriva. Quand le jour des rémunérations fut venu, les conservateurs me convoquèrent chez M. Delessert. Il s'agissait de nommer un président de la Chambre. Sept ou huit orateurs montèrent à la tribune. Ils firent tous le même discours; le voici : « Un homme » nous a gratuitement défendus, quelquefois sauvés, tous » jours honorés. Cet homme, c'est M. de Lamartine. Nous » lui devons une rémunération éclatante : le moment de la » lui décerner est venu. La présidence de la Chambre serait » le signe de notre estime et de ses services. Mais il est » assez généreux pour nous permettre de nommer M. Sauzet. » M. Sauzet a toujours combattu contre nous, pendant que » M. de Lamartine se dépopularisait et se compromettait » pour nous. N'importe! M. Sauzet peut nous être utile, » M. de Lamartine ne nous sert plus à rien. Nommons » M. Sauzet, et que M. de Lamartine nous le par- » donne! »

Un si beau raisonnement obtint l'assentiment universel. Les partis sont plus égoïstes encore que les hommes isolés. Il semble que les hommes, en se réunissant en parti ou en foule, n'associent que leurs vices, jamais leurs vertus.

J'applaudis moi-même, car je ne voulais pas être lié par

une reconnaissance quelconque au parti que j'aurais bien-tôt à combattre. Je rentrai dans mon isolement.

Le roi me fit appeler deux fois, afin de me ramener, dans des circonstances graves pour lui, à ses idées. Le roi était roi, il était habile, éloquent, persuasif, séduisant de familiarité. Il n'y avait qu'une conviction très-forte qui pût cuirasser l'âme contre ses grâces, ses forces, ses caresses, ses obstinations de paroles. Je fus touché de sa confiance et de ses bontés. Je résistai, en pliant comme le roseau sous le vent de la faveur des cours. Je fus respectueux, mais inébranlable. — Quelle impression vous ai-je fait? me dit le roi en me congédiant. — Sire, lui dis-je, vous m'avez étonné, mais non changé.

M. Guizot m'offrit l'ambassade de Vienne ou de Londres. Il ajouta que si cela ne me paraissait pas suffisant, le roi attacherait à ces fonctions, déjà immensément rétribuées, des avantages de rang et de fortune qui en accroîtraient la valeur. Il insista plusieurs mois. Je fus sensible à ces instances d'un homme d'État dont j'honorais le caractère et les talents, tout en répugnant depuis mon enfance à ses doctrines. Je ne voulus pas de liens d'or; je me conservai pauvre et laborieux pour l'inconnu. Je combattis modérément d'abord, puis énergiquement, M. Guizot. La distance entre nous s'élargissait à mesure que le gouvernement remontait vers le passé, et que mon esprit, avec celui du siècle, descendait vers l'avenir.

Un fait bien étrange attestera l'abîme d'idées qui s'approfondissait entre le dernier ministre de la royauté et moi.

Le 24 février au soir, les premières personnes qui entre-

rent dans le cabinet du ministre des affaires étrangères pris par le peuple, cabinet où M. Guizot ne devait plus rentrer, trouvèrent sur sa table quelques notes qu'il avait sans doute rapportées de la Chambre. La veille, j'avais parlé; M. Guizot devait me répondre. Entre la veille et le lendemain, la révolution avait submergé la tribune. Une de ces notes contenait ces mots, tracés de la main de M. Guizot :

« Plus j'écoute M. de Lamartine, plus je m'aperçois qu'il nous est impossible de nous comprendre. »

On me remit ce papier quand j'entrai moi-même, le 28 février, dans le cabinet de M. Guizot. J'y entrai, non en triomphateur qui vient saisir une dépouille et insulter à la chute d'un adversaire, mais avec le serrement de cœur d'un homme qui entre dans la chambre vide d'un mort ou d'un exilé. Tout cet appartement me faisait l'impression d'un sépulcre. Je ne m'y établis pas. Singulière destinée qui me faisait saisir mon nom encore chaud, écrit la veille par la main du ministre de la monarchie écroulée, comme un défi que la révolution venait de relever pour moi !

Les choses humaines jouent ainsi entre elles des espèces d'*ironies* sublimes ! Les plus graves destinées ont quelquefois, comme la démence, des éclats de rire au milieu des larmes. Ces contrastes sont les railleries de la Providence. Les hommes légers en rient; les hommes sérieux les respectent, s'inclinent, et tremblent. L'abîme entre M. Guizot et moi était grand en effet, puisqu'il ne devait être comblé que par une révolution !

Cette révolution, je la pressentais; je ne l'avais pas faite. Je m'étais même refusé aux banquets réformistes; je

les considérais comme une agitation extrême qui poussait trop aux hasards, aux vertiges et aux convulsions. Mais cette révolution une fois faite, je m'y dévouais tête et bras pour l'achever et la modérer à la fois. J'étais jeté par la République dans le cabinet de M. Guizot. De toutes les pensées qui avaient agité son âme dans ce cabinet, je n'en conservai que deux : l'ordre, mais l'ordre démocratique au dedans; la paix, mais la paix repopularisée par sa force et par sa dignité au dehors.

C'est donc entre la révolution de juillet, qui me jette de la diplomatie dans la Chambre, et la révolution de février qui me jette de l'opposition modérée au ministère républicain, que se place ma carrière oratoire. En voici les principales traces. Si le lecteur n'y trouve pas un grand talent, il y trouvera, je l'espère, bonne foi, conscience, intention droite. Ce ne sont pas là des titres, je le sais; ce sont des excuses. Il n'y a pas de crime derrière moi; il y a sans doute des fautes. Les hommes politiques, dans les temps d'agitation et de doute comme ceux où nous sommes, sont trop heureux encore d'avoir des excuses à présenter à la postérité, et de ne laisser que des fautes et point de sang pour traces de leur passage par la tribune.

Et maintenant on ne cesse de me dire, et je lis sans fin dans les journaux de mes adversaires : « Pourquoi avez-vous voulu parcourir une carrière parlementaire? qu'y avait-il à gagner pour vous? Ne seriez-vous pas plus heureux si vous vous étiez contenté du don poétique dont Dieu vous avait doué, et de cette carrière sereine des lettres, où l'on ne lutte qu'avec des strophes et des vers pour des palmes qui ne sont jamais trempées de larmes ni de sang? Vous êtes comme tous ces ambitieux de gloire, comme tous

ces cupides de renommée qui, n'ayant reçu qu'un talent, aspirent précisément à celui qui leur fut refusé, et perdent l'un sans conquérir l'autre. »

Je n'ai rien à répondre s'il s'agit de bonheur. Et moi aussi j'aurais mieux aimé passer ma vie à cultiver mon champ, à philosopher en égoïste sur les révolutions des empires, à penser, à rêver, à chanter, à voyager en butinant des images, des voluptés d'esprit et des vers dans les délicieux climats de l'Orient, qu'à étudier péniblement des questions politiques, à façonner ma langue rebelle aux improvisations parlementaires, à lutter tantôt pour les droits légitimes du peuple, tantôt contre ses démences, crucifié à deux potcaux, pendant les plus belles années de ma vie, dans les enceintes fiévreuses où je respire les miasmes sans avoir la maladie de l'ambition. Mais il s'agit de devoir, et le poète est citoyen. L'homme est indivisible comme la patrie.

Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle !

— Mais vous ne gagnez à ce rôle ingrat, ajoutent mes contradicteurs, que des peines d'esprit et des tristesses de cœur. Les assemblées murmurent, les journaux travestissent, les envieux raillent, les rivaux insultent, les lâches calomnient, les crédules haïssent, la foule méconnaît et honnit. Vous sortez de ces lices pur de sang, mais taché de boue. Est-ce là un avant-goût de la postérité ? Si vous posez devant elle, lui préparez-vous ainsi une bien flatteuse image de vous-même ? — La postérité ? Je réponds avec sincérité que je n'y pense pas. Elle n'entend pas de si loin ; elle ne voit que les grandes mémoires en perspective.

Ma postérité à moi est à peine d'un lendemain. Mais si j'y pensais en effet, croyez-vous que je me plainnissse des petites haines, des petites injustices, des petites calomnies souffertes de mon vivant, pour ébaucher ma courte mémoire devant un court avenir ?

Écoutez. Voici une note toute poétique que le hasard me fait retrouver aujourd'hui parmi de vieux plans de poésie crayonnés et abandonnés autrefois par moi pendant les loisirs d'une longue traversée de mer. C'est une ode en dialogue, à la manière de Schiller et de Goëthe, ces deux grands poètes, politiques aussi. Selon l'était bien !

Un statuaire dégrossissait un bloc de marbre de Paros, pour en faire une statue de divinité destinée au Parthénon. À chaque coup de ciseau qui enlevait la pièce, un gémissement articulé sortait, avec une plainte douloureuse, de la pierre.

Le sculpteur étonné s'arrête, et, s'adressant à son bloc :

— Qu'as-tu, lui dit-il, et de quoi te plains-tu ainsi ?

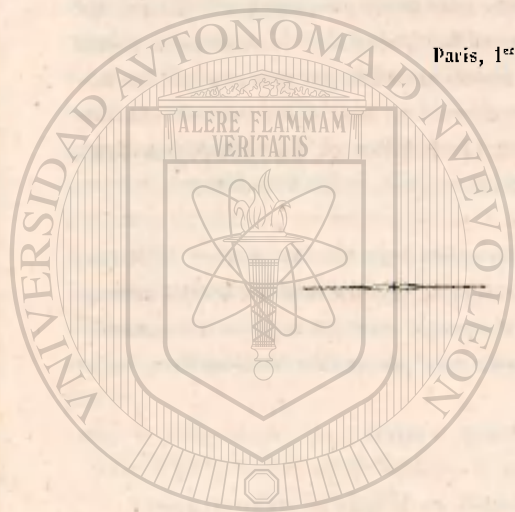
— Je me plains, dit le marbre, des coups que tu me portes et des blessures que tu me fais avec ton ciseau. Ne vois-tu pas que tu me mutilés sans pitié, et que mes débris jonchent la terre sous ta main ?

— Insensé ! répliqua le statuaire, ce sont ces coups qui te donnent la forme, qui te dégagent de la pierre, et qui vont te faire regarder par la postérité. Tu n'étais que bloc, tu deviens statue. Ne saurais-tu ni souffrir ni te taire, pour une pareille transformation !

Le bloc de marbre, c'est la nature qui gémit en nous. Le Parthénon, c'est l'avenir. Les ciseaux du statuaire, ce sont

le dénigrement, la calomnie et la persécution qui taillent dans la douleur, mais dans une douleur volontaire et méritoire, l'image des hommes de mémoire pour le regard de la postérité.

Paris, 1^{er} juin 1849.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE ESTUDIOS

I

SUR

LA POLITIQUE RATIONNELLE

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE EUROPÉENNE

Saint-Point, 25 septembre 1831.

I

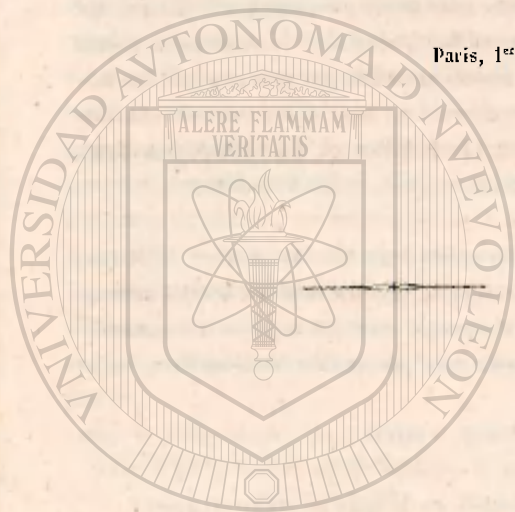
MONSIEUR,

Votre lettre m'arrive au fond de ma solitude; mais il n'y a plus de solitude pour un esprit sympathique et pensant, dans les temps laborieux où nous vivons : la pensée générale, la pensée politique, la pensée sociale domine et oppresse chaque pensée individuelle. Nous voulons la déposer en vain; elle est autour de nous, en nous, partout; l'air que nous respirons nous l'apporte, l'écho du monde entier nous la renvoie. En vain nous nous réfugions dans le silence

PRÉFACE

le dénigrement, la calomnie et la persécution qui taillent dans la douleur, mais dans une douleur volontaire et méritoire, l'image des hommes de mémoire pour le regard de la postérité.

Paris, 1^{er} juin 1849.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE ESTUDIOS

I

SUR

LA POLITIQUE RATIONNELLE

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE EUROPÉENNE

Saint-Point, 25 septembre 1831.

I

MONSIEUR,

Votre lettre m'arrive au fond de ma solitude; mais il n'y a plus de solitude pour un esprit sympathique et pensant, dans les temps laborieux où nous vivons : la pensée générale, la pensée politique, la pensée sociale domine et oppresse chaque pensée individuelle. Nous voulons la déposer en vain; elle est autour de nous, en nous, partout; l'air que nous respirons nous l'apporte, l'écho du monde entier nous la renvoie. En vain nous nous réfugions dans le silence

des vallées, dans les sentiers les plus perdus de nos forêts; en vain, dans nos belles nuits de septembre, nous contemplons d'un regard envieux ce ciel paisible et étoilé qui nous attire et l'ordre harmonieux et durable de l'armée céleste; le souvenir de ce monde mortel qui tremble sous nos pieds, les soucis du présent, la prévision de l'avenir, nous atteignent jusqu'à ces hauteurs mêmes. Nous revenons de ces demeures de paix avec un esprit chargé de trouble; une voix importune et forte, une voix qui descend du ciel, comme elle s'élève de la terre, nous dit que ce temps n'est pas celui du repos, de la contemplation, des loisirs platoniques; mais que si l'on ne veut pas être moins qu'un homme, on doit descendre dans l'arène de l'humanité, et combattre, et souffrir, et mourir s'il le faut, avec elle et pour elle!

Vous le savez, je n'ai point refusé ce combat; je me suis présenté à la France avec la conviction d'un devoir à remplir, avec le dévouement d'un fils; elle n'a pas voulu de moi. Je n'ai point manqué à la lutte, c'est la lutte qui m'a manqué. Presque seul parmi les hommes qui n'ont pas renié ou combattu la Restauration, j'ai affronté, pour accomplir ce devoir de citoyen et de Français, le sourire de pitié de nos Machiavels monarchiques, les insultes et les menaces du parti dont la politique n'est que de la haine, et qui appelle liberté la dérision de son despotisme de place publique. Les uns n'ont vu en moi qu'un esprit faible qui ne comprenait pas la neutralité dans les temps de lutte, ou l'habileté de l'inertie; les autres, qu'un ambitieux trop pressé qui prenait un détour habile pour entrer avec les vainqueurs en partage de quelque honteuse dépouille; les autres, enfin, qu'un absolutiste déguisé venant tendre un piège à la liberté pour la faire trébucher dans sa route, et rire ensuite, avec ses complices, de ce grand cataclysme de la civilisation moderne, aboutissant à un coup d'État au profit de quelque impuissante ordonnance. Ainsi sont jugés les hommes pendant qu'ils respirent dans cette atmosphère de corruption

et de mensonge qu'on appelle les temps de partis. Je suis donc resté seul et dans le silence; mais seul avec une conscience qui m'approuve, avec un présent qui me justifie, avec un avenir qui du moins ne m'accusera pas! mais seul avec vous, avec tant d'hommes jeunes et sincères, avec tant d'esprits élevés et rationnels qui ont fait de leur pensée politique un sanctuaire où l'intrigue et la passion ne pénètrent pas; qui cherchent la vérité sociale à la seule lueur de la vérité divine; qui placent la morale, le devoir, le salut et le progrès de l'humanité, au-dessus de leurs théories d'école et de leurs affections de famille; qui ont dans le cœur autre chose qu'un nom propre; qui comprennent de l'humanité toutes ses époques, toutes ses formes, toutes ses transformations même: esprits marchant en dehors mais en avant des générations, comme la colonne de feu en avant de l'armée de Moïse; véritable majorité pensante de ce siècle, qui laissera seule peut-être une trace lumineuse quand tout ce désert aura été franchi, quand toute cette poussière sera retombée.

Vous me demandez deux choses dans votre lettre: une coopération personnelle au journal que vous fondez, et mon opinion sur les principes politiques qu'il doit arborer et propager.

Quant à la coopération, je suis à regret forcé de vous répondre non: je n'ai jamais écrit dans aucun journal; je n'écrirai jamais dans un journal dont je ne serais pas seul responsable. Ne voyez pas dans ces paroles un superbe dédain de ce qu'on appelle journalisme; loin de là! J'ai trop l'intelligence de mon époque pour répéter cet absurde non-sens, cette injurieuse ineptie contre la presse périodique; je comprends trop bien l'œuvre dont la Providence l'a chargée. Avant que ce siècle soit fermé, le journalisme sera toute la presse, toute la pensée humaine. Depuis cette multiplication prodigieuse que l'art a donnée à la parole, multiplication qui se multipliera mille fois encore, l'humanité écrira son livre jour par jour, heure par heure, page par

page; la pensée se répandra dans le monde avec la rapidité de la lumière; aussitôt conçue, aussitôt écrite, aussitôt entendue aux extrémités de la terre, elle courra d'un pôle à l'autre, subite, instantanée, brûlant encore de la chaleur de l'âme qui l'aura fait éclore; ce sera le règne du verbe humain dans toute sa plénitude; elle n'aura pas le temps de mûrir, de s'accumuler sous la forme de livre; le livre arriverait trop tard: le seul livre possible dès aujourd'hui, c'est un journal. Ce n'est donc pas chez moi mépris de cette forme nécessaire de publication, de cette démocratie de la parole; non: c'est un respect religieux pour ma conviction politique, conviction forte, absolue, entière, que je ne pourrais associer à d'autres convictions sans l'altérer souvent, sans la dénaturer peut-être. L'association, si utile pour agir, ne vaut rien pour parler; la solidarité de la pensée est celle qu'un esprit indépendant et convaincu accepte le moins; chaque pensée est un tout auquel on ne peut ajouter ou retrancher sans changer sa nature. C'est l'unité morale.

Quant à la haute direction politique dont vos amis et vous avez déjà si heureusement et si courageusement reconnu les sommités dans le *Correspondant*, voici les principales considérations morales, historiques et philosophiques qui la traceraient devant moi, si j'avais la force et le talent de coopérer à votre œuvre sociale.

Lorsqu'un homme veut embrasser du regard un horizon plus vaste, il s'élève à une hauteur proportionnée à celui qu'il veut découvrir; de là, il plonge et il voit. Ainsi doit faire le philosophe. Élevons-nous donc à ces hauteurs intellectuelles d'où l'œil contemple le passé, domine le présent, et peut entrevoir l'avenir. Dépouillons-nous par la pensée de nos qualités d'âge, de pays, d'époque, de nos préjugés, de nos habitudes de patrie et de parti; laissons au pied de

la montagne ces vêtements et ces sandales du jour; réduisons-nous à la nature de pure intelligence, et regardons! Ce sommet, d'où l'homme peut contempler la route passée et future de l'humanité, c'est l'histoire; la lumière qui doit éclairer à ses yeux ce double horizon, c'est la morale, ce jour divin qui émane de Dieu lui-même, et qui ne peut ni égarer ni faillir. Ainsi placé, ainsi éclairé, avec le cœur droit et l'œil pur, on peut présenter au philosophe le problème social le plus complexe, le plus obscur; il le résoudra; il le résoudra avec une précision métaphysique, à quelques accidents, à quelques siècles d'erreur près dans la durée des phases sociales, dont la Providence se réserve le secret; sublime prophète de la raison, il écrira l'histoire de l'avenir! Ce problème, les événements l'ont posé devant nous; chaque cœur le sonde en secret. chaque intelligence le scrute, chaque bouche répète: « Où sommes-nous? où allons-nous? et que faire? »

III

Où sommes-nous? — Non point à la fin des temps, non point au cataclysme suprême des sociétés humaines, non pas même à une de ces époques honteuses sans espérance et sans issue, où l'humanité croupit dans une longue et vile corruption, et se décompose dans sa propre fange. Non; l'histoire et l'Évangile à la main, en voyant le peu de chemin qu'a fait l'homme, et la route immense que la raison humaine et le Verbe divin ouvrent à son perfectionnement ici-bas, nous sentons que l'humanité touche à peine à son âge de raison; d'un autre côté, en plaçant la main sur le cœur de l'homme social, en sentant battre en lui cette espérance indéfinie, cette ardeur et cette audace viriles, cette séve de force et de désirs qui tarit moins que jamais à notre époque; en écoutant ses paroles hardies, ses promesses aventureuses; en s'effrayant même de cette surabondance d'énergie qui le révolte contre tout frein, qui le brise

contre tout obstacle, nous sentons que le principe vital est loin d'être affaibli dans l'humanité. L'humanité est jeune, sa forme sociale est vieille, et tombe en ruines; chrysalide immortelle, elle sort laborieusement de son enveloppe primitive, pour revêtir sa robe virile, la forme de sa maturité. Voilà le vrai! Nous sommes à une des plus fortes époques que le genre humain ait à franchir pour avancer vers le but de sa destinée divine, à une époque de rénovation et de transformation sociale pareille peut-être à l'époque évangélique. La franchirons-nous sans périr? sans que quelques générations se débattent ensevelies sous les débris d'un passé qui s'écroule? sans qu'un siècle ou deux soient perdus dans une lutte atroce et stérile? Voilà la question: avant le 27 juillet 1830, elle était résolue; le pont était jeté sur l'abîme qui sépare le passé de l'avenir. La Restauration avait reçu d'en haut la plus belle et la plus sainte mission que la Providence pût donner à une race royale, la mission que reçut Moïse: de conduire la France, cette avant-garde de la civilisation moderne, hors de la terre d'Égypte, de la terre d'arbitraire, de privilège et de servitude; elle ne l'a pas comprise jusqu'au bout; le suicide de juillet, si funeste au présent, fut le meurtre de l'avenir; la race de saint Louis, comme le prophète du Sinaï, a péri pour son doute avant d'avoir touché la terre des promesses. Mais nous, génération innocente de cette faute, la verrons-nous avant de mourir?

IV

Où allons-nous? — La réponse est tout entière dans le fait actuel: nous allons à une des plus sublimes haltes de l'humanité, à une organisation progressive et complète de l'ordre social sur le principe de liberté d'action et d'égalité de droits; nous entrevoyons, pour les enfants de nos enfants, une série de siècles libres, religieux, moraux, rationnels, un âge de vérité, de raison et de vertu au milieu des

âges; ou bien, fatale alternative! nous allons précipiter la France et l'Europe dans un de ces gouffres qui séparent souvent deux époques, comme l'abîme sépare deux continents; et nous mourrons en léguant à nos fils un ordre social défait, des principes nouveaux douteux, contestés, ensanglantés; le pouvoir impossible, la liberté impraticable, la religion persécutée ou avilie, une législation rétrograde, une guerre européenne universelle, sans fruit comme sans terme, la légalité de l'échafaud, la civilisation des bivouacs, la morale des champs de bataille, la liberté des satrapes, l'égalité des brigands; et, au milieu de tout cela, une idée étouffée dans le sang, mutilée par le sabre, germant çà et là dans quelques âmes généreuses, comme le christianisme dans les catacombes, rejetée cent fois aux hasards des événements et des catastrophes, et ne renaissant sur la terre qu'après deux siècles de stérilité, de servitude, de forfaits et de ruines! Ce choix se fait à l'heure où je vous écris.

V

Que faire donc? — Ce mot vous semble hardi, il ne l'est pas. Dieu, qui a donné la liberté morale à l'homme, qu'il a créé pour choisir et pour agir, lui a donné, le même jour, la lumière pour éclairer son choix. La politique, dont les anciens ont fait un mystère, dont les modernes ont fait un art, n'est ni l'un ni l'autre: il n'y a là ni habileté, ni force, ni ruse; à l'époque rationnelle du monde, dans l'acceptation vraie et divine du mot, la politique, c'est de la morale, de la raison et de la vertu! ®

Laissez donc le scepticisme se complaire dans son impuissance, et nier la vérité sociale, pour n'avoir pas la peine de la découvrir ou de la défendre! Laissez le machiavélisme, cette friponnerie politique, prendre le genre humain pour dupe, et la Providence pour complice! Laissez le préjugé et la routine user leurs forces dans la stérile contemplation d'un passé qu'ils ne peuvent ranimer, car il est déjà froid,

et leur souffle n'a point de vie à lui rendre ! Laissez enfin le fatalisme rêver le crime à défaut de la force, décimer l'humanité au lieu de l'éclairer, et, du haut des échafauds, jeter au peuple la terreur et la mort pour semer la vengeance et le sang ! Systèmes atroces ou insensés, tristes produits de la faiblesse de l'esprit et de la perversité du cœur ! Montez plus haut, et vous verrez plus loin ; et la lumière de la vérité même, qui n'est autre que la morale, éclairera pour vous cet horizon de ténèbres, de mensonge, d'illusions, qu'on appelle la politique : tous les partis élèveront la voix pour vous accuser ou vous proscrire ; tous ont intérêt à ces ténèbres, car tous ont quelque chose à cacher, et quelqu'un à tromper. Le vôtre même s'inscrira le premier contre vous. Mais la conscience du juste est d'airain ; elle a à elle seule une voix plus forte que son siècle, qui retentit plus juste et plus haut que ces passagères clameurs ; et, soyez-en sur, c'est la seule voix qui ait son écho dans l'avenir, et son applaudissement dans la postérité !

Votre théorie sociale sera simple et infaillible : en prenant Dieu pour point de départ et pour but, le bien le plus général de l'humanité pour objet, la morale pour flambeau, la conscience pour juge, la liberté pour route, vous ne courrez aucun risque de vous égarer ; vous aurez tiré la politique des systèmes, des illusions, des déceptions dans lesquelles les passions ou l'ignorance l'ont enveloppée ; vous l'aurez replacée où elle doit être, dans la conscience ; vous aurez saisi enfin dans le perpétuel mouvement des siècles, dans l'orageuse instabilité des faits, des esprits et des doctrines, quelque chose de fixe et de solide, qui ne tremblera plus sous vos mains.

VI

Quatre grandes époques dominent l'état social des générations écoulées, semblables à ces époques créatrices que le naturaliste croit reconnaître dans les développements sécu-

laire du globe : l'âge théocratique, qui commence avec le monde sortant des mains du Créateur, et qui finit aux temps héroïques ; l'âge tyrannique, ou le règne de la force brute, plus ou moins altérée par la législation commençaute, qui se lève avec les temps historiques, et qui tombe devant le Christ avec la polygamie et l'esclavage ; l'âge monarchique, mêlé ou tempéré d'oligarchie, d'aristocratie, de féodalité, de puissance sacerdotale, qui s'ouvre à Constantin et se ferme avec la tombe de Louis XIV, ou sur le rocher de Sainte-Hélène, dont le géant captif l'avait si glorieusement mais si vainement ressuscité : nous touchons à l'époque *du droit et de l'action de tous*, époque toujours ascendante, la plus juste, la plus morale, la plus libre de toutes celles que le monde a parcourues jusqu'ici, parce qu'elle tend à élever l'humanité tout entière à la même dignité morale, à consacrer l'égalité politique et civile de tous les hommes devant l'État, comme le Christ avait consacré leur égalité naturelle devant Dieu. Cette époque pourra s'appeler l'époque évangélique, car elle ne sera que la déduction logique, que la réalisation sociale du sublime principe déposé dans le livre divin comme dans la nature même de l'humanité, de l'égalité et de la dignité morales de l'homme, reconnues enfin dans le code des sociétés civiles.

Chacune de ces époques a eu sa forme propre, son œuvre, sa force vitale et sa durée, avant d'en enfanter une autre. C'est d'abord Dieu tout seul se révélant par la nature et parlant par la conscience, le plus saint des oracles, si l'interprète n'eût pas été l'homme ! puis le héros ou l'homme fort, conquérant l'obéissance par la reconnaissance ou par la crainte ; puis le tyran, ou le sénat, tyran à plusieurs têtes, ou l'aristocratie, ou le régime sacerdotal, imposant, à l'aide de quelques-uns, sa volonté à tous ; puis le roi et ses pairs ; puis le roi et son peuple représenté devant lui par l'élection, et non par un droit de fait et de naissance, et le constituant seulement organe et agent de la volonté universelle : cette forme se rapproche plus de la

république rationnelle que la république fictive des anciens; c'est l'époque présente, république véritable. Nous ne disputons que sur le nom.

L'œuvre de cette grande époque, œuvre longue, laborieuse, contestée, c'est d'appliquer la raison humaine, ou le Verbe divin, ou la vérité évangélique, à l'organisation politique des sociétés modernes, comme la vérité évangélique fut, dès le principe, appliquée à la législation civile et aux mœurs. Remarquez-le bien : la politique a été jusqu'ici hors la loi de Dieu ! la politique des peuples chrétiens est encore païenne ; l'homme ou l'humanité n'est à ses yeux qu'un véritable esclave antique, né pour servir, payer, combattre, et mourir ! Horrible mensonge qui souille à leur insu tant de cœurs chrétiens, tant de bouches même pieuses ! L'homme social doit être désormais aux yeux du philosophe, aux yeux du législateur, ce que l'homme isolé est aux yeux du vrai chrétien : un fils de Dieu, ayant les mêmes titres, les mêmes droits, les mêmes devoirs, la même destinée devant le père terrestre, l'État, que devant le Père céleste, Dieu. C'est la forme que nous cherchons dans le droit et l'action de tous ; cette forme que les modernes ont appelée démocratie, par analogie inexacte avec ce que les anciens nommaient ainsi, et qui n'était que la tyrannie de la multitude. Ce nom de démocratie, souillé et ensanglanté récemment parmi nous dans les saturnales de la révolution française, répugne encore à la pensée : bien que le philosophe lave les mots avant de s'en servir, et purifie l'expression par l'idée, nous nommerons de préférence cette forme de gouvernement, la forme rationnelle, ou le droit de tous ; or, la forme rationnelle ou du droit de tous ne peut être autre chose que la liberté, où chacun est juge et gardien de son propre droit : donc l'époque moderne ne peut être que l'époque de la liberté ; sa mission est d'organiser le droit et l'action de tous, ou la liberté, d'une manière vitale et durable.

Toute organisation est lente et pénible ; c'est l'œuvre de

plus d'un jour, de plus d'un siècle peut-être. L'homme est homme : il se dégoûte, il se rebute, il se hâte de nier ce qu'il ne peut atteindre ; ses réactions contre sa propre pensée sont promptes et terribles ; elles le rejettent cent fois au point de départ, comme le vaisseau qui revient se briser contre le rivage, repoussé par le flot même qui devait le porter à un autre bord. Ces réactions peuvent être longues : voyez Bonaparte, sublime réaction contre l'anarchie ; il n'a duré que quinze ans, et pouvait durer un demi-siècle ! Les temps de l'œuvre sociale ne peuvent donc pas se calculer, à quelques siècles près ; Dieu seul le sait. Pendant qu'ils s'accomplissent, l'homme individu passe, souffre, espère, se plaint, et meurt ; mais chaque vie individuelle a son œuvre complète et indépendante de l'œuvre sociale ; un jour, une vertu lui suffisent. L'homme social ou l'humanité survit, et s'avance vers une destinée plus haute et plus inconnue !

Il nous est peut-être déjà donné d'entrevoir au moins l'époque qui succédera à la nôtre : après les cinq ou six siècles qu'aura duré l'âge de liberté, nous passerons à l'âge de vertu et de religion pures, aux promesses accomplies du législateur divin, à l'époque de charité, mille fois supérieure encore à l'époque de liberté, autant que la charité, amour des autres, sentiment divin émané de Dieu, est au-dessus de la liberté, amour de soi, sentiment humain émané de l'homme.

Ces principes posés et admis, les applications à la crise actuelle, les déductions politiques pour notre théorie sociale comme pour notre règle privée ou pour notre action publique sont claires et incontestables ; nous savons où nous sommes, nous savons où nous allons, nous savons par quelle route nous devons tendre au but prochain ou éloigné que la Providence, manifestée par les faits, pose sans cesse devant nous. Ces applications au temps actuel se présentent dans les innombrables questions qu'une révolution soulève, comme le vent soulève la vieille poudre du désert, quand une pierre tombe de la pyramide des siècles.

Révolution, dynastie, légitimité, droit divin, droit populaire, souveraineté du fait ou du droit; pouvoir, liberté, forme et but du gouvernement; questions de culte ou d'enseignement, de paix ou de guerre; existence et hérédité d'un pouvoir aristocratique ou de la pairie; législation, élection, extension ou restriction des pouvoirs des communes, des municipalités, des provinces, tout se classe, tout s'éclaire, tout se juge; la conscience politique n'a plus de doutes, le présent plus d'ambiguïtés, l'avenir plus de mystères; tout se résout dans ces seuls mots: Le bien le plus général de l'humanité pour objet, la raison morale pour guide, la conscience pour juge. A l'aide de ce grand jury, l'esprit humain peut citer devant lui le siècle, et prononcer sans crainte son infallible verdict.

VII

APPLICATIONS

La circonstance est propice pour les applications rigoureuses de cette philosophie politique aux événements qui se déroulent devant nous. La terre a tremblé; une secousse inattendue, subite, irrésistible, a déplacé tous les intérêts, toutes les passions, toutes les affections, tous les systèmes. Tout est débris, tout est vide devant nous; les cœurs sont libres comme les consciences; le sol est nivelé comme pour une grande reconstruction sociale préparée par le divin Architecte. Un pouvoir antique que les uns vénéraient par conviction ou par souvenir, que les autres haïssaient par impatience ou par préjugés, s'est abîmé sur lui-même, et, on peut le dire, par sa propre et fatale volonté; nul parmi nous n'en est coupable: amis ou ennemis l'ont vu tomber avec une égale stupeur. Je ne parle pas ici de cette populace qui a des applaudissements pour tout ce qui surgit, des huées pour tout ce qui tombe. Ce pouvoir a péri dans la tempête qu'il avait lui-même si aveuglément suscitée.

Nous-mêmes, royalistes d'esprit ou de cœur, hommes de logique ou de fidélité, nous ne pouvons que pleurer en silence sur ses ruines dispersées, vénérer et plaindre les augustes victimes d'une irrémédiable erreur, écarter l'insulte des cheveux blancs des vieillards, rappeler le respect et la pitié autour des tombeaux des martyrs, de l'asile pieux des femmes, et ne pas proscrire le pardon et l'espérance de la tête innocente des enfants: mais, abandonnés à nous-mêmes par un fait plus fort que nous, nous nous appartenons tout entiers; notre raison n'a plus de liens, notre affection privée ne lutte plus en nous contre notre logique sociale. Sachons donc, tout en déplorant ce qu'il y a de déplorable dans cette chaîne de siècles, dont le dernier anneau s'est rompu malgré nous dans nos mains, profiter en hommes de cette liberté que la catastrophe même nous a faite. Ne nous conduisons pas par le sentiment, qui n'a point de place dans le fait actuel, mais raisonnons et agissons; ne soyons pas les hommes d'une opinion, d'un parti, d'une famille, mais les hommes du présent et de l'avenir! Quand nos fils, à qui nous aurons légué notre ouvrage et notre mémoire, nous jugeront de loin avec l'impartialité et la rigueur de la distance; quand tous les sentiments personnels seront morts et froids devant eux; quand ils sonderont l'ordre social que nous leur aurons préparé, ils ne recevront point pour excuse nos préjugés de naissance, nos délicatesses d'esprit, nos convenances de position, nos vains regrets, nos molles répugnances; ils nous demanderont si nous avons agi en hommes, en hommes intelligents, prévoyants et libres, ou si nous avons perdu en stériles récriminations et en impuissantes douleurs l'époque qui nous a été donnée pour régénérer l'ordre social et pour fonder la vérité politique.

Sur ces bases, nous établirons donc ainsi et en peu de paroles le symbole politique de l'époque rationnelle où nous entrons. Je me borne à le poser devant vous; c'est à vous de le confronter pour chaque question de détail avec

les trois principes qui doivent le dominer et l'éclairer : l'espace borné de cette lettre ne me permet, sur chacun de ces articles, ni développement, ni discussion, ni commentaire; chacun serait un livre; il ne faut qu'un mot. Je les reprendrai peut-être plus tard.

VIII

La tentative du coup d'État de juillet fut insensée et coupable. Il y eut erreur dans l'intention et violation de la foi jurée dans l'acte¹, par conséquent ni raison ni morale dans le fait. La conscience impartiale le juge comme l'événement l'a jugé : un coup d'État n'est moral et juste que quand il est nécessaire, et toutes les fois qu'il est nécessaire il réussit : c'est le premier axiome de haute politique.

La dynastie a été enveloppée tout entière dans le châtiement infligé par le fait même; la peine politique a frappé plus loin que la faute. Le feu du courroux populaire a consumé le bois sec et le bois vert; la résistance, dans son plein droit pendant deux jours, l'a dépassé le troisième. Là commence la violation d'un autre droit : le droit dynastique. Son maintien seul eût été moral : était-il possible sous l'émotion même de l'action, sous le feu de la lutte ? L'histoire seule le sait et le dira : nous l'ignorons encore.

¹ Nous ne parlons ici que du fait jugé par la raison et la conscience publiques. Comme il est évident que la nation avait entendu le serment à la charte d'une manière réelle et absolue, les ordonnances de juillet furent à ses yeux une violation manifeste de la foi jurée; mais l'article 14, qui ne laisse pas d'ambiguïté devant la raison publique, pouvait en laisser dans la conscience royale, qui l'interprétait sans doute en faveur de sa prérogative. Ainsi le parjure n'aurait pas souillé les lèvres d'un roi, bien que son apparence ait soulevé légitimement l'indignation d'un peuple. La charte, avec l'article 14 entendu comme il l'a été par les ordonnances de juillet, eût été un non-sens; mais les termes de l'article 14 sont une ambiguïté qui a pu motiver une erreur de fait, un parjure de bonne foi: Ici donc la conscience politique réproouve, la conscience privée peut excuser ou se laire.

Quel que soit le jugement porté par une révolution dans la chaleur du conflit, dans la partialité de la victoire, il y a toujours deux voix pour protester plus haut qu'elle : une dans le ciel, la conscience; une sur la terre, l'histoire. Mais il faut le confesser ici avec une douloureuse sincérité : lorsque deux droits ont été également violés et renversés dans une lutte privée ou sociale, la conscience comme l'histoire infligent la plus forte culpabilité à l'agresseur et trouvent dans la première violation, sinon l'excuse, au moins la raison de la seconde.

Si, dans l'appréciation de ces deux fautes, nous sommes conduits à balancer le droit populaire et le droit dynastique, nous trouvons qu'ils ne sont qu'un seul et même droit, le droit du salut du peuple, le droit de la nécessité sociale. L'un dérive primordialement et éternellement de l'autre : si le peuple le viole, s'il le brise sans invincible nécessité, il se frappe lui-même, il se viole lui-même, et lui-même il se punit de son propre crime; mais, l'événement une fois accompli, la société doit-elle irrémisiblement périr sous les ruines de ses dynasties? les générations doivent-elles se transmettre comme un sanglant héritage la vengeance de ce droit, le redressement de ce tort? les hommes de raison, de lumière et de conscience doivent-ils s'abstenir, en l'absence de ce droit, de leur droit plus imprescriptible à eux, de leurs devoirs de citoyens, d'enfants de la nation, du siècle, de l'humanité, et se retirer à jamais sous leur tente, parce qu'un chef national aura été substitué à un autre? Non : là commencerait pour eux un délit plus grand que celui contre lequel leur inertie prétendrait protester et sévir. Leur stérile fidélité à un homme, à un souvenir, à un nom, à un devoir que le fait aurait rendus fictifs, deviendrait une infidélité plus réelle et plus coupable à eux-mêmes, au pays, au peuple, à l'humanité tout entière : pour honorer le passé, ils trahiraient le présent et l'avenir; les générations leur demanderaient compte de leur force quelconque, annulée volontairement par eux dans l'éter-

nelle lutte sociale, dans la marche progressive des idées et des choses. Quiconque ne combat pas cette lutte, quiconque n'avance pas dans cette route est comptable et complice du mal qui triomphe ou de la société qui s'arrête ; et d'ailleurs, si chacun avait le droit indépendant de la patrie de reconnaître dans les dynasties qui jonchent l'histoire celle qui lui paraît avoir le droit primordial à son obéissance, le titre exclusif à son affection, où en serait le monde social ? Nous reconnaitrions autant de souverains qu'il y a de noms dans nos fastes ; l'un servirait Clovis, l'autre croirait à Pepin : l'absurdité des conséquences prouve l'absurdité du dogme. Le bon sens comme la morale, comme l'invincible nécessité de l'existence nationale, nous amènent donc à conclure que la légitimité, la meilleure des conventions sociales, n'est cependant qu'une convention sociale, une salutaire fiction de droit ; qu'elle n'a le droit que pendant qu'elle a le fait ou qu'il y a lutte pour le recouvrer ; que les dynasties qui possèdent le présent ne possèdent pas l'avenir ; que les races royales montent et descendent dans l'éternelle rotation des destinées humaines comme les autres races ; que le pouvoir, expression et propriété de la société tout entière, ne s'aliène pas à jamais, ne s'inféode pas à une famille immortelle, ne se transmet pas sans terme comme un fief de l'humanité ; que tout peut périr ; que tout peut changer, hommes, races, dominations, noms et formes même des gouvernements et des empires, mais qu'une seule chose ne périr pas, ne change pas, ne se prescrit pas, le devoir pour chaque homme, pour chaque citoyen, de ne pas se séparer de la patrie, de ne pas s'annuler pour la nation, de ne pas protester seul contre une nécessité sociale admise par le fait, car un fait social a aussi sa logique et ses conséquences indépendantes de son droit ; mais de servir la patrie, la nation, l'humanité, dans toutes les phases, dans toutes les conditions de son existence mobile et progressive : la morale la plus simple devient encore ici de la politique. Un seul cas est excepté, celui

où la loi divine, où la conscience serait en opposition avec la loi humaine : c'est le cas qui fait les héros ou les martyrs, hommes plus grands que les citoyens !

Pour nous donc, royalistes constitutionnels, hommes de fidélité et de liberté à la fois, de morale et de progrès, deux devoirs sont clairement écrits sous nos yeux : l'un de conscience, servir le pays et marcher avec la nation, penser, parler, écrire, agir et combattre avec elle ; l'autre d'honneur, qu'une position spéciale, qu'une délicatesse exceptionnelle peuvent imposer à quelques-uns d'entre nous, rester en dehors de l'action immédiate et des faveurs du gouvernement, ne point solliciter ses grâces, ne point nous parer de ses dons, ne pas briguer sa confiance, ne pas adorer la victoire, ne pas nous glisser avec la fortune d'un palais dans un autre, ne pas renier notre premier culte, nos affections du berceau, ne pas porter aux genoux d'une race nouvelle, consacrée même à nos yeux par la nécessité, des cœurs encore chauds de notre dévouement d'hier à une race que l'exil abrite et que l'infortune consacre dans ce palais prophétique des vicissitudes du trône et des retours de l'adversité ! le deuil même sied bien aux douleurs sans espoir. Quoique la morale ne réprouve pas une conduite contraire, quand une nécessité politique la motive, cette conduite, après un dévouement de quinze ans, après des bienfaits reçus peut-être, ferait suspecter la vertu même : le passé a ses droits, l'honneur et la reconnaissance peuvent avoir leurs scrupules. Il n'y a à cette règle qu'une seule exception qui la confirme, par sa rareté, par son improbabilité même : c'est le cas où le prince réclamerait de nous, au nom du pays, un service qu'aucun autre ne pourrait lui rendre aussi bien que nous ; dans ce cas, l'honneur, sentiment tout personnel, devrait céder au patriotisme, sentiment social, et par conséquent au-dessus du premier. Quelquefois, dans les chances incalculables des révolutions, le prince lui-même peut se trouver le premier dans cette redoutable exception ; roi par le fait de sa nécessité, inno-

cent de son élévation, malheureux peut-être de sa propre grandeur !

IX

La forme des gouvernements modernes n'est plus soumise à la discussion, tous l'admettent ou tous y tendent; elle est donnée pour nous par le fait même de notre civilisation : c'est la forme libre, c'est le gouvernement critique de la discussion, du consentement commun; c'est la république, comme nous l'avons vu plus haut, mais la république mixte, à plusieurs corps, à une seule tête, république à sa base, monarchie à son sommet. Le besoin d'unité d'action et d'une force régulatrice plus rapide et plus intense dans les vastes États modernes, la nécessité d'éviter les commotions fréquentes que la conquête du pouvoir suprême produirait dans l'État, a fait consacrer, pour longtemps encore, ce pouvoir représentatif, cette royauté fictive et conventionnelle dans un chef héréditaire. Qu'on le nomme président ou roi, peu importe; il n'est plus monarque, il n'a plus le pouvoir d'un seul, le pouvoir personnel : il a mieux, il a le pouvoir social résumé en lui; il est organe et agent; il n'est plus, il ne peut plus être source et principe de l'autorité. Ses droits sur nous, nos devoirs envers lui changent ainsi de nature et de titres; nous n'adorons plus le pouvoir comme sacré et divin, nous le discutons comme logique, nous le respectons comme loi.

Cette forme acceptée (et il faut l'accepter, ou sortir du monde, ou rétrograder dans les siècles, ou se révolter contre la civilisation même, et maudire son propre droit pour se réfugier dans le droit d'autrui, dans la servitude), cette forme donc acceptée, tout ce qui tendra à la perfectionner et à l'étendre, tout ce qui sera plus conforme à sa nature de liberté, de discussion, de consentement commun. d'élection, d'égalité de droit social et privé, sera la vérité politique. C'est là qu'il faudra marcher avec confiance et

courage, surs que plus nous aurons conquis de conséquences d'un principe juste et vrai, plus ces conséquences en produiront d'autres, et plus ces vérités sociales fécondes porteront de fruits pour l'humanité.

Appliquez cette règle intellectuelle aux questions flagrantés du jour, et confrontez !

La pairie ou le pouvoir aristocratique héréditaire? Triple impossibilité de cette époque; impossible à trouver, car le temps et le travail des siècles en ont miné, dispersé, moulu, nivelé les éléments; impossible à faire accepter aux mœurs, car l'esprit humain, comme le globe matériel, tend, par une loi évidente de sa nature, au nivellement, c'est-à-dire à l'égalité répartition des droits et des devoirs politiques; impossible à justifier devant la raison, car c'est une exclusion dans une forme de liberté, un privilège gratuit dans un siècle d'égalité, une constitution du pouvoir social dans quelques familles au profit de quelques-uns, au détriment de tous, et au mépris de la nature et du droit divin de l'humanité, qui en donnent à tous le droit et la capacité successive; jugée par la justice et la morale, qui veulent étendre au lieu de restreindre l'usage de ce qui appartient à tous les hommes, le droit et le devoir; jugée par la raison, puisque ce serait une impossibilité constituée, une création sans éléments; jugée par la conscience, puisque ce serait ravir à tous ce que tous peuvent posséder et exercer, pour en investir un petit nombre; tyrannie posthume, qui ne pourrait ni servir ni nuire; qui ne pourrait se défendre elle-même dix ans devant la critique corrosive et rationnelle de la presse, ce jury nouveau de l'humanité, et qui ne se relèverait un moment de la poussière aride des siècles que pour effrayer le présent d'une ombre sans corps et servir de risée à l'avenir.

Ne voyez ici qu'une longue et profonde conviction de l'impossibilité de trouver ou de créer une pairie héréditaire, une aristocratie réelle, une noblesse de droit. Quant à une aristocratie de fait, réelle, mais mobile, comme la puis-

sance, le mérite ou la vertu qui la produisent ; quant à cette noblesse que Dieu écrit sur le front des descendants d'un grand homme ou d'un bienfaiteur des hommes et que les générations y lisent malgré elles, tant que cette noblesse ne s'y efface pas elle-même, je la reconnais et je la respecte. Ce n'est pas l'homme qui a fait celle-là, c'est la nature ; elle a sa raison dans la raison humaine, car nous sommes en réalité une partie, une émanation, une continuation de nos ancêtres : elle a aussi, indépendamment de toutes les lois politiques, son influence et son empire. « Le nom d'un homme vertueux ou illustre, porté par ses descendants, conservé à sa famille, n'est-il pas aussi un privilège, me direz-vous ? — Oui, sans doute, et le plus indélébile et le plus incontestable des privilèges. — Pourquoi donc le respectez-vous ? — Parce qu'il est un privilège de la nature, et non pas de l'homme ; parce qu'il n'est exclusif de personne ; parce qu'il peut successivement ou à la fois appartenir à tous. Soyez grands, vertueux, illustres, et vos fils seront respectés et influents ! Ils porteront le sceau de cette vertu, de cette illustration que vous leur avez léguée ; ils seront nobles de cette noblesse qui n'est pas un droit, mais qui est un fait : estime, admiration, reconnaissance ! »

La presse ? Nécessairement libre, car elle est la voix de tous dans un âge et dans une forme sociale où tous ont droit d'être entendus ; elle est la parole même de la société moderne ; son silence serait la mort de la liberté ! Toute tyrannie qui méditera le meurtre d'une idée, commencera par bâillonner la presse ; tous nos partis politiques ont triomphé par elle et sont tombés par elle, après s'être retournés contre elle ; tous l'accusent, et tous ont motif de s'en plaindre, car nul de ces partis n'a pris le seul moyen de la braver et de la vaincre, celui d'avoir toujours raison. La presse, après mille vicissitudes, après avoir passé comme une arme, tantôt meurtrière, tantôt défensive, des vainqueurs aux vaincus, des oppresseurs aux opprimés, finira par rendre toute déception impossible, toute tyrannie d'un

seul ou de la multitude impraticable dans le monde, et fondera ce que nous entrevoyons déjà dans le lointain, l'ère rationnelle ou le gouvernement de la raison publique. Que les vainqueurs l'accusent et la proscrivent, que les vaincus la bénissent et la réchauffent, c'est leur rôle aux uns et aux autres ; car elle est la justice divine manifestée par la parole humaine ! Elle écrit sans cesse, de son doigt invisible, ces trois mots qui font pâlir toutes les iniquités, toutes les tyrannies, au milieu de leur gloire et de leurs satellites, sur les murailles de tous les Balthazars !

L'enseignement ? Libre et large, répandu, multiplié, prodigué partout ; gratuit surtout pour les pauvres, quoi qu'en disent quelques économistes, ces matérialistes de la politique. Celui qui donne une vérité à l'esprit du peuple fait une aumône éternelle aux générations à venir. La civilisation n'est que de la lumière descendant des hauteurs dans les vallées, des sommités dans les masses ; un gouvernement de discussion, de critique, d'élection, présuppose l'instruction et la nécessité : si donc la liberté est un bien, et si vous voulez rendre l'homme capable de liberté, qu'il soit instruit ; qu'il soit instruit, non pas comme vous le souhaitez, mais comme il le faut, par un enseignement systématique, borné, intolérant, arriéré souvent de votre époque ; mais comme il veut l'être, comme il a besoin ou nécessité de l'être ! Ne fermez point, n'altérez point les sources où les générations vont s'abreuver ; laissez chacun boire à ses eaux et à sa soif. Toute restriction à la liberté d'enseignement, hors celles de simple police, est un attentat à la liberté morale du genre humain dans un pays libre ; un crime envers la vérité progressive qui se manifeste comme elle veut, quand elle veut, à son jour, à son heure, dans sa forme, dans sa langue, par ses organes, et non par les vôtres. Si l'enseignement eut été libre avant cette époque du monde, le monde posséderait un trésor de vérité et de science, qui aurait augmenté en proportion égale son trésor de bonheur et de vertu ; car toute vérité féconde une vertu de ses rayons ! Le Verbe

divin lui-même, la vérité chrétienne, la plus sociale de toutes les vérités, n'a été enseignée que malgré les hommes, dans les catacombes, sur les croix ou sur les bûchers; s'il eût été libre, cet enseignement sublime eût parcouru en quelques siècles la terre, qu'il n'a pas encore traversée en deux mille ans!

La séparation de l'Église et de l'État? Heureuse et incontestable nécessité d'une époque où le pouvoir appartient à tous et non à quelques-uns: incontestable, car, sous un gouvernement universel et libre, un culte ne peut être exclusif et privilégié; heureuse, car la religion n'a de force et de vertu que dans la conscience; elle n'est belle, elle n'est pure, elle n'est sainte qu'entre l'homme et Dieu: il ne faut rien entre la foi et le prêtre, entre le prêtre et le fidèle; si l'État s'interpose entre l'homme et ce rayon divin qu'il ne doit chercher qu'au ciel, il l'obscurcit ou il l'altère. La religion devient alors pour l'homme quelque chose de palpable et de matériel, qu'on lui jette ou qu'on lui retire, au caprice de toutes les tyrannies; elle participe de l'amour ou de la haine que le pouvoir humain inspire, elle varie ou tombe avec lui; c'est le feu sacré de l'autel, alimenté avec les corruptions des cours et les immondices des places publiques; c'est la parole de vie dans une bouche morte; c'est le trafic dans le temple! Ce système fait des hypocrites quand l'État est chrétien, des incrédules quand il est sceptique, des athées ou des martyrs quand il est persécuteur.

L'élection? Il n'y a de vérité, dans le pouvoir social moderne ou représentatif, qu'autant qu'il y a vérité dans l'élection; et il n'y a de vérité dans l'élection qu'autant qu'elle est universelle. Cependant, si vous donnez l'élection à des classes qui ne la comprennent pas ou qui ne peuvent l'exercer avec indépendance, vous la donnez fictive; c'est-à-dire, vous la refusez réellement. Plusieurs opinions parties de points opposés et voulant atteindre un but contraire réclament de concert l'élection universelle: l'un des deux partis se trompe assurément, car tous les deux, en

demandant le même moyen, ne veulent certes pas le même résultat. Y a-t-il lumière? y a-t-il bonne foi dans l'une et l'autre de ces opinions? Nécessairement l'une ou l'autre s'égare.

Ceci est la plus grave question de l'organisation à la fois libre et vitale que doit fonder ce siècle. Nous la résoudrons ainsi: élection universelle pour être vraie, élection proportionnelle pour être juste. Nous avons vu plus haut qu'une pairie héréditaire ou une aristocratie modératrice n'existe pas et ne peut exister sur le sol nivelé de l'époque et du pays; nous avons été plus loin, nous avons prouvé qu'elle ne devait exister ni en logique ni en morale. La société, toutefois, a en effet des intérêts conservateurs qu'on a cherché toujours à constituer ou à constater dans une seconde chambre. Quand les éléments de cette seconde chambre existent, c'est bien; mais aujourd'hui, mais en France, où ces éléments sont dissous, vous êtes invinciblement conduits à une seule représentation nationale, puisqu'un pouvoir politique doit être une vérité, et ne peut représenter et constater que ce qui est. Que vous la fassiez parler à deux tribunes ou à une seule, peu importe; votre représentation nationale, nécessairement une, devra représenter tout à la fois le mouvement et la stabilité sociale; la haute, la moyenne et la petite propriété; l'intérêt d'action et l'intérêt de repos: elle doit les représenter dans leur réalité, dans leur proportion, dans leur combinaison sincères. Il n'y a, pour atteindre cette rigoureuse vérité, cette rigoureuse justice, qu'un moyen, l'élection proportionnelle. Tant que vous n'arriverez pas à cette réalisation facile, la France ne marchera ni ne se reposera: elle s'agitera sans avancer, elle tombera, elle se relèvera pour tomber encore. L'élection proportionnelle et universelle, c'est-à-dire une élection qui, partant des degrés les plus inférieurs du droit de cité et de la propriété, seul moyen de constater l'existence, le droit et l'intérêt du citoyen, s'élèvera jusqu'aux plus élevés et fera donner à chacun l'expression réelle de son im-

portance politique réelle par un vote, dans la mesure vraie et dans la proportion exacte de son existence sociale. Vérité parfaite, justice rigoureuse, démocratie complète et cependant aristocratie de fait reconnue aussi : l'élection à plusieurs degrés résout seule ce problème. Toutes les unités politiques y ont leur élection, s'élevant, s'épurant, s'éclairant successivement jusqu'à l'élection suprême, produit exact des forces, des lumières et des intérêts du pays et du temps. Il n'y a qu'une objection à ce système : le pays d'aujourd'hui y répugne, parce qu'il en a fait une fois une ridicule épreuve, et aussi, disons-le, parce qu'il n'aime pas assez la vérité politique. Mais qu'est-ce qu'une répugnance face à face avec une vérité ? L'une tombe et s'efface, l'autre grandit et survit : nous en viendrons là.

Le pouvoir ? C'est le fond de toute question sociale. Une fois les principes admis et le pouvoir trouvé, la forme sociale s'organise, elle vit, elle marche, elle dure. Retrouver le pouvoir dans les débris d'une convulsion politique qui en a tant créé et tant détruit depuis un demi-siècle ; devant une force nouvelle, immense, incalculable, sans cesse jeune, sans cesse agissante, la presse ; devant des opinions divergentes, fougueuses, ombrageuses, irritées, souvent iniques, demandant justice et force, et refusant respect et concours ; devant les haines d'un parti qui ne veut aucun pouvoir et les jalousies de deux autres partis qui ne le veulent qu'à condition de leur appartenir tout entier ; prendre racine sans sol, au vent de tous les orages : insoluble problème !

Le pouvoir actuel, avec les apparences de l'usurpation, n'est cependant pas né de lui-même, mais de la faute et de la calamité d'autrui ; on n'usurpe pas tout ce qu'on remplace. Sorti comme une dictature nécessaire plus contre l'insurrection que par elle, forteresse improvisée entre la république et le despotisme, entre la guerre civile et l'anarchie, entre le choc inévitable, sans lui, de l'Europe menaçante et de la France débordée, il semble avoir en soi

toutes les conditions d'une longue dictature, plutôt que les conditions d'une existence propre et définitive : instantanéité, nécessité, force empruntée et conventionnelle, abri commun dans la tempête, terrain neutre où tous les partis se rencontrent, mais où nul ne s'établit que sous condition. Puisque la dictature est sa nature, il n'y a qu'un moyen de vivre, d'agir, de se mouvoir ; c'est comme dictature : autrement il est condamné à la tyrannie ou à l'inaction ; la tyrannie lui répugne, et l'inaction c'est la mort. Fléchissant, s'il ne s'appuie que sur lui-même, il tombe ; boiteux, s'il ne s'appuie que sur un parti, il ne peut marcher. Sa mission fut de fonder et d'organiser un gouvernement libre, et il ne peut être gouvernement libre s'il n'appartient pas également à tous les partis, s'il se fait l'organe et l'agent de la tyrannie de l'un sur l'autre : forcé donc de se faire sanctionner par la raison de tous, de se légitimer, au moins temporairement, pour tous, par la loi même qui l'a créé, par la nécessité de son existence dictatoriale, par la largeur et la sincérité des institutions futures auxquelles il est appelé à présider, par la confiance et la reconnaissance qu'il doit savoir inspirer à la nation, il doit tous les jours, à toute heure, se remettre généreusement en question lui-même. Nul alors ne lui refusera de la force, nul ne lui disputera le temps ; il a des années devant lui ; la question de dynastie et de personne n'est rien devant l'avenir, devant l'immense question sociale : et quand son œuvre sera accomplie, quand les opinions et les faits auront prononcé le jugement de Dieu, soit qu'il s'établisse pour des siècles, soit qu'il s'efface et se retire lui-même devant une autre nécessité morale, sa part sera grande encore dans la postérité. Type de l'ordre rationnel, dictature du siècle, s'il ne lègue pas un trône à une famille, il aura donné son nom aux institutions de l'époque moderne. Fonder une ère de liberté et de justice, organiser un principe social nouveau, est plus beau, aux yeux de l'avenir, que d'hériter d'un trône et de fonder une dynastie.

Gouvernement? Il n'a compris pleinement jusqu'ici ni sa base, ni sa mission, ni sa route. Trois ministères se sont succédé : le premier n'a vu dans la catastrophe de juillet qu'un accident dynastique, auquel l'esprit progressif de l'époque ne prendrait pas garde; il a cru qu'il n'y verrait que des hommes à changer, des chiffres à effacer, des écussons à refondre. Des hommes de mérite, de talent et de lumière, pendant quinze ans d'oppositions ont été pris au dépourvu par ce grand jour; leur système tout fait n'allait plus à la taille du siècle; ils ont grandi depuis leur chute par de l'éloquence et de l'énergie. Le second a cherché la force dans la popularité, bête féroce qui ne vous caresse que tant que vous avez des hommes ou des principes à lui jeter : ce ministère est tombé d'impuissance devant cette popularité qui commençait à rugir; il eut un généreux mouvement contre elle le jour du procès des ministres de Charles X; il offrit sa vie pour la leur. Ce jour l'honore, comme il honore la France.

Le troisième a merveilleusement compris la crise européenne, la question étrangère : en faisant respecter les traités, qui sont la morale écrite des nations, il a prévenu la guerre universelle. Pour qui connaît l'état actuel de l'Europe, la guerre universelle est le cataclysme final européen. Celui qui la jettera des plis de son manteau assumera la responsabilité d'un siècle de chaos, de meurtres, de sang et de servitude; il fera ce que feraient la Belgique et la Hollande si elles renversaient leurs digues et ouvraient passage à leur océan : nationalités et individus, libertés et principes, amis et ennemis, tout serait englouti!

Or, il n'y avait point nécessité suffisante de se précipiter dans ces terribles hasards : la Belgique a été constituée plus pour nous que contre nous; c'est une frontière de l'Europe démantelée et affaiblie de moitié. Quant à la Pologne, sublime résurrection d'une nationalité qui ne peut s'éteindre, tardive mais héroïque protestation d'un droit sacrifié par l'Europe, la France, complice honteuse

de son partage à une autre époque, la France, qui n'a point de dépouilles, mais seulement du sang à lui rendre, avait sans doute le droit de reconnaître le fait de sa résurrection, car il est toujours permis de revivre, car la date d'un crime politique ne constitue pas un droit contre la victime, car il n'y a pas de prescription contre un peuple qui veut et qui peut sortir de son sépulchre : mais si la France avait ce droit de reconnaissance et de secours, elle avait aussi le droit et le devoir de choisir son heure! Sa sympathie nationale pour l'héroïsme polonais n'imposait pas à son gouvernement la nécessité peut-être inopportune de la précipiter en aveugle dans les chances d'une collision universelle. Les gouvernements sont les tuteurs des peuples, les tuteurs de l'Europe; ils peuvent, en cette qualité, avoir à résister même aux plus généreuses des passions, l'enthousiasme et la pitié, tout en les partageant comme hommes. L'heure choisie par la Pologne convenait-elle à la France à peine réorganisée? à son gouvernement, tremblant de se mouvoir sur une base non affermie? La question est là; nous ne pouvons la résoudre : le gouvernement a seul les éléments de sa détermination, comme seul il en supportera la responsabilité future. Le droit est une grande force; l'admiration et la pitié sont de puissants auxiliaires; les guerres de sentiment sont les plus belles et les plus héroïques : témoin les croisades, la Vendée et l'Espagne. On a vu des peuples renaître d'une sympathie moins vive et de moins courageuses imprudences; mais, en se plaçant dans le point de vue de juillet et dans l'hypothèse de son gouvernement actuel, la Pologne a peut-être mal choisi son jour; un an plus tôt, trois ans plus tard, elle était secourue par l'Europe et triomphait. Les massacres de Varsovie et l'assassinat des généraux trahissent, dans cette révolution même, cette main hideuse de la démagogie aveugle et sanguinaire qui souille tout ce qu'elle touche. Du jour où le crime se montre dans une cause populaire, cette cause périt; ce génie infernal, ce Méphistophélès de la liberté

déshonore l'héroïsme et décourage de la liberté même.

Le ministère actuel a mis en scène un beau caractère, un homme de cœur, de conscience, de talent; un homme qui sait braver la tempête et tenir ferme à un principe; mais il choisit les siens au hasard. La question étrangère, si bien saisie par lui, montre qu'il sait voir ce qui est palpable, ce qui est sous ses yeux; la question intérieure, la question aristocratique surtout, si mal analysée, si mal engagée, montre qu'il n'a pas assez d'horizon dans l'esprit. On le plaint, mais on l'honore et l'on regrette qu'un si beau courage et une si ferme conviction ne combattent pas à un plus grand jour.

La législation? La législation criminelle surtout, à refaire en entier, non plus sur le principe des codes païens, principe de vengeance et de talion, mais sur la base évangélique, sur le principe chrétien; esprit de justice, mais de douceur, de charité, d'indulgence, de repentir, d'épuration, et non de vengeance et de mort; la peine de mort surtout à effacer. Je ne pense point, avec ceux qui la veulent bannir de nos codes, que la société n'a pas le droit de mort parce qu'elle ne peut rendre la vie: l'existence de la société étant nécessaire, la société a tous les droits nécessaires à son existence. Mais cette loi brutale du talion, juste quand la société était faible et imparfaitement constituée, quand il lui fallait une vengeance prompt, évidente, instantanée, a survécu à sa nécessité. Non-seulement elle ne me semble plus nécessaire, mais elle nuit à la société moderne; elle ne rend pas moins fréquents, mais elle rend plus féroces, le crime et le criminel; une législation sanglante ensanglante les mœurs; une législation douce les tempère et les adoucit. La peur n'est pas une vertu. La législation chrétienne veut des vertus et laisse la terreur au crime: ayons le courage au moins de tenter cette suppression du sang dans nos lois et de porter, même imprudemment, ce sublime et généreux défi à la Providence, à l'humanité, à l'avenir!

« Mais, me direz-vous ici, quel sera le frein de votre logique? dans quelle proportion, dans quelle mesure le législateur, peuple lui-même, jettera-t-il à la génération les libertés et les institutions dont vous venez d'admettre la nécessité ou la convenance? Où s'arrêteront vos droits ou vos libertés de famille, de commune, de province, de nation? » Elles s'arrêteront où la raison et la conscience publiques en montreront l'abus ou l'excès; elles s'étendront dans la proportion et la mesure des mœurs du pays et du temps: la raison et la conscience publiques ne peuvent longtemps s'y tromper; elles n'ont qu'à les confronter avec les mœurs. Les mœurs, en effet, sont la seule base, l'indispensable condition des lois; une proportion rigoureuse est nécessaire entre les unes et les autres; dès que cette proportion est violée, dès que cette harmonie manque, la législation naît morte; elle ne porte aucuns fruits ou elle en porte de funestes. Ce contre-sens, cet antagonisme des lois et des mœurs, de la sévérité de Sparte et de la mollesse de Sybaris, tue un peuple. L'examen, la raison, l'expérience et la conscience ont ici à prononcer de bonne foi sur ce qui est immédiatement possible parmi nous ou ce qui ne peut être atteint qu'à l'aide de l'habitude, des progrès et du temps; la presse et la parole libres sont là à leur place, portant sans cesse toutes ces questions devant le grand jury national, devant l'opinion qui prononce, mais non sans appel, dans un régime de majorité. Quand une liberté de plus sera mûre, elle tombera nécessairement de l'arbre, au souffle de ce vent populaire, sur un sol préparé à la recevoir.

Ici vous serez étonné peut-être de ne pas m'entendre flétrir davantage ce qu'on appelle centralisation, cet abus banal contre lequel tous les partis s'élèvent de concert, parce que tous cherchent à détruire et aucun à fonder; de ne pas me voir disloquer à mon tour quelque membre de l'unité nationale. Dieu et le sens commun me préservent d'acheter de la popularité à tel prix! Demander la liberté

politique, délibérative et élective pour toutes les opinions, pour tous les intérêts, pour toutes les localités, c'est détruire en effet ce qui doit être détruit, la centralisation politique, l'influence oppressive d'une capitale, d'un parti, d'une classe, d'un homme, le monopole de la liberté, le despotisme enfin ; c'est là la juste tendance d'un esprit libre et éclairé ; c'est là l'œuvre du jour et du siècle. Mais détruire la centralisation administrative et exécutive, refouler la vie et la pensée dans les membres, au lieu de la placer forte et pleine dans la tête de l'État ; briser les liens nécessaires du *pouvoir* et de l'*action*, refaire de la France, si forte parce qu'elle est *une*, une fédération provinciale, faible, boiteuse, disjointe et vacillante, après que le temps et le génie de la civilisation se sont épuisés à faire de ces parties incohérentes une grande et vigoureuse unité nationale, c'est le vœu de la folie ou c'est le cri du désespoir !

La centralisation administrative, méditée par tous nos hommes d'État de la monarchie, opérée enfin par l'assemblée constituante, est le seul monument que la révolution ait fondé avec tous les débris qu'elle a faits. Cette intensité de force dans cette uniformité d'action qui fait que la pensée sociale, une fois librement conçue et devenue loi, s'exécute à l'instant même avec célérité, régularité, contrôle et uniformité, dans toutes les sphères de l'administration d'un vaste État, c'est l'unité de ces grands corps qu'on nomme nations. Si vous la détruisez, ils périssent, ou cette unité se reconstruira malgré vous, car elle est leur vie ; et la dissolution de cette unité ou de cette centralisation, c'est la mort !

Que l'âme du corps social, c'est-à-dire la pensée et l'action politiques, soient donc libres, expansives, constatées, parlant et agissant partout ; qu'elles ne soient plus enchaînées, comme elles l'ont été jusqu'ici, au caprice d'une bureaucratie tyrannique, au délire d'une capitale ameutée, jouet d'un tribun ou d'une faction ; qu'elles aient leur force et leur point d'appui en elles-mêmes et sur elles-mêmes,

sur les forces, les intérêts, les opinions de familles, de communes et de province ! mais que l'administration nationale soit *une*, *une* dans sa forme, *une* dans son action ! que tous les ressorts de la machine gouvernementale aboutissent à un seul centre, d'où ils reçoivent l'impulsion, la force et la régularité ! La force relative des nations est tout entière dans le perfectionnement de ce système d'unité ou de centralisation ; le premier devoir des nations, c'est de vivre, c'est de rester indépendantes ; et pour rester indépendantes, elles n'ont qu'un moyen, être fortes. Décentraliser l'action administrative, ce n'est donc pas progrès, c'est déclin.

X

CONCLUSION ET CONJECTURES

Voilà, monsieur, les principaux délinéaments de la route politique où je voudrais voir marcher nos amis et nos ennemis, où je voudrais que la presse et la parole, le pouvoir et les chambres, guidassent la France et l'Europe ; c'est la seule route qui n'ait pas un abîme à son terme et qui conduise à un avenir. Vous le savez : avant la catastrophe qui a affligé nos cœurs sans avoir étonné nos prévisions, car nous la pressentions prompte, certaine, inévitable, au bout de la voie fausse, étroite, rétrograde, où l'aveuglement et l'erreur poussaient ceux que nous aimions à avoir pour guides et que nous suivions comme le soldat doit suivre son chef, jusqu'à la mort, mais non jusqu'au suicide, c'étaient là nos pensées et nos paroles ; hélas ! pensées et paroles stériles que le souffle de l'adulation ou de l'intrigue ne laissait pas arriver jusqu'à l'oreille des rois, que le vent des passions populaires emportera peut-être de même aujourd'hui ! N'importe : elles tomberont sèches et froides sur le sable ou sur le rocher ; mais elles n'y mourront pas pour toujours. Une idée vraie, une idée sociale, descendue

du ciel sur l'humanité, n'y retourne jamais à vide; une fois qu'elle a germé dans quelques cœurs droits, dans quelques esprits logiques et sains, elle porte en soi quelque chose de vital, de divin, d'immortel, qui ne périt plus tout entier; les passions, les vils intérêts, l'ignorance, l'habitude, les préjugés, la haine, peuvent l'écraser sous leurs pieds, peuvent la mutiler sous le sabre ou sous la hache; ses fruits sont retardés d'un jour, d'un siècle ou deux peut-être (la Providence a la main pleine de siècles et ne les compte pas dans son œuvre) : mais au siècle marqué, mais au jour fatal, et peut-être y sommes-nous! l'idée vivace, dont la semence a été répandue et multipliée par les orages mêmes, éclôt dans tous les esprits à la fois; tous les partis la revendiquent comme leur; toutes les opinions l'avouent comme le fond de leur pensée commune : prévu ou imprévu, un événement arrive, un accident peut-être, et le monde est renouvelé. L'idée de liberté a tous ces caractères; si la France voulait, si le pouvoir savait, ce grand fait de rénovation sociale s'opérerait sous nos yeux : rien ne s'y oppose, rien ne résiste dans les choses comme dans les esprits; l'heure a sonné.

Mais la France veut-elle? mais le pouvoir sait-il? Oui, la France voudrait, mais elle veut faiblement; ses longues convulsions, son repos de quinze ans, sa position fautive sur un droit méconnu et sur un droit contesté, sa peur des nouveautés, sa lassitude des expériences, sa défiance de l'erreur, de la vérité même, son industrialisme, culte amollissant de l'or, son engouement prompt, son dégoût rapide, ses éblouissements de guerre militaire, sa secrète faveur pour un despotisme qui la flatte avec des conquêtes, qui l'étourdit avec des tambours, l'esprit de faction, de haine, de dénigrement mutuel qui use ses forces contre soi-même, et surtout, disons-le, son peu de foi dans la haute morale, l'affaiblissement du sentiment religieux, sentiment qui vivifie tous les autres, héroïsme de la conscience, sans lequel l'humanité n'a pas assez de foi en elle-même, ne comprend

pas assez sa propre dignité, ne place pas son but assez haut, n'a pas assez la confiance et le désir de l'atteindre : tout cela a altéré en nous le principe des grandes choses, le mobile des résolutions généreuses et fortes, la base morale de toute institution libre, la vertu politique. C'est la vertu politique qui nous manque, et c'est ce qui me fait douter de nous et trembler sur nous! La vertu politique? Je sais que la liberté la produit en l'exerçant; mais il en faut déjà pour supporter la liberté. Quand Rome ne comptait plus qu'un Caton, César n'était pas loin.

Mais le pouvoir sait-il? Non, s'il continue à chercher sa base dans un élément qui manque dès aujourd'hui, qui manquera plus encore dans l'avenir, l'aristocratie; dans la restriction et non dans l'expansion du droit et de l'action politique; s'il continue à resserrer la main au lieu de l'ouvrir tout entière, s'il veut régner et non guider, s'il veut dresser sa tente d'un jour et forcer l'esprit social à une halte précaire dans le défilé où le dix-neuvième siècle est arrivé et où il étouffera, s'il ne le traverse pas avec un pouvoir hardi en tête de ses générations. Ainsi peut-être manque-t-il à la fois à cette époque deux choses sans lesquelles toute théorie tombe, toute espérance s'évanouit : un pays et un homme.

Faute d'un homme, d'un homme politique, d'un homme complet dans l'intelligence et la vertu, d'un homme, résumé sublime et vivant d'un siècle, fort de la force de sa conviction et de celle de son époque, Bonaparte de la parole, ayant l'instinct de la vie sociale et l'éclair de la tribune, comme le héros avait celui de la mort et du champ de bataille; palpitant de foi dans l'avenir, Christophe Colomb de la liberté, capable d'entrevoir l'autre monde politique, de nous convaincre de son existence, et de nous y conduire par la persuasion de son éloquence et la domination de son génie; faute de cet homme, l'anarchie peut être là, vile, hideuse, rétrograde, démagogique, sanglante, mais impuissante et courte; car l'anarchie même suppose de la

force. Le crime a aussi son parti en France, l'échafaud a aussi ses apôtres ; mais le crime ne peut jamais être un élément politique ; le crime est la plus antisociale des choses humaines, puisque la société n'est et ne peut être que de la morale et de la vertu. Ce parti est hors la loi du pays et de la civilisation ; il est à la politique ce que les brigands sont à la société : ils tuent, mais ils ne comptent pas. La société n'a ni besoin ni appétit de sang ; elle n'a pas même à combattre, elle n'a rien à renverser devant elle ; tout est nivelé sous ses pas. Cette admiration imitatrice pour les hommes et les œuvres de la Terreur n'est que du sophisme qui accompagne quelquefois le bourreau, comme il le précède toujours ; c'est un arrière-goût du sang versé et bu dans notre époque de honte, que quelques insensés prennent encore pour de la soif, et qui n'est que le rêve du tigre.

Faute de vertu politique dans le pays, au premier tremblement du pouvoir, à la première bourrasque sur la mer tempétueuse de la liberté, une clameur générale s'élèvera : « Retournons en arrière, perdons plutôt tout l'espace déjà parcouru, plions les voiles, regagnons le passé ! » Le port le plus précaire sera bon. Le premier qui prendra le cha peau étriqué et la redingote grise se croira un Bonaparte, sabrera la civilisation et la liberté des branches à la racine, et dira « Mon peuple, » jusqu'à ce qu'on en cherche un autre pour mieux parer la servitude. Ce peuple libre n'aime pas assez la liberté ; il croit toujours voir le temple de la gloire avec un héros sur le seuil, ouvert pour le recueillir et le venger d'une nouvelle anarchie. Il se trompe : le héros n'est plus et la liberté est son seul asile.

Cherchons donc la vertu politique, cherchons-la pour nous et pour les autres, le temps se chargera de l'exercer ; cherchons-la où elle est, dans une conviction forte, dans une foi sincère à la destinée progressive de l'humanité, dans un religieux respect pour notre dignité d'homme, dans une contemplation sévère du but divin que Dieu a

placé devant la société comme devant la vie individuelle : ce but, c'est lui-même, c'est le perfectionnement de l'individu et le perfectionnement de l'être générique, l'humanité, qui doit rapprocher de Dieu l'homme vertueux et la société elle-même.

Cette pensée divine, appliquée enfin à la politique, fermente déjà dans la jeune génération qui nous presse ; c'est dans cette génération, jeune, forte, morale, religieuse, qu'est tout l'espoir de l'avenir. Le saint-simonisme lui-même est un heureux symptôme : hardi plagiat qui sort de l'Évangile et qui doit y revenir, il a déjà arraché quelques esprits enthousiastes aux viles doctrines du matérialisme industriel et politique, pour leur ouvrir l'horizon indéfini du perfectionnement moral et du spiritualisme social. C'est là en effet le terme à atteindre, mais par la route que le Christ a tracée, que sa doctrine progressive éclaire à mesure que l'homme avance ; mais sur le terrain réel et solide de l'humanité, sur le respect de tous les droits, sur l'accomplissement de tous les devoirs, sur la réforme et non sur la destruction de la seule base que Dieu ait donnée jusqu'ici à la famille et à la société, la propriété. Peut-être l'humanité découvrira-t-elle un jour un autre principe social : on ne peut rien nier, rien affirmer de l'inconnu. L'horizon de l'humanité recule et se renouvelle à proportion des pas qu'elle a faits ; le Verbe divin sait seul où il veut nous conduire : l'Évangile est plein de promesses sociales et encore obscures ; il se déroule avec les temps, mais il ne découvre à chaque époque que la partie de la route qu'elle doit atteindre. Le saint-simonisme trace une route parallèle, mais sur les nuages ; c'est une religion, moins un Dieu ; c'est le christianisme, moins la foi qui en est la vie ; c'est l'Évangile, moins la raison et la connaissance de l'homme. Tout ce qu'il y a en lui de sincère, d'élevé, d'aspiration à un ordre terrestre plus parfait et plus divin, s'apercevra bientôt qu'il ne peut marcher sans base, qu'il faut toucher au ciel par ses désirs, mais à la réalité humaine par les

faits, et reviendra au principe qui donne à la fois la vérité spéculative et la force pratique, l'espérance indéfinie du perfectionnement des sociétés civiles et la règle, la morale et la mesure qui peuvent seules les y diriger. Ce principe, d'où nous émanons tous, croyants ou sceptiques, amis ou ennemis, c'est le christianisme ! Sa déduction logique est la perfection sociale ; c'est lui qui a fait la liberté moderne, plus vraie que la liberté antique ; c'est lui qui nous prépare encore la charité politique et civile, plus vraie que le patriotisme étroit, exclusif et égoïste de l'antiquité ; son règne ne sera autre chose que l'époque rationnelle, le règne de la raison, car la raison est divine aussi.

Un mot ici. Par ce règne futur et parfait du christianisme rationnel, je n'entends point ce règne matériel du christianisme, cet empire palpable et universel du principe catholique, prédominant de fait sur tous les pouvoirs politiques, asservissant le monde même à la vérité religieuse et donnant ainsi un démenti à la sublime parole de son auteur : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Cette doctrine de politique religieuse réalisée dans des formes sociales, doctrine que quelques hommes de foi et de talent réchauffent en vain aujourd'hui, n'a jamais eu l'assentiment de la raison : c'est chercher dans un mysticisme couronné, dans une théocratie posthume, dans une aristocratie sacerdotale, un principe et une règle du pouvoir humain, qui n'y existerait pas plus que dans le despotisme ou l'aristocratie politique. La vérité même ne doit ni se manifester ni s'imposer par des formes de domination matérielle, car ses agents seraient toujours hommes : les hommes altèrent ou corrompent tout ce qu'ils touchent avec leurs mains d'hommes, et nous feraient une tyrannie dégradante de la liberté même des enfants de Dieu. La seule forme de manifestation et d'empire de la vérité religieuse vis-à-vis la vérité sociale et politique, c'est la parole, c'est la liberté ! Le seul joug des cœurs et des intelligences, c'est la conviction ! C'est là le seul empire de la vérité chrétienne, le seul joug que nous

porterons tous avec liberté et avec amour, quand le trône immortel du christianisme, qui renouvelle ses rameaux et son feuillage selon les besoins et les temps, aura porté et multiplié pour nous ses derniers fruits.

Revenons au jour où nous sommes, et concluons. Vous le voyez, espérance et lumière à un horizon éloigné, sur l'avenir des générations qui nous suivent ; incertitudes et ténèbres sur notre sort actuel, sur notre avenir immédiat. Cependant l'espérance prévaut ; et si chacun de nous, sans acception de parti, d'opinions ou de désirs, se plaçait dans la vérité qui est immédiatement devant lui, y cherchait son devoir du jour et employait sa force sans la calculer, le résultat ne permettrait pas un doute : le monde social aurait fait un pas immense, et ses chutes mêmes l'auraient avancé de plusieurs siècles. Je ne suis pas prophète, mais la raison prophétise : une loi éternelle, une loi morale que les anciens appelaient fatalité, que les chrétiens nomment Providence, et qui n'est autre chose que la volonté divine enchaînant les conséquences aux principes, les effets aux causes, travaille éternellement pour ou contre nous, selon que nous partons du faux ou du vrai. Dans la vie privée de l'individu comme dans la vie sociale des empires, cette loi se manifeste sans cesse par ses applications heureuses ou vengeresses ; elle rétribue dès ce monde à chacun selon son œuvre, à chacun selon sa vérité et sa vertu. C'est l'ombre de la justice divine que l'on aperçoit de la terre. Cette loi divine sous les yeux, on peut prédire et l'on prédit en effet tous les jours avec une pleine et infaillible assurance.

On peut donc prédire que si un droit a été omis ou violé volontairement dans un fait politique, son absence ou sa violation jettera longtemps le pouvoir et le pays dans une laborieuse expiation.

Que si le pouvoir, innocent lui-même de la nécessité politique d'où il surgit, comprend cette dictature des événements, cette mission d'une destinée sociale, et l'emploie

tout entière, sans retour sur lui-même, au salut désintéressé du pays, à la fondation sincère et large d'un ordre libre et rationnel, il triomphera de tous les obstacles, il créera ce qu'il a mission évidente de créer, et durera ce que doivent durer les choses nécessaires, le temps d'achever leur œuvre, transition elle-même à un autre ordre de choses plus avancé et plus parfait.

Que s'il ne se comprend pas lui-même, et s'il ne profite pas, au bénéfice de la liberté et de l'humanité tout entière, du moment fugitif qui lui aura été donné; s'il ne voit pas qu'une route longue, large et droite, est ouverte sans obstacle devant lui et qu'il peut y porter les esprits, les lois et les faits jusqu'à un point d'où ils ne pourraient plus rétrograder; s'il se compte lui-même pour quelque chose, s'il s'arrête ou s'il se retourne, il périra et plusieurs siècles peut-être périront avec lui.

Que si les royalistes constitutionnels, les hommes de fidélité, de religion, de monarchie, de liberté et de progrès, persistent à mettre leur répugnance d'esprit, leurs scrupules de souvenirs, leurs affections de parti, au-dessus de leurs droits et de leurs devoirs d'hommes et de citoyens; que s'ils se retirent comme ils viennent de le faire de toute l'action politique moderne, l'élection; que s'ils regardent sans combattre la mêlée politique qui se débat sous leurs yeux, et dont eux-mêmes ils sont le prix sanglant; que s'ils laissent vaincre l'anarchie contre eux; que s'ils laissent fonder sans eux la liberté, qui n'est plus qu'oppression quand elle n'appartient pas à tous; que s'ils se refusent obstinément à entrer dans l'ère nouvelle, dans ce temple commun d'asile que les événements et la Providence sociale leur ouvrent si souvent; que s'ils laissent mettre hors la loi du siècle, hors de la protection et de la reconnaissance de l'avenir, eux, leurs principes, leur religion et leur cause, ils se suicident de parti pris; ils concourent aveuglément à la ruine du présent, au meurtre de l'avenir social, et ils préparent pour eux, pour leur patrie,

pour leurs fils, un de ces châtiments déplorables que la Providence inflige quelquefois à l'erreur aussi sévèrement qu'au crime. Pour nous, innocents de cette erreur, si nous ne répudions pas notre part de la peine qui ne choisira pas, répudions du moins toute participation à la faute; nous aurons du moins protesté: si notre voix ne doit pas être comprise, elle aura du moins retenti. Qu'elle retentisse encore! Suivons cette lumière qui luit pour nous, cette lumière que tous peuvent voir, cette lumière qui éclaire la morale politique des mêmes clartés que la morale privée; faisons le mieux possible dans toutes les circonstances données. Les événements ne nous appartiennent pas, mais notre détermination nous appartient toujours tout entière; les événements ne sont jamais neutres: nous n'avons donc jamais le droit de l'être nous-mêmes. Il y a toujours, dans toutes les combinaisons des choses humaines, un mal à éviter, un mieux à chercher, un choix à faire. Quelqu'un a dit que, dans les temps de révolutions, il est souvent moins difficile de faire son devoir que de le connaître; mais la morale du christianisme a une lueur qui éclaire toujours suffisamment chacun de nos pas, en nous montrant toujours un but que l'instabilité des événements et le vent orangeux de la fortune ne peuvent voiler ni ébranler, le bien de l'humanité. Le choix que cette morale nous commande, faisons-le jour par jour, heure par heure, selon la raison, la conscience et la vertu; n'en cédon rien à nos ennemis, rien à nos amis même; supportons la haine et l'injure des uns, le sourire et la raillerie des autres. Devant chaque homme, devant chaque époque, devant chaque fait, il y a un devoir; dans chaque devoir il y a une vertu, à chaque vertu une rétribution présente ou future: chacun de ces devoirs accompli par nous est à notre insu de la haute politique, car la politique n'est que la morale appliquée à la vie civile.

Notre devoir à nous comme notre politique, c'est de nous confondre avec le pays, dont nous ne pouvons nous

séparer sans l'affaiblir, et par conséquent sans crime. Le pays, qui n'eut jamais nécessité plus grande de secours, de lumière et d'énergie, ne nous pardonnerait pas de ne pas lui avoir offert ce que nous pouvons en posséder dans nos rangs. Ne nous constituons pas nous-mêmes les ilotes de la civilisation et de la France; n'acceptons pas, ne justifions pas par une fausse attitude politique ce titre de vaincus, que des ennemis habiles voudraient nous infliger pour se donner les droits odieux de la victoire; ce titre de vaincus, dont quelques-uns de nous ont la faiblesse de s'honorer! Il n'y a eu de vaincus en France, dans la bataille de juillet, que ceux qui de fait ou de cœur ont voulu trahir la foi jurée, attaquer le pays dans son droit et dans son repos, renverser les institutions, et remettre au hasard d'une mêlée de rue une nation, un trône, l'Europe et le siècle! Nous ne sommes pas de ces hommes; nous les avons réprouvés avant, pendant et après; plaignons leur aveuglement et leur peine, mais ne nous imposons pas à nous-mêmes la réprobation politique dont nous les frappâmes avant la défaite, avant la postérité; ils ont commis la faute, et nous en portons la peine: nous ne sommes ni les vainqueurs ni les vaincus, nous sommes les victimes de juillet! Connaissions notre véritable dénomination, et faisons-la reconnaître aux autres: nous sommes Français et dignes de la France. Unissons nos efforts aux siens pour la relever, la soutenir, la constituer et la défendre; si elle nous repousse, plaignons-la, mais ne lui laissons pas dire que nous l'avons abandonnée! Pressons-nous dans les rangs de sa milice nationale, présentons-nous partout où il y a un service désintéressé à lui rendre! N'examinons pas sous quelle couleur et sous quel signe, mais pour qui et pourquoi nous combattons! C'est toujours la France et la patrie, c'est toujours l'humanité honorant tous les signes, toutes les couleurs qu'elle déploie. Votons dans les conseils municipaux, votons dans les conseils de départements, votons dans les collèges électoraux surtout! Ne nous laissons

point volontairement fermer le seuil de l'action politique, de l'élection, par une répugnance ou par une erreur.

Entrons, si on nous en ouvre la porte, dans l'assemblée des représentants du pays; abordons la tribune avec une parole convaincue, loyale et ferme: si la chambre n'a pas d'échos pour nous, le pays en aura. Les paroles du mandataire du peuple portent plus loin et plus juste que la voix de l'écrivain; c'est toute une population, toute une province, toute une opinion, qui parlent par cette bouche; il a mission pour proférer un symbole politique, pour protester au nom d'une vérité ou d'un intérêt. La tribune est la chaire de vérité populaire; les paroles qui en tombent ont la réalité et la vie. Montons-y donc! montons-y, non pas pour parler plus haut à des passions qui nous demandent de les flatter et qui nous payeront notre lâcheté en applaudissements; non pas pour caresser de vains regrets ni pour envenimer d'amères répugnances; non pas pour récriminer contre un passé qui n'appartient plus à personne; non pas pour semer des embûches dans la route embarrassée d'un pouvoir qui n'a que trop d'abîmes sous les pas; non pas même pour disserter, comme les sophistes de Constantinople, sur les arguties du dogme politique, le droit divin ou social, la source et la légitimité des pouvoirs, les droits d'une famille sur un peuple, ou d'un peuple sur une famille. Laissons ces choses aux heures de paix et de vaines disputes, et leur solution au temps et aux faits, qui seuls les résolvent: parlons-y du présent et de l'avenir; établissons-y nos larges et fécondes théories de droit et de liberté; jetons notre sentiment religieux, moral, progressif, dans les lois; rappelons-y à l'humanité ce qu'elle se doit à elle-même, ce qu'elle doit aux générations qu'elle enfante; faisons-lui comprendre l'époque qui est sous ses yeux et qu'elle ne voit pas. Montrons-lui ce siècle éclos pour de grandes choses, et prêt à se fondre en vaines querelles de mots et de personnes, en inanités politiques, en guerres stériles, en ruine nationale, en calamités euro-

péennes, si elle ne le saisit à son heure, si elle ne cueille pas le fruit qui est mûr aujourd'hui, qui sera corrompu demain ! Descendons de là aux intérêts du jour : aidons la démocratie à s'organiser pour vivre ; donnons-lui des guides, faisons-lui des lois, créons-lui des mœurs, car elle est seule tout l'avenir du monde. Apprenons-lui surtout qu'elle ne peut vivre sans forme ; que la forme de toute réalité politique c'est un gouvernement ; que la vie de tout gouvernement régulier c'est un pouvoir vrai et fort ; que ce pouvoir ne peut être l'expression mobile des factions inconstantes, l'œuvre perpétuelle du caprice populaire ; qu'il lui faut des racines dans le sol pour résister aux tempêtes ; que ces racines ce sont les lois organiques qui doivent l'attacher au pays et communiquer à ses rameaux la sève qu'il y puisera sans cesse. Rappelons-lui que pour être un peuple libre il ne suffit pas d'inscrire le mot liberté sur le frontispice de son gouvernement, mais qu'il faut le sceller dans les fondements mêmes, et depuis la base jusqu'au sommet ne faire de l'édifice social qu'un tout harmonieux de droits, de devoirs, de discussion, d'élection et de liberté. Avant tout, prouvons-lui qu'il faut être juste et que le droit de tous ne vit que du droit de chacun. Le despotisme peut subsister sur de fausses bases, parce qu'il s'appuie sur la force ; la liberté ne le peut pas, parce qu'elle s'appuie sur la justice : si le droit d'un seul manque à ses conditions, sa base fléchit tout entière et elle croule.

Élevons souvent les regards des hommes, notre pensée et notre voix, vers cette puissance régulatrice d'où découlent, selon Platon comme selon notre Évangile, la justice, les lois et la liberté ; qui seule sait tirer le bien du mal ; qui tient dans ses mains les rênes des empires et qui les secoue souvent avec violence et rudesse, pour réveiller l'humanité de son sommeil et lui rappeler qu'il faut marcher, dans la route de sa destinée divine, vers la lumière et la vertu. Cet élan de l'humanité vers le ciel n'est pas stérile ; c'est une force intime, c'est la foi de l'humanité dans

le progrès. Rappelons à nous cette force et cette foi des temps d'épreuve et de doute ; confions-nous à cette Providence, dont l'œil n'oublie aucun siècle et aucun jour ; faisons le bien, disons le vrai, cherchons le juste, et attendons.

Adieu, monsieur ! Tandis que, inutile à mon pays, je vais chercher les vestiges de l'histoire, les monuments de la régénération chrétienne et les retentissements lointains de la poésie profane ou sacrée dans la poussière de l'Égypte, sur les ruines de Palmyre ou sur le tombeau de David, puissiez-vous ne pas assister à de nouvelles ruines et ne pas préparer à l'histoire les pages funèbres d'un peuple qui porte encore en soi des siècles de vie, de prospérité et de gloire ! Puissent les cœurs et les esprits généreux que cette terre produit à chaque génération, sans s'épuiser jamais de génie et de vertu, étouffer leurs passagères dissensions dans le sentiment de leur commun devoir, et garder cette fortune de la France, que la France seule peut ternir ou éteindre ! C'est là le vœu du plus dévoué de ses enfants, qui ne la quitte pour un jour que parce qu'elle ne le réclame pas, qu'elle peut rappeler à toute heure, et qui ne se croira libre de ses pensées ou de ses pas que s'il ne peut les employer mieux pour elle et la servir ou l'honorer autrement !

SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 8 mai 1834.

La commission proposait une réduction de 69,500 francs sur le budget de l'instruction publique. Cette économie, aussi peu judicieuse qu'impolitique, proposée à une époque où le quart des communes de la France manquait encore d'écoles et où les trois cinquièmes de la population totale de vingt ans ne savaient pas même lire, provoqua l'opposition de M. de Lamartine. Il reprocha au gouvernement de Juillet de disputer au peuple quelques parcelles de vie morale lorsque la société était en péril. Ce discours profondément ému, prononcé après les émeutes sanglantes de Paris et de Lyon, s'inspirait de la situation de la France, trompée dans ses plus nobles aspirations par les mesquines lésineries du pouvoir, qui ne songeait qu'à réprimer et non à éclairer.

MESSIEURS,

En prenant la place de M. de Bellaigue à cette tribune, je ne viens pas le combattre dans la critique qu'il a faite du despotisme de l'Empire, et même de l'influence exagérée de la Restauration dans l'Université; car je viens parler surtout dans l'intérêt de la liberté complète de l'instruction publique, et je ne défendrai l'Université que comme modèle donné par l'État à la concurrence morale et religieuse.

Messieurs, les heures de la Chambre sont trop comptées, et le rapport de la commission sur l'instruction publique nous a été distribué trop tard, pour que j'entre dans la discussion de chacune des spécialités qui le composent. Je viens seulement, tout en rendant hommage au rapport sous le point de vue économique et financier, combattre toutes les réductions proposées. Ces réductions ne s'élèvent qu'à 69,500 francs; c'est peu de chose, mais ce serait le signe d'un esprit de parcimonie et de contestation que la Chambre doit écarter d'elle dans une matière qui touche aux plus pressantes nécessités du pays.

Nous vivons dans un temps où les choses marchent vite; il y a peu d'années encore que le ministère de l'instruction publique n'eût appelé qu'une rapide et sommaire discussion. On eût jeté au peuple quelques poignées de phrases, quelques miettes de morale et de religion à son usage; on eût voté quelques centimes écornés au milliard du budget, aliment suffisant pour nourrir l'intelligence et l'âme d'une grande nation. Qu'il y a loin de là à aujourd'hui, où la discussion de ce ministère est la plus importante tâche de la législature qui finit, et qui finirait avec fruit et avec gloire, si elle avait avancé d'un jour l'éducation morale du peuple.

Et cependant, Messieurs, cette question si grave ne l'est pas encore assez à nos yeux: ici même, où la France envoie l'élite de ses intelligences, nous ne la voyons pas d'assez haut. Nous lui disputons des centimes, et c'est elle qui nous donnera la vie ou la mort. Si je puis vous convaincre de son importance, j'aurai suffisamment combattu par là même les réductions qu'on lui impose.

Si l'on vous disait, Messieurs, qu'il existe un pays où des révolutions successives ont renversé les trônes, usé les mœurs, affaibli ou effacé la religion; un pays où une seule puissance a tout envahi et tout secoué, la puissance de la parole ou de la presse; un pays où toutes les racines antiques du pouvoir politique ont été mises à nu, coupées et jetées sur le sol, où tout est remis à la discussion quoti-

dienne par les assemblées délibérantes ou par le journalisme, où la presse se fait populaire, où l'ouvrier écrit son journal, où les écoliers mêmes ont leur presse et régèment leurs maîtres ?

Et si l'on ajoutait que dans ce même pays les législateurs et le gouvernement ne font aucune attention sérieuse à ce nouvel état de la société, donnent à l'armée, au commerce, à la marine, aux travaux publics, aux théâtres, aux haras, dix fois plus qu'à l'éducation et à la moralisation du peuple ; jettent cent millions dans une seule année pour achever ou regratter les monuments de la capitale, et quatre cent trente mille francs pour le subside de l'État à quarante-cinq mille écoles des communes ? Vous diriez que ce pays court à sa perte, et qu'avant dix ans l'imprévoyance, l'aveuglement de ses guides l'aura précipité dans d'inévitables catastrophes ! Vous le diriez et vous auriez raison, et l'avenir justifierait infailliblement vos sinistres prophéties ! Eh bien, ce pays, Messieurs, c'est la France ! Je voudrais la convaincre de son aveuglement. Quatre questions principales se présentent : la liberté, la concurrence, les méthodes, l'Université.

La liberté d'enseignement ? C'est la première des libertés humaines. Elle se confond avec la liberté de conscience : c'est le droit naturel que tout homme a reçu de revivre, de se transmettre lui-même tout entier, avec sa pensée, sa religion et ses mœurs, dans l'enfant qui le perpétue ici-bas ; c'est le droit de possession de soi-même ; c'est plus encore : car, dites au père de famille de vendre à la loi l'âme de ses enfants, vous ferez frémir la nature, il se vendra plutôt lui-même. Ce principe de la liberté complète de l'enseignement, sauf le droit de police des mœurs réservé à l'État, est consacré maintenant dans la pensée de tous, comme dans la nature. Il n'attend plus que d'être enregistré par vous dans vos lois. Pouvez-vous retarder encore ? Vous le devez à la religion, qui ne vous demande pas autre chose pour concourir de sa toute-puissance à cette œuvre, qui est la sienne.

La concurrence ? C'est la liberté même de l'enseignement ; elle en est le moyen ; l'une ne peut exister sans l'autre ; c'est dire assez que la concurrence est aussi sacrée que la liberté.

Les méthodes ? La concurrence les admet et les éprouve toutes ; il ne leur faut pas d'autre examen ni d'autre encouragement.

Enfin, l'Université ? C'est l'article le plus controversé ; c'est celui auquel je m'attache principalement. Qu'est-ce que l'Université ? C'est la centralisation, en matière d'enseignement et d'instruction populaire ; c'est le modèle offert par la société ; c'est la prime donnée par l'État à l'éducation publique.

Je sais, Messieurs, que je viens de prononcer un mot qui déchire à présent la bouche, un de ces mots répudiés, proscrits, vomis par toutes les opinions, un de ces mots qui deviennent par moments comme le bouc émissaire que tous les partis rejettent et se sacrifient pour s'apaiser entre eux : la *centralisation*. N'importe ; je le prononcerai seul s'il le faut, seul avec la foi, avec le respect dû à un mot qui signifie, selon moi, la vie et l'action des sociétés, la force de tous dans un seul. Je n'ai pas besoin de dire que je n'entends pas par centralisation cette manie jalouse de tout faire et de tout absorber, ce monopole des actions et des intelligences locales qui possède les gouvernants et dépouille le pays : ce monopole, cette centralisation administrative, je la réprouve avec tous les bons esprits ; je ne parle que de la centralisation gouvernementale, de ce mode d'organisation par lequel les forces éparses et insuffisantes de tous viennent se concentrer dans l'action unanime, régularisée et irrésistible d'un gouvernement.

Ainsi procède dans l'ordre naturel et dans l'ordre moral tout ce qui veut vivre et créer ; ainsi procéda le christianisme, cet immortel enseignement des esprits, quand, semé çà et là dans quelques têtes, comme une pensée individuelle, il se résuma dans l'Église, pour s'emparer du monde

qu'il avait mission de régénérer. Ainsi procéda Charlemagne quand, voulant léguer une civilisation nouvelle à son empire, il concentra sa pensée et celle de quelques hommes au-dessus de leur siècle dans une institution enseignante, dans un gouvernement des esprits, dans ses universités. La société tout entière n'est que le résultat de cette force d'unité.

Si donc la société veut et doit agir sur elle-même, veut multiplier sa force de progrès, d'enseignement, de civilisation, il faut qu'elle centralise ses forces civilisantes dans des institutions qui aient la force et l'universalité de la société même, dans un système d'universités qui embrasse tout ce qui fut, tout ce qui est, tout ce qui sera du domaine intellectuel de l'humanité. Il faut qu'elle le fasse ou qu'elle périsse. Je n'en veux qu'une preuve, la presse. Ce seul exemple suffira pour vous prouver que la société n'a plus qu'une voie de salut, l'instruction universelle. Et quand je dis instruction, je dis morale, je dis sentiment religieux; c'est la même chose. Toute lumière vient de Dieu et mène à Dieu.

Je vois des hommes qui, ébranlés par les secousses répétées de nos commotions politiques, attendent de la Providence une révélation sociale, et regardent autour d'eux s'il ne surgit pas un homme, un sage, une doctrine, un héros qui vienne s'emparer violemment du gouvernement des esprits et raffermir le monde ébranlé; ils espèrent, ils invoquent, ils cherchent cette puissance qui se posera de son plein droit arbitre et dominatrice de l'avenir, et ils ne voient pas que cet homme, cette révélation, cette puissance fatale et irrésistible est déjà née, qu'elle est là sous leur main, sous leurs yeux, et que c'est la presse! Ils l'oublient dans leur calcul, et elle est déjà tout! La presse travaille la société par le dedans, comme l'âme organise ou transforme le corps. Elle agit et agira de plus en plus avec l'énergie d'une force de la nature, d'un sens de plus ajouté tout à coup à l'organisation humaine. C'est la voix de tous entendue sans cesse par

tous, c'est le perpétuel dialogue des idées avec les idées; elle a commencé par se créer elle-même en empiétant sur toutes les résistances féodales, théocratiques, monarchiques, qui pressentaient en elle un destructeur ou un redresseur invincible. Elle a abaissé les montagnes et élevé les vallées, elle a nivelé partout où elle a passé, car il semble que l'expansion soit son arme, comme celle du christianisme dont elle est née. Malheur à qui ne le comprend pas!

Elle a fait la Révolution française, qui a voulu en vain l'étouffer dans le sang de ses premiers apôtres: elle a défait la révolution démagogique des échafauds, elle a appelé le 18 brumaire au secours de l'ordre, elle a fait l'Empire pour le restaurer, elle a fait tomber l'Empire devenu tyrannie universelle; et cet homme qui a eu dans la tête et dans la main tous les instruments de la domination du monde a roulé dans sa gloire devant elle! La Restauration l'a ramenée, et la Restauration a péri pour avoir hésité un jour devant elle! Elle perdra successivement tous les pouvoirs, monarchies ou républiques, qu'importent les noms? qui se refuseront à la comprendre. Elle est le mot de l'énigme du sphinx placé devant les portes de l'avenir; il faut la comprendre ou périr! Et maintenant la voilà qui se fait populaire, qui va se multiplier dans vos villes, dans vos hameaux comme le pain du jour. Populaire! Messieurs, songez-y! notre presse à nous, c'est de la pensée! la presse du peuple, c'est de l'action! Quelle digue opposerez-vous? quel gouvernement résistera? quelles baïonnettes ne s'émuousseront pas? Une fois que tout sera livré à la critique, à la discussion de tous, une fois que les gouvernements seront au concours, il n'y aura plus d'espoir, plus de salut que dans la lumière et la raison de tous! plus de salut que dans la parole et dans l'enseignement! Occupez-vous donc de cet imminent avenir! Brisez le moule étroit de vos institutions enseignantes, ou plutôt élargissez-le, complétez-le! Donnez un corps et une âme à la civilisation de notre époque, faites

un grand ministère, un ministère principal de l'intelligence et de la pensée publique ! Vous n'avez pas d'autre moyen de prévenir les menaces du temps, et de garantir la société de ce débordement de forces intellectuelles sans emploi, autre danger, danger imminent de notre état actuel.

Ici, Messieurs, j'appelle votre attention tout entière. Jetez avec moi un regard a fond sur le pays. Qu'y voyons-nous, Messieurs ? D'immenses facultés, et rien pour les occuper ; des capacités sans nombre, et rien pour les employer ; des ambitions sans bornes, et rien pour les satisfaire. Une jeunesse ardente et impatiente débordant chaque année de nos collèges, de nos écoles, l'esprit enflammé de brûlantes passions de gloire ou de fortune, se sentant digne de conquérir un avenir illimité. Puis à son premier pas dans le monde, devant elle tout est obstacle, tout est plein, tout est fermé, partout un refus, partout une excuse, partout l'impossibilité devant ses désirs. Il faut se résigner en frémissant, briser toutes les flatteuses chimères qu'on s'était créées, tromper les espérances d'une famille souvent indigente, maudire peut-être une éducation ruineuse qui a allumé une soif qu'elle ne peut assouvir, une société qui promet tout, qui appelle à tout, et qui donne si peu. Le plus grand nombre se révolte, et devient une conspiration vivante, une agression éternelle contre la société qui ne leur fait pas place. Ce sont ces hommes qui remuent partout dans vos cafés, dans vos théâtres, dans vos rassemblements oisifs ; ce sont eux qui jettent leurs passions mécontentes dans vos presses de démagogie, de scandale et d'immoralité ; ce sont eux qui tirent de vos égouts les statues sanglantes des hommes de la Terreur, pour les couronner de féroces apothéoses et leur vouer un nouveau culte et de nouvelles victimes ; ce sont eux qui accourent à chaque mouvement populaire, à chaque espérance de révolution, comme l'oiseau de proie aux champs de bataille ; la patrie voit s'accroître chaque année comme un fléau ceux qui devraient faire sa force et sa gloire. Nos administrations,

nos fonctions libres, de tout genre, laissent chaque année sans emploi un excédant de plusieurs milliers de jeunes hommes refoulés ainsi de tous les postes pour lesquels l'éducation les avait préparés ! Multipliez ce chiffre par un nombre pareil et même croissant pendant six années, et réfléchissez, et dites-nous quel trésor d'oisivetés menaçantes et de passions désorganisatrices vous aurez amassé sur la société ?...

La France est couverte de ces facultés étouffées dans leur germe ; ces facultés ne peuvent manquer de réagir contre elle. Dans une société, tout ce qui ne sert pas nuit, tout ce qui ne vivifie pas tue, tout ce qui n'a pas sa place tend à se la faire par la désorganisation et la violence.

Vous répondrez peut-être à ces pronostics par l'exemple des pays voisins. Vous me citerez l'Angleterre ; mais l'Angleterre a ses colonies, ses Indes, son commerce maritime ; et ses Indes, les Indes seules, emploient 28000 jeunes Anglais de la classe moyenne. L'Amérique ! mais elle a ses défrichements et ses territoires vierges, qui s'étendent à mesure que sa population s'accroît. L'Allemagne ! mais elle a son vaste domaine intellectuel, ses gymnases et ses universités. L'Espagne ! mais elle a ses moines et les richesses de son Église que ses moines dévorent. Nous seuls, nous n'avons rien.

Il y a là un grand vide, un vide qui se creuse, qui s'élargit tous les jours, qui menace de tout engloutir ; et ce vide. prenons-y garde ! il n'existait pas avant la Révolution française. L'intelligence, ce premier moteur de la vie des sociétés, l'intelligence, ce possesseur du monde au premier titre, l'intelligence n'a pas sa place, n'a pas sa part, n'a pas sa propriété parmi nous : elle est déshéritée en France. Et regardez à quarante ans en arrière, l'intelligence avait cette part, cette place, cette propriété légitime, immense, assurée, héréditaire. Elle avait l'Église, l'Église avec ses dignités, ses offices, ses titres largement rétribués, ses abbayes, ses terres et ses dîmes. Maintenant que reste-t-il

à la rémunération du travail intellectuel ? où est le prix de l'éducation ? où est la propriété, le patrimoine de la pensée ? Il n'y a plus rien ; c'est ce vide qu'il faut combler.

Il faut recréer un emploi, une propriété sociale à l'intelligence par plusieurs moyens qui se présenteront à leur place dans nos discussions futures, mais d'abord par un travail multiplié et appliqué à l'enseignement ; par un vaste et complet système d'universités, qui occupe un grand nombre de ses facultés. Il faut que toutes les autres propriétés se cotisent pour lui rendre ainsi sa place et sa part dans une société bien faite, pour lui rendre par là même des intérêts conservateurs et une solidarité nécessaire avec la propriété, avec l'ordre social qu'elle menace aujourd'hui et qu'elle consoliderait alors. Vous vous plaigniez hier de la presse ; c'est le seul moyen de lui donner une moralité, une hiérarchie, de la ranger du côté de la société.

Et si les propriétés existantes murmurent, si les hommes qui voient tout le gouvernement dans ce seul mot *économie*, après avoir voté le milliard des intérêts matériels, se refusent à voter le denier de la pensée, ne soyons du moins pas complices de leur aveuglement, et disons-leur ce que les révolutions de toutes les dates crient si haut et si vainement : c'est que les intérêts égoïstes perdent tout pour ne vouloir rien partager, et que la générosité sociale est aussi de la politique.

Telles sont les considérations, Messieurs, qui doivent nous engager, non-seulement à rejeter toutes les réductions proposées par la commission, mais encore à provoquer le gouvernement à exercer son initiative en faveur du vaste et complet système d'instruction et de moralisation publique que j'ai l'honneur de vous présenter, et dont la commission a pressenti elle-même la nécessité. Bien loin de retrancher des sommes, ajoutons-en, pour que tous nos efforts civilisateurs se concentrent et se vivifient dans un grand ministère de l'intelligence publique ; pour que le quart de nos communes qui manquent d'écoles puissent en être pour-

vues ; pour que les instituteurs primaires obtiennent un salaire de 500 francs ; pour que les écoles normales se multiplient sur différents points du territoire ; pour que les livres élémentaires se propagent, et que nos talents les plus transcendants se consacrent à cette œuvre et tendent la main au peuple, pour l'élever à la science et à la morale ; pour que ce premier but de toute éducation, la morale, trop négligée aujourd'hui qu'on l'a séparée de la religion, ait dans nos écoles un enseignement spécial indépendant de l'enseignement du dogme, laissé à la liberté de la famille : enfin, pour que les hautes études, les lettres et les beaux-arts, qui ont enrichi et honoré la France, participent à la richesse nationale qu'ils ont contribué à créer, et obtiennent place, action et propriété dans nos institutions.

Je suis loin de méconnaître les efforts tentés dans ce sens par M. le ministre de l'instruction publique¹. Son regard au moins a porté loin sur l'avenir du pays. S'il n'a pas fait plus, s'il a conservé ces mesures universitaires au lieu de concevoir le plan et de jeter les fondements d'un vaste système d'éducation publique que nous vous proposons, c'est sans doute qu'il n'a pas osé davantage. Le pays est si timide, si hésitant dans le bien ; il se dispute tellement à lui-même les moyens d'action, les justes attributions du travail, qu'il faut lui arracher son propre salut comme si on lui arrachait la vie même.

Et cependant, Messieurs, ne l'oublions pas, les révolutions, fatales nécessités, inévitables intermittences de la vie des nations, ne se font jamais en vain. Toute révolution doit quelque chose au peuple, et ne se légitime que par ses œuvres. La révolution de Juillet n'oublie-t-elle pas ce tribut qu'elle doit à son tour à la France et à l'humanité ? Téméraire et forte au jour du combat, timide et petite après la victoire, elle ne prend sur aucune question vitale l'initiative de l'époque et du génie ! De sinistres catastro-

1. M. Guizot.

phes l'avertissent, elle réprime avec énergie, mais elle ne rectifie rien, et elle laisse s'accumuler dans l'état social ces flots de vices, de corruption et d'agression croissante dont un à la fin pourrait l'engloutir et la société avec elle ! La passion courageuse du bien lui manque, tâchons de l'allumer dans le pays ; les idées ne sont rien si elles ne sont allumées au feu d'un sentiment qui les vivifie et les propage. Les anciens ont eu pour passion l'amour de la patrie ; le christianisme a eu le zèle qui l'a rendu et le rendra encore si puissant sur l'éducation des masses, en lui laissant la liberté tout entière que nous lui devons ; le moyen âge a eu le fanatisme ; la Révolution française a eu la passion du nivellement ; hommes d'une autre époque, ayons la nôtre, la passion du bien, la passion du bonheur des masses, et qu'elle nous donne l'intelligence pour concevoir les grandes choses, et le courage pour les exécuter.

Je vote contre les réductions proposées, et pour que le gouvernement soit prié de présenter à la prochaine législature une organisation complète du ministère de l'instruction publique.

III

SUR LA LOI DE LA PRESSE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 21 août 1835.

L'attentat Fieschi souleva en France un mouvement unanime d'exécration contre le crime, mais, dans la pensée publique, c'était l'acte d'un scélérat isolé. Le ministère, mettant à profit l'indignation universelle, présenta immédiatement à la Chambre trois lois violemment répressives sur la presse, le jury et les cours d'assises. Ces rigoureux rencontrèrent dans la majorité une approbation passionnée. La commission du projet de loi sur la presse étendait même dans son rapport des dispositions déjà excessives. Ces lois, désignées sous le nom de lois de Septembre, devaient rester une date, comme le prévoyait M. de Lamartine.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

MESSEURS,

Si j'écarte d'abord les sinistres images qui nous assiègent tous dans cette discussion, cette fête meurtrière, ce roi et ses fils menacés du même coup, cette mort jetée au hasard sur des centaines de citoyens pour atteindre la patrie dans un seul, ce n'est pas que cette horrible orgie du crime ait soulevé dans mon âme moins de pitié, moins d'indignation que dans la vôtre ; la France n'a qu'un cœur. Le Français peut avoir des sympathies, des convictions diverses, mais

DIRECCIÓN GENERAL DE

phes l'avertissent, elle réprime avec énergie, mais elle ne rectifie rien, et elle laisse s'accumuler dans l'état social ces flots de vices, de corruption et d'agression croissante dont un à la fin pourrait l'engloutir et la société avec elle ! La passion courageuse du bien lui manque, tâchons de l'allumer dans le pays ; les idées ne sont rien si elles ne sont allumées au feu d'un sentiment qui les vivifie et les propage. Les anciens ont eu pour passion l'amour de la patrie ; le christianisme a eu le zèle qui l'a rendu et le rendra encore si puissant sur l'éducation des masses, en lui laissant la liberté tout entière que nous lui devons ; le moyen âge a eu le fanatisme ; la Révolution française a eu la passion du nivellement ; hommes d'une autre époque, ayons la nôtre, la passion du bien, la passion du bonheur des masses, et qu'elle nous donne l'intelligence pour concevoir les grandes choses, et le courage pour les exécuter.

Je vote contre les réductions proposées, et pour que le gouvernement soit prié de présenter à la prochaine législature une organisation complète du ministère de l'instruction publique.

III

SUR LA LOI DE LA PRESSE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 21 août 1835.

L'attentat Fieschi souleva en France un mouvement unanime d'exécration contre le crime, mais, dans la pensée publique, c'était l'acte d'un scélérat isolé. Le ministère, mettant à profit l'indignation universelle, présenta immédiatement à la Chambre trois lois violemment répressives sur la presse, le jury et les cours d'assises. Ces rigueurs rencontrèrent dans la majorité une approbation passionnée. La commission du projet de loi sur la presse étendait même dans son rapport des dispositions déjà excessives. Ces lois, désignées sous le nom de lois de Septembre, devaient rester une date, comme le prévoyait M. de Lamartine.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

MESSEURS,

Si j'écarte d'abord les sinistres images qui nous assiègent tous dans cette discussion, cette fête meurtrière, ce roi et ses fils menacés du même coup, cette mort jetée au hasard sur des centaines de citoyens pour atteindre la patrie dans un seul, ce n'est pas que cette horrible orgie du crime ait soulevé dans mon âme moins de pitié, moins d'indignation que dans la vôtre ; la France n'a qu'un cœur. Le Français peut avoir des sympathies, des convictions diverses, mais

sous quelque bannière qu'il le rencontre, le crime est partout son ennemi. Une cause servie par de pareils ministres n'aurait que des scélérats pour sectateurs. (*Très-bien!*)

Comme vous, Messieurs, comme ces ministres de la religion qui ont reconnu le doigt de Dieu dans la conservation du chef de l'Etat, j'ai remercié la Providence d'avoir préservé le pays dans un homme. Comme vous aussi, après le premier saisissement d'horreur, j'ai regardé autour de moi, je me suis demandé quels étaient ces épouvantables symptômes; d'où venait le mal; où était le remède, et s'il y en avait; s'il fallait donc rester les bras croisés sous le feu des passions les plus acharnées, les plus infernales? Je me suis demandé tout cela, non point en homme de parti, mais en honnête homme, mais en face de ce serment civique que nous avons tous apporté loyalement à cette tribune.

Je ne me suis nié aucun des périls présents, aucun des dangers de l'avenir, aucun des excès de la presse, aucune des perversités des partis, et cependant, je vous l'avoue, Messieurs, soit impuissance de mon esprit, soit au contraire prevision plus calme et plus impassible d'une politique qui domine les circonstances, pour rester fidèle aux principes, je me suis répondu que si j'étais ministre, conseiller de la couronne et du pays, ce ne serait pas à la législation que je demanderais ce remède; ce serait à l'opinion: que nous resserrerions en vain jusqu'à les rompre les mailles de notre législation. J'ai senti, en écoutant le rapport, que je ne me découragerais pas ainsi de la liberté, malgré des orages, et surtout que je ne m'en prendrais pas à la presse, dont nous avons sans doute à nous plaindre, mais dont nous avons tout à espérer; à la presse, qui est sortie à nos yeux du domaine de la législation, qui a cessé d'être un droit politique, et qui est devenue une faculté, un sens nouveau, une force organique du genre humain, son seul levier pour agir sur lui-même. Vous avez pris le symptôme pour le mal, et, en détruisant le symptôme, vous croyez détruire le mal: vous n'aurez fait que le masquer.

Oui, Messieurs, dans cette pensée, j'attendais avec anxiété les premiers actes du gouvernement après l'attentat de juillet: une convocation des Chambres. Elle devait avoir lieu. La France avait besoin de se revoir, de s'interroger, de se raffermir en nous. Des projets de loi! Quelques-uns du moins devaient être le prétexte de notre réunion. Ainsi, Messieurs, qu'une juste clameur publique, trouvant sa sanction dans cette Chambre, fit disparaître devant la loi ce qui a déjà disparu devant le dégoût public, non pas la caricature politique et littéraire, cette satire lithographiée, cette spirituelle parodie de la figure, qui n'enlaidit pas plus le visage que les parodies de nos théâtres subalternes n'enlaidissent Voltaire et Racine; mais la caricature atroce et séditeuse, où la perversité du cœur joue avec le crime et bafoue les saintes images de la patrie et de la religion. En effet, Messieurs, la caricature n'est pas l'exercice du droit de publier son opinion: c'est le droit de dessiner et de vendre l'injure, et l'injure n'est pas dans la Charte.

Qu'une loi rendit le vote secret au jury, qui ne doit pas compte, comme nous, de ses opinions à ses commettants, mais qui ne doit compte de ses jugements qu'à Dieu dans le ciel et à sa conscience sur la terre; qu'une loi fortifiât cette inviolabilité de la personne royale, cette personnification de la société tout entière, qui se sent profanée quand on la profane, blessée quand on ose y attenter; qu'une loi enfin purgeât nos théâtres du cynisme sanguinaire qui les déshonore et rend les hommes féroces; qu'elle ne permit plus que le mauvais rêve d'un jeune insensé vint souiller l'imagination de tout un peuple de la contagion du crime ou de la débauche, en confiant l'exercice de cette censure toute morale, non point à une police, mais à des jurys indépendants, à une sorte de sacerdoce des mœurs publiques: ces lois, Messieurs, commandées par les besoins du moment, inspirées par nos consciences, auraient eu l'adhésion de tous ceux qui regardent la société comme sainte et la mo-

rale comme inviolable ; et cependant faut-il vous dire toute ma pensée ? Ces lois mêmes, je ne les aurais pas présentées en ce moment ; j'aurais attendu quelque temps ; j'aurais craint de paraître profiter d'une émotion publique pour emporter des lois de surprise ; j'aurais laissé se dissiper la fumée du moment pour juger la position d'un œil plus clair et plus calme ; j'aurais laissé l'esprit public travailler sur lui-même.

Le crime de juillet, trompé par la Providence, était favorable à l'esprit de résipiscence sociale, au pouvoir en France : cette catastrophe qui devait tourner en force et en popularité à la monarchie, j'aurais craint, en y touchant, de détruire son influence. Les événements, livrés à eux-mêmes, ont une force occulte, mais infaillible. On ne sait pas ce qu'ils renferment de leçons et de convictions pour les peuples. Les peuples, Messieurs, n'ont pas besoin de commentaires pour lire dans ces textes sanglants le péril et le salut des sociétés !

Mais que j'étais loin de m'attendre à cette loi de mort. à cette loi de marque contre la presse, à cette loi qui restera une date dans les annales des aberrations, des ingratitude humaines ! Il y a peu de jours, Messieurs, vos ennemis les plus implacables vous accusaient de ces projets meurtriers, et je vous défendais de cette pensée comme d'une insulte à votre intelligence et à votre constance politique. Messieurs, à la lecture de votre rapport, je me suis tu. Un tel projet dépasse les espérances mêmes de vos ennemis.

Ce n'est pas, Messieurs, que je me dissimule rien : ce n'est point aveuglement, ce n'est point optimisme de ma part ; la presse, à de belles exceptions près, a mal mérité du pays ; elle n'a pas été digne de sa haute et sainte mission, de sa dictature intellectuelle et morale ! Je le confesse, j'en rougis ; le pays vaut mieux que son expression ; l'esprit public est plus sain que ses organes. Oui, la presse, depuis quatre ans, distille à chaque ligne la haine, la calomnie, l'outrage ; elle sue l'insurrection et l'anarchie. Je

l'ai senti comme vous. Combien de fois n'en ai-je pas gémi, combien de fois n'ai-je pas partagé vos justes indignations, combien de fois n'aurais-je pas été tenté de la maudire moi-même et de lui souhaiter un bâillon de fer, si je ne m'étais pas souvenu que bâillonner la presse, c'était bâillonner à la fois le mensonge et la vérité, c'était bâillonner l'esprit humain !

Oui, Messieurs, c'est un instrument, c'est un outil de civilisation difficile à comprendre et à manier ; elle vous blesse souvent ; elle est souvent hostile, inique, quelquefois atroce contre vous ! Rien ne la touche, rien ne l'apaise ; elle renie ses doctrines d'hier pour vous opposer celles d'aujourd'hui ; vous êtes son aliment, il faut qu'elle vous dévore pour vivre : et cependant il faut la supporter. Les gouvernements libres, difficiles par elle, sont impossibles sans elle ! Il faut la supporter ou renoncer à la liberté ! Il faut la vaincre en la mettant dans son tort, ou la tourner pour soi : mais la nier, mais la briser, mais l'étouffer, c'est une entreprise insensée, qui retombe sur ceux qui la tentent. Cela mène en arrière, et les nations ne reculent pas longtemps : cela mène à Moscou ou à Prague par le chemin de la tyrannie et de l'aveuglement, ou par le chemin de la révolte.

Mais est-il donc si difficile de se résigner à cette condition nouvelle des gouvernements ? Si j'en crois le projet de loi, si j'en crois les efforts mêmes du rapporteur et de la commission pour déguiser dans ce projet, par une liberté apparente, une servitude réelle, il y a incompatibilité dans vos pensées entre la presse et vous, entre la presse et l'ordre social. Messieurs, soyons sincères ; je n'aime pas les récriminations, je méprise cette polémique de vengeance qui triomphe dans la contemplation des embarras présents, en souvenir des fautes passées. Mais soyons justes ! est-ce bien à vous de vous plaindre de cette incompatibilité ? N'avez-vous rien sur la conscience ? N'y a-t-il pas quelque expiation cachée dans les injustices de la presse à votre

égard? N'est-ce pas vous qui l'avez faite ce qu'elle est? Avez-vous été toujours justes, toujours modérés, toujours impartiaux avec le gouvernement de la Restauration! Ah! si j'exhumais vos écrits et vos paroles d'alors, vous en seriez écrasés. Je ne le ferai pas. Mais souvenez-vous du ministère Martignac. A ce moment à jamais regrettable où la monarchie des Bourbons vous offrait des gages de réconciliation par les mains d'un honnête homme, si alors vous n'aviez pas répondu à ses avances par des suspensions, à ses concessions par des exigences, à ses caresses par des outrages, la monarchie, refoulée entre les mains d'amis meurtriers par votre presse implacable, ne se fût pas portée peut-être à la tentative insensée où nous avons risqué de nous engouffrer avec elle. Oh! il y a toujours du passé dans le présent, et les embarras, les impossibilités d'une époque, ne sont que trop souvent les conséquences et les expiations d'une autre! (*Sensation.*)

Messieurs, quand on a fait tout cela, on peut se repentir; mais a-t-on le droit de se plaindre? Et quand il faut, dans l'intérêt même de la société, et non dans le vôtre, je me plais à le reconnaître, quand il faut venir à cette tribune se démentir tardivement soi-même, et accuser ses propres paroles, faut-il s'étonner que le pouvoir manque de force et de considération? (*Murmures au centre.*)

Vous êtes las de votre patience; la garde nationale est lasse de subir, l'arme au bras, les coups de fusil des factions embusquées derrière la presse; la royauté est lasse des insultes, des dérisions de la presse, dont sa dignité même lui interdit de se défendre; et nous aussi nous le sommes, Messieurs; et le pays aussi est las de ces scandales; et c'est parce qu'il en est las, parce que la mauvaise presse a tout dit, tout fait, tout osé, c'est parce qu'elle a abusé d'elle-même jusqu'à s'énerver, que nous ne concevons pas les mesures que vous demandez. C'est bâillonner des gens qui ne savent plus que dire. (*Bravos à droite et à gauche.*)

L'honorable orateur chargé du rapport¹ vient de vous faire un tel tableau de notre situation morale, qu'il n'y aurait, s'il était vrai, qu'à s'envelopper de son manteau, et attendre la dernière ruine de la patrie et de la civilisation. Eh bien! Messieurs, examinons donc le pays, non pas dans ses affligeants détails, mais par ses grands symptômes. Voyons donc ce qu'a fait cette presse, instrument, selon lui, de ruine et de destruction; voilà cinq ans que la presse, continuant contre vous le feu de Juillet, a épuisé tout l'arsenal des mauvaises passions, contre le chef du gouvernement, contre la forme monarchique, contre les pouvoirs politiques même élus, contre les supériorités sociales, contre la propriété, contre la religion. (*C'est vrai! c'est vrai! écoutez!*)

Eh bien! Messieurs, regardez autour de vous. Qui est-ce qui est tombé? Où sont les ruines? Votre trône était renversé, il est relevé. Les bons citoyens étaient épars et tremblaient d'une victoire qui avait pris sa force au peuple; ils sont ralliés sous l'étendard de la garde nationale, et forment l'armée unanime de l'ordre public. L'armée était dissoute; vous avez quatre cent mille soldats disciplinés comme un seul homme. On menaçait la propriété, et la propriété possède tout, même les droits électifs, qui ne devraient plus lui appartenir exclusivement. On pillait l'archevêché, on démolissait vos temples, et vos temples restaurés et remplis témoignent que la religion et la liberté se comprennent, et reconnaissent leur commune origine. Vos élections étaient livrées au souffle des partis extrêmes, et depuis vos conseils municipaux jusqu'à cette Chambre devant laquelle je parle, vos corps électifs sont remplis d'hommes de bien, d'intelligence et de bonne volonté. L'émeute était dans vos rues; l'ordre et la paix y règnent; et si un crime épouvantable vient y éclater, il ne produit dans toute la France qu'un frémissement d'horreur. Votre

1. M. Sauzet.

royauté même, tant outragée, si souvent trainée sur la claie du journalisme, je vous le demande, qu'a-t-elle perdu ? Oui, je vous le demande à vous-mêmes, qui, témoins du dernier attentat, avez vu le prince grandir sous ce péril, et par son sang-froid pour lui-même, et par sa sollicitude pour les autres, honorer le gouvernement dans son chef ? (*Bravos au centre.*)

Eh bien ! Messieurs, tout cela s'est cependant fait devant la presse qui, selon vous, rend tout impossible. Répondez en conscience. Tout cela se fût-il opéré mieux et plus vite avec une presse muette et corrompue ? qui osera le dire ? Oui, c'est la presse qui a fait tout cela. Et comment l'a-t-elle fait ? De deux manières, par ses leçons et par ses excès. Elle a propagé la raison publique, et, d'un autre côté, repoussé dans le bien par l'horreur du mal. Elle a été la voix du désordre, de la spoliation, de l'anarchie, des passions effrénées et coupables, s'élevant sans cesse au milieu du peuple pour annoncer le péril, pour presser les bons sentiments, les bons citoyens, de se rallier, de se discipliner. Elle a été le *qui vive éternel* de l'ennemi dans les ténèbres et dans la mêlée qui suivent toujours les révolutions ; elle a dit tout haut et toujours le dernier mot des factions ; elle a crié sur les toits la pensée secrète de vos ennemis, elle a été cet homme ivre que les Spartiates montraient au peuple pour le dégouter de l'ivresse : et vous l'accusez, et vous la frapperiez, et vous la réduiriez au silence ! Et où en seriez-vous, si elle n'eût pas parlé ! (*Sensation unanime et bravos.*)

Où, c'est le silence que la loi de la commission lui impose. C'est une loi de fer, c'est le règne de la terreur pour les idées que le rapporteur de la commission vous propose de sanctionner par votre vote ! Oh ! je l'avouerai, Messieurs, quelles que fussent nos appréhensions de l'emportement d'une réaction contre la presse, elles n'allaient pas jusque-là.

Ce qui m'afflige le plus profondément pour le pays, pour nous-mêmes, Messieurs, oui, pour nous qui devrions con-

server intacte la confiance impérissable dans la liberté si elle s'éteignait partout ailleurs ; ce qui me navre le cœur, c'est que cette loi, trempée au feu des passions politiques les plus arriérées, ait encore été reforgée dans cette Chambre, plus implacable et plus meurtrière que le gouvernement ne nous l'avait présentée !

Je me disais à l'apparition du projet : Ne nous hâtons pas de juger ; c'est une concession momentanée que le ministère se croit sans doute obligé de faire à la première émotion du pays ; lui-même il abandonnera avec satisfaction des dispositions exorbitantes qu'il a cédées en apparence à la prévision ou au ressentiment des majorités politiques. Et à supposer même qu'il ait été assez aveuglé et assez infidèle à tous les antécédents de sa vie politique pour présenter de bonne foi ce projet, pour se retourner avec tant de fureur contre la puissance qui l'a créé et lui donner de ses propres mains le coup mortel, la Chambre sera son refuge, la Chambre n'y consentira pas. La Chambre aussi est née de la presse, elle la couvrira de son corps ; ou si, animée elle-même d'un trop juste ressentiment contre les abus de cette presse, elle adopte quelques dispositions sévères et utiles, elle écartera les autres, et le pays verra qu'il n'a pas trop présumé de son patriotisme en lui confiant les destinées de la liberté. Eh bien ! Messieurs, nous nous trompions : la commission a dépassé le ministère ; l'erreur du pays est égale à celle du pouvoir. Dans la ruine de notre plus précieuse liberté, nous n'aurons pas la triste consolation de n'avoir à accuser que le pouvoir, nous n'aurons à accuser que nous-mêmes. (*Exclamations diverses.*) Nous aurons donné au monde le spectacle immoral et décourageant d'un peuple qui brise lui-même les armes qui ont servi à conquérir l'indépendance et la liberté, d'un peuple qui répudie, après quelques années d'épreuves, le droit et le fait qui l'ont rendu libre.

Vous vous récriez, vous accusez aussi nos paroles de calomnier la loi ; vous prétendez qu'elle ne tue que la mau-

vaise presse ! Messieurs, elle tue la presse tout entière ; elle ferme toute discussion, elle impose à un pays libre, où le gouvernement doit être de conviction, la loi des pays de despotisme ; elle est un attentat à l'indépendance des opinions dans une forme d'institutions qui n'est que la lutte légale de toutes les opinions. On tue les facultés humaines de deux manières, Messieurs, et par des lois préventives que vous prétendez avoir repoussées, et par des lois pénales telles qu'elles équivalent à la prévention. (*C'est juste !*)

C'est ainsi que vous tuez aujourd'hui la presse.

Eh ! que voulez-vous qu'elle dise quand vous jetez un piège dans chacune de ses paroles, quand vous lui interdisez toute discussion sur le principe et la forme du gouvernement, quand vous lui faites, pour tout symbole libre, jurer par le fait de Juillet, comme on faisait jurer les Romains dégradés par la majesté de César ? quand vous mettez hors de discussion ce qui est la discussion même : les formes du principe, les avantages rationnels de telle ou telle forme de constitution ? quand vous lui imposez des amendes et des cautionnements tels qu'il n'y a pas un capitaliste honnête et prudent qui ose s'engager aujourd'hui dans une entreprise religieuse, morale ou politique de la presse, et que vous la réduisez à être par là même ou servile ou factieuse à jamais ? car il n'y a que le pouvoir ou des factions qui auront des capitaux pour la presse, les hommes honnêtes et impartiaux n'en auront plus. Que voulez-vous qu'elle dise quand vous allez frapper en elle... quoi ? la provocation, la sollicitation peut-être ? Non, le désir, le vœu, l'espérance ! Ah ! j'espérais que notre commission aurait effacé ces termes ! J'espérais que ces termes d'une inquisition qui scrute jusqu'aux sentiments les plus inviolables du cœur de l'homme vous étaient échappés dans une loi de premier mouvement, dans une loi de surprise, et ne révélaient que des haines personnelles ; oui, ces haines aveugles de certains hommes qui n'ont su ni modérer la presse quand ils étaient dans l'opposition, ni la supporter depuis qu'ils sont au pouvoir ! Je

me trompais ; votre commission les adopte. Elle aussi, elle proscrit le désir, le vœu, l'espérance ! Et savez-vous à quoi on réduit les partis quand on leur interdit jusqu'à la discussion, jusqu'à l'espérance ? On les réduit au désespoir, c'est-à-dire aux complots, aux conspirations, aux crimes.

Ah ! nous vous demandions l'amnistie, il y a huit mois, et vous n'avez pas voulu nous entendre. Nous vous demandons aujourd'hui la tolérance et la discussion, et vous nous fermez la bouche. Je ne sais pas si l'amnistie eut prévenu le mal, mais je sais que l'oppression de la pensée conduit à la révolte du cœur. Que Dieu écarte les conséquences de semblables folies ! N'y avait-il pas d'autres moyens ? Des précautions, des gardes, des lois temporaires ? S'il vous fallait une dictature, ne pouviez-vous pas la demander ? Mais vous nous demandez la seule dictature sans contrôle et sans responsabilité : la dictature masquée, honteuse, indirecte ; la dictature du silence ! Doctrine dégradante, mais conséquente à celle que nous entendions avant-hier professer ici par M. le ministre de l'instruction publique ¹, quand il s'écriait que le châtement, que la terreur était la moralité des sociétés ! Comme si l'effet des gouvernements libres n'était pas précisément de substituer la moralité à la terreur et de faire sortir l'ordre de la liberté ! Ainsi le silence et le châtement, voilà les deux gardiens qu'on fait asseoir au seuil de nos gouvernements libres. Et comme si ce n'était pas assez de ressemblance avec le despotisme, vous rentrez dans ces juridictions exceptionnelles qui sont le premier acheminement et le dernier complément de toute tyrannie ! Un prince qui nomme le sénat, un ministre qui accuse devant le sénat, un sénat qui juge en tribunal de lèse-majesté, voilà donc quel serait désormais tout le mécanisme de notre système de liberté et de légalité à l'égard de la presse !

O moquerie des temps ! ô dérision des institutions libé-

1. M. Guizot.

rales ! Mais non, Messieurs, il n'en sera pas ainsi, nous sommes trop près du souvenir des servitudes impériales pour ne pas nous connaître en tyrannie ; nous sommes trop près des excès révolutionnaires pour ne pas nous connaître en démagogie. Notre âge et nos souvenirs nous condamnent à la liberté constitutionnelle. (*Bravos aux extrémités.*)

Je sais bien que vous faites une distinction entre la presse compacte et la presse quotidienne : vous ne voulez atteindre que le journalisme. Vous prétendez qu'il énerve la presse sérieuse, qu'il empêche la création des grands ouvrages, qu'il ne propage que les passions et non les idées : j'ai entendu tout cela. Messieurs, c'est comme si vous nous disiez que vous voulez bien des approvisionnements dans les greniers, mais que vous prohibez la vente libre du pain du jour chez les boulangers.

Le journalisme est le détail de la pensée : sans doute il altère souvent par des passions l'aliment intellectuel qu'il se charge de distribuer ; mais, sans la presse périodique, toute nourriture intellectuelle manquera au peuple. Il y a toujours de la vérité et de la morale dans le journalisme, même le plus corrupteur, pour faire passer l'erreur et la passion. L'erreur et la passion passent, et la vérité, impérissable de sa nature, demeure et accroît la part de lumière et de morale du peuple. (*Dénégations, murmures.*)

Ne touchez donc pas plus à la presse périodique qu'à la presse compacte, pas plus aux canaux qu'aux grandes sources de la pensée humaine ; au contraire, multipliez les canaux, augmentez la concurrence ! Si j'avais une loi à faire sur la presse, elle serait d'un mot : je supprimerais le timbre et j'enlèverais ainsi le monopole aux journaux, et surtout je me servais moi-même, au nom de la société, de cette arme de la publicité qu'on emploie contre vous. Messieurs, quand on se livre à de tels mouvements d'impatience, on s'enlève le bénéfice du temps. Il n'appartient qu'à la patience de vaincre la presse.

Où, en fait de presse, la victoire est au plus patient : chacun

de vos coups lui redonne une force nouvelle ; l'œuvre laborieuse de refaire une société nouvelle avec la presse, la discussion, la raison publique, cette œuvre ne s'accomplit pas en un jour, il y faut du temps, du courage, de l'impassibilité d'esprit ; c'est une œuvre tumultueuse et bruyante qu'une reconstitution comme celle à laquelle nous travaillons. La société est une mêlée : gouverner c'est combattre. Quand on s'est chargé d'élever un grand peuple à la liberté par la liberté, il faut achever cette éducation aux conditions qu'on a acceptées ! Si l'on trouve ces conditions impraticables, il faut le dire tout haut, nous jugerons. (*Sensation.*)

Je n'ai pas un fanatisme puéril pour ces conditions que les nations s'imposent à elles-mêmes dans l'enthousiasme de l'espérance, ou dans l'empressement de l'opposition, et qu'ensuite elles ne peuvent plus tenir. Les chartes sont faites pour les peuples, et non les peuples pour les chartes. Si je croyais que la Charte fut la mort du pays, je vous dirais : Brisons la Charte. Si je croyais que la presse fût l'impossibilité des gouvernements, je vous dirais : Muselons la presse. Mais il n'en est rien : avec elle les gouvernements sont difficiles, sans elle ils sont impossibles. Chaque époque a sa passion qui la caractérise et qui la domine. Condition de vie, si elle est comprise ; condition de mort, si elle est niée. La grande passion de ce temps-ci, c'est une passion qui honore l'humanité, c'est la passion de l'avenir, c'est la passion du perfectionnement social ! Ce fut la passion du monde à d'autres époques, ce fut la passion du christianisme quand, dégoûté du monde avili qui s'écroulait autour de lui, il s'élançait dans les doctrines nouvelles pour découvrir l'espérance et la fraternité. Ce fut celle de Colomb quand il chercha et trouva un monde au delà des mers. Eh bien ! l'instrument de cette passion actuelle du monde moral, c'est la presse, c'est l'outil de la civilisation.

Gardez-vous de le briser dans vos mains, ou vous rendriez des révolutions infaillibles. Je sais que ce n'est pas votre intention, je sais que ce sont seulement des lois de

surprise et d'indignation que vous voulez faire. Mais, Messieurs, prenons-y garde ! c'est toujours ainsi que l'esprit de réaction procède : il profite de la généreuse émotion des peuples pour les rejeter en arrière, hors de leur voie naturelle ; c'est la robe ensanglantée de César qui, secouée du haut de la tribune, précipite le peuple romain dans la servitude. (*Sensation, interruption.*)

Messieurs, si nous croyions vos lois utiles, si nous savions nous-mêmes une loi qui put empêcher un scélérat de rêver un crime, la presse d'être indigne d'elle-même, les partis acharnés d'exister et de s'entre-déchirer sur le sein de la patrie, nous vous la voterions d'enthousiasme ; mais de loi semblable il n'y en a pas. Encore une fois, c'est sur les mœurs, c'est sur l'opinion qu'il faut agir. Et comment agit-on sur l'opinion ? c'est en gouvernant, c'est en donnant des directions et des impulsions au corps social.

Ne voyez-vous pas qu'il s'énervé, qu'il s'alanguit dans l'inaction, dans la stupeur où vous le tenez depuis Juillet ? Ne voyez-vous pas que nous descendons aux controverses honteuses du bas-empire et aux crimes des républiques d'Italie ? Le moyen, c'est de ne pas ajourner sans cesse les réformes utiles aux masses ; c'est de ne pas laisser stérile plus longtemps pour l'humanité une révolution faite par le peuple, et sans doute pour le peuple ; c'est de donner de fortes et généreuses impulsions à l'esprit public au dedans, à la France au dehors ; c'est de ne pas vous séquestrer des mouvements du monde ; c'est de ne pas détourner vos yeux de la question orientale ; c'est de ne pas laisser sur vos frontières un peuple ami s'entre-déchirer de ses propres mains sans que la France s'en émeuve ; c'est de montrer vous-mêmes dans la pratique du pouvoir, et dans votre attitude vis-à-vis de la presse, cette longanimité dont vous nous aviez promis l'exemple quand vous aspiriez au gouvernement ; c'est de recréer dans la société incertaine cette foi sociale dont M. le rapporteur déplore si éloquemment la disparition ; cette foi sociale qu'on ne peut sans dérision

reprocher au peuple de ne pas avoir quand on la désavoue soi-même avec une si audacieuse versatilité ; c'est de ne pas donner sans cesse et tour à tour au peuple français, et à l'Europe qui nous contemple, le spectacle démoralisateur de partis qui ne se servent des plus saintes espérances de l'humanité que comme d'une arme pour conquérir les positions politiques, qui, lorsqu'ils sont parvenus à se saisir du gouvernement, traînent dans les récriminations et dans l'insulte le drapeau qui les a menés à la victoire, blasphèment ce qu'ils ont adoré, adorent ce qu'ils ont brisé, et font croire au peuple perverti par de tels exemples qu'il n'y a ni vérité ni mensonge, ni vertu ni crime en politique, et que le monde est au plus habile ou au plus audacieux. (*Violents murmures au centre, bravos aux extrémités.*)

Voilà ce qu'il faut faire. Les grandes missions ne manquent jamais aux grands peuples : la nôtre est de guider le monde par la morale et la liberté. Tout cela, dites-vous, n'empêchera pas un crime ; et qui est-ce qui peut empêcher un assassinat, excepté Dieu ? Et ne vous a-t-il pas montré par une éclatante préservation que la vie des hommes utiles à ses desseins était dans ses mains, et que nul ne tombait avant son heure ? Mais, Messieurs, nous, ne laissons pas plus longtemps reposer toutes les destinées de la France sur une seule tête, et le pays vivre ou mourir dans un homme : s'il est vrai qu'il en soit ainsi, que la mort du roi eût été le signal de l'anarchie en France, hâtez-vous de sortir d'une si périlleuse situation, hâtez-vous de lui donner des institutions plus mâles et plus libres, une existence propre et indépendante qui le fasse vivre de sa vie nationale, et survivre au coup qui le frapperait dans son chef.

Hâtez-vous de terminer son éducation politique, ou, si vous jugez l'œuvre impossible, si le cri du découragement, si le *saute qui peut* social est toujours prêt à s'échapper de vos conseils, avertissez franchement, courageusement le pays, et dites-lui de se préparer à d'autres destinées, si celles que vous avez faites sont si viagères et si fragiles.

Quant à moi, je repousse ces lois comme un humiliant désaveu que la liberté, à laquelle j'ai foi, ferait d'elle-même. Nous avons combattu quarante ans pour la liberté de discussion, et nous reviendrions de quarante années en arrière par un seul vote ! Je ne suis pas un homme de Juillet, mais je suis un homme du pays et du temps : la honte du pays et du temps rejaillirait sur nous tous si ces lois étaient acceptées, si cet article passait ; nous rentrerions bientôt sous le joug des tyrannies intellectuelles, des orthodoxies de police, des bureaux d'esprit public, et la révolution de Juillet, cette révolution que j'ai vue, je vous l'avoue, avec une profonde douleur, parce qu'elle brisait mes affections, mais dont je ne me suis pas séparé quand j'ai cru que le pays était là ; cette révolution que, tout en la déplorant, je voudrais voir glorieuse pour l'honneur de la France et pour le profit de l'humanité, ne paraîtrait bientôt plus dans l'histoire qu'un événement sans portée et sans signification, qu'un escamotage du pouvoir, qu'une grande duperie de plus de la liberté. Croyez-moi, Messieurs, il n'est bon ni pour vous ni pour nous qu'il en soit ainsi. Les peuples pardonnent quelquefois à ceux qui les asservissent, jamais à ceux qui les trompent.

Croyez-moi encore, vos lois vont contre leur but. Si nous étions vos ennemis, comme vous le dites, nous nous hâterions de vous les voter en haine de vous, et comme un présent perfide et mortel. L'événement qui nous remue tous est plus fort que vos lois. Quelle loi plus efficace et plus éloquente que ce roi et ses fils sous une pluie de balles ; cet illustre maréchal¹ les couvrant de son sang ; ces trente-deux cadavres jonchant le pavé de vos rues ; ces quatorze cercueils entourés du deuil de toutes les âmes, traversant votre capitale consternée ? (*Sensation.*)

Voilà des spectacles qui repoussent du crime par l'horreur, comme la presse repousse de l'anarchie par le dégoût.

1. Le maréchal Mortier, duc de Trévise.

Voilà les lois comme Dieu les fait, toutes visibles, toutes palpitantes, toutes puissantes d'émotion, d'enseignement sur l'imagination et l'instinct des masses ! Laissez-les agir seules, ces grandes et terribles leçons ; leur impression est plus efficace que nos vaines discussions et plus durable que vos lois d'un jour. (*Sensation.*)

Je ne me refuse pas à reconnaître que l'état de la presse demande quelques mesures sociales. Je les proposerai moi-même en un autre temps. Mais je demande l'ajournement d'une question aussi vitale jusqu'à un temps plus calme, jusqu'à une délibération plus froide, et d'ici là je rejette toute la loi, sauf les dispositions protectrices de l'inviolabilité royale, de la réputation des citoyens et de la morale publique. (*Approbaton aux extrémités.*)

IV

SUR

L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

PREMIER DISCOURS

PRONONCÉ A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS

le 18 avril 1836.

La Société de morale chrétienne avait ouvert un concours philosophique et littéraire en faveur de l'abolition de la peine de mort. M. de Lamartine, rapporteur du jury d'examen, prononça le discours suivant dans la séance publique tenue à l'Hôtel-de-ville de Paris pour la distribution des récompenses. Il n'est pas sans à-propos de rappeler qu'à cette époque plusieurs procès fameux, et entre autres ceux à l'occasion des attentats contre la vie du roi, qui avaient donné lieu à l'application de la peine capitale, plaçaient à l'ordre du jour la question de la peine de mort.

MESSIEURS,

Longtemps avant que le législateur puisse formuler en loi une conviction sociale, il est permis aux philosophes de la discuter. Le législateur est patient, parce qu'il ne doit pas se tromper ; son erreur retombe sur la société tout entière. On peut tuer une société à coups de principes et de vérités, comme on la sape avec l'erreur et le crime. Ne

Poublions jamais ; ne nous irritons pas contre les timides lenteurs de l'application. Tenons compte au temps de ses mœurs, de ses habitudes, de ses préjugés même. Songeons que la société est une œuvre traditionnelle où tout se tient ; qu'il n'y faut porter la main qu'avec scrupule et tremblement, que des millions de vies, de propriétés, de droits, reposent à l'ombre de ce vaste et séculaire édifice, et qu'une pierre détachée avant l'heure peut écraser des générations dans sa chute. Notre devoir est d'éclairer la société, et non de la maudire ; celui qui la maudit ne la comprend pas. La plus sublime théorie sociale qui enseignerait à mépriser la loi et à se révolter contre elle serait moins profitable au monde que le respect et l'obéissance que le citoyen doit même à ce que le philosophe condamne.

Ceci, Messieurs, était nécessaire à dire pour bien établir notre situation. Nous ne sommes que des consciences individuelles cherchant à s'éclairer ; nous faisons l'enquête de la peine de mort.

Le genre humain a une conscience comme l'individu. Cette conscience a comme la nôtre ses doutes, ses troubles, ses remords. Elle se replie de temps en temps sur elle-même, et se demande si les lois qui résument l'instinct social sont en rapport avec les divines inspirations de la religion, de la philosophie, de la science. Et c'est là, Messieurs, que nous ne pouvons assez admirer cette toute-puissance des convictions innées que rien ne peut étouffer ; qui se soulèvent en nous contre nous-mêmes ; qui cherchent à agir ou dans les livres, ou dans les assemblées délibérantes, ou dans des sociétés libres comme celle-ci, et qui, pour des intérêts qui leur sont étrangers, où elles semblent complètement désintéressées, forcent des hommes d'opinions, de religions, de nations diverses, à s'entendre d'un bout de l'Europe à l'autre. C'est là ce qui devrait prouver aux plus incrédules qu'il y a dans l'homme quelque chose de plus fort, de plus irrésistible que la voix de son égoïsme, quelque chose de surhumain qui crie en lui contre ses propres mensonges,

mal, qui lave le sang dans le sang, qui jette un cadavre sur un cadavre, et qui dit à l'homme : Regarde, je ne sais punir le crime qu'en le commettant ! Et cependant cette loi fut juste, je me trompe, elle parut juste, tant que la conscience du genre humain n'en connut pas d'autre. Cette loi fut juste ; mais fut-elle morale ? Non, Messieurs, ce fut une loi charnelle, une loi d'impuissance, une loi de désespoir. Elle ne fit qu'établir la société vengeresse de l'individu et meurtrière du meurtrier ; la société avait une mission plus sainte : préserver l'individu du crime sans donner l'exemple du meurtre ; faire respecter et triompher la loi morale sans violer la loi naturelle ; restaurer l'œuvre de Dieu et proclamer contre tous et contre elle-même ce grand, social et divin principe, ce dogme éternel de l'inviolabilité de la vie humaine.

Un instinct sourd lui révélait ce besoin de s'élever à la sociabilité morale, et de substituer le respect de la vie à la sanglante profanation du glaive. L'histoire est pleine de ces tentatives. Un adoucissement sensible des mœurs les signala partout. La Toscane, la Russie, le témoignent encore. Le christianisme enseigna enfin à l'humanité le dogme de sa spiritualisation. Le mal et le crime devinrent les seules victimes à immoler. La société, dans l'esprit du christianisme, remettant toute vengeance à Dieu, n'eut plus que deux actes à accomplir : garantir ses membres des atteintes ou des récidives du crime, et corriger le criminel en l'améliorant. Cette divine révélation du mystère social, dont le premier acte fut la miséricorde d'un juste pardonnant à ses meurtriers du haut d'une croix, n'a plus cessé depuis de pénétrer les mœurs, les institutions et les lois. Il y a lutte sans doute encore entre la chair et l'esprit, entre les ténèbres et la lumière : mais l'esprit triomphe, mais la lumière va croissant ; et des tortures, des chevalets, jusqu'aux prisons pénitentiaires où le supplice n'est plus que l'impuissance de nuire et la nécessité de travailler et de réfléchir, il y a un immense espace, il y a un abîme que la charité

a comblé. Cet espace, nous pouvons le contempler avec satisfaction pour le présent, avec espérance pour l'avenir. Les efforts que nous faisons nous-mêmes ici, secondés par tant de sympathies au dehors, sont un nouveau témoignage de cette impulsion unanime qui travaille la société dans le sens de sa complète moralisation. Les applications de la peine de mort s'effacent de huit articles de nos codes, les supplices douloureux disparaissent ; les échafauds, spectacle autrefois des rois et des cours, se construisent honteusement la nuit pour échapper à l'horreur du peuple ; vos places, vos rues les vomissent, et, de dégoûts en dégoûts, ils se replient jusque dans vos faubourgs les plus écartés, qui bientôt les repousseront encore. Que reste-t-il donc à la société, Messieurs, qui l'empêche de laver pour jamais ses mains ? Ce qui lui reste ! une erreur, un préjugé, un mensonge : l'opinion que la peine de mort lui est encore nécessaire.

Et d'abord, nous demanderons si ce qui est atroce est jamais nécessaire ; si ce qui est infâme dans l'acte et dans l'instrument est jamais utile ; si ce qui est irréparable devant un juge soumis à l'erreur est jamais juste ; et enfin, Messieurs, si le meurtre de l'homme par la société est propre à consacrer devant les hommes l'inviolabilité de la vie humaine ? Aucune voix ne s'élèvera pour nous répondre, excepté la voix paradoxale de ces glorificateurs du bourreau, qui, attribuant à Dieu la soif du sang, au sang répandu une vertu expiatoire et régénératrice, préconisent la guerre, ce meurtre en masse, comme une œuvre providentielle, et font du bourreau le prêtre de la chair, le sacrificateur de l'humanité. Mais la nature répond à ces hommes par l'horreur du sang, la société par l'instinct moral, la religion par l'Évangile.

Reste donc l'intimidation qui, si elle était affaiblie, selon nos adversaires, par l'abolition de la peine de mort, laisserait, selon eux, déborder le crime. Ils croient avoir besoin de la mort comme sanction de la justice.

Sans doute, Messieurs, il faut une sanction à la loi ; mais cette sanction est de deux espèces : une sanction matérielle, une sanction morale. Ces deux sanctions doivent concourir, et satisfaire ensemble à la société. Mais selon que cette société est plus ou moins avancée dans ses voies de spiritualisation et de perfectionnement, cette sanction de sa loi participe davantage de l'une de ces deux natures de pénalités, c'est-à-dire qu'elle est plus matérielle ou plus morale, plus afflictive ou plus corrective, que la peine infligée par la loi s'applique davantage à la chair, ou davantage à l'esprit. Ainsi les législations primitives tuent, les législations chrétiennes et avancées retranchent le glaive ou le font briller plus rarement à l'œil du peuple, puis enfin le brisent tout à fait et substituent au supplice sanglant la détention qui préserve la société, la honte qui marque au front le coupable, la solitude qui le force à réfléchir, l'enseignement qui l'éclaire, le travail qui dompte la chair et l'esprit du criminel, le repentir enfin qui le régénère.

Voilà. Messieurs, les deux natures de sanction entre lesquelles nous avons nous-mêmes à choisir. Or, pour choisir nous n'avons qu'à prononcer si, dans notre état actuel de garantie et d'administration sociales, nous n'avons pas, indépendamment de l'échafaud, une force défensive et répressive surabondante pour prévenir et pour intimider le criminel ?

Ces forces se divisent en deux natures : forces matérielles et forces morales. En forces matérielles de préservation, la société a d'abord son organisation même, son gouvernement, œil toujours ouvert, main toujours étendue sur elle pour agir, défendre, pourvoir. Elle a des armées permanentes, force présente partout pour contraindre ce qui résisterait. Elle a des polices patentes ou secrètes, des surveillances centrales et municipales investies du droit de protection et de vigilance sur le dernier hameau du territoire. Elle a ses gendarmeries, armées toujours en campagne contre le malfaiteur. Elle a des tribunaux disséminés dans

tous les chefs-lieux de ses provinces pour donner organe, interprétation, efficacité à la loi. Elle a enfin des routes surveillées, des rues éclairées, des murs, des clôtures, des foyers inviolables, des déportations, des prisons, des bagnes, vaste arsenal de forces défensives matérielles.

En forces morales la société est-elle plus désarmée ? Voilà d'abord la religion, communion des esprits et des consciences, législation de famille dont le code punit le crime d'une pénalité éternelle. Elle est présente partout, même dans la nuit, même sur les routes désertes, et fait entendre dans la solitude et dans le silence la voix intérieure de ses enseignements, de ses promesses, de ses menaces. Voilà la législation avec ses codes, ses poursuites d'office, ses jurys, corps redoutés même de l'innocent, et devant qui c'est déjà une peine que d'avoir à comparaître. Voilà l'opinion, ce juge mutuel des hommes entre eux, ce juge d'abord prévenu, plus tard infailible, qui supplée la religion et la loi, et rétribue chacun selon ses œuvres. Voilà la honte, ce supplice de l'opinion qui poursuit, flétrit, torture le criminel même acquitté, et qui, s'il échappe au juge, lui fait un juge de chaque regard. Voilà la presse, et la publicité qu'elle multiplie, qui écrivent partout le nom, l'acte, la peine, et donnent au châtimement humain l'ubiquité de la vengeance céleste. Voilà les lumières progressives, l'enseignement universel, la moralité croissante, forces nouvelles de la société morale contre les agressions du crime.

Qui osera dire que cet arsenal est insuffisant ? La routine seule ou la peur.

Examinons la situation d'esprit du criminel qui médite un attentat. Le crime n'a jamais qu'une de ces deux causes : une passion ou un intérêt. Si c'est la passion qui pousse l'homme au crime, l'intimidation de la loi n'agit plus sur lui. La passion, aveugle de sa nature, exclut le raisonnement, elle se satisfait à tout prix ; elle ne recule pas devant la chance de la mort ; au contraire, souvent l'idée de braver la mort donne une sorte de féroce excitation au criminel,

et il se croit presque justifié à ses propres yeux, en se disant qu'il joue sa passion contre la mort. Qui de nous niera qu'il y ait pour la mystérieuse nature humaine une tentation dans le péril, comme il y a un vertige dans l'abîme?

Où c'est l'intérêt, et alors le criminel qui calcule à froid, qui sait la chance qu'il encourt et qui poursuit néanmoins son œuvre homicide, a pesé son crime contre sa peine, et puisque l'énormité de cette peine ne l'arrête pas, c'est apparemment que l'intimidation n'agit plus sur lui. Il n'est pas besoin d'ajouter que l'intimidation par toutes les autres peines, la honte, la réclusion, l'isolement, la pénitence à vie, n'agiraient ni moins ni plus que la peine de mort. Les duels, les innombrables suicides, les attentats commis journellement dans les bagnes, dans l'unique but d'obtenir la mort, sont une preuve que la peine de mort n'est pas toujours pour le criminel le plus effrayant des supplices, et que la vie est pour beaucoup d'hommes plus difficile à supporter que l'échafaud.

On a de tout temps effrayé l'imagination d'un débordement de crimes à chaque adoucissement des supplices; les supplices, les tortures ont été abolis, et la statistique du crime est restée à peu près la même. L'état de la société a eu sur le nombre ou la rareté des crimes plus d'influence que l'état de la législation. La Toscane a supprimé la mort et a vu réduire à rien les crimes contre les personnes. A Naples et à Rome l'introduction des pénalités françaises a réduit les assassinats à 30 pour 100. En Russie où, pendant les quatre-vingts dernières années, il n'y a eu que quatre exécutions capitales, les crimes contre la vie diminuent chaque jour. En France, nous avons porté la peine de mort contre l'infanticide, et l'infanticide n'a pas diminué. La statistique démontre que les crimes diminuent en raison de l'éducation et de l'aisance des populations, et que la sobriété des peines tempère la férocité du crime.

Les lois sanglantes ensanglantent les mœurs. Là est le vice de ces lois d'intimidation par le meurtre. A les supposer même

efficaces, que fait le législateur si, pour intimider quelques scélérats, il déprave par l'habitude de la mort, par le goût du sang, l'imagination de tout un peuple? S'il lui fait respirer le sang, palper le cadavre? Non, Messieurs, le danger n'est pas dans l'absence de ce honteux spectacle; il est dans l'espérance trop fondée de l'impunité que l'inapplication des lois de mort inspire au criminel. Il se dit avec raison : La peine de mort répugne à mes juges; j'ai cent chances contre une qu'on ne me l'appliquera pas, et pour éviter de me l'appliquer, on m'acquittera. C'est la peine de mort qui me préserve, c'est mon immunité; commettons le crime.

Mais on nous fait une objection grave. Cette objection est sans réplique, parce qu'elle exclut le raisonnement : Vous croyez-vous plus sages que vos pères? Pensez-vous que la justice date de vous? La peine de mort est l'instinct de l'humanité, la peine de mort est l'instinct de la justice divine; car partout l'homme l'écrivit sous l'inspiration de sa nature; le code de toutes les nations semble avoir été écrit avec la pointe d'un poignard.

Nous répondons : Cela est vrai. La peine de mort est l'instinct brutal de la justice matérielle, l'instinct du bras qui se lève et qui frappe parce qu'on a frappé. Et c'est parce que cela est vrai pour l'humanité à l'état d'instinct et de nature, que cela est faux pour la société à l'état de raison et de moralisation. Quelle a été l'œuvre de la civilisation? De prendre en tout le contre-pied de la nature, de constituer une nature spirituelle, divine, sociale, en sens inverse de la nature brutale, de faire faire à l'homme et à la société, image collective de l'homme, précisément le contraire de ce que l'humanité charnelle et instinctive aurait fait. Les religions, les civilisations ne sont autre chose que ces triomphes successifs du principe divin sur le principe humain. Écoutez en tout ce que dit la nature et ce que dit la loi. La nature dit à l'homme : La terre est à tes besoins; voilà un arbre chargé de fruits, tu as faim, mange!

La loi sociale lui dit : Meurs au pied de l'arbre sans toucher au fruit. Dieu et la loi vengent la propriété. La nature dit à l'homme : Choisis au hasard parmi ces femmes dont la beauté te séduit, et quand cette beauté sera fanée, délaisse-la pour t'attacher à une autre. La loi sociale lui dit : Tu n'auras qu'une compagne pour que la famille se constitue et se resserre par un nœud indissoluble et assure la vie, l'amour, la protection aux enfants. La nature dit à l'homme : Demande le sang pour le sang, tue ceux qui tuent. Une loi plus parfaite lui dit : La vengeance n'est qu'à Dieu, parce que lui seul est infailible; la justice humaine n'est que défensive; tu ne tueras pas; et moi, pour conserver à tes yeux le dogme de l'inviolabilité de la vie humaine, je ne tuerais plus.

Aussi, Messieurs, voyez relativement au crime la différence des deux sociétés, selon qu'elles adoptent l'un ou l'autre de ces principes. Un juge déclarant le fait sans l'apprécier; un bourreau que l'on mène tuer en public pour enseigner au peuple qu'il ne faut jamais tuer; une foule aux pieds de laquelle on répand le sang pour lui inspirer l'horreur du sang; voilà la société selon la nature! Un juge appréciant le crime et graduant la peine au délit; la vengeance remise au Juge suprême et à la conscience du coupable; un peuple dont l'indignation contre le crime ne se change pas en pitié pour le supplicié; un cachot qui se referme pour défendre à jamais la société du criminel, et sous les voûtes de ce cachot l'humanité, encore présente, imposant le travail et la correction au coupable, Dieu lui inspirant le repentir et la résignation, et le repentir lui laissant peut-être l'espérance: voilà la société selon l'Évangile, selon l'esprit, selon la civilisation. Choisissez! Pour nous, notre choix est fait.

Il y a, dit-on, des embarras et des périls d'exécution. La transition d'un système à l'autre exige une pénalité nouvelle, et la société ne peut se résoudre à une épreuve pendant laquelle elle aurait quelques chances contre elle. La

transition, Messieurs?... Elle n'est autre chose que l'emprisonnement provisoire des condamnés dans nos maisons de détention, jusqu'à ce qu'on ait construit un certain nombre de *maisons du crime*, de prisons pénitentiaires en France ou dans une de nos colonies lointaines. C'est une dépense de quelques millions à répartir en peu d'années, c'est-à-dire une dépense insensible, une dépense qui, je ne crains pas de l'affirmer, serait couverte en peu de jours par une souscription volontaire, la plus glorieuse, la plus sainte des souscriptions, la souscription du rachat du sang. Je ne vois que le bourreau qui y perdrait; mais il y reconquerrait son droit d'homme! Quant aux chances de péril que la société aurait, dit-on, à courir au premier moment par une recrudescence de crime, je n'y crois pas; ce serait la première fois que la générosité inspirerait la vengeance. Mais à supposer même qu'il y eût un moment, non de danger, mais d'inquiétude dans le pays, cette chance ne vaut-elle pas qu'on l'encoure? La société et le criminel se regarderont-ils éternellement pour voir lequel des deux cessera le premier d'être féroce? Ne faut-il pas que quelqu'un commence? Peut-on espérer que ce sera le crime qui donnera le premier l'exemple de la vertu et de la mansuétude? Lui ignorant, brutal, sans foi, sans lumière, sans courage. N'est-ce donc pas à la société de commencer? Et n'est-ce pas mentir à la providence sociale que de lui faire appréhender une ruine, de l'exercice d'une vertu?

Non, Messieurs, elle n'a de danger à courir que par l'hésitation de son système actuel qui garde la mort sans conviction, le glaive sans frapper; et pour réaliser ce noble instinct qui la travaille, elle n'a qu'une chose à faire: un acte de foi en elle-même, un acte de confiance en ce Dieu qui lui inspire et qui l'aidera à réaliser une des plus saintes phases de sa régénération.

Passons au concours.

La Société en avait ouvert deux: l'un pour des mémoires, l'autre pour des articles de journaux propres à populariser

la doctrine de l'abolition de la peine de mort par la presse périodique.

Le concours des articles de journaux est prorogé au 31 décembre de cette année.

Nous n'avons à nous occuper aujourd'hui que du concours des mémoires manuscrits.

La pensée de la Société a été puissamment communicative. Elle a remué au loin des pensées sympathiques. Son action n'a pas été bornée à la France. L'Europe entière a répondu. Soixante et un mémoires attestent cette vibration d'un sentiment presque unanime. L'Allemagne, l'Italie, la Suisse, Genève, ont envoyé des travaux remarquables, dignes représentations de ces nations diverses à ce pacifique congrès d'humanité. La Société a distingué surtout deux mémoires italiens, dont l'un est un hommage que le fils du célèbre Fabroni, de Florence, a fait d'un mémoire imprimé de son père. Elle a distingué aussi un mémoire allemand-français de M. le docteur Grohmann, professeur à Dresde. Une médaille d'argent est décernée à ce mémoire, où les plus saintes sanctions de la religion sont invoquées en faveur de la raison et de la science.

La commission a distribué les soixante mémoires en trois catégories. Les uns, au nombre de quarante, presque tous satisfaisants par les vues, les intentions, le talent, mais que des excentricités de rédaction, des imperfections de forme, des théories trop aventureuses, l'ont à regret forcée d'écartier, tout en payant à leurs auteurs le tribut de reconnaissance et souvent d'admiration qui leur est dû.

Les vingt autres mémoires ont longtemps balancé ses suffrages. Dans l'impossibilité de donner autant de médailles qu'il y avait de concurrents, elle en a éliminé encore dix par des considérations préjudiciables de forme et de style, et elle a partagé ainsi entre les dix mémoires restants les encouragements dont elle avait à disposer.

Les six mémoires jugés dignes de la médaille de bronze sont : le n° 33, dont l'auteur est M. l'abbé de Vic, curé

d'Houdainville (Oise). Au nom d'une religion qui a enseigné l'immortalité de l'âme et le pardon, il s'élève contre une peine qui, dans son énergique expression, *prêche le matérialisme*.

Dans le n° 24 nous découvrons l'âme et le génie d'une femme, madame Eugénie Niboyet.

M. Morel, pasteur de Corgemont en Suisse, auteur du mémoire sous le n° 18, s'adresse surtout au sentiment français, et semble, au nom de tant de glorieuses initiatives prises par notre nation, nous commander la sainte initiative de l'abolition de la mort dans nos lois.

On trouve, avec un intérêt que ne peuvent altérer des inégalités de diction, les plus larges développements de logique et de faits dans le n° 14, dont l'auteur est un ingénieur des ponts et chaussées, M. Mordret.

Un raisonnement sévère et des impulsions de la plus haute moralité distinguent le n° 57, ouvrage de M. Laurent, maire de Saverdun (Ariège).

Les quatre mémoires nos 7, 59, 10 et 17 ont obtenu chacun la médaille d'argent. La commission n'a point classé ces quatre mémoires entre eux ; elle s'est bornée à les couronner en commun et à mérite à peu près égal, distinguant seulement l'un de l'autre, par des qualités de pensées et de style qui lui étaient spéciales. Ainsi le n° 7, dont l'auteur est M. Poupot, professeur à Sorrèze, par l'énergie et la profondeur de la touche ; le n° 59, par l'émotion et la contagion du sentiment, émotion qui trahissait le cœur d'une femme dans les convictions de l'écrivain (cette femme est madame Elisabeth Celnart, de Clermont en Auvergne) ; le n° 10, par l'économie du plan, la complète exposition des preuves, des inductions, des documents (l'auteur est M. Doublet de Boisthibaut, avocat à Chartres) ; le n° 17, dont l'auteur est M. Girou de Buzareingues, par l'éclat et la chaleur de l'expression.

Telles sont, Messieurs, les rémunérations bien insuffisantes que la Société décerne à ceux des concurrents qui

sont le mieux entrés dans la lettre et dans l'esprit de son programme : quelques médailles données par des hommes de zèle à des hommes de bien. Mais la Société de la morale chrétienne ne se dissimule pas que la valeur de ces prix, qui n'est rien devant les hommes, sera grande un jour peut-être devant l'humanité et devant Dieu. Ce n'est pas l'espoir d'une rémunération en or ou en gloire qui sollicite de tels écrits. Ces pensées vivent et se rétribuent d'elles-mêmes ; de tels ouvrages sont des actions plus que des livres.

Aux actes les plus héroïques, aux dévouements les plus sublimes, la société civile n'a pas de prix à donner. Elle se contente de les signaler par une marque de distinction sans valeur, et qui a bien moins pour objet de payer la vertu dans celui qui l'a pratiquée que de l'inspirer aux autres par l'exemple. Et si une humble médaille de cuivre suffit à la récompense du courageux pilote qui a sauvé une vie au péril de la sienne, si cette médaille passe après lui, comme un titre de vertu, à ses enfants, quel prix n'auront pas à nos yeux, Messieurs, ces médailles décernées à des écrivains, à des philosophes, à des ministres de l'Évangile, à des femmes, dont les efforts, aujourd'hui obscurs, auront concouru cependant à préserver non pas une vie, mais des milliers de vies humaines ? Ces médailles, Messieurs, elles passeront de génération en génération dans les familles de ceux qui les reçoivent ; elles signaleront à des descendants plus heureux la sainte pensée de leurs pères ; elles seront le denier impérissable, le denier que nous devons tous à cette œuvre collective de l'amélioration et de la moralisation des hommes.

D'heureux symptômes nous présagent le but glorieux de nos efforts. Montesquieu, ce prophète des sociétés, dit quelque part que l'adoucissement des peines est un symptôme certain et constant du développement de la liberté chez les peuples, tant la liberté et la moralité sont jumelles dans les pensées de la Providence. Eh bien ! la liberté a grandi de mille ans chez nous en un demi-siècle. Espérons

que la parole de Montesquieu ne sera pas vaine, et que la spiritualisation de nos mœurs va se montrer proportionnellement dans nos lois. Il n'a pas tenu à un de nos plus dignes amis, M. de Tracy, un de ces cœurs où se résument tous les bons instincts d'une époque, que la peine de mort pour cause politique ne fût effacée de nos codes par la main encore palpitante de la révolution de Juillet, et que les passions populaires ne fussent enfin désarmées d'une pénalité dont elles s'entre-tuent depuis tant de siècles. Cette pensée ne dort ni dans son cœur ni dans le nôtre. Une grande pensée est-elle jamais morte en France ?

Heureux le jour où la législation consacrerait enfin dans ses codes ces saintes inspirations de la charité sociale ! Heureux le jour où elle verra disparaître, devant la lumière divine, ces deux grands scandales de la raison du XIX^e siècle : l'esclavage et la peine de mort ! Heureux le jour où la société humaine pourra dire à Dieu, en lui restituant ces générations tout entières : Nous rendons intactes à la nature toutes les vies qu'elle nous a confiées ! Comptez, Seigneur ! il n'en manque pas une. Si le crime a répandu encore quelques gouttes de sang sur la terre, nous ne l'avons pas lavé dans un autre sang ; nous l'avons effacé sous nos larmes. Nous avons rendu son innocence à la loi. La société est une religion aussi, mais son autel n'est pas un échafaud. Elle reçoit l'homme de la nature pour transformer et sanctifier l'humanité, et à la place du crime et de la mort elle renvoie aux pieds du Juge suprême le repentir et la réparation. L'Évangile est à la fois son inspiration et son modèle, et la législation ne sera complète qu'autant que chacune des lois humaines sera une traduction et un reflet d'une des lois de Dieu. C'est le génie du législateur de les découvrir, c'est sa vertu de les écrire ; et ce sera votre seul et modeste honneur, Messieurs, de l'avoir inspiré de vos efforts et devancé de vos désirs.

et qui ne lui laisse aucun repos, jusqu'à ce qu'il ait restauré dans ses lois le principe que Dieu a mis dans sa nature. Nous sommes à une de ces époques d'examen social. Il n'est donc pas étonnant que cette conscience publique recommence à s'interroger sur une des plus terribles anxiétés de sa législation, et qu'elle se demande s'il est vrai qu'il y ait une vertu sociale dans le sang versé ; s'il est vrai que le bourreau soit l'exécuteur d'une sorte de sacerdoce de l'humanité ; s'il est vrai que l'échafaud soit la dernière raison de la justice. Son horreur du sang, son mépris du bourreau, lui répondent : laissons-la réfléchir, ou plutôt aidons-la à réfléchir. Tel est l'objet du concours que vous avez établi et que vous allez juger.

Mais, avant d'entrer dans l'examen rapide des nombreux et brillants travaux que ce concours a suscités, permettez à votre rapporteur d'établir sa pensée sur la peine de mort. Vous jugerez mieux des progrès que ce concours aura fait faire à vos propres convictions.

Nous ne voulons fausser aucune vérité pour en redresser une. Nous ne pensons pas que la société n'ait jamais eu ou cru avoir le droit de vie et de mort sur l'homme. Nous pensons, et il n'est pas besoin de vous dire que nos pensées ici sont tout individuelles, qu'elle ne l'a plus. La société étant, selon nous, nécessaire, elle a tous les droits nécessaires à son existence ; et si, dans les commencements de son existence, dans les imperfections de son organisation primitive, dans son dénûment de moyens répressifs, elle a pensé que le droit de frapper le coupable était sa raison suprême, son seul moyen de préservation, elle a pu frapper sans crime, parce qu'elle frappait en conscience. En est-il de même aujourd'hui ? et dans l'état actuel d'une société armée d'une force suffisante pour réprimer et punir sans verser le sang, éclairée d'une lumière suffisante pour substituer la sanction morale, la sanction corrective, à la sanction du meurtre ; cette société peut-elle légitimement rester homicide ? La nature, la raison, la science, répondent unanime-

ment : non. Les plus incrédules hésitent. Pour eux au moins, il y a doute. Or, le jour où le législateur doute d'un droit si terrible, le jour où, en contemplant l'échafaud ensanglanté, il recule avec horreur et se demande si pour punir un crime il n'en a pas peut-être commis un lui-même, de ce jour la peine de mort ne lui appartient plus. Car qu'est-ce qu'un doute qui ne peut se résoudre qu'après que la tête a roulé sur l'échafaud ? qu'est-ce qu'un doute auquel est suspendue la hache de l'exécuteur, et qui la laisse tomber sur une vie d'homme ? Ce doute, Messieurs, s'il n'est pas encore un crime, il est bien près d'être un remords !

L'homme peut tout faire, excepté créer. La raison, la science, l'association lui ont soumis les éléments. Roi visible de la création, Dieu lui a livré la nature ; mais, pour lui faire sentir son néant, au milieu des témoignages de sa grandeur, Dieu s'est réservé à lui seul le mystère de la vie. En se réservant la vie, il a dit évidemment à l'homme : Je me réserve aussi la mort. Tu ne tueras pas, car tu ne peux restituer la vie. Tuer est un attentat à moi-même. C'est une usurpation à mon droit divin, c'est une violence faite à ma création. Tu pourras tuer, car tu es libre ; mais pour mettre le sceau de la nature à cette inviolabilité de la vie humaine, je donne à la victime l'horreur de la mort, et un cri éternel au sang contre le meurtrier.

Cependant ce sceau de la nature fut rompu par la première mort violente. Le meurtre devint le crime de l'homme pervers, et, il faut le dire, il devint la défense de l'homme juste. Comme droit de défense ou de préservation, il devint déplorablement légitime. Il appartient à l'homme contre l'homme, comme il appartient au tigre contre le tigre. La société venant à se former, et encore à ses premiers rudiments, en déposséda l'individu et se chargea de l'exercer elle-même. Ce fut un premier pas. Mais la société confondit, en s'emparant de ce droit, la vengeance avec la justice, et consacra cette loi brutale du talion qui punit le mal par le

la peine de mort dans nos lois serait une intimidation et un exemple plus puissant contre le crime, que ces gouttes de sang répandues de temps en temps, si stérilement, vous en convenez vous-mêmes, devant le peuple, comme pour lui en conserver le goût. (*Sensation.*)

Jamais, je l'avoue, je n'ai éprouvé plus d'émotion en montant à cette tribune, et la Chambre doit le comprendre, car, s'il est des occasions où le législateur voulut donner à ses paroles toute la gravité, je dirais presque toute la sainteté du sujet soumis à sa délibération, à coup sûr c'est celle-ci. C'est quand il tient entre ses mains la vie ou la mort de ses semblables, et que le vote qu'il va porter peut devenir, pendant de longues années peut-être, un arrêt dans la bouche du juge et un glaive dans la main de l'exécuteur. (*Sensation prolongée.*)

Eh bien ! nous sommes dans ce cas aujourd'hui, et les sympathies ou les répulsions que nous allons montrer pour ou contre les pétitionnaires vont encourager ou décourager les sentiments d'un grand nombre d'hommes qui ont couvert ces pétitions de dix-huit mille signatures, signatures qui n'ont pas été extorquées, qui n'ont pas été mendrées comme on vient de vous le dire, mais qui ont été apposées sur ces pages avec ce respect qu'on apporte à un acte religieux. (*Très-bien ! sur plusieurs bancs.*)

Je passe aux objections présentées tant par M. le rapporteur de la commission que par l'honorable M. Parès.

« Et d'abord je prierai la Chambre d'être assez juste pour ne pas me prêter, non plus qu'à la plupart des principes que je soutiens, l'opinion hasardée, et même, je le dirai, profondément coupable, si justement repoussée et flétrie par le rapporteur et l'honorable préopinant. M. de La Rochefoucauld le disait tout à l'heure, nous ne sommes en rien solidaires des termes dans lesquels certains pétitionnaires se sont exprimés. Il fallait séparer ce qu'il y a de téméraire dans la manière dont ils ont exprimé un bon désir, d'avec ce qu'il y a de modéré, de conservateur, de pratique, de

V

SUR

L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 18 mars 1838.

Des habitants de Dunkerque et de Paris avaient adressé à la Chambre une pétition demandant l'abolition de la peine de mort. Le rapporteur proposait l'ordre du jour. M. de Lamartine demanda la parole en faveur de cette pétition, que M. Parès venait de combattre.

MESSIEURS,

La différence profonde qui existe entre l'honorable orateur auquel je succède et moi consiste surtout en ceci : que l'honorable préopinant veut conserver la peine de mort dans nos lois, précisément comme signe, comme intimidation, et en faire le moindre usage possible dans sa terrible application, et que nous, au contraire, par un sentiment, par un désir identique, nous voulons préserver autant que lui la société par une autre sorte d'intimidation et d'exemple ; mais nous croyons, et j'espère vous démontrer succinctement tout à l'heure, que l'abolition systématique de

profondément religieux dans les autres. Eh bien ! je vais essayer de le faire.

Quelques-unes des pétitions semblent vouloir renouveler ces doctrines immorales de fatalisme dont le vice et le crime aiment à se couvrir contre le remords et la peine, et rejeter sur les imperfections de la société les désordres et les attentats qui la souillent. (*Au centre : Oui ! oui !*) Eh bien ! Messieurs, nous protestons les premiers contre ces expressions coupables. Il serait trop commode pour les méchants de renvoyer à la société la responsabilité de leurs crimes et de dire : J'aurais été vertueux, honnête, si la société de mon temps eût été mieux faite. Ce n'est pas l'état de la société seul, c'est la liberté morale de l'homme qui constitue le crime. Il y a sans doute réaction de la société sur l'individu et de l'individu sur la société, mais les imperfections de l'un n'excusent pas les crimes de l'autre, et c'est sous des sociétés plus vicieuses, plus corrompues que la nôtre, que le crime et la vertu ont mérité leurs noms ! (*Vive approbation sur tous les bancs.*)

On vient de soutenir encore que la société n'avait pas droit de vie et de mort sur ses membres. Messieurs, telle n'est point notre opinion. La société, étant nécessaire, a reçu évidemment de son auteur tous les droits nécessaires à sa conservation, et si, dans les premiers temps, dans son imperfection, dans son dénuement de moyens répressifs, elle a cru ne pouvoir se défendre ou défendre ses membres sans la peine de mort, certes elle a pu l'exercer légalement alors, elle a pu tuer en conscience. (*Rumeurs à gauche.*)

Mais la question n'est plus là. Au point de civilisation où nous sommes parvenus, la peine de mort est-elle encore nécessaire à la société, et, par conséquent, la peine de mort est-elle encore légitime ? Voilà la question, la seule que je pose, la seule utile à poser, et, si nous la posons, c'est déjà une preuve qu'il y a doute dans un grand nombre d'esprits. Or, du moment qu'il y a doute, le législateur ne doit-il pas s'abstenir ? car, ainsi que je le disais il y a deux ans, dans

une occasion semblable, qu'est-ce qu'un doute qui ne peut se résoudre qu'après qu'une tête a roulé sur un échafaud ? Qu'est-ce qu'un doute auquel est suspendue la hache de l'exécuteur ? Si ce n'est pas un crime, c'est bien près peut-être d'être un remords.

On vient de nous dire : Mais il faut une sanction à la loi, et la mort a été de tout temps cette sanction terrible, cette sanction suprême, qui seule a pu défendre le monde des agressions du crime. N'enlevons pas cette clef de voûte de la société, ou la société s'écroulerait dans le sang. Messieurs, il y a là une erreur de date, un anachronisme législatif que je vous demande à réfuter une fois pour toutes. J'ose vous demander un peu d'attention pour une discussion qui touche à la philosophie même des lois.

Et nous aussi nous ne nous faisons pas une humanité chimérique, obéissant à la loi parce qu'elle est loi, et n'ayant besoin ni de coercition au bien, ni d'intimidation, ni de pénalité contre le mal. Et nous aussi nous voulons une sanction à la loi ; mais nous disons, et l'histoire est notre témoin, et les transformations, les adoucissements, les suppressions de pénalités le prouvent, nous disons qu'il y a à la loi deux espèces de sanctions de nature différente, et qu'à mesure que le genre humain se civilise, que les législations se perfectionnent, la société se défend davantage par l'une ou par l'autre de ces sanctions pénales. Je m'explique : il y a une sanction matérielle, brutale, inflictive, sanglante, que vous appelez la loi du talion, qui punit l'homme dans sa chair, qui frappe parce qu'on a frappé, qui jette un cadavre sur un cadavre, qui lave le sang dans le sang ; cette sanction aboutit à la peine de mort ; que dis-je ? elle ne s'arrête pas là : elle va jusqu'à ces supplices, jusqu'à ces tortures, jusqu'à ces morts multipliées par les mutilations qui font mourir cent fois le coupable ou le condamné, et qu'il faudrait regretter et rétablir si vous vouliez aller loyalement aux conséquences de votre principe d'intimidation par la mort.

Mais il y a une sanction nouvelle, une sanction morale, une sanction non charnelle, non mortelle, non sanglante, aussi puissante, mille fois plus puissante que la vôtre, sanction que la société substitue graduellement à l'autre, à mesure que la société se spiritualise et se moralise elle-même davantage. Celle-là consiste dans l'impuissance où l'on met le criminel de récidiver, dans la correction qu'on lui inflige, dans la solitude qui le force à réfléchir, dans le travail qui dompte les passions, dans l'instruction qui éclaire, dans la religion qui change le cœur, enfin dans l'ensemble de ces mesures défensives et correctives qui préservent la société et améliorent le criminel. Entre ces deux systèmes, il y a tout l'espace parcouru des bûchers et des tortures au système pénitentiaire. Eh bien! nous disons, nous, que vous êtes arrivés à ce point de spiritualisation et de moralisation sociales, que vous devez faire le dernier pas et supprimer la mort que vous n'appliquez déjà presque plus. Du moment que vous reconnaissez le principe de la régénération morale de l'homme, et vous allez le mettre en fait dans l'organisation du système pénitentiaire, la peine de mort devient une inconséquence et une impiété!

Vous craignez encore pour la société; vous affirmez qu'elle a encore besoin de la mort, et que notre système serait insuffisant. D'abord, nous pourrions vous répondre: Notre système n'est pas une expérience. Il a été tenté chez plusieurs peuples, à plusieurs époques, surtout à ces époques où le christianisme, entré dans les mœurs, avait répandu partout la mansuétude et son esprit divin de charité. Sous Constantin, pendant un demi-siècle, sous les empereurs chrétiens, en Russie, en Toscane et partout, il a eu les effets les plus heureux, et partout il a adouci les mœurs et diminué les crimes, à ce point qu'en Toscane, parmi des populations de quarante mille âmes, sous le même soleil, avec les mêmes passions, avec les mêmes races, les mêmes mœurs que les populations de l'État romain si féroces, deux sbires ou deux gendarmes suffisent à la police de répression.

Mais nous vous répondrions surtout par la revue de toutes les forces défensives dont la société actuelle est pourvue contre les agressions du crime. Eh quoi! n'avez-vous pas votre organisation même, vos gouvernants, votre force armée, vos polices, vos gendarmeries, vos tribunaux, vos poursuites d'office, vos prisons, vos déportations, vos bagnes? N'est-ce pas assez de défenses matérielles? Et, en défense morale, êtes-vous plus désarmés? La conscience, la religion, seconde conscience, et dont le code punit le crime d'une pénalité éternelle? L'instruction plus répandue, la moralité croissante? Enfin, l'opinion publique, qui est devenue une force réelle, la plus efficace peut-être de toutes les forces sociales, et qui, au moyen de la publicité, affiche le nom et le crime, multiple la honte et la réprobation, et devient le plus inévitable de tous les supplices? Je dis qu'avec tous ces moyens de préservation, la vie humaine est aussi garantie qu'elle peut l'être, et que la peine de mort n'ajoute rien à la sécurité des citoyens.

Mais je vais plus loin, et je dis que la peine de mort, d'une part, ne réprime ou ne prévient pas le meurtre, et, de l'autre part, accroit les dangers de la société en entretenant la férocité des mœurs.

Examinez l'état d'esprit du criminel prêt à commettre un meurtre. Son crime, je l'ai déjà dit, n'a que deux motifs: une passion violente ou un intérêt cupide. Si c'est une passion, le criminel est déjà dans le délire, dans la démence, et la crainte de la pénalité disparaît pour lui: il assouvit sa passion à tout prix; il ne recule pas devant la mort, au contraire. (*Interruption, rumeurs.*)

M. MERMILLIOD. Mais c'est du fatalisme.

M. DE LAMARTINE. J'entends un de mes collègues dire que c'est là du fatalisme. Eh! Messieurs, n'est-ce pas moi qui viens de protester d'avance contre cette imputation en flétrissant ces doctrines d'impulsion irrésistible au crime, dont les criminels se couvrent contre leur conscience et contre la loi? Je ne parle pas ici de l'état du criminel avant

que son intelligence n'ait été subjuguée et obscurcie par la pensée du crime, mais du coupable déjà coupable dans la perpétration de son acte, et je dis que la nature humaine est ainsi faite que souvent l'idée de jouer sa passion contre sa vie, que l'idée de la mort est une sorte d'excitation féroce au crime, et qu'il se justifie à lui-même sa perversité en se disant : Je risque ma vie contre celle d'un autre. Et si c'est un intérêt, comme le criminel est à froid et qu'il pèse son crime contre son risque, s'il persévère à tenter le crime, c'est qu'évidemment la peine de mort, lointaine, incertaine, douteuse, n'agit plus sur son esprit. Dans les deux cas, l'intimidation est donc nulle.

Non, croyez-le, Messieurs, l'intimidation par la peine de mort a sans doute quelque efficacité dans un petit nombre de cas ; mais cette intimidation est bien faible dans un temps où les convictions religieuses affaiblies ne laissent voir dans la mort qu'une seconde de douleur, à peine sentie, sans conséquence au delà du tombeau ; dans un temps où le suicide, la mort choisie, la mort volontaire est tellement multipliée, que l'homme joue avec sa vie comme avec une chose vile ; où il verse son sang comme l'eau, où il invente tous les jours des moyens rapides et doux de quitter la vie comme on quitte un supplice. Croyez-moi, croyez-en les faits, dans un temps pareil, ce n'est pas la mort qu'il faut apprendre à craindre, c'est la vie qu'il faudrait apprendre à respecter !

On nous parle aussi d'expiation. Messieurs, un mot sur l'expiation. Est-ce devant Dieu, est-ce devant les hommes que la justice pénale est une expiation ? Si c'est devant Dieu, je vous comprends : oui, devant l'Être infailible, qui peut seul proportionner la peine au délit, il y a, il doit y avoir expiation ; mais devant les hommes, la justice pénale ne peut avoir qu'un de ces trois objets en vue : indemniser la victime, corriger le coupable, préserver la société. Indemniser la victime : par la peine de mort vous ne le pouvez pas : tout le sang que vous verserez ne restituera pas

une goutte de celui qui aura été répandu. Corriger le coupable : vous ne le pouvez pas, si vous le tuez. Préserver la société : je viens de vous démontrer que la peine de mort n'agit presque pas dans huit cas sur dix, et que la société est pourvue de forces suffisantes pour sa préservation.

Mais je dis plus. Je dis que l'abolition de la peine de mort que nous vous demandons sera la préservation la plus puissante que vous puissiez procurer à la société contre l'homicide. Oui, je dis que quelques gouttes de sang répandues de temps en temps sous les yeux du peuple, comme pour lui en conserver le goût, seront moins efficaces que cette proclamation sociale de l'inviolabilité de la vie de l'homme, que vous ferez à la face du monde en abolissant l'échafaud. C'est un dogme auquel votre exemple donnera une autorité toute puissante. Qu'est-ce donc, se dira l'homme pervers, que cette vie de l'homme devant laquelle la société tout entière s'arrête ? Le sang de l'homme est donc sacré, puisque la société qui a le pouvoir de le répandre en expiation s'abstient d'en verser une goutte, même de celui qui a donné la mort ! Sans doute, vous auriez encore des crimes, mais ils seraient plus infâmes, plus déshonorés, plus rares ; et la pénalité corrective et pénitentiaire mieux appliquée, parce qu'elle serait plus douce, ne donnerait plus ces scandales de l'impunité, encouragements au crime. Car je ne vous demande l'abolition que le jour où vous aurez le système pénitentiaire : vous allez le discuter. Un système pénitentiaire est le préambule indispensable de la loi sur l'abolition de la peine de mort.

N'hésitons donc pas davantage, Messieurs, rendons-nous à ces symptômes évidents de l'opinion publique, à ces pétitions signées avec un religieux sentiment, à cette horreur du peuple pour l'échafaud, qui le fait reculer d'année en année de vos places publiques jusque dans vos faubourgs les plus écartés ; à ces scrupules des jurés qui refusent à la

loi des condamnations capitales que leur conscience leur défend. N'attendez pas que le crime cesse entièrement! c'est à vous de commencer. La société et le criminel se regarderont-ils éternellement l'un l'autre pour savoir lequel cessera le premier de verser le sang? Commencez, et ne craignez pas ces périls dont on vous effraye. Non, la clef de voûte de la société n'est pas la mort! la clef de voûte de la société, c'est la moralité de ses lois!

Il y eut ici un beau mouvement en 1830; ce fut le jour où un de nos dignes collègues, dont la voix nous manque aujourd'hui, et dont l'absence à cette Chambre est un reproche au pays, M. de Tracy, vous demanda de proclamer l'abolition de la peine de mort le lendemain de votre victoire: c'eût été là une date mémorable, une date glorieuse de votre Constitution. Ce moment était propice; c'est dans les grandes émotions que l'homme se sent plus généreux, parce qu'il est plus homme: alors un vote magnanime pouvait vous être arraché, et s'échapper, dans un élan d'enthousiasme, de l'unanimité de vos cœurs. Vous vous arrêtales; ce fut un malheur pour l'humanité! Mais puisse ce malheur tourner à la gloire de la Chambre de 1838 et lui laisser l'honneur de cette abolition! Vous avez fait de grandes choses depuis sept ans, quoiqu'on calomnie toujours le présent.

La suppression des jeux, la suppression des loteries, la loi sur les aliénés, l'admission des circonstances atténuantes, les lois charitables sur l'enseignement gratuit, prouveront à la postérité que vous avez compris que les lois humaines devaient être des traductions des lois divines. Non! cette époque n'a pas été stérile. Mais voulez-vous la marquer d'un sceau ineffaçable? voulez-vous prendre date dans les siècles en associant vos noms à une de ces grandes résolutions morales vers lesquelles les temps à venir reportent les vœux pour en bénir les auteurs? Suivez l'instinct de vos âmes, croyez que le sentiment qui inspire ces pétitions est plus infallible que la routine et la logique qui

les repoussent, et renvoyez-les au conseil des ministres, en lui demandant de vous apporter, pour premier article de la loi sur le régime pénitentiaire, l'abolition de la peine de mort. (*A gauche: Très-bien! très-bien!*)

JANIL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

®

SISTEMA GENERAL DE BIBLIOTECAS

VI

SUR L'ENSEIGNEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 24 mars 1837.

(Discussion du projet de loi sur l'instruction secondaire.)

Le projet de loi sur l'instruction secondaire donna lieu à un incident remarquable. Une question importante, diversement agitée dans l'opinion publique, se posa devant la Chambre : en quelle mesure les lettres et les sciences devaient-elles se partager l'enseignement ? Sans esprit de prédominance exclusive, M. Arago avait parlé en faveur des sciences. Il était naturel que M. de Lamartine lui répondit pour les lettres. Mais la discussion qui, avec les deux orateurs, s'était élevée dans les principes, ne put arriver à un résultat satisfaisant pour l'une ou l'autre des deux opinions qui divisaient la Chambre. Les partisans de la liberté d'enseignement trouvaient trop de restrictions dans le projet de loi ; les défenseurs de l'Université s'alarmèrent de concessions dangereuses. Adoptée à une faible majorité, la loi ne fut même pas présentée à la sanction de l'autre Chambre.

MESSIEURS,

En essayant de répondre à l'illustre et savant orateur qui, en défendant les sciences dont il est l'honneur, a été si juste, si bienveillant même envers les lettres, il y aurait injustice, il y aurait inconvenance à moi de réduire la ques-

tion entre nous à une misérable question de pédagogie, à une question de prééminence académique entre les études scientifiques et les études morales et littéraires. Telle n'est pas ma pensée. Ce n'est pas la lutte, ce n'est pas l'antagonisme qu'il faut établir entre ces nobles facultés de l'esprit humain, c'est le concours, c'est l'harmonie. Bien loin de se nuire, bien loin de se combattre, elles se fortifient, elles se complètent l'une par l'autre : les sciences sont les éléments de la pensée, les lettres sont la lumière des sciences. La pensée est aux sciences, si vous me permettez une expression que vous trouverez peut-être trop poétique, ce que fut aux éléments de l'univers le Verbe qui les éclaira et les ordonna. En écoutant tout à l'heure le préopinant vous citer les noms de Pascal, de Descartes, de Leibnitz, de Cuvier, de tous ces grands génies chez lesquels la gravité, la solidité des études scientifiques n'ôta rien au coloris et aux charmes de l'imagination et du style, un autre nom, un nom moderne, un nom contemporain se présentait à toutes vos pensées, et ce nom il n'était interdit qu'à M. Arago de le prononcer. (*Bravo ! bravo !* — L'orateur se tourne vers M. Arago.)

Mais, Messieurs, s'il n'y a pas lutte de prééminence, il y a pour le législateur, sous l'apparente frivolité de cette discussion, il y a une question d'importance relative à résoudre entre l'étude des sciences exactes trop exclusivement admise et l'étude des lettres humaines. Nous devons la discuter et la résoudre pour savoir quelle place il nous faut donner à l'une ou à l'autre de ces facultés dans notre système d'enseignement, ou plutôt dans quelle proportion nous les ferons concourir. Eh bien ! pour n'y pas revenir, je la tranche d'un mot : si le genre humain était condamné à perdre entièrement un de ces deux ordres de vérités, ou toutes les vérités mathématiques, ou toutes les vérités morales, je dis qu'il ne devrait pas hésiter à sacrifier les vérités mathématiques ; car si toutes les vérités mathématiques se perdaient, le monde industriel, le monde matériel subi-

rait sans doute un grand dommage, un immense détriment; mais si l'homme perdait une seule de ces vérités morales dont les études littéraires sont le véhicule, ce serait l'homme lui-même, ce serait l'humanité tout entière qui périrait. (*Sensation.*)

Sans doute il y a quelque chose de vrai dans le tableau que M. Arago vient de faire des inconséquences de notre système d'enseignement; sans doute j'ai souvent déploré moi-même ces persévérances de la routine qui donnent à une époque l'éducation d'une autre époque, qui enseignent à des Français la langue des Latins et des Grecs, et donnent les mœurs, la religion, les lois, les préjugés des Athéniens ou des Romains à des enfants qui sont nés dix-huit cents ans après, et qui doivent vivre à Paris ou à Londres. C'est, si j'ose me servir de cette expression, une mascarade d'opinion, de religion et de mœurs, où l'on donne à une génération le costume d'une autre, et d'où ne peut résulter que le plus ridicule quiproquo de civilisation. Sous ce rapport, je pense comme mon honorable ami. Loin de ma pensée de le combattre! Je veux à chaque époque sa vérité, à chaque génération sa nature. Je veux une éducation spéciale, une éducation sincère, qui apprenne à l'enfant, non pas seulement ce qu'ont su ses pères, mais ce qu'on sait de son temps, ce qu'il doit savoir lui-même pour vivre, pour penser, pour croire, de la vie, de la pensée, de la foi sociale de son temps. Comme mes honorables amis, je veux qu'on l'instruise de bonne heure à ces sciences des phénomènes naturels, à ces révélations de la nature physique qui rendent sensibles, évidentes, pratiques à ses yeux les vérités abstraites de ses livres; magnifiques échelons que la science moderne surajoute sans cesse à d'autres, pour élever notre intelligence vers la vérité et vers Dieu. (*Sensation.*)

Et ici, Messieurs, vous voyez que j'abonde dans le sens de M. Arago; comme lui je trouve de la poésie et de l'éloquence dans les chiffres mêmes. Je me souviens qu'il n'y a

pas longtemps encore, à une époque de la vie où l'imagination n'a peut-être plus toute sa sensibilité, toute son impressionnabilité première, j'ai éprouvé, en lisant les leçons astronomiques d'Herschell, une des plus fortes, une des plus poétiques impressions de ma vie. J'en ai éprouvé autant quelquefois en lisant ces admirables travaux où M. Arago popularise les astres; et, je le déclare, dussé-je blesser mon honorable adversaire, dans ces moments je me suis écrié: Herschell et M. Arago sont deux grands poètes! (*Très-bien! très-bien!*)

Mais voici où est le différend entre lui et moi. Je prie la Chambre de me prodiguer son attention, car je vais toucher presque à la métaphysique de la législation.

Cette éducation exclusivement professionnelle, scientifique, industrielle, que je veux comme vous, doit-elle commencer avec l'enfance, ou ne doit-elle pas être précédée par une éducation morale, littéraire, par une éducation commune? et enfin cette éducation spéciale et industrielle que vous demandez pour les collèges communaux doit-elle exclure l'étude des langues que vous appelez mortes, et que moi j'appellerai immortelles? (*Très-bien!*) Voilà la querelle entre vous et moi. Je blesse, je le sais, un des préjugés généralement répandus dans le pays et dans la Chambre, ou plutôt la réaction contre ce préjugé ancien qui faisait dominer toutes nos études par les études dites classiques. Ce sentiment, je l'ai partagé d'abord moi-même; de plus mûres réflexions m'ont ramené aux études classiques. J'en dois compte à la Chambre, et surtout aux pères de famille qui nous écoutent d'ici, et qu'il faut prémunir contre de trop complètes et trop imprudentes innovations. (*Écoutez! écoutez!*)

Et d'abord, que les honorables préopinants me permettent de leur demander à quel titre ils parlent de l'éducation à cette tribune? Ils me répondront que c'est à titre d'hommes politiques, de législateurs. Eh bien! je leur demanderai encore: aux yeux du législateur, de l'homme

politique, qu'est-ce que l'enfant? L'enfant, c'est un être sociable, un être dont la destinée est de vivre en commun avec d'autres hommes, d'être membre utile, membre incorporé à la société, à la nation dont il fait partie. Il doit avoir d'innombrables corrélations, des rapports complets avec les choses, avec les idées, avec les mœurs, avec les hommes nés autour de lui, et sa place quelconque dans la société sera d'autant plus juste, et la société elle-même sera d'autant mieux organisée qu'il sera mieux fait pour elle et pour lui. Avoir le plus de rapports possible avec la société dont il est membre, voilà la destinée de l'enfant comme être sociable, et c'est là, Messieurs, ce qui fait la force des religions. Pourquoi sont-elles si puissantes et si immuables? C'est que, donnant de bonne heure à tous leurs sectateurs une même pensée, une même foi, un symbole unanime, elles forment pour ainsi dire une seule âme de tout un peuple, de toute une génération, qu'elles les font croire, penser, sentir, prier, agir en commun, et qu'à l'aide de cette conviction collective elles enfantent ces prodiges de civilisation que ni les philosophies, ni les législations ne peuvent accomplir! Eh bien! la société est une religion aussi, et, pour agir puissamment sur les hommes, avec les hommes, pour les hommes, il faut qu'elle leur fasse aussi un symbole commun. Je défie mes contradicteurs de nier un principe aussi évident, aussi palpable! Eh bien! si, avant tout, ce principe est vrai, l'éducation commune est nécessaire; elle est la conséquence directe, invincible de la destinée même de l'enfant.

En effet, Messieurs, en dehors de cette diversité de vocations et de carrières qui saisissent l'homme plus loin et plus tard dans la vie, et qui nécessitent alors les enseignements spéciaux, il y a une grande et précieuse unité à observer, à conserver, à accroître, s'il est possible, entre tous les hommes, entre tous les enfants destinés à devenir contemporains, compatriotes, concitoyens d'une même famille, quoique devant occuper des rangs divers dans la nation,

dans la société. Sans cela, vous aurez des hommes, vous aurez des individus, mais point de société, point de familles de peuple, point de nation. Vous aurez des êtres aussi étrangers les uns aux autres que ceux qui ne parlent pas la même langue ou n'adorent pas le même Dieu. La sociabilité, qui n'est que la grande sympathie des intelligences, des croyances, des mœurs, n'existera réellement pas. Vous aurez juxtaposition d'une innombrable quantité d'hommes, vous n'aurez ni assimilation, ni solidarité, ni unité, ni nationalité. Pour avoir cette assimilation, cette sympathie intellectuelle, cette incorporation des hommes avec les hommes qui forment la société, il faut indispensablement des idées communes entre eux. Il faut, pour ainsi dire, qu'à leur entrée dans la vie ils aient sucé le même lait, ils soient devenus une même chair et un même sang, ils aient vécu du même aliment; il faut, pour vivre plus tard en communion d'idées, d'action, de vertus, de mœurs, qu'ils aient vécu d'abord quelque temps en communion complète d'enseignement et d'instruction; et de plus, Messieurs, cette communauté des idées générales est tout ce qu'il y a de plus libéral et de plus démocratique au monde, et je m'étonne que, sous ce point de vue, elle ait échappé à mon honorable adversaire qui se préoccupe avec raison, comme moi, des questions d'intérêt populaire sous les questions législatives. Cette inégalité des richesses et des conditions sociales, que la nature rend malheureusement inévitable, une société bien faite, une société chrétienne ne l'étend pas aux patrimoines intellectuels de ses enfants. Elle leur doit à tous une part égale, une part commune de ce fond commun de civilisation, de morale, de lumière qu'elle possède. C'est là la seule loi agraire réalisable, c'est là ce partage du domaine intellectuel qui enrichit tout le monde sans appauvrir personne. Ce n'est que par une éducation commune que l'État peut le distribuer. (*Mouvement d'adhésion.*)

Je passe à la question des langues mortes. D'abord je

demande aux honorables préopinants qui ridiculisent si spirituellement l'étude du grec et du latin, si cette manie d'enseigner aux enfants des langues mortes est particulière à notre nation et à notre époque, et je réponds qu'il n'en est rien; que les nations les plus reculées dans l'histoire avaient déjà des langues savantes, des langues sacrées qu'ils enseignaient à des initiés ou à des disciples. Je vois que l'étude des langues mortes faisait partie essentielle de l'éducation chez les Romains; je vois que tous les peuples modernes ont initié leurs enfants à la connaissance des langues grecque et latine; je vois que la civilisation et l'art modernes se sont étendus et perfectionnés en proportion directe des monuments de ces langues antiques que l'on découvrait, que l'on vulgarisait parmi nous, et que la découverte de chaque manuscrit a été pour ainsi dire la cause d'un progrès dans nos littératures. Messieurs, ceci mérite attention. N'y a-t-il pas dans cette unanimité de toutes les nations et de tous les temps à honorer l'étude des langues mortes, n'y a-t-il pas un phénomène respectable? L'instinct de tous les peuples et de toutes les époques se serait-il grossièrement trompé? serait-il sans fondement, sans cause, sans motif? Aucun esprit grave et philosophique n'osera si hardiment le prononcer. Quant à moi, je ne doute pas que l'esprit humain n'ait eu ses raisons pour s'attacher avec tant d'obstination et de respect à cette superstition du passé, à ce culte de la tradition, dont l'étude des langues mortes a été chez tous les peuples le symptôme.

N'en doutons pas, Messieurs, ce phénomène universel s'explique par le désir éminemment social d'inspirer de bonne heure aux enfants le sentiment et l'amour du beau, inséparable du sentiment et de l'amour du bien et de l'honnête. Il est utile, il est indispensable que l'âme de l'homme enfant se forme à elle-même un type, et que ce type, sur lequel elle tend involontairement à se modeler, soit le plus idéal et le plus grand que son imagination puisse atteindre. De ce type que l'humanité se crée à elle-même dépend son

développement moral. Ne sommes-nous pas tous des statuaires qui travaillons intérieurement, et à notre insu, à nous rendre ressemblants à quelques-unes de ces grandes figures de l'histoire de l'antiquité qui ont frappé nos regards, qui ont ébranlé notre imagination dans notre enfance? (*Très-bien!*) Et, selon que cette figure est plus idéale et plus pure, ne serions-nous pas nous-mêmes plus élevés et plus parfaits? Eh bien! l'humanité est faite comme nous, plus grande et plus belle selon qu'elle a dans son type d'imitation plus de grandeur et plus de beauté.

Or, c'est un mystère, mais c'est un fait, que l'image du beau, que le type du beau, que le sentiment du beau, se révèlent avec plus d'évidence et de force dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Cela ne se prouve pas, cela se sent. Demandez-le à tout homme qui a lu la Bible ou Homère, qui a vu le Parthénon ou l'Apollon du Belvédère. Le beau est antique, et la preuve, c'est qu'il est éternel, c'est que les générations succèdent aux générations, et que l'immuable antiquité nous domine toujours, non pas seulement de toute la majesté des temps, mais de toute la majesté de la nature! On cherche sans cesse la cause de cette prédominance du beau antique, et je crois aussi l'avoir trouvée.

Le beau dans la littérature et dans les arts n'est que l'expression de la nature. Plus donc la nature sera primitive, grande et naïve, plus l'art et la littérature qui l'expriment seront eux-mêmes complets. Or, il est évident qu'il n'y a que certaines époques fugitives et instantanées de la vie des peuples où ces deux conditions du beau se rencontrent, c'est-à-dire où la civilisation naissante a déjà produit un art de penser et d'écrire, et où la nature encore jeune, encore vigoureuse, encore primitive, a assez de séve et de naïveté pour inspirer l'art. Étudiez l'histoire de tous les peuples, vous retrouverez l'apogée de leur littérature à ce point précis de leur existence. C'est là que le beau se produit dans toute sa primeur, dans toute sa sublimité; c'est

là qu'il faut aller en chercher les modèles. Or, ces modèles, où sont-ils conservés? Dans ces langues immortelles que l'on voudrait vous faire répudier. Gardons-nous-en, Messieurs, ne laissons pas ces études empiéter trop sur les autres. Pressons les années; réservons du temps à cette instruction spéciale, industrielle, qui est aussi un besoin relatif à chacun des enfants selon la vocation que sa condition sociale lui a faite; mais avant tout ayons une éducation commune, une fraternité intellectuelle au commencement de la vie, et conservons l'étude des langues qui renferment les trésors du beau. Le beau est la vertu de l'esprit; en restreignant son culte, craignons d'altérer plus tard la vertu du cœur. (*Mouvement.*)

Je soumets ces observations à votre sagesse. Mais permettez-moi, en finissant, de protester contre cette malheureuse tendance à rendre l'enseignement exclusivement spécial, scientifique, mathématique. Qu'est-il autre chose que l'application du matérialisme du dix-huitième siècle à l'éducation? Ce système, c'est la division du travail, principe admirable, mais exagéré, et qu'on veut appliquer même aux facultés intellectuelles, même aux facultés de l'âme, comme si l'âme et l'intelligence pouvaient se scinder en facultés distinctes dont on peut cultiver l'une et négliger les autres sans porter atteinte à l'ensemble? C'est ravaler la plus noble partie de notre être à la condition de nos membres corporels, qu'on peut dresser exclusivement à tel ou tel exercice. Mais l'âme, mais l'intelligence au contraire n'est qu'harmonie de toutes nos facultés morales, et c'est cette harmonie qui constitue la conscience et le génie; la conscience et le génie, vous n'oubliez que cela dans votre système! La conscience et le génie, qu'est-ce qui les produit, qu'est-ce qui les développe? Est-ce le calcul? sont-ce les mathématiques, la seule science qui ne sent pas, qui ne pense pas, qui ne raisonne pas? Non; ce sont les études morales que vous reléguez dans les inutilités! Qu'arrivera-t-il ainsi? Vous aurez un peuple d'admirables

ouvriers propres à faire des ponts, des chemins de fer, des tissus, des cotons, des draps; mais est-ce là tout l'homme? L'homme est-il une machine, un outil exclusivement façonné à gagner le plus de salaire, à produire le plus de résultat matériel possible dans un temps donné? L'homme n'a-t-il qu'une fin mercantile, industrielle, terrestre? Alors le système des enseignements spéciaux serait parfait.

Mais ne l'oublions pas, Messieurs, cette doctrine ravale la nature humaine; l'homme a une autre fin, une fin plus noble, une fin plus divine que de remuer des pierres et de la terre ici-bas; la fin de l'homme, c'est la pensée, la conscience et la vertu; et le Créateur de la divine pensée humaine ne demandera pas seulement aux civilisations si elles ont formé d'habiles ouvriers, d'utiles industriels, de nombreux travailleurs, mais si elles ont élevé, ennobli, agrandi, moralisé, dignifié cette pensée humaine par l'exercice de toutes les facultés qui constituent l'homme. (*Très-bien! très-bien!*)

Eh bien! ces facultés vous ne pouvez les exercer que par une éducation commune, universelle et morale, avant de la compléter par l'enseignement spécial que j'admets comme vous, mais que je veux faire précéder d'un autre enseignement.

Et ce n'est pas, Messieurs, que je sois un fanatique de toute espèce d'antiquité, ni que je croie à ce dépérissement du génie et du goût signalé hier par mon honorable ami, M. de Sade; non, j'approuve la sévérité d'une partie de ses paroles; mais j'éprouve le besoin de rendre justice même à mon époque. Certes, il est trop vrai qu'il y a des côtés honteux dans notre basse littérature, et il n'est pas un de nous qui ne voulût jeter son manteau sur ce vil trafic de paroles, de conscience, où l'on vend dans certains pamphlets indignes du nom de journaux l'insulte et le scandale au rabais. Mais s'il faut confesser et flétrir à cette tribune cet infâme commerce, il faut reconnaître aussi qu'à aucune époque, peut-être, il n'y a eu, et dans la presse périodique,

et dans les chaires, et dans les livres, un plus beau mouvement de hautes études, d'études historiques, philosophiques, religieuses, et pour venger la haute littérature de ce siècle il n'y a qu'un fait à citer, il suffit seul : c'est que tous les grands écrivains de nos jours, que la postérité jugera selon leur mérite, pourront du moins se présenter à elle sans avoir à arracher de leurs œuvres une seule page qui fasse rougir la morale, la religion, la pudeur publique. Le dix-huitième siècle peut-il en dire autant? (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, me permettez-vous, avant de finir, et malgré l'heure avancée, un mot sur la loi en elle-même.

DE TOUTES PARTS. Oui, oui, parlez!

M. DE LAMARTINE. Mais avant, Messieurs, j'oubliais de répondre à une des vues de M. Arago, qui m'ont semblé le plus contestables. Il veut que vous laissiez à l'arbitraire de qui? des conseils municipaux, de déterminer si le grec et le latin, si les études classiques feront partie ou non de l'enseignement de leurs collèges communaux. Certes, je suis le plus grand partisan du système de décentralisation intellectuelle et de décentralisation politique : la liberté et la morale n'ont qu'à gagner à vivre de leur propre vie; mais je déclare que la question que vous donneriez là à résoudre à des conseils municipaux n'est ni une question de morale ni une question politique; c'est une question de haute philosophie et de haute législation, et je ne crois pas les offenser en les trouvant complètement incompetents.

Quoi! Messieurs, quand ici même, où l'élite des esprits, des intelligences, des expériences du pays en matière législative se trouve réunie, nous nous trouvons si souvent insuffisants pour discuter, pour résoudre les hautes difficultés d'un système d'enseignement, l'œuvre la plus difficile d'une session, vous iriez vous décharger du fardeau qui surpasse vos forces sur des conseils municipaux, le plus souvent, ou en majorité, composés d'excellents citoyens, mais de citoyens dont les lettres et les sciences ne sont pas l'occupation! Et vous croiriez qu'un conseil municipal

pourrait se charger de ce gouvernement des études que vous trouvez si pesant dans vos propres mains! Non, Messieurs, la société intellectuelle doit centraliser ici toutes ses forces, pour agir plus efficacement sur elle-même. Tranchez vous-mêmes ces graves difficultés; les remettre aux conseils municipaux, ce serait instituer l'anarchie et bientôt la ruine de l'enseignement. (*Très-bien!*)

Un mot donc, avant de finir, sur la loi en elle-même, pour ne pas remonter à la tribune. Une loi? Messieurs, selon l'expression vraie et énergique de mon excellent ami M. de Tracy, il n'y a pas de loi; il n'y a ni système, ni organisation, ni ensemble; non, il n'y a pas même de débris de ces belles institutions de nos premières assemblées délibérantes qui ont eu le malheur de leur temps, mais dont nous pourrions recueillir au moins quelque chose : non, il n'y a pas de loi (*Murmures au centre*); mais il y a plus qu'une loi! il y a un principe proclamé par la législation, il y a ce grand, ce saint principe de la liberté d'enseignement, remis, restitué enfin à la famille; il y a cette liberté d'enseignement qui contient toutes les autres, la liberté religieuse d'abord, la liberté politique ensuite; il y a la propriété d'elle-même restituée à la famille; car la famille ne se possède réellement elle-même que si vous lui reconnaissez le droit de se transmettre, de se perpétuer elle-même dans ses enfants, avec ses mœurs, sa religion, sa foi, ses opinions. (*Très-bien! très-bien!*)

Voilà ce qu'il y a dans ces articles : c'est plus qu'une loi! (*Adhésion.*)

Messieurs, j'entends depuis quelques jours, et à cette tribune, et sur ces bancs, beaucoup de membres d'opinions opposées déclarer qu'ils donneront une boule noire à cette loi! Je m'en afflige. Les uns se préoccupent de ce fantôme de jésuitisme que l'on fait sans cesse apparaître ici et qu'il faudrait déclarer plus puissant que jamais, s'il avait la force de nous faire reculer devant la liberté. (*Bravos au centre et à gauche.*)

Les autres semblent appréhender que le clergé ne possède pas exclusivement la jeunesse, et que l'esprit du temps, représenté par l'Université, exerce le monopole sur l'élément traditionnel et religieux représenté par des corps enseignants.

Eh bien ! Messieurs, c'est précisément à cause de ces mécontentements des partis opposés que je voterai, que je conjure la Chambre de voter la loi avec une plus certaine conviction. Quoi ! après sept ans d'attente, après une révolution faite pour obtenir cette liberté d'enseignement, après qu'elle a été demandée par les opinions les plus diverses et inscrite dans la Charte comme une condition synallagmatique du gouvernement de 1830, nous irions la rejeter au ministre sincère et courageux qui nous l'offre¹, et faire penser ainsi à la France et à l'Europe que la sphère de la liberté n'est pas assez large pour nous contenir tous, et que nous ne voulons de liberté que pour nous ! Non, Messieurs, cela n'est pas possible ! Hâtons-nous, malgré les inconvénients, malgré ce serment impolitique, malgré ces restrictions plus ou moins gênantes, hâtons-nous de voter la loi. C'est un gage de liberté que tous les partis se donnent involontairement entre vos mains contre l'intolérance religieuse ou la tyrannie athée, et que plus tard on ne pourra plus nous arracher. (*Très-bien ! très-bien !*)

I. M. Guizot.

VII

SUR

LA CONVERSION DES RENTES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 17 avril 1838.

Cette question, qui était venue plusieurs fois devant la Chambre, était restée sans solution. La précédente législature s'était bornée à déclarer que le moment était arrivé d'opérer la conversion.

M. de Lamartine, qui l'avait combattue trois fois à la tribune, s'attacha, dans la session de 1838, à ne reproduire aucun des arguments qu'il avait employés contre le prétendu droit de remboursement par l'État. Il voulait examiner cette mesure en elle-même, l'analyser en chiffres et apprécier sa portée politique. Dans l'état précaire de l'Europe, il n'était pas sans danger de remettre à un ministère instable, qui ne le demandait pas d'ailleurs, le mandat d'une opération qui devait avoir un contre-coup prolongé sur les fortunes, et qui pouvait diviser les pouvoirs de l'État.

MESSIEURS,

Je m'efforcerais d'imiter la bonne foi de discussion et la modération de conclusion dont l'honorable préopinant¹ vient de me donner l'exemple.

Si je n'avais à répondre, dans cette question, qu'à des convictions aussi étudiées, ma tâche serait facile ; je n'au-

I. M. Muret de Borl.

Les autres semblent appréhender que le clergé ne possède pas exclusivement la jeunesse, et que l'esprit du temps, représenté par l'Université, exerce le monopole sur l'élément traditionnel et religieux représenté par des corps enseignants.

Eh bien ! Messieurs, c'est précisément à cause de ces mécontentements des partis opposés que je voterai, que je conjure la Chambre de voter la loi avec une plus certaine conviction. Quoi ! après sept ans d'attente, après une révolution faite pour obtenir cette liberté d'enseignement, après qu'elle a été demandée par les opinions les plus diverses et inscrite dans la Charte comme une condition synallagmatique du gouvernement de 1830, nous irions la rejeter au ministre sincère et courageux qui nous l'offre¹, et faire penser ainsi à la France et à l'Europe que la sphère de la liberté n'est pas assez large pour nous contenir tous, et que nous ne voulons de liberté que pour nous ! Non, Messieurs, cela n'est pas possible ! Hâtons-nous, malgré les inconvénients, malgré ce serment impolitique, malgré ces restrictions plus ou moins gênantes, hâtons-nous de voter la loi. C'est un gage de liberté que tous les partis se donnent involontairement entre vos mains contre l'intolérance religieuse ou la tyrannie athée, et que plus tard on ne pourra plus nous arracher. (*Très-bien ! très-bien !*)

I. M. Guizot.

VII

SUR

LA CONVERSION DES RENTES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 17 avril 1838.

Cette question, qui était venue plusieurs fois devant la Chambre, était restée sans solution. La précédente législature s'était bornée à déclarer que le moment était arrivé d'opérer la conversion.

M. de Lamartine, qui l'avait combattue trois fois à la tribune, s'attacha, dans la session de 1838, à ne reproduire aucun des arguments qu'il avait employés contre le prétendu droit de remboursement par l'État. Il voulait examiner cette mesure en elle-même, l'analyser en chiffres et apprécier sa portée politique. Dans l'état précaire de l'Europe, il n'était pas sans danger de remettre à un ministère instable, qui ne le demandait pas d'ailleurs, le mandat d'une opération qui devait avoir un contre-coup prolongé sur les fortunes, et qui pouvait diviser les pouvoirs de l'État.

MESSIEURS,

Je m'efforcerais d'imiter la bonne foi de discussion et la modération de conclusion dont l'honorable préopinant¹ vient de me donner l'exemple.

Si je n'avais à répondre, dans cette question, qu'à des convictions aussi étudiées, ma tâche serait facile ; je n'au-

I. M. Muret de Borl.

rais que bien peu d'illusions à détruire et aucune passion mauvaise à combattre.

La Chambre, en me voyant monter pour la quatrième fois à cette tribune, s'attend sans doute, non sans une certaine impatience, que je vais reproduire les motifs qui ont soulevé ma conscience et la conscience publique contre la justice, contre l'équité de la conversion forcée de nos rentes ; contester le droit, nier la possibilité de l'exécution, ou en exagérer les difficultés. Rien de tout cela, Messieurs ; je conserve sans doute mes convictions, mais je les conserve comme protestation personnelle et impuissante ; j'écarterai entièrement ce côté de la discussion. Je ne reproduirai pas un seul des arguments que j'ai apportés jusqu'ici à mes collègues contre cette mesure, j'en fais le sacrifice à leur impatience ; je me suppose faisant partie de la majorité, croyant comme elle à la justice, aux conséquences, aux avantages de la réduction, et je vais me borner à examiner la proposition dans son esprit, dans son chiffre et dans sa portée politique. Et d'abord, je remercie l'auteur de la proposition¹ et la commission d'avoir franchement, énergiquement arboré leur initiative et amené cette discussion complète, solennelle ; le pays, les rentiers, la fortune publique en avaient besoin ; l'agiotage le plus effréné s'emparait déjà de l'indécision des esprits et des capitaux. Il faut que cela finisse. Quel que soit le vote de la Chambre, le rentier connaîtra son sort, et le pays saura ce qu'il doit attendre des promesses exagérées qu'il se fait sur la foi de tant de promesses. Nous allons passer des illusions aux réalités, c'est-à-dire aux chiffres.

Mais, avant d'y suivre l'honorable rapporteur de votre commission, permettez-moi une seule réflexion.

Toutes les fois qu'une grande mesure politique, législa-

1. M. Guin.

2. M. Antoine Passy.

tive et financière, et celle-ci renferme malheureusement ces trois conditions, toutes les fois, dis-je, qu'une pareille mesure remue si profondément le fond d'un pays, les opinions, les intérêts, la fortune publique et les fortunes privées ; toutes les fois qu'une controverse passionnée s'en empare et partage en deux camps les citoyens que trois ans de discussion n'ont pu concilier, il y a à parier qu'une telle mesure est pleine de périls et qu'il eût été plus sage de s'abstenir. Remuer sans nécessité absolue, sans des avantages aussi évidents qu'immenses, les plus lourdes questions de propriété, de bonne foi publique, de crédit ; remuer deux milliards et demi dans la bourse de deux cent cinquante mille rentiers français, dont cent vingt-deux mille ne sont inscrits que pour des rentes au-dessous de mille francs, c'est-à-dire au-dessous du nécessaire, dont quatre-vingt mille ne sont inscrits que pour des rentes au-dessous de cinq cents francs, c'est-à-dire pour l'épargne du pauvre, pour la faible réserve de l'économie laborieuse ; s'exposer à susciter dans une pareille masse de citoyens l'attristement, la désaffection, le murmure même injuste qui suit toujours un tel grief ; donner une oscillation si imprudente au crédit qui depuis six ans prenait enfin son équilibre, et réprimait, par cet équilibre même, les spéculations immorales de l'agiotage ; passionner l'une contre l'autre les deux natures de propriété, celle de la terre et celle de l'argent, qui, par leur union, et par leur union seule, forment la richesse générale ; animer les campagnes contre les villes, les producteurs contre les consommateurs, les départements contre Paris, véritable guerre civile entre les fortunes, dont le motif est un mensonge, et où la victoire ne peut ruiner que les deux partis ; donner satisfaction au riche contre le pauvre, à l'insatiable cupidité des propriétaires de terres contre la richesse précaire, économe, sans cesse menacée, de cette classe nombreuse qui se forme dans les sociétés démocratiques et qui ne récolte que sur ses

industries, sur ses épargnes, sur ses sueurs ; faire tout cela sans aucun de ces grands prétextes que les nécessités révolutionnaires ne justifient pas, mais qu'elles expliquent ; faire tout cela à dix-sept ans de distance de l'époque où le crédit s'est fondé parmi nous et a tout sauvé ; à huit ans d'une révolution qui a secoué le trône, les institutions, les imaginations, les choses, les hommes, avant que rien soit rassis dans un état qu'on peut appeler le provisoire de l'Europe ; faire tout cela sans aucun motif de quelque valeur, on ne sait pourquoi, par caprice, par ennui d'un repos pourtant si court, pour obéir à je ne sais quel vent de l'opinion publique, soufflé, n'en doutez pas, par les ennemis de votre prospérité au dehors et par les agioteurs au dedans : je vous le demande, n'y a-t-il pas là de quoi faire trembler tout homme d'État, tout ami de son pays, tout gouvernement, toute chambre, au moment d'accepter leur part d'une si lourde responsabilité ? Voilà cependant l'esprit de la proposition. (*Vive adhésion.*)

Mais il y en a un autre, et selon moi il est plus grave encore. J'ai dit que je ne contesterais pas le droit de remboursement ; en effet, je ne rentrerai pas dans cette controverse ; j'admettrai tout ce que vous voudrez à cet égard ; je dirai avec vous que les tiers consolidés, les communes, les établissements publics, les débris de tant de banqueroutes qui forment le noyau, le premier fonds de votre dette, peuvent être légitimement réduits de nouveau ; que les actes de cinq gouvernements qui vous ont précédés, les paroles de Cambon, de M. Corvetto, n'ont aucun sens ; qu'on peut rembourser un capital en l'arbitrant à son caprice, là où la loi constitutive a formellement déclaré qu'il n'y aurait point de capital ; qu'il est parfaitement juste d'avoir, dans un contrat aléatoire avec ses créanciers, des conditions inégales, des conditions à deux tranchants, au moyen desquelles, si la rente de vos créanciers baisse et perd, vous profitez de la baisse pour racheter la rente à perte pour eux, et si elle monte, vous la réduisez forcé-

ment par une réduction du revenu et du capital ; qu'il est équitable de dire au pays : voilà des capitalistes étrangers, des trafiquants d'argent qui ont gagné démesurément sur nos rentes en 1814 et en 1817. Vengez-vous sur ces deux cent cinquante mille petits rentiers de bonne foi qui depuis ont acheté vos rentes, non pour agioter, mais pour vivre, et faites payer ainsi à nos concitoyens laborieux, économes, les bénéfiques usuraires de ces agioteurs qui ont écoulé prudemment toute la rente entre des mains nouvelles. (*Mouvement en sens divers.*)

Je le répète, admettons que tout cela soit parfaitement le droit de l'État. Vous ne me contesterez pas du moins que cela n'est pas reconnu tel par tout le monde ; et je n'aurais qu'à vous citer ces grandes et mémorables discussions de 1825, où les hommes que l'opposition comptait alors parmi ses orateurs, où Casimir Périer lui-même, protestaient avec tant d'énergie contre ce qu'ils appelaient une spoliation et une banqueroute. Vous ne me contesterez pas qu'il y a là quelque chose de violent, quelque chose de dur, quelque chose de louche, et que, si la moralité publique est sauvée selon vous, l'honnêteté, la délicatesse publique, cette loyauté de transactions plus évidente que le soleil, et qui doit présider surtout aux actes des nations et aux rapports du fort contre le faible, des gouvernants envers les particuliers, n'est pas suffisamment préservée dans une cause que vous jugez seuls et sans contradiction contre vos créanciers ; dans un jugement que vous rendez seuls, et dont la conséquence est une expropriation en votre faveur et au détriment de votre partie adverse. Non, cela n'est pas suffisamment honnête pour un acte législatif d'une grande assemblée, chargée de donner l'exemple de la bonne foi à une nation tout entière. Un particulier qui agirait comme on vous propose d'agir ne sortirait pas d'un pareil acte avec la considération intacte ; que sera-ce donc d'une nation ? Souvenez-vous de ce mot d'un roi : « Si la bonne foi était exilée de la terre, elle devrait se retrouver dans le

cœur des rois. » Vous êtes plus que les rois, vous êtes la probité d'un grand peuple. Ne rougiriez-vous pas de penser que ce qui troublerait la conscience, que ce qui altérerait la délicatesse d'un particulier, vous n'avez pas craint de le conseiller à votre pays ?

Mais je passe à l'examen de la proposition en elle-même. Elle formule un projet qui n'est en soi ni meilleur ni plus mauvais que tout autre, car en semblable matière tout projet qui ne vient pas d'en haut, tout projet qui ne vient pas du gouvernement, c'est-à-dire qui n'est pas conçu au point de vue général de toutes les choses au dedans et au dehors, qu'un gouvernement seul est placé pour apprécier et concilier ; tout projet aussi essentiellement politique qui n'est pas dans le gouvernement l'expression d'une conviction spontanée, mûre, décisive, et qui n'arrive pas aux Chambres avec le crédit moral, l'autorité parlementaire, et l'impulsion forte, unanime de l'action du gouvernement sur les Chambres ; tout projet qui vient d'en bas, qui sort de l'initiative d'un groupe quelconque de députés, opposition ou majorité ; tout projet qui impose au gouvernement des conditions avec lesquelles il conteste ; tout projet semblable, et fût-il le mieux conçu du monde, est impossible et inexécutable. Il faut de nécessité ou que le gouvernement le brise, ou qu'il brise le gouvernement (*sensation*) ; ou bien, et c'est ce que nous verrons peut-être dans cette occasion, il faut qu'accepté sans conviction et sans énergie par la Chambre, mollement combattu par le gouvernement, il soit adopté comme un principe vague qui n'engage à rien, et que, ballotté d'une Chambre à l'autre, il se traîne quelques années en tribune, jusqu'à ce que le temps en fasse justice, ou qu'un gouvernement décidé et à forte initiative vienne substituer sa pensée à la vôtre et apporter le véritable projet. Tel sera, je n'en doute pas, le sort de celui que nous discutons, et vous allez voir qu'il a en lui-même le sentiment de son impuissance, et que les hommes de finance consommés qui y ont consacré leurs

veilles en ont eu le sentiment eux-mêmes, ont voulu seulement sauver l'honneur de l'initiative de la Chambre et n'ont pu arriver qu'à l'impossible. (*Marques d'adhésion.*)

Que demande la commission ? Examinons-le d'abord article par article.

L'article premier autorise la création de rentes à un taux inconnu pour remplacer les cinq pour cent, c'est-à-dire pose un problème pour une solution, résultat inévitable de la situation de la commission. On part d'un faux principe, on croit le tourner, on se trouve lace à face, et on tombe dans la contradiction et dans l'impossible.

Plus loin le même article déclare la faculté d'option réservée aux rentiers préalablement. Quelle option ? Le choix entre la réduction d'un huitième pour cent sur le revenu ou de huit pour cent sur le capital. La commission aurait pu s'épargner cette raillerie.

Le même article propose au gouvernement de bénéficier 70 c. par 5 fr. de rente, et de ne pas perdre plus de 23 pour 100 sur l'accroissement du capital ? Nous allons voir tout à l'heure ce que cela veut dire.

L'article 2 autorise les rentiers convertis à conserver six ans la totalité de leur revenu actuel. Ce sont les fameuses annuités de M. Humann sous une autre forme. Elles firent couler ce projet. Elles ajournent tout bénéfice du Trésor de sept ans au moins, et la perturbation et l'accroissement du capital commencent dès aujourd'hui.

L'article 3 crée les séries ; loterie forcée où vous chargez le hasard, digne auxiliaire de votre justice, de distribuer non vos faveurs, mais vos rigueurs : ainsi vous violez l'égalité même entre les expropriés. Le riche sera maintenu, le pauvre décimé ; c'est le scandale ajouté à l'expropriation. C'est plus, c'est la perturbation et le murmure continués pendant un temps indéfini. Pour frapper une fois, on entendra le coup, on entendra le cri pendant dix à douze ans de suite. Quelle politique ! (*Très-bien ! très-bien !*) .

L'article 4 autorise le ministre des finances à émettre des bons du Trésor, pour rembourser ceux qui demanderont à l'être. Qu'est-ce que cela? C'est convertir votre dette non exigible en une dette exigible à échéance et inconnue. C'est la pire des conditions en finance pour un État. Le jour où il doit à échéance, il est à la merci des prêteurs.

Mon honorable collègue et ami dans cette question, M. Liadières... (*On rit.*) Messieurs, je n'ai pas prétendu solliciter le rire de la Chambre dans une question si sérieuse. (*Très-bien!*) J'ai dit : mon honorable ami dans cette question, parce que nous n'avons point ici d'amitié systématique et que nous nous rallions tour à tour à ceux qui professent la même vérité que nous. M. Liadières donc m'a évité la peine de discuter la partie la plus intéressante, selon moi, de cette question, je veux dire le déclassement des rentes et les funestes effets qui pourraient en être la conséquence quant à la moralité ; je le remercie des détails dans lesquels il est entré à cet égard.

Le même article autorise à rembourser avec la réserve de l'amortissement que la loi de 1837 a affecté aux travaux publics. Il faudra porter au budget des allocations équivalentes à ce que vous prendrez sur l'amortissement. Le contribuable s'y trompera-t-il?

L'article 5 conserve aux rentes nouvelles à créer l'amortissement. Nous allons examiner comment cela se combine, au préjudice du Trésor, avec l'accroissement de capital de l'article premier.

Enfin le dernier article impose aux ministres l'obligation de rendre compte de l'exécution de ces injonctions deux mois après l'ouverture de la session prochaine. Question politique. Je la réserve. C'est la substitution de l'omnipotence de la Chambre à l'omnipotence de la loi. Ce n'est rien moins qu'une révolution parlementaire.

Maintenant raisonnons le projet en chiffres, et voyons le résultat purement financier.

Vous augmentez le capital de votre dette d'environ 500 millions, le calcul vous le prouve; et en même temps vous conservez l'amortissement reporté du 5 pour 100 anéanti sur vos rentes nouvelles.

Or, qu'est-ce qu'un capital accru? C'est un mot, dites-vous, pour le rentier; c'est une illusion que nous lui jetons pour le consoler. Mais pour l'État, Messieurs, pour la nation qui nous suit, est-ce un mot? Oui et non. Oui, quand l'État est en discrédit et en péril, l'accroissement et la dénomination du capital ne signifient rien pour le rentier contre l'État, puisque l'État ne peut jamais être contraint de rembourser, et que la rente ne vaut réellement pour le rentier que ce qu'on lui en donne à la Bourse. L'État a beau dire : J'ai accru ce capital, je l'ai appelé 100, on en donnera au rentier 50 ou 25. Mais quand l'État est prospère, c'est autre chose. Les possibilités, les probabilités de remboursement qui s'approchent lui font avec raison considérer l'accroissement et la dénomination de son capital comme une réalité, et le prix de la rente en est élevé à la Bourse. Qu'en résulte-t-il? Que l'amortissement la paye plus cher, on met plus d'années à la racheter, et que cette surcharge de l'amortissement équivaut, et au delà, au bénéfice que vous prétendez opérer sur le service de la rente.

Vous accroissez aujourd'hui de 552 millions le capital de votre dette convertie. Le rachat de ces 552 millions en 25 ans est de 20 millions et quelque chose par an. J'admets que cet accroissement, que vous prétendez fictif, n'élève que de 1 pour 100 le taux de la rente qui les représente par année. Je ne puis pas l'évaluer moins; c'est 1 million par an à retrancher des bénéfices promis.

Vous autorisez les rentiers convertis à conserver six ans leur revenu intégral : si la moitié seulement des rentiers use de cette faculté, c'est 46 millions environ; l'intérêt est de 2 300 000 francs à retrancher encore évidemment du prétendu bénéfice.

Vous enlevez 5 millions sur 26, j'en ai fait le relevé aux

établissements publics possesseurs de rentes, Légion d'honneur, Invalides, majorats, Banque de France. Ces établissements publics ne pouvant se soutenir sans la totalité de leurs revenus, vous y suppléiez sur le budget; à retrancher encore du bénéfice environ 5 millions.

Vous prenez sur les fonds de réserve de l'amortissement pour rembourser la rente, ce qui était destiné aux travaux publics. Il vous faut y pourvoir autrement sur le budget par environ 3 millions à effacer encore.

Que vous remboursiez par série ou par bons du Trésor, ou que vous fassiez des emprunts pour rembourser, l'opération laissera toujours entre les mains des banquiers ou des intermédiaires environ ou au moins 1 pour 100; c'est 30 millions. L'intérêt est de 1,500 000 francs perdus encore pour le contribuable et pour le Trésor.

Enfin vous retranchez à deux cent soixante mille rentiers environ 15 millions sur leur revenu : comme un grand nombre ne sont inscrits que pour le nécessaire, il est de nécessité qu'ils se retranchent aussi sur leur dépense et sur leur consommation. Je suppose qu'ils ne se réduisent que de 10 millions; le revenu de ces 10 millions en impôts indirects et de consommation est au moins de 1 million pour le Trésor : à retrancher donc ce million.

Ainsi voilà l'analyse consciencieuse de l'opération en chiffres.

Vous gagnerez 15 à 19 millions sur le service annuel de la rente.

Vous perdez 15 300 000 francs sur tous les services que je viens de vous énumérer, et 500 millions que vous accroissez sur le capital de votre dette. Vous jugerez. Je défie le calculateur le plus consommé de trouver un de ces chiffres menteurs ou exagérés. Ce n'est pas la volonté, c'est le calcul qui m'a amené à ce résultat, à cette balance entre le bénéfice et la perte.

En un seul mot voulez-vous le projet de la commission? Une iniquité de dupes, une iniquité sans profit. 550 mil-

lions à racheter, dont l'intérêt est de 25 millions; vous en chargez la nation, et vous lui donnez 3 ou 4 millions à la place. Elle jugera, ou plutôt elle a jugé. (*Sensation.*)

Eh bien! Messieurs, est-ce là un résultat tel que vous deviez tout ébranler, tout compromettre pour le faire demander au pays dans la forme que la commission propose, et pour l'imposer d'autorité aux ministres? Nous savons à quoi nous en tenir sur un enchérissement prétendu des terres, sur une prétendue diminution du taux de l'intérêt, sur une prétendue réduction d'impôt, immenses effets, incroyables miracles opérés par 2 ou 3 millions enlevés aux consommateurs, et qui réduiront leurs dépenses de bien plus que la loi ne réduira leurs revenus. Si un pays est assez crédule pour admettre que son territoire, ses industries, ses impôts, ses transactions privées vont être renouvelés, vivifiés, transformés par une misérable somme de cent et quelques mille francs par département, un tel pays mérite d'être dupe de tous les charlatanismes dont on le leurre.

Mais est-ce donc là tout le mal? En serons-nous quittes pour nous apercevoir dès le lendemain de l'opération que rien n'a changé, ni dans le taux des intérêts, ni dans la valeur des propriétés, ni dans le rôle du percepteur; et que cette violence faite aux rentiers n'a profité qu'aux joueurs de bourse et aux banquiers, qui ont pour bénéfices les illusions de notre cupidité trompée? Si cela se bornait là, je ne mettrais pas tant d'insistance à détromper des hommes qui veulent qu'on les trompe. Mais il y a deux conséquences plus graves, deux conséquences qui portent plus loin que nous, qui compromettent non-seulement pour aujourd'hui, mais pour un long avenir, les deux forces les plus vitales et les plus vulnérables du pays : son crédit et la moralité de la fortune publique.

A quoi devons-nous notre salut depuis 1814? Ce n'est pas seulement à la paix, comme on vous le dit, car nous avons eu de longues paix, des paix de trente ans, avant

celle-ci, et la France n'en était pas moins restée obérée jusqu'à la banqueroute et énérvée jusqu'au marasme. A quoi devez-vous et la libération du territoire, et le solde des arriérés, et la liquidation de vos conquêtes, et l'indemnité du milliard aux émigrés, et trois révolutions consécutives 1814, 1815 et 1830, faites sans que la fortune publique eût été seulement ébranlée? A quoi devez-vous l'élévation démesurée du prix de vos terres, la création de vos industries ou privées ou nationales, vos canaux, vos chemins de fer, vos usines, vos 100 millions de travaux publics à Paris, à Alger, et la possibilité de rêver des travaux plus gigantesques encore? Vous devez tout cela au crédit, à ce crédit qui est né parmi vous le même jour que la liberté, le même jour que le gouvernement représentatif; à ce crédit qui est le sentiment de l'inviolabilité du droit individuel dans la fortune comme dans la personne du citoyen; à ce crédit qui est la confiance de tous dans tous, et qu'on pourrait appeler avec vérité le patriotisme de l'argent. Oui, le patriotisme de l'argent, aussi tout-puissant, mais aussi susceptible que l'autre patriotisme, qui peut opérer les mêmes prodiges, mais aussi qui veut les mêmes garanties, la même sécurité. (*Très-bien ! très-bien !*)

A quel moment de la vie des peuples cette puissance du crédit leur est-elle plus indispensable? N'est-ce pas à celui où nous nous trouvons? n'est-ce pas à ces époques critiques, décisives, laborieuses pour l'humanité, où les nations se transforment, détruisent leurs vieux gouvernements, en cherchant et se créant, pour ainsi dire une organisation nouvelle en tout, et où il leur faut à la fois suffire à cette œuvre au-dessus des forces humaines, de s'organiser au dedans et de se défendre au dehors? Dans des moments pareils, n'y a-t-il pas disproportion entre l'œuvre et les forces? Que fait le crédit alors? Il appelle au secours de la génération qui se transforme les générations qui ne sont pas encore nées, et qui profiteront un jour de la patrie qu'on leur conserve, de la civilisation qu'on leur fait; et il con-

centre sur un seul point du temps, sur un seul point de l'existence et de l'action nationales, les forces accumulées de plusieurs années et quelquefois de plusieurs siècles. Eh bien ! voilà la force que vous aliéneriez de vous; voilà le levier tout-puissant que la Providence a mis entre vos mains pour soulever des difficultés au-dessus de l'énergie humaine, et que vous briseriez au moment même où vous avez, grâce à lui, accompli le plus de choses, et où vous en avez plus encore à accomplir. Prenez-v garde, l'argent n'a pas de cœur, mais il a de la mémoire : il y a autant d'ingratitude que d'imprévoyance à donner seulement, je ne dis pas un grief, mais un prétexte, mais un murmure à votre crédit. (*Vive sensation.*)

Mais est-ce là tout? Si vous êtes les tuteurs du crédit public, n'êtes-vous pas aussi, n'êtes-vous pas surtout les tuteurs de la moralité et de la sécurité des fortunes privées? Voyez ce qui se passe sous vos yeux, et ce qui a commencé le jour même où la première menace de la réduction des rentes est venue du haut de cette tribune, par la voix de M. Humann, attrister les rentiers honnêtes et réjouir les spéculateurs! Levez, si vous l'osez, un coin du voile qui couvre cette maison légale de jeu et de loterie qu'on appelle votre Bourse! Voyez l'état de la place de Paris. Y a-t-il un nom pour la nommer? y a-t-il un Juvénal pour la peindre? Le mot d'escroquerie n'est-il pas trop doux? (*Agitation.*) L'escroquerie a-t-elle cette audace d'improbité en plein soleil, et s'était-elle jamais affichée elle-même avec tant d'impudeur? Eh bien ! voilà les pièges où vous allez rejeter ces capitaux modiques, et jusqu'ici honnêtes, de vos pères de famille économes, de vos industriels retirés des affaires, de vos hommes de lettres et de vos pauvres professeurs retraités, de vos caisses d'épargne même; car la spéculation descend maintenant jusque-là, et va tenter le denier du prolétaire avec la même ardeur de rapacité que le million du capitaliste. (*Agitation prolongée.*)

Voilà ce que vous favorisez, voilà ce que vous faites :

des démoralisations de toutes les fortunes, des catastrophes inévitables au moment où une crise quelconque fera liquider ces opérations dont pas une sur cent ne peut se liquider sans banqueroute. Et vous dites que vous avez à cœur l'organisation et la moralisation d'une démocratie; que vous voulez avec nous fonder enfin cette société normale d'égalité entre tous les citoyens, cette association d'intérêts, de concours mutuel, de bienfaisance légale du fort avec le faible, du riche envers le pauvre! Quoi! vous êtes des démocrates, et vous opprimez la richesse mobilière de la démocratie laborieuse et économe sous la cupidité de la terre! Vous êtes des démocrates, et vous voulez que deux cent mille petits rentiers, composés de tout ce qu'il y a dans la nation de plus faible et de moins opulent, se réduisent sur leur nécessaire pour augmenter encore le capital toujours croissant des heureux du siècle! Non, vous flâchez la démocratie, vous ne la servez pas; et si son nom est sans cesse dans votre bouche, son esprit véritable n'est presque jamais dans vos actes. (*Très-bien!*)

Et vous voudriez qu'il se trouvât un ministre assez téméraire pour accepter à la fois dans ce mandat impératif et la responsabilité morale, et la responsabilité politique, et la responsabilité d'opportunité d'un acte pareil? Mais le ministère le plus convaincu des droits et des heureux effets de la mesure, mais un ministère que vous auriez nommé vous-mêmes l'oserait-il accepter? Avez-vous parole de la Providence, de la vie et de la mort, des innombrables éventualités dont une seule peut renverser toutes vos combinaisons et vous surprendre au milieu de ce transvasement de cinq milliards? Quoi! vous voudriez que l'aiguille politique, que le moindre choc peut faire varier, marquât toujours l'heure précise, juste, favorable de l'opportunité? Mais jetez donc les regards au dehors. N'êtes-vous pas au lendemain d'une grande révolution? Est-ce que les fortes oscillations imprimées à l'Europe par ce renversement d'une dynastie et d'un principe, en 1830, sont calmées? Que les

ministres nous le disent, qu'ils nous disent si, du cabinet de Saint-Pétersbourg jusqu'à celui de la Haye, jusqu'à ceux des petites cours de l'Italie, du Nord jusqu'au camp de don Carlos, un réseau d'hostilités sourdes et impatientes n'enlace pas la France de Juillet! Qu'ils nous disent si l'amitié de la Prusse ne tient pas surtout aux sentiments personnels de son vénérable souverain, que le poids des années pourrait d'un jour à l'autre écarter des conseils de l'Europe! Qu'ils nous disent si une heure de sédition à Constantinople, si un pas de plus de Mehemet-Ali en Syrie, ne peuvent pas à chaque instant faire disparaître cette fiction de l'empire ottoman, et ouvrir cette nouvelle guerre de succession d'Orient qui sera le signal d'un bouleversement complet dans la politique de l'Europe! Dans un tel état provisoire des choses, s'il y a ici un homme d'État assez hardi pour accepter l'accomplissement du mandat éventuel que vous voulez lui donner, et pour prendre la responsabilité du monde pendant six mois, qu'il se lève, et qu'il la prenne! Le gouvernement lui appartient par droit d'audace: il est plus habile que la destinée et plus audacieux que la Providence. (*Marques nombreuses d'adhésion.*)

Et ne l'avez-vous pas vu à l'ouverture de la session? N'avez-vous pas tout à l'heure la paix ou la guerre entre les mains, à l'occasion de l'intervention en Espagne? Qui a prononcé? Quelques boules noires de plus sur un amendement. Supposez-en quelques-unes de moins: où en était la conversion? Eh bien! je ne crains pas de vous le dire, vous avez ajourné seulement la question de l'intervention en Espagne, vous ne l'avez pas résolue. Elle reviendra une fois, deux fois, vingt fois peut-être. Elle reviendra avec des circonstances nouvelles, avec des nécessités plus impératives. C'est la double cause de vos alliances territoriales et de la réforme politique en Europe; qui se plaide à main armée en Espagne: vous avez beau temporiser, et regarder d'un œil impassible cette guerre atroce, cette guerre chronique, où l'humanité se déshonore et où votre alliée natu-

relle périclité, vous interviendrez tôt ou tard ; car cette cause est votre cause, quoique vous détourniez les yeux. Les idées en lutte dans le monde choisissent où elles peuvent le terrain du combat ; mais une fois qu'elles l'ont choisi, il n'est pas donné aux nations de ne pas les y suivre. Chacun va au secours de soi-même en allant au secours de son principe. Toute nation est obligée, un jour ou l'autre, d'aller faire sa profession de foi politique sur le terrain où on l'entraîne ; et les professions de foi des peuples, ce sont des armées, ce sont des batailles. Ce n'est pas à vous qu'il faut l'apprendre.

Mais si nous regardons au dedans ? Eh ! Messieurs, il faut bien avoir le courage d'y regarder. Il faut bien avoir le courage de voir ce que tout le monde voit, de dire ce que tout le monde dit. Je ne suis pas un pessimiste de ma nature ; je ne rêve pas pour mon pays des dangers imaginaires : je crois que notre patriotisme triomphera de tout, et que nous arriverons, à travers des difficultés diverses, à cet avenir où la Providence conduit les nations qui portent les idées du monde.

Le gouvernement de 1830, je le reconnais, je n'en ai jamais douté, est consolidé sur le terrain des intérêts ; mais les intérêts matériels seuls sont en ordre, les idées ne sont pas en ordre, les opinions ne sont pas en paix. Oui, l'anarchie a passé des faits dans les idées. Aucune pensée gouvernementale ne rallie un assez grand nombre de convictions pour entraîner le gouvernement et le pays dans une marche unanime, décidée, irrésistible. Chacun s'en plaint, et tout le monde en est coupable.

Et pourquoi cela est-il ainsi ? C'est qu'évidemment aucun parti, aucun gouvernement, aucune opposition, n'apporte avec lui l'idée mère, l'idée organisatrice, l'idée juste de l'époque qui donnerait une base, une impulsion, un sens vital au gouvernement nouveau. Il n'a pas su respirer l'air de son siècle et se faire la représentation puissante et solidaire d'un de ces intérêts, d'une de ces idées unanimes qui

donnent la vie et la direction aux gouvernements de longue haleine. Les tâtonnements, les instabilités du pouvoir en sont la preuve. Quand on a trouvé la route, on ne tâtonne pas, on marche.

Ces tâtonnements, ces instabilités, je les déplore autant que vous. Je n'ébranle jamais, je soutiens autant que je peux les hommes estimables, les hommes de paix qui sont assis aujourd'hui au banc des ministres. Mais enfin notre bonne volonté n'y peut rien ; c'est un fait. Il semble que le sol parlementaire soit miné, et que le sort de tous soit de s'y engouffrer après quelques pas. Eh bien ! c'est à des majorités de ce genre, à des majorités de trois mois, à des majorités sans principes communs, formées seulement pour détruire, formées par des coalitions d'antipathies, et portant en elles le germe de leur impuissance et de leur dissolution ; c'est à des cabinets inconnus, anonymes encore, et appuyés sur des majorités si précaires, que vous donneriez le mandat d'une opération si délicate et si longue ? un mandat, un blanc-seing de 2 milliards à remuer à leur gré, dans le Trésor et dans le pays ?

Eh ! Messieurs, si le ministère du 11 octobre lui-même est tombé au premier mot de conversion prononcé ici par M. Humann ; si les trois ministères qui lui ont succédé en ont été tour à tour inquiétés, ébranlés, paralysés ; si le cabinet actuel, tout en se déclarant convaincu du droit et de l'utilité (grande imprévoyance selon moi), vous conjure cependant d'écarter de lui cette œuvre de péril, et tremble également de la repousser ou de l'accepter, ne tremblerez-vous pas vous-mêmes de léguer à des cabinets inconnus, composés peut-être de vos adversaires politiques, une opération qui, fut-elle juste, fût-elle utile, voudrait encore, pour être accomplie, le calme de l'Europe et la stabilité du pouvoir ici ?

Mais avant de descendre j'irai plus loin, et je vous dirai : Vous êtes tous ici des hommes de bien, des hommes conservateurs, des hommes pénétrés de la nécessité de fonder

quelque chose de solide, de réel, de durable dans le gouvernement représentatif de votre pays. Vous ne vous flattez pas, comme des enfants, que les choses politiques prennent racine en quelques heures, et que des institutions de sept ans (de sept ans! c'est un point dans la vie des peuples) soient inébranlables, et puissent résister à ces grands chocs des pouvoirs entre eux, sous lesquels les monarchies les plus vieilles et les mieux afferemies s'écroulent! (*Sensation.*)

Eh bien! je suppose que vous donniez à ce ministère, ou à tout autre plus complaisant pour vous, cet imprudent mandat d'exécuter à tout prix cette volonté de la Chambre des députés; et je suppose, ce que j'ignore, mais ce que j'ai le droit de supposer, que les deux autres pouvoirs qui forment avec vous l'unité gouvernementale, que le pouvoir royal et la Chambre des pairs, plus conservateurs encore, parce qu'ils sont perpétuels, résistent, dans leur conviction, dans leur droit, à votre volonté populaire, je vous le demande en conscience, je vous le demande confidentiellement (*on rit*). s'il est permis de prononcer ce mot à une tribune, ou plutôt je le demande à vos convictions intimes et silencieuses: pensez-vous de bonne foi, pensez-vous en bons citoyens, pensez-vous en hommes d'État, que la Chambre des pairs, ce pouvoir égal à vous en droit, institué par la Constitution pour contre-balancer le vôtre, pour opposer le poids de sa sagesse et de sa maturité à la précipitation, à l'impatience toujours plus passionnée du Corps populaire, ait une racine assez profonde, un aplomb sur soi-même assez inébranlable, pour résister sans efforts et sans déperdition de ses forces à la lutte constitutionnelle que vous établiriez entre elle et vous (*agitation à gauche*), et que de cette lutte entre le pouvoir royal, la Chambre des pairs et vous, lutte où vous seriez inévitablement vainqueurs, les deux pouvoirs que vous voulez fortifier et consolider, pour suffire à la préservation de votre nouvel état politique, ne sortissent pas plus ébranlés, plus faibles, plus

amoindris en autorité morale et en prestige de considération? (*Sensation.*)

Je livre ce doute à vos réflexions, et je conclus.

Je reconnais le droit de rachat facultatif et de gré à gré, et j'appuierai tout projet qui, à ces conditions de justice, libérera l'État et dégrèvera le contribuable. Vous avez le moyen dans la main: rendez au contribuable 12 ou 15 millions d'un amortissement stérile, et que vous ne devez pas aux rentiers. Quant au remboursement forcé, véritable maximum de l'argent, qui va réduire de 400 millions le capital de la France, sans restituer un centime au contribuable (*réclamations*), je m'y oppose, parce qu'il froisse la conscience publique, parce qu'il compromet le crédit, parce qu'il repousse de vos rentes, cette grande caisse d'épargne du pays, les fonds prudents, honnêtes, modiques de deux cent mille Français, dans les chances honteuses et ruineuses de l'agiotage. Je m'y oppose enfin parce qu'il compromet la France devant l'Europe et qu'il jette un ferment de guerre civile entre les fortunes, et de division de pays entre les pouvoirs parlementaires et constitutifs du pays. Le crédit, je le répète, est né en France le même jour que la liberté. Laissez ces deux grandes forces des sociétés modernes s'appuyer l'une sur l'autre, ajournez cette proposition périlleuse, et ne vous posez pas à vous-mêmes ce grand problème de plus à résoudre, au milieu de tous ces problèmes posés au dedans et au dehors par la Révolution de 1830, et pour lesquels vous devez conserver vos forces, votre crédit et votre patriotisme unanime. (*Très-bien!*)

Si vous vous plaignez avec raison de ce que le contribuable souffre pendant que votre Trésor regorge de capitaux sans emploi, n'avez-vous pas un moyen bien simple de soulager l'impôt et d'enrichir le Trésor? Votre dette flottante a 225 millions en caisse qui ne vous produisent rien. En même temps vous payez 9 millions d'intérêt de cautionnements. Convertissez ces cautionnements en capitaux, en rentes sur l'État; voilà 9 millions de réduits d'un

trait de plume sur vos dépenses, sans injustice pour personne. Ajoutez-y 21 millions de retranchement, et votre amortissement exagéré: voilà 30 millions à restituer demain aux contribuables sans faire jeter un murmure à aucun intérêt; voilà la conversion normale. (*Mouvement en sens divers.*)

Mais en repoussant ce projet comme je viens de le faire, en disant la vérité tout entière à la Chambre et à mon pays, que les ministres (et ils savent que rien de malveillant ne sortira contre eux de ma bouche, car je veux leur conservation), que les ministres me permettent de leur dire aussi ce que je pense sur leur attitude dans ce débat. (*Écoutez! écoutez!*)

Ont-ils assez réfléchi au devoir que leur haute situation leur impose? Ne sont-ils pas le gouvernement, c'est-à-dire la pensée, la direction, la décision, la volonté du pays? L'initiative de la proposition ou l'initiative de la résistance ne leur appartenait-elle pas? Peuvent-ils laisser une question semblable mettre en péril les droits, la propriété, l'inviolabilité des fortunes, et secouer jusque dans ses fondements ce qu'il y a de plus sacré dans les garanties sociales, et qui est plus sacré que les gouvernements mêmes (car c'est ce qui leur sert de base pour poser une main décidée sur la question), sans vous dire: Elle m'appartient avant tous, sans s'en emparer dans un sens quelconque pour l'exécuter ou pour la combattre? Si dans des occasions si graves la neutralité n'est pas permise aux simples citoyens, que sera-ce du gouvernement? Les ministres doivent avoir une conviction: si elle est pour la légitimité et l'utilité de ce revirement violent de la fortune publique, qu'ils le disent et qu'ils le fassent; si elle est contre, qu'ils se posent énergiquement comme nous, fermes sur leur conviction, entre ceux qui veulent monopoliser la richesse publique dans leurs mains, dans les mains de cette nouvelle aristocratie territoriale, et ceux que l'on veut dépouiller! Dans le premier cas, ils auront du moins la direction, la modé-

ration des mouvements et l'honneur de la victoire. Dans le second, ils seront vaincus peut-être; mais qu'importe? Est-on jamais plus glorieusement vaincu qu'en combattant pour ce qu'on est chargé de défendre, pour la justice, pour la vérité, pour l'inviolabilité des fortunes de deux cent soixante mille Français, pour l'honneur de nos transactions nationales, pour la probité de son pays? Oui, je vous le répète, un gouvernement doit se placer à la tête des erreurs mêmes d'un pays quand il les partage, comme à la tête des vérités. Autrement il abdique sa nature, et se laisse traîner honteusement à la remorque de toutes les popularités qu'il ne sait ni diriger ni combattre. (*Très-bien!*)

Mais si le ministère pense qu'un gouvernement quelconque, fût-il aussi énergiquement spoliateur que la République, fût-il de droit divin, fût-il enraciné dans le sol depuis des siècles, peut s'effacer impunément pour laisser passer le torrent d'une passion publique, découvrir ces grands intérêts de la moitié de la fortune de la France menacée, violée, spoliée, laisser ces deux classes de la propriété se passionner, se combattre, attenter l'une à l'autre, sous ses yeux, sans se poser comme un juge, comme un défenseur, comme un bouclier de la classe immense dont il semble faire une concession à la nécessité; s'il pense qu'une fois ce grand acte accompli devant lui, sous lui, contre lui, il retrouvera dans la considération et dans l'affection d'une partie de la nation la place qu'il y avait avant, il se trompe: on lui fera, dans la pensée publique, la place qu'il se sera faite à lui-même. Les intérêts lésés ont une implacable mémoire. Quand M. de Villèle, dont on vante la sagesse, fit lui-même, dans un but politique, ce que le gouvernement laisserait faire aujourd'hui sans conviction et sans but, croyez-vous que les antipathies qu'il sema entre les deux classes des rentiers de l'État et des émigrés indemnisés n'accrurent pas ces animadversions mutuelles qui couvaient de loin entre la Restauration et le pays? Croyez-vous qu'elles n'envenimèrent pas ces défiances qui devaient éclater plus tard en un si

terrible ébranlement du trône, et que, parmi ces voix qui, à la revue du Champ de Mars, criaient : *A bas les ministres!* et jetaient ainsi la première menace de Juillet, M. de Villèle ne reconnut pas quelques-unes des voix qui avaient impuissamment protesté contre la spoliation des rentiers de 1824? (*Réclamations.*) Croyez-vous que ces ressentiments, ces désaffections, que chaque année voyait se développer et se convertir en hostilité sourde, ne furent pas une des causes lointaines qui minèrent, qui sapèrent avant sa chute le gouvernement dont l'habileté imprudente avait donné à ses ennemis ce ressentiment à exploiter? (*Vive sensation.*)

Loin de moi la pensée d'une menace! mais je livre cette réflexion à la prévoyance de l'homme d'État qui préside en ce moment aux destinées d'un gouvernement. J'honore assez son patriotisme et son abnégation personnelle pour savoir que ce qui le touche le plus dans son administration, ce n'est pas le jour, c'est le lendemain, ce ne sont pas les embarras, ce n'est pas le sort de son cabinet, c'est celui du gouvernement qu'il laissera à ses successeurs et à son pays. (*Marques nombreuses d'une vive adhésion.*)

VIII

SUR LES ENFANTS TROUVÉS

30 avril 1838.

D'après la législation de 1811, les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins, étaient adoptés par l'État, sous la tutelle des administrateurs des hospices. Chaque arrondissement devait avoir un hospice, chaque hospice un tour. L'enfant reçu dans l'hospice était immédiatement envoyé en nourrice à la campagne. A six ans on cessait de payer les frais de nourriture, et il restait en pension pour une somme moindre jusqu'à douze ans. A douze ans l'enfant ne recevait plus rien de l'hospice, mais il était encore sous la tutelle des administrateurs. La famille où il avait été élevé le gardait ou le plaçait en service. Toutes précautions étaient prises pour que la mère retrouvât son enfant, ou qu'à défaut de ses parents il éprouvât le bienfait d'une nouvelle famille.

Deux faits étaient survenus qui tendaient à changer cet état de choses. Selon l'administration, les hospices ouverts aux enfants trouvés donnant lieu à de graves abus, les tours avaient été supprimés dans trente départements, pour restreindre la prétendue augmentation indéfinie des enfants trouvés. De plus, l'on avait imaginé de déplacer les enfants d'un département dans un autre, afin de mettre les parents dans l'alternative de perdre leurs traces ou de les retirer pour les élever eux-mêmes.

C'est contre ces mesures rigoureuses, inspirées des théories

terrible ébranlement du trône, et que, parmi ces voix qui, à la revue du Champ de Mars, criaient : *A bas les ministres!* et jetaient ainsi la première menace de Juillet, M. de Villèle ne reconnut pas quelques-unes des voix qui avaient impuissamment protesté contre la spoliation des rentiers de 1824? (*Réclamations.*) Croyez-vous que ces ressentiments, ces désaffections, que chaque année voyait se développer et se convertir en hostilité sourde, ne furent pas une des causes lointaines qui minèrent, qui sapèrent avant sa chute le gouvernement dont l'habileté imprudente avait donné à ses ennemis ce ressentiment à exploiter? (*Vive sensation.*)

Loin de moi la pensée d'une menace! mais je livre cette réflexion à la prévoyance de l'homme d'État qui préside en ce moment aux destinées d'un gouvernement. J'honore assez son patriotisme et son abnégation personnelle pour savoir que ce qui le touche le plus dans son administration, ce n'est pas le jour, c'est le lendemain, ce ne sont pas les embarras, ce n'est pas le sort de son cabinet, c'est celui du gouvernement qu'il laissera à ses successeurs et à son pays. (*Marques nombreuses d'une vive adhésion.*)

VIII

SUR LES ENFANTS TROUVÉS

30 avril 1838.

D'après la législation de 1811, les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins, étaient adoptés par l'État, sous la tutelle des administrateurs des hospices. Chaque arrondissement devait avoir un hospice, chaque hospice un tour. L'enfant reçu dans l'hospice était immédiatement envoyé en nourrice à la campagne. A six ans on cessait de payer les frais de nourriture, et il restait en pension pour une somme moindre jusqu'à douze ans. A douze ans l'enfant ne recevait plus rien de l'hospice, mais il était encore sous la tutelle des administrateurs. La famille où il avait été élevé le gardait ou le plaçait en service. Toutes précautions étaient prises pour que la mère retrouvât son enfant, ou qu'à défaut de ses parents il éprouvât le bienfait d'une nouvelle famille.

Deux faits étaient survenus qui tendaient à changer cet état de choses. Selon l'administration, les hospices ouverts aux enfants trouvés donnant lieu à de graves abus, les tours avaient été supprimés dans trente départements, pour restreindre la prétendue augmentation indéfinie des enfants trouvés. De plus, l'on avait imaginé de déplacer les enfants d'un département dans un autre, afin de mettre les parents dans l'alternative de perdre leurs traces ou de les retirer pour les élever eux-mêmes.

C'est contre ces mesures rigoureuses, inspirées des théories

anglaises de l'économie politique, que M. de Lamartine prononça le discours suivant à la séance générale annuelle de la Société de la morale chrétienne, le 30 avril 1838.

MESSIEURS,

Si le Christianisme a le droit de revendiquer la plus sainte part dans les œuvres de la charité légale, c'était du sein d'une société de morale chrétienne que devait s'élever le premier cri de scandale et de réprobation contre les mesures meurtrières que les Conseils généraux de départements demandent et que l'administration autorise à l'égard des enfants trouvés. Depuis quatre ans je plaide cette cause contre mon département, et je vous remercie de me permettre de joindre ici ma voix à la vôtre ; il n'y en a pas de plus convaincue, je dirais presque de plus indignée.

Certes, si quelque chose pouvait démontrer davantage que l'homme et la société ont besoin, pour accomplir une grande œuvre quelconque, d'un motif puisé plus haut que la terre, d'une force empruntée à un sentiment surhumain, et que toute législation qui prend pour but l'égoïsme et la richesse n'aboutit qu'à l'impuissance ou à la brutalité, nous n'aurions pas besoin d'en chercher d'autre preuve que dans ce qui se passe sous nos yeux à l'égard des enfants trouvés, depuis l'abrogation du décret de 1811.

Sans entrer ici dans un examen historique de la conduite des civilisations antiques et modernes envers cette population d'orphelins que la terre a toujours reçue comme des hôtes, et que, pour la première fois, on veut lui faire proscrire comme des criminels ; sans vous montrer ces malheureux enfants exposés sur les places publiques, recueillis par des magistrats, vendus comme esclaves ou adoptés par la famille ; plus tard, portés sur le seuil des

églises et distribués aux fidèles comme une sainte matière de miséricorde et d'aumône ; les villes, les maisons religieuses, les seigneurs chargés de leur entretien ; enfin les hospices s'ouvrant à la voix de saint Vincent de Paul, et toute une législation de tendresse s'animant de la flamme et s'éclairant du génie de sa charité : je passe tout de suite à l'état présent, à la question des tours et des déplacements ; et ceux qui l'ignorent et qui vont m'entendre croiront que je mens ou que j'exagère. Je ne dirai pas même toute la vérité. Écoutez !

Lorsqu'un de ces pauvres enfants que la misère abandonne, ou dont la honte veut cacher la naissance, est apporté la nuit au seuil d'un hospice où on l'attend à toute heure, il est déposé dans un tour, ingénieuse invention de la charité chrétienne, qui a des mains pour recevoir et qui n'a point d'yeux pour voir, point de bouche pour révéler (*sensation*) ; un tintement de cloche annonce que le tour a été visité. De pieuses sœurs qui veillent derrière ces murs accourent pour recueillir le nouvel hôte. S'il est nu, on le vêt ; s'il est couvert de haillons dégoûtants, on les change contre des langes propres et tièdes. Une nourrice que l'hospice loge et entretient depuis plusieurs jours est réveillée, elle lui donne le sein. Au jour, une femme des champs saine et robuste, et dont la moralité est attestée par les magistrats, vient chercher et emporte le nourrisson qu'elle va coucher dans le berceau de son propre enfant. Préalablement des signes de reconnaissance ont été détachés de l'enfant, inscrits sur des registres, et permettront de suivre sa trace, si jamais les circonstances qui ont forcé la mère à l'abandonner lui permettent de le suivre d'un regard inaperçu, et de revendiquer son fils. Ce n'est pas tout : des hommes de bien consacrés gratuitement à ces œuvres, choisis parmi ce que la ville renferme de citoyens les plus purs et les plus dévoués, forment un conseil de surveillance des hospices et acceptent la tutelle de ces orphelins ; ils les suivent de l'œil jusque sous le toit de la nourrice. A

des époques fixes, elle doit leur rapporter le nourrisson pour témoigner de ses soins pour sa santé; à des époques indéterminées, le maire de la commune où il est nourri, ou un médecin délégué par le conseil des hospices, vient surprendre la nourrice et s'assurer, par ses propres yeux, qu'il est traité maternellement, qu'il a été vacciné, que toutes les prescriptions hygiéniques ont été ou seront accomplies à son égard.

L'enfant grandit; il a partagé le lait de la mère, le pain des enfants; la modique pension que l'hospice paye pour son entretien est un supplément à la richesse de la pauvre famille adoptive, qui fait accepter sa présence comme un bienfait; il est bientôt considéré comme un enfant de plus, comme un frère de plus dans la maison, dans le village; nul préjugé flétrissant ne s'attache à sa condition d'illégitimité. On l'a oublié, il l'a oublié lui-même. Il a grandi avec toute la génération contemporaine du pays; il a été au travail, aux champs, à l'école, à l'église avec elle; l'instituteur l'enseigne, le curé le catéchise; il mange à la table de son père nourricier, il est riche de sa récolte, il se marie dans le pays, soit avec une de ses sœurs de lait, soit avec la fille d'un cultivateur du hameau voisin, à laquelle il apporte en dot la richesse du paysan, un métier appris, ou des bras exercés au travail de la terre: il recrute ainsi cette race saine et forte des cultivateurs, dont l'insatiable cupidité de nos villes manufacturières dépeuple de plus en plus nos campagnes; et d'une source impure ressort ainsi une population rajeunie, laborieuse, primitive, qui rend chaque année douze ou quinze mille laboureurs à notre agriculture épuisée d'hommes. Les mêmes résultats ont lieu en ce qui concerne les filles. Ceci n'est point une fiction, une utopie, c'est ce qui se passe ou plutôt ce qui se passait sous vos yeux sur toute la surface de la France, dans ces nombreux villages dont la nourriture des enfants trouvés est l'utile et pieuse industrie. Voilà à quel point de perfection était arrivé un système où le génie chrétien te

l'esprit administratif de la révolution française s'étaient rencontrés et secondés dans une des plus belles œuvres qui put consoler et honorer l'humanité. Cela coûtait neuf millions à un budget départemental et à un budget de l'État qui se dénomme par milliards, et ces neuf millions enlevés à l'impôt étaient rendus sous une autre forme au pays, et portaient l'aisance et les bonnes mœurs dans trente-trois mille familles de cultivateurs indigents. (*Sensation générale.*)

Maintenant, écoutez: ces tours ouverts jour et nuit pour substituer la tendresse et la charité chrétienne ou sociale à celle de la mère indigente ou coupable, et pour empêcher la honte et le désespoir de chercher le secret dans un crime, on vient de les murer dans beaucoup de départements, on va les murer partout, oui, les murer comme une porte par où la miséricorde publique pourrait furtivement se glisser. La mère séduite et surprise par le témoignage vivant de sa faiblesse n'aura plus que cette alternative: le déshonneur, la réprobation de sa famille, la vengeance d'un époux trahi, ou.... Je n'ose nommer; mais ce que l'on trouve tous les matins sur vos pavés, et ce que vos cours d'assises déroulent tous les jours devant vos yeux, l'ont nommé pour moi. Le déshonneur accepté et affiché, l'exposition dans les lieux solitaires, ou l'infanticide; voilà les trois options que la clôture des tours laisse aux mères illégitimes. L'une est la honte, l'autre est la mort, la troisième est le crime. Si l'exposition dans les lieux solitaires est la ressource la plus commune, et que l'enfant abandonné pendant toute une nuit, tout un jour dans un carrefour non fréquenté, derrière une porte, sur le seuil d'une église, sur les bords d'une rue, sous les pas des chevaux, ne périt pas d'inanition, de froid, foulé sous la roue des voitures de nuit, un passant le ramasse, il le porte à un sergent de ville qui le porte à un commissaire, qui l'envoie porter à un bureau d'hospice. Mais l'hospice ne sera bientôt plus autorisé à le recevoir: qu'en fera-t-on?

L'économiste ne le dit pas, mais ses doctrines le disent, et Malthus, son maître, ose l'écrire. L'hospice donc le reçoit provisoirement encore par pitié, par habitude, et sans autorisation légale ; il est envoyé en nourrice comme précédemment. Mais ne vous tranquillisez pas sur son sort, et suivez-moi jusqu'au bout, pour admirer comment, trompé dans sa cruauté, par la miséricorde forcée de l'hospice, l'économiste saura retrouver sa victime et l'atteindre plus tard par l'ingénieuse férocité de son système.

Je vous ai dit que l'enfant trouvé avait été jeté au sein d'une nourrice ; que cette nourrice, sûre de conserver indéfiniment son nourrisson, et s'attachant à lui par cette tendresse de la chair qui semble couler avec le lait, devenait pour lui une mère, et qu'il avait retrouvé là tout ce que la nature lui avait refusé : un père, une mère, des frères, des sœurs, une famille, un enseignement, une patrie.

Vous en bénissiez la Providence, et la charité d'une société chrétienne. Eh bien ! attendez. Tout cela était une faute contre les règles d'une bonne économie administrative. Il y avait là une profonde immoralité. Vous ne vous en doutiez pas ; ni moi non plus. Mais l'économiste a découvert l'immoralité sous le chiffre, et, par une erreur déplorable, pour justifier son avarice, il va vous prendre par le sentiment moral et vous démontrer que la miséricorde est une séduction et que l'humanité est un crime.

Voici donc comment il raisonne, et voici comment il agit : je prends les paroles de lord Brougham, l'éloquent et consciencieux organe de cette théorie en action, nom illustre et bienfaisant qu'on s'afflige de trouver inscrit sur un tel sophisme : « La mauvaise conduite a une séduction » de plaisirs suivie d'une peine. Or, en recevant l'enfant à l'hospice, vous laissez le plaisir à la mère coupable, et vous la déchargez des conséquences. Que diriez-vous d'un hospice destiné à soulager les ivrognes ? »

Partant de ce principe, dont vous avez déjà senti toute la fausseté d'application aux malheureux enfants victimes

et non coupables de leur naissance, et sur lequel je reviendrai tout à l'heure, nos économistes, suffisamment édifiés, méditent et décrètent ; et qu'ont-ils médité, et que décrètent-ils ? Le voici : si l'enfant est reçu dans le tour, s'il est relevé de la terre où on l'a couché, à la manière des Romains, pour être jugé digne de l'existence, pour vivre ; s'il est remis au sein d'une nourrice, et qu'élevé par elle avec l'amour qu'elle porte à sa propre chair, il vienne à recouvrer une famille, à s'attirer l'attachement de ses parents adoptifs, à s'attacher lui-même à eux ; si les signes de reconnaissance dont on a pu le marquer en le déposant et le voisinage de la ville où il a été déposé permettent à la tendresse de la mère de le suivre encore de loin dans les phases de sa vie et de le retirer dans des jours meilleurs : la douceur de cette situation, ces consolations d'une vie manquée, ces liens conservés avec la nourrice, avec la mère peut-être, seront une séduction si puissante à l'exposition des enfants, que le sentiment maternel en sera vaincu, et que le libertinage et même le mariage rempliront vos hospices d'enfants abandonnés, et feront ce hideux et froid calcul que repoussent également la nature et le sens commun. Or, pour prévenir cet abus imaginaire, que faut-il faire ? Fermer les tours ; ce n'est pas assez. Ceux qui passeraient par la porte des hospices offriraient encore le scandale de votre miséricorde. Il faut dépayser à la fois et la tendresse des parents et l'affection des nourrices ; il faut proscrire, expatrier, exporter, déplacer, échanger les enfants de département à département, le plus loin possible, d'une extrémité de la France à l'autre, de peur que la tendresse des nourrices venant à se former, elles ne s'attachent aux orphelins qu'on leur a jetés pour un jour, et que ces malheureux enfants eux-mêmes ne viennent à se créer une habitude d'affection et une illusion de famille dans les chaumières où on les a recueillis ; il faut dire à ces enfants qui ont déjà de trois à dix ans, à ces pères nourriciers qui ont oublié que ces enfants ne sont

pas à eux : Vous étiez des pères pour ces orphelins ; vous, enfants, vous étiez des fils pour ces familles ; l'habitude, la reconnaissance, la certitude de vivre à jamais ensemble vous avaient inspiré une consanguinité presque aussi forte que celle de la nature : brisez violemment tout cela ; séparez-vous. La loi vous punira de l'amour que vous aurez conçu les uns pour les autres. Vous, enfant, on vous enverra à un autre père ! Vous, mère, on vous jettera un autre enfant ! (*Sensation universelle et prolongée.*)

Et ne dites pas que l'exécution de ce déplacement n'est point une rigueur ; qu'il ne change rien au sort de l'enfant trouvé, rien au sort des familles adoptives, puisqu'à l'enfant on donne une autre famille, à la famille un autre enfant ! Ce serait montrer de la nature humaine une ignorance ou un mépris qui, bien qu'il soit dans vos actes, n'est sans doute pas dans vos pensées.

Quoi ! Messieurs, arracher à trois, quatre, sept ou dix ans un enfant à la femme qui l'a nourri de son lait, au père qui l'a bercé avec ses fils, aux frères, aux sœurs avec lesquels il a grandi, au village qu'il a habité depuis sa naissance, au pasteur qui lui a donné les enseignements de la religion, à l'instituteur dont il a reçu les leçons dans l'école avec tous ses compagnons d'âge, aux habitudes de ses travaux, à toutes les affections enracinées de sa jeune âme, à la maison, au champ, au troupeau, au clocher, à la langue, au climat, à toutes ces corrélations instinctives de l'homme avec la nature entière, qui forment ce qu'on appelle le pays ; le jeter à cent ou deux cents lieues de là, dans un climat différent, dans une maison, dans une famille qui ne le connaissent pas, parmi des enfants avec lesquels il n'a ni souvenirs communs, ni affections innées, à un homme, à une femme qui ne sont plus son père, qui ne sont plus sa mère, qui le recevront avec répugnance et rudesse, parce qu'il vient prendre la place encore chaude de l'enfant qu'on leur a enlevé de même : quoi ! n'est-ce pas une rigueur, une peine, un exil, une barbarie ? Qu'est-ce donc ?

Ah ! demandez-le à votre cœur intimement interrogé, demandez-le à ces convois presque funèbres de ces enfants expatriés que nous rencontrons par longues files sur nos routes, le front pâli, les yeux mouillés, les visages mornes, et qui semblent interroger les passants du regard et demander à quel supplice on les mène ! Demandez-le, j'ai été vingt fois témoin moi-même de ces lamentables exécutions ; demandez-le à cet enfant que votre gendarmerie vient enlever de force à celle qui a été jusque-là sa mère, et qui se cramponne à la porte de la chaumière dont on vient l'arracher pour jamais ! Demandez-le à ces pauvres mères indigentes qui courent de chez elles chez le maire, de chez le maire à la préfecture, pour faire révoquer l'ordre inflexible ; qui, ne pouvant se décider à le voir partir, prennent l'engagement de le nourrir gratuitement, qui le livrent quelquefois au conducteur du convoi, puis se repentent, courent à pied jusqu'à vingt ou trente lieues après lui, pour le redemander et le rapporter dans leurs bras ! Demandez-le aux malédictions unanimes qui s'élèvent contre une administration sans entraves, aux violences, au désespoir, et, chose horrible, mais vraie, mais nécessaire à dire, aux suicides précoces d'enfants déplacés qui, dans mon département même, ne pouvant supporter l'angoisse de ces séparations, se sont précipités dans le puits de la maison ou dans l'étang du village ! Non, ces impitoyables économistes ne sauront jamais quelle masse de désespoir et de colère leur mesure a soulevée dans le cœur du peuple et dans l'âme de ces malheureux enfants ! (*On applaudit.*) Ils en rient ; ils nous accusent de sentimentalisme et d'exagération. Ces hommes du peuple n'ont pas, disent-ils, cette sensibilité que vous leur prêtez ; un enfant n'est pour eux qu'un mandat à toucher tous les trimestres, qu'une tête de plus dans le bétail. Misérables subterfuges d'une théorie dédaigneuse qui calomnie la nature dans les classes pauvres pour n'avoir pas à se juger elle-même. Plus près que nous de la nature, ces âmes

simples la sentent mieux que nous, parce qu'elles ne sentent qu'elle. Superbes calomniateurs de la classe indigente, essayez donc d'arracher son chien au pauvre ! vous ne le pourriez pas, vous auriez autant d'insurrections que de villages. Eh quoi ! le cœur du misérable se soulèvera si vous lui arrachez son chien, et vous pensez qu'il ne se soulève pas quand vous venez lui arracher l'enfant que sa femme a nourri, qui a mangé son pain, dormi dans son lit, grandi avec ses enfants ? Ah ! si ce sont des mœurs comme vous le dites, que vous prétendez refaire ainsi, ce sont des mœurs, oui, mais des mœurs administratives, mais des mœurs féroces que vous semez parmi le peuple, et que vous retrouverez un jour sous vos pas pour votre malheur et pour notre honte ! (*Longue interruption, applaudissements.*)

Voilà pour le présent : quant à l'avenir que la mesure des déplacements prépare aux enfants abandonnés, jugez-le vous-mêmes. Où est l'avenir d'un homme ? Dans son passé, dans sa nature, dans son âme, dans ses sentiments, dans ses habitudes contractées. Où est la garantie de cet avenir ? Dans l'esprit de famille, de patrie, de sociabilité, qui est comme l'atmosphère morale de l'individu. Eh bien ! que faites-vous par le déplacement et l'échange forcé des enfants trouvés ? Vous endurez l'âme de l'enfant, que vous promenez d'une famille à l'autre pour lui apprendre bien qu'il n'en avait aucune. Vous lui arrachez du cœur cette douce illusion de maternité que nos sages institutions faisaient naître en lui. Vous le dégradez à ses propres yeux, vous ravalez sa nature en lui montrant qu'il n'est pour vous qu'un rebut de l'humanité à qui on ne tient compte ni de ses affections ni de ses larmes, qu'on déporte d'un sol à un autre comme un vil bétail, que dis-je, qui n'a pas même la condition des brutes, car il n'appartient à personne. Vous lui enseignez à ne s'attacher à rien, à ne rien aimer ; vous lui faites un calus sur chaque sentiment déchiré en lui. Vous en faites un je ne-sais-quoi d'humain, sans aucune des conditions de l'humanité ; dont tous

les liens qu'il formera sont rompus d'avance ; qui doit errer de porte en porte, de foyer en foyer, sans prendre racine nulle part ; que personne n'élèvera, parce que personne n'aura espoir, droit, responsabilité sur son avenir, et qui, ne prenant des classes inférieures où vous le balotez que leur ignorance et leurs vices, ira grossir promptement cette plèbe flottante et impure de vos grandes villes, traîner sa vie dans le vagabondage, dans les maisons de correction, et peut-être la finir dans vos bagnes. Et vous appelez cela un système ! et vous appelez cela de l'économie ! (*Applaudissements.*) Oui, quelques centimes disparaîtront sous une forme de vos budgets départementaux ; mais ils y reparaitront grossis sous mille autres formes. Vous payerez en vices, vous payerez en gendarmes, vous payerez en police, vous payerez en prisons, vous payerez en bagnes, en dépopulation et en crimes, sept fois plus que ce que vous ne voulez pas payer en tutelle et en providence. Apprenez qu'un seul crime, qu'un seul vice, qu'un seul désordre ruine plus une société que mille actes de bienfaisance.

Eh bien ! Messieurs, voilà les faits : je rougis de les dévoiler, mais il le faut ; car faire éclater de pareils scandales devant une nation intelligente et généreuse, c'est les rendre impossibles. Voyons maintenant sur quelles théories on les appuie. D'abord, disent-ils, c'est économique, c'est de l'argent de moins ; comme si l'humanité devait se soumettre au chiffre et non pas le chiffre à l'humanité. Vous avez vu que c'était la plus illusoire des économies, que c'était immensément d'argent de plus ; seulement de l'argent sali par le vice, ensanglanté par le crime, au lieu de l'argent purifié, sanctifié, fructifié par la miséricorde et la prévoyance sociales. (*On applaudit.*)

Que disent-ils encore ? Qu'ils réduisent ainsi de deux manières le nombre des enfants trouvés ou abandonnés. Et comment ? D'abord, selon eux, en empêchant l'exposition des enfants légitimes par des pères et mères en état de les

nourrir et qui les jettent par paresse ou par caprice à la charge de l'État dans les hospices; ensuite, en épouvantant d'avance les mères illégitimes qui se corrigeront du vice, ou qui surmonteront la force des passions illicites, parce qu'elles ne pourront plus en cacher ou en déposer le malheureux fruit.

Quant à l'exposition des enfants légitimes, il est vrai que quelques abus se sont glissés dans l'œuvre de charité que les hospices sont chargés d'administrer. Mais, malgré les statistiques menteuses et les assertions complaisantes, ces abus se réduisent à bien peu de chose, à trois ou quatre pour cent sur le nombre des trente-deux mille enfants trouvés. J'avais cru d'abord sur parole à ces innombrables expositions d'enfants légitimes, si authentiquement énumérées par les partisans de l'économie à tout prix. Mais ayant plus mûrement réfléchi sur cette incroyable aberration des sentiments naturels et des sentiments domestiques, qui, dans un état de société régulier, forcerait vingt mille pères et mères à s'unir pour jeter ensuite effrontément les fruits du mariage sur le pavé de vos rues, je me suis demandé si cela était vraisemblable, et puis enfin si cela était vrai? J'ai recherché les faits de ce genre dans deux départements les plus abondants en enfants exposés; et, après l'examen le plus minutieux, après les témoignages recueillis des maires, des curés, des conseillers d'hospices, des voisins, il m'a été impossible de constater un seul cas d'exposition de ce genre.

J'en ai conclu qu'ils devaient être infiniment rares. Cela se dit, cela s'écrit, cela se voit peu. Et certes votre administration est assez vigilante pour découvrir et proclamer le désordre, s'il existait. Je lui en ai porté le défi, je le lui porte encore. Qu'elle fasse le recensement authentique de ces innombrables expositions d'enfants nés dans le mariage, qu'elle en constate seulement cinq sur cent dans la moyenne des départements: je ne lui reconnaitrai pas le droit de sévir sur les trente mille enfants et les deux cent mille fa-

milles qui les reçoivent, mais je lui reconnaitrai le droit de prendre quelques mesures de surveillance et de pénalité contre les coupables. Mais cela n'est pas, parce que cela ne peut pas être. En effet, Messieurs, demandez-vous d'abord combien de fois se rencontrera, entre le père et la mère, ce concert contre nature d'abandon d'un enfant qu'ils auront eu d'une union légale, religieuse, patente. Demandez-vous ensuite comment, sous l'empire d'une législation de l'état civil parfaite, et sous la surveillance quotidienne des lois et des mœurs, une mère aura pu porter neuf mois son enfant aux yeux de ses parents, de ses voisins, de son village; comment elle aura mis cet enfant au jour; comment elle l'aura fait enregistrer à la municipalité ou omis de le faire sans notoriété; comment elle l'aura fait baptiser à l'église; comment elle lui aura donné un parrain, une marraine parmi ses proches; comment elle l'aura nourri elle-même quelques jours ou fait nourrir dans son voisinage, puis retiré furtivement, puis déposé, fait disparaître, sans que, de tant d'actes impossibles à cacher ou à justifier, il résulte une trace, un témoignage, un soupçon de l'existence et de la disparition de cet enfant de la maison paternelle; sans que le maire, le curé, la sage-femme, le parrain, la marraine, le parent, l'ami, le voisin, lui demandent jamais compte de cet enfant porté aux yeux de tous, né au su de tous, enregistré, baptisé, nourri au vu de tous! De deux choses l'une: ou la mère mentira et dira: Mon fils est mort, et les actes de l'état civil seront là pour lui donner un démenti; ou bien elle avouera son exposition simulée, et alors elle se couvrirait elle-même de confusion devant toutes les mères. Et remarquez que si cela pouvait avoir lieu plus facilement, ce serait sans doute dans les villes où la surveillance mutuelle est plus dépaysée. Eh bien! ici la prétendue statistique répond pour moi. Elle n'accuse presque aucun cas d'exposition d'enfants légitimes dans les villes. (*Sensation; l'orateur est longtemps interrompu par les applaudissements.*)

Que reste-t-il donc de cette excuse menteuse du système des déplacements ? Rien, ou presque rien. Et quand cela serait plus fréquent ; quand, dans une société qui n'a ni les assistances antiques de l'Église ou de la féodalité, ni les assistances mutuelles d'une démocratie, ni les assistances municipales de la taxe des pauvres comme en Angleterre, dans une société qui s'isole dans son égoïsme, où le prolétaire sans travail n'a de providence que dans le ciel, où un surcroît d'enfants à élever, des vieillards infirmes à nourrir, peuvent dépasser ses forces par ses nécessités ; quand, dans une société pareille, l'État recueillerait et nourrirait du pain public quelques milliers de ces enfants dont l'aumône est le seul patrimoine, ferait-il autre chose que le plus rigoureux et le plus sacré de ses devoirs ? Oh ! tant que la démocratie ne prendra pas d'âme dans le christianisme qui l'a enfantée, tant que la société n'aura pas d'entrailles pour elle-même, qui en aura pour elle ? qui la respectera ? qui la défendra, si elle s'avilit, si elle s'insulte elle-même par sa mesquine et dure insensibilité ? (*On applaudit.*)

Mais j'entends d'ici la réponse des économistes. La preuve, nous disent-ils, que beaucoup d'enfants légitimes sont exposés, c'est l'effet produit partout par la fermeture des tours et par les déplacements. Au moment des échanges, une foule d'enfants sont retirés des hospices, nos budgets sont dégrevés, nos hospices vont être déserts. Comptez : voilà près de la moitié des enfants dont nous sommes soulagés ; on nous les a repris. Apparemment que ceux qui les retirent sont des pères et des mères légitimes, ou du moins des pères et mères dans le cas de les nourrir et de les élever. Eh bien ! non : il faut le dire, il faut le dire à la honte de votre dureté sociale ! Ce ne sont pas des pères et mères qui retirent ces malheureux enfants au moment où vous menacez de les exporter. Savez-vous qui c'est ? Je vais vous le dire parce que je l'ai vu, parce que je l'ai compté, parce que mon cœur s'en soulève encore tous les

jours d'indignation contre vous, de pitié et d'admiration pour le peuple de nos campagnes. Non, ce ne sont pas des pères et mères légitimes ; ce sont d'abord quelques pauvres ouvrières, quelques filles séduites qui, placées entre le désespoir de perdre à jamais leur enfant de vue et la honte, préfèrent la honte, et retirent l'enfant sans savoir comment elles pourront l'élever : enfants que vous verrez augmenter un jour le nombre de vos prolétaires flottants, et agiter vos villes au lieu de féconder vos campagnes. Ce sont ensuite quelques personnes charitables qui, témoins du déchirement de cœur des nourrices, à qui on va enlever leur nourrisson et la pension de l'hospice, leur disent : Gardez l'enfant, et nous payerons les mois. Ce sont enfin, ce sont en nombre immense, les familles indigentes elles-mêmes qui, ne pouvant se résoudre à se séparer des enfants qu'elles ont nourris, se décident à les garder sans salaire ! C'est-à-dire que cette aumône sacrée de l'État que la propriété devait faire, ce sont les pauvres laboureurs, ce sont les indigents qui la font pour vous ! Est-ce là répondre au sophisme qui les calomnie pour s'excuser ? Oui, j'en suis témoin tous les jours, ce sont les pères et mères nourriciers qui, placés entre la perte du salaire ou la perte de l'enfant, résistent d'abord quelques jours, feignant de vouloir livrer l'enfant à l'administration ; puis, quand vient le moment de la séparation, sentent leur cœur faillir, et le rapportent en pleurant, à la maison, partager le pain de la pauvre famille. Quel exemple ! et quelle leçon ! Eh bien ! voilà vos chiffres expliqués ! Voilà les chiffres dont vous triomphez ! C'est le chiffre des vertus de ce pauvre peuple, qui a plus d'âme que vous ! C'est le chiffre de votre avarice et de votre dureté de cœur ! (*Longue interruption et applaudissements.*)

Quant à ce qui concerne les véritables enfants illégitimes, à ceux dont la naissance doit rester un mystère, que faites-vous ? à quoi exposez-vous le cœur humain en fermant ces asiles secrets, une des plus saintes inventions de la misé-

ricorde et de la pudeur publiques ? dans quelle inexorable angoisse ne jetez-vous pas la jeune mère séduite, la femme coupable, qui porte le fruit de sa faiblesse ou le témoin de son infidélité ! Son enfant vient au monde : si la faute éclate, elle est perdue devant sa famille, devant ses maîtres, devant ses voisins ; le monde, les mœurs, la société, la religion, la réprouvent ; une vengeance terrible la menace peut-être ; il faut qu'elle périsse, ou que le témoignage vivant de son déshonneur disparaisse. Voilà l'horrible alternative où vous placez cette femme dans la solitude, dans la nuit, dans le délire de la fièvre, et vous osez dire que l'infanticide n'augmentera pas ! Il n'augmente pas ! qu'en savez-vous ? Est-il un crime plus facile à cacher ? Il n'augmente pas ! mais l'exposition sur vos pavés, dans vos égouts, dans les lieux solitaires assimilés par la loi à l'infanticide, osez-vous répondre, en présence de tant de faits si multipliés et si récents, qu'elle n'augmente pas ? L'infanticide ne s'accroît pas ! et moi je vous réponds qu'il s'accroît partout, sous une forme ou sous une autre ; qu'il s'accroîtra monstrueusement dans vos villes et dans vos campagnes ; et, pour l'affirmer, je n'ai pas besoin de le savoir, il me suffit de lire vos ordonnances et vos arrêtés. Il est impossible que la cause ne produise pas ses effets ; et n'avez-vous pas fréquemment, tous les jours, ces spectacles sous les yeux ? N'avez-vous pas vu, cette semaine encore, de ces malheureux enfants déposés et morts sur les marches mêmes du palais de la Chambre des députés, comme pour protester par des cadavres contre la barbarie de vos lois ! (*Profonde et universelle sensation.*)

Hâtez-vous, Messieurs, de jeter le cri d'alarme et de protester, dans des pétitions unanimes, énergiques, contre ces hideux sophismes d'un système qui, si vous en laissez poser les conséquences par une administration imprévoyante, deviendrait bientôt un crime national et la honte de notre époque. Laissez-les dire, laissez-les écrire, laissez-les compter, il n'y a jamais de bonnes raisons pour une immoralité ;

et quelles raisons ? Prenez garde ! vous disait-on, si vous ouvriez des hospices pour les ivrognes, n'augmenteriez-vous pas l'ivrognerie ? De même, en recevant les enfants trouvés dans vos hospices, ne donnerez-vous pas une prime au libertinage, à la passion, à la multiplication des naissances légitimes dans la classe qui ne peut pas nourrir ses enfants ?

Quoi ! ce sont des hommes sérieux, des hommes d'État, des hommes de science et de système, qui ignorent ou qui méprisent assez l'humanité pensante et le cœur de l'homme, pour vous jeter ces pitoyables prétextes ! Quoi ! le libertinage s'arrêtera par cette considération qui n'appartient qu'à la vertu, que le sort des êtres qu'il aurait créés pourrait bien ne pas être assuré par la bienfaisance sociale ! Quoi ! dans une passion plus forte que la mort, selon les expressions de l'Écriture, et qui n'est rien si elle n'est pas le délire et l'ivresse de la raison, les hommes que les dangers les plus imminents ne vaincraient pas, conserveront assez de sang-froid et assez d'empire sur eux-mêmes pour lire vos arrêtés, pour examiner, calculer, peser quelles sont les chances éventuelles que la suppression des tours et des hospices laisse aux fruits de leur faute ! Quoi ! ces jennes filles, ces jeunes hommes qui s'unissent, à la face du ciel et de la terre, par un légitime mariage, avec l'espoir et le désir d'avoir et d'élever des enfants, ne se marient que dans l'intention convenue, préméditée entre eux de jeter leurs enfants dans vos hôpitaux ! En vérité, il n'y aurait pas de réponse sérieuse à de semblables suppositions, si le sophisme ne se convertissait pas en législation meurtrière ; mais le rire est étouffé par l'indignation. Eh oui, sans doute, si vous créez des hospices pour les ivrognes, vous augmenterez l'ivrognerie ; si vous créez des hospices pour les paresseux, vous augmenterez la paresse et la mendicité. Mais les ivrognes sont coupables, mais les mendiants valides sont coupables ; la prime que vous leur donneriez serait une prime à leurs vices. De quoi sont coupables ces

malheureuses créatures qui tombent des bras de leurs mères dans les vôtres, ces milliers d'enfants qui naissent sans avoir le droit de naître, et à qui vous imputeriez à crime la faiblesse, la faute de leurs mères et le malheur de leur naissance ? (*Sensation marquée.*)

Mais les vagabonds, les ivrognes, les mendiants, vous les punissez sans doute, vous devriez les punir davantage encore ; votre législation est faite contre le crime, elle n'est pas faite encore contre les vices : vous les punissez proportionnellement à leur délit, mais vous ne les punissez pas de mort. Et ici, c'est de mort que vous punissez, qui ? non pas des coupables, mais les plus innocentes de toutes les créatures, ces milliers d'enfants qui viennent vous demander la vie ! Ah ! quand des législations troublent ainsi vos entrailles et excitent en vous de tels remords, quand la nature se soulève et murmure ainsi contre la loi, quand votre main frémit d'exécuter ce que votre logique sans âme a décrété, défiez-vous de la loi, arrêtez-vous, soyez sûrs que l'on vous trompe : la nature et les bonnes lois ne sont jamais en contradiction, et, du moment que l'une condamne, soyez certains que l'autre a menti. (*Nombreuses marques d'adhésion.*)

Je m'arrête. Prenons garde à la voie où nous entrons. Quel chemin les doctrines matérialistes de l'économisme anglais font faire à notre démocratie étroite depuis quelques années ! Nous voulons organiser la fraternité sociale, et nous oublions le christianisme, qui l'avait rendu pratique dans nos mœurs et dans ses œuvres avant que la Révolution de 89 eût essayé de l'organiser dans nos lois ! Nous voulons fortifier la propriété, cette base de la famille ; et nous ferions de la propriété une tyrannie exclusive et cruelle qui, se resserrant toujours de plus en plus en elle-même, se ferait d'elle-même son propre dieu, et condamnerait à la mort, à l'abandon, au vagabondage, des classes entières de la société : neuf cent mille enfants trouvés actuellement vivants dans son sein ; qui, fondant tout sur l'économie,

finirait par n'avoir plus des gouvernements humains, des associations humaines, mais des associations et des gouvernements de contribuables, où l'argent ne serait pas seulement le signe de la richesse, mais le signe de la morale, du juste, de l'honnête ! Ce n'est pas ainsi qu'on prévient les révolutions, c'est ainsi qu'on les prépare. Je ne suis point un enthousiaste fanatique de la Révolution française ; trop de sang l'a souillée, et le temps n'a pas fait encore le triage du crime et de la vertu. Mais s'il est possible de distinguer un principe dominant et, pour ainsi dire, l'âme de ce grand mouvement social, à coup sûr c'est le principe chrétien, c'est le principe de l'assistance mutuelle, de la fraternité humaine, de la charité légale. On le voit sortir, jaillir, à chaque loi de l'Assemblée constituante, et briller même au milieu de tant de ténèbres, dans les orages de la Convention. (*On applaudit.*)

Alors, certes, un législateur qui eût proposé d'exporter trente-trois mille enfants par an, de déchirer les affections nées dans deux cent mille familles, de murer les tours, de fermer les hospices, eût été écrasé sous l'indignation de ses collègues et sous les malédictions du peuple. Alors on faisait des lois politiques barbares et des lois sociales douces et humaines : pourquoi ? Parce que si on n'écoutait que la voix des passions contre ses ennemis politiques, celle de la nature n'était pas encore étouffée sous la logique des intérêts et sous la sordidité des systèmes. Alors on multipliait les asiles, les hospices, on donnait la tutelle des enfants abandonnés à la patrie, on faisait adopter les orphelins par l'Etat. On faisait ce que saint Vincent de Paul avait fait. On faisait ce que vous défaites aujourd'hui ! Est-ce le christianisme qui avait tort ? est-ce nous qui avons raison ? Les faits vous répondent : le système de charité a quelques abus, ils se résolvent en un peu d'argent de trop peut-être, employé à élever une génération saine et forte pour vos campagnes. Le système des économistes aboutit à quelques abus aussi : c'est la dépravation et l'in-

fanticide. Choisissez. Quoi que vous fassiez, il y aura toujours, dans les organisations humaines, une lacune immense que la bienfaisance seule pourra combler. Je ne vous dirai pas : Faites comme la Convention ; mais je vous dirai : Faites comme l'Évangile, remerciez Dieu de ce qu'il laisse à la société quelque aumône splendide à faire, quelque œuvre sainte de charité légale à accomplir. Elle sentira ainsi qu'elle est de Dieu, et que quelque chose de divin travaille en elle et l'élève au-dessus de ces vils intérêts du temps et de la matière où l'on voudrait en vain la ravalier. (*Applaudissements redoublés.*)

Ne renvoyez pas dans le vice ou dans la mort ces enfants que la honte ou que la misère vous jette. Une société qui ne saurait que faire de l'homme, une société qui ne regarderait pas l'homme comme le plus précieux de ses capitaux, une société qui recevrait l'homme à son entrée dans la vie comme un fléau et non comme un don, une société qui ne saurait défendre la propriété qu'aux dépens de la morale et de la nature, une telle société serait jugée. Il faudrait en détourner les yeux ! (*Sensation.*)

Je conjure l'assemblée de protester contre les mesures adoptées par l'administration des départements, et d'adresser des pétitions aux Chambres pour une révision de la loi sur les enfants trouvés, conformément au principe du décret de 1811. (*La salle retentit d'applaudissements prolongés.*)

IX

SUR LES CHEMINS DE FER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 9 mai 1838.

En présentant ses vues d'ensemble sur le réseau des chemins de fer à établir en France, le gouvernement, dans le projet de loi soumis à la Chambre, proposait l'exécution immédiate et simultanée de quatre lignes : de Paris en Belgique, de Paris à Rouen, de Paris à Bordeaux, par Orléans et Tours, et de Marseille à Avignon.

La commission, par l'organe de M. Arago, opposait à l'exécution simultanée de ces quatre lignes les charges du Trésor ; un achèvement à si court délai empêcherait d'ailleurs de pouvoir profiter des découvertes successives de la science et des perfectionnements qui se révélaient chaque jour chez les autres peuples dans la construction des chemins de fer. De plus, la commission se prononçait en principe pour l'esprit d'association de l'industrie privée, à l'exclusion de l'État, et abandonnait aux compagnies l'exécution des chemins de fer.

M. de Lamartine prit la parole pour maintenir les droits de l'État, méconnus par la commission, insuffisamment défendus par le gouvernement lui-même, dans l'exécution des chemins de fer et des grandes entreprises nationales.

MESSIEURS,

J'entends quelques voix de la Chambre dire que je vais parler dans le même sens que le préopinant¹ ; elles se

1. M. Caumartin.

fanticide. Choisissez. Quoi que vous fassiez, il y aura toujours, dans les organisations humaines, une lacune immense que la bienfaisance seule pourra combler. Je ne vous dirai pas : Faites comme la Convention ; mais je vous dirai : Faites comme l'Évangile, remerciez Dieu de ce qu'il laisse à la société quelque aumône splendide à faire, quelque œuvre sainte de charité légale à accomplir. Elle sentira ainsi qu'elle est de Dieu, et que quelque chose de divin travaille en elle et l'élève au-dessus de ces vils intérêts du temps et de la matière où l'on voudrait en vain la ravalier. (*Applaudissements redoublés.*)

Ne renvoyez pas dans le vice ou dans la mort ces enfants que la honte ou que la misère vous jette. Une société qui ne saurait que faire de l'homme, une société qui ne regarderait pas l'homme comme le plus précieux de ses capitaux, une société qui recevrait l'homme à son entrée dans la vie comme un fléau et non comme un don, une société qui ne saurait défendre la propriété qu'aux dépens de la morale et de la nature, une telle société serait jugée. Il faudrait en détourner les yeux ! (*Sensation.*)

Je conjure l'assemblée de protester contre les mesures adoptées par l'administration des départements, et d'adresser des pétitions aux Chambres pour une révision de la loi sur les enfants trouvés, conformément au principe du décret de 1811. (*La salle retentit d'applaudissements prolongés.*)

IX

SUR LES CHEMINS DE FER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 9 mai 1838.

En présentant ses vues d'ensemble sur le réseau des chemins de fer à établir en France, le gouvernement, dans le projet de loi soumis à la Chambre, proposait l'exécution immédiate et simultanée de quatre lignes : de Paris en Belgique, de Paris à Rouen, de Paris à Bordeaux, par Orléans et Tours, et de Marseille à Avignon.

La commission, par l'organe de M. Arago, opposait à l'exécution simultanée de ces quatre lignes les charges du Trésor ; un achèvement à si court délai empêcherait d'ailleurs de pouvoir profiter des découvertes successives de la science et des perfectionnements qui se révélaient chaque jour chez les autres peuples dans la construction des chemins de fer. De plus, la commission se prononçait en principe pour l'esprit d'association de l'industrie privée, à l'exclusion de l'État, et abandonnait aux compagnies l'exécution des chemins de fer.

M. de Lamartine prit la parole pour maintenir les droits de l'État, méconnus par la commission, insuffisamment défendus par le gouvernement lui-même, dans l'exécution des chemins de fer et des grandes entreprises nationales.

MESSIEURS,

J'entends quelques voix de la Chambre dire que je vais parler dans le même sens que le préopinant¹ ; elles se

1. M. Caumartin.

trompent. Je viens sans doute appuyer ses excellentes considérations contre le système exagéré des compagnies; mais je viens surtout défendre un droit social, un droit du gouvernement qui n'a pas été, selon moi, assez maintenu hier par le gouvernement lui-même. Je n'en blâme pas M. le ministre des affaires étrangères¹. Cette opinion date de loin dans son esprit; mais sa conviction, que j'honore, nous laisse toutes les nôtres, et j'ai le droit, le devoir de les soutenir ici.

QUELQUES VOIX. Alors c'est dans le même sens.

M. DE LAMARTINE. Mais d'abord permettez-moi d'avouer l'impatience, l'irritation d'esprit que j'éprouve depuis l'ouverture de cette discussion, que j'éprouvais même hier au milieu de l'admiration que m'inspirait l'éloquent orateur² qui nous impressionnait si vivement à la fin de la séance, de voir toute l'autorité de la science, toute la puissance de la parole employée à contester au pays une de ses nécessités les plus urgentes, l'exécution immédiate au moins d'un de ces chemins de fer qui doivent le placer au niveau de l'industrie et de la civilisation des peuples voisins.

J'arrive ici à l'ordre des objections posées hier par M. Berryer. Je ne veux pas plus que l'éloquent orateur exclure les intérêts privés de leur part d'action légitime. Ce cercle embrasse, Messieurs, tout ce qui n'empiète pas sur l'intérêt général. N'est-il pas assez vaste? et ne voyez-vous pas, depuis sept ans, l'association privée exercer assez librement son action? et ne la voyez-vous pas se disputer les industries et le sol pour le féconder? et n'est-ce pas une preuve assez frappante de sa liberté, que ces deux cents compagnies fondées en quinze mois dans votre pays?

Mais si l'association privée a sa part, si elle a ses droits, son utilité, ses services, faut-il méconnaître à ce point les

1. M. Molé.

2. M. Berryer repoussait le projet de loi en soutenant que l'industrie privée suffisait pour établir les chemins de fer sans qu'il fût nécessaire de recourir à l'État.

attributions du gouvernement, que de lui retirer ce qui appartient essentiellement à l'État, c'est-à-dire la direction, le domaine, la surveillance, la détermination des grands ouvrages? Quoi! selon les belles expressions du ministre belge, la Belgique, par un effort disproportionné à ses forces, vous donne rendez-vous sur ses frontières, l'Europe entière s'y donne rendez-vous pour multiplier et compléter sa richesse, et la France seule y manquerait! On vous conteste ce moyen défensif de porter en un moment vos forces du centre à la circonférence, d'élever, par l'abaissement du transport, la valeur de toutes les matières premières; et vous dites non, toujours non! et une commission, composée des hommes consommés de cette Chambre, après trois mois d'étude, ne vous découvre que des difficultés, ne vous apporte que des négations! (*Très-bien!*)

Eh bien! nous, nous dirons non à notre tour, et nous le dirons si énergique et si ferme que le pays nous répondra, et que nous aurons ce que nous demandons si vainement pour lui depuis sept ans, des chemins de fer de grandes lignes exécutés, non au hasard des combinaisons des intérêts privés, mais sous la direction de l'État. (*Très-bien!*)

Et pourquoi donc exclure le gouvernement, qui n'est que la nation agissante, des œuvres que la nation veut accomplir? pourquoi cette clameur dès qu'on prononce le mot de gouvernement dans une entreprise quelconque? pourquoi? C'est qu'en France, depuis vingt-cinq ans, le gouvernement est hors la loi; c'est l'ennemi commun, il faut se liguier contre lui, nier ce qu'il affirme, affirmer ce qu'il nie, se passer de lui partout, le déclarer incapable, embarrassant, impuissant en tout; le séparer de la nation, le condamner à un ostracisme politique, commercial, industriel, qui le mette en dehors de tout ce que le pays veut faire; lui dire: Nous ferons tout sans vous, ou nous ne ferons rien; et ne le laisser exister au sommet de la nation que comme une grande et coûteuse inutilité, destinée seulement à décorer notre impuissance et à servir de but à tous les reproches, à

toutes les insultes, à toutes les épigrammes dont vit une envieuse popularité !

J'ai été longtemps à m'expliquer cette bizarrerie inexplicable d'un pays se coupant ainsi en deux, et établissant à plaisir cet antagonisme absurde entre les citoyens et le gouvernement. Faut-il vous le dire ? cela ne s'explique que par un anachronisme de l'opposition. Oui, les oppositions se croient encore au temps où le pays et le gouvernement étaient deux ; où le gouvernement despotique, aristocratique, absolu de sa nature, était un être à part du pays, et l'exploitait au gré de sa cupidité, au profit de ses courtisans ou de ses séides, par l'impôt, par les monopoles, par tous les poids dont il le pressurait afin d'alimenter les prodigalités et payer les instruments mêmes de tyrannie.

Alors certes l'opposition devait naître, grandir, se constituer en esprit permanent de résistance et de lutte, et dire : Ici le gouvernement, là le pays, là les citoyens ; tout ce que nous refuserons au gouvernement sera acquis au pays, sera gagné par les citoyens. C'était bien, c'était vrai, c'était conséquent, et de plus c'était courageux. Mais en êtes-vous là ? Ne vous seriez-vous pas aperçus par hasard qu'il y a eu sept ou huit révolutions depuis 1789, depuis le régime du bon plaisir ; que chacune de ces révolutions a fait entrer plus profondément le gouvernement dans le pays ; que les élections, les responsabilités, les contrôles, les initiatives sont venus surabondamment assurer l'intervention du pays dans ses affaires ; que les gouvernements ne sont plus que l'action de tous les citoyens centralisés dans le pouvoir ; que tout sort de vous, répond à vous, est soumis à vous, et que le gouvernement n'est plus autre chose que la nation agissante ? Pour quiconque ne voit pas cela, il n'y a pas d'évidence. Interrogez-vous, examinez-vous, rendez-vous compte de vous à vous-mêmes. N'est-ce pas vous qui êtes ici, vous qui parlez, vous qui votez ? N'imposez-vous pas la loi de vos majorités aux ministres ? Sont-ils autre chose que les exécuteurs amovibles de vos volontés com-

binées avec les deux pouvoirs que vous avez constitués vous-mêmes ? Et vous, qui êtes-vous ? N'êtes-vous pas les mandataires de l'opinion et des volontés de vos électeurs ? Et derrière ces électeurs eux-mêmes, n'avez-vous pas un autre pays légal qui élit, qui vote, qui contracte, qui gouverne la part inférieure d'intérêts qui lui est dévolue ? Peut-il y avoir en haut, en bas, au sommet, à tous les degrés de l'administration nationale, un seul acte de quelque importance qui ne soit l'expression, l'action d'une majorité, l'acte de la nation agissante ? Non, cela est aussi évident que la constitution même du pays. Séparer le gouvernement et le pays dans un pareil état de choses, les poser l'un contre l'autre, c'est donc le non-sens le plus inintelligible dans lequel un pays spirituel puisse tomber ; c'est prendre pour se combattre soi-même les armes qu'on avait forgées pour combattre des gouvernements oppresseurs ; c'est se battre contre les fantômes d'un passé mort ; c'est prendre 1838 pour 1788. Je n'ai pas assez d'étonnement contre de pareilles méprises, qui se perpétuent vingt ans dans l'esprit de certains hommes pétrifiés dans l'opposition. Pour nous, je le répète, le gouvernement, c'est la nation elle-même, tant qu'on ne l'aura pas détrônée ; c'est la nation faisant ses affaires. (*Très-bien !*)

Mais ici nous retrouvons nos honorables adversaires sur leur même terrain. Il s'agit donc des plus grandes affaires qu'un pays ait jamais eu à mener à fin, de se créer par les routes de fer une viabilité politique, commerciale, militaire, industrielle, dont nul ne peut calculer d'ici la portée. C'est la conquête du monde, des distances, des espaces, du temps ; cela multiplie à l'infini les forces et l'industrie humaines par tous les obstacles que cela abrège. C'est l'inconnu ; mais c'est un inconnu certain. Eh bien ! la nation ou le gouvernement agira-t-il par lui-même, ou s'abstiendra-t-il scrupuleusement de l'action, comme le veulent les membres de votre commission, et laissera-t-il agir les individus et les compagnies, associations d'individus ? La

question est là tout entière. Elle est immense, elle est politique; elle est plus que politique, elle est sociale; elle résout ou elle perd notre avenir, elle implique toute notre destinée active, elle est le nœud de votre progrès indéfini ou de votre stagnation perpétuée dans l'impuissance où l'on vous tient. Elle vous avance ou vous retarde d'un siècle, selon que vous la résoudrez. Elle vous place à la tête ou à la queue des nations industrielles; elle inféode votre génération à l'esprit borné de l'individualisme incapable des grandes choses, ou elle fait de vos 30 millions d'hommes un seul être agissant dans sa liberté avec toute sa force et sa volonté réunies, disciplinées, irrésistibles, et en vue de ses intérêts généraux, de l'universalité de son territoire, et de la perpétuité de sa durée comme peuple. Voilà, oui, voilà la portée de la décision que vous allez prendre. Que ne puis-je trouver des paroles pour faire passer en vous la conviction claire, forte, évidente, réfléchie, qui me fait repousser comme une calamité sociale les conclusions imprévoyantes, petites, fausses, mesquines, de votre commission! Laissez-moi dire quelques mots au moins.

Et d'abord, expliquons-nous bien, pour qu'il n'y ait pas de malentendu politique entre nous dans une question matérielle.

Il y a deux mots qui assourdissent le monde depuis quinze ans, et sur lesquels on ne s'est pas expliqué encore : centralisation et décentralisation. La question des chemins de fer est toute dans l'intelligence de ces deux mots, qui servent de ralliement aux idées les plus opposées. Vous savez combien les hommes se payent facilement de mots, et les répètent sans se les définir à eux-mêmes et sans en comprendre la portée, selon la question où on les place. Il y a donc un parti qui a pour devise « centralisation », un autre qui prend pour symbole « décentralisation », et qui appliquent à tort ou à droit leur devise et leur symbole à tout ce qu'on présente à leur discussion. Ils disent le mot,

et tout est dit pour eux. Eh bien! vous n'êtes pas de ces hommes; vous ne jurez sur la foi d'aucun mot; vous voulez comprendre, comparer, juger. Examinons donc un moment ensemble à cette tribune ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a de faux dans ces deux mots, selon qu'on les applique. Quant à moi, voici comment je les entends.

Parlez-vous de la liberté politique, de cette part de droit et d'action que les gouvernements libres renvoient à tous les citoyens pour aller ensuite les puiser en eux, et qui fait que l'action du gouvernement est la pensée de tous? Je suis le partisan le plus décidé, le plus radical, si vous me passez le mot, de cette nature de décentralisation. C'est la liberté tout entière, c'est la moralité, c'est le progrès du monde. Renvoyer à tous les citoyens la plus grande part de droit politique possible, et leur faire exercer librement, loyalement, efficacement, par les élections, les garanties, les contrôles de tout genre, à tous les points de la circonférence; faire rayonner le droit et la liberté politique partout, sur toutes les classes, sur tous les individus de la nation, comme le soleil, afin que chacun, si cela se pouvait, put en avoir sa part, sa lumière, sa chaleur vivifiante, et que dans un État bien ordonné chaque citoyen pût parodier pour ainsi dire ce mot d'un roi et dire avec vérité : L'État, c'est moi! L'État, c'est mon droit, ma pensée, ma volonté : voilà la décentralisation que je veux; voilà celle qui agrandit la sphère de l'intelligence, de la volonté, du bonheur, de la moralité des peuples, la développe, l'achève, l'organise; voilà le progrès et l'œuvre de nos siècles!

Mais une fois que le gouvernement, libre dans sa nature politique, a été puiser son mandat, sa force, son droit, par cette décentralisation politique, à tous les points de la circonférence; une fois que la pensée de chacun est devenue légalement une pensée publique, une pensée nationale; une fois que chacun y a donné la sanction pour ainsi dire individuelle par soi-même ou par ses mandataires, ou par l'organe des majorités, le rôle change comme le devoir a

changé, et l'État doit concentrer alors cette volonté générale dans une intensité et dans une unité de volonté et d'action administrative, une, forte, irrésistible, aussi active, aussi toute-puissante que doit l'être l'action collective d'une nation. Il doit, disons le mot, centraliser d'autant plus son action et son administration que le droit politique est plus disséminé par la forme du gouvernement; et c'est ce que les gouvernements libres ont merveilleusement senti comme par instinct; c'est ce que la France a senti elle-même si énergiquement, lorsqu'en passant du despotisme à la liberté, en 1789, elle a commencé par briser toutes ses provinces, toutes ses représentations fédératives, toutes ses administrations provinciales, toutes ses administrations locales, elle a tout nivelé, effacé, uniformisé, tout rappelé à l'action une et irrésistible du centre administratif, et s'est refondue pour ainsi dire d'un seul jet en un pouvoir exécutif capable d'imprimer le mouvement aux parties les plus mortes de ses extrémités et de résister comme un seul bloc national à la fédération au dedans et à l'Europe au dehors.

C'est cette pensée qui la fait résister et vivre, c'est cette pensée qui a produit ces merveilles de résistance dans la guerre et de créations matérielles dans la paix. La vie et l'unité, c'est la même chose dans un peuple; plus la vie se complète, plus l'unité se signale dans les nationalités qui s'agglomèrent, dans l'administration qui s'uniformise. L'histoire bien comprise ne dit que cela. Décentraliser une nation, c'est la démembrer vivante.

Voilà mon système, et voilà le vôtre. Vous voulez paralyser, décentraliser l'administration que vous confondez avec la liberté, avec le droit individuel. Moi, je veux décentraliser avec vous le droit politique, et centraliser plus puissamment encore l'administration générale du pays. Je dis générale, car je ne veux pas plus que vous enlever aux unités locales ce qui leur est nécessaire pour agir dans la sphère étroite de la localité. Eh bien! quel est le résultat de

votre système? D'affaiblir la liberté même, de la convaincre d'impuissance, et d'en faire je ne sais quelle force disséminée, abstraite, incohérente, se refusant à soi-même les moyens d'action collective, renvoyant tout à l'intérêt individuel, le plus borné, le moins moral, le moins actif, le moins régulier, le moins social des intérêts; en un mot, d'énervier les gouvernements libres et de les déshonorer en constatant en tout leur incapacité pour les grandes choses. Qui de vous ou de nous comprend mieux et honore mieux la liberté? Non, nous ne voulons pas, nous ne voudrions jamais de celle-là. C'est une liberté dont la force unique est résistante; la nôtre, c'est une action, c'est une force qui sait se comprendre, se produire, s'incarner, s'organiser et agir. Car, ne l'oubliez pas, la liberté n'est qu'un moyen, ce n'est pas un but. Le but des peuples, c'est l'action; et si vous devez, comme vos théories y tendent, paralyser le monde avec votre individualisme, je vous dirai: Implorez le despotisme. Tout vaut mieux pour un peuple que cette liberté inerte, chicanière et impuissante que vous voulez lui faire! Je ne veux pas de celle-là; c'est un roseau pour sceptre que vous lui mettez dans la main. Je veux qu'elle règne, mais à condition qu'elle agisse.

Eh bien! toute la question des compagnies est là. Le gouvernement doit-il s'abdiquer lui-même entre leurs mains pour l'œuvre des chemins de fer, ou doit-il systématiquement, avec un scrupule jaloux, se réserver dès le principe l'accomplissement de cette grande œuvre? Je n'hésite pas à me prononcer formellement et hardiment pour ce dernier parti, et cela par des motifs tout-puissants sur moi, et pris d'un point de vue entièrement différent de celui où le rapporteur de la commission et l'honorable préopinant se placent.

D'abord, j'ai commencé par le dire, je veux des chemins de fer. Entendons-nous, Messieurs. Je n'en veux pas improviser étourdiment un réseau complet, entrepris sur mille points à la fois, achevé sur aucun, et jetant le pays

dans une expérience de deux milliards; mais j'en veux d'abord un, un grand, le plus nécessaire de tous, parce qu'il va se renouer à tout un système de voies pareilles déjà organisé sur vos frontières du Nord. Je veux celui de Bruxelles avant tout. Je veux ensuite celui de Paris à Strasbourg, puis celui de Paris à Marseille. Je veux donc des chemins de fer immédiatement entrepris, et promptement et réellement terminés. Eh bien! malgré cet assaut de compagnies qui semblent se disputer le sol à conquérir, j'ai la conviction que vous n'aurez pas un seul chemin de fer d'intérêt général par les compagnies; et cela par la meilleure des raisons, par la raison que les chemins de fer conçus en grand et dans le point de vue national ne rendraient pas un intérêt quelconque aux compagnies. Les compagnies sont un être commercial qui n'agit pas par patriotisme, mais par égoïsme, par cupidité, par une cupidité louable, si vous voulez, mais enfin par un motif personnel et restreint. Que s'ensuit-il? Que dans toutes les fractions du territoire, de ville en ville, d'une usine ou d'une mine à un fleuve, d'une capitale à un centre de population rapproché, les compagnies exécuteront, parce que là se trouvera par exception une masse de transports et une certitude de lucre suffisante pour les tenter et les rémunérer; mais sur une autre échelle, mais pour un territoire étendu et dont des espaces considérables sont déserts et improductifs, mais dans le point de vue de l'utilité générale des pays, pour unir la nation, ou pour lui faireillonner son propre sol par une ligne militaire ou politique, les compagnies ne peuvent pas se présenter sincèrement, cela n'est pas possible. Aussi, voyez à quoi se réduit leur patriotisme: à vous assaillir d'objections contre le système du gouvernement et d'offres apparentes; mais quelles sont au fond ces offres? La demande d'un privilège et d'un monopole. Elles vous disent: Donnez-nous un minimum d'intérêt de 4 pour 100 et le privilège d'émettre nos actions à la Bourse, et nous allons vous faire toutes les lignes natio-

nales que vous déterminerez; c'est-à-dire: Donnez-nous l'intérêt que les plus gros capitaux, les capitaux par masse, ne trouvent qu'à peine aujourd'hui; et puis avec cette certitude de ne jamais perdre, avec cette prime énorme à la confiance, nous allons émettre pour 2 ou 300 millions d'actions sur la place; nos agents de change vont les accréditer, nos journaux vont les commenter en lettres majuscules sur toutes leurs colonnes. La certitude de ne jamais descendre au-dessous de 4 pour 100 et les calculs hypothétiques sur les tarifs énormes que vous nous concédez feront monter ces actions au delà de tout ce qui s'est vu de nos jours; nous réaliserons en six mois un bénéfice de 100 millions sur nos actions: le chemin se fera ensuite comme il pourra. Peu nous importe, nos sociétaires répondent, l'État répond: Sauve qui peut; et de ce sauve qui peut ils emporteront quelques centaines de millions, laissant les actionnaires derrière eux avec les chemins inachevés et l'État engagé. Ou bien, si vous ne leur donnez pas un minimum d'intérêt garanti, vous leur donnerez le monopole du plus immense agiotage qui se soit jamais exercé en grand en Europe; vous aurez une crise semblable à celle du Mississippi, mais des chemins de fer vous n'en verrez qu'à la Bourse. (*Dénégations.*)

Vous dites que non; que vous avez des offres, des gages, des certitudes. A moins de minimum d'intérêt garanti ou de tarifs exorbitants et oppresseurs du peuple, je vous demande pardon, je ne donne pas de démenti à vos convictions, mais j'en donne aux faits; il est impossible que vous ayez des offres réelles pour une ligne française et nationale, quand il est démontré que les chemins de fer de Birmingham à Manchester, de Saint-Étienne à Lyon, de Bruxelles à Anvers, les chemins de fer exceptionnels de l'Europe, ne rendent pas deux et demi et sont déjà à refaire aux frais des actionnaires. Les bénéfiques sont indirects et à terme; ils se présument et ne se comptent pas.

Mais quand les capitaux seraient tous atteints de folie,

quand des compagnies se présenteraient sans tarifs exagérés, sans minimum d'intérêts, sans monopole d'actions, je vous dirais : Refusez-les encore. Oui, refusez-les pour ne pas vous déclarer incapables, pour ne pas abdiquer le rôle de gouvernement, pour ne pas engager votre sol et inféoder votre avenir de viabilité à une puissance d'intérêt individuel, rivale de la puissance de la nation ; pour ne pas vous enlever, à vous, nation, la liberté de vos mouvements, la détermination de vos lignes, l'indépendance de vos tarifs, les améliorations, les expériences, les rectifications que vous aurez à tenter ; en un mot, pour ne pas vous dépouiller de la disponibilité complète de votre action actuelle et surtout future dans l'œuvre de vos chemins de fer.

Ah ! Messieurs, il y a un sentiment qui m'a toujours puissamment travaillé en lisant l'histoire ou en voyant les faits ; c'est l'horreur des corps, c'est l'incompatibilité de la liberté sincère, progressive, avec l'existence des corps dans un État ou dans une civilisation. Je sais que ce n'est pas la pensée commune, qui leur attribue au contraire une sorte de corrélation avec la liberté ; mais on ne fait pas attention que l'on entend alors la liberté aristocratique et non pas la liberté démocratique, et que si les corps résistent à ce qui est au-dessus d'eux, ils oppriment de la même force tout ce qui est au-dessous. C'est la tyrannie la plus odieuse, parce qu'elle est la plus durable, la tyrannie à mille têtes, à mille vies, à mille racines, la tyrannie que l'on ne peut ni briser, ni tuer, ni extirper ; c'est la meilleure forme que l'oppression ait jamais pu prendre pour écraser les individus et les intérêts généraux. Une fois que vous les avez créés ou laissés naître, ils sont maîtres de vous pour les siècles. Vous ne savez où les saisir, et ils vous dominent. Les corps, ou ce qui leur ressemble, les intérêts collectifs reconnus par la loi et organisés, c'est la même chose, c'est l'asservissement prompt, inévitable, perpétuel de tous les autres intérêts. On ne peut plus y toucher sans qu'ils jettent

un cri qui effraye ou qui ébranle tout autour d'eux. Il faut compter avec eux, et les autres intérêts épars, isolés, sans solidarité, sans action commune, succombent toujours, succombent éternellement devant ces intérêts collectifs. Les gouvernements libres ne sont pas plus affranchis de leur influence que les autres ; ils se glissent partout, dans la presse, dans l'opinion, dans les corps politiques, où ils trouvent des intéressés et des auxiliaires ; leur cause a autant de soutiens qu'ils ont d'associés à ces intérêts. N'en avons-nous pas de trop déplorable exemples sous les yeux ? ne voyons-nous pas le pays tout entier opprimé dans son agriculture ou dans son commerce par ces intérêts collectifs d'un petit nombre de fabricants de fer, de possesseurs d'usines, de fabricants privilégiés par des primes une fois accordées, par des droits protecteurs d'eux seuls, ruineux pour tout le reste ? Nous parlons en vain, nous nous révoltons en vain ; nous sommes dans leurs mains, ils nous possèdent, ils nous oppriment, et la France subit impuissamment un dommage de 3 ou 400 millions par an pour avoir reconnu à quelques intérêts de ce genre des droits qu'elle ne peut plus ou n'ose plus leur arracher. Soixante ou quatre-vingts fabricants de fer tyrannisent impunément tout le pays.

Que sera-ce, grand Dieu ! quand, selon votre imprudent système, vous aurez constitué en intérêts collectifs et en corporations industrielles et financières les innombrables actionnaires de 5 ou 6 milliards que l'organisation de vos chemins de fer agglomérera entre les mains de ces compagnies ? Changez donc les tarifs, alors ! Mais comment les changerez-vous ? Par la loi ? Mais qui votera la loi ? Des actionnaires en majorité. Intervertissez donc les lignes. Mais qui votera les lignes ? Des actionnaires encore ! Établissez donc des lignes rivales. Mais qui votera ces lignes ? Des actionnaires en majorité. Améliorez, perfectionnez, changez les systèmes arriérés, sur vos lignes. Mais qui votera ces améliorations, ces perfectionnements désirés, com-

mandés peut-être par l'intérêt général du pays ? qui ? Des actionnaires encore. C'est-à-dire que vous engagez à jamais et d'un seul mot la liberté, la concurrence, le produit, les améliorations de votre territoire tout entier. Le peuple aura beau demander, se plaindre, accuser les tarifs, il sera et vous serez vous-mêmes pour des demi-siècles ou pour des quarts de siècle en la puissance des compagnies. Vous leur asservissez et les intérêts du peuple et les intérêts généraux. Vous les laisserez, vous, partisans de la liberté et de l'affranchissement des masses, vous qui avez renversé la féodalité et ses péages, et ses droits de passe, et ses limites, et ses poteaux, vous les laisserez entraver le peuple et murer le territoire par la féodalité de l'argent. Non, jamais gouvernement, jamais nation n'aura constitué en dehors d'elle une puissance d'argent, d'exploitation, et même de politique, plus menaçante et plus envahissante que vous n'allez le faire en livrant votre sol, votre administration et 5 ou 6 milliards à vos compagnies.

Je vous le prophétise avec certitude, elles seront maîtresses du gouvernement et des Chambres avant dix ans. L'administration du pays n'est que de 300 millions par an, et vos compagnies remueraient un personnel et des intérêts plus forts que le personnel et l'intérêt de l'État tout entier ? Avez-vous si peu de prévoyance pour le peuple, pour le gouvernement lui-même ? Créez-vous une force nouvelle de monopole qui ne s'étendrait pas seulement sur le peuple, mais qui ne tarderait pas à s'étendre sur le gouvernement et sur les pouvoirs même électifs du pays ? Donnez-moi une ligne de chemin de fer à déterminer et exécuter, et exploiter dans un ou dans dix départements, et je vous répons de neuf élections sur dix. Eh bien ! je ne veux pas que le monopole politique s'associe au monopole des actions. L'intérêt est le plus vil et le plus aveugle des électeurs. Je ne veux pas surtout que l'État se prive de son droit, de son droit qui est en même temps son devoir, de remettre gratuitement ou presque gratuitement au peuple

l'usage de la première de ses libertés, de la liberté, de la faculté, de la puissance de se servir, pour tous ses besoins industriels, de la voie des chemins de fer. Avec les compagnies et les tarifs qu'elles vous demandent, vous faites agir l'État comme un être commercial dont le lucre est l'objet, et non comme un être social qui n'a en vue qu'une grande faculté de plus donnée au peuple. Les compagnies vous feront des chemins aristocratiques dont le peuple sera exclu ; l'État vous fera des voies démocratiques où tout le monde circulera aux frais de tout le monde. Votre système, c'est du bénéfice individuel pour les actionnaires ; le mien, c'est du bénéfice social, et vous n'êtes populaires que parce qu'on ne vous comprend pas. (*Rumeurs.*)

Mais, disent les préopinants, l'État est incapable. L'État est incapable ? Je vais commencer par vous demander à vous, si les compagnies, de quelque nature qu'elles soient, ont donné jusqu'ici tant de preuves de leur merveilleuse capacité ! Leur histoire, hors une seule exception, et encore rentre-t-elle dans mon système, leur histoire n'est que celle de nos désastres, de nos ruines, de nos catastrophes industrielles et coloniales ; rien ne s'est fait de grand, de monumental en France, et je dirai dans le monde, que par l'État : et comment cela serait-il autrement ? Vous avez beau calomnier la force publique, la puissance de l'association universelle et gouvernementale n'a-t-elle pas des conditions de capacité et d'omnipotence mille fois supérieures à celles des associations individuelles ? Comparez-vous de bonne foi des associations individuelles, qui ne sont fondées que transitoirement sur le désir d'un lucre incertain, qui cherchent leurs instruments et leur personnel où elles peuvent, et pour ainsi dire au hasard, qui sont obligées d'opérer dans un temps donné à tout prix, bien ou mal, sans pensée d'avenir, d'honneur, de gloire, de solidarité permanente avec leur œuvre, les comparerez-vous avec l'État, être universel et impérissable, qui a sous la main, et préparés d'avance dans des noviciats honorables, dans

des corps spéciaux où l'honneur d'un seul est l'honneur de tous, les instruments de ses entreprises, et qui peut à son gré, par sa toute-puissance législative, varier, modifier, perfectionner ses moyens d'action, parce qu'il n'est commandé que par le bien public, parce qu'il a en vue, non pas le lucre, non pas l'exécution littérale d'un cahier des charges, mais l'intérêt de tout le pays et de tous les temps? Vous dites que l'État n'a pas de responsabilité. Mais où est donc la responsabilité des compagnies? La responsabilité des compagnies, daignez vous en rendre compte sans illusion, Messieurs, elle est tout entière dans l'action ou dans le coupon d'action de 1000 francs, de 500 francs, de 250 francs, que chacun des sociétaires a engagé dans l'opération. Je vous demande si c'est là une responsabilité bien rassurante pour une œuvre nationale, et qui doit être éternelle comme la nation? Si l'opération est mal combinée, si le chemin ne se fait pas ou se fait mal, si au bout de quatre ou cinq ans tout est à refaire à grands frais, et que la compagnie périsse ou soit expropriée, qu'en résulte-t-il pour les actionnaires? Qu'ils ont perdu leur chemin, leur temps, leurs coupons d'actions; ils ne sont ni ruinés, ni déshonorés, ni mis en accusation devant le pays et devant la postérité pour cela; on ne sait pas même leur nom; ils passent à autre chose, et le pays seul est compromis. La responsabilité de l'État, au contraire, c'est la responsabilité à cette tribune, c'est la responsabilité devant les électeurs, c'est la responsabilité devant les contribuables, devant le présent, devant l'avenir. L'administration qui aurait fait tel chemin, qui aurait entrepris et non accompli un chemin de fer nécessaire à la France, ou qui l'aurait exécuté mal, impraticable, serait une administration déshonorée. A des ouvrages qui doivent durer autant que les générations, il faut une responsabilité qui ne meure pas, et l'État seul la présente; ce sont les êtres faibles, passagers, impuissants qui ont besoin d'entrepreneurs: l'État a ses entrepreneurs dans ses grandes administrations spéciales.

Et à quoi donc serviraient-elles, ces belles administrations spéciales, ces corps qui sont nés, qui ont grandi, qui grandissent tous les jours avec les perfectionnements de l'administration publique? A quoi bon ces armées d'ingénieurs civils, militaires, que votre École polytechnique vous prépare tous les ans dans des études qui font la gloire de la France et l'envie et l'objet de l'émulation du monde? A quoi bon ces ponts et chaussées que les départements, plus sages que vous, viennent de créer pour eux-mêmes, quand vous les dédaignez pour l'État? Détruisez tout cela, si cela ne vous sert à rien; mettez tout à l'enchère, tout à l'entreprise, tout à l'individualisme, depuis la guerre jusqu'à la marine, depuis le ministère des travaux publics jusqu'à l'Université, jusqu'à l'astronomie; vous verrez comment l'individualisme et l'association, si riches apparemment en capacités dont vous vous prétendez si pauvres, vous serviront! Je ne vous donnerais pas dix ans pour être le plus désorganisé et le plus mal administré de tous les peuples. En vérité, on ne peut comprendre qu'un savant illustre sorti de ces corps, et dont les leçons contribuèrent si puissamment à former et à illustrer ces jeunes ingénieurs qui sortent de l'École polytechnique, pour aller, sous les auspices de l'État, appliquer dans toutes les spécialités de l'ingénieur les théories qui font leur gloire et leur vie entière, on ne comprend pas comment un tel homme, et des ingénieurs éminents sortis de la même école s'accusent ainsi eux-mêmes d'impuissance, et s'étudient à rabaisser ses institutions, que nous, ignorants, nous sommes forcés de défendre ici contre eux-mêmes. (*C'est vrai! Très-bien!*)

Quoi! ces hommes si habiles, si éclairés, si consommés dans la pratique, deviendront tout à coup inertes, incapables, inutiles, parce qu'ils servent le gouvernement, parce qu'ils ont une carrière régulière, une discipline, une responsabilité, un avancement et de la gloire devant eux? Et ils seront tout à coup les plus capables, les plus actifs, les plus utiles de tous les instruments, parce qu'ils seront

appelés au hasard, pour un temps borné, au service de compagnies individuelles qui n'auront sur eux ni empire, ni surveillance morale, ni responsabilité; qui les prendront, les quitteront, les briseront comme des outils qu'on jette quand ils sont usés? Est-ce là connaître les hommes?

Eh! Messieurs, à supposer même, ce qui est impossible, que l'association individuelle, fondée uniquement sur l'égoïsme, sur le désir d'un gain promptement réalisé, fût aussi capable que l'État d'accomplir ces grandes œuvres plus promptement que l'État lui-même, je ne comprendrais pas encore que l'État leur en conférât le monopole et l'exécution en grand. Est-ce que la rapidité d'exécution est la seule considération qui doit agir sur une nation quand elle travaille pour l'avenir? Est-ce que les nations n'ont pas aussi leur noble orgueil? Est-ce que leurs travaux d'art n'ont pas des conditions différentes de ceux des particuliers? Est-ce que leurs œuvres ne sont pas des monuments, et ne doivent par porter l'empreinte grandiose, solide, éternelle, des peuples qui les ont élevés? Qu'auraient pensé les peuples qui ont laissé de grandes traces sur la terre, les Égyptiens, les Romains, les Grecs, nos pères mêmes, les Français d'Henri IV, de Sully, de Louis XIV, de Colbert, de Vauban, de Napoléon, si on leur avait proposé de faire exécuter au rabais, par des compagnies irresponsables de l'honneur du pays, leurs canaux!

M. BERRYER. Et le canal de Languedoc?

M. DE LAMARTINE. Il n'y en a qu'un; c'est une exception; mais, loin de livrer à l'intérêt privé leurs canaux, leurs chaussées éternelles, leurs forums, leurs temples, leurs monuments de tous genres, ils auraient dit: Laissez faire aux individus ce qui est borné et passager comme eux; faites faire par l'État, faites vous-même ce qui est éternel comme lui. Et c'est ainsi qu'ils ont fait, et c'est ainsi que vous avez fait jusqu'ici vous-mêmes, et voilà pourquoi l'Europe vous envie votre administration centralisée et les ouvrages auxquels elle a présidé. C'est ainsi que fait l'Amérique, ce pays de

l'individualité; c'est ainsi que l'Angleterre a fait son seul ouvrage vraiment national, son canal Calédonien. Je ne m'étonnerai jamais assez qu'on vienne accuser vos ponts et chaussées d'impuissance, en face des plus grandes œuvres qu'une nation ait jamais accomplies par eux, devant huit mille lieues de chaussées qui ont enclavé votre territoire, devant vos canaux qui percent vos montagnes, devant le mont Cenis et le Simplon, devant ces ponts et ces monuments innombrables que la main de Louis XIV et de Napoléon ont fait surgir du sol, et qui restent comme des témoignages éternels de la puissance, de la volonté et de la force de l'administration. Et vous osez accuser d'inertie et d'incapacité cette volonté, cette unité, cette force d'exécution de l'État dans vos grandes œuvres, pour les remettre, à qui? à des compagnies qui n'ont rien fait, qui n'existent pas, qui ne peuvent pas exister, et faire faire à l'égoïsme ce que le patriotisme discipliné peut seul accomplir? Non; je m'y oppose, parce que je n'y crois pas.

Que reste-t-il? A conclure si nous accorderons un de ces chemins au gouvernement, et quels chemins nous lui accorderons les premiers? Eh bien! quoi qu'en ait dit hier l'éloquent orateur dont la parole a déjà arrêté ce chemin l'année derrière quand des compagnies le demandaient, et qui vous arrête encore aujourd'hui quand nous le demandons pour le gouvernement, je n'hésite pas, et personne en Europe n'hésiterait à comprendre et à décider qu'il vous faut avant tout le chemin de Bruxelles. Personne! Je me trompe, vos ennemis au dehors vous déconseilleront toujours ce chemin, car c'est le complément de votre nationalité, de votre défense, de votre politique et de votre commerce. Vos ennemis vous le déconseilleraient? hâtez-vous donc de le faire.

Eh! Messieurs, je conçois la préoccupation de l'honorable M. Berryer; son patriotisme vibre fortement en lui, et la puissance de sa parole l'ébranle fortement en vous. Gardez-vous, vous dit-il; qu'allez-vous faire? Vous allez ou-

blier vos ports de la Manche pour vous renouer à vos ennemis, pour enrichir le transit de ce petit État qu'on appelle la Belgique; l'Allemagne du Nord, la Prusse, l'Angleterre en profiteront; la similitude de vos produits vous interdit des traités, des abaissements de douanes avec les Belges. Messieurs, l'honorable orateur a-t-il oublié qu'il n'y a point d'ennemis en matière d'échange et de commerce? Le moyen d'arriver à cet abaissement des tarifs de douane, n'est-ce pas précisément de vous mettre avec les Belges, ou avec le transit qui emprunte leur territoire, dans un contact si quotidien et si resserré que la nécessité des échanges plus rapides et plus nombreux s'en révèle davantage, et que les besoins et les habitudes fassent enfin tomber ces barrières que votre législation arriérée ne peut pas renverser? Est-ce là appauvrir vos ports? est-ce là appauvrir votre territoire d'un transit laissé à d'autres? Mais est-ce qu'il y a plus de distance de Calais à Paris que de Lille à Paris? Est-ce que vous n'empruntez pas la même étendue du sol par l'une ou par l'autre voie? Et d'ailleurs est-ce que tout n'est pas port aux extrémités d'un chemin de fer? (*Très-bien!*)

Vous le disiez vous-mêmes avec raison hier, ce sont des populations et non des points abstraits du sol que les chemins de fer doivent rapprocher. Où sont vos populations plus agglomérées en grandes villes, en grandes masses industrielles que dans ce département du Nord, qui est à lui seul un royaume? Vous opposez le Havre à Lille? Mais le Havre a son fleuve; la vallée de la Seine est le chemin de fer de ce côté à Paris. Vos départements du Nord sont le seul point de votre territoire que la nature n'ait pas doté d'un grand fleuve! C'est à vous de le créer; le chemin de fer de la Belgique, c'est la Seine du Nord.

Qu'est-ce qui vous commande de vous rattacher à la Belgique? Eh! Messieurs, c'est la Belgique elle-même; c'est le fait par lequel elle vous a devancés; c'est la création même de ce magnifique réseau dont elle vient de se couvrir

tout entière. Vous êtes bien forcés de vous y rattacher; c'est l'anneau qu'elle vous a politiquement tendu pour vous obliger d'y renouer votre chaîne; ce sont les cent quarante lieues de chemin qu'elle a exécutées, et qui sont devenues le complément de tout ce que vous ferez de ce côté. Vous aviez pour vous renouer à Bruxelles 240 millions à dépenser, elle en a dépensé 140, c'est 140 millions qu'elle vous épargne sur ce point: voulez-vous les perdre? Vous en êtes les maîtres, mais le bon sens jugera.

Et vous vous plaignez que la Belgique, qui a fait ces avances énormes à votre alliance, se jette dans la ligne des douanes prussiennes, qu'elle se mure contre la France? et c'est vous qui, en vous murant contre elle, la jetez dans cette nécessité; c'est vous qui la rivez dans la ligne des douanes rhénanes, c'est vous qui la donnez à la Prusse? De qui vous plaindrez-vous? vous l'avez voulu.

La Belgique a changé de nature depuis 1830. Oui, c'est le plus grand fait extérieur de la révolution de Juillet; la Belgique est redevenue française. Cet avant-poste de l'Angleterre, de la Prusse, de tous vos ennemis contre vous, est devenu l'avant-poste de la France contre ses ennemis. Vous ne verrez plus un général anglais passer annuellement l'inspection des places et des troupes étrangères en Belgique. Vous ne verrez plus les troupes de la Confédération allemande venir camper sur vos frontières. La Belgique, c'est votre forteresse, c'est votre champ de bataille; ne vous fermez pas ses portes, tenez-les ouvertes; c'est par là que vos armées iront se rallier sur des frontières naturelles, et non sur des lignes idéales que vous ne pouvez défendre qu'à force de remparts impuissants. Le jour où la Belgique a secoué le joug de la Hollande et de l'Angleterre, elle est devenue invinciblement française. Ce n'est pas le même drapeau, mais qu'importe? les nationalités aujourd'hui ne se forment pas par la conquête, mais par les intérêts communs. Ce n'est pas le même drapeau? c'est la même nationalité, le même esprit, la même vie, et l'atteinte qui serait

portée à l'un des deux peuples frapperait l'autre au cœur.

Ménagez, cultivez, resserez de semblables sympathies ; celui qui ne les comprend pas ne comprend pas l'avenir de son pays. Constituez de plus en plus votre nationalité morale, commerciale, politique en Belgique ; nouez-vous avec elle par des nœuds de fer, par des nœuds que ni la politique, ni la guerre, ni le commerce rival ne dénouent jamais ! Voilà ce que commande à la fois et l'intérêt de vos départements du Nord, et l'intérêt de vos exportations, et celui de votre défense. Suivez, au contraire, les conseils de l'éloquent orateur ; laissez-la dévier vers la ligne du Nord ; laissez-la s'inféoder à l'Angleterre et à la Prusse, et c'est vous qui aurez jeté vous-mêmes à nos ennemis un appendice immense de votre sol, de votre nationalité et de votre richesse. (*Très-bien ! très-bien !*)

Je veux l'exécution par le gouvernement de toutes les grandes lignes, et l'exécution immédiate de la ligne de Paris à Bruxelles et de Marseille à Avignon. (*Longue adhésion.*)

X

SUR

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

EN RÉPONSE A M. THIERS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 10 janvier 1839.

Depuis le vote des fonds secrets, la situation parlementaire du cabinet du 15 avril s'était aggravée. Une coalition des fractions les plus opposées de la Chambre s'était formée contre lui. M. Thiers, l'ex-président du conseil du 22 février, M. Guizot, qui personnifiait la politique du 11 octobre et l'allié de M. Molé au 6 septembre, M. Duvergier de Hauranne, l'orateur publiciste des doctrinaires, avaient rédigé, de concert, l'adresse. Ils en avaient fait l'acte d'accusation le plus violent contre le ministère. Le dernier paragraphe attaquait le gouvernement personnel et demandait que le cabinet du 15 avril fit place à d'autres hommes. La discussion avait pris un caractère si acrimonieux d'allusions irritantes que M. Odilon Barrot, le membre le plus autorisé de la gauche, avait cru devoir tempérer le débat. M. de Lamartine, libre de tout lien, indépendant du pouvoir et des intrigues des partis, sans donner son assentiment à la politique extérieure du ministère, ne crut pas pouvoir le laisser en proie au déchaînement de passions rivales qui, sans vouloir changer rien au système, troublaient le pays et divisaient la Chambre en deux fractions presque égales. A ces compétitions de pouvoir il opposait les actes du cabinet du 15 avril, qui avait fait plus et mieux que les ministres qui l'avaient précédé et qui voulaient le

portée à l'un des deux peuples frapperait l'autre au cœur.

Ménagez, cultivez, resserrez de semblables sympathies ; celui qui ne les comprend pas ne comprend pas l'avenir de son pays. Constituez de plus en plus votre nationalité morale, commerciale, politique en Belgique ; nouez-vous avec elle par des nœuds de fer, par des nœuds que ni la politique, ni la guerre, ni le commerce rival ne dénouent jamais ! Voilà ce que commande à la fois et l'intérêt de vos départements du Nord, et l'intérêt de vos exportations, et celui de votre défense. Suivez, au contraire, les conseils de l'éloquent orateur ; laissez-la dévier vers la ligne du Nord ; laissez-la s'inféoder à l'Angleterre et à la Prusse, et c'est vous qui aurez jeté vous-mêmes à nos ennemis un appendice immense de votre sol, de votre nationalité et de votre richesse. (*Très-bien ! très-bien !*)

Je veux l'exécution par le gouvernement de toutes les grandes lignes, et l'exécution immédiate de la ligne de Paris à Bruxelles et de Marseille à Avignon. (*Longue adhésion.*)

X

SUR

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

EN RÉPONSE A M. THIERS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 10 janvier 1839.

Depuis le vote des fonds secrets, la situation parlementaire du cabinet du 15 avril s'était aggravée. Une coalition des fractions les plus opposées de la Chambre s'était formée contre lui. M. Thiers, l'ex-président du conseil du 22 février, M. Guizot, qui personnifiait la politique du 11 octobre et l'allié de M. Molé au 6 septembre, M. Duvergier de Hauranne, l'orateur publiciste des doctrinaires, avaient rédigé, de concert, l'adresse. Ils en avaient fait l'acte d'accusation le plus violent contre le ministère. Le dernier paragraphe attaquait le gouvernement personnel et demandait que le cabinet du 15 avril fit place à d'autres hommes. La discussion avait pris un caractère si acrimonieux d'allusions irritantes que M. Odilon Barrot, le membre le plus autorisé de la gauche, avait cru devoir tempérer le débat. M. de Lamartine, libre de tout lien, indépendant du pouvoir et des intrigues des partis, sans donner son assentiment à la politique extérieure du ministère, ne crut pas pouvoir le laisser en proie au déchaînement de passions rivales qui, sans vouloir changer rien au système, troublaient le pays et divisaient la Chambre en deux fractions presque égales. A ces compétitions de pouvoir il opposait les actes du cabinet du 15 avril, qui avait fait plus et mieux que les ministres qui l'avaient précédé et qui voulaient le

renverser. Il rappelait l'amnistie, l'appel fait au pays par la dissolution de la Chambre, et la paix de la Tafna. L'orateur trouvait les causes profondes de cette anarchie parlementaire dans le vide d'idées du gouvernement de Juillet aussi bien que dans le caractère négatif de l'opposition, également impuissante pour l'organisation. Il résumait la situation morale du pays dans ces mots devenus célèbres : *La France s'ennuie.*

Hier encore, jusqu'à la fin de la séance, j'étais décidé à ne pas demander la parole sur la discussion générale du projet d'adresse ; je me réservais de la prendre sur quelques matières spéciales, comme Ancône et la Suisse. J'étais plongé, comme la plupart de mes collègues, dans cette perplexité sérieuse qui doit nous préoccuper depuis quelques jours ; je cherchais en moi-même de quel côté inclineraient ma conviction, ma raison ; de quel côté je ferais pencher par mon vote la balance où se pèse bien autre chose que les destinées ministérielles, où se pèsent les destinées prochaines de notre pays. (*Très-bien ! très-bien !*)

Eh bien ! Messieurs, une provocation sortie de la bouche de l'ancien président du conseil du cabinet du 22 février est venue nous arracher de nos bancs et nous enlever même ce que nous voulions conserver au moins, la dignité de notre silence. (*Mouvement.*)

Je réponds à son appel, et j'y répondrai avec une entière franchise, n'en doutez pas. Je sais que l'honorable M. Thiers s'en inquiète peu. Il vous a dit hier, et j'ai été étonné, je l'avoue, de voir quatre cents députés de la France l'entendre sans réclamation, que d'un côté étaient la qualité, la supériorité...

M. THIERS. Je demande la permission de dire un mot.

AU CENTRE. Vous l'avez dit, vous l'avez dit !

M. DE LAMARTINE. Vous me répondez ; je vous répliquerai après.

M. THIERS. Je n'ai qu'un mot à dire, permettez-moi...

M. DE LAMARTINE. Non, Monsieur, j'ai la parole, je maintiens mon droit.

A GAUCHE. Ce n'est pas loyal. (*Rumeurs diverses.*)

M. LE PRÉSIDENT¹. Jamais la Chambre n'a permis une interruption que du consentement de l'orateur qui est à la tribune. M. de Lamartine a la parole ; il a le droit de s'opposer à ce qu'elle lui soit enlevée. Le règlement est pour lui.

M. THIERS. Mais la permission que je demande, la Chambre ne l'a jamais refusée. (*Agitation.*) Je m'adresse à la loyauté de M. de Lamartine. (*Laissez parler ! — A l'ordre !*)

M. LE PRÉSIDENT. M. de Lamartine seul a la parole.

M. THIERS. C'est vrai ; mais je m'adresse à sa loyauté. (*Agitation croissante.*)

M. LE PRÉSIDENT. M. de Lamartine déclare qu'il ne veut pas céder la parole, et mon devoir est de la lui maintenir.

AU CENTRE. Oui ! oui ! A l'ordre l'interrupteur !

M. D'ANGEVILLE, avec force. Je demande qu'on maintienne la parole à l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT. C'est ce que je fais, autant que je le puis.

M. THIERS. Je m'adresse... (*A l'ordre ! à l'ordre !*) à la loyauté de M. de Lamartine. (*Violent tumulte.*)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite la Chambre au silence.

M. HAVIN. Il n'est pas loyal de la part de M. de Lamartine de se refuser à une simple rectification. (*A l'ordre ! à l'ordre !*)

M. DE LAMARTINE. Si je me montre inébranlable dans le maintien de mon droit, c'est parce que j'ai la conviction, et vous l'avez tous, que le gouvernement représentatif

1. M. Dupin.

n'est pas un monopole au profit de certains députés. (*Très-bien! très-bien!*)

Je disais, et M. Thiers pourra me répondre après, comme je serai prêt à lui répliquer...

M. THIERS. Je voulais rectifier un mot. (*A l'ordre! à l'ordre! Agitation.*)

M. Thiers se dirige vers la tribune. (*Nouveaux cris à l'ordre!*) M. de Lamartine s'élançe pour l'empêcher d'y monter.

M. Liadières et M. Jollivet interpellent vivement de leur place M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Parmi ceux qui m'ont interpellé comme président, je prie quelqu'un de me dire quel est le reproche qu'ils entendent m'adresser?

M. JOLLIVET. Le reproche de ne pas maintenir la parole à l'orateur et de ne pas rappeler les interrupteurs à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. Mais faites-moi donc l'honneur de me dire si je n'ai pas épuisé mes efforts pour maintenir l'orateur dans son droit?

VOIX NOMBREUSES. C'est vrai! c'est vrai!

UN MEMBRE. Il faut lever la séance.

M. LE PRÉSIDENT. Non, la séance ne sera pas levée, et je demande le silence à tout le monde. Si je pouvais vous commander, je vous tiendrais tous muets tant qu'il y aurait un orateur à la tribune. (*Rires d'approbation.*)

M. DE LAMARTINE. Je disais, Messieurs, que nous étions loin, mes amis et moi, de trouver que M. Thiers... (*Interruption.*)

Je ne répons pas à M. Thiers actuellement; je parle de ce qu'il a dit hier; c'est une chose assez grave pour qu'il y soit répondu dans cette Chambre. Si elle l'a souffert hier, je ne veux pas le souffrir, moi, non plus que mes amis, nous qui ne fatiguons pas la tribune, qui ne remplissons pas la scène de nos rôles toujours nouveaux et toujours brillants, qui ne passons pas notre temps à exercer le pouvoir ou à le disputer à nos rivaux. (*Bravos au centre.*) Non,

nous n'approchons pas du pouvoir, nous craindrions d'y compromettre notre austère indépendance; nous ne montons à la tribune que pour y apporter l'humble tribut d'examen impartial et consciencieux des affaires du pays; nous réservons toute notre sollicitude aux intérêts généraux de nos commettants. Eh bien! ces députés-là on les compte, on ne les nomme pas! que font-ils ici? (*Sensation et bravos.*) Et cependant, ces hommes auxquels vous vous croyez si supérieurs, ces hommes que vous blessez par de si injurieuses comparaisons, vous doivent peut-être des remerciements. Oui, grâce à ces travestissements d'idées, à ces intervertissements de rôles dont vous nous rendez témoins ici depuis deux jours, grâce à cet affaiblissement des caractères et des anciennes positions, il n'y a pas un de ces députés, un de ces hommes de bien, resté à son ancienne place, qui ne se trouve aujourd'hui plus grand et plus fort que vous. (*Longues acclamations et bravos au centre et à droite.*)

Messieurs, un jour viendra, sans doute; que dis-je? le jour est venu peut-être où ils vous forceront à les compter. Oui, nous nous levons enfin pour vous dire: Nous ne laisserons pas dilapider le pouvoir, rabaisser la tribune, dégrader le gouvernement représentatif. Oui, nous refusons de ratifier votre adresse, parce qu'elle est votre adresse et non l'adresse du pays. (*Vif assentiment au centre.*)

Non, nous ne voterons pas votre adresse. Et pourquoi? Parce qu'elle est votre adresse, parce qu'elle est inconstitutionnelle (*rumeurs à gauche*), et parce qu'elle renverse un cabinet dont nous ne sommes pas les affidés, sans doute, pour me servir d'une autre de vos expressions, mais que vous êtes incapables plus que personne de remplacer en ce moment. Députés de la France, sans haine et sans amour pour ou contre les hommes, notre devoir est de résister à vos entraînements passionnés et de songer au lendemain de notre pays. Enfin nous ne la voterons pas parce que proclamer une majorité dans l'anarchie que vous

nous offrez depuis deux jours, c'est proclamer une véritable dérision du gouvernement représentatif. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. JOUFFROY. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Cependant, ne vous y trompez pas, je ne me pose ici le défenseur et le panégyriste d'aucun cabinet. Je ne vois pas les hommes, mais je vois une crise sans dénouement et sans issue. C'est plus qu'un cabinet, c'est une situation du pays que je viens défendre.

Défendre les ministres sur tous les points? Non, sans doute. Est-ce moi qui glorifierai la corruption, cet infâme moyen de gouvernement, véritable poison, véritable opium qu'on jette dans les veines du corps social, et qui aggrave le mal qu'il semble assoupir? (*Sensation.*) La corruption, qui est une bassesse sous tous les gouvernements, est un crime sous un gouvernement représentatif; car le gouvernement représentatif n'est fondé que sur la sincérité des opinions. Fausser l'opinion, c'est attenter au principe même d'un gouvernement de liberté. (*Très-bien! à gauche.*) Est-ce moi qui justifierai l'affaire suisse? Non, sans doute, je la déplore; mais je ne répondrai pas aux outrages de la Suisse par des caresses d'opposition. Est-ce moi qui parlerai de l'évacuation d'Ancone? Non, sans doute. J'ai vécu quinze ans au milieu du patriotisme italien, et, bien que je reconnaisse la situation forcée des ministres, je m'affligerai toujours de voir le drapeau français replié sur le dernier pouce du sol italien qui nous restât. (*Assentiment aux extrémités.*)

Je ne voudrais cependant pas que la Chambre donnât à mes paroles plus de portée qu'elles n'en ont en effet. Je ne prétends pas accuser la conduite actuelle de M. le président du conseil dans l'affaire d'Ancone: je la regrette, mais je reconnais aussi que M. le président du conseil, ainsi qu'il l'a démontré à la Chambre des pairs, était lié par des antécédents, par des traditions, par des engagements antérieurs.

M. MAUGUIN. Du tout! c'est une erreur.

M. DE LAMARTINE. D'engagements qu'il ne dépendait pas de lui de violer aujourd'hui sans mettre la politique de la France en quelque sorte hors la loi. Ainsi, c'est un regret bien plus qu'un blâme que j'exprime ici. Je m'afflige, mais je ne désapprouve pas.

Je considère les choses par masses, Messieurs. Je dis que, dans l'anarchie parlementaire où cette Chambre se produit depuis quatre jours, où un seul homme a pris, sur un terrain vrai, une grande et forte position (M. Barrot), je dis que je ne voterai pas un mot dans votre adresse qui fasse une ruine de plus au milieu de tant de ruines.

Je dis que le ministère est peut-être au-dessous des nécessités du pays, mais qu'il n'est pas si au-dessous de vous que vous osez le dire, et qu'il y a d'autres poitrines encore que les vôtres pour couvrir la France.

En quoi donc s'est-il montré si fort au-dessous de vous?

Sa politique se résume en trois actes: l'amnistie, la dissolution, l'Afrique. Voulez-vous comparer?

L'amnistie? Depuis quatre ans nous vous la demandions. Vous la déclariez impossible, dangereuse pour la paix publique, dangereuse pour la vie du prince. Elle a eu lieu. Ce cabinet en a eu l'audace. La paix du pays en a-t-elle souffert? La vie du prince en a-t-elle été compromise? A-t-on continué, comme au 22 février, à le cacher au peuple dans les revues du peuple armé? Non, elle a eu un plein succès, et ce cabinet en portera du moins le nom. (*Très-bien! très-bien!*)

La dissolution? Vous la proclamiez subversive, vous vous retiriez pour n'y pas participer. Il y avait du courage, du désintéressement à ce cabinet de se présenter devant le pays. Il l'a fait: est-ce là de l'abaissement?

Enfin Alger? Quel était l'état de l'Afrique sous votre administration? Nous le savons. Vous n'aviez ni le courage de la paix, ni le courage de la guerre. Le ministère de M. Molé a eu l'un et l'autre; il a eu le courage de la

paix à la Tafna, oui, le courage d'une paix plus énergique et plus profitable que dix de vos expéditions, d'une paix pour laquelle j'honore un général ici présent, qui a su préférer les intérêts de la France à la gloire qu'il pouvait recueillir.....

VOIX NOMBREUSES AU CENTRE. Très-bien ! très-bien !

M. LE GÉNÉRAL LAMY. Voilà de la justice !

M. DE LAMARTINE. D'une paix contre laquelle on a tant réclamé et qui devait servir de base à toutes les opérations, à toutes les mesures administratives qui, depuis, ont fécondé la colonie. Il a eu le courage de la guerre à Constantine, il a eu le courage de la probité dans l'administration ; et aujourd'hui Alger fait l'admiration de ceux-là mêmes qui la déclaraient impossible. Si quelqu'un ici se sent abaissé par de pareils résultats, ce ne sont pas sans doute les ministres du 15 avril. (*Sensation.*)

Voilà l'incapacité du cabinet !

Mais laissons cela ; tâchons d'arriver à la vraie question, l'inconstitutionnalité de l'adresse.

Oui, l'adresse dans sa dernière phrase est un non-sens, un non-sens dont vous saviez le sens apparemment..... (*rumeurs diverses*), ou un acte inconstitutionnel, ou, si vous l'aimez mieux, extra-parlementaire. Dire au chef inviolable de l'État : Ces hommes vous découvrent, c'est lui dire le mot de M. Garnier-Pagès, hier : Vous êtes transparents, c'est-à-dire, nous vous voyons ! Eh bien ! vous ne devez pas le voir, et s'il est au monde un axiome constitutionnel, c'est que le roi n'est visible au parlement que dans la personne de ses agents responsables (*vive adhésion au centre*) ; et ce mot extra-constitutionnel n'a-t-il pas été commenté ici par M. de Hauranne, quand, rédacteur de l'adresse lui-même, il vous a dit : Le ministère émane de la Chambre ?

Messieurs, ceci est fondamental. Permettez-moi d'y appuyer une fois pour toutes. (*Écoutez ! écoutez !*)

Si je voyais, dans les empiétements du pouvoir, dans

l'affaiblissement de la Chambre, des symptômes de lutte, des atteintes à notre prérogative, je ne trouverais pas sans doute une colère aussi éloquente que celle des préopinants ; mais croyez-le, Messieurs, je ne trouverais ni moins d'énergie dans ma conscience, ni moins d'inflexibilité dans la résistance que nous devrions opposer à un ministre assez hardi ou assez lâche pour se faire l'instrument de pareilles usurpations. La prérogative de la Chambre, ce n'est rien moins que la souveraineté du pays, ce n'est rien moins que la liberté tout entière. La souveraineté dans un homme, ou la souveraineté dans le pays, c'est la grande division de dogme qui sépare les esprits dans les temps modernes. Mon intelligence ne peut admettre le symbole du despotisme et de l'avilissement de la dignité humaine ; ma pensée, ma vie entière sont dévouées au développement moral du principe de liberté. (*Très-bien ! à gauche.*)

Que ce principe triomphe sous une république ou sous cette forme mixte de gouvernement qu'on appelle système représentatif, peu nous importe ! c'est affaire de temps et de mœurs. Les hommes vivent sous toutes les latitudes, et la liberté, la dignité du citoyen se développent sous toutes les formes de gouvernement, pourvu que la liberté soit au fond. Je n'ai pas un superstitieux respect pour telle ou telle de ces combinaisons des pouvoirs, et le mérite du gouvernement constitutionnel monarchique, à mes yeux, est surtout d'exister et d'être en rapport assez exact avec les nécessités, les habitudes d'une époque de transition, où il y a trop de liberté dans les désirs pour supporter la monarchie, et trop de monarchie dans les habitudes pour supporter la république. Mais, quelle que soit la forme du gouvernement vers laquelle nous penchions davantage, je dis que notre devoir, comme citoyens et comme députés, est de veiller jalousement, scrupuleusement, courageusement, au risque même de perdre une popularité passagère, à ce que les ressorts du gouvernement ne soient ni brisés ni même forcés par d'autres ressorts. Voilà mon

dogme, et je l'applique à la discussion qui s'est élevée.

Quelle est la situation que la Charte de 1830 a faite à la couronne, et quelle est celle que vous prétendez lui faire?

La position constitutionnelle de la couronne, la voici :

La Charte n'a pas créé deux pouvoirs, elle en a créé trois. Avec deux pouvoirs, la majorité est impossible. Un ou trois. Un ? c'est le despotisme, qu'il s'appelle Convention ou Napoléon ; trois ? c'est la liberté !

La Charte a donc créé trois pouvoirs. De ces trois pouvoirs, deux sont transitoires, la Chambre des pairs et la Chambre des députés ; un est permanent, la royauté. Pour équilibrer la force supérieure de ce pouvoir permanent de la royauté, qui absorberait facilement les deux autres par sa perpétuité même, et aussi pour le préserver contre les passions turbulentes des pouvoirs populaires, la Charte et le bon sens ont voulu que la royauté n'agit jamais directement, et ne s'exposât pas, elle, pouvoir éternel et inviolable, au choc, aux frottements compromettants avec les deux autres pouvoirs. Elle a déterminé pour la royauté un mode unique et particulier d'action : le choix des ministres. Voilà sa seule et grande attribution.

Or, qu'est-ce que ce pouvoir ministériel ? C'est l'expression de l'harmonie qui doit exister entre les trois pouvoirs, sous peine de mort. Le gouvernement représentatif est un gouvernement dont l'harmonie entre les pouvoirs est la condition vitale. Le corps des ministres est l'expression symptomatique de cette harmonie subsistante, ou troublée, ou interrompue. C'est là qu'elle se produit et se manifeste par des majorités fortes et durables ; c'est là qu'elle se révèle, menacée, ébranlée par des majorités inhabiles ou faibles ; c'est là qu'elle se montre interrompue et anéantie, quand le ministère tombe en minorité évidente. (*Très-bien !*)

A l'instant la royauté est avertie. Si elle est bien conseillée, si elle accepte, si elle comprend les conditions normales de son existence, la royauté cède et avise au

choix d'autres ministres. Si elle s'impatiente, si elle s'obstine, si, au lieu des conditions de paix, qui sont celles du gouvernement représentatif, elle veut la lutte, elle veut le combat, elle jette le gant au peuple dans la personne de ses représentants, elle tombe dans la lutte qu'elle a suscitée, et une dynastie de plus s'achemine vers cet exil où la liberté condamne tous ceux qui ne la comprennent pas. Voilà la vérité ! voilà la théorie ! voilà la pratique ! Vous voyez que je l'entends comme vous.

Mais, Messieurs, tout en renfermant la royauté dans ce terrible dilemme, entre le trône et l'exil, qu'a fait la Charte ? Elle n'a pas fait deux pouvoirs actifs et un pouvoir inerte ; elle a créé dans la royauté quelque chose de réel, de vivant, d'agissant, comme les deux autres pouvoirs. Ce n'est pas un être abstrait, une personnification impalpable placée au sommet de la pyramide constitutionnelle, comme une idole muette et sans mains. Ce serait là le comble de l'absurde et le comble du danger ; car, je vous le demande, quel sens cela aurait-il ? Ne serait-ce pas une vraie dérision du pouvoir social que d'avoir placé au sommet des institutions d'un grand peuple l'image de la stupidité, là où vous avez voulu placer l'inviolabilité sans doute, mais aussi la souveraine dignité, la souveraine intelligence, la souveraine prévoyance et la souveraine liberté ?

Eh bien ! Messieurs, dans le système de nos adversaires, que faites-vous de cette action réelle de la royauté ? Vous la supprimez, vous la gênez, vous la violemez ; vous faites de la royauté une abstraction couronnée.

UNE VOIX. C'est cela !

M. DE LAMARTINE. Vous ne personnifiez en elle une part de souveraineté nationale et toutes les hautes fonctions d'unité, de majesté, de permanence des pouvoirs, que pour les frapper plus haut de nullité et de moquerie. Vous lui dites : « Nous te créons à condition d'être inutile ; nous t'adorerons à condition d'être impuissante ; tu seras roi à condition de n'avoir pas même cette part inaliénable de

liberté d'action, de volonté politique, qu'a chez nous le dernier des citoyens du pays. » Votre roi serait hors la loi. Ses attributions, son droit seraient ceux du fétiche qui, enfermé dans l'inviolabilité du temple, est censé s'engraisser des holocaustes que se partageraient ses ministres. Non, jamais un tel roi ne se rencontrera chez un tel peuple; jamais un tel peuple ne se contenterait d'un pareil roi. (*Mouvement.*)

Ces conditions de responsabilité, les ministres y ont-ils manqué? Non; ils ont pris celle de la vie du prince dans l'amnistie, celle de la dissolution, celle de la paix de la Tafna, celle de la guerre de Constantine, celle de la guerre encore au Mexique, celle enfin de leur diplomatie à Ancône. Ils sont là pour recevoir un bill d'indemnité ou l'accusation. De quoi donc les accusez-vous?

Vous les accusez de tout ce que vous avez fait vous-mêmes; vous les accusez d'avoir fait plus et mieux que vous. Vous les accusez d'avoir donné au pays cette réconciliation des partis que nous vous demandons en vain depuis quatre ans; vous les accusez surtout de faire obstacle à des projets, à des combinaisons où le pays n'a rien à gagner.

Eh bien! nous nous interposons entre eux et vous pour protéger la paix du pays.

Non, Messieurs, avec votre initiative, cette initiative de la Chambre conquise en 1830 et qui fut une révolution à elle seule; avec la responsabilité des ministres et la loi des majorités, je ne vois pas, je l'avoue, ce qui peut manquer de garanties à notre prérogative. Non, il n'y a rien contre vous qu'un coup d'État, c'est-à-dire un crime, et vous savez s'ils restent trois jours impunis. (*Sensation prolongée.*)

Non, je ne vois pas ce qui manque à votre prérogative. Mais faut-il parler ici plus haut? faut-il ne pas nous flatter nous-mêmes? Je ne vois pas ce qui manque à la Chambre en autorité légitime; je vois trop ce qui manque à la pré-

rogative de la couronne, ou plutôt au jeu normal, au libre exercice de cette prérogative aujourd'hui. Ce qui lui manque, Messieurs, ce sont des majorités. Mettez-vous à sa place par la pensée, assistez en esprit à ces veilles pénibles pendant lesquelles elle cherche sans doute avec anxiété les indices, les moindres symptômes de la volonté fixe et dominante en vous, pour y conformer ses choix, pour donner sa sanction à un cabinet qui puisse avoir et conserver seulement quelques mois votre sanction à vous. Que voulez-vous qu'elle discerne? que voulez-vous qu'elle fasse dans ce flux et reflux, dans ce pêle-mêle d'opinions contradictoires unies un jour pour détruire, séparées demain pour s'entre-détruire? Où voulez-vous qu'elle nous prenne, quand nous ne savons pas où nous sommes nous-mêmes? Quel spectacle donnons-nous au pays?

Et n'est-ce pas la royauté qui pourrait se tourner vers nous, élever la voix et nous dire avec plus de vérité: « Dans quelle condition placez-vous ma prérogative? Qui voulez-vous que je choisisse, si vous-mêmes vous ne pouvez pas choisir? Qui dois-je prendre? qui dois-je appeler dans mes conseils? Au 22 février, vous étiez las d'un cabinet de six mois, qui avait compromis la France en Suisse, et qui la précipitait à son insu dans une guerre de Sept-Ans en Espagne. J'ai accepté la démission de ces hommes. Au 6 septembre, vous penchiez vers une politique de conservation et de paix: j'ai pris les hommes qui personnifiaient ici le principe pacifique et conservateur. Vous leur avez reproché leur passé; vous avez paru craindre l'inflexibilité de leur résistance; ils se sont retirés. J'ai cherché des hommes neutres qui, sans engagements avec un passé pénible, pussent marquer l'ère d'une politique de réconciliation et d'amnistie: la dissolution, l'amnistie, ils l'ont faite. Tout cela, vous l'avez déjà oublié, et les partis qu'ils ont séparés un moment s'allient tous aujourd'hui pour les écraser.

« Eh bien! je suis prêt à en appeler d'autres. Mais voudront-ils s'associer dans une marche commune, eux

dont les buts sont différents? Et à supposer même qu'ils le veuillent, qui me répond que le lendemain ils ne seront pas abandonnés chacun par ceux qui les suivaient hier, et que je n'aurai fait autre chose que de décapiter des partis et d'user des hommes déjà si rares? République et monarchie, mouvement et résistance, paix et guerre, révolution et conservation, comment associer tout cela? Et ne sera-ce pas organiser le chaos pour gouverner avec la tempête?»
 Oui, Messieurs, voilà le langage que la royauté pourrait vous tenir, et vous seriez embarrassés pour répondre. (*Profonde sensation.*)

Et si vous me demandez, à moi, pourquoi il n'y a pas majorité, ah! Messieurs, ici je me rencontrerai presque avec l'honorable M. Odilon Barrot; je sonderai même plus avant que lui les causes de ce mal, de cette difficulté d'être, qui fait qu'un pays débordant de forces, de richesses, d'intelligence et de patriotisme, ne peut cependant parvenir à produire son pouvoir; mais je n'en accuserai pas seulement les ministres du 15 avril. Et ceux donc des lois de septembre, où sont-ils? (*Mouvement.*)

Il n'y a pas de majorité ici parce qu'il n'y en a pas dans le pays, parce qu'il n'y en a pas dans les électeurs; il n'y a pas de majorité ici parce qu'il n'y a ni action grande, ni idée directrice grande dans le gouvernement depuis l'origine de 1830.

M. MAUGUIN. C'est vrai!

M. DE LAMARTINE. 1830 n'a pas su se créer son action et trouver son idée. Vous ne pouviez pas refaire de la légitimité: les ruines de la Restauration étaient sous vos pieds; vous ne pouviez pas faire de la gloire militaire: l'Empire avait passé et ne vous avait laissé qu'une colonne de bronze sur une place de Paris. Le passé vous était fermé, il vous fallait une idée nouvelle. Vous ne pouviez pas emprunter à un passé mort je ne sais quel reste de chaleur vitale insuffisant pour animer un gouvernement d'avenir; vous avez laissé manquer le pays d'action. Il ne faut pas se figu-

rer, Messieurs, que, parce que nous sommes fatigués des grands mouvements qui ont remué le siècle et nous, tout le monde est fatigué comme nous et craint le moindre mouvement. Les générations qui grandissent derrière nous ne sont pas lasses, elles; elles veulent agir et se fatiguer à leur tour: quelle action leur avez-vous donnée? La France est une nation qui s'ennuie! (*Bravos à gauche.*)

Et prenez-y garde, l'ennui des peuples devient aisément convulsion et ruines.

Cette idée, je ne la développerai pas; c'est un système tout entier; je me contenterai de la nommer. C'est l'idée des masses, l'idée de l'organisation et de la moralisation du peuple, prise dans son acception la plus large. Ce gouvernement était né du peuple, il se devait tout entier au peuple; il devait se faire gouvernement constituant des intérêts et des droits du plus grand nombre; il devait faire en bas ce que 89 avait fait en haut. La réforme politique, 89 l'avait accomplie dans les pouvoirs; mais la réforme dans la société même, mais l'organisation, la moralisation, la constitution des droits, des intérêts, du travail, dans la classe la plus nombreuse, 1830 devait l'accomplir! l'accomplir, non pas révolutionnairement, mais législativement, par l'application graduelle, raisonnée, toute religieuse, toute politique, des grands principes de démocratie et de fraternité descendus du christianisme dans les mœurs. Oui, voilà, selon moi, au dedans la mission d'un gouvernement neuf au XIX^e siècle. (*Vive adhésion à gauche; agitation au centre.*)

Alors vous auriez eu des majorités et des minorités fixes, et une impulsion capable de vous faire franchir toutes ces misérables difficultés parlementaires.

Là était le salut, Messieurs; une action et une pensée: là était la force. Mais aujourd'hui, plongés dans les difficultés que vous avez faites, est-ce en brisant le gouvernement que nous lui rendrons un sens et une force? Est-ce en faisant lutter entre elles des prérogatives également

susceptibles, est-ce en donnant à la nation le turbulent spectacle de nos stériles débats, que nous remédierons au mal ? Non ; gardez-vous de le croire !

Ne dirait-on pas que vous êtes trop forts, et qu'un gouvernement qui a contre lui tout ce qui à l'intérieur soutient ordinairement un gouvernement, aristocratie, clergé, haute propriété, et qui est en outre menacé par en bas, qu'un gouvernement qui a l'Europe entière contre son principe et des pouvoirs parlementaires orageux, omnipotents et divisés, ne dirait-on pas que ce gouvernement est assez vigoureux pour que vous lui fassiez subir les secousses qui ont renversé en 1829 un gouvernement qui avait cent fois plus de racines et cent fois moins d'ennemis ? (*Sensation prolongée.*)

Eh ! Messieurs, il n'y a pas encore quatre ans que l'émeute ensanglantait vos rues et qu'on se demandait chaque matin si le gouvernement irait jusqu'au soir, si vous parviendriez enfin à fonder quelque établissement capable d'abriter le pays ; et déjà vous l'oubliez ! et déjà vous semblez vous faire un jeu de secouer le faible édifice si laborieusement, si précairement fondé par vous-mêmes ! Vous lui dites dans cette adresse même : « Souviens-toi que nous t'avons élevé, » du ton que vous lui diriez : Souviens-toi que nous pourrions te détruire. (*Vive sensation.*)

Vous marchez sur une cendre à peine refroidie, et vous ne croyez déjà plus aux volcans ! (*Bravos de toutes parts.*)

Eh ! Messieurs, n'entendez-vous pas déjà dans des pétitions fameuses ces craquements menaçants entre l'opinion et vous ? Oui, prenez garde que la France, lassée de vos éternelles oscillations, ne se désintéresse à la fin du seul pouvoir réel qui lui reste, et que l'anarchie ne passe par la brèche qu'on veut vous faire faire à la constitution de 1830 !

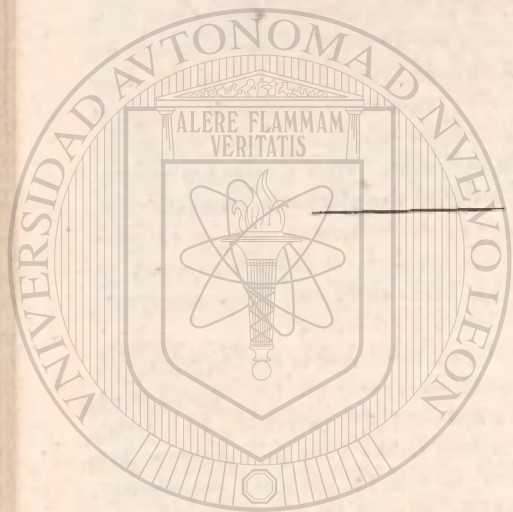
J'entends bien que vous parlez sans cesse, avec un orgueil qui contraste avec la modestie de vos adversaires, de servilité, d'abaissement, d'inhabileté du pouvoir. Vous trouvez que le timon est tenu par des mains trop faibles, et

voulez l'arracher à ceux qui le laissent échapper ! Mais, vous-mêmes, l'avez-vous tenu si ferme au 11 octobre, au 22 février, au 6 octobre ? n'a-t-il pas trois fois glissé de vos mains ? Et cependant vous étiez alors des hommes tout entiers, des hommes d'une seule pièce. (*Très-bien ! très-bien !*) Vous étiez ou vous vous disiez des hommes de principe ; il y avait un lien que rien n'avait rompu entre vous et cette majorité de sept ans dont vous vous proclamiez les chefs. Elle avait foi en vous, vous aviez foi en elle. Elle reconnaissait votre voix ; vous aviez si souvent combattu avec elle contre nous-mêmes quand nous vous disputions les lois excessives de septembre. Vous n'aviez pas encore, comme aujourd'hui, échangé vos glorieuses impopularités, dont vous vous vantiez à cette tribune, contre les caresses de ces hommes que vous appelez vos éternels ennemis, et qui ne vous flattent que parce qu'ils vous possèdent maintenant. (*Au centre : Très-bien ! très-bien !*)

Alors vous étiez soutenus, ralliés par la gravité même des circonstances ; la nécessité vous appuyait. Les circonstances sont moins fortes et n'appuient plus personne. Ah ! tremblez de vous retrouver trop faibles vous-mêmes après vous être ainsi brisés en deux ; ne vous fiez pas tant à vos talents ; ce ne sont pas les talents, ce sont les caractères qui soutiennent les empires. (*Applaudissements unanimes.*)

Je me résume et je dis : Si les adversaires du cabinet nous présentaient un programme conforme à ces grands principes de progrès social auxquels je faisais allusion tout à l'heure, si vous étiez des hommes nouveaux, je voterais avec vous ; mais tant qu'il ne s'agira que de renverser des hommes sans toucher aux choses, et que de ratifier aveuglément je ne sais quels marchés simoniaques dont nous ne connaissons pas même les clauses pour le pays, je continuerai à voter, dans les questions de cabinet, pour les ministres de l'amnistie et de la paix, contre ces ministres énigmatiques dont les uns ont un pied dans le compte rendu, les autres dans les lois de septembre, et dont l'alliance sus-

pecte et antipathique ne promet à mon pays que deux résultats funestes qu'il vous était donné seuls d'accomplir à la fois : la dégradation du pouvoir et la déception certaine de la liberté. (*Marques nombreuses d'adhésion.*)



XI

DISCOURS PRONONCÉ

AU BANQUET MUNICIPAL

DE MACON

18 mars 1839.

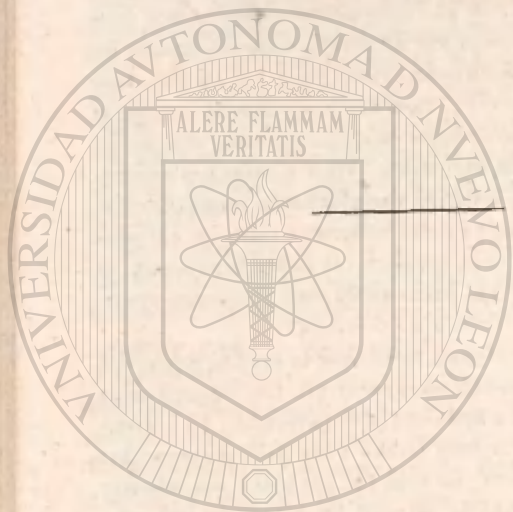
Réélu député par les électeurs de Mâcon, M. de Lamartine prononça le discours suivant au banquet municipal qui lui fut offert par cette ville. Après une session agitée par les dissensions des partis, l'orateur, se retremant pour de nouvelles luttes dans les suffrages et les sympathies de ses concitoyens, leur expliqua le caractère et l'inspiration de sa politique.

MONSIEUR LE MAIRE, MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

L'émotion me commanderait le silence; la reconnaissance me force à parler.

M. le Maire a bien interprété nos sentiments à tous, en écartant complètement, dans les paroles qu'il vient de prononcer, la pensée politique de l'objet de cette réunion. Je ne l'écarterai pas moins scrupuleusement moi-même dans les paroles que je demande à lui répondre; et, permettez-moi de vous le dire tout de suite avec une orgueilleuse sa-

pecte et antipathique ne promet à mon pays que deux résultats funestes qu'il vous était donné seuls d'accomplir à la fois : la dégradation du pouvoir et la déception certaine de la liberté. (*Marques nombreuses d'adhésion.*)



XI

DISCOURS PRONONCÉ

AU BANQUET MUNICIPAL

DE MACON

18 mars 1839.

Réélu député par les électeurs de Mâcon, M. de Lamartine prononça le discours suivant au banquet municipal qui lui fut offert par cette ville. Après une session agitée par les dissensions des partis, l'orateur, se retremant pour de nouvelles luttes dans les suffrages et les sympathies de ses concitoyens, leur expliqua le caractère et l'inspiration de sa politique.

MONSIEUR LE MAIRE, MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

L'émotion me commanderait le silence; la reconnaissance me force à parler.

M. le Maire a bien interprété nos sentiments à tous, en écartant complètement, dans les paroles qu'il vient de prononcer, la pensée politique de l'objet de cette réunion. Je ne l'écarterai pas moins scrupuleusement moi-même dans les paroles que je demande à lui répondre; et, permettez-moi de vous le dire tout de suite avec une orgueilleuse sa-

tisfaction, je serais bien moins fier, bien moins heureux de cette manifestation toute cordiale, si je la devais exclusivement à des sympathies politiques. Dans des temps d'agitation comme ceux-ci, les opinions se passionnent et exaltent un moment l'idole qu'elles se sont forgée, pour la négliger ou pour la dégrader ensuite. Dans celui qu'elles entourent de leur orageuse faveur, ce n'est pas l'homme, c'est sa couleur, c'est son parti, c'est elles-mêmes qu'elles caressent. Mais les sentiments tout personnels, comme ceux que vous voulez bien m'exprimer, tiennent à l'homme même, ils survivent à ces manifestations passagères comme ils les ont précédées, et quand les opinions sont éteintes, quand les partis sont froids, l'homme reste encore, reste tout entier avec ses affections pour titre et ses concitoyens pour amis. (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas besoin de modestie, Messieurs, pour éloigner de moi l'orgueil que les paroles de M. le Maire et vos applaudissements seraient faits pour m'inspirer. Mon cœur est trop plein de ma reconnaissance pour laisser place à de si misérables enivrements. Je ne mérite ni ces éloges ni ces remerciements. Je sais à quel sentiment je les dois. Les hommes ont toujours besoin de grandir ce qu'ils veulent honorer. Mais je ne me laisserai pas grandir même par votre bienveillance. Je sais qui je suis, je sais le peu que j'ai fait, et je me trouverai toujours assez grand si je reste au niveau de votre estime et de votre amitié. (*Applaudissements.*)

Eh ! Messieurs, dans les modestes succès qui ont décoré jusqu'ici mon existence, de quoi donc aurais-je à me glorifier ? Qu'ai-je fait ? qu'ai-je obtenu que je ne doive rapporter tout entier à mon pays natal ? Vous parlez de sentiments héréditaires, de bienveillance innée, d'assistance au pays dans ses calamités locales, d'amour du peuple, de soulagement dans ses misères ! Si j'étais assez heureusement doué pour porter en moi un peu de ces vertus naturelles du pays, n'est-ce pas chez vous, n'est-ce pas dans l'esprit de famille que je les aurais puisées ? n'est-ce pas dans le cœur,

dans les préceptes, dans les exemples d'une femme que moi seul je ne puis pas louer ici parce qu'elle fut ma mère, mais dont le nom couvre encore ses enfants d'une pieuse popularité parmi vous ? (*On applaudit.*) C'est elle qui m'a dit souvent ces belles et simples paroles : « Ne cherchez pas à être grand, mais à être bon ! ne cherchez pas à être célèbre, mais à être utile ! La plus grande gloire qui rayonne à mille lieues de nous ne vaut pas le sourire de contentement et d'amitié sur le visage d'un de nos voisins ! » (*Vifs applaudissements.*)

Ces dons naturels, ces médiocres talents de l'esprit auxquels vous voulez bien attacher trop d'importance m'appartiennent-ils davantage ? valent-ils la peine d'être aperçus ? Qu'est-ce que c'est au fond ? Quelques réminiscences poétiques des douces impressions de mon enfance passée parmi vous ; quelques images plus ou moins heureuses empruntées à la gracieuse nature dont nous sommes environnés. Vous le savez, l'imagination des poètes n'est qu'un miroir animé, qui fixe à jamais ce qu'il a réfléchi, et qui rend immortelles les impressions des choses et des lieux au milieu desquels il est né. La moitié du génie d'un écrivain appartient aux sites qui ont entouré son berceau. S'il y a quelque poésie dans mes vers, Messieurs, regardez notre ciel, nos Alpes à l'horizon, nos collines amoncelées comme des vagues, notre fleuve abondant et calme, serpentant entre nos prairies et nos villes. Toute cette poésie, je l'ai prise là ; je devais la rapporter à mon pays ! Mais c'est un trop faible hommage pour qu'il m'en doive de la reconnaissance. La nature ne doit rien à l'homme, et l'homme lui doit jusqu'au sentiment même qui la lui fait comprendre, peindre et aimer ! (*Marques d'assentiment.*)

D'ailleurs, je me plais à le dire, même en ce genre, je dois beaucoup à cette Académie modeste qui accueille mes premiers essais, qui est composée tout entière de nos compatriotes, et où j'ai le bonheur de compter encore autant d'émules que d'amis !

Mais plus tard, Messieurs, c'est encore vous qui m'avez ouvert quatre fois les portes de nos conseils législatifs. Vous venez de me commander de nouveau de vous y représenter avec une majorité plus forte que jamais. Laissez-moi vous en remercier, non pour les fonctions toujours pénibles, mais pour l'honneur qui grandit à chaque renouvellement de votre mandat! (*On applaudit.*)

Messieurs, de longues années passées hors de France dans les fonctions diplomatiques, de grands voyages, des absences fréquentes de la patrie n'avaient point affaibli en moi ce patriotisme de famille, première condition de l'homme qui se dévoue aux intérêts publics. Les voyages, les absences ne détruisent pas le patriotisme; ils l'élargissent. Je dirai plus, c'est une des conditions les plus essentielles à l'homme qui veut s'élever à une véritable philosophie sociale dans les temps de révolutions, que d'avoir vécu souvent et longtemps hors de sa patrie. Il échappe par là à ces liens des partis, à ces enrôlements des opinions, à ces frottements irritants, à ces colères, à ces enthousiasmes du moment, qui aigrissent le cœur, faussent l'esprit, rapetissent les intelligences. Quand il revient dans son pays, il y rentre homme neuf et libre, avec l'indépendance de la raison et l'impartialité de la distance. Il comprend mieux les mouvements de la société, précisément parce qu'il les a vus de haut et de loin. Ce n'est jamais dans la mêlée que l'on saisit le mieux le plan de la bataille, et que l'on peut prophétiser la défaite ou la victoire des combattants. Oui, c'est peut-être à ces éloignements prolongés où j'ai vécu de la France que je dois de la mieux comprendre et de la mieux aimer. La France, comme toutes les grandes choses, a besoin d'être vue de loin. Il lui faut le piédestal de la distance et du temps. C'est de là, Messieurs, que j'ai appris à mieux admirer ce grand rôle d'initiation et de rénovation que la Providence semble lui avoir réservé entre tous les peuples modernes. C'est de là que j'ai appris à ne rien craindre et à ne jamais désespérer pour elle. C'est de là que j'ai rapporté cette po-

litique calme comme une philosophie, fervente comme une religion, patiente comme une certitude, qui s'élève au-dessus d'un étroit et jaloux patriotisme, par le patriotisme de l'humanité qui embrasse tous les partis, toutes les nations dans un même amour, et qui, plaçant son but plus haut, dans le perfectionnement indéfini des sociétés, ne se déconcerte ni des lenteurs de la marche, ni des faux pas du genre humain, sûre d'arriver à son terme parce qu'elle conduit l'homme et qu'elle le mène à Dieu. (*Vifs et nombreux applaudissements.*)

Messieurs, votre assentiment me le prouve, cette philosophie politique est la vôtre. C'est en son nom que nous sommes réunis aujourd'hui. C'est cette pensée qui nous permet de nous associer tous, des différents points d'opinions peut-être divergentes, dans le but commun d'honorer, de servir, d'agrandir notre commune patrie.

Et c'est là aussi, permettez-moi de vous le dire, c'est là la plus douce partie de la vie d'un homme public. Si l'homme politique a des devoirs bien pénibles, s'il lui faut trop souvent s'armer de stoïcisme et d'impassibilité contre sa propre sensibilité, résister quand il voudrait complaire, combattre quand il voudrait embrasser, et, comme dans un combat de nuit, recevoir souvent les coups de feu des opinions qu'il sert et qui le méconnaissent, il y a quelque chose qui le dédommage : c'est de descendre, au milieu de ses concitoyens, à cette politique de bienfaisance, à cette action pour ainsi dire toute locale, toute domestique, où l'on s'entend sur des intérêts réels, au lieu de se disputer sur des systèmes douteux, où la reconnaissance précède le bienfait, et où tout le monde est d'accord, parce que le bien est immédiat et les avantages évidents.

Voilà, Messieurs, notre pensée d'aujourd'hui; je la saisis dans les paroles de votre premier administrateur; voilà notre pensée dominante de tous les moments. Je viens m'y associer tout entier. Elle est trop belle, trop désintéressée, trop sainte, pour qu'elle ne s'accomplisse pas. Et comment

ne s'accomplirait-elle pas avec le concours de tant d'hommes de bien, qui de l'affaire de tous ont fait ici leur affaire personnelle ! Je ne veux blesser la modestie de personne, mais il est permis d'être fier pour tous d'un pays qui, sur une population si restreinte, peut s'enorgueillir de tant de dévouements au bien public. Vous faut-il un premier citoyen pour personnifier la ville ? Il se présente un honorable magistrat qui décime ses heures laborieuses pour vous les donner, et qui, à travers des années difficiles de révolution, de troubles, de finances obérées, conduit votre population au calme et vos budgets à l'équilibre. Vous faut-il des conseillers municipaux pour éclairer et promouvoir les améliorations de tout genre ? L'élection trouve des hommes qui vous apportent généreusement, de toutes les professions sociales, un zèle égal et des spécialités utiles. Vos hospices, vos écoles, vos indigents ont-ils besoin de surveillance, d'inspection, de secours ? Médecins, hommes de science, hommes de miséricorde, hommes de religion, se prodiguent aux nécessités publiques. Les femmes mêmes se dévouent à ce patriotisme qui se transforme chez elles en charité, qui reconnaît tous les infortunés pour compatriotes et qui place son ambition dans le ciel. Oui, dans ce noble pays, Messieurs, ce sont les œuvres qui manquent aux hommes, et non pas les hommes qui manquent aux œuvres. Elles ne manqueront pas longtemps, Messieurs. Oui, le gouvernement comprendra que là où se manifeste une telle intensité de vie locale, il faut enfin multiplier les moyens d'action. C'est ma seule mission à moi d'appeler son attention et celle des Chambres sur nos intérêts. Nous serons entendus. Déjà nous l'avons été. Déjà notre fleuve reçoit dans son sein des millions pour améliorer sa navigation. Déjà nos routes vont se renouer à des départements altérés de nos produits. Déjà on dessine notre chemin de fer à travers nos montagnes ; il dépendra de nous de le faire incliner vers nos vignobles par une forte souscription départementale. Vos hospices vont s'ouvrir plus largement

aux misères du corps et de l'intelligence par un vaste établissement d'aliénés dans notre voisinage, à Cluny. Vos prisons vont se transformer en maisons pénitentiaires réclamées par la sécurité publique autant que par la religion et par la moralité du temps. Vos écoles gratuites sont dotées tous les jours de plus en plus par l'État et par la générosité privée. Vous restaurez vos monuments anciens. Votre Académie ouvre sa bibliothèque agrandie aux veilles de votre jeunesse studieuse. Un seul grand établissement d'instruction transcendante manquait encore au système complet de vos établissements municipaux. Un ministre, dont le nom doit nous rester cher, nous l'a promis. Un autre ministre voudra-t-il répudier la promesse d'un gouvernement et la reconnaissance de tout un pays ? Non, sans doute ! Une œuvre semblable promise et commencée est une œuvre presque accomplie. Vous avez placé la première pierre par le vote généreux et intelligent de votre dernier conseil municipal ; quant à moi, c'est le monument vivant que je voudrais élever à mon souvenir dans ma patrie.

On a injustement interprété, Messieurs, les intentions du ministre et les miennes dans cette négociation. On a vu, de sa part et de la mienne, une misérable manœuvre électorale, un subterfuge politique dans la promesse d'un collège royal à Mâcon. Je vous jure que cela est indigne également du ministre et de moi. Voulez-vous savoir la vérité ? Je ne voulais pas obtenir un collège royal pour être député de Mâcon, mais je voulais être député de Mâcon pour obtenir un collège royal à mon pays. Voilà ma vraie pensée. Vous la comprenez tous. Vous n'avez jamais prêté de crédit à ces misérables soupçons. Vous savez que ce n'est pas en déconsidérant son mandataire qu'on fortifie son mandat. Vous vous souviendrez que l'influence, le crédit de l'homme de votre confiance au dehors s'augmentent de toute l'estime et de toute l'affection que vous lui montrez ici. Notre honneur, c'est votre force à tous ! Contre les rivalités qui veulent vous désunir pour vous envahir plus aisément

après, tenons-nous serrés. Montrons-nous une considération mutuelle. Le député n'a que la force de ses commettants. Je ne vous l'ai demandée que pour l'employer à votre usage. (*Vive approbation.*)

Ainsi, Messieurs, s'accomplira notre tâche patriotique. Et quand nous sortirons, moi des affaires publiques, vous des affaires de la cité, nous laisserons à nos successeurs notre ville plus grande, plus prospère, plus riche, plus illustrée, puisqu'on s'est servi de ce mot, plus policée que nous ne l'avons reçue de nos pères. Si nos noms modestes sont inconnus partout ailleurs, nos enfants, nos neveux, les retrouveront avec reconnaissance dans le registre de nos bonnes œuvres municipales; et comme ces médailles enfouies dans les fondations obscures de l'édifice, nous enfermerons nos humbles mémoires dans le souvenir de nos concitoyens et dans le peu de bien que nous aurons fait! (*Unanimes applaudissements.*)

Je réponds donc au toast de M. le Maire par un autre qui aura l'unanimité parmi vous :

« A la ville de Mâcon ! à ses magistrats, à son conseil municipal, à ses habitants, à ses dames de charité ! A l'union de tous ses citoyens de toutes les professions, de toutes les opinions, dans la seule pensée, dans le seul but du bien public et de l'amélioration locale ! Aimons notre patrie, Messieurs, une patrie qui sait inspirer de tels dévouements, qui sait décerner de telles récompenses à ses enfants ! Aimons la ville qui nous a vus naître, et, pour l'aimer davantage, voyons-la en ce moment tout entière dans cette réunion cordiale de compatriotes et d'amis ! (*Applaudissements unanimes et réitérés.*) »

XII

INTERPELLATIONS MINISTÉRIELLES

(REPONSE A M. GUIZOT)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 23 avril 1839.

Un ministère intérimaire, sous la présidence du duc de Montebello, fut chargé d'ouvrir la session. Dans la nouvelle Chambre, des interpellations eurent lieu sur les négociations relatives à la composition d'un cabinet définitif. M. de Lamartine s'attacha à caractériser la ligne de conduite qu'avaient à suivre les 221 dont il avait fait partie. Considérant le malaise et la perturbation que la lutte du pouvoir et de la coalition avait jetés dans l'industrie, il envisageait les difficultés du régime représentatif dans l'état du pays, en pressant les périls, mais les conjurait en appelant la formation d'un ministère qui rallierait une majorité en dehors des questions politiques, sur le terrain des affaires, dans le programme des développements moraux et matériels de la richesse publique, toujours ajournés, de plus en plus pressants.

MESSIEURS,

Si quelque chose pouvait donner au pays l'espérance de voir sortir de ces interpellations la majorité et le cabinet que nous appelons de tous nos désirs, le ton de décence, de modération, de convenance parfaite qui a empreint hier

après, tenons-nous serrés. Montrons-nous une considération mutuelle. Le député n'a que la force de ses commettants. Je ne vous l'ai demandée que pour l'employer à votre usage. (*Vive approbation.*)

Ainsi, Messieurs, s'accomplira notre tâche patriotique. Et quand nous sortirons, moi des affaires publiques, vous des affaires de la cité, nous laisserons à nos successeurs notre ville plus grande, plus prospère, plus riche, plus illustrée, puisqu'on s'est servi de ce mot, plus policée que nous ne l'avons reçue de nos pères. Si nos noms modestes sont inconnus partout ailleurs, nos enfants, nos neveux, les retrouveront avec reconnaissance dans le registre de nos bonnes œuvres municipales; et comme ces médailles enfouies dans les fondations obscures de l'édifice, nous enfermerons nos humbles mémoires dans le souvenir de nos concitoyens et dans le peu de bien que nous aurons fait! (*Unanimes applaudissements.*)

Je réponds donc au toast de M. le Maire par un autre qui aura l'unanimité parmi vous :

« A la ville de Mâcon ! à ses magistrats, à son conseil municipal, à ses habitants, à ses dames de charité ! A l'union de tous ses citoyens de toutes les professions, de toutes les opinions, dans la seule pensée, dans le seul but du bien public et de l'amélioration locale ! Aimons notre patrie, Messieurs, une patrie qui sait inspirer de tels dévouements, qui sait décerner de telles récompenses à ses enfants ! Aimons la ville qui nous a vus naître, et, pour l'aimer davantage, voyons-la en ce moment tout entière dans cette réunion cordiale de compatriotes et d'amis ! (*Applaudissements unanimes et réitérés.*) »

XII

INTERPELLATIONS MINISTÉRIELLES

(REPONSE A M. GUIZOT)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 23 avril 1839.

Un ministère intérimaire, sous la présidence du duc de Montebello, fut chargé d'ouvrir la session. Dans la nouvelle Chambre, des interpellations eurent lieu sur les négociations relatives à la composition d'un cabinet définitif. M. de Lamartine s'attacha à caractériser la ligne de conduite qu'avaient à suivre les 221 dont il avait fait partie. Considérant le malaise et la perturbation que la lutte du pouvoir et de la coalition avait jetés dans l'industrie, il envisageait les difficultés du régime représentatif dans l'état du pays, en pressant les périls, mais les conjurait en appelant la formation d'un ministère qui rallierait une majorité en dehors des questions politiques, sur le terrain des affaires, dans le programme des développements moraux et matériels de la richesse publique, toujours ajournés, de plus en plus pressants.

MESSIEURS,

Si quelque chose pouvait donner au pays l'espérance de voir sortir de ces interpellations la majorité et le cabinet que nous appelons de tous nos désirs, le ton de décence, de modération, de convenance parfaite qui a empreint hier

tout le débat ne ferait qu'augmenter cet espoir. Je tâcherai d'imiter l'exemple des honorables orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Je ne rappellerai en rien la discussion sur le terrain brûlant de l'adresse : le passé est au passé ; les faits sont accomplis. Vous avez ce que vous appelez une victoire ; nous conservons des regrets, des sentiments honorables pour les hommes politiques tombés du pouvoir, et nous ne rougirons jamais de l'appui que nous leur avons prêté.

Mais, Messieurs, je demande à dire quelques paroles seulement. Appelé à la tribune par un incident qui s'est produit hier, ces paroles n'auront rien de blessant, à Dieu ne plaise ! rien de malveillant, rien d'amer contre l'orateur auquel elles s'adressent principalement, l'honorable M. Guizot. (*Écoutez ! Écoutez !*)

Il est monté à cette tribune pour expliquer sa conduite parlementaire depuis la malheureuse division qui nous a séparés de lui dans la question de l'adresse. Plus heureux que lui, nous n'avons rien à expliquer, rien à dénoncer, rien à rompre avec les différents groupes qui composent cette assemblée ; mais il est indispensable que nous parlions pour rétablir la situation précise de la partie de l'ancienne majorité à laquelle j'avais en particulier l'honneur d'appartenir.

Je répète que les paroles que je prononcerai n'auront rien de personnel à l'illustre chef du centre droit. S'il ne s'agissait, en effet, que de se décorer, que de se fortifier par l'accession d'un orateur aussi éminent, et qui a porté tant de force, tant de dignité et tant d'éclat à cette tribune depuis la Révolution de 1830 ; s'il ne s'agissait que de se serrer davantage avec les hommes qui l'entourent pour aider à former une majorité nouvelle et une majorité durable, loin de nous la pensée de nous refuser à une pareille fusion. Mais, Messieurs, le parti de l'ancienne majorité à laquelle nous appartenons, qu'on est convenu d'appeler du nom de 221, cette partie de la Chambre n'a donné à per-

sonne, ni à l'honorable chef de l'ancien centre droit, ni à moi, ni à qui que ce soit dans cette assemblée, le mandat de parler, et puisque le mot a été prononcé, le mandat de stipuler en son nom. (*Très-bien ! au centre.*)

M. GUIZOT. Je demande la parole. (*Sensation prolongée.*)

M. DE LAMARTINE. Je répète, Messieurs, que la réunion des 221 ou des 200 députés qui restent aujourd'hui groupés autour du même symbole, et non pas autour d'un homme, que cette réunion n'a donné mandat à personne de stipuler quoi que ce soit en son nom, dans les différentes transactions ministérielles dont le tableau vous a été déroulé hier par l'honorable M. Thiers.

Ce qu'il y a de plus contraire, ce qu'il y a de plus opposé à la pensée des 221, c'est une manœuvre quelconque d'accession personnelle d'eux ou de leurs amis dans les cabinets dont il a été question :

Nous nous sommes toujours renfermés, Messieurs, dans la limite du désintéressement du pouvoir le plus complet et le plus réel. Nous n'avons voulu faire obstacle à rien ; mais aussi, vous le comprendrez, nous n'avons voulu servir d'enjeu à qui que ce soit. (*Très-bien !*)

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à dire quant aux hommes.

Quant aux choses, nous devons nous différencier chacun selon nos natures. Nous ne pouvons pas accepter ces deux dénominations, dont l'une a été attribuée au parti parlementaire, en opposition avec un parti conservateur, qui se serait trompé, a-t-on ajouté ! Nous ne reconnaissons à qui que ce soit dans cette enceinte, à aucune collection d'hommes, le droit de se déclarer exclusivement le parti parlementaire, ou le droit de se déclarer plus parlementaire que nous ne l'avons été ; et si je voulais rentrer... (*Interruption.*)

Si je voulais effleurer seulement les faits graves qui se sont passés depuis les trois derniers mois, je dirais : Le parti le plus parlementaire dans cette assemblée a été sans doute celui qui a voulu respecter davantage les limites des

prérogatives du parlement, n'attenter en quoi que ce soit aux attributions des autres corps constitués; le parti le moins parlementaire a été celui qui, violant dans leur esprit, sinon dans la lettre, les attributions, les prérogatives, se faisant pour ainsi dire une fiction de majorité dans la Chambre, est venu appeler la couronne à reconnaître une soi-disant majorité composée d'une collection de minorités antipathiques, et convaincre ainsi la constitution d'inefficacité et la couronne d'impuissance. (*Approbaton au centre droit.*)

Quant aux doctrines, je n'en dirai qu'un mot; mais ici je parle spécialement en mon nom. Il nous est impossible d'accepter la théorie fondamentale, la théorie prestigieuse, je le reconnais, que l'honorable M. Guizot a apportée si souvent et avec tant d'éclat à cette tribune : je parle de cette théorie qu'il a encore renouvelée hier, la prépondérance des classes moyennes. (*Approbaton à gauche.*)

Je dis, quant à moi, que je n'accepte en rien la formule de ce symbole; je dis que cette idée est opposée au véritable sens de la Révolution française, que le mot de *classes* a été complètement rayé par la Révolution de 89 (*Vive adhésion à gauche*); c'est un mot effacé de la langue française. (*Très-bien ! Très-bien ! à gauche.*)

Le gouvernement que nous comprenons, c'est le gouvernement pour tous, par tous, de tous, dans la proportion, dans la limite de leurs droits, de leurs garanties, de leurs capacités et de leurs lumières. Ce n'est pas celui du publiciste des classes moyennes. (*Bravos à gauche et au centre gauche.*)

Quant au passé de l'honorable orateur et du parti qu'il représente, je me garderai bien de m'en occuper; nous n'avons pas à en répondre : chacun répond ici de ses convictions et de ses œuvres. Je reconnais que ce passé a été souvent glorieux; mais il ne nous appartient ni d'en usurper la gloire ni d'en accepter la responsabilité. (*Sensation.*)

Il y a eu un mot, dans le discours de l'honorable orateur,

un mot qui a vivement frappé la partie de la Chambre à laquelle j'appartiens. Après avoir voulu stipuler pour le parti soi-disant conservateur, il a déclaré que ce parti conservateur, en opposition avec le parti parlementaire, s'était trompé dans les dernières circonstances.

Eh bien! j'userai ici des justes ménagements que les tristes circonstances où nous sommes nous imposent. Je n'abuserai pas de mes tristes avantages de prévision.

Je ne rentrerai pas dans la discussion fondamentale de l'adresse et des différents points si vifs qui y ont été touchés; mais je dirai un mot à l'honorable M. Guizot: Vous prétendez que nous nous sommes trompés; mais regardez donc ce qui se passe autour de vous depuis trois mois; mais jetez donc les yeux sur l'état déplorable du pays; mais contemplez donc l'anarchie dans la Chambre, contemplez la suspension de la vie entière dans toutes les industries, dans le travail, dans le commerce, l'avenir enlevé à tout horizon depuis vos fatales dissensions. Voilà un passé dont nous n'avons pas voulu répondre, et certes les faits répondent assez haut pour que nous n'ayons pas à parler; il n'y aurait pas de générosité pour nous d'entrer plus profondément dans cette situation qui nous justifie et qui vous accuse. (*Approbaton au centre.*)

Quant à la situation spéciale des 221, et pour rentrer dans la nature de la discussion qui occupait hier l'assemblée, j'ai peu de chose à dire. Tout le monde connaît le rôle que les 221 ont accepté depuis les élections, tout le monde sait que la dissolution a été profondément blâmée par eux; la raison en est bien simple: ce parti était en majorité, majorité minime, majorité de quelques voix; la dissolution le déclarait minorité. Certes, vous ne nous soupçonnerez pas de l'avoir approuvée. C'était un suicide! (*Mouvement.*)

Mais, depuis les élections, qu'avons-nous fait? Nous avons attendu en silence que la prérogative de la couronne, indépendante de toute influence, du plus léger conseil, de la moindre indication de notre part, fit choix des hommes

qui lui sembleraient, dans cette enceinte, réunir la plus grande chance de majorité. Nous ne nous sommes réunis que pour nous compter, que pour nous interroger, et pour savoir si nos consciences répondaient encore aux mêmes principes.

Une seule délibération a eù lieu dans le sein des 221, depuis le commencement de la session; c'est celle dont vous avez eu connaissance, c'est celle où a été discuté le concours de réunion au choix de l'honorable M. Passy, pour la présidence de la Chambre. (*Écoutez! écoutez!*)

Eh bien! Messieurs, le résultat de cette discussion a été, j'ose le dire, et pour vous dans toutes les nuances, et pour le pays, un éclatant témoignage du besoin de conciliation, de l'empressement de concours qui animait mes 200 honorables amis. Un seul homme s'y est opposé, et cet homme, c'est moi! Je puis, si la Chambre le désire, lui donner en peu de mots les raisons de l'opposition que j'ai faite à la candidature de M. Passy. (*Parlez! parlez!*) Elles n'ont rien de personnel, je m'empresse de le déclarer à notre honorable président; personne n'honore plus que moi le caractère consciencieux et pur qu'il a toujours déployé dans sa vie politique, et dont il a donné hier un nouvel et éclatant exemple. (*Très-bien!*)

Mais, Messieurs, c'était dans une pensée politique que j'engageais mes honorables amis à s'abstenir, avant les explications qu'ils n'avaient pas obtenues, de porter leurs suffrages sur un homme en dehors d'eux. Je leur disais ce que je pense encore: Qu'allez-vous faire? Vous désirez, sans doute, et vous devez désirer patriotiquement, comme bons citoyens, la formation prompte d'un cabinet et d'un cabinet durable. Mais vous n'êtes pas chargés de vous donner à vous-mêmes un démenti pour vous faire l'élément d'une majorité nouvelle parmi les hommes qui vous ont le plus combattus et qui vous ont perdus dans la dernière session.

Si vous donnez votre suffrage à l'honorable M. Passy,

qu'y verra-t-on? La tentative de couper en deux, de déchirer cette partie de la Chambre appelée centre gauche, et de constituer ainsi, avec une minime fraction du centre gauche et du centre droit, une majorité et un ministère; mais, par cette manœuvre, vous repousserez dans la gauche un très-grand nombre d'hommes de cette fraction importante de l'assemblée; et devant une minorité qui sera de près de 200 voix, armée d'une immense puissance de talent, armée en ce moment de l'omnipotence de la presse, le ministère que vous aurez constitué, auquel vous aurez sacrifié vos principes, votre dignité même, ce ministère-là aura une vie précaire, courte, et, lorsqu'il tombera, il vous écrasera et vous anéantira dans sa chute. Il ne restera pas poussière de vous. Il n'en restera que ce nom de mobilier ministériel que vous avez repoussé avec une si juste indignation, et auquel vous aurez donné un sens ou un prétexte! Si, au contraire, vous laissez s'accomplir ce qui est toujours bon, la vérité politique dans cette Chambre; si vous laissez le pouvoir suivre sa pente vers le centre gauche et la gauche, et y aller tout entier, qu'arrive-t-il? Il arrive ce que personne ne peut nier, que le pouvoir, remis un moment entre les mains du centre gauche, ne peut y rester longtemps (*Mouvement*), ou ne peut y rester qu'aux conditions les plus difficiles et, je dirai le mot, les plus diminueantes pour lui. (*Mouvement.*)

L'honorable M. Thiers nous le disait hier avec vérité: Il ne faut pas diminuer ses collègues; et moi je vous dis: Il est toujours d'une bonne politique de diminuer ses adversaires. Eh bien! j'affirme que si le pouvoir s'était constitué là où il allait naturellement, que s'il n'avait pas été retenu par des tiraillements mal habiles, s'il s'était retourné vers le centre gauche, il était placé dans des conditions telles qu'il ne pouvait pas exister longtemps sans dommage pour le pays; si, au contraire, il s'était tourné vers la majorité de droite, la popularité dont il est armé aujourd'hui le désertait à son tour. De toutes les manières, il était condamné

à l'impuissance et à l'inaction. C'était la plus belle condition que vous pussiez faire pour vous, la pire que vous pussiez faire à vos adversaires. (*Sensation prolongée.*)

Je me place ici, Messieurs, en dehors de toute opinion particulière et de parti. Dans l'intérêt du pays, je voulais un cabinet solide et durable. Avais-je tort dans cette pensée ? La discussion d'hier vous l'a fait voir. Que de difficultés inextricables cette résolution nouvelle a semées sur la route de la couronne ! Les incompatibilités de trois natures qui se sont produites encore hier dans la discussion entre M. Passy et le maréchal Soult, entre M. Thiers et le maréchal Soult, enfin entre l'illustre chef du centre droit et la portion du centre gauche qu'il voulait rallier à ses paroles, en même temps qu'il en excluait le symbole dans la candidature de M. Barrot, n'étaient-elles pas des difficultés nouvelles, inextricables, qui rendent pour la couronne la situation entièrement impossible ?

Eh bien ! il faut cependant que nous en sortions. Nous ne pouvons pas abandonner plus longtemps le pays à cette suspension de vie qui nous afflige. Nous ne pouvons contempler de sang-froid ces misérables masses d'ouvriers rejetés de l'atelier dans la rue (*Murmures*), auxquels vous pourriez donner des passions, mais auxquels nos débats ne peuvent donner du pain. (*Nouveaux murmures au centre.*) Ah ! ces classes laborieuses et paisibles vous donnent un noble exemple de patience et de résignation ! Songez à elles, et imitez-les ! Aujourd'hui, les bons exemples viennent d'en bas. (*Murmures plus violents et interruptions au centre.*)

Je dis que la situation du pays, que l'urgence des choses nous commandent une résolution patriotique. Il faut qu'à tout prix un cabinet sorte de cette délibération, et je vais vous dire comment j'en comprends la possibilité. (*Écoutez ! écoutez !*)

Le gouvernement représentatif, Messieurs, le gouvernement de liberté, est le plus difficile de tous les gouvernements, précisément parce qu'il est le plus beau, parce qu'il

présuppose des conditions de moralité, d'esprit public, de raison, qui seules peuvent le rendre pratique et utile aux nations.

Eh bien ! le gouvernement représentatif, qui est un acte de foi dans la raison du pays, dans le haut patriotisme des représentants du pays, s'il continue à faire longtemps obstacle au travail, aux améliorations, aux développements moraux et matériels du pays, le pays finit par s'en décourager. Prenez-y garde. Vous arriveriez à la lassitude, et par la lassitude vous frayeriez les voies à quelque nouveau despotisme. Et quel despotisme ? Vous n'auriez plus celui de la gloire, mais quelque despotisme occulte, qui aurait pour sceptre, au lieu du sabre d'un héros, quelques plumes trempées dans l'encre des factions.

Le plus grand malheur pour un pays, Messieurs, c'est de se décourager du gouvernement de la liberté, et c'est ce malheur que nous devons prévenir à tout prix. Nous n'avons, selon moi, qu'un seul moyen.

Il est évident qu'une majorité politique n'existe ni dans cette enceinte ni dans le pays ; je dirai presque que, dans ce moment, aucune majorité n'existe dans les idées. (*Sensation.*)

Les forces se sont tellement contre-balancées, il y a une telle opposition des volontés aux volontés, qu'il est impossible, avec la meilleure intention du monde, et ceci de l'aveu de tous les honorables membres qui ont été interpellés, de trouver une majorité.

Aucun d'eux n'est coupable ; ce sont évidemment les choses, les seules choses qui sont coupables. Je me plais à le reconnaître.

La preuve qu'il n'y a pas de majorité dans les idées, qu'il ne peut y en avoir dans cette Chambre, c'est surtout qu'il n'y en a pas dans le pays lui-même. Le pays en a le sentiment, il en a l'instinct, il en a la conviction.

Ainsi remarquez ce que le pays vous demande en ce moment. Vous demande-t-il de formuler des théories poli-

tiques comme on le proposait hier? vous demande-t-il même quelques-unes de ces grandes lois intérieures qui divisent le pays en deux camps, et qui exigent une sorte majorité pour leur donner sanction et autorité de la loi? vous demande-t-il, comme vous l'avez reconnu dans le programme si modéré de M. Thiers, vous demande-t-il même quelques-unes de ces grandes mesures, de nature à compromettre la sécurité de l'Europe?

Rien de tout cela, Messieurs. Vous savez que le pays, que les orateurs de la Chambre ne vous ont demandé pour toute chose que le *statu quo*, qu'un véritable ajournement de toutes les grandes questions politiques.

Eh bien! je dis que l'instinct du pays, que la nécessité des choses doivent être ici une révélation pour nous; je dis que ce doit être une loi du parlement, car il est impossible que le parlement produise par son choc inutile autre chose que ces ébranlements déplorables dont le pays est victime depuis trois mois.

Dans l'opinion de la Chambre à laquelle j'appartiens, nous n'avons fait aucun obstacle à cette pensée; nous nous sommes efforcés toujours d'apporter, comme nous le faisons aujourd'hui, l'esprit de conciliation, de fusion, de dévouement au pays, à la place des passions qui nous ont si longtemps et si malheureusement divisés.

Eh bien! je dis que, dans une pareille situation de choses, lorsqu'il n'y a pas au-dessus de la Chambre un pouvoir départageant, un pouvoir modérateur qui puisse trancher ces questions par une volonté supérieure, et remettre les choses dans leur état naturel, les Chambres, dans cette situation, n'ont que deux manières de se départager elles-mêmes: les dissolutions ou les conciliations sur un terrain neutre. Les dissolutions! la dernière les rend impossibles. Vous n'avez donc que la possibilité d'un ministère neutre, d'un ministère que j'appellerai administratif, uniquement fondé sur la nécessité de pourvoir aux intérêts moraux et matériels du pays. (*Interruptions et murmures.*)

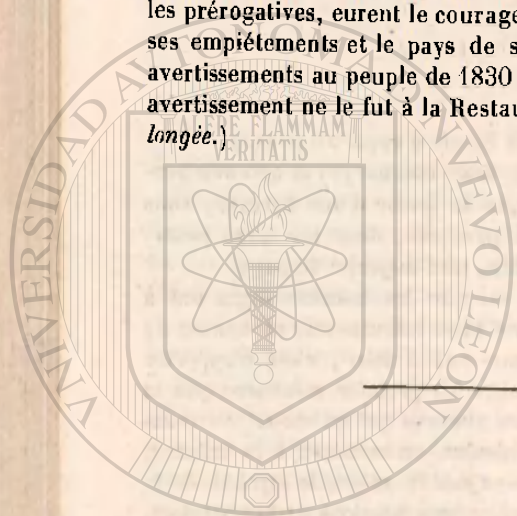
Non, tout ministère politique est radicalement impraticable en ce moment. Je défie un homme politique quelconque de proposer une loi politique sans tomber à l'instant en minorité, ici et dans le pays. Mais donnez à la France les grandes lois morales, industrielles, commerciales, administratives dont elle a besoin; elle les recevra de toutes mains et applaudira celui qui les lui donnera. Elle n'a pas besoin de théories, elle a besoin d'affaires. (*Rumeurs diverses.*)

Je répète qu'en ce moment, Messieurs, vous vous épuiserez en vain, soit sous la forme d'appel au pays, soit sous la forme d'interpellation, soit, comme je l'ai entendu proposer tout à l'heure, sous la forme d'une adresse; vous vous épuiserez en vain à produire, dans les corps politiques, une majorité durable, une majorité de parti.

Dans cette situation, ce que les hommes sages ont à faire, ce que les hommes bien intentionnés et animés de sentiments de patriotisme ont à faire, c'est d'apporter généreusement leur concours au premier ministère que la couronne choisira dans les nuances qui lui seront convenables, pourvu que ce ministère, en montant à la tribune, adopte... (*Voix à gauche: Quoi?*) adopte le symbole de la situation, c'est-à-dire silence aux passions parlementaires, trêve aux passions politiques, et secours immédiat et sincère au pays... (*On rit à gauche. Écoutez! écoutez!*) Encore un mot, et ce sera notre programme tout entier. Les hommes auxquels j'ai l'honneur d'appartenir sont complètement disposés, pour leur part, à apporter le concours de leurs suffrages à un ministère composé dans des vues d'améliorations matérielles et morales du pays. Ils ne se réservent qu'une seule chose, ils se réservent leur confiance politique. N'oubliez pas que cette confiance ne se reconvre pas quand on l'a perdue; on ne la proclame pas arbitrairement à cette tribune, on la mérite ou on ne la mérite pas. (*Sensation.*)

Au reste, Messieurs, quelle que soit l'issue de cette crise, nous nous glorifierons toujours d'avoir été du nombre de

ceux qui ont tout fait pour la prévenir, tout fait pour y porter remède après qu'elle a éclaté. Non, nous ne rougirons jamais d'avoir été de ces 221, non pas de ces 221 qui, dans une autre circonstance, donnèrent un salutaire et tardif avertissement à une couronne qui allait se perdre, mais de ces 221 députés qui, dans une fatale collision entre les prérogatives, eurent le courage d'avertir la Chambre de ses empiétements et le pays de ses dangers. Puissent nos avertissements au peuple de 1830 être plus utiles que leur avertissement ne le fut à la Restauration! (*Agitation prolongée.*)



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE MÉXICO

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

XIII

RÉPLIQUE A M. GUIZOT

Même séance.

MESSIEURS,

M. ODILON BARROT. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Je la demande d'abord pour un fait personnel. Je ne rentrerai pas dans la discussion.

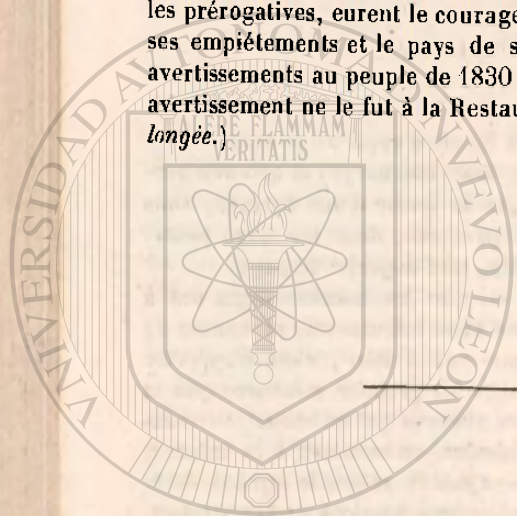
Messieurs, l'honorable M. Guizot vient de m'accuser d'une susceptibilité puérile, excessive, selon lui, pour avoir séparé notre cause de la sienne dans les stipulations du parti conservateur. Expliquons-nous. Je confesse cette susceptibilité, et je m'en honore. Elle serait puérile et excessive si elle se rapportait à moi-même; mais elle est légitime, elle est nécessaire, parce qu'elle se rapporte à une opinion de deux cents membres de cette Chambre. Les opinions sont la seule force des partis; ils se doivent à eux-mêmes, ils doivent à la France de ne pas les laisser dénaturer. (*Violente interruption.*)

(M. Fulchiron et plusieurs membres du centre crient à l'orateur: Ne parlez pas en notre nom! M. Fulchiron se lève et s'avance vers M. le général Bugeaud.)

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. Je demande la parole. (*Longue agitation.*)

M. DE LAMARTINE. Je disais à la Chambre qu'on a toujours le droit et le devoir de se montrer susceptible pour l'opinion à laquelle on appartient. Que les honorables

ceux qui ont tout fait pour la prévenir, tout fait pour y porter remède après qu'elle a éclaté. Non, nous ne rougions jamais d'avoir été de ces 221, non pas de ces 221 qui, dans une autre circonstance, donnèrent un salutaire et tardif avertissement à une couronne qui allait se perdre, mais de ces 221 députés qui, dans une fatale collision entre les prérogatives, eurent le courage d'avertir la Chambre de ses empiétements et le pays de ses dangers. Puissent nos avertissements au peuple de 1830 être plus utiles que leur avertissement ne le fut à la Restauration! (*Agitation prolongée.*)



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE MÉXICO

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

XIII

RÉPLIQUE A M. GUIZOT

Même séance.

MESSIEURS,

M. ODILON BARROT. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Je la demande d'abord pour un fait personnel. Je ne rentrerai pas dans la discussion.

Messieurs, l'honorable M. Guizot vient de m'accuser d'une susceptibilité puérile, excessive, selon lui, pour avoir séparé notre cause de la sienne dans les stipulations du parti conservateur. Expliquons-nous. Je confesse cette susceptibilité, et je m'en honore. Elle serait puérile et excessive si elle se rapportait à moi-même; mais elle est légitime, elle est nécessaire, parce qu'elle se rapporte à une opinion de deux cents membres de cette Chambre. Les opinions sont la seule force des partis; ils se doivent à eux-mêmes, ils doivent à la France de ne pas les laisser dénaturer. (*Violente interruption.*)

(M. Fulchiron et plusieurs membres du centre crient à l'orateur: Ne parlez pas en notre nom! M. Fulchiron se lève et s'avance vers M. le général Bugeaud.)

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. Je demande la parole. (*Longue agitation.*)

M. DE LAMARTINE. Je disais à la Chambre qu'on a toujours le droit et le devoir de se montrer susceptible pour l'opinion à laquelle on appartient. Que les honorables

membres qui m'interpellent veillent bien remarquer que quand j'ai parlé de l'opinion des 224, cette expression ne les compromet en rien. Elle ne s'applique qu'au passé et nullement au moment présent, encore moins à leur avenir quelle que soit l'attitude qu'il leur convienne d'y prendre. Jusqu'ici je leur ai été fidèle; aucun dissentiment ne s'est révélé entre nous. Si mes paroles ne leur conviennent pas, s'ils en ont un à manifester aujourd'hui, qu'ils montent à cette tribune, et qu'ils le disent. Le parti, compacte jusqu'ici, pourra se déchirer en deux! (*Sensation diverse et prolongée.*)

Maintenant, à M. Guizot. (*Écoutez! écoutez!*) Il me trouve un néophyte bien récent, bien ardent peut-être de ce qu'il appelle le parti conservateur. Il m'accuse plus loin d'avoir fait la cour aux opinions. Ma vie parlementaire toute seule va lui répondre. Depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette enceinte, à l'exception des derniers mois de la session dernière, où les institutions et la paix étaient en péril, j'ai toujours été assis sur les bancs des oppositions modérées. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

L'honorable membre, au contraire, à l'exception de ces dernières circonstances, a toujours été au pouvoir depuis la révolution de 1830. La Chambre, d'après ce seul fait, appréciera lequel de lui ou de moi a le plus le sentiment des majorités, lequel peut être le plus justement soupçonné d'adulation aux opinions. Quant à moi, si j'ai fait la cour à quelques opinions dans ma vie, ce n'était pas du moins aux opinions triomphantes. (*Très-bien!*)

Messieurs, ces opinions qu'il a dénaturées tout à l'heure dans leur esprit comme dans leur forme, elles ont été en moi, dès mon entrée à la Chambre, ce qu'elles sont aujourd'hui, ce qu'il lui a plu d'appeler radicales et conservatrices à la fois. En voulez-vous le secret? Je suis heureux de trouver l'occasion de le révéler à cette tribune. (*Marques d'attention.*) Ce secret, Messieurs, c'est que mes principes diffèrent profondément des principes de l'honorable M. Guizot;

c'est que je n'ai jamais entendu, c'est que je n'entendrai jamais à sa manière la politique réellement conservatrice.

Il y a deux manières d'être conservateur, Messieurs. On est ou l'on se croit conservateur par l'immobilité, par une conservation servile et rétrograde, qui laisse tout périr pour ne toucher à rien. Il y a une autre manière d'être conservateur: c'est de conserver par l'innovation, par l'amélioration, et en retrem pant les institutions et les choses dans les forces et dans l'esprit des temps. (*Bravos à gauche.*)

Messieurs, voilà les deux conservations. L'une est la vôtre, l'autre est la mienne. Que le pays juge lequel est le plus conservateur de nous deux! (*Très-bien! très-bien! à gauche. Vive et universelle sensation.*)

XIV

SUR LES AFFAIRES D'ORIENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 1^r juillet 1839.

(Projet de loi relatif à l'augmentation des forces navales de la France dans le Levant.)

Les hostilités imminentes entre le sultan Mahmoud et le pacha d'Égypte menaçaient la paix du monde. Méhémet-Ali avait refusé l'hérédité offerte par la Porte en échange de la Syrie conquise par les armes d'Ibrahim. Devant un conflit inévitable qui pouvait, par la défaite de Mahmoud, mettre la Russie à Constantinople, ou, par le triomphe du sultan, livrer la Méditerranée et l'Égypte sans contre-poids à l'Angleterre, la politique française avait à opter dans le choix de ses alliances. Aucune question plus vaste et plus complexe ne pouvait être soumise à une assemblée délibérante. M. de Lamartine résuma les trois actions qui s'offraient à la diplomatie de la France. S'il renouvelle ici, pour certaines conclusions trop absolues de ce discours, les réserves qu'il a déjà faites à propos de ses premiers discours sur l'Orient, ce qui peut paraître excessif aujourd'hui et trop hardi dans ses conseils ne s'explique que trop quand on se reporte une époque où une grande nation se consumait comme asphyxiée par une politique sans horizons, après une révolution sans œuvres sociales à l'intérieur et sans gloire au dehors.

MESSIEURS,

Le plus difficile dans des questions de cette nature, dans des questions qui embrassent l'universalité des intérêts com-

binés du monde politique, le plus difficile, ce n'est pas de les résoudre, c'est de les bien poser. Je vais essayer de le faire, et si j'ai le bonheur d'y réussir, je croirai avoir beaucoup fait pour la discussion, beaucoup fait pour éclairer mon pays sur une de ces rares affaires qui dominent tout un siècle, et qui, selon qu'on les comprend ou qu'on les méconnaît, nous donnent le pas sur l'Europe ou donnent à l'Europe le pas sur nous. (*Écoutez !*)

Si donc je recueille ma pensée pour résumer les vues si diverses qui viennent de vous être présentées, je trouve qu'elles se réduisent à trois ou quatre systèmes, que je vais successivement examiner : le système turc, le système arabe, et enfin le système du *statu quo*, que j'appellerais avec plus de raison le système russo-britannique.

Le système turc ! celui qui vous a été présenté avec tant de talent tout à l'heure par M. de Valmy, je le comprends ; il est simple, loyal, conservateur en apparence : c'est la tradition, c'est le droit, c'est la légitimité musulmane. Ce système serait le mien, si je n'avais pas vu de mes yeux et touché de mes mains le corps froid et inerte de ce qu'on appelle encore ici l'empire ottoman.

Que vous disent les partisans de ce système ? Des choses pleines de sens et de logique. Vous craignez les débordements de la Russie vers le Bosphore, vers l'Asie, vers la Turquie d'Europe ; mais n'avez-vous pas, dans votre ancien et fidèle allié la Turquie, le contre-poids de la Russie, le boulevard naturel contre ses empiétements ? Démolir ou laisser dégrader la puissance ottomane, c'est détruire de vos propres mains la digue séculaire que la Providence a élevée contre l'ambition moscovite ; c'est bien plus, c'est anéantir d'avance la possibilité de ces diversions puissantes qu'une armée turque ferait à votre profit sur les flancs des Russes, si jamais vous aviez à vous défendre contre eux en Occident. J'entends bien tout cela, je voudrais bien que cela fût vrai. Qui de nous, préoccupés, trop préoccupés que nous sommes des gigantesques proportions de la Russie, ne

voudrait pouvoir penser que nous avons au besoin, contre elle, une flotte ottomane dans la mer Noire, et une armée de cinq cent mille Turcs sur les Balkans et dans les Principautés? Nous rendons tous justice maintenant à la race généreuse et probe des Ottomans : la haine de la croix et du croissant n'est plus qu'une métaphore ; les nations ne s'associent plus par dogmes, mais par analogie d'intérêts politiques. Nous serions les fidèles alliés, les vieux amis des Turcs ; mais quand il s'agit de baser un système politique sur une alliance, encore faut-il savoir si l'allié existe, si l'on va s'allier avec une réalité ou avec une fiction !

Or, je m'afflige de vous le dire, mais tout l'Orient vous le dira avec moi, mais je vais malheureusement vous le démontrer tout à l'heure : il n'y a plus de Turquie ; il n'y a plus d'empire ottoman que dans les fictions diplomatiques ; fictions qu'on proclame tout haut, et qu'on méprise et qu'on viole, et qu'on dégrade soi-même en toute occasion. Oui, vous-mêmes ne déclarez-vous pas, en cet instant même, que si le Grand Seigneur fait sortir sa flotte pour atteindre un pacha rebelle, vous allez poursuivre, avec les Anglais, cette flotte du Grand Seigneur, et porter atteinte à sa liberté, au plus sacré de ses droits, à son droit de défendre son empire ?

Non, l'empire ottoman n'existe plus que de nom. D'où est venue cette rapide décadence ? Ce n'est pas une question de tribune, c'est une question de philosophie. Tout au plus peut-on dire que tout peuple qui n'a pour principe d'existence qu'un dogme religieux est condamné à périr lorsque ce dogme s'affaiblit et s'éteint dans ses croyances. Le principe ottoman, c'était le fanatisme. Son existence a été brillante, toute-puissante, mais courte comme le fanatisme d'où elle procédait (*Très-bien !*)

J'entends bien que vous me dites : Mais vous effacez arbitrairement de la carte un empire de 60 000 lieues carrées ? Mais moi je vous réponds : Ce n'est pas moi qui l'efface ; c'est vous qui l'avez aidé à s'effacer de jour en

jour et à se réduire à de si mesquines proportions, que son existence est devenue un problème que l'on discute aujourd'hui à toutes les tribunes. Voyons, montrez-nous cet empire si vaste, si vivant, si fort, selon vous.

Est-ce l'empire ottoman que la Crimée et les bords de la mer Noire couverts des armements et des établissements russes ? Est-ce l'empire ottoman que la Valachie et la Moldavie enchaînées dans le protectorat russe, et où un soldat turc ne peut mettre le pied ? Est-ce l'empire ottoman que la Serbie qui a défait trois fois les armées turques, et qui grandit aujourd'hui pour la liberté sous une constitution libérale et sous son illustre chef, le prince Milosh, le Washington de l'Orient ? Est-ce l'empire ottoman que ces 4 millions de Bulgares, que ces Grecs d'Épire et de Macédoine, que ce Péloponèse, que ces îles déchirées par vous-mêmes de la carte turque ? Enfin Chypre avec sa population chrétienne de 40 000 âmes et soixante Turcs de garnison ; la Syrie avec ses innombrables diversités de races ; l'Égypte, Candie, l'Arabie, la mer Rouge, Alger, Tunis, Tripoli, est-ce là l'empire ottoman ? Non, tout cela est à défalquer de la domination turque, c'est-à-dire les trois quarts de l'empire. Que reste-t-il ? Constantinople ! Constantinople pressé d'un côté entre l'embouchure de la mer Noire par où les Russes débouchent à toute heure, et l'embouchure des Dardanelles par où les flottes anglaises et françaises peuvent à chaque instant déboucher : une capitale sans cesse assiégée, voilà l'empire ottoman. Et dans cette capitale ouverte de toutes parts, un empereur héroïque, mais impuissant, contemplant les insolentes intrigues qui se partagent d'avance sa puissance ! Ce sont les dernières scènes de l'empire grec renouvelées à la chute de l'empire de Mahomet II. Voilà le fantôme sur lequel vous voulez appuyer votre politique ! voilà ce colosse qui doit, selon vous, supporter le poids de la Russie ! (*Profonde sensation.*)

Passons vite au système arabe, et examinons-le avec la même sincérité. (*Très-bien ! très-bien !*)

L'honorable M. de Carné vous dit : « Oui, l'empire turc penche vers sa ruine ; mais les grands hommes et les races énergiques et neuves retrempent et rajeunissent quelquefois les empires. Eh bien ! voilà le pacha d'Égypte qui ressuscite l'Arabie. C'est un esclave révolté. Qu'importe ? L'Orient n'a pas d'autre légitimité. Il a fait des miracles. C'est le missionnaire de la civilisation en Orient. Maître de l'Égypte, de l'Arabie entière, de la Syrie, si vous ne l'aviez pas arrêté vous-même à Kutaya, un pas de plus et il était sur le Bosphore, et Constantinople engloutissait la race d'Osman et inaugurerait un troisième empire. Eh bien ! laissez-le faire aujourd'hui, détournez les yeux seulement : en vingt marches il est au sérail. Méhémet et Ibrahim resserreront dans leurs mains énergiques les populations amollies de la Turquie. La Russie aura un contre-poids réel, l'Europe dormira tranquille. L'empire arabe remplira le rôle que l'empire turc a laissé échapper ! »

Voilà un système hardi, conséquent, spécieux. Permettez-moi de l'approfondir en quelques mots.

On se trompe toujours quand on prend pour base d'un raisonnement les analogies entre l'Orient et l'Occident. Quand un grand homme surgit en Occident, il est toujours plus ou moins le produit, l'expression du peuple qu'il gouverne ; il y a rapport entre son siècle et lui. A mesure qu'il conquiert, il organise ; à mesure qu'il crée, il consolide ; il s'entoure d'institutions ; en un mot, il fonde quelque chose qui doit durer après lui. En Orient, au contraire, comme il n'y a ni institutions, ni mœurs politiques, mais seulement un maître et des esclaves, un grand homme n'est qu'une grande individualité, un phénomène, un météore qui brille un moment dans la nuit d'une barbarie monotone, qui fait de grandes choses avec la force des milliers de bras dont il dispose, mais qui n'élève nullement le niveau de son peuple jusqu'à lui, qui ne fonde rien, ni dynastie solide, ni institution, ni législation, et dont on pourrait dire, si l'on ne craignait de se servir d'une expression trop poétique, qu'en

mourant il replie pour ainsi dire tout son génie après lui, comme il replie sa tente, laissant la place aussi nue, aussi ravagée qu'avant lui. (*Sensation générale et prolongée.*) Voilà précisément pourquoi le système arabe est une brillante chimère qui trompera tous ses partisans.

Certes, Méhémet-Ali et Ibrahim sont deux hommes à immenses proportions. Méhémet-Ali est un administrateur à la manière du pays, c'est-à-dire un homme qui pressure ses populations jusqu'au désespoir, et qui leur fait rendre tout l'or qu'ils ont dans leur sueur et tout le sang qu'ils ont dans leurs veines. Ibrahim est un héros : il n'y a pas d'autre nom pour lui. L'Occident n'a pas vu un soldat plus intrépide, plus généreux, plus né pour la victoire. Il aspire la guerre, il sait la faire ; ouvrez-lui le monde, il ira jusqu'au bout. (*Mouvement.*) Je ne doute pas qu'il ne fût à Constantinople avant deux mois. Il est de la race de ces hommes qui ne s'arrêtent que quand ils tombent, comme Alexandre ou Gengiskhan. (*Très-bien !*)

Mais Méhémet est vieux ; mais Ibrahim est d'une santé chancelante et usée par la guerre ; mais Ibrahim n'est pas fils de Méhémet-Ali : il n'est que le fils d'une femme qu'a épousée jadis Méhémet ; il n'a aucun droit à son héritage. Méhémet n'a point de fils : il n'a que des petits-fils en bas âge. L'Égypte n'a aucune de ces conditions, de ces institutions qui garantissent l'hérédité, la transmission, la fixité d'un pouvoir. Dans un tel état de choses, on vous l'a dit, la mort de Méhémet sera le signal d'une guerre civile ou d'un démembrement de l'Égypte et de la Syrie. Qu'est-ce qu'un empire fondé dans de pareilles conditions, au profit d'un vieillard de soixante-treize ans, dont les dissensions intestines vont déchirer le manteau ?

On vous parle de l'unité arabe ; mais où la voit-on ? Qu'est-ce qui la composerait dans le cas du triomphe d'Ibrahim ? Sont-ce les Éthiopiens qui forment le fonds de l'armée égyptienne ? les Bédouins du désert ou les Bédouins plus incivilisables de la Palestine ? Sont-ce les Druses ido-

lâtres et ennemis sacrés des musulmans; les Maronites catholiques, qui, sous la domination de l'émir Beschir, souverain du Liban, regrettent les Turcs et exècrent les Égyptiens? Sont-ce les Grecs, dont Ibrahim a massacré les frères en Morée? Enfin seraient-ce les Turcs soumis, mais frémisants? L'unité arabe est une chimère, et ces deux empires seraient composés d'agglomérations aussi incohérentes et aussi antipathiques. Votre empire arabe aurait tous les vices de l'empire ottoman, avec la légitimité de moins; il ne subsisterait pas un jour au delà de la terreur qui l'aurait fondé! (*Bravos.*)

M. DE CARNÉ. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. De ces deux systèmes également jugés, également impraticables, également mauvais, y a-t-il possibilité, en les associant ensemble, d'en faire un bon? Évidemment non. Eh bien! voilà cependant ce qu'on vous propose. Ce qu'on vous propose, c'est un mélange absurde et inconséquent du système turc et du système arabe, c'est-à-dire un soi-disant *statu quo* préconisé par l'Angleterre, et qui se maintiendrait ainsi par vos efforts continus au profit de la seule Angleterre.

Messieurs, ne vous y trompez pas : je ne viens pas déclamer des banalités usées contre l'Angleterre; j'honore l'Angleterre comme une nation qui honore l'humanité et qui civilise tout ce qu'elle conquiert. L'alliance anglaise n'a pas de partisan plus avoué que moi : je m'expliquerai tout à l'heure à cet égard. Mais examinons ce que c'est que ce *statu quo* qu'il faut, nous dit-on, maintenir à tout prix avec et pour l'Angleterre. Un honorable préopinant l'a déjà fait; je ne m'étendrai pas après lui.

Je comprends le système du *statu quo* pour l'intégrité de l'empire ottoman avant le traité de 1774, avant le traité de 1792; je le comprends encore après 1813. Je le comprends enfin avant l'anéantissement de la marine turque à Navarin, cet acte de démence nationale de la France et de l'Angleterre au profit de la Russie. (*Murmures et agitation.*)

Mais après l'usurpation de la Crimée, le protectorat russe en Valachie et en Moldavie; mais après l'occupation et l'émancipation de la Grèce par vos troupes, et les millions de subsides que vous allez encore payer demain à son indépendance; mais après l'asservissement de la mer Noire aux Russes et la création de Sébastopol, d'où les flottes russes sont en vingt-quatre heures à Constantinople; mais après le traité d'Andrinople, d'Unkiar-Skelessi, de Kutaya, et le démembrement de la moitié méridionale de l'empire par Méhémet et par vous qui le protégez, le *statu quo*, permettez-moi de le dire, est une dérision comparable à l'existence dérisoire d'une prétendue nationalité polonaise. Quoi! vous allez armer pour le *statu quo* de l'empire turc, qui importe, dites-vous, à la sûreté de l'Europe; et ce *statu quo*, c'est le démembrement, l'anéantissement, l'agonie de l'empire que vous prétendez vouloir relever! Soyez donc conséquents : si la Turquie vous importe, comme vous le dites, allez donc au secours, non pas de la révolte établie en Syrie, mais au secours de la légitimité impériale à Constantinople! Prêtez vos conseils, vos ingénieurs, vos officiers, vos flottes aux généreux efforts de l'héroïque Mahmoud pour civiliser son peuple; aidez-le à écraser Ibrahim, à ressaisir l'Égypte, et toutes ces parties mortes de son empire qui s'en détachent de toutes parts. Refaites la Turquie légale, la Turquie complète, la Turquie de 1790. Là au moins vous serez conséquents avec vous-mêmes. Et qui sait? peut-être réussirez-vous à recréer pour un demi-siècle un fantôme imposant d'empire. Ce n'est pas la volonté, ce n'est pas le courage, c'est la fortune qui manque à Mahmoud. Il n'y a pas dans l'histoire du sultan une page plus glorieuse que sa lutte avec les janissaires et la victoire qu'il a remportée sur eux. Avec un pareil homme et l'appui sincère et énergique de l'Autriche, de la France et de l'Angleterre, une tentative de résurrection des Ottomans serait chanceuse, mais au moins elle ne serait pas à mépriser. (*Très-bien!*)

Au lieu de cela, que vous dit-on? Armez pour le *statu quo*; unissez vos flottes à celles des Anglais pour empêcher le Grand Seigneur de tenter de recouvrer ses meilleures provinces sur son pacha rebelle. Savez-vous ce que cela veut dire? Cela veut dire : Dépensez l'or, le sang et le temps de la France pour maintenir, quoi? la Turquie d'Europe et Constantinople sous la main de la Russie, la Turquie d'Asie sous le sabre d'Ibrahim et sous l'usurpation de Méhémet! Cela veut dire, en d'autres termes : Faites la guerre à la Porte, à la Russie, pourquoi? pour maintenir l'asservissement de la Méditerranée à l'Angleterre, pour que rien n'inquiète sa puissance et son monopole maritime; pour que Gibraltar, Malte, Corfou, et bientôt peut-être Candie et l'Égypte, restent la propriété de l'Angleterre, et que l'Angleterre, maîtresse des embouchures du Nil et de la mer Rouge, possède seule et sans rivale toutes les grandes stations de sa route des Indes, où vous aurez, vous, le plaisir de voir passer le monopole de l'univers. (*Sensation.*)

Oui, certes, l'Angleterre vous devra des remerciements pour un pareil système; mais la France vous en devra-t-elle?

Expliquons-nous franchement. On nous fait peur de la Russie, tantôt en Occident, tantôt en Orient, selon le sophisme du moment. Je conviens qu'une puissance qui compte 60 millions de sujets, et qui peut armer un million d'hommes, si elle faisait un pas de plus vers nous, ferait à bon droit trembler l'Occident. Mais d'abord ce colosse n'a-t-il pas des pieds d'argile? Est-il homogène, est-il civilisé à fond? Rien de cela, Messieurs. La Russie s'est formée, s'est accrue trop vite. Eschyle dit que le temps ne respecte que les choses où il a eu sa part. Le temps n'a pas eu sa part dans la formation de la Russie; le bronze a coulé trop vite; il s'est mêlé au sable, la statue se brisera. (*Sensation.*)

Mais à supposer que la Russie subsiste et s'assimile tant de populations diverses, est-ce vers l'Occident qu'elle

penche? viendra-t-elle affronter la Suède. L'Autriche, la Prusse, toute l'Allemagne, l'Angleterre, et enfin la France, qui, à elle seule, mettrait un million de soldats dans cette croisade? Or, les peuples sont comme les fleuves, ils prennent leur niveau, ils s'écoulent du côté qui leur offre le moins de résistance. La pente russe est vers l'Asie. Là la facilité de la conquête et les conformités religieuses des populations grecques l'appellent. Il faut oser le dire : on n'arrêtera pas plus le cours de la Russie vers ce but qu'on n'arrêtera les courants de la mer Noire vers le Bosphore. C'est un fait géographique, la politique n'y peut rien. La Russie retrempera un jour les nations chrétiennes asiatiques. Toutes les fois que vous voyez un grand vide sur la terre, et à côté un grand peuple pour le combler, vous pouvez prophétiser que ce vide se comblera. Je sais que la Russie n'est pas pressée. On n'est jamais pressé de saisir ce qui ne peut nous échapper; rien n'est patient comme une certitude.

Vous n'avez donc rien à craindre de la Russie en Occident; mais son débordement en Asie serait-il aussi funeste qu'on vous le représente? Oui, sans doute, si elle l'opérait malgré vous, et en rompant l'équilibre du monde; mais si elle l'opère avec vous, avec l'Europe, avec les compensations qui assurent pour tous un nouvel et plus large équilibre, j'oserai dire le premier ma pensée tout entière, ce fait serait le plus heureux pour l'humanité et pour vous qui pût se réaliser dans le monde. Car l'empire ottoman une fois disloqué, les nombreuses nationalités européennes et asiatiques qu'il étouffe sous son poids inerte reprendraient à l'instant même la vie et l'activité. Vous auriez avant vingt ans des millions d'hommes de plus sur tous les rivages de la Méditerranée pour consommer vos manufactures, vivifier votre marine, adopter votre civilisation. La Méditerranée deviendrait le lac français et le grand chemin des deux mondes. Voilà ce que la Providence met dans vos mains, si vous saviez voir et comprendre; et

vous sacrifieriez tout cela à la jalouse inquiétude de l'Angleterre ! (*Murmures.*)

Messieurs, je le répète, je veux l'alliance anglaise ; mais je la veux à des conditions d'honneur et d'égalité. Voici comment je comprends la question des alliances pour mon pays. Vous jugerez si je m'égare.

La France a une double nature, je me trompe, elle a une triple nature. Elle est puissance maritime ; elle est puissance continentale ; enfin elle est puissance révolutionnaire. (*Mouvement.*) J'entends ici le mot révolutionnaire dans son acception légitime, dans son acception conservatrice... (*On rit.*) La Chambre m'a paru murmurer?... (*Non, non ! Parlez !*) dans le sens de réforme politique et religieuse de 1789. Comme puissance maritime, la France est rivale de l'Angleterre. Comme puissance continentale, la France est tantôt amie, tantôt ennemie de l'Angleterre, selon les occurrences ; mais en ce moment, et pour longtemps, la prépondérance russe sur le continent commande à l'Angleterre de s'allier à nous. Enfin la France, comme puissance révolutionnaire, ou constitutionnelle si vous le préférez, est forcément l'alliée de l'Angleterre ; car l'Angleterre et la France ont à lutter ensemble contre l'esprit des vieilles institutions, contre la réaction des monarchies absolues. Ce sont les deux puissances qui ont l'initiative de tous les progrès dans le monde. Si elles se divisent, la liberté et la civilisation peuvent succomber. (*Très-bien ! très-bien !*)

Personne mieux que moi ne comprend donc l'heureuse nécessité de l'alliance anglaise ; car je place les intérêts de la civilisation et de la liberté bien au-dessus d'une question d'agrandissement de frontières.

Que s'ensuit-il, Messieurs ? Que, sous le rapport social et politique, comme sous le point de vue continental, nous devons resserrer l'alliance anglaise ; mais que, sous le point de vue industriel et maritime, notre alliance avec l'Angleterre ne doit être ni sans réserves, ni sans prudence, ni sans condition.

Eh bien ! ces principes gouvernent toute notre conduite dans la question orientale : ne trahissons pas l'Angleterre, n'abandonnons pas l'Angleterre ; ne vendons pas l'Orient aux Russes contre l'Angleterre ; ne passons pas brutalement d'une alliance anglaise de principes à une alliance russe de circonstances. Le monde y perdrait peut-être toutes ses libertés, tous ses progrès moraux à venir. Ne soyons, dans la question d'Orient, ni Russes, ni Anglais. Détourner les yeux de la Turquie et rester neutres, c'est être neutres ; suivre l'Angleterre et combattre avec elle pour le *statu quo* misérable et absurde qu'on vous propose de défendre (*Murmures*), c'est être Anglais. La politique de la France doit être tout autre : elle doit être française, elle doit être européenne. Son système, c'est le système européen ; c'est l'équilibre maintenu par l'Autriche et par elle dans l'Orient comme dans l'Occident ; non pas ce chancelant et faux équilibre qui repose aujourd'hui sur cette section d'empire à Constantinople, équilibre qui n'est au fond que la domination russe en Orient, sous le nom de Mahmoud, sans compensation, sans sûreté, sans avenir pour nous, mais un équilibre fondé sur une part égale d'influence et de territoires attribuée dès aujourd'hui en Orient aux quatre grandes puissances qui y ont droit et intérêt, la Russie, l'Autriche, la France et l'Angleterre. Voilà le système que j'appelle le système occidental. Ne pressez pas le dénouement, ne poussez pas aux catastrophes, mais ne les craignez pas.

Ce système suffit à tout, Messieurs ; et si, comme on l'annonce, les événements se pressent et se caractérisent en Orient, caractérisez votre système avec eux.

Un congrès, si vous en avez le temps, où vous négociez d'après ces bases ; et, dans le cas où le temps ne serait plus à vous, refusez-vous énergiquement à attaquer la flotte du sultan, mais prenez immédiatement en Orient une de ces positions maritimes et militaires, comme l'Angleterre en possède à Malte, comme la Russie en a une dans la mer

Noire; saisissez provisoirement un gage d'influence et de force dont vous puissiez dominer ou la négociation ou les événements; souvenez-vous d'Ancône! Je n'en dirai pas davantage. (*Violents murmures.*)

Oui, Messieurs, la tribune ne comporte pas une diplomatie au grand jour dans des questions si vives. Je m'arrête, j'ai suffisamment indiqué ma pensée et celle qui, selon moi, doit être celle d'un cabinet prévoyant. C'est au gouvernement, non point à parler, je ne le lui demande pas, ses paroles ne pourraient que le compromettre, mais c'est au gouvernement à prévoir, à négocier et peut-être à agir. Mais permettez-moi, en finissant, de répondre à ceux qui s'inquiètent ou s'affligent de voir troubler, par l'explosion actuelle ou prochaine de la question d'Orient, la sécurité chancelante et fautive de ce *statu quo* qu'ils voudraient éterniser. Ah! loin de moi une pareille et si puérile anxiété! bien loin de nous affliger, bien loin de nous alarmer si l'Orient éclate, félicitons-nous-en. Je ne suis pas un révolutionnaire, un aventurier politique pour mon pays; je suis conservateur de ce qui mérite d'être conservé; mais je suis dévoué avant tout à la grande et sainte cause de la civilisation et des progrès de l'humanité: eh bien! je le déclare sans craindre d'être démenti par les événements, la France, l'Europe, l'Asie, la civilisation, l'humanité, ont tout à gagner à ce que l'Orient éclate enfin, et nous appelle tous dans la carrière de l'inconnu. Le premier coup de canon qui retentira sur l'Euphrate ne sera pas le canon de détresse, mais ce sera le tocsin qui appellera de nombreuses populations à la liberté, à la vie, à l'organisation, à l'industrie, et qui appellera la France à une sphère d'action digne de nous.

Eh! ne pourrais-je pas dire aux politiques qui s'inquiètent et qui veulent maintenir à tout prix le *statu quo* où nous végétons: Êtes-vous donc si tranquilles sur votre situation intérieure, que vous craignez tant qu'on la remue? Mais regardez donc autour de vous; mais regardez donc

à quelques années en avant de vous! Où sommes-nous? où allons-nous? Dans quelles situations sans issue nous retournerons-nous depuis deux ou trois ans? Quelles montagnes de difficultés ajournées ne s'accroissent pas sur notre route? La confiance renaît-elle dans les cœurs? respectons-nous six mois ce que nous avons nous-mêmes voulu et créé? Le pouvoir pousse-t-il des racines? La démocratie, notre seul élément, prend-elle un esprit public et des mœurs gouvernementales? S'organise-t-elle? se modère-t-elle? se donne-t-elle à elle-même ses conditions vitales de puissance et de durée? Y a-t-il enfin un horizon pour quelqu'un dans notre ténébreux avenir politique? Non! Tout tremble dans les esprits, tout tremble dans le pouvoir, tout tremble dans le sol, et les générations qui se pressent viennent ajouter chaque année un flot nouveau à l'océan d'agitation et de doute qui menace d'engloutir non pas seulement les gouvernants, mais la société!

Eh bien! à tout cela s'il y a un remède, Messieurs, il n'y en a qu'un, un remède héroïque, le remède des grands hommes aux prises avec l'impossible: un soudain et hardi déplacement des questions mal posées, une puissante diversion nationale imprimée aux esprits qui se pervertissent dans l'inaction, une impulsion forte et longue vers les grandes entreprises au dehors.

M. VILLEMMAIN, *ministre de l'instruction publique*. Je demande la parole!

M. DE LAMARTINE. Notre salut n'est plus aujourd'hui que là; il y a longtemps que je vous le dis. Nous manquons d'air: donnez-nous-en, donnez-en à la France qui étouffe dans le traité de Vienne. Voilà pourquoi j'ai le premier proclamé ici la nécessité d'un exercice de notre légitime influence dans la Péninsule. Voilà pourquoi je conjure le gouvernement et la Chambre d'accepter avec joie la nécessité heureuse d'une intervention plus large et plus sociale encore en Orient. Emploi des forces surabondantes de nos esprits inquiets; création d'une armée nombreuse et occu-

péc; reconstitution d'une marine; diplomatie, colonisations, administrations, personnel immense à jeter dans toutes les carrières, attention du pays portée et soutenue sur le long drame que notre politique jouera dans la Méditerranée, forces productives et industrielles alimentées, excitées par une consommation incalculable dans l'Orient régénéré: tout est là, si vous savez comprendre et si vous osez vouloir. Mais si vous suivez le système immobile qu'on vous conseille, si vous ne savez ni voir, ni prévoir, ni vouloir; si vous manquez l'occasion de la Providence, ne vous en prenez qu'à vous: la France se consumera, s'amoindrira, périra dans les convulsions stériles d'une démocratie qui a su vaincre et qui ne sait rien organiser; les plus magnifiques contrées de l'Europe et de l'Asie resteront à l'inertie et aux déserts, et la postérité n'aura que de la pitié pour une époque, pour un corps politique composé de l'élite d'une grande nation, et qui n'aura voulu dans une question qui renfermait le remaniement de 1815, le remaniement de l'Asie et peut-être de l'Europe, qu'un holocauste à la Russie et un hommage à l'alliance ingrate de l'Angleterre.

Je voterai selon les paroles du ministre¹, mais jamais pour le *statu quo*. (*Vive agitation.*)

1. Le maréchal Soult, ministre des affaires étrangères, président du conseil.

XV

SUR LES AFFAIRES D'ORIENT

RÉPLIQUE A M. ODILON BARROT

(DEUXIÈME DISCOURS)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 1^{er} juillet 1839.

MESSIEURS,

Je m'attendais au soulèvement de diverse nature que susciterait mon opinion dans ce grand débat. C'est le sort de tout homme qui se dévoue à la manifestation de ce qu'il croit une vérité utile à son pays et à l'humanité. J'y étais résigné d'avance, et je ne serais pas digne de monter à cette tribune si je ne savais pas supporter quelque chose pour ma conviction. (*Mouvement.*)

Je ne répondrai que peu de mots à l'honorable préopinant, et je me bornerai à rétablir la question qu'il a faussée entièrement en ce qui me concerne.

Non, je n'ai pas appelé témérairement, imprudemment, immoralement mon pays à un partage inique, violent, criminel d'un empire subsistant encore, et assis, comme tous les empires, sur les bases sacrées du droit public européen. Rien de semblable n'est sorti ici de ma bouche. J'ai dit que l'empire ottoman n'existait plus complet, réel et efficace dans le sens qu'on lui donnait autrefois en politique, c'est-à-dire comme boulevard, comme barrière suf-

péc; reconstitution d'une marine; diplomatie, colonisations, administrations, personnel immense à jeter dans toutes les carrières, attention du pays portée et soutenue sur le long drame que notre politique jouera dans la Méditerranée, forces productives et industrielles alimentées, excitées par une consommation incalculable dans l'Orient régénéré: tout est là, si vous savez comprendre et si vous osez vouloir. Mais si vous suivez le système immobile qu'on vous conseille, si vous ne savez ni voir, ni prévoir, ni vouloir; si vous manquez l'occasion de la Providence, ne vous en prenez qu'à vous: la France se consumera, s'amoindrira, périra dans les convulsions stériles d'une démocratie qui a su vaincre et qui ne sait rien organiser; les plus magnifiques contrées de l'Europe et de l'Asie resteront à l'inertie et aux déserts, et la postérité n'aura que de la pitié pour une époque, pour un corps politique composé de l'élite d'une grande nation, et qui n'aura voulu voir dans une question qui renfermait le remaniement de 1815, le remaniement de l'Asie et peut-être de l'Europe, qu'un holocauste à la Russie et un hommage à l'alliance ingrate de l'Angleterre.

Je voterai selon les paroles du ministre¹, mais jamais pour le *statu quo*. (*Vive agitation.*)

1. Le maréchal Soult, ministre des affaires étrangères, président du conseil.

XV

SUR LES AFFAIRES D'ORIENT

RÉPLIQUE A M. ODILON BARROT

(DEUXIÈME DISCOURS)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 1^{er} juillet 1839.

MESSIEURS,

Je m'attendais au soulèvement de diverse nature que susciterait mon opinion dans ce grand débat. C'est le sort de tout homme qui se dévoue à la manifestation de ce qu'il croit une vérité utile à son pays et à l'humanité. J'y étais résigné d'avance, et je ne serais pas digne de monter à cette tribune si je ne savais pas supporter quelque chose pour ma conviction. (*Mouvement.*)

Je ne répondrai que peu de mots à l'honorable préopinant, et je me bornerai à rétablir la question qu'il a faussée entièrement en ce qui me concerne.

Non, je n'ai pas appelé témérairement, imprudemment, immoralement mon pays à un partage inique, violent, criminel d'un empire subsistant encore, et assis, comme tous les empires, sur les bases sacrées du droit public européen. Rien de semblable n'est sorti ici de ma bouche. J'ai dit que l'empire ottoman n'existait plus complet, réel et efficace dans le sens qu'on lui donnait autrefois en politique, c'est-à-dire comme boulevard, comme barrière suf-

fisante à l'ambition et au débordement moscovites, et je le maintiens ; et vos inquiétudes et ce débat même me le prouvent. (*Très-bien !*)

J'ai dit que derrière cette fiction d'empire ottoman il se cachait une autre puissance visible aux regards les moins pénétrants ; j'ai dit que la Russie était masquée, systématiquement masquée derrière ce fantôme d'empire, qu'elle laisse subsister de droit, en le remplaçant de fait à Constantinople ; j'ai dit que derrière cette ombre d'empire ottoman se déguisaient mal des desseins profonds d'envahissement qui attendaient patiemment, mais persévéramment, l'heure opportune pour se montrer à découvert ; et que cette heure serait celle (ainsi que le disait tout à l'heure, avec son grand sens, l'honorable M. Dupin) où l'Europe, préoccupée par une question, par une collision, par une lutte, ou de principe ou de territoire, détournerait un seul instant ses regards du drame qui se préparait sur le Bosphore. Voilà ce que j'ai dit, et ces mots doivent limiter ma parole comme ils ont limité ma pensée.

Dans cette pensée un *statu quo* laissant subsister tous ces périls était funeste aux intérêts et à la sécurité même de la France. (*Très-bien !*)

Comment l'honorable M. Barrot interprète-t-il tout cela ? Il dit que c'est là une pensée aventureuse, antipatriotique, immorale. C'est à ce dernier mot surtout, je l'avoue, que j'ai été sensible ; je devais l'être, surtout quand ce mot était prononcé par un orateur au caractère de qui personne ne rend plus de justice que moi, dont je ne partage pas toujours les opinions sans doute, mais qui s'est montré en toute circonstance le digne organe de la moralité du parti qu'il exprime.

Cette pensée est immorale, Messieurs ! et en quoi donc la pensée de prémunir son pays contre des éventualités menaçantes a-t-elle jamais mérité cette épithète ? En écoutant le préopinant parler de la moralité du *statu quo* à l'égard de la Turquie, je n'ai pu, je l'avoue, m'empêcher

de me rappeler à la mémoire ce mot sublime d'un de nos grands écrivains. Pascal disait : « Vérité qu'une montagne ou qu'un fleuve borne ! vérité au delà des Pyrénées, erreur en deçà ! » Eh bien ! ce que Pascal disait de la vérité, je me le disais tout bas en moi-même de la prétendue moralité de l'Europe envers la Turquie depuis vingt-cinq ans.

Où s'arrête, où commence votre moralité prétendue ? Qui respecte, qui doit garder les frontières de tous les empires ? Est-ce à la Crimée ? est-ce à Varna ? est-ce à Andrinople ? est-ce à Navarin, où vous anéantissez sa marine ? est-ce à Kutaya enfin, où vous ratifiez avec la plume de votre diplomatie les limites écrites sur le sol par le sabre d'un esclave révolté ? Tout cela, la France et l'Europe l'ont trouvé moral contre la Turquie ; et quand elles ont eu déchiré la Valachie, la Moldavie, la Serbie, la Grèce, l'Égypte et la Syrie de l'empire, alors elles s'aperçoivent tardivement de leur faute, et, comme l'honorable M. Guizot, elles s'écrient : Ce sont des pierres tombées d'elles-mêmes. Elles sont tombées, il est vrai, dans la main de la Russie. Mais c'est assez d'immoralité comme cela. Arrêtons-nous, et proclamons l'inviolabilité de ces ruines. (*Très-bien !*) Messieurs, voilà le côté moral de la question, vous l'appréciez.

Mais nous, mais moi, ai-je jamais dit à cette tribune : Poussez aux catastrophes, faites crouler des pierres de plus de ce monument qui s'écroule ? Non, jamais ; j'ai dit : Ne poussez pas aux catastrophes, mais ne les craignez pas ; et si jamais, indépendamment de vous, sans complicité de votre part, l'empire de Constantinople tombe en lambeaux et ouvre sa succession en Asie et en Europe, soyez prêts, ayez des positions, ayez des alliances, et emparez-vous d'avance d'un rôle dans ce grand drame de l'Orient renouvelé.

Mais cela est-il coupable ? cela est-il téméraire ? La témérité, au contraire, n'est-ce pas le *statu quo* ? n'est-ce pas de rester les bras croisés à attendre que le hasard seul dé-

cide, quand, par la position de la Russie et par la position de l'Angleterre, vous avez la certitude que tous les hasards seront contre vous?

Et, dans ce cas, y aurait-il donc si grande audace à nous de prendre notre part d'influence et de position territoriales en Orient?

Mais j'irai plus loin, et je dirai à l'honorable préopinant : N'y a-t-il pas un sentiment au-dessus du patriotisme lui-même, le sentiment du développement de l'humanité? Eh bien! faudrait-il donc pleurer des larmes de sang si cette hypothèse se réalisait plus ou moins prochainement? Répondez, serait-ce là au fond une si déplorable calamité pour l'espèce humaine? Osez-vous le dire?

Vous, Monsieur, qui ne croyez pas au droit divin des rois, croyez-vous donc au droit divin de la barbarie? (*Sensations marquées.*)

Croyez-vous donc au droit divin de l'esclavage, de la polygamie, de l'abrutissement d'une partie des races humaines?

Eh bien! quelles que soient les vertus individuelles que je me plais à reconnaître et à proclamer dans la vieille race ottomane, n'y a-t-il pas un peu de tout cela dans sa domination sur l'Asie?

Messieurs, je ne veux pas prolonger davantage ce débat terminé. Tous les systèmes que je combats, même celui du préopinant, se résument à son insu dans le *statu quo*. Oui, l'honorable orateur, dans un sentiment que je ne puis m'empêcher d'honorer, car il ressemble à du patriotisme... (*Murmures.*)

Messieurs, ne vous y trompez pas, ces paroles sont loin de vouloir inculper le patriotisme du préopinant.

M. ODILON BARROT. J'accepte volontiers l'expression de l'orateur, dans l'acception qu'il lui donne.

M. DE LAMARTINE. Mon expression est impropre, je le reconnais. Quand j'ai dit un sentiment qui ressemble à du patriotisme, j'ai voulu faire allusion aux choses et non à

l'homme. Il sait trop combien je l'honore pour ne l'avoir pas ainsi compris lui-même. (*Très-bien!*)

M. Odilon Barrot avait dit : Si la Russie veut affecter le monopole du Bosphore, appelons-en immédiatement aux armes, et faisons seuls la guerre pour la question du Bosphore à la Russie. Messieurs, selon moi, cela serait un bien faux et bien aveugle patriotisme. L'honorable membre ne me trouvera jamais en arrière de lui toutes les fois qu'il s'agira d'un intérêt du pays, assez vaste, assez légitime pour motiver la guerre, et quand l'action sera en rapport avec les sacrifices. Mais que la France déclare la guerre à la Russie, seule, et pour la question du libre passage dans la mer Noire, jamais je ne le conseillerai. (*Murmures.*)

Eh! Messieurs, vous êtes-vous jamais rendu compte de ce que c'est que la guerre pour la France, et de ce que c'est que la guerre pour l'Angleterre dans une question maritime? Avez-vous envisagé les différences? La guerre de l'Angleterre avec la Russie, qu'est-ce que c'est au fond pour la puissance britannique? Quelques rencontres de flottes à force supérieure, quelques blocus dans la Méditerranée, quelques monopoles commerciaux de plus saisis par l'Angleterre sur les mers : voilà tout. Mais pour la France, puissance continentale, la guerre avec la Russie, c'est le poids d'un empire de soixante millions d'hommes, c'est le poids de l'Europe à supporter! Cela se compare-t-il! (*Non! non! Mouvements divers.*)

Non, Messieurs, ce n'est pas de la politique, c'est de l'amour-propre national. Il faut qu'il anime et non qu'il égare nos conseils.

La politique ici, c'est une alliance, c'est l'alliance avec l'Autriche qui ne peut vous faire défaut. Quoi qu'on vous dise des antipathies de principe, le monde sent, comme M. Berryer, que les sympathies naturelles l'emportent et prévalent sur les questions de partis! L'Autriche, en Orient, a des intérêts identiques avec les vôtres; que dis-je? elle a

plus que vous à prendre ses précautions contre le démembrement de la Turquie, et ce n'est pas seulement, comme le dit M. Barrot, pour la question secondaire de la libre navigation du Danube, c'est pour la liberté de la navigation dans l'Adriatique, et surtout pour cent cinquante lieues de frontières nouvelles, où la disparition de la Turquie la découvrirait devant la Russie ! Les mêmes intérêts vous assurent la même action. Appuyez-vous là, et vous serez inébranlables (*Très-bien !*), et vous prendrez dès aujourd'hui, ou dans un congrès ou dans une action commune, une position qui dominera la négociation ou l'action. C'est dans ce sens que je vous ai parlé hier d'Ancône, car Ancône, dans ma pensée, n'était qu'une grande image.

Messieurs, je sais qu'on appelle tout cela des chimères et des rêves de mon imagination. Je laisse dire : l'imagination est l'œil d'une raison saine, qui porte seulement sa prévision plus loin : voulez-vous que je vous dise, en terminant, où sont les rêves, où sont les illusions, où sont les chimères ?

Messieurs, le rêve, c'est d'imaginer qu'un simple protocole de la France arrêterait, au jour fatal, l'envahissement de la Russie dans le Bosphore, où elle peut être en deux fois vingt-quatre heures. Le rêve, c'est d'imaginer que l'empire ottoman d'aujourd'hui pourra supporter le poids des soixante millions d'hommes de la Russie pendant longtemps ; le rêve, c'est d'imaginer, comme M. Guizot, que l'Arabie va constituer un empire dont la tête sera en Egypte ; le rêve, c'est de croire que des populations chrétiennes disséminées et faibles vont se constituer dans l'Orient en fédération solide et puissante contre la Russie. Et le réveil, Messieurs ! voulez-vous que je vous le dise ? (*Écoutez !*)

Le réveil ? C'est la Russie à Constantinople et saisissant toute la Perse et toute l'Asie Mineure. C'est l'Angleterre possédant à jamais la Méditerranée par l'Egypte. C'est enfin ces populations chrétiennes d'Asie que vous prétendez ressusciter et qui ne peuvent ressusciter qu'à votre ombre,

se déchirant elles-mêmes en guerres intestines et foulées sous les pieds de nouveaux tyrans.

Oui, voilà le réveil, Messieurs ! et je ne veux pas être de ceux qui le préparent en endormant le pays dans le *statu quo !* (*Très-bien ! très-bien ! A demain ! à demain !*)

XVI

DISCOURS

SCR

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

10 février 1840.

La Société française de l'émancipation de l'esclavage donnait un banquet aux délégués des Sociétés anglaise et américaine. Cette assemblée de représentants des peuples civilisateurs des deux mondes offrit à M. de Lamartine une occasion imposante et désirable de proclamer les vérités sociales qu'il avait défendues à la tribune et dans des réunions extra-parlementaires. Dans le discours suivant, manifeste de l'alliance entre la France et l'Angleterre, inaugurée par l'abolition de l'esclavage dans le monde, il put constater le chemin que cette question de revendication de la liberté humaine avait fait en ce siècle.

MESSIEURS,

M. Odilon Barrot¹ vient de porter un toast aux hommes ; permettez-moi, au nom de la société française, d'en porter un aux principes :

¹ Président de la réunion.

« A l'abolition de l'esclavage sur tout l'univers ! Qu'aucune créature de Dieu ne soit plus la propriété d'une autre créature, mais n'appartienne qu'à la loi ! »

Messieurs, ce fut un grand jour dans les annales des assemblées politiques, un beau jour devant Dieu et devant les hommes, un jour qui effaça de la surface de la terre bien des taches d'infamie et de sang, que celui où le Parlement anglais, qu'animait encore l'âme de Wilberforce et de Canning, jeta 500 millions à ses colons pour racheter trois cent mille esclaves, et avec eux la dignité du nom d'homme et la moralité dans les lois.

Nous admirions dans notre enfance le dévouement de ces apôtres, de ces missionnaires chrétiens qui allaient racheter un à un quelques captifs dans les régences barbaresques, avec les aumônes de quelques fidèles ; eh bien ! voilà que ce qui se faisait individuellement, exceptionnellement, il y a un demi-siècle, se fait aujourd'hui en grand par une nation tout entière, aux acclamations des deux mondes. La France, en 1789, n'avait fait que des citoyens ; l'Angleterre, en 1833, fait des hommes. L'égalité politique ne suffit plus à l'humanité ; il lui faut l'égalité sociale. Ce seul fait, Messieurs, répond aux accusations contre notre temps. Non, il n'a pas reculé, le siècle témoin de pareilles entreprises ! L'acte d'émancipation de 1833 et les 500 millions votés pour le rachat des esclaves brilleront dans l'histoire de l'humanité et attesteront au monde que les grandes inspirations de Dieu descendent aussi sur les corps politiques, et que la civilisation perfectionnée est une révélation qui a sa foi et une religion qui a ses miracles. (*Applaudissements.*)

C'est la même pensée, Messieurs, qui nous réunit dans cette enceinte, des trois parties du monde, pour nous entendre, nous éclairer, nous encourager dans l'œuvre que le siècle élabore et que nous voulons l'aider à accomplir. Mais, Messieurs, ne nous le dissimulons pas : quand une idée fautive est devenue un intérêt, on ne l'exproprie pas

sans lutte. Un vice social a toujours un sophisme à son service. Le sophisme se défend par toutes ses armes. La calomnie des intentions est le moyen le plus sûr de décréditer les saintes entreprises. Nous en sommes les exemples; mais notre cause en deviendra-t-elle victime? Non, regardons la calomnie en face; nous ne la ferons pas rougir, mais nous la ferons mentir: ce n'est qu'ainsi qu'on la confond. (*Bravos.*)

Tout le monde, Messieurs, a été calomnié dans cette cause: les Anglais, les colons, les esclaves et nous.

Oui, l'Angleterre a été calomniée indignement, et calomniée pour sa vertu même. N'avons-nous pas entendu mille fois, depuis vingt-cinq ans, répéter et dans les journaux, et dans les livres, et récemment à la tribune, que les généreux efforts de l'Angleterre contre la traite des nègres, que les 500 millions donnés par elle en échange de l'émancipation, n'étaient qu'un piège infâme, recouvert d'une philanthropie perfide, pour perdre ses propres colonies auxquelles elle ne tenait plus, et pour forcer ainsi, par l'imitation, à anéantir les nôtres qui lui portaient ombrage. Oui, cela a été dit, cela a été cru. L'absurde est infini dans ses inventions, comme la sottise est infinie dans sa crédulité. Oui, cela a été dit tout haut à la tribune d'une nation qui s'appelle la nation de l'intelligence, et cela n'a pas été étouffé sous les murmures de l'indignation nationale. O généreux esprits des Wilberforce, des Pitt, des Fox, des Canning, dont je vois les noms inscrits sur ces drapeaux et rayonnants sur cette fête, vous ne vous doutiez pas, pendant que vous tramiez cette conjuration évangélique, pendant que vous répandiez dans les trois royaumes et dans l'univers cette sainte agitation de la conscience du genre humain (*Bravos*), pendant que vous arrosiez de votre sueur et de vos larmes ces tribunes, nouveaux champs de bataille où vous livriez les combats de la philanthropie, de la religion et de la raison persécutées, vous ne vous doutiez pas que vous n'aviez que du fiel, de la haine et de

la perfidie dans le cœur; que vous n'étiez que les hypocrites de la réhabilitation humaine, et qu'au fond vous n'aviez que le dessein, aussi pervers qu'insensé, de faire massacrer des millions d'Anglais par leurs esclaves, pour consumer les trois ou quatre petites colonies françaises dans l'immense incendie qui dévorerait vos vastes établissements et vos innombrables concitoyens.

Demandons pardon à Dieu et au temps d'avoir entendu de pareilles aberrations. (*On applaudit.*)

Les colons n'ont pas été moins calomniés. On a vu en eux des oppresseurs et des tyrans volontaires. Ils ne sont que des maîtres malheureux, gémissant eux-mêmes sur la funeste nature de propriété que la civilisation leur a infligée.

Les esclaves ont été calomniés et le sont tous les jours encore. On les peint comme des brutes pour s'excuser de n'en pas faire des hommes.

Mais nous-mêmes, Messieurs, quelles injurieuses imputations n'avons-nous pas eu à subir! On nous a demandé de quel droit nous nous immiscions entre le colon et l'esclave. Messieurs, du droit qui nous a faits libres nous-mêmes! La justice nous appartient-elle? pouvons-nous en faire une concession à qui que ce soit? Non! toute idée de justice et de vérité inspirée par Dieu à l'homme lui impose des devoirs en proportion avec ses lumières. Les droits du genre humain sont comme les vêtements du Samaritain dépouillé sur sa route: il faut les rapporter pièce à pièce à leur maître, à mesure qu'on les retrouve, sans quoi on participe aux blessures que l'humanité a reçues et aux larcins qu'on lui a faits. (*Applaudissements répétés.*)

Que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas pensé de nous! Nous sommes des révolutionnaires, la pire espèce des révolutionnaires, des révolutionnaires sans péril, des lâches qui, n'ayant rien à perdre, ni fortune ni vie dans les colonies, voulons y mettre le feu pour l'honneur

abstrait d'un principe, et, qui sait ! peut-être aussi pour la vanité cruelle d'une insatiable popularité. Si cela était vrai, nous serions les derniers des hommes ; car nous prendrions le nom de Dieu et de l'humanité en vain, et nous ferions de la civilisation et de la liberté le plus infâme des trafics, aux dépens de la fortune et de la vie de nos concitoyens des colonies et au profit de nos détestables amours-propres.

Mais cela est-il vrai ? Cela a-t-il le moindre fondement, et dans nos intentions et dans les faits ? Écoutez et jugez : ce sont nos doctrines, ce sont nos actes qui répondent. M. Odilon Barrot vous disait à l'instant même que cette question était sortie du domaine des théories pour entrer dans la pratique. Cela est vrai, et, en y entrant, elle a pris ces conditions de mesure et de justice sans lesquelles il n'y a pas de vérité ni d'application. Nous procédons par la lumière, par la conviction et par la loi ; nous voulons la liberté, mais nous ne la voulons qu'aux conditions de la justice et du travail dans nos colonies. Une émancipation injuste, c'est remplacer une iniquité par une autre. Une liberté désordonnée et sans condition de travail, c'est remplacer une oppression par une autre ; c'est fonder la tyrannie des noirs à la place de l'empire des blancs ; c'est l'anéantissement de nos colonies. Que disions-nous ? Le voici :

Émancipation et indemnité ; nous y ajoutons initiation.

Indemnité aux colons. Messieurs, que ce mot n'effraye pas les hommes qui voient tout de suite s'ouvrir un abîme dans nos budgets et qui soumettent toujours l'homme au chiffre, au lieu de soumettre le chiffre à l'homme.

Indemnité, comme je l'entends, n'a rien d'énorme, rien d'immédiatement exorbitant ; le pays même ne la sentirait pas.

En deux mots, voici comme je raisonne, et cette pensée, portée par moi il y a quatre ans à la tribune de la Chambre,

a été accueillie comme une solution pratique de la question qui pèse sur les esprits.

Trois classes d'intéressés profiteront de l'émancipation : l'État, les colons, les esclaves. L'État y recouvre la moralité dans les lois et le principe inappréciable de l'égalité des races et des hommes devant Dieu.

Le colon y gagne une propriété honnête, morale ; une propriété de droit commun, investie des mêmes garanties que les nôtres, au lieu de cette propriété funeste, incertaine, explosible, toujours menaçante, dont il ne peut jouir un moment avec sécurité ; propriété humaine qui déshonore, qui démoralise celui qui la possède autant que celui qui la subit. Le lendemain de l'acte d'émancipation, vos capitaux coloniaux vaudront le double.

Enfin l'esclave, vous savez ce qu'il y gagne : le titre et les droits de créature de Dieu ; la liberté, la propriété, la famille ; son avènement enfin, et l'avènement de ses enfants à l'humanité.

Eh bien ! répartissez entre ces trois classes d'intérêts le poids de l'indemnité, faites payer proportionnellement à l'État, au colon et à l'esclave le prix des avantages qu'ils recouvrent, et l'humanité est restaurée.

Voilà jusqu'à quel point, Messieurs, nous sommes des tribuns d'esclaves, des spoliateurs des colons, des incendiaires du pays ! Que le pays juge ! Il jugera, et la France qui n'a jamais reculé, la France qui n'a pas craint de remuer le monde et de verser son or et son sang par torrents pour la liberté politique, ne craindra pas de donner quelques millions pendant dix ans pour racheter une race d'hommes, et avec ces hommes sa propre satisfaction.

Vous, Messieurs, que l'Angleterre envoie à ce pacifique congrès de l'émancipation des races, allez redire à l'Amérique et à l'Angleterre ce que vous avez vu, ce que vous avez entendu. La France est prête à accomplir sa part de l'œuvre de régénération dont elle a donné le signal au monde et dont vous avez eu l'honneur de lui donner le plus

noble exemple. Avant trois ans, il n'y aura plus un esclave dans les deux pays ; que dis-je ! il n'y en a plus déjà dans nos pensées : le principe est voté par acclamation sur toute terre où l'Évangile a écrit les droits de l'âme au-dessus des droits du citoyen. Nous ne délibérons plus que sur le mode et l'accomplissement.

Messieurs, c'est à l'union des deux peuples que nous devons ce jour de bénédiction dans les trois mondes ; resserrons cette alliance dans les liens de cette fraternité européenne dont vous êtes les missionnaires près de nous. Une politique mesquine et jalouse, une politique qui voudrait rétrécir le monde pour que personne n'y eût de place que nous, une politique qui prend pour inspiration les vieilles antipathies nationales, au lieu de s'inspirer des sympathies qui rappellent l'Orient et l'Occident l'un vers l'autre ; cette politique, Messieurs, s'efforce en vain de briser ou de relâcher par des tiraillements pénibles, les relations qui unissent l'Angleterre et la France. L'Angleterre et la France resteront unies : nous sommes à nous deux le piédestal des droits du genre humain. (*Bravos prolongés.*) La liberté du monde a un pied sur le sol britannique, un pied sur le sol français ; la liberté, la civilisation pacifique s'écrouleraient une seconde fois dans des flots de sang, si nous nous séparions. Nous ne nous séparerons pas ; cette réunion en est le garant. (*On applaudit.*)

Quand les mêmes pensées se communiquent, se pénètrent ainsi à travers les langues, les intérêts, les distances ; quand les âmes de deux grands peuples sont d'intelligence par l'élite de leurs citoyens, et commencent à comprendre la mission de liberté, de civilisation, de développement que la Providence leur assigne en commun ; quand cette intelligence, cette harmonie, cet accord reposent sur la base de principes éternels aussi hauts que Dieu qui les inspire, aussi impérissables que la nature, ces peuples échappent, par la hauteur de leurs instincts, par l'énergie de leur attraction, aux dissidences qui voudraient en vain les

désunir. Leur amitié, leur sympathie se rejoignent dans une sphère de pensées et de sentiments où les dissentiments politiques ne sauraient les atteindre ; et c'est le cas de leur appliquer ce mot sublime de l'Évangile, devenu le mot de la liberté : « Ce que Dieu a uni, les hommes ne le sépareront pas. » (*On applaudit.*)

Eh ! quoi donc ! les idées ne sont-elles pas le premier des intérêts ?

Quand Washington et Lafayette, quand Bailly et Franklin se firent un signe à travers l'Atlantique, l'indépendance de l'Amérique, quoique contestée par les cabinets, fut reconnue d'avance par les nations. Quand les esprits libéraux de l'Angleterre et de la France se tendirent la main, malgré Napoléon et la coalition, c'était en vain que les flottes et les armées combattaient encore ; les nations étaient réconciliées. Les vrais plénipotentiaires des peuples, ce sont leurs grands hommes ; les vraies alliances, ce sont les idées. Les intérêts ont une patrie ; les idées n'en ont point ! Et si quelque chose peut consoler les hommes politiques d'avoir à toucher si souvent à ces intérêts fugitifs, précaires, qui passent avec le jour et emportent avec lui les passions mobiles que nous y attachons, c'est de toucher de temps en temps à ces idées impérissables qui sont aux vils intérêts d'ici-bas ce que les monnaies qui servent aux vils trafics du jour sont à ces médailles que les générations transmettent aux générations, marquées au coin de Dieu et de l'éternité.

SUR LES FONDS SECRETS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 24 mars 1840.

Le ministère du 12 mai s'était retiré après le rejet de la loi de dotation du duc de Nemours. La coalition, qui triomphait définitivement, arriva au pouvoir, au 1^{er} mars, avec M. Thiers. Le nouveau cabinet, pris dans les fractions diverses de la coalition, présentait pour programme : *transaction*, et c'est à ce titre qu'il demandait à la Chambre un vote de confiance dans le crédit des fonds secrets. Le rapport de la commission résumait ainsi la situation : le ministère du 1^{er} mars ou la dissolution de la Chambre. M. de Lamartine, caractérisant l'origine équivoque et turbulente du nouveau cabinet et ses alliances précaires, écarta la question de confiance préalable, qu'il ne pouvait donner à des adversaires politiques ; mais il somma le gouvernement d'entrer dans les voies régulières d'un mouvement libéral et organisateur où il trouverait une majorité et un solide concours, impossible dans une Chambre stérilement agitée par la compétition des partis et par des souvenirs dangereux.

MESSIEURS,

Aucun orateur ne s'étant présenté pour réfuter les objections élevées par mes honorables amis¹, je me vois

1. Les orateurs inscrits pour soutenir le crédit s'étaient fait rayer de la liste.

forcé, pour rétablir le terrain de cette discussion, de reprendre pied à pied le discours éloquent que vous avez entendu à l'ouverture de cette séance.

Si toute la dextérité de la parole, si toute la dignité du langage, la franchise de l'élocution, pouvaient couvrir ce qu'il y a de spécieux, ce qu'il y a de faux dans une situation, je ne crains pas de le dire, la Chambre serait suffisamment informée, et elle voterait en ce moment. Mais il n'est pas donné aux paroles, quelque habiles, quelque puissantes et éloquentes qu'elles soient, d'être plus fortes que les choses. Il y a, Messieurs, un proverbe fameux qui explique votre situation et la nôtre. Je le retourne en deux mots, et je dis au ministère : Dites-moi où vous vous placez, dites-moi où sont vos amis, où est le centre de votre action, et, sans écouter les paroles que vous prononcerez, je vous dirai d'avance ce que vous ferez, ce que vous serez inévitablement condamné à faire. (*Très-bien !*)

M. le président du conseil¹ vous a expliqué, avec une franchise à laquelle je me plais à rendre hommage, toutes les convenances, toute la délicatesse et toute la dignité de sa position personnelle dans la transaction qu'il a tentée pour compléter, dit-il, le cabinet du 1^{er} mars. Trouvera-t-il mauvais que nous, à notre tour, nous membres, non pas d'une majorité, nous l'avons toujours reconnu, mais de ce qu'il a appelé la minorité la plus nombreuse, nous venions, non pas au nom de notre dignité personnelle, que nous sacrifions à notre pays, mais au nom de la dignité de notre opinion, et ce n'est pas là, Messieurs, un vain point d'honneur, car l'honneur des opinions c'est leur sécurité, examiner face à face avec lui, et devant notre pays, dans quelle position nous sommes, et si c'est une situation acceptable que celle qu'il a prétendu nous proposer ?

Je demanderai une extrême indulgence pour l'état où je

1. M. Thiers.

me trouve, et qui m'empêche d'élever la voix autant que je le voudrais.

Le ministère nous a posé, nous l'avons reconnu tout de suite, non pas une vaine question administrative, mais une grande et sérieuse question politique.

Le ministère nous demande : Avez-vous confiance en moi ? Qu'il me permette, avant de lui répondre, de lui faire observer qu'il y a quelque contrainte morale à nous forcer de lui dire ce qu'il doit savoir aussi bien que nous. Je comprends qu'on se passe des gens, je comprends qu'on les laisse même désigner par des qualifications peu sympathiques ; mais je ne comprends pas qu'après les avoir décrédités, poursuivis comme des ennemis du bien public dans les élections, je ne comprends pas qu'en serrant tous les jours la main de ceux qui les poursuivent de leur haine, on ait le courage de venir ensuite à cette tribune leur demander : Avez-vous confiance en moi ?

Mais si nous répondions : Oui, nous avons pleine et absolue confiance, je vous le demande à mon tour à vous-mêmes, cette réponse ne vous semblerait-elle pas la plus amère des ironies, la plus sanglante épigramme ? Et si cette réponse était sincère, si elle pouvait l'être, je le demande au pays, ne verrait-il pas en nous les plus dupes ou les plus timides de tous les hommes politiques ? (*Vive approbation.*)

Je vous dis donc tout de suite : Non, non, nous ne pouvons pas avoir confiance ; et cependant, j'aime à vous le dire aussi, et vous le savez, ce défaut de confiance ne s'adresse pas aux hommes, il s'adresse à la situation. Non, il n'y a pas un des hommes éminents dont le cabinet se compose, à commencer par son chef, que nous n'eussions été heureux de voir rappelé aux affaires, si le cabinet eût été composé sur la base plus large et plus réellement parlementaire que notre patriotisme lui souhaitait. Ce ministère n'a pas de base : le pouvoir n'aura ni régularité ni aplomb.

Voilà pourquoi nous nous réservons. Expliquons-nous devant la France, si vous le voulez.

Ne craignez pas, Messieurs, que je ramène la Chambre sur des traces effacées, sur les discordes éclatantes de nos deux dernières sessions. C'est bien assez d'en subir les conséquences dans le morcellement des partis.

Non, j'écarterai avec soin ces épines de la discussion. Il n'y a plus de colère, plus de haine, plus de rancunes ; et s'il y avait même au fond de nos cœurs quelque reste d'amertume et d'irritation contre tant d'injustices, nous nous en féliciterions pour avoir le facile mérite d'immoler tout cela au salut du pays. (*Nouvel assentiment.*)

Mais il n'y en a plus. Qu'y a-t-il donc ? Des principes peut-être ? Pas davantage : c'est une prétention des partis pour colorer les haines qu'on nous suppose. En réalité, il n'y a pas de principes entre nous. Je vous l'ai toujours dit, on trompe l'Europe avec cette idée, et l'on cherche à nous tromper nous-mêmes ; disons le vrai.

On se figure, on dit, on écrit que nous sommes deux camps ennemis, profondément divisés par quelque grande théorie politique et sociale que chaque discussion creuse, élargit davantage ; que nous avons des buts différents, des drapeaux divers ; que les uns, c'est vous, veulent marcher à la république à travers le gouvernement parlementaire, récemment dénommé, et à travers toutes les expériences, toutes les désorganisations que leur prête l'imagination échauffée des trembleurs monarchiques.

On ajoute que les autres, et c'est nous apparemment, veulent rétrograder du gouvernement constitutionnel, du gouvernement des majorités, jusqu'à je ne sais quel gouvernement personnel qui prendrait les Chambres pour de simples conseils, les ministres pour des gérants responsables, et qui, déguisant mal un absolutisme honteux sous des formes représentatives, ne serait pour la nation que la parodie des gouvernements de discussion, et pour la couronne que l'hypocrisie de la Constitution.

Ai-je besoin de vous adjurer pour démentir ces doubles absurdités ? Y a-t-il à gauche, y a-t-il à droite, y a-t-il au milieu un seul homme qui, ayant respiré l'air de son siècle, rêve ces chimères de démagogie ou d'autorité ? Vos dénégations me répondent.

On lève les épaules à de telles allégations, à de telles calomnies, et l'on a répondu. (*Très-bien ! très-bien !*)

Oui, et j'en félicite mon pays, et j'en tire un heureux augure pour mon siècle, au milieu de nos dissentiments, de nos oscillations plus ou moins divergentes, nos principes au fond sont les mêmes. Nous voulons tous l'affermissement, le développement d'un gouvernement monarchique, mais démocratique ; monarchique à son sommet, populaire à sa base ; nous voulons que les trois pouvoirs dont il se compose se meuvent libres et indépendants dans les limites que la Constitution de 1830 et de 1845 leur a fixées.

Nous voulons tous que ce gouvernement se respecte lui-même, et qu'aucun froissement d'une prérogative par l'autre, des Chambres sur la couronne, de la couronne sur les Chambres, n'y porte le trouble et n'en rompe le difficile, mais précieux équilibre ; nous voulons tous qu'il soit fort au dedans, pour être national et imposant au dehors ; nous voulons tous, non pas qu'il reste immobile, mais qu'il avance sagement dans la route des idées progressives et des nécessités populaires.

Mais il y a cependant quelque chose, il faut le dire, sans quoi le pays nous prendrait pour des insensés et des hommes turbulents qui s'agitent sans motifs et sans excuses, et cette cause la voici : on ne la découvre pas au premier coup d'œil, mais elle est au fond de tout, entre la gauche et nous, entre la presse et nous, entre vous et nous surtout.

Oui, nous nous apercevons depuis longtemps, et tout ce qui rélléchit sur l'état des esprits est frappé de cette vérité, qu'il y a ici des hommes à grandes idées libérales, et dans la gauche et parmi nous, et des hommes parmi vous peut-

être qui prennent les instincts révolutionnaires pour les idées libérales ; rien n'est plus opposé.

Oui, voilà la différence entre vous et moi. J'aime et je défends l'idée libérale, le progrès du pays et de la législation dans le sens régulier et fécond de la liberté ; vous, vous aimez, vous caressez, vous surexcitez le sentiment, le souvenir, la passion révolutionnaire ; vous vous en vantez ; vous dites : Je suis un fils des révolutions, je suis né de leurs entrailles, c'est là qu'est ma source ; je retrouve de la puissance en y touchant, comme le géant en touchant la terre ; vous aimez à secouer devant le peuple ces mots sonores, ces vieux drapeaux, pour l'animer et l'appeler à vous ; le mot révolution dans votre bouche, c'est, permettez-moi de le dire, le morceau de drap rouge qu'on secoue devant le taureau pour l'exciter. (*Exclamations et longues rumeurs à gauche.*)

Vous dites : Ce n'est rien, ce n'est qu'un lambeau d'étoffe, ce n'est qu'un drapeau. Nous le savons bien ; mais cela irrite, mais cela inquiète, mais cela fait peur ! Cela vous convient ; eh bien ! nous, nous croyons que ce qui irrite et ce qui inquiète le pays sur les grands intérêts de réforme politique à jamais acquis, cela ne vaut rien, cela est funeste, cela le porte au passé, au lieu de le faire marcher en ordre vers son avenir. Nous lui voulons du mouvement, et pas de convulsion, pas de fièvre. C'est ce que nous voulons aussi pour l'Europe.

Voilà une de ces causes qui nous divisera longtemps, mais elle ne nous divise pas d'avec la gauche libérale ; ou si elle vous suit imprudemment sur le terrain révolutionnaire, nous nous retrouvons avec elle sur le terrain des vrais intérêts libéraux. (*Adhésion au centre droit.*)

Mais il faut tout dire. Il y a autre chose entre nous ; il y a, j'oserai le dire, non un principe, mais une passion, une passion inquiète, jalouse, insatiable, que rien ne peut calmer, qui ne veut rien partager, parce que tout n'est pas encore assez pour elle. Il y a la passion de gouverner, de

gouverner seul, de gouverner toujours, de gouverner avec la majorité, de gouverner avec la minorité comme aujourd'hui, de gouverner avec et contre tous : régner seul, régner toujours, régner à tout prix !

Oui, je le répète, voilà ce qui nous divise, voilà l'unique barrière entre nous.

Eh bien ! est-ce nous qui l'avons élevée ? Daignez m'écouter avec l'impartialité de juges, et je voudrais que le pays, qui doit nous juger en dernier appel, m'écût tout entier.

Deux années de luttes violentes à cette tribune, quatre années de majorité flottante, trois mois de tâtonnements sans pouvoir découvrir un centre de force ici ; trois cabinets, quatre peut-être en une année ; l'action vitale du gouvernement suspendue, les lois essentielles à la subsistance du peuple ajournées au moment où elles allaient être discutées ; le gouvernement employant à chercher à vivre les moments qu'il aurait employés à agir, à administrer ; le dedans et le dehors également déconcertés par ces éclipses incessantes de majorités, voilà l'état où nous sommes depuis trop longtemps, voilà la situation du Parlement : situation qui discrédite profondément ce qu'on nomme si glorieusement, mais si mal à propos, le gouvernement parlementaire ; situation qui inquiète, qui ébranle, afflige profondément ceux qui, comme moi, conservent leur foi entière au gouvernement représentatif, mais qui fait demander avec scepticisme aux masses si ce gouvernement a été inventé pour être le combat éclatant, mais stérile, de quelques passions de tribune, s'il a été inventé à l'usage de quelques ambitieux de renommée et de bruit, ou au profit du peuple. (*Légère agitation.*)

Ne vous fiez pas à ce scepticisme. Le comble du mal pour le peuple serait de perdre sa foi dans la liberté.

Eh bien ! quand nous sommes arrivés ici au commencement de cette session, je dirai mieux, il y a seulement quinze jours, lorsque le dernier ministère est tombé dans

une rencontre, dans un accident, dans un vote non combiné, non dirigé contre lui, mais contre une loi, quel a été, j'adjure vos souvenirs, notre sentiment à tous ? Je parle de tous ceux qui veulent une reconstitution de majorité.

Nous nous sommes dit tout bas, tout haut, nous nous sommes dit sur tous ces bancs, dans l'échange et l'effusion des intentions les plus conciliantes : « La paix est faite, la majorité est retrouvée, la coalition n'existe plus ; vainqueurs ou vaincus ont été séparés, pendant neuf mois, par le ministère du 12 mai ; le temps a fait son œuvre : un souffle de concorde s'est répandu sur tous les groupes de cette assemblée, un moment désunis. Voici deux larges fractions de la Chambre, le centre gauche et le centre droit : l'une comptant cinquante, soixante, quatre-vingts voix ; l'autre deux cents ou deux cent vingt. Ces deux centres, quand ils sont unis, sont la base naturelle et permanente d'un pouvoir régulier ; l'un et l'autre ont des personnifications éminentes de leurs principes ; ces personnifications s'estiment, s'honorent mutuellement ; aucune question ne les divise, car il ne s'agit plus ni d'Ancône, ni du Luxembourg, ni de don Carlos refoulé d'Espagne ; ces hommes de pouvoir vont s'entendre et le pays va marcher. »

Oui, vous le niez en vain aujourd'hui, c'était là la pensée de tous, car c'était la pensée des choses, la pensée de la situation. Les deux centres se tendaient la main pour se réunir. Quoi donc s'est interposé entre nous ?

Est-ce vous, hommes du centre gauche ? Non, je le déclare, ce n'est pas vous ; j'en pourrais citer des preuves. Vous le dites aujourd'hui, parce que vous voulez prendre généreusement sur vous la responsabilité de ceux qui vous ont entraînés. Vous ne le disiez pas alors ; vous disiez comme nous : « L'union des centres ! un cabinet choisi entre leurs chefs ! »

Est-ce nous, hommes du centre droit ? est-ce nous, qui n'avons jamais rien prétendu pour nous-mêmes, nous qui

n'avons jamais voulu que présenter au pays l'image de l'union, de la force au repos ?

Non. J'ose le dire, et l'histoire parlementaire l'attestera : jamais un grand parti politique ne se montra plus désintéressé du pouvoir pour lui-même. Quelle place avons-nous demandée pour nous ? Quel obstacle personnel avons-nous fait à aucune combinaison honorable et sûre ?

Ce qui s'est interposé, Messieurs, j'aurai le courage de le dire, parce que cela est vrai, selon moi, ce ne sont ni les principes, ni les choses, ni même les hommes, j'aime à leur rendre cette justice ; ce qui a empêché cette union des deux centres, seule combinaison normale, homogène, durable pour la majorité et pour le pouvoir, c'est la situation prise dans cette Chambre, et systématiquement prise, par M. le président du conseil. Où s'est-il placé ? Non point dans ce centre d'impartialité que nous lui demandons avec des contre-poids, des garanties de modération à sa droite et à sa gauche ; il s'est placé presque à l'extrémité de cette Chambre ou du moins dans un des groupes les plus distants des centres où devait être son point d'appui. Et là il fait appel à la transaction, cette transaction que l'orateur auquel je succède¹ appelait, avec une si heureuse éloquence, « la dernière parole des révolutions qui finissent », et que je pourrai appeler heureusement aujourd'hui « la première parole des majorités qui se retrouvent ! »

AUX CENTRES. Très-bien ! très-bien ! (*Sensation profonde.*)

M. DE LAMARTINE. Il s'est placé non point parmi nos amis, non point parmi les neutres ; il s'est placé au milieu de nos adversaires politiques de dix ans ou de deux ans, comme vous voudrez, et là il nous dit : « Venez à moi, je suis la transaction personnifiée, la transaction vivante ! je vous désie de n'y pas venir ! » Mais, Messieurs, ce n'est

1. M. Béchard.

pas transiger, c'est vaincre et humilier. (*Très-bien ! très-bien ! — Mouvement et bruits divers.*)

Ensuite, cette exclusion de nous et des nôtres, cette proscription en masse de tout cet immense parti, à différents titres conservateur, qui, depuis dix ans, a supporté le poids du jour et a sauvé la France, le gouvernement, la révolution même de Juillet en la modérant, est-ce là un symptôme bien rassurant ? est-ce là donner un gage honorable ?

Croyez-vous qu'un grand parti politique, représentant des opinions, des principes, des intérêts qui lui ont été confiés par la France, pût impunément faire ainsi abdication de lui-même ? Et puis, après avoir combattu ce cabinet trois ans, nous allons nous y soumettre aujourd'hui, parce qu'il s'appelle transaction, sans garantie, sans condition, sans sécurité, sans contre-poids ! Nous nous livrons non point à un parti, nous nous livrons à un seul homme ; et si nos destinées sont perdues un jour, si elles sont compromises dans une politique étrangère à nos principes, nous aurons à nous en prendre à cette imprudence et à n'accuser qu'une confiance que nous n'avons pas osé refuser. Non, il n'en sera pas ainsi. (*Très-bien ! très-bien !*)

Une autre cause, Messieurs, nous empêche et nous interdit sévèrement d'accéder à la demande de cette soi-disant transaction qui nous est faite ; cette cause, je la trouve dans l'appui énigmatique pour moi encore, jusqu'à ce que l'honorable M. Odilon Barrot ou un de ses collègues ait voulu nous l'expliquer.

M. ODILON BARROT. Je demande la parole. (*Mouvement.*)

M. DE LAMARTINE. Je la trouve dans cet appui sans conditions que la gauche offre à M. le président du conseil ; enfin, disons tout, dans la faveur passionnée, suspecte, de cette portion du journalisme qui nous a été, qui nous est restée la plus hostile, et qui semble s'attacher à un seul homme comme pour l'imposer, au nom de l'opinion du

dehors dont on s'est trop servi dans le parlement à une certaine époque, et qui, à son tour, veut se servir arbitrairement de nous contre le parlement ! arme terrible, arme vivante qui a sa volonté propre et qui se retourne contre le bras qui l'a employée.

Cette puissance exorbitante aujourd'hui de l'opinion, de l'opinion factice, je le répète, a-t-elle agi d'elle-même ? A-t-elle été l'instrument de pensées exclusives, qui savent que, dans ce temps et dans ce pays, tel courage qui résiste au canon s'intimide devant une feuille publique et devant un nom jeté en proie à l'impopularité d'un jour ? Non, sans doute ; mais ce qui est pour moi certain, évident, c'est que les intentions conciliatrices des hommes et des partis prêts à se rejoindre ont été intimidées et suspendues dans leur tendance par la déclaration d'antipathies de ce genre.

Non, Messieurs, encore une fois, c'est la guerre de la force irresponsable et désordonnée d'une popularité factice, sans garantie, contre la force constituée, contre les pouvoirs élus de la constitution ; c'est la grande bataille entre ces deux puissances. Si vous la perdez, tout est perdu pour longtemps. Vous ne vous possédez plus vous-mêmes ; cette popularité vous intimera ses volontés, ses caprices, ses personifications arbitraires ; ce ne sera plus ici qu'il faudra chercher le pouvoir, ce ne sera plus la Chambre, le pays qu'il faudra servir : ce sera cette souveraine qu'il faudra flatter, caresser, capter à tout prix ; le pouvoir sera aux plus hardis corrupteurs ou aux plus humbles adulateurs de l'opinion. Si vous y consentez, alors dites-le tout haut, proclamez qu'il y a un quatrième pouvoir qui absorbe, qui domine, qui opprime tous les autres et qui s'appelle *popularité*. De ce jour, les Chambres seront vaincues.

Quant à nous, Messieurs, nous n'accepterons jamais que les pouvoirs définis par la constitution (*Assentiment au centre droit*), et, pour mon compte, je n'aurai pas reculé, je l'espère, devant un héros soutenu par des baïonnettes et

dissolvant la majorité dans les conseils ; je ne reculerai pas devant une force extra-parlementaire, soutenue par des feuilles politiques et imposant la domination d'une minorité dans le parlement.

M. le président du conseil nous dit : « Jugez-nous à nos actes, et ne nous refusez pas des votes avant de savoir qui nous sommes ! »

Je conçois cela, et cela est parfaitement raisonnable avec des hommes nouveaux et une situation nouvelle ; mais sommes-nous donc d'hier ? Mais l'homme éminent que je vois à la tête de ce cabinet est-il donc inconnu ? y a-t-il un acte aussi expressif qu'une individualité ? Notre personne, n'est-ce pas tous nos actes à la fois résumés dans nous ? Une attitude politique, n'est-ce pas un acte aussi, et le plus évident de tous les actes, puisqu'il est le plus permanent ? Et moi aussi je voudrais pouvoir douter !

Mais ce ministère, d'où sort-il, Messieurs ? Des rangs de vos adversaires les plus éloquents, les plus fougueux depuis trois ans ! Sur quoi s'appuie-t-il ? Sur vos adversaires les plus obstinés depuis dix ans ! Quels sont ses organes au dehors ? Les journaux les plus antipathiques, les plus hostiles quelquefois à vos doctrines et à vos personnes !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Et les vôtres, comment sont-ils pour nous ?

M. DE LAMARTINE. Quoi ! des agressions répétées constamment depuis trois années ! l'alliance affichée avec ceux qui vous combattent ! l'amitié de ceux qui vous haïssent et vous calomnient ! l'exclusion de tous les hommes qui ont votre confiance ! vos noms signalés, proscrits dans les élections ! Ce ne sont pas là des actes, ce ne sont pas là des indices suffisants pour vous ?

M. THIERS. Je demande la parole. (*Sensation.*)

M. DE LAMARTINE. Oh ! je commence à craindre que si vous êtes si difficiles à convaincre, c'est que vous ne voulez pas être convaincus, c'est que vous voulez chercher un prétexte pour une longanimité bien respectable dans ses

motifs, mais, soyez-en sûrs, bien ruineuse dans ses résultats.

VOIX NOMBREUSES. Très-bien ! très-bien ! (*Rumeurs à gauche.*)

M. DE LAMARTINE. Oui, cette longanimité que j'aimerais à partager, à imiter, si elle était honorable et sûre, si elle pouvait être un moyen de ralliement pour les majorités, cette longanimité vous annihilera sans rien sauver.

Quelle sera sa situation ? Nous pouvons l'examiner au grand jour. Il n'y a pas de paroles, quelque habiles, quelque insinuantes qu'elles soient, il n'y a pas de professions de foi, quelque patriotiques qu'on nous les fasse, qui puissent sauver la fausseté d'un point d'appui. Un gouvernement ne peut pas boiter toujours ; il faut qu'il marche où est son terrain.

S'alliera-t-il à la gauche franchement, ouvertement, drapeaux confondus ? et c'est ce que j'aurais fait à sa place ; mais alors vous l'abandonnez, et il tombe.

S'alliera-t-il à vous ? Mais la gauche le déserte ; et vous-mêmes, quelle majorité lui prêteriez-vous ? Quoi ! vous auriez été exclus, privés de toute garantie dans sa composition, et vous iriez relever ce cabinet refoulé par la gauche, et prendre le chef et le drapeau de vos adversaires d'hier et d'aujourd'hui ? Mais quand même vous pourriez consentir à un pareil prosternement de toute dignité d'un parti politique, un cabinet soutenu par une majorité que ce prosternement même aurait décréditée dans le pays pourrait-il vivre deux jours ? Il se serait abdicqué pour vous, vous vous seriez abdicqués pour lui, et vous voudriez que ces deux abdications ne déconsidérassent ni le ministère ni la majorité ? On vous aurait porté hautement, audacieusement le défi de faire de l'opposition à quoi que ce soit, et vous répondriez à ce défi en venant faire cortège à une combinaison qui aurait triomphé de vous et qui serait répudiée par vos ennemis ?

Mais vous ne connaissez donc pas la France ? Mais vous

ne savez donc pas le sentiment que lui inspirent ces défaillances, ces évanouissements de caractère et de conviction dans ses représentants ? Un parti sans dignité ne sera jamais son parti. Elle sait que la liberté a besoin de courage avant tout, et qu'un parti qui ne sait ni se respecter ni se défendre, ne saura, dans l'occasion, ni la défendre ni la respecter. Si nous acceptions ce rôle que vous voulez nous faire, cette dissolution dont on nous menace, cette dissolution sur laquelle vous voudriez nous rassurer, cette dissolution que vous ne feriez plus par colère, vous seriez obligés de la faire pour cause de déconsidération et de dédain public. (*Marques générales d'adhésion.*)

Mais que l'honorable chef de la gauche, qui saura bien défendre la dignité de son parti, me permette de le lui dire ici : Je me délie du ministère, parce que je crois à sa fermeté. Abdiquer, ajourner ses doctrines, les principes dans lesquels on s'est personnisé depuis dix ans aux yeux du pays, confier son drapeau à un autre, et à qui ? à l'homme éminent qui l'a le plus repoussé et déchiré cent fois dans ses luttes ? Cela n'est pas possible, cela n'est pas ; cela rappellerait le mot fameux de M. Barrot à la session dernière, mot qu'il adressait si haut, et que, certes, il ne permettrait pas qu'on retournât contre son parti : « Assez d'abdication comme cela ! »

Non, Messieurs, l'honorable M. Barrot, s'il appuie le cabinet, nous dira pourquoi il l'appuie ; il nous dira s'il croit devoir effacer son drapeau, s'il croit devoir le confier à des mains étrangères, comme s'il ne voulait plus le porter lui-même ; s'il croit devoir effacer de la discussion ses grands principes dont la gauche a été jusqu'ici et dont elle est la personnification permanente : le rappel des lois de septembre, la réforme électorale et la protection aux révolutions étrangères. Si j'entendais l'honorable M. Barrot faire une pareille abdication, je ne le croirais pas ; mais je n'ai pas d'inquiétude à cet égard. (*Rire général. — Approbation au centre droit.*)

Je dis, Messieurs, que je n'ai pas d'inquiétude sur le langage que l'honorable M. Barrot et la gauche viendront tenir à cette tribune. Un tel homme, un tel parti ne s'abdiquent pas. Il y a donc des gages pour eux ; il y a donc de l'inconnu pour nous.

DE TOUTES PARTS. Oui ! oui !

M. DE LAMARTINE. S'il n'y a pas de l'inconnu dans les pactes, et je me hâte de dire que je ne crois pas aux pactes, il y a de l'inconnu dans la situation, et c'est pourquoi nous nous refusons à l'aborder.

Messieurs, je m'arrête, j'ai dit toute ma pensée.

S'ensuit-il, comme des feuilles calomniatrices le proclament, que c'est nous, hommes du gouvernement, qui voulons rendre tout gouvernement impossible ? que nous voulons faire une de ces oppositions systématiques, forcées, qui arrêtent les choses, qui paralysent l'action du gouvernement, qui tuent le pays, pour renverser des adversaires politiques ?

Eh ! que serions-nous donc si nous nous permettions à nous-mêmes ce genre d'opposition suicide que nous vous avons sans cesse reproché ? Non, rien de tout cela, Messieurs ; une opposition de colère ne sera jamais la nôtre. Ce n'est pas nous qui avons dit : « Qu'on essaye de gouverner sans nous, on verra ! » Nous laissons cette arme, avec beaucoup d'autres, à ceux qui l'ont inventée ! (*Bravos réitérés.*)

Nous voterons toutes les lois utiles ; nous ne leur demanderons pas d'où elles viennent, mais ce qu'elles sont. Fécondes le sol, couvrez-le de chemins de fer ; donnez-nous les lois matérielles, les lois morales que le pays sollicite, vous verrez si nous les rejeterons. Prenez dans l'Orient l'attitude martiale et conciliante que je ne cesse de vous indiquer, l'attitude d'intermédiaire armé, et soyez sûrs de nos suffrages. Le patriotisme n'a pas de passion au-dessus de la force et de la dignité du pays.

Mais dans des questions de politique personnelle et parlementaire, quand vous viendrez me demander, comme

aujourd'hui, si j'ai confiance, une confiance préexistante et préalable dans la direction libérale d'un cabinet que j'ai vu souvent combattre les principes de développement social que moi-même j'apportais à cette tribune ; si j'ai confiance dans la direction conservatrice de ce cabinet où je vois les hommes les plus éminents par leur talent, qui, par leur talent même, ont fait les plus profondes blessures au parlement depuis deux années et ont contribué à déchirer cette majorité que nous cherchons à recoudre ; si j'ai confiance enfin dans la direction parlementaire, dans la force, dans la stabilité, dans la puissance d'agir librement du chef d'un cabinet qui, debout sur une minorité près de se dérober sous lui, tend une main à la gauche qu'il appelle à le soutenir contre la droite, une autre à la droite qu'il appelle à le défendre contre les prétentions de la gauche ; du chef d'un cabinet suspendu un moment dans un faux équilibre dont la base est une minorité et dont le balancier est une impossible déception ; si j'ai confiance, si j'ai foi, si j'ai espérance pour la couronne, pour nous, pour le pays, pour l'ordre, pour la liberté, pour quoi que ce soit de vrai, de sincère, de profitable, de patriotique ; moi, le dire ? Non, jamais ! (*Bravos réitérés.*)

Confiance ! Et en quoi confiance ? et à quoi ? Si je me place au point de vue libéral, qui est le mien plus que vous ne voulez le croire, je vous trouve en face de mes principes de progrès social dans presque tous les grands combats de principes que nous avons livrés ici depuis cinq ans pour développer et moraliser la démocratie.

Si je me place au point de vue conservateur, je vous trouve à la tête de ceux qui ont mis le trouble dans le parlement, soufflé l'agitation entre le parlement et la couronne, de ceux dont un des organes ne cesse pas de sonner ce qu'on pourrait appeler en termes révolutionnaires, le tocsin de la presse en permanence contre nous.

VOIX NOMBREUSES. L'expression est juste.

M. DE LAMARTINE. Ces bruits accusateurs, ces dénomi-

nations aussi ridicules que mensongères, ces désignations d'hommes de cour, de gouvernement personnel, ces agitations incessantes de l'opinion, je suis bien loin de vous les attribuer ; sans doute, vous devez les déplorer, les mépriser autant que nous ; mais de quels noms se sert-on pour les accréditer ? qui les désavoue ? Ces fausses monnaies de l'opinion distribuées chaque jour au peuple pour le séduire ou l'irriter, de qui portent-elles l'empreinte ? (*Mouvement.*)

Et vous voudriez que je déclarasse confiance à tout cela ? Non. Le pays ne nous a pas envoyés pour jeter un mensonge dans cette urne de vérité.

Vous pouvez faire violence à la majorité, à la Chambre, à l'élection, à l'opinion ; vous ne ferez jamais violence à mes lèvres.

Je subirai en silence, je subirai douloureusement le joug qu'une popularité extérieure et une minorité ici m'imposeront ; mais ce joug, je ne contribuerai pas du moins à me l'imposer à moi-même, et je n'aurai pas du moins un jour le repentir, le chagrin, l'humiliation de retrouver la boule blanche que j'aurais eu la faiblesse de vous donner, dans les embarras, dans les difficultés, dans les complications intérieures et extérieures, et peut-être dans les dégradations des gouverneurs de mon pays.

(Ici l'orateur est interrompu par des marques très-vives d'approbation, auxquelles se mêle un bruit aigu parti honnêtement et qui ressemble à un sifflet.) (*Mouvement général d'indignation.*)

PLUSIEURS VOIX. Comment, on ose siffler ici ?

M. LE PRÉSIDENT¹. Je vais donner l'ordre de faire évacuer la tribune d'où est parti le sifflet.

UN MEMBRE. Ce n'est pas dans les tribunes qu'on a sifflé.

M. BEAUMONT (*de la Somme*). C'est un député qui, en toussant, a produit ce bruit.

1. M. Sauzet.

M. DE LAMARTINE. Soyez convaincus que ni les applaudissements ni les sifflets ne pourront ni exalter ni effrayer mon courage. (*Très-bien ! très-bien !*)

M. TASCHEREAU. On n'a pas sifflé !

UN MEMBRE. On a sifflé deux fois !

M. DE LAMARTINE. Songez-y sérieusement, Messieurs, hommes de la gauche, hommes de la droite, à qui l'on demande une confiance qui s'exclue et les moyens peut-être de nous dominer les uns par les autres ; prenez-y garde, et refusez, croyez-moi, au ministère du centre gauche, le jour que ce ministère vous demande avec tant d'instance, avec tant de périls ; car ce jour, n'en doutez pas, sera suivi d'un bien long repentir et d'un bien déplorable lendemain. (*Longues marques d'adhésion.*)

RÉPLIQUE A M. PISCATORY

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 25 mars 1840.

(Suite de la discussion sur les fonds secrets.)

M. Piscatory avait adressé à M. de Lamartine une interpellation personnelle sur ses rapports politiques avec la couronne.

MESSIEURS,

Je rougis de demander un moment à la Chambre et de ne pas effacer complètement ma personnalité, appelée impunément ici, devant l'importance ou la gravité du débat qui nous occupe. Aussi n'occuperai-je la tribune qu'un seul instant.

L'honorable préopinant a attaqué non pas l'opinion que je représentais hier ; il a interrogé mon individualité sur mes rapports avec les honorables amis qui daignent me donner un peu de confiance, mais dont je n'ai jamais eu,

dont je n'aurai jamais la prétention de me porter le chef ; heureux si je suis quelquefois le faible et insuffisant organe de la loyauté de leurs sentiments et de la fermeté de leurs opinions. (*Très-bien !*)

Ma personne, Messieurs, j'en ferais bon marché dans toute autre circonstance ; mais, vous le savez, Messieurs, l'opinion des hommes, c'est encore l'homme lui-même. Cet oubli qu'il pourrait faire de ce qui le concerne, il ne le doit pas pour les opinions qu'il représente, car ces opinions ont leur garantie en lui. (*Très-bien ! très-bien !*)

Je répondrai donc en deux mots à l'espèce d'interrogation que m'a faite le spirituel préopinant. M. de Lamartine, vous dit-il, est votre organe, et cependant il n'a pas partagé toutes vos pensées, il n'a pas voté toutes vos lois depuis l'origine de la révolution de Juillet. Un seul mot bien franc, Messieurs : je ne veux tromper ici ni mon pays, ni moi-même, ni mes amis, ni mes ennemis. Mes sentiments sur la révolution de Juillet, sur le gouvernement né de cet événement, je les ai dits tout haut en entrant à la tribune, et si la Chambre veut les entendre, je suis prêt à les lui répéter, je n'y ai rien changé. (*Oui, oui.*)

J'étais, comme beaucoup d'entre vous, Messieurs, attaché de cœur, attaché de reconnaissance à la personnification de la royauté tombée dans les journées de Juillet.

Cela ne m'a pas fait excuser l'attentat de son gouvernement contre la Constitution du pays. Je n'ai aucun reproche, aucun repentir à cet égard au fond de mon cœur ; je l'ai jugé la veille comme vous l'avez jugé le lendemain. (*Très-bien ! très-bien !*)

Mais fallait-il, et ici je m'adresse à vous, à vos sentiments éminemment loyaux, je vous le demande à vous-mêmes, fallait-il que, pénétré encore de ces sentiments de reconnaissance et d'affection pour une famille royale dont j'avais reçu les bienfaits, fallait-il que le lendemain de sa chute et en présence de ses adversités, je parusse me réjouir de cette chute ? Qu'auriez-vous pensé de moi ? Je n'aurais pas

voulu, je ne voudrais pas de votre confiance à ce prix. (*Bravos.*)

Non, ce n'est pas là le sentiment qui devait diriger ma conduite. Ce sentiment, le voici. Lorsque la royauté de Juillet a été personnifiée dans une autre famille, famille avec laquelle j'avais l'honneur d'avoir précédemment des liens de respectueuse intimité, si elle me permet de me servir de ce mot, j'ai écrit au roi lui-même, je lui ai dit quel motif de délicatesse me faisait, suivant moi, un devoir d'abdiquer entre ses mains les titres, les honneurs que je tenais de la monarchie tombée; je lui ai dit que d'une main lui offrant ma démission de mes emplois diplomatiques, de l'autre je croyais devoir, comme patriote et comme Français, lui offrir mon serment à lui et au gouvernement de Juillet. (*Marques générales d'assentiment. — Bravo! bravo! — Bien! très-bien!*)

Voilà quelle a été mon inspiration, quelle a été ma conduite; osez-vous les blâmer, osez-vous descendre plus avant dans la conscience et dans la vie privée de l'homme pour blâmer ou louer ce que le respect pour lui-même défend ou commande? (*Non! non! — Très-bien! sur tous les bancs.*)

Messieurs, je m'arrête. L'heure avancée m'empêche de rentrer dans la discussion politique, où je serai sans doute rappelé demain. Mais, quant au fait personnel, j'ai répondu. Un seul mot encore. Je m'adresse au préopinant, dont l'élevation de cœur m'est assez connue, et je lui dis, et je dis à ceux qui me suspectent, pour la respectueuse réserve dans laquelle j'ai cru me maintenir devant la couronne :

Vous lisez aussi clairement que moi-même dans les motifs les plus secrets de ma conscience. Jugez-les! (*Très-bien! très-bien!*)

Je ne me suis pas rallié, car je ne me suis jamais séparé de mon pays; son drapeau sera toujours le mien; son pouvoir aura toujours mon respect et mes services. (*Adhésion unanime.*)

S'il se trouve sur quelques bancs de cette enceinte des hommes capables d'inculper, de flétrir de pareils actes et de pareils sentiments... (*Non! non!*), je me consolerais, Messieurs; il se trouvera toujours un pays pour les comprendre, et j'oserai dire pour les honorer! (*Vive adhésion.*)

XIX

SUR LA TRANSLATION

DES

RESTES MORTELS DE NAPOLÉON

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 26 mai 1840.

Le ministère du 1^{er} mars, né de la coalition qui n'avait pu lui donner une majorité, vivant d'expédients parlementaires, eut la bonne fortune de trouver une popularité facile en faisant appel à de glorieux mais dangereux souvenirs. M. de Lamartine, sans partager l'enthousiasme général si malencontreusement provoqué par le gouvernement lui-même, se plaça au point de vue de la justice de la postérité, et parla au nom des générations nouvelles étrangères à l'empire, qui cherchent la grandeur non dans la superstition d'un homme, mais dans le développement des institutions libérales. Il est inutile d'insister sur l'importance que ce discours acquiert des événements qui suivirent et sur l'opportunité d'un avertissement au pays, que le gouvernement de Juillet était incapable d'entendre, puisqu'il recherchait les faveurs de l'opinion dans les entraînements d'un fanatisme populaire, au lieu de les dominer par les actes d'une politique nationale.

MESSIEURS,

Je m'abstiendrai de répondre à l'honorable orateur ¹ qui quitte la tribune. Il n'y a jamais d'exagération dans les sen-

1. M. Gauguier.

timents et dans un dévouement personnel. Il vous a dit lui-même qu'il était un vieux soldat de l'époque impériale ; je respecte le sentiment de la reconnaissance que ses souvenirs lui inspirent. Quant à moi, étranger à l'époque impériale, je tâcherai d'exprimer ici avec impartialité les sentiments d'un citoyen, et cela avec le respect que nous commande la mémoire de l'homme dont nous avons l'honneur de parler, et avec le respect que je dois à mon pays et à la Chambre. (*Vive approbation.*)

Si je m'associe, comme Français, au pieux devoir de rendre une tombe dans la patrie à un des hommes qui ont fait le plus de bruit sur la terre, à un de ces hommes dont le nom, répété le plus loin dans les siècles, devient pour ainsi dire un des noms du pays lui-même, et dont la volonté se substitua pendant dix ans aux lois, aux volontés, au destin de son pays ; comme philosophe, comme homme qui a quelque pressentiment de la postérité dans les choses, j'ose l'avouer devant vous, devant cette Chambre, devant cette nation passionnée pour une mémoire, ce n'est pas sans un certain regret que je vois les restes de ce grand homme descendre trop tôt peut-être de ce rocher au milieu de l'Océan, où l'admiration et la pitié de l'univers allaient le chercher à travers le prestige de la distance et à travers l'abîme de ses malheurs. (*Mouvement.*)

M. ODILON BARROT. Je demande la parole. (*Sensation.*)

M. DE LAMARTINE. Que l'honorable orateur qui m'interrompt ne préjuge pas ma pensée ; elle est aussi nationale, aussi respectueuse, aussi rémunératrice que la sienne. Oui, à Dieu ne plaise, Messieurs, que j'accuse l'acte du gouvernement, conforme à un noble instinct du pays, ni la royale pensée qui rappelle de l'exil la dépouille du grand capitaine ! J'ai vu de mes yeux la tombe de Thémistocle ; on le rappela aussi de l'exil pour le faire reposer au bord de la mer, en face de Salamine : j'en ai béni le génie d'Athènes (*Mouvement*), comme la postérité bénira un jour le génie de la France en présence du monument que vous allez voter ;

mais je n'aurais pas considéré comme un malheur pour la mémoire de Napoléon que sa destinée l'eût laissé quelque temps encore sous le saule de Sainte-Hélène.

Les anciens laissaient écouler quelque temps entre la mort des héros et le jugement de la postérité. Les arrêts de l'histoire, quand ils sont plus impartiaux, sont plus sûrs d'être irrévocables. Peut-être, sous bien des rapports, cette cendre n'était-elle pas assez froide encore pour qu'on y touchât. La justice gagne à ces temporisations; la gloire et la reconnaissance publique n'y perdent rien; mais le jour, je le reconnais, où l'on offrait à la France de lui rendre cette tombe, elle ne pouvait que se lever tout entière pour la recevoir et la recueillir sous un patriotique monument. (*Bravos presque universels.*)

Recevons-la donc avec recueillement, mais sans fanatisme; et qu'au milieu de ce concert d'admiration, où l'on n'entend que la voix de l'apothéose, on laisse entendre aussi au peuple la voix de la raison publique. Une nation comme la nôtre ne peut pas séparer sa reconnaissance de son bon sens. Ne soyons pas plus fiers de notre génie que de nos droits! (*Très-bien!*)

Je vais faire un aveu pénible, qu'il retombe tout entier sur moi. J'en accepte l'impopularité d'un jour. (*Sensation.*) Quoique admirateur de ce grand homme, je n'ai pas un enthousiasme sans souvenir et sans prévoyance. Je ne me prosterne pas devant cette mémoire; je ne suis pas de cette religion napoléonienne, de ce culte de la force que l'on veut depuis quelque temps substituer dans l'esprit de la nation à la religion sérieuse de la liberté. Je ne crois pas qu'il soit bon de défier ainsi sans cesse la guerre, de surexciter ces bouillonnements déjà trop impétueux du sang français, qu'on nous représente comme impatient de couler après une trêve de vingt-cinq ans, comme si la paix, qui est le bonheur et la gloire du monde, pouvait être la honte des nations. J'ai bien vu un philosophe défier aussi la gloire et diviniser ce fléau de Dieu. Je n'ai fait qu'en rire.

Dans la bouche d'un philosophe, ces paradoxes brillants n'ont aucun danger; ce n'est qu'un sophisme. Dans la bouche d'un homme d'État, cela prend un autre caractère. Les sophismes des gouvernements deviennent bientôt les crimes ou les malheurs des nations! Prenez garde de donner une pareille épée pour jouet à un pareil peuple! (*Profonde sensation. — Très-bien! très-bien!*)

Mais si je ne suis pas enthousiaste, je ne veux pas être hypocrite non plus; je ne veux pas feindre un culte que je ne me sens pas dans le cœur, encore moins dans l'intelligence.

J'ai passé ma jeunesse à admirer et à maudire quelquefois ce gouvernement. Je lui dois beaucoup cependant; je lui dois le sentiment, l'amour, la passion de la liberté, par ce sentiment de la compression publique qui pesait alors sur toutes les poitrines, et que son nom seul me fait encore ressentir. Oui, j'ai compris pour la première fois ce que valaient la pensée et la parole libres en vivant sous ce régime de silence et de volonté unique dont les hommes d'aujourd'hui ne voient que l'éclat, mais dont le peuple et nous, nous sentions la pesanteur.

VOIX NOMBREUSES. C'est vrai! c'est vrai!

M. DE LAMARTINE. Et c'est ce qui explique comment un autre gouvernement fut accueilli par les hommes de mon âge. Bonaparte et la gloire d'un côté; la liberté et les institutions de l'autre. Nous fîmes comme nos pères: nous embrassâmes la liberté. (*Mouvement.*)

Je le sens, ce n'est ni le moment ni l'heure de juger l'homme qui tombait alors; le jugement lent et silencieux de l'histoire n'appartient pas à la tribune, toujours palpitante des passions du moment; il conviendrait moins encore à cette pompe funèbre et nationale que vous préparez. Il n'y faut que des hommages et des respects. J'y apporte volontiers moi-même ma pierre à mon tour. Le torrent de la gloire de cet homme, confondue avec la gloire du pays, entraîne sans peine ces ressentiments

de la mémoire et ces reproches de la conscience publique.

Qui ne pardonnerait pas à une destinée tombée de si haut ? Qui ne pardonnerait même à des fautes qui ont agrandi le nom de la France ? (*Nouvelles acclamations.*)

Cependant, Messieurs, nous qui prenons la liberté au sérieux, mettons de la mesure dans nos démonstrations ; ne séduisons pas tant l'opinion d'un peuple qui comprend bien mieux ce qui l'éblouit que ce qui le sert. (*Marques d'assentiment répétées.*) Gardons-nous de lui faire prendre en mépris ces institutions moins éclatantes, mais mille fois plus populaires, sous lesquelles nous vivons, et pour lesquelles nos pères sont morts après avoir tant combattu. (*Bravos!*) N'effaçons pas tant, n'amoindrissons pas tant, n'inclinons pas tant notre monarchie de raison, notre monarchie nouvelle, représentative, pacifique ; elle finirait par disparaître aux yeux du peuple. (*Mouvement d'adhésion.*)

Les ministres nous assurent que le trône ne se rapetissera pas devant un pareil tombeau ; que ces ovations, que ces cortèges, que ces couronnements posthumes de ce qu'ils appellent une *légitimité* (*Sensation*) ; que ce grand mouvement donné par l'impulsion même du gouvernement au sentiment des masses, que cet ébranlement de toutes les imaginations du peuple, que ces spectacles prolongés et attendrissants, ces récits, ces publications populaires, ces éditions à cent millions d'exemplaires des idées et des sympathies napoléoniennes, ces bills d'indemnité donnés au despotisme heureux, ces adorations du succès, tout cela n'a aucun danger pour l'avenir de la monarchie représentative. (*Longue interruption.*)

Pour le gouvernement, je veux bien le croire ; pour l'esprit public, je n'ai pas la même sécurité. Oui, j'ai peur, je l'avoue, qu'on ne fasse trop dire ou penser au peuple : « Voyez, au bout du compte, il n'y a de populaire que la gloire, il n'y a de moralité que dans le succès ; soyez grand, et faites tout ce que vous voudrez ; gagnez des batailles,

et faites-vous un jouet des institutions de votre pays ! » Est-ce là qu'on veut en venir ? est-ce ainsi qu'on apprend à une nation à apprécier ses droits ? (*Nouveau mouvement.*)

Si ce grand général eut été un grand homme complet, un citoyen irréprochable, s'il eût été le Washington de l'Europe ; si, après avoir défendu le territoire, intimidé la contre-révolution au dehors, il avait réglé, modéré, organisé les institutions libérales et l'avènement de la démocratie en France ; si, au lieu de disperser les pouvoirs représentatifs, il les avait appuyés de la force militaire et soutenus de sa considération ; si, au lieu de se faire la réaction vivante du passé ; si, au lieu d'abuser de l'anarchie, de profiter du désenchantement momentané de l'esprit public, il l'avait relevé, il s'était fait le tuteur du progrès social, la providence du peuple ; si, après avoir mis en mouvement les ressorts d'un gouvernement unitaire et tempéré, il s'était effacé lui-même comme Solon ou comme le législateur de l'Amérique ; s'il s'était retiré dans son désintéressement et dans sa gloire pour laisser toute sa place à la liberté, qui sait si tous ces hommages d'une foule qui adore surtout ce qui l'écrase lui seraient rendus ? Qui sait s'il ne dormirait pas plus tranquille et peut-être plus négligé dans son tombeau ? (*Mouvement et interruption à gauche.*)

UNE VOIX. Vous offensez le pays !

M. DE LAMARTINE. Non, Monsieur ; je ne fais que raconter l'esprit humain.

Eh, mon Dieu ! ce n'est pas là une si étrange supposition. Vous êtes comme moi, des hommes nourris des idées de 89, formés de la substance de ces idées de régénération libérale, écloses à la fin du dernier siècle, réapparues en 1814, inaugurées plus puissamment en 1830 par vos propres mains ; eh bien ! voyez ce que vous faites : Mirabeau, le prophète de ces idées, le génie créateur et le moteur de la monarchie constitutionnelle, l'homme dont chacune des paroles donnait une impulsion irrésistible aux vérités de ce

nouvel évangile politique des peuples, où est-il ? Il repose dans je ne sais quel caveau d'un monument profane qui a servi deux fois de chemin à l'égout. (*Profonde sensation.*)

Barnave, Bailly le martyr, dorment inconnus avec les restes du tombeau révolutionnaire. (*Vive émotion.*)

Lafayette lui-même, Lafayette qui communiqua à son pays la première contagion de l'indépendance d'Amérique, Lafayette qui porta sans fléchir le poids du jour pendant quarante ans (*Bravos à gauche*), oui, pendant quarante ans de travaux, de patience, de cachot, d'exil, de persécutions, de la persécution même de l'oubli, qui ne voulut pas, lui non plus, s'incliner devant ce météore du despotisme, Lafayette qui vous rapporta, en 1830, l'idée de 89 aussi jeune, aussi intacte, aussi désintéressée, aussi inébranlable qu'il l'avait puisée dans l'âme de son ami Washington (*Bravos prolongés*), Lafayette repose sous l'humble croix d'une sépulture de famille ; et l'homme du 18 brumaire, l'homme à qui la France dut tout, excepté la liberté, la révolution triomphante va le chercher au delà des mers pour lui faire une tombe impériale ! La révolution triomphante se demande si elle a sur la terre de France quelque monument assez grand, assez saint, assez national pour le contenir ! (*Profonde et universelle sensation. — Interruption et bravos.*)

Laissez-moi tout dire ; vous l'avez voulu ainsi.

C'est bien. Messieurs ; je ne m'y oppose pas, j'y applaudis, mais faites attention à ces encouragements au génie à tout prix. Je les redoute pour notre avenir. Je n'aime pas ces hommes qui ont une foi et un symbole opposés ; non, je n'aime pas ces hommes qui ont pour doctrine officielle la liberté, la légalité, le progrès, et qui prennent pour symbole un sabre et le despotisme. Oui, je l'avoue, je ne m'explique pas cela.

Je ne me fie pas à ces contradictions. J'ai peur que cette énigme n'ait un jour son mot. (*Nouvelle et longue sensation.*)

Mais je reviens au sujet qui nous occupe, et je le résous en deux mots : Où placerons-nous ce grand tombeau ?

La commission et le gouvernement proposent de le placer aux Invalides. Quelques voix disent sous la colonne de la place Vendôme, sous la colonne de Juillet ; ceux-là à la Madeleine, ceux-ci à Saint-Denis ; d'autres au Panthéon. Je trouve des empêchements sérieux à tous ces emplacements.

Aux Invalides ? Cela n'est pas définitif. Cela pourrait bien n'être qu'une magnifique station, un entrepôt funèbre où une opinion plus passionnée irait un jour le reprendre pour le porter je ne sais où. (*Sensation.*) La terre sera encore une fois remuée sous ce cercueil. Il ne faut pas réserver ce jour à nos enfants. Il faut que le tombeau que vous lui donnerez soit en effet son dernier tombeau. Non, celui-là ne sera pas son dernier tombeau ; ses fanatiques vous le disent d'avance. Il est légitime ; ils lui veulent une tombe royale, une tombe unique. Placer leur empereur parmi les soldats, c'est beau pour le guerrier, c'est trop peu pour le souverain ; peu s'en faut qu'ils ne voient une déchéance du trône dans le choix du sépulcre. (*Agitation en sens divers.*)

Sous la colonne de la place Vendôme ? Cela ne se peut pas. Tous les hommes d'ordre sont d'accord. Ce serait un rassemblement en permanence ; ce serait une tribune debout pour toutes les séditions ; la robe de César toujours étalée devant la ville. (*Très-bien ! très-bien !*)

A la Madeleine ? C'est trop près de la foule, trop près du bruit, trop sur la route du peuple. La porte en serait sans cesse assiégée. L'admiration pousserait sans cesse les passants à y entrer ; le fanatisme et le tumulte pourraient en sortir et se répandre sur nos boulevards.

Au Panthéon ? Je l'ai dit tout à l'heure, c'est une tombe trop banale et trop profane ; c'est trop près des mânes de ces hommes que je ne veux pas honorer. (*Très-bien !*)

A Saint-Denis ? C'est le sépulcre des rois, la tombe des

dynasties. Il l'avait préparé pour la sienne ; il y serait une dynastie à lui seul ; il y brillerait par son isolement même. Il a conquis ce monument en osant le restaurer et lui rendre ses royales poussières. Je voterais plus volontiers pour Saint-Denis ; mais un scrupule m'arrête : il est des rapprochements que l'histoire et les pierres même doivent éviter. (*Très-bien ! très-bien ! — Chuchotements.*)

A l'arc de triomphe de l'Étoile ? C'est trop païen. La mort est sainte, et son asile doit être religieux. Et puis y songez-vous ! Si l'avenir, comme nous devons l'espérer, nous réserve de nouveaux triomphes, quel triomphateur, quel général oserait jamais y passer ? (*Approbatton générale.*) Ce serait interdire l'arc de triomphe ; ce serait fermer cette porte de la gloire nationale qui doit rester ouverte sur vos futures destinées ! (*Vives acclamations. L'orateur est obligé de s'interrompre.*)

Enfin, à la colonne de la Bastille ? sous le monument de juillet ? Mais quel rapport possible entre ce monument et Napoléon ? Qu'y a-t-il de commun entre ce 18 brumaire du peuple et le 18 brumaire d'un soldat ambitieux ? Juillet s'est armé pour protéger la liberté et inaugurer la monarchie constitutionnelle d'une famille, d'une dynastie opposée à la sienne. Que ferait-il là ? La liberté et lui pourraient-ils se regarder sans ironie ? Votre monarchie constitutionnelle et lui pourraient-ils se regarder sans trembler ? (*Mouvement.*)

Non, après Saint-Denis, après le Panthéon purifié et rendu au culte, je ne verrais qu'une place convenable ; ce serait un emplacement où il serait seul, comme au Champ-de-Mars, et où sa statue et son génie passeraient encore les revues de nos soldats au départ et au retour.

Mais soit que vous adoptiez cette idée, soit que vous choisissiez Saint-Denis, ou le Panthéon, ou les Invalides, souvenez-vous d'inscrire sur ce monument, où il doit être à la fois soldat, consul, législateur, empereur ; souvenez-vous d'y écrire la seule inscription qui réponde à la fois

à votre enthousiasme et à votre prudence, la seule inscription qui soit faite pour cet homme unique et pour l'époque difficile où vous vivez : A NAPOLÉON... SEUL. (*Profonde sensation.*)

Ces trois mots, en attestant que ce génie militaire n'eut rien d'égal, attesteront en même temps à la France, à l'Europe, au monde que si cette généreuse nation sait honorer ses grands hommes, elle sait aussi les juger, elle sait séparer en eux leurs fautes et leurs services (*Très-bien ! très-bien !*), elle sait les séparer même de leur race et de ceux qui menaceraient la liberté en leur nom (*Vive sensation*), et qu'en élevant ce monument, et en y recueillant nationalement cette grande mémoire, elle ne veut pas susciter de cette cendre ni la guerre, ni la tyrannie, ni des légitimités, ni des prétendants, ni même des imitateurs.

Je vote pour les 2 millions demandés par la commission. (*Très-bien ! très-bien !*)

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
 GENERAL DE BIBLIOTECAS

SUR

LES FORTIFICATIONS DE PARIS

(PREMIER DISCOURS)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 21 janvier 1841.

La question des fortifications de Paris avait été résolue d'avance par le ministère du 1^{er} mars. Le gouvernement, profitant des bruits de guerre pour revenir sur un projet de vieille date, contre lequel l'opinion publique s'était énergiquement prononcée en 1833 et en 1834, avait ouvert provisoirement un crédit de cent millions, par ordonnance royale, en l'absence des Chambres. Les vives répugnances que ce projet avait autrefois provoquées se trouvaient, en 1840, neutralisées en partie par le désir de protéger la capitale contre les agressions de l'étranger. Pour beaucoup de patriotes, les fortifications étaient une réponse à la coalition des puissances; d'autre part des arrière-pensées de gouvernement despotique et des rêves de révolution réunissaient, des factions les plus opposées, les partisans de la monarchie à outrance et les anarchistes décidés à faire appel à la force. M. de Lamartine demanda la parole contre le projet de loi, déclarant que les fortifications de Paris, inutiles contre

l'étranger, pouvaient être une arme dans la main des partis, mais qu'elles seraient une atteinte permanente à la liberté de la représentation nationale et à l'inviolabilité de la Constitution.

MESSIEURS,

Je n'ai jamais abordé la tribune avec plus de regret; car je viens combattre, dans M. de Chasseloup, un ami politique. Je le remercie des paroles bienveillantes par lesquelles il m'a interpellé tout à l'heure, et j'y répondrai.

Je n'ai jamais abordé la tribune avec plus de timidité et d'hésitation; car je viens combattre la majorité, ou du moins un projet conçu sous le coup du patriotisme le plus légitime, et qui semble avoir jusqu'ici une certaine faveur de la majorité. Ce qui me rassure, ce qui m'encourage, ce qui me soutient dans la tâche si difficile que je me suis imposée à moi-même, c'est que la majorité me permette de le lui dire, qu'elle s'est quelquefois trompée. (*Mouvement.*)

Oui, quelquefois, par les motifs les plus respectables et les plus consciencieux, elle a pu regretter, après un intervalle de quelques mois de réflexions, de quelques années, des votes sortis sous l'empire du même patriotisme, et, le dirai-je, des mêmes préventions.

Si je le lui rappelle dès le début de ce discours, ce n'est pas certes pour la blesser en l'aliénant au moment où je voudrais à tout prix conquérir à moi, à ma cause, sa justice, son attention, sinon sa faveur. C'est seulement pour attirer son indulgence en faveur d'un homme bien incompetent, sans doute, mais qui a étudié jusqu'à la lassitude de l'esprit le sujet profond et délicat qu'il vient traiter en ce moment devant elle. (*Très-bien!*)

J'ai dit incompetent, Messieurs, je m'explique; car si je ne suis pas de ces hommes qui croient avoir fait tout ce qu'ils ont pu, et qui, pour s'être couchés quelquefois sur

des cartes militaires dans leur cabinet, s'imaginent avoir dormi dans tous les bivacs de nos grandes guerres ; si je sais reconnaître aux généraux consommés, aux officiers distingués, comme celui que nous venons d'entendre, le droit qu'ils ont acquis au prix de leur sang de parler des choses de la guerre ; cependant, je le déclare hautement, je ne m'incline devant l'autorité de personne. La question n'est pas purement militaire, comme M. de Chasseloup-Laubat a voulu la présenter : elle est nationale, patriotique, politique aussi, et, sous tous ces rapports, j'accepte, je revendique pour moi courageusement, entièrement, la responsabilité sérieuse, terrible peut-être, qui s'attachera dans l'avenir à ceux qui, en se trompant en pareille matière, auraient trompé et peut-être compromis leur pays. (*Mouvement.*)

Que l'honorable M. de Chasseloup-Laubat me permette de lui dire que je ne l'imiterai pas ; je ne ferai pas de plan de campagne. Il est trop aisé, mais trop peu solide de bâtir sur des hypothèses. Vous pouvez faire vingt plans de campagne dans lesquels, en groupant les événements, les armées, les fortifications, les hommes, vous aurez sans cesse raison. Moi aussi je pourrai vous apporter de mon côté vingt autres plans de campagne dans lesquels, en groupant toutes ces choses différemment, je vous prouverai, je vous démontrerai jusqu'à évidence contraire que les fortifications de Paris, loin d'être un gage de sécurité pour la patrie, sont un danger de plus pour elle. Qu'aurons-nous prouvé ainsi ? Rien du tout, si ce n'est que nous sommes l'un et l'autre des hommes d'imagination qui nous battons plus ou moins bien avec des conjectures. (*On rit.*) Mais ce n'est pas avec des conjectures, c'est avec des réalités sérieuses, avec l'histoire, avec le caractère national, avec les faits sérieusement étudiés, profondément compris qu'il faut ici nous combattre. Je laisse donc dès le début de ce discours l'honorable préopinant, et je m'adresse au rapport. (*Très-bien!*)

Je rentre dans l'ordre de discussion, que je m'étais préparé à moi-même, la discussion du rapport.

Vous dites : Où est la force défensive de la France ? et vous vous répondez : Elle n'est pas dans la nature, dans la géographie, dans la politique, qui ont trop découvert la capitale du côté du Nord.

Vous prétendez qu'il faut suppléer à cette insuffisance de la constitution géographique de la France par une fortification artificielle de ce grand centre, de cette grande tête de notre pays, de sa capitale, dans laquelle se résume quelquefois la vie ou la mort de la nation tout entière.

Eh bien ! je me pose la même question que vous, et je me demande où est non-seulement la force défensive de la France, mais encore la force offensive, la grande force, la vitalité même de la nation ?

Je réponds par un grand mot, par la dernière parole royale qui tomba de la bouche de Louis XIV, au moment où il luttait avec sa fortune chancelante, plus grand que quand il était soulevé par ses succès. Que dit-il au maréchal de Villars, partant pour sauver le pays et le trône ? Écoutez ces mots, Messieurs :

« Partez, Monsieur le maréchal, quittez Paris, allez livrer bataille ; et si vous êtes vaincu, je parcourrai ma capitale, votre lettre à la main ; j'entraînerai mon peuple, et nous irons ensemble vaincre ou succomber sous les ruines de la monarchie ! » (*Mouvement.*)

Voilà le cri de la nature qui sort de la bouche de ce grand roi, voilà la révélation véritable de cet esprit national. (*Nouveau mouvement.*) Je dis, Messieurs, que c'est là, selon moi et selon l'histoire, le cri de la nature échappant à la nation par la bouche de son roi ; que c'est là la révélation de cet instinct, de cette âme du peuple qui dit à la nation française : On ne se sauve pas derrière des fossés, des bastions, des murailles ; on se sauve au soleil, sur un champ de bataille, le plus loin possible de sa capitale, le plus loin possible de ses foyers, de sa femme, de ses enfants, de tout

ce qui affaiblit les résolutions, de tout ce qui peut énerver le courage. (*Très-bien!*)

La force de la France! elle n'est pas dans les murailles de Paris, la force est dans son peuple, dans son soldat. Oui, c'est la nature, c'est le caractère de son peuple, c'est le génie ardent, spontané de ce soldat, le premier du monde, je ne dis pas pour la valeur (tout le monde en a, et quand vous parcouriez vos champs de bataille, après vos grandes journées, vous trouviez les Russes, les Anglais, les Prussiens couchés par file et frappés par devant comme vous!) mais le premier du monde par l'intelligence, l'élan, le mouvement, l'action! Oui, le soldat français, on l'avoue partout, est le premier par l'élan, le mouvement, l'improvisation de la mêlée, c'est l'action elle-même; c'est le mouvement facile, rapide, instantané, communicatif, qui se multiplie par l'élan des individus et des corps, et qui, grâce à la soudaineté du sentiment individuel ou collectif, grâce à l'électricité de l'intelligence répandue à la fois dans tous et dans chacun, fait deux choses, deux choses immenses, deux choses avouées en des termes devenus proverbes par les deux plus grands généraux que la France ait eu à combattre, Souwarow et lord Wellington: l'armée française est l'armée qui marche le mieux, et le soldat français est le premier soldat de l'univers, sur un champ de bataille et tant qu'il marche en avant. Voilà les deux qualités que l'univers entier lui reconnaît. Il n'aime pas à attendre le coup, il le devance: le mouvement l'enflamme, la patience l'humilie et lui semble de la lâcheté. Il faut nous prendre comme Dieu nous a faits; on ne change pas la nature, on s'en sert quand on est homme d'État. Eh! avons-nous tant à nous plaindre d'un caractère qui a ses dangers, mais qui nous a faits si grands dans la guerre?

Eh bien! ces caractères de l'armée et du pays, ils sont méconnus, je dirai même trahis par la nature du projet qu'on apporte ici à votre sanction. Les ennemis vous

reconnaissent-ils à ces mesures qu'on impose à une nation dont la force a toujours été dans l'expansion, jamais dans la concentration qu'on lui propose, dans une offensive redoutable, jamais dans cette défensive timide dont on lui apporte ici les bases, bonnes pour des Allemands, peut-être, peuple patient; détestables pour nous, peuple d'enthousiasme! (*Très-bien!*)

Si cela n'est pas vrai en caractère national, cela n'est pas vrai non plus en stratégie. Et s'il n'en était pas ainsi, Paris, qui a traversé tant d'époques de guerre depuis cent cinquante ans, ne serait-il pas fortifié? S'il ne l'a pas été, c'est qu'il ne devait pas l'être. Sachez-le, Messieurs, il y a quelque chose d'infailible, de prophétique, dans l'intérêt des grands peuples. On ne leur invente pas leur salut, ils le trouvent tout seuls; et si Paris est sans murailles, c'est que la France a plus de prudence que ceux qui veulent être prudents pour elle!

M. de Chasseloup-Laubat et la commission nous parlent stratégie, science militaire, mais comme on en eût parlé il y a deux cents ans. Ont-ils donc oublié que trois choses ont changé la guerre moderne?

Oui, trois choses immenses qui semblent avoir échappé à la commission. Sans parler de l'invention de l'artillerie, sans parler de ces machines de guerre qui ont multiplié cent fois sa force, de ces bombes, de ces canons à la Paixhans qu'on charge avec *cent kilogrammes de poudre*. (*Rire général. — M. Paixhans fait des signes négatifs.*)

Je prie la Chambre d'être assez bienveillante pour ne pas attribuer à un *lapsus lingue* un sens que la prononciation qui m'a échappé ne pouvait pas avoir. C'est de M. Paixhans lui-même, mon savant ami, que je tiens sur ces nouveaux instruments de guerre les renseignements que j'apporte ici. J'ai assez écouté ce que m'a dit l'honorable général à ce sujet pour savoir qu'on ne les charge pas avec la quantité de poudre qui a fait sourire la Chambre.

Je dis que ces nouvelles machines de guerre qui ont centuplé la mort, qui se chargent avec *cing kilogrammes* de poudre et qui lancent jusqu'à huit cents projectiles à la fois, qui portent jusqu'à 3500 mètres et même jusqu'à 4000 mètres, comme cela a eu lieu au siège d'Anvers ; je dis que cela a profondément altéré le système de guerre et l'importance des capitales.

Mais plus que tout, Messieurs, il y a trois faits : la tactique changée par le grand Frédéric, la révolution française qui a mis les principes et les trônes en jeu ; Napoléon, enfin, qui, en faisant rétrograder la guerre défensive jusqu'aux guerres de conquête, jusqu'aux proportions des grandes invasions des barbares, a appris aux nations à se lever tout entières pour leur défense, puisque des générations tout entières se levaient pour les envahir.

Oui, Frédéric a mis les manœuvres, les mouvements stratégiques des troupes, la mobilité intelligente des armées, les forces vives des nations au-dessus des forces mortes qui sont les places fortes. Il a senti que les murs et les remparts ne défendaient que là où ils étaient, que les armées bien remuées défendaient partout. Et n'a-t-il pas eu mille fois raison ? N'est-ce pas pour cela qu'il est le génie de la guerre moderne ? Qu'est-ce que des murs ? Des embarras à garder souvent. Les armées sont des murs qui marchent, des murs intelligents, des murs de feu et d'âme qui se déplacent, qui avancent, qui couvrent où il faut couvrir, qui reculent où il faut reculer, et qui défendent la nation partout. (*Très-bien ! — Mouvement.*)

La révolution française a mis les principes, les nationalités, les trônes au nombre de ses machines de guerre, et c'est pour cela qu'elle a triomphé même des généraux de l'école de Frédéric. Enfin Napoléon a mis en mouvement les masses. Et c'est pour cela qu'il a conquis le monde, et c'est pour cela aussi qu'il l'a perdu !

A dater de lui, il n'y a plus que les grandes armées. Le monde se perd ou se gagne désormais à jour dit sur un

champ de bataille grand comme une province, peuplé comme une nation. Quand la victoire a décidé entre deux masses pareilles, où la nation a résumé toutes ses finances, tous ses armements, tous ses soldats, tous ses canons, tous ses généraux, tout son enthousiasme, que signifient les débris ? Tout est dit. Une nation n'a pas deux âmes, n'a pas deux peuples de soldats. Le sort a prononcé ; il n'y a pas à y revenir. Soyons de bonne foi : avec le système des guerres de l'empire, la destinée s'explique d'un seul coup ; la destinée n'a pas de lendemain. Moscou brûle, et on recule jusqu'à Leipsick ; Leipsick succombe, et on recule jusqu'à Paris ; Waterloo manque, et sur quoi recule-t-on ? Jusqu'à Sainte-Hélène ! jusqu'à ce tombeau qui vous a rendu votre idole, et qui devrait au moins vous rendre ses leçons ! (*Mouvement prolongé.*)

Messieurs, les partisans du système de fortification n'ayant pas réfléchi suffisamment aux grandes leçons que l'histoire et la théorie des guerres modernes devaient nous donner, se sont rejetés, pour nous convaincre, sur des autorités dont ils ont prétendu écraser l'esprit d'opposition dans cette question.

Ce n'est pas moi, Messieurs, qui serai jamais le profanateur irrespectueux des grandes renommées dont mon pays s'honore. Je sais rendre à Vauban toute la justice, tout le respect qu'un si grand nom mérite. Cependant il n'y a pas de nom assez grand pour que je lui permette d'être le symbole d'une erreur qu'on apporterait à mon pays.

Je demanderai aux honorables membres de la commission, aux hommes qui ont rajeuni le système de Vauban, s'ils ont lu avec une attention suffisante, non pas ces fragments apocryphes, mais le mémoire original de Vauban lui-même.

Voici ce qui s'y trouve, et ce que je prie la Chambre d'écouter avec attention.

Vauban commence par dire. (écoutez bien ceci, et Paris

n'avait alors que 200 000 âmes) que la grande multitude que le siège de Paris y amènerait et la foule qui s'y jetterait, en cas de blocus, pourraient donner peut-être quelque inquiétude à la monarchie dans un autre pays, mais que l'admirable nature, que la douceur pacifique du peuple de Paris lui enlevait toute inquiétude à cet égard, qu'il était trop attaché à ses rois (*Rire général*), et qu'il l'a témoigné dans trop de circonstances pour qu'il ait à se préoccuper de ce côté de la question. (*Mouvement.*)

Il va plus loin, Messieurs, et il ajoute qu'il ne se préoccuperait non plus, en aucune façon, des différents esprits qui pourraient travailler une telle multitude, des intelligences qu'ils pourraient avoir avec l'ennemi; qu'avec un peuple tel que celui de Paris, tout cela est surabondant. Et, enfin, écoutez ceci : il comprend un projet si gigantesque, et si fabuleusement colossal, que voici ses propres expressions : Le roi fera une ordonnance par laquelle il sera enjoint à toutes les populations de 60 lieues de rayon hors de Paris, et plus, de venir s'enfermer dans la capitale, moyennant que chacun y apportera des vivres pour un an (*On rit*), et les ménagera prudemment. (*Nouveaux rires.*)

Et, de peur que ces précautions ne soient pas encore suffisantes, il ajoute : Le gouvernement aura soin surtout de s'approvisionner d'une immense quantité de troupeaux, sans se préoccuper de la manière dont on nourrira ces troupeaux; mais surtout il se prémunira d'une immense quantité d'orge et de houblon, car le peuple de Paris aime beaucoup la bière. (*Hilarité générale.*)

Voilà ce que Vauban lui-même appelait ses rêveries, et ce que, certes, il ne nous est plus permis d'appeler aujourd'hui d'un autre nom. Voilà ce testament qu'il faut accepter ! C'est l'enfance, la seconde enfance d'un homme de génie !

Mais, Messieurs, on s'abrite sous une autorité plus respectable, c'est celle de cet homme sous qui tout doit s'incliner aujourd'hui, de Napoléon; de cet homme qui

eut quinze ans l'Europe sous ses pieds, la France dans sa main, et qui n'y remua pas une pierre.

UN MEMBRE. Qui eut la France dans ses mains pour tenir le monde sous ses pieds.

M. DE LAMARTINE. La Chambre veut-elle me permettre de discuter, avec le respect que je lui dois et que je lui porte, l'autorité du grand homme que je viens de nommer? (*Oui! oui!*)

Eh bien! à quelle époque Napoléon parla-t-il de la fortification de Paris? à quelle époque dicta-t-il les passages de ses mémoires auxquels vous faites allusion?

Messieurs, en fait de pensées sérieuses des grands hommes, je crois à ce qu'ils font et pas du tout à ce qu'ils disent après l'événement. J'en crois aux grands hommes dans la plénitude de leurs facultés et de leur vie, et pas du tout dans la décadence de leur génie ou de leur fortune, et quand ils cherchent, dans des plans qu'ils affectent d'avoir cachés et qu'ils n'ont jamais eus, des excuses rétrospectives à leurs fautes, à leurs désastres. Napoléon n'a pas dit un mot à Sainte-Hélène qui ne soit le contre-pied de ce qu'il a fait en France. (*Assentiment sur beaucoup de bancs.*)

A Sainte-Hélène, permettez-moi une locution vulgaire, il parlait par la fenêtre; il parlait pour être entendu de l'Europe, il parlait pour être entendu spécialement ici du parti qu'il croyait avoir laissé en France; il jetait ses excuses pour sa mémoire.

Mais, Messieurs, on ne trompe pas le temps; le temps n'en croit qu'aux faits, aux actes des grands hommes, et le temps n'est ni flatteur ni séide. Eh bien! le temps ne l'a pas cru. Il en fut toujours de même, Messieurs. Que n'avez-vous entendu (je le relisais il y a peu de jours dans *Tite-Live*) un autre grand homme placé dans les mêmes circonstances, se cherchant des justifications où il pouvait!

Ah! que n'entendiez-vous Annibal s'excusant, vieux et exilé, des torts de sa fortune en Italie! Lui aussi prouvait à son hôte que, s'il avait fait ceci ou cela, Rome eût été

anéantie sous sa haine. Mais Capoue était là, mais ses sept dernières années de campagnes indécises et incohérentes expliquaient mieux que lui ses revers ; ses amis et ses hôtes pouvaient faire semblant de le croire, la postérité n'en a cru que l'événement, et Carthage conquise est restée contre ses paroles, comme Moscou et Waterloo contre les rêves de Napoléon ! (*Mouvements divers.*)

Non, quoi qu'en dise le préopinant, non, jamais Napoléon n'a pensé, en France, un mot de ce qu'on lui fait dire à Sainte-Hélène. Jamais Napoléon n'a regretté un jour d'avoir négligé de fortifier Paris, excepté le jour où toutes les fortifications du monde ne lui auraient pas rendu l'univers et n'auraient pas ajouté une heure à sa fortune. C'est le jour où, voulant revenir sur Paris avec 45 000 hommes, dernier et fidèle débris de ce million d'hommes que son ambition avait dévoré, il ne trouva plus d'empire, mais une nation anéantie, mais un sénat révolté, mais le monde entier las de sa tyrannie universelle, qui lui envoyaient sa déchéance, et par qui ? par la main même de ses plus énergiques lieutenants. Avez-vous oublié de la bouche de qui tomba le mot d'abdication ? De la bouche du brave des braves, de l'infortuné maréchal Ney ! (*Mouvement prolongé.*)

La vérité, c'est qu'il n'y a rien à conclure, ni pour ni contre les fortifications de Paris, de ces événements de 1814 et de 1815. Rien à conclure surtout contre la France ! Ce n'était pas la France qui était envahie alors, disons le mot, c'était l'empire napoléonien ! La France elle-même, la vraie France, la France nationale, qui se défendrait aujourd'hui tout entière sur chaque lettre de ses droits, sur chaque pouce de son sol (*Très-bien !*), la France tout entière conspirait l'abandon de l'homme qui l'avait épuisée jusqu'au sang ! Exténuée jusqu'à l'anéantissement passager de son patriotisme (je ne justifie pas, je raconte), qu'auraient fait les murs de Paris ? La lassitude, la trahison étaient dedans et dehors ; les murs de Paris n'auraient rien

sauvé ; ils auraient prolongé son agonie et nos désastres ; mais il serait tombé dans plus de sang. Voilà tout.

Et s'il l'eût voulu, en effet, qui l'eût empêché de l'entreprendre ?

Est-ce que de Moscou à Paris il n'y a pas eu dix-huit mois ? Est-ce que de Leipsick à Paris il n'y a pas eu dix mois ? Est-ce que des premiers désastres de la campagne de 1813 à la reddition de Paris il n'y a pas eu quatre, cinq et six mois encore ? Pourquoi, alors, Messieurs, cette pensée inspirée par la nécessité ?

Quand il partit pour Waterloo, qui put le détourner de fortifier Paris ? Quand il y revint, et que des débris de 40 000 hommes, de 30 000 hommes venaient presque aussi vite que lui se rallier sous la capitale et s'appuyer à l'armée intérieure de vos fédérés et de vos gardes nationales, pourquoi Paris ne se défendit-il pas ? Pourquoi n'improvisa-t-il pas de fortifications ? qui l'en empêcha ? D'abord son génie militaire. Il n'y pensa seulement pas ; et pendant les longs jours qu'il passa à l'Élysée-Bourbon, entouré de la partie impérialiste des peuples, pendant ces longs jours qu'il passa à hésiter cent fois entre la fuite et une victoire suprême, entre un nouvel attentat contre la représentation nationale et la Malmaison, il parla vingt fois de se remettre à la tête de ses troupes ; il écrivit même à la Chambre des représentants pour redemander l'empire huit jours seulement, et chasser l'ennemi. Mais était-ce de Paris, était-ce dans Paris ? était-ce d'après ces plans ridicules que vous lui prêtez aujourd'hui ? Jamais ; il parla d'aller faire une manœuvre hardie sur les flancs des Prussiens ; il parla d'aller délivrer Paris par une victoire, comme on délivre une nation, et non pas en s'enfermant lui et son armée dans une capitale affamée et bouillonnant de panique ou de factions. Et qui l'en empêcha ? Paris lui-même.

UN MEMBRE. Au contraire, il a travaillé pendant la durée des Cent jours à la fortification de Paris.

M. DE LAMARTINE. Je m'attendais, Messieurs, à la difficulté, pour l'orateur, de rétablir devant la Chambre et devant le pays le véritable sens de l'histoire de 1814 et de 1815 que l'esprit de parti a complètement dénaturé !

Je ne l'oublie pas, Messieurs, on a gagné une grande gageure contre la vérité dans le récit de cette époque, et, permettez-moi de vous le dire, l'histoire ne présentera pas cette époque comme on l'a travestie ; l'histoire ne prendra pas Napoléon tout glorieux, tout monumental qu'il est pour la France, comme double symbole de la nationalité et de la liberté française à cette époque !

L'histoire a une mesure plus juste que la vôtre ; elle mesure la carrière des grands hommes à leurs deux extrémités.

Que voit-elle aux extrémités de la carrière de cet homme, que vous voulez justifier en tout et pour tout ? A l'une des extrémités, elle voit une grande violation, je ne la juge pas, peut-être utile, peut-être nécessaire, de la liberté, de la constitution de son pays ; à l'autre extrémité, une double invasion du pays ; et entre ces deux extrémités, dix ans de gloire, d'organisation, de force : voilà l'homme tel que l'histoire le prendra, et non pas tel que le veut faire l'esprit de parti. (*Interruption.*) Laissez-moi ressaisir ma pensée. Je dis qu'en 1815, après Waterloo, Napoléon, dans ces huit journées terribles qu'il passa à l'Élysée-Bourbon, indécis entre la fuite et un second 18 brumaire, dans ces lettres qu'il écrivit aux représentants, Napoléon ne demanda pas que l'on improvisât les fortifications de Paris ; il supplia la Chambre des représentants... (*Interruption.*) Vous ne me laissez pas achever un récit ni un raisonnement ; comment ma conviction vous arrivera-t-elle ? (*Parlez ! parlez !*)

Je dis que dans ces lettres nombreuses qu'il écrivit à la Chambre des représentants il ne demanda pas que l'on improvisât des fortifications : que demanda-t-il à la Chambre ? Il lui demanda, il mendia, pour ainsi dire, huit

jours de règne encore ; il demanda qu'on lui remit l'armée. Pourquoi faire ? Pour sortir de Paris, pour aller faire une manœuvre décisive contre le flanc des Prussiens, et délivrer la capitale que l'on ne pouvait fortifier sur-le-champ.

UN MEMBRE. Il n'y avait pas autre chose à faire !

M. DE LAMARTINE. Voilà la vérité pour cette époque ; voilà la vérité que l'on a niée pour les besoins d'un système et d'un parti. (*Mouvement.*)

Messieurs, ne nous faisons pas d'illusion à nous-mêmes sur une chose si grave. Je vais dire la vérité tout entière. Si elle est dangereuse, si elle est pénible, si elle est redoutable à dire, que le danger, la douleur, la honte en retombent sur vous ; c'est vous qui m'y forcez. J'aime mieux baisser mon pays, faire plus, l'affliger, j'aime mieux l'humilier que de le tromper et de le perdre en le trompant comme vous !

Non, Paris fortifié ne sauverait ni l'armée ni la France. Non, vos remparts de 13 lieues, vos 2400 canons, vos 6 millions de mètres de terrassements de fossés d'escarpe, vos 14 forts armés chacun de 2500 combattants, vos 300 millions de constructions, vos 100 millions d'armements pour l'artillerie seule, vos millions incalculables d'approvisionnements et d'emmagasinages répartis sur un terrain de 4 lieues carrées, votre garnison de 30 ou de 60 000 hommes, votre garde nationale casematée et quittant chaque jour les bras de ses femmes et de ses enfants pour aller à la tranchée, rien de cela ne saurait sauver la France. L'honorable maréchal Soult vous a parlé tout à l'heure de ces fortifications, de cette force vivante, de cette force mobile que je demandais au commencement de cette discussion.

Mais si Paris vient à être séparé des départements, à perdre son moral, son empire, son unité, ses communications avec le pays, privé de cette force vive, mobile, que le maréchal Soult vient de demander pour lui à l'instant, cerné par une armée d'invasion ; si Paris privé de ses

recrutements, sans correspondance avec les provinces, bloqué, cerné, opprimé par les forces extérieures, et surtout par les forces perturbatrices qui sont en lui; dans une telle situation, je le dis avec douleur, avec regret, mais avec une triste conviction, ce n'est pas dans Paris que je voudrais voir concentrer la France. c'est Paris que je voudrais voir appuyer sur la France. Voilà le vrai système.

On dit : Mais si Paris tient seulement soixante jours, si nous pouvons avoir des vivres pour quarante, cinquante, soixante jours dans Paris; si, à l'aide de ces approvisionnements gigantesques, nous pouvons rassurer l'imagination des populations, nos armées pourraient impunément subir un ou deux revers sur la frontière, se rallier sur la capitale, s'y encadrer de nouveau, et la capitale sortirait sur l'ennemi, plus armée et plus invincible qu'auparavant.

Eh bien, que l'honorable M. de Chasseloup-Laubat me permette deux observations à cet égard.

Et d'abord soixante jours pour recréer une nouvelle organisation militaire tout entière...

M. LE MARQUIS DE CHASSELOUP-LAUBAT. Je n'ai pas dit cela, j'ai dit que pas plus de quinze à vingt jours l'ennemi...

VOIX NOMBREUSES. N'interrompez pas!

M. DE LAMARTINE. Eh bien, quinze à vingt jours, c'est encore plus fort.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT. Mais ce n'est pas cela. Il s'agit du séjour de l'ennemi sous les murs de Paris...

M. DE LAMARTINE. Vous l'entendez de sa bouche même, l'honorable préopinant n'attribue pas à la défense efficace de Paris plus de quinze à vingt jours.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT. Permettez! c'est une erreur. J'ai dit que l'ennemi ne pourrait pas rester sous les murs de Paris plus de quinze à vingt jours.

M. DE LAMARTINE. Alors, je réponds seulement au rapport.

Le rapport parle formellement de soixante jours, époque pour laquelle on pourrait approvisionner Paris, où nos forces battues sur la frontière, dispersées, viendraient se rallier sur Paris, s'y encadrer et en sortir pour de nouvelles victoires. Ici une simple observation.

Il s'agit, selon vous et selon le bon sens, d'une coalition, d'une guerre à mort, d'une guerre de principe; l'Europe contre la France. Il n'y a pas d'autre invasion possible jusqu'à Paris. S'il en était autrement, si une armée isolée d'une des puissances tentait une pareille marche après une victoire ou deux remportées sur notre armée du nord; si elle s'avancait sur Paris pendant que nos armées de l'est, du midi, de l'ouest subsisteraient, pendant que Paris serait libre de trois côtés, pendant que les quatre-vingts départements non envahis, que les membres de la France répondraient libres et tout armés aux pulsations du cœur national menacé, mais intact à Paris; toute armée qui se hasarderait à marcher sur nous serait perdue ou aurait tort, se ferait engouffrer dans le sol avant que sa tête touchât Paris! c'est donc là une chimère contre laquelle il ne faudrait pas remuer une pelletée de terre, et qui, à plus forte raison, ne vaut pas les 500 millions de capital national perdu que vous voulez enfouir dans vos fossés et sous vos bastions.

Il s'agit donc exclusivement, en fait, d'une guerre extrême, d'une de ces guerres de coalition où les armées se comptent par millions de baïonnettes, où l'Europe entière est le combattant, où la France entière est le champ de bataille. Eh bien! en ce cas (et c'est votre pensée, la seule qui mérite cette grande délibération de mon pays), ce n'est pas une guerre partielle qui peut inquiéter la France et la faire penser à fortifier sa capitale. Il s'agit d'une guerre générale où l'Europe entière combat contre la France, et où la France est en question.

Eh bien! il n'y a pas une de vos pensées, une de vos consciences qui ne dise tout bas avec moi, avant moi,

plus que moi peut-être, que, dans un pareil cas, si la France, qui aurait armé huit cent mille hommes, avait perdu une, deux, trois de ces grandes journées qui décident du moral des peuples; que, si des armées de ligne étaient vaincues, traversées, démembrées, démoralisées au point de ne plus présenter d'obstacle solide à l'invasion du territoire, dans un pareil dénûment de forces vives, dans un pareil abandon de la fortune, si les corps d'armée ennemis de trois et quatre cent mille hommes s'avançaient par des routes diverses sur Paris et venaient se donner le terrible rendez-vous de l'Europe et de la France sous ses murs, Paris ne sauverait pas la France, Paris ne se sauverait pas lui-même; ou que si Paris voulait en effet résister, quand la France aurait succombé, la France ne retrouverait pas Paris, mais un monceau de cendres et le cimetière de cinq ou six cent mille affamés. Vous dites : La France se lèverait derrière, recomposerait ses forces; une armée nouvelle sortirait de ses garnisons et de son sol et viendrait débloquer Paris.

Messieurs, pensez-vous sérieusement ce que vous dites? Quoi! ce que n'aurait pu faire la force organisée du pays, son armée, son matériel, ses généraux, son gouvernement; quelques lambeaux épars, coupés, disloqués de notre population le feraient? Quoi! les membres enchaînés et brisés accompliraient ce que le corps entier, libre de ses mouvements et animé de toute son âme, n'aurait pu accomplir? Est-ce qu'une nation a plusieurs âmes? Et n'y a-t-il pas des coups dont elle meurt aussi sûrement qu'un homme frappé au cœur?

Vous parlez d'une manœuvre de flanc de notre armée qui rallierait nos garnisons éparses, qui écraserait l'ennemi entre les remparts de Paris et leurs baïonnettes; mais est-ce que l'ennemi qui, en cas de coalition, n'aurait pas moins de 800 000 hommes et ses derrières libres se séparerait complaisamment de sa base d'opération, qui est votre frontière, vos places fortes, et permettrait à ces tron-

çons de vos garnisons de sortir, de se rejoindre, de se renouer en une nouvelle armée contre lui? Ou vous le supposez absurde, ou vous le supposez plus faible avant la victoire qu'après.

Mais j'abrège ce que je voulais traiter ici en détail. L'heure et le sentiment de mon incompetence me pressent d'en sortir; j'y reviendrai sur les articles.

On dit : La nationalité se réveillerait plus puissante, plus invincible. Messieurs, personne plus que moi ne croit à la nationalité impérissable de mon pays; mais permettez-moi une réflexion que l'histoire de notre passé si récent m'autorise à vous faire. Si nous étions dans le cas malheureux d'une de ces guerres à mort, d'une de ces grandes guerres de principe et d'extermination, où il faut qu'un gouvernement et sa nationalité s'engloutissent, pensez-vous qu'une coalition soit assez stupide pour attaquer la nationalité de votre pays? L'a-t-elle fait en 1813, en 1814? Elle ne l'a jamais fait. Ce qu'elle a fait (à Dieu ne plaise que le passé soit pour nous l'exemple de l'avenir!), elle a fait une autre chose, elle a respecté en apparence cette inviolabilité de la nationalité de la France; elle s'est adressée aux mauvaises passions du pays; elle a déployé, ou plutôt elle a laissé déployer le drapeau de tous les partis, et c'est avec ces armes, que nos propres dissidences lui fournissaient, qu'elle a combattu notre pays, qu'elle le combattrait encore. (*Mouvement.*)

Vous reconnaissez vous-mêmes que Paris n'est pas propre à un acte de défense, et que quarante jours sont le terme fatal pour sa résistance. Vous reconnaissez que quarante jours sont complètement insuffisants pour faire sortir une nouvelle France militaire armée, combattante, des débris de vos armées de ligne. Quelle est donc votre pensée en le fortifiant?

Est-ce pour livrer bataille sous Paris? Mais avec quoi, si vos forces sont consumées? Mais l'empereur vous dit que tout champ de bataille qui n'a pas de fond et qui est adossé

à une grande ville fermée, dont il faut traverser l'enceinte et passer les portes pour manœuvrer, est un champ de bataille où la défaite est certaine.

Est-ce pour enfermer votre armée dans des murs ? Mais le maréchal de Saxe vous dit et l'empereur vous répète que toute armée qui s'enferme est perdue pour la victoire, et forcée par la famine à un jour certain.

Est-ce pour que le gouvernement s'y enferme ? Mais un gouvernement enfermé sans citadelle et dans une maison ouverte comme les Tuileries, au milieu de 1 500 000 âmes affamées ou furieuses, que pourrait-il pour la France ? que pourrait-il pour lui-même ? Il aurait un 20 juin tous les jours. Le palais d'un gouvernement assiégé peut-il être autre chose qu'une citadelle ? et vous ne voulez pas de citadelle, avec raison.

Est-ce pour que le gouvernement en sorte ? Mais du jour où le gouvernement abandonnerait Paris, le moral de Paris serait anéanti, l'hésitation et l'effroi saisiraient la population. Paris et le gouvernement séparés, c'est le corps et l'âme séparés ; c'est la mort du gouvernement et de la capitale. Vous n'y avez pas pensé ! (*Mouvement.*)

Est-ce pour fortifier votre armée en lui faisant pressentir une position plus forte sous Paris et sous le canon de vos forts ? Mais les garnisons de Paris et de vos forts l'affaibliront de 80 000 hommes ! et vous livrez le territoire, les réquisitions, les routes, le recrutement à l'ennemi ! vous concentrez la force au cœur ; vous livrez les membres. Une nation devrait être comme le polype, vulnérable et ressuscitable partout ; vous faites le contraire ; vous dites à l'ennemi : Frappez ici, la nation sera morte ! (*Interruption.*)

Où, il y a là un mystère inexplicable, un double mystère peut-être. Avez-vous observé la marche lente, patiente, tortueuse de cette malheureuse idée toujours repoussée par l'instinct national, par l'invincible répugnance du pays, et se produisant toujours sous des auspices contraires ? Aujourd'hui la voilà soutenue par ceux-là mêmes

qui l'ont le plus dépopularisée il y a huit ans ! Expliquez cela si vous pouvez ; quant à moi, je m'y perds. Quoi ! y aurait-il donc une conspiration dont nous n'avons pas le mot ? Cette idée serait-elle née d'une rencontre entre deux principes qui se détestent ? du monstrueux accouplement de quelque arrière-pensée du despotisme, avec quelque prévision habile de révolution ? Dans ce cas, lequel trompe l'autre ? Je n'en sais rien ; mais le pays est trompé ; mais la liberté est jouée, soyez-en sûrs, et prenez-y garde ! (*Vive sensation.*)

Serait-ce, comme quelques hommes de bien ont l'imprudence de le croire, pour que ces fortifications fussent un appui éventuel à un pouvoir attaqué par la sédition ? Mais rendons justice au rapport ; il a lui-même réfuté d'un mot cette hypothèse. Servir d'appui au Gouvernement ! Jamais ! Vous figurez-vous un gouvernement libre, un gouvernement de presse et de tribune trois mois après qu'il aurait fait tirer le canon de ses forts sur la tête de la France à Paris ? Mais ce serait la signature d'une abdication, le tocsin d'une révolution ! Les pouvoirs réguliers ne tirent pas ces canons-là ! Ce sont les factions qui osent de ces coups, parce qu'elles ne répondent de rien et qu'elles n'ont pas de lendemain !

Voulez-vous que je vous lise une de ces feuilles du 15 janvier dernier, où le secret échappe à l'impatience ? Vous y verriez à qui serviraient les fortifications, à qui vous préparez des armes, et quelles armes !

Je m'arrête, Messieurs, non pas que ma pensée s'arrête, ni que j'aie épuisé les inépuisables abîmes d'inconséquences, d'impossibilités, de ruines et de périls cachés sous un pareil projet. Mais je m'arrête, parce que les forces s'épuisent et que l'attention d'une assemblée a plus de bornes que la démenche du sophisme et de l'esprit de parti. (*Non ! non ! Parlez ! parlez !*)

Eh bien, je remercie la Chambre et je continue en abrégé.

Un mot donc, un seul mot encore à ceux qui ont inventé, pour je ne sais quels desseins d'une situation qu'ils connaissent seuls, cette fortification gigantesque, cette dictature que le pays ferait écrouler en accusation sur eux si la France constitutionnelle se respectait assez elle-même dans ses chambres.

Je dis que cette dictature exercée sur le seuil de la Chambre sans nécessité, puisque les travaux ne pourraient être accomplis que dans trois ans, à l'époque la plus rapprochée, la Chambre, le pays, auraient dû la faire écrouler peut-être en une accusation terrible contre ses auteurs, si mon pays avait ce que je voudrais qu'il eût, la foi suffisante dans ses institutions, le respect suffisant de ses institutions, qu'on ne préserve de la ruine qu'en le préservant de toute irrévérence.

MM. VIVIEN ET DE RÉMUSAT. Accusez-nous !

M. DE LAMARTINE. On me dit : Accusez-nous. L'heure de l'accusation, vous le savez bien, elle est passée.

M. VIVIEN. Pourquoi cela ?

M. DE LAMARTINE. Elle est tellement passée pour vous, que le ministère devant lequel je parle, et auquel je suis profondément attaché, vous a convertis d'un bill d'indemnité en adoptant vos actes. (*Mouvement.*)

Je n'accuse pas le ministère, je le comprends, je ne parle pas au nom du ministère, cela est évident, puisque je parle contre le projet de loi qu'il présente ; je parle en mon nom propre, et je fais à mon pays une observation que je désirerais voir accueillir par lui ; car on ne conserve pas longtemps sa liberté, ses institutions, quand on les livre si facilement aux atteintes d'un cabinet quelconque.

On n'a pas assez de respect pour les libertés quand on n'en est pas jaloux jusqu'à la crainte et jusqu'à la sévérité. (*Mouvement.*)

Je passe sur cette interruption et je dis : Qui sont les hommes qui applaudissent à cette audacieuse entreprise ? Ce ne sont pas les amis loyaux de la liberté ici, de la liberté

la plus avancée, la plus téméraire même, mais de la liberté par le droit, de la liberté par tous et pour tous. Ceux-là, ils combattent, ils parleront, ils voteront avec nous contre cette dictature ! (*A gauche : Très-bien !*)

Non, mais ce sont les organes des factions violentes du dehors qui nous parlent de la liberté par la force, de la liberté par la mort ! leur instinct ne s'y trompe pas. Ils applaudissent, ils ne déguisent pas l'usage sinistre qu'ils feront des armes que vous leur mettriez sous la main ; et ces hommes applaudisseurs et complices de ces projets osent se dire les amis exclusifs de la liberté parmi nous ! Eux, les amis de la représentation nationale ! les zéloteurs de la constitution ! et ils battent des mains, et ils apportent des pierres à ceux qui bâtissent ces instruments certains de tyrannie ! (*Bravos prolongés.*)

Mais de quelle tyrannie ? Ils le savent bien ; et voilà pourquoi ils vous encouragent de la leur !... De la tyrannie des factions les plus violentes et les plus désespérées du pays ! S'il en était autrement, les comprendriez-vous ? Quoi ! Paris fortifié ! Paris ville de guerre ! Paris dominé par vingt forts ! Paris cerné par 2400 canons, servis par dix ou douze mille canonniers d'une milice quelconque ! Paris citadelle de la France ! Paris, dans un tel état, serait le dernier asile que la liberté voudrait habiter ! Mais vous fermez donc les yeux ! Quoi ! c'est une telle ville que vous offrez pour sûreté aux représentants de quatre-vingt-cinq départements dans les jours de crise ! C'est là qu'ils délibéreront libres et inviolables sous la gueule de deux cents bouches à feu, dont une population affamée et ombrageuse tiendra la mèche !

Mais souvenez-vous de ces paroles mémorables, les premières que firent entendre nos pères, les pères de la constitution française, de la constitution de 89, quand ils voulurent que la délibération fût libre, pour que l'autorité de la conscience et de la loi fût évidente, comme le soleil à tous les Français ! Souvenez-vous de

l'adresse pour le renvoi des troupes : « Le danger, disaient-ils, sire, est pour la liberté, le danger est pour la liberté que les provinces ne croiront pas réelle et assurée sous le canon de vos soldats ; le danger est pour le peuple, où la présence des troupes produira une fermentation indomptable et des désordres où les excès de la force armée se mêleront aux excès de l'anarchie ! Le danger est pour les troupes : des soldats, des canons rapprochés du centre des discussions, participant aux passions comme aux séditions du peuple, peuvent oublier la discipline pour la popularité dont on les entourera. Le danger enfin est pour vous-même, sire ! De grandes révolutions ont eu des causes moins éclatantes, et plus d'une entreprise fatale aux nations s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable. »

Comparez ce langage de l'assemblée constituante avec celui que vous tiennent les prétendus zélés de la liberté et de la révolution dans leurs feuilles ! Lesquels étaient prudents, lesquels étaient sincères ? Qui ne voit que les uns voulaient une constitution inviolable, et que les autres veulent une place, une citadelle contre la France et contre la constitution ! Voilà le secret !

C'est ainsi que l'Angleterre et le Mexique ont pensé et ont écarté les troupes et les forteresses du siège de leur gouvernement libre. Mais nous, nous ne voulons que la guerre, les images de la guerre, les préparatifs de la guerre, les fortifications de la guerre, les funérailles, les apothéoses de la guerre, la guerre toujours et partout la guerre ! Pourquoi ? Pourquoi, parce qu'il n'y a que la guerre qui puisse servir de prétexte, d'occasion et d'excuse à ce despotisme de la nécessité, à ces violences du soi-disant patriotisme que des imaginations perverses de gloire osent rêver tout haut depuis quelque temps à la face d'un pays libre ! Songeons-y et arrêtons-les (*Mouvement prolongé. — Bravos à gauche.*)

Je passe sur les dépenses, les impossibilités, les ruines

de Paris bloqué et livré bientôt, par la nature même des circonstances, aux factions les plus désespérées, les plus violentes du pays ! L'imagination s'effraye de sonder cet abîme ; ce serait la Convention assiégée, la Terreur sur la brèche. Un mot de M. de Tocqueville a stigmatisé ces hommes : « Il y a, a-t-il dit, des barbares de l'intérieur. Pensez-y. »

Oui, je repousse ce projet insensé, et il n'y a pas une réflexion qui ne le repousse avec moi quand il aura été mieux médité.

Cela est faux en tactique militaire, parce que des forces immobiles et localisées comme des remparts ne valent et ne défendent que sur un seul point, et que les forces mobiles, comme les armées et les batteries, défendent la France partout, et qu'en effet la France est pour nous partout, dans le dernier hameau de nos Alpes ou de nos Pyrénées, aussi complètement qu'à Paris.

Cela est faux en politique, parce que cela soumet la France entière au sort et à la domination de Paris, et que cela soumet Paris lui-même à la domination désespérée des factions extrêmes !

Cela est faux en humanité, parce que cela fait rétrograder le droit de la guerre jusqu'à la guerre aux vieillards, aux enfants, aux femmes, jusqu'à l'incendie, jusqu'à la famine, jusqu'à l'assaut, jusqu'à tous ces crimes à qui on ne donne qu'un jour et qu'une place sur le champ de bataille, à qui vous donnez des mois et des villes entières dans une capitale fortifiée !

Cela est faux en liberté, parce que la liberté et le canon ne peuvent pas vivre impunément face à face, et que la voix du canon a toujours et partout étouffé la parole des peuples libres !

Enfin cela est faux en bon sens, en dignité, en courage ; car la conscience de l'Europe sait bien que c'est impossible, qu'on ne peut pas nourrir et contenir une ville de 4 500 000 âmes, et que Paris assiégé, c'est le Gouverne-

ment renversé et la France saisie au cœur ! Qu'est-ce donc au fond pour l'Europe ? Une capitulation avant la bataille. Personne ne s'y trompe. 500 millions pour cela ? C'est trop stupide pour une vérité, c'est trop cher pour un mensonge ! Je le repousse au nom du bon sens, de la dignité, de l'humanité et de la liberté de mon pays. (*Marques d'approbation.*)

(L'orateur descend et remonte à l'instant.)

Pardon, Messieurs, j'oubliais un dernier mot : laissez-moi vous le dire encore. On dit pour excuser, pour motiver, pour pallier tout cela, on dit, pour électriser une opinion qui vous résiste : Regardez l'Europe ! Vous êtes au ban du monde civilisé, du monde monarchique. La révolution, dont vous êtes le peuple n'a que des ennemis implacables ; partout on veut venir l'éteindre dans son foyer le plus volumineux, le plus détesté, défendez-la ! élevez-lui un asile de fer ou de bronze où elle soit à jamais inviolable aux haines coalisées qui la poursuivront jusqu'au lieu de son berceau ! que Paris fortifié soit la citadelle de la liberté dans le monde ! que Paris crénelé soit le réduit de la révolution ! c'est le mot. Vous êtes en 92 encore, dit le rapport !

Que Paris fortifié soit le réduit de la révolution ! Je dis, moi, qu'il n'y eut jamais une pareille insulte, un pareil blasphème contre la révolution, contre la puissance, toujours croissante et déjà régularisée chez tant de peuples, de ces idées généreuses, régénératrices de la dignité de l'homme, de la liberté et de la moralité humaine, écloses en 89 sur le monde, écloses ici, portées partout, acceptées, honorées, consacrées dans presque tout l'univers, et que nous appelons, nous, la révolution française ! la révolution, hormis ses crimes, ses tyrannies et ses conquêtes ! (*Mouvement.*)

Quoi ! il y a bientôt la moitié d'un siècle que cette révolution a jailli d'ici sur le monde comme un astre lumineux et pacifique d'abord, comme un volcan plus tard, quand la coalition de Pilsnitz voulut imprudemment mettre le pied du soldat sur la lave toute-puissante de nos idées et de nos

droits ! Quoi ! nos pères sont morts presque tous, les uns en la combattant dans ses excès, les autres en la confessant sur les échafauds, ceux-là en lui faisant un rempart de leurs baïonnettes pour défendre son sol sacré, ceux-ci en allant lui conquérir le monde avec son drapeau qui les fascinait encore, même quand un despote le portait devant eux ! Quoi ! elle a soulevé presque toutes les capitales de l'Europe, secoué tous les trônes, emporté toutes les couronnes, modifié, libéralisé presque toutes les constitutions vieilles des peuples ; elle s'est répandue comme l'air et la lumière pendant cinquante longues années avec vos idées, votre nom, vos armes ; elle a éclaté avec la force d'explosion d'un Évangile armé des temps modernes ! le monde entier est plein d'elle, de ses souvenirs, de ses vertus, de ses crimes, de ses exploits, de ses œuvres, de ses codes ! Et aujourd'hui, aujourd'hui qu'elle a un peuple de 34 millions d'hommes unis, armés, invincibles pour elle, et la sympathie de la moitié du monde, vous la déclarez assez abandonnée, assez désespérée, assez menacée, assez timide pour avoir besoin de se creuser une tanière au cœur de notre sol, comme une bête féroce qui s'enfuit dans le repaire honteux où elle sent qu'on va venir la traquer ! (*Longue interruption et bravos prolongés.*)

Ah ! s'il en était ainsi, Messieurs, si la révolution française en était réduite à ces extrémités déplorables ; si, trahie par ceux qui l'ont faite, sortie du cœur des Français et des peuples, exécrée, incompatible avec les nationalités et la liberté même, elle était en effet obligée, pour se préserver des attaques de l'Europe, de se bâtir un lieu d'asile, une place forte ; je dis que ce serait là la condamnation la plus honteuse, d'elle, de ses œuvres, de ses idées, de sa force et du sang que nous avons versé pour elle ! et qu'une révolution qu'il faudrait après tant d'épreuves, après tant de victoires, après tant d'années, défendre ainsi derrière des bastions et des murailles, dans un réduit comme vous dites, ne mériterait pas d'être défendue ! (*Vive adhésion.*)

Mais il n'en est pas ainsi ! vous le savez bien ; vous l'avez mille fois proclamé vous-mêmes. Non, la révolution, la nôtre du moins, la révolution honnête, la révolution morale, la révolution réformatrice, libérale, celle-là a vaincu. Le monde en est plein ; le monde vous vaincrait aujourd'hui, qu'il vous la rapporterait encore ; et si vous sentez le besoin de creuser un réduit à une autre révolution, à une révolution qui bouleverse les peuples, qui sape tous les trônes, qui tue ses propres apôtres, qui improvise et qui renverse des dictatures, qui affecte, non plus la monarchie universelle, mais qui affecte comme un droit une sorte d'anarchie universelle dans le monde, qui prend le masque de la liberté pour violenter tous les principes, toutes les institutions, pour effacer les limites et les nationalités partout ; à une révolution qui s'oublie assez elle-même pour demander des bastilles, des bastilles populaires ! moins d'un demi-siècle après qu'elle s'est signalée dans le monde par la démolition de ces châteaux-forts du despotisme (*Bravos*) : c'est que vous avez ce pressentiment trop vrai, que cette révolution extrême, que cette révolution pervertie est aussi incompatible avec l'ordre européen dans le monde qu'avec la liberté sérieuse ici, et qu'elle ne peut subsister, en effet, qu'à l'ombre des bastions et des remparts que vous voulez nous faire bâtir avec l'or et la sueur de nos départements, et que nous ne les bâtirons pas ! (*Marques d'approbation.*) Encore une fois, je repousse votre projet. (*Très-bien, très-bien.*)

XXI

SUR

LES FORTIFICATIONS DE PARIS

(DEUXIÈME DISCOURS)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 28 janvier 1841.

Le général Schneider, en proposant un amendement qui détruisait le projet de la commission, n'en laissait subsister que ces mots : « Il faut fortifier Paris. » Une ceinture d'ouvrages permanents aurait été construite à 4000 mètres au moins du mur d'octroi, et ce mur renforcé lui-même aux endroits où cette précaution eût été nécessaire. M. de Lamartine se rallia à cet amendement, qui, avec tous les avantages de la défense, ne menaçait point dans l'avenir la liberté de la capitale et n'en faisait point une ville de guerre.

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

MESSIEURS,

Les esprits sont indécis, les opinions flottantes, et la Chambre paraît travaillée par ce doute qui agite les assemblées consciencieuses au moment de prendre une de ces résolutions dont l'esprit n'aperçoit pas encore clairement

Mais il n'en est pas ainsi ! vous le savez bien ; vous l'avez mille fois proclamé vous-mêmes. Non, la révolution, la nôtre du moins, la révolution honnête, la révolution morale, la révolution réformatrice, libérale, celle-là a vaincu. Le monde en est plein ; le monde vous vaincrait aujourd'hui, qu'il vous la rapporterait encore ; et si vous sentez le besoin de creuser un réduit à une autre révolution, à une révolution qui bouleverse les peuples, qui sape tous les trônes, qui tue ses propres apôtres, qui improvise et qui renverse des dictatures, qui affecte, non plus la monarchie universelle, mais qui affecte comme un droit une sorte d'anarchie universelle dans le monde, qui prend le masque de la liberté pour violenter tous les principes, toutes les institutions, pour effacer les limites et les nationalités partout ; à une révolution qui s'oublie assez elle-même pour demander des bastilles, des bastilles populaires ! moins d'un demi-siècle après qu'elle s'est signalée dans le monde par la démolition de ces châteaux-forts du despotisme (*Bravos*) : c'est que vous avez ce pressentiment trop vrai, que cette révolution extrême, que cette révolution pervertie est aussi incompatible avec l'ordre européen dans le monde qu'avec la liberté sérieuse ici, et qu'elle ne peut subsister, en effet, qu'à l'ombre des bastions et des remparts que vous voulez nous faire bâtir avec l'or et la sueur de nos départements, et que nous ne les bâtirons pas ! (*Marques d'approbation.*) Encore une fois, je repousse votre projet. (*Très-bien, très-bien.*)

XXI

SUR

LES FORTIFICATIONS DE PARIS

(DEUXIÈME DISCOURS)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 28 janvier 1841.

Le général Schneider, en proposant un amendement qui détruisait le projet de la commission, n'en laissait subsister que ces mots : « Il faut fortifier Paris. » Une ceinture d'ouvrages permanents aurait été construite à 4000 mètres au moins du mur d'octroi, et ce mur renforcé lui-même aux endroits où cette précaution eût été nécessaire. M. de Lamartine se rallia à cet amendement, qui, avec tous les avantages de la défense, ne menaçait point dans l'avenir la liberté de la capitale et n'en faisait point une ville de guerre.

MESSIEURS,

Les esprits sont indécis, les opinions flottantes, et la Chambre paraît travaillée par ce doute qui agite les assemblées consciencieuses au moment de prendre une de ces résolutions dont l'esprit n'aperçoit pas encore clairement

toutes les conséquences. C'est le moment pour nous d'essayer d'écarter un coin du voile qui couvre le secret de nos consciences, et qui cache aux yeux du pays le mystère de notre longue irrésolution. Je vais essayer de le faire.

Nous voulons tous, à cet égard il n'y a aucune différence de parti parlementaire, nous voulons tous, comme M. le président du conseil¹, nous voulons tous, comme la commission, nous voulons tous, comme M. le ministre des affaires étrangères², fortifier notre pays, et, suivant les expressions de l'amendement, mettre en rapport la défense de Paris avec la défense générale du royaume. C'est là une pensée qui n'est l'apanage de personne, une pensée qui appartient à tous ceux qui ont et qui aiment une patrie ; je la partage avec tout le monde dans cette assemblée. Il nous faut un lendemain à un revers, si nous en avons un jour.

Mais, Messieurs, l'opposition a une pensée à elle depuis que cette question a surgi à la suite de la révolution de 1830 ; l'opposition s'est montrée contraire au système des forts détachés, et elle a raison. Je me hâte de dire qu'elle a raison. Elle n'a pas été, à cet égard, convertie par les considérations habiles, puissantes, présentées à votre dernière séance par l'honorable M. Thiers³.

En effet, Messieurs, comment les raisonnements de l'honorable M. Thiers auraient-ils ébranlé des convictions semblables ? Que vous a-t-il dit ? Qu'il n'y avait aucun danger ; que les gouvernements sortis, comme le gouvernement de Juillet, des grandes émotions du peuple, investis, pour ainsi dire, de la sanction du vœu populaire, ne faisaient jamais courir aucun péril à la liberté ; que ce n'était pas de la part de gouvernements semblables qu'on pouvait craindre des ordonnances funestes, qui, en attendant aux droits

1. M. le maréchal Soult.

2. M. Guizot.

3. Rapporteur de la commission sur le projet de loi.

constitutionnels du pays, renversent les gouvernements qui se les permettent.

M. le rapporteur de la commission me permettra de le faire souvenir, lui qui a écrit l'histoire avec tant de talent, que cette lumière qu'il a portée sur nos convictions n'a pas rejailli sur sa propre pensée. Il ne s'est pas souvenu des premiers éléments de l'histoire de la révolution française. Il n'a pas vu ou il n'a pas voulu voir que c'était dans ces jours-là que les gouvernements émanés des révolutions, sortis des orages de la pensée publique, que ces gouvernements, qui se disent investis de la plus large part du vœu populaire, étaient précisément ceux qui, ayant le plus de violence dans leur origine, s'étaient permis souvent, presque toujours, le plus de violence dans leurs actes, et que la violence était dans leur nature, parce qu'elle était dans leur berceau.

Que la Chambre ne se trompe pas sur ma pensée ! qu'elle ne croie pas que je veuille appliquer aucune de ces considérations au gouvernement qui nous régit ! Non, je lui rends justice, et tous les hommes qui ont exercé le pouvoir ont part à cet hommage : il a été, il sera toujours modéré, j'en ai la certitude ; la sagesse des hauts pouvoirs de l'État nous en est un sur garant. Mais nous ne travaillons pas pour nous seulement, nous travaillons pour l'avenir, nous devons conserver et rendre intacte à nos enfants la liberté que nos pères nous ont conquise, et nous ne devons rien négliger pour leur en assurer les garanties.

Je comprends, et l'opposition comprend mieux que moi, que dans des circonstances graves d'anxiété, de péril public, de salut commun, on donne momentanément une large part de pouvoir à la puissance militaire. On comprend ces dictatures instantanées qui concentrent en un seul homme, dans un seul moment, toute la force publique, afin de la rendre plus énergique dans la résistance à l'étranger. Mais comprend-t-on que, dans un moment où toutes les assurances de paix nous sont données par le cabinet qui siège sur ces

bancs, où l'ordre public et la liberté ne courent aucun danger, on vienne, non pas donner à un homme, non pas donner à une institution cette dictature temporaire et momentanée dont je parle, mais créer d'une manière fixe, d'une manière permanente, par un monument que vous ne pourrez pas détruire par un vote, par un article de loi, créer cette dictature permanente dont l'ombre planera sans cesse sur votre liberté? Non, Messieurs; s'il y a quelquefois imprudence à déclarer la dictature d'un homme, il y en a bien davantage à déclarer la dictature d'une capitale, à investir la capitale de la liberté de toute la France d'une ceinture de 2400 canons. Il y a là plus que de l'imprudence, il y aurait une trahison secrète de la liberté; l'opposition en est aussi incapable que moi. (*Très-bien ! très-bien !*)

Nous, Messieurs, qui siégeons en face de cette opposition, nous avons une autre pensée: l'enceinte continue nous effraye. On se moque de nos terreurs; on nous accuse de voir en quelque sorte la civilisation menacée. M. le général Bugeaud poursuivait hier de ses railleries cette opinion. Je ne crains pas de le confesser, et devant lui, et devant la Chambre, et devant mon pays: Oui, Messieurs, je suis un de ceux qui pensent que l'idée irréfléchie d'enceindre de murailles et de bastions, non-seulement la capitale de la France, mais la capitale intellectuelle du continent, est une idée fatale; qu'elle est aussi ruineuse pour notre liberté, pour notre influence au dehors, pour notre sécurité constitutionnelle, qu'elle est ruineuse pour nos finances, oppressive pour nos contribuables.

Voilà la principale raison qui me fait adhérer à l'amendement de M. le général Schneider. (*Très-bien !*)

En effet, l'amendement de l'honorable général, c'est ce que j'ai déclaré tout à l'heure être la volonté de l'unanimité de cette assemblée, de tous les citoyens en France. Il a tous les avantages du système de défense que nous voulons pour notre pays; il le coordonne avec la large et patriotique défense de tout le territoire; il ne fait pas d'exception en

France, il considère le territoire comme partout également national. L'amendement de M. le général Schneider n'a aucun de ces périls, aucun de ces inconvénients, aucun de ces ombrages qui nous font repousser la loi.

UNE VOIX. Il s'agit des forts.

M. DE LAMARTINE. Quand je traiterai la question des forts, je répondrai à votre interruption.

Quant à moi, je le déclare avec franchise, je suis incapable de suivre l'habile général, ancien ministre de la guerre, dans les détails stratégiques qu'il a apportés hier à cette tribune pour justifier son amendement; mais du moins je puis le comprendre dans son sens principal, et c'est à ce titre que je le défends.

Il a pour moi cet avantage immense qu'il exclut l'enceinte continue. C'est l'interdiction à la loi de constituer Paris place forte, Paris ville de guerre. Eh bien! Paris place forte, Paris ville de guerre, Paris investi par une enceinte de vingt-cinq lieues de tour, entourée de bastions, munie de canons, avec la garnison nécessaire, c'est précisément là ce que nous combattons et ce que nous n'avons cessé de combattre jusqu'ici.

On a apporté, et je m'adresse ici à l'illustre rapporteur de votre commission, on a apporté avant-hier à cette tribune des autorités nouvelles en faveur de ce système. Qu'il me soit permis, en très-peu de mots, de rétablir encore des autorités, sans cesse démolies, sans cesse reproduites ici.

L'honorable M. Thiers vous a dit que l'avis presque unanime de tous les grands généraux, comme de tous les grands hommes spéciaux qui avaient écrit sur la guerre, était que l'on pouvait et que l'on devait fortifier la capitale d'un grand empire.

Je prie la Chambre de me permettre de lui lire une demi-page de l'un des hommes cités par l'honorable rapporteur avant-hier, et qu'apparemment il n'avait pas lu jusque-là lui-même. C'est de M. de Chambray.

M. LE RAPPORTEUR. Je prie M. de Lamartine de se rap-

peler exactement ce que j'ai dit, et de ne pas me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Je n'ai pas dit que tous les écrivains militaires avaient conseillé de fortifier la capitale, mais que tous les écrivains militaires, M. de Chambray y compris, avaient conseillé de fortifier, non-seulement la ceinture de la frontière, mais des points à l'intérieur, une seconde et une troisième ligne. J'ai dit que le général de Chambray et même, non pas d'une manière très-positive, mais d'une manière douteuse au moins, le général Jomini, avaient conseillé une capitale militaire, qui ne fût point Paris. C'est pour cela que j'ai discuté ce point, si l'on pouvait faire d'Orléans une capitale militaire, et j'ai démontré d'une manière à satisfaire, je crois, tous les esprits sensés (*bruit*), qu'une capitale militaire était une chimère. (*Oui! oui! Interruption prolongée.*)

M. DE LAMARTINE. Messieurs, si l'honorable rapporteur de votre commission s'était borné, il y a deux jours, dans son résumé, à soutenir que tous les grands capitaines, tous les hommes spéciaux avaient demandé l'établissement de points fortifiés dans le territoire, et spécialement la fortification de trois grandes lignes, il aurait dit une chose qui était écrite d'avance sur nos frontières, car nous avons trois lignes de fortifications.

Il n'était donc pas question de ces trois lignes; mais il était question de point central.

L'honorable M. Thiers s'armait de deux autorités, de celle de Cormontaigne, qui a commenté Vauban, et de celle du général de Chambray.

Ces deux autorités donnent un désaveu complet à l'opinion de votre honorable rapporteur. Je les ai toutes deux ici, et si, la Chambre le désire, je les lui lirai. (*Oui! oui! Lisez!*)

Voici l'opinion de Cormontaigne, homme compétent, homme classique dans la question, homme qui a employé une partie de sa vie à commenter Vauban :

« Mais c'est surtout dans le cas où la France éprouverait

de grands revers qu'il pourrait devenir désastreux que Paris fût fortifié. Qu'arriverait-il en effet dans de telles conjonctures, c'est-à-dire si la France avait perdu une grande bataille sur la frontière du Nord, à sept ou huit journées de Paris, et que Paris fût fortifié? Les débris de l'armée battue se retireraient sur Paris pour s'y renfermer et y soutenir un siège, et cela avec toutes les circonstances défavorables que nous avons précédemment énumérées. Mais le plus grand désastre que puisse éprouver une puissance, à moins que de perdre entièrement son armée, est précisément que cette armée soit bloquée dans une place forte, après avoir essuyé de grands revers. »

Je n'en dirai pas davantage, Messieurs, pour justifier les deux autorités que j'ai citées. Je reviens à celle qui a été contestée davantage, à celle qui a été le plus interprétée hier, à celle de Napoléon.

L'honorable rapporteur vous a dit encore que dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, comme dans les grands mémoires militaires transmis par la pensée de Napoléon aux généraux compagnons de son exil, il avait constamment recommandé la défense et les fortifications de la capitale.

Hier au soir, Messieurs, et voyez combien de choses diverses on peut trouver dans le même monument, j'ai relu le *Mémorial de Sainte-Hélène*, et j'y ai trouvé, volume VI, page 27, ces propres paroles :

« On a dit que j'avais conseillé de fortifier Paris : je n'ai jamais eu la pensée de fortifier Paris, et si on me l'avait proposé, je l'aurais refusé. » (*Rires bruyants.*)

Voilà, Messieurs, ce qu'on trouve dans les mémoires de Napoléon ; il y a des autorités pour tout le monde.

Je répondrai à l'honorable rapporteur que je n'attacherai pas plus d'importance qu'elles ne méritent à ces misérables luites de citations ; qu'il y en a pour lui, qu'il y en a pour nous, qu'il y en a pour tout le monde. Mais puisqu'on les a employées comme des arguments péremptoirs, propres à agir par la magie du grand homme sur l'opinion de la

Chambre et du pays, qu'il me soit permis de rétablir celles qui sont en faveur de mon opinion. Je ne citerai plus qu'une seule autorité, et je rentrerai dans la logique de la discussion. Cette autorité, elle est grande, elle est immense; car elle s'applique précisément à l'ordre de discussion qui préoccupe nos esprits en ce moment. J'en donnerai les garanties les plus authentiques, bien qu'elle ne soit pas imprimée; mais elle existe dans des mémoires manuscrits, elle est attestée par des généraux vivants qui me l'ont transmise et qui m'ont engagé à la faire valoir devant la Chambre.

Au mois de mai 1806, Napoléon, accompagné de son chef d'état-major, le maréchal Berthier, de trois généraux et d'un seul domestique, monta à cheval et alla faire une reconnaissance générale, comme l'a faite, il y a peu de temps, le maréchal Soult, une reconnaissance militaire des environs de Paris.

Cette opération terminée, il s'arrêta sur les hauteurs de Chaillot, en face des Invalides, où repose aujourd'hui sa cendre; il descendit de cheval, et, s'adressant aux généraux qui l'entouraient, il leur dit: « Voici ma situation dominante, culminante. J'ai Paris en face: mes troupes sont séparées de la capitale par un immense espace vide; ma droite est à l'École militaire, ma gauche au faubourg du Roule; je rappelle mon artillerie de Vincennes, je la mets à Meudon; j'ai mes réserves à Saint-Cloud et dans la campagne libre qui est derrière moi. Que Paris s'insurge, que le pouvoir ait à soutenir une de ces grandes luttes dans lesquelles les gouvernements périssent quelquefois, Paris est à l'instant contenu, Paris est à l'instant abattu. » Mais, lui dit-on, vous ne pensez ici qu'à l'insurrection de la capitale; mais contre l'étranger? Voici ses propres paroles: « Fortifier Paris contre l'étranger, je n'y pense seulement pas. On ne fortifie pas une capitale d'un million d'hommes pour deux raisons: la première, c'est qu'il n'existe aucun moyen de la faire vivre; la seconde, c'est que, comme en cas de siège, toutes les classes aisées, les classes riches abandonnent une capi-

tales menacées de désastres semblables, il n'y reste que la partie souffrante et la partie remuante de la population. Un siège, dans des conditions pareilles, voici son expression, c'est une sédition en permanence. (*Sensation prolongée.*)

Voilà, Messieurs, la dernière autorité que je voulais vous citer.

M. ODILON BARROT. C'est pour cela qu'en 1814 Paris ne s'est pas défendu. (*Mouvement.*)

M. DE LAMARTINE. J'en ai fini avec l'autorité de Vauban; j'en ai fini avec l'autorité de Napoléon lui-même. Cependant, permettez-moi de vous en citer encore une.

On a beaucoup parlé de Carnot, et son honorable fils est venu justifier ici sa pensée tout entière; il est venu vous apporter les véritables bases de cette défense énergique du territoire qui vomissait quatorze armées sur vos frontières, mais qui, certes, ne songeait pas à enfermer la nationalité, l'énergie du patriotisme français dans des murailles.

Laissez-moi citer encore l'autorité d'un homme qui n'a pas moins bien compris que Napoléon et Carnot les véritables lois de la défense d'un grand peuple comme le peuple français, Bernadotte. A l'époque la plus désastreuse du Directoire, à l'époque où les Vendéens étaient à Angers, où une expédition était prête à partir de Portsmouth sous le commandement du duc d'York, à l'époque où les désastres d'Italie appelaient l'attention et excitaient l'anxiété de la France tout entière, Sieyès, directeur à cette époque, qui, lui aussi, avait été un politique spéculatif, un pamphlétaire illustre, fit appeler le général Bernadotte, alors ministre de la guerre, et lui dit: Il faut fortifier Paris, il faut le fortifier en toute hâte. Que lui répondit Bernadotte? Si vous voulez faire une folie semblable, cherchez un autre homme qu'un général français. Fortifier Paris, mais j'aurais cent fois plus peur du million d'hommes que j'aurais derrière moi dans les murailles que des 200 000 hommes que j'aurais devant moi... (*Bruyantes exclamations.*)

UN MEMBRE. Tant pis pour Bernadotte, s'il l'a dit.

M. DE LAMARTINE. Il lui dit ces propres paroles : « Je craindrais plus pour mon armée les émotions, les trances populaires d'un million d'hommes qui souffriraient derrière moi dans Paris, que deux cent mille ennemis que j'aurais devant moi, et la première chose que je ferais, ce serait de faire sortir l'armée de Paris. » (*Même mouvement.*) Voilà la dernière autorité que je vous citerai, et elle est compétente.

Maintenant, un mot à M. le rapporteur.

Il vous a parlé des événements de 1814 et de 1815. Selon lui, ce sont des esprits forts qui ont soufflé la lâcheté à d'autres dans ces circonstances, ce sont des esprits forts qui disaient à leur pays : Défendez-vous partout, mais ne concentrez pas votre défense là où l'ennemi, convergeant par tous les rayons vers un centre commun, pourrait aisément l'étouffer.

Eh bien ! qu'il me permette un seul mot. Il y a un terrible problème historique dans les événements de 1814 et de 1815. J'avais été plus prudent que lui l'autre jour à la tribune. J'avais dit : « Ces événements, je les raconte, je ne les justifie pas. » Il faut respecter ces situations terribles dans lesquelles les grands peuples se trouvent quelquefois. Non, je ne juge pas les événements de 1814 et de 1815, car, s'il fallait les juger, peut-être serais-je obligé de condamner mon pays. Et qui suis-je pour condamner de mon plein droit mon pays ? qui suis-je pour accuser un grand peuple comme la France ? Ces esprits forts, savez-vous quels ils furent ? Ce furent tous ces grands patriotes dont les noms sont le plus légitimement restés en possession de votre respect : ce fut l'illustre maréchal Ney, qui plus tard a répandu son sang glorieux pour sa cause ; ce fut le général Lamarque ; ce fut Manuel ; ce fut Lafayette lui-même ; ce furent ces hommes qui allèrent porter la capitulation de Paris, qui imposèrent à l'empereur le devoir d'abandonner sa capitale, et qui s'exposèrent ainsi à l'exil, qu'ils ont courageusement bravé, plutôt que d'exposer la capitale de

leur pays à la destruction que le système que l'on propose lui prépare. Voilà la vérité. (*Mouvement.*)

Parlerai-je, Messieurs, d'un singulier raisonnement apporté hier et renouvelé tout à l'heure à cette tribune ?

L'honorable rapporteur de la commission vous a dit que les forts, détachés du système de l'enceinte continue, sont un système insuffisant ; qu'on peut, avec une artillerie supérieure, bloquer des forts, qu'on peut les brusquer ; voilà, je crois, son expression.

L'enceinte continue, ajoute le rapporteur, si vous en détachez le système des forts, c'est un mauvais système, un système insuffisant encore. On ne peut pas la brusquer, cette enceinte, mais on peut l'étouffer, la circonvenir ; on peut s'y porter en grande masse sur un seul point, ouvrir la brèche et entrer dans la capitale.

Messieurs, ayez la bonté de saisir la puissance de ce raisonnement : d'un côté, voilà des forts qui, par eux-mêmes, sont insuffisants ; d'un autre côté, voilà une enceinte continue qui, par elle-même, est incomplète, et elle expose par là la capitale ; mais réunissez ces deux moyens de défense et vous mettez la capitale du pays à l'abri de toute invasion.

Il a été constaté dans le cours de cette discussion, et dans les écrits élémentaires sur cette question, que des forts détachés, isolés les uns des autres, et pouvant être un à un l'objet d'une attaque immense de la part d'une armée étrangère qui, quoi qu'on en dise, amènerait facilement par toutes vos routes l'artillerie nécessaire, que ces forts pouvaient tomber à un jour donné, et qu'à l'instant où ils tombaient, rien n'empêchait l'ennemi d'arriver à l'enceinte. Il a été démontré aussi que l'enceinte continue était insuffisante pour résister à une attaque en règle de l'artillerie ennemie.

Comment voulez-vous donc que ces deux systèmes, insuffisants par eux-mêmes, se soutiennent l'un par l'autre ? (*Réclamations.*)

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure). Et le temps gagné!

M. DE LAMARTINE. Messieurs, j'ai honte de m'attacher, dans une question si grave, à de si puérils et de si misérables détails.

M. LE RAPPORTEUR. Mais c'est là toute la question!

M. DE LAMARTINE. Ce n'est pas parce que l'enceinte sera plus ou moins forte; ce n'est pas parce qu'un fort tiendra un plus ou moins grand nombre de jours, que nous repoussons le système général des fortifications de Paris. C'est parce qu'il est évident pour nous que ces fortifications, onéreuses, ruineuses pour le pays, seront complètement inefficaces dans le cas funeste que vous prévoyez, et que j'aime à ne jamais prévoir, moi.

S'il arrivait jamais que vos armées, étant détruites derrière vos deux ou trois premières lignes de frontières, que vos armées, battant en retraite sur Paris, dispersées, démoralisées, vinssent y chercher un refuge, et que 4 ou 500 000 hommes s'avancassent par tous les rayons sur Paris, séparassent la capitale des départements, il est malheureusement trop évident pour nous que cette défense, bornée à un nombre de jours prescrits, où Paris seul, séparé de ses membres, aurait à lutter contre les forces réunies d'une coalition, surtout avec l'immense population qu'elle a dans ses murs, avec une population qui rendrait sa défense, ainsi que le disait M. le maréchal Soult, cent fois plus difficile que la défense d'une place de guerre ordinaire; il est évident que Paris ne pourrait suffire à la tâche terrible que vous voulez lui imposer à lui seul.

Messieurs, rendez-vous compte, dans un cas pareil, de ce qui se passerait dans Paris. De deux choses l'une: ou la population des environs de Paris se réfugierait en masse dans la capitale, pour éviter les désastres de l'invasion; ou la population de Paris, la population riche, aisée, comme le disait Napoléon, sortirait de la capitale. Eh bien! de deux choses l'une: si la population des environs de Paris vient en grande masse accroître la population de Paris,

avec quoi nourrirez-vous cette multitude? Si, au contraire, la population émigre, que deviendra cette garde nationale dont vous parlez sans cesse? Quand la classe aisée, laborieuse, aura fui de Paris, où seront vos gardes nationaux? Comment défendrez-vous à la fois vous et vos remparts contre l'étranger, l'ordre public, les fortunes, le seuil, la vie des citoyens contre cette masse turbulente qui aura reflué dans vos murs? Les approvisionnements seuls, je me suis fait faire un tableau de ceux qui seraient nécessaires pour une pareille multitude: cela fait reculer le calcul, cela fait frémir l'imagination.

Les calculs de M. le rapporteur sont aussi insuffisants, aussi puérils (qu'il me permette le mot) sur cette question que sur celle de la défense elle-même.

Quant à la dépense, j'apporterai demain le tableau des calculs qui ont été faits par les officiers les plus compétents sur la matière.

M. LE RAPPORTEUR. Apportez-les donc!

M. DE LAMARTINE. Ils vous prouveront qu'il n'y a aucun moyen de nourrir une pareille multitude. Mais j'admets que vous puissiez la nourrir, j'admets que 12 ou 1 300 000 hommes soient nourris, vêtus, logés aux dépens du trésor public: comment contiendrez-vous le moral de cette population dans des circonstances semblables? Comment, dans une ville entourée d'ennemis, sans communication avec les départements, contiendrez-vous une masse de 2 ou 300 000 prolétaires sans travail? Voilà vos rues sans circulation, vos fleuves sans navigation; voilà le gouvernement sans cesse en butte à des assauts toujours renaissants... (*Murmures.*) Ayez le courage d'entendre les tristes vérités que je suis obligé de vous dire, puisque vous les provoquez. (*Vive agitation.*)

Comment contiendrez-vous le moral d'une population placée dans des conditions de turbulence et d'émotion pareilles? Quel sera le gouvernement, la force publique qui pourrait y résister?

Comment ! voilà une population composée à moitié de femmes, d'enfants, de vieillards ! Les tableaux de vos hospices, les statistiques de votre armée, démontrent qu'au bout d'un certain nombre de jours, qu'au bout des quarante jours cités dans le rapport, il y aurait 90 000 malades dans vos hospices. Voilà une population qui, pour toute distraction, n'aurait que des rumeurs et des nouvelles sinistres... (*Réclamations. — Violents murmures.*)

Je dis, Messieurs, qu'il n'y a pas une pensée prévoyante, qu'il n'y a pas une imagination vraie qui puisse se porter sur les tableaux d'une situation pareille, sans reculer devant ces éventualités ; je dis que, dans une situation pareille, il serait inévitable que les partis les plus désespérés, que les factions les plus violentes tendraient malheureusement à s'emparer du pays et à le déchirer comme une proie dans leurs luttes. Je dis qu'une population semblable présenterait la plus affreuse réunion de détresse et de fléaux humains qu'il eut été donné à l'esprit d'imaginer. (*Nouveaux murmures.*)

Voilà, Messieurs, ce qui est dans votre projet de loi ; mais puisque la Chambre, émue d'une juste horreur... (*Exclamations négatives*), puisque la Chambre, frappée d'une émotion que je comprends trop bien moi-même... (*Nouvelles exclamations.*)

M. ALLARD. Je proteste contre vos paroles.

M. DUPRAT. Vous ne voulez donc pas laisser parler ?

M. DE LAMARTINE. Puisque la Chambre ne veut pas arrêter sa pensée sur des éventualités trop sinistres que mon devoir était de lui présenter, je laisse à la méditation des hommes sérieux le peu que vous m'avez permis d'en apporter à cette tribune ; leur imagination achèvera trop... (*Parlez ! parlez !*)

M. ARAGO. Dites tout ! nous voulons tout écouter.

M. DE LAMARTINE. Il suffit que je l'aie indiqué à la pensée des hommes prévoyants : je ne veux pas plus que vous m'appesantir sur un pareil sujet, et je termine.

Je termine en m'adressant à cette partie de la Chambre à laquelle j'ai adressé, en commençant, quelques paroles ; à cette gauche qui semble avoir, non pas plus de culte que nous pour la liberté, car nous en avons tous, mais à cette partie honorable de l'assemblée qui semble avoir pour mission spéciale une plus grande vigilance, des ombrages plus grands pour la liberté. (*Réclamations au centre.*) Et je lui dis du fond de ma conscience : Vous nous avez accusés quelquefois d'être trop complaisants, trop mous, trop condescendants envers le pouvoir ; moi-même j'ai été souvent de votre part, à la tribune et dans vos journaux, l'objet d'une semblable inculpation, et, je le reconnais, je l'ai méritée quelquefois. Oui, j'aime le pouvoir ; oui, j'ai une condescendance peut-être exagérée pour cette première nécessité de mon pays, après des jours où toutes les bases du pouvoir ont été si profondément ébranlées. Je m'en accuse si vous voulez. C'est la faute d'un bon citoyen.

Mais enfin, que les dissentiments qui s'élèvent entre nous dans cette question ne nous rendent pas injustes les uns envers les autres. Soyez justes envers moi-même. Souvenez-vous que, dans toutes les questions où la liberté, où la constitution m'ont paru véritablement attaquées, véritablement menacées ; quand il s'est agi de la liberté de la presse, de celle de la tribune, de celle des électeurs, dans toutes les causes vraiment populaires, vraiment libérales, je suis venu à vous, je me suis hâté d'apporter mon vote avec le vôtre pour les défendre et les protéger. (*A gauche : C'est vrai ! c'est vrai !*)

Eh bien ! voici, selon moi, une des plus graves... que dis-je ! la plus grande des questions constitutionnelles qui se soient jamais posées dans cette enceinte depuis les jours de la révolution de Juillet.

Il s'agit de savoir si toutes ces velléités, tantôt monarchiques, tantôt anarchiques, qui, depuis quelque temps, circulent dans le pays, et qui nous parlent avec complaisance de la puissance militaire, de la dictature, comme de

l'unique remède au mal qui nous travaille; il s'agit de savoir si vous leur donnerez droit d'attenter à nos institutions; il s'agit de savoir si vous permettrez qu'on élève dans votre pays, comme je le disais tout à l'heure, un monument plus hostile à la constitution qu'à l'étranger, un monument qui ferait délibérer vos chambres, vos pouvoirs publics, dans les jours les plus terribles. Car, dans des jours comme ceux-ci, il n'y a rien à craindre; mais, dans des jours terribles que vous pouvez prévoir et que vous prévoyez sans doute, puisque vous demandez de semblables armes, il s'agit de savoir si vous ferez délibérer, agir les pouvoirs publics sous les deux mille canons qu'on vous propose d'installer (*Très-bien! très-bien!*), ou si vous exposerez la tribune à se taire devant eux!

Eh bien! aujourd'hui que, frappé des périls que ce projet nous fait courir, je viens vous offrir ma parole et mon vote; aujourd'hui que je viens vous trouver sur votre terrain et vous supplier d'accepter mon concours avec le vôtre pour la liberté compromise, je ne vous trouverais plus sur ce terrain!... (*Vive sensation sur tous les bancs.*) Non, cela n'est pas possible! Non, vous ne ferez pas dire au pays qui se confiait à vous, à cette opposition inébranlable sur laquelle il comptait dans ses inquiétudes; non, vous ne lui laisserez pas dire que vous lui manquez dans le plus grand de ses périls, et qu'il n'y a plus d'opposition en France devant une mesure qui, si elle passe, supprimera un jour majorité et opposition, discussion et liberté même! (*Mouvement universel.*)

Je dirai, d'un autre côté, au parti conservateur, à ce parti auquel j'appartiens par mes sentiments; je dirai aux ministres eux-mêmes, auxquels j'ai donné, et auxquels, malgré un dissentiment passager, je serais heureux de continuer l'adhésion la plus complète; je leur dirai: « On vous adresse depuis quelques jours, et de toutes parts, mais surtout de ce côté de l'assemblée, les adjurations les plus pathétiques. On vous conjure d'oublier toutes les distances

qui vous séparent, toutes les rancunes du passé, tous les ressentiments parlementaires, et de venir confondre vos votes en un seul vote patriotique pour la défense du territoire et du pays. »

Messieurs, si des adjurations semblables sortaient de la bouche d'un de ces hommes de l'opposition que je vous signalais tout à l'heure; si, abjurant des préjugés qu'ils ont peut-être envers la majorité; si, sacrifiant des ressentiments, ils venaient vous dire à cette tribune: « Nous vous apportons notre voix, et nous vous conjurons d'y unir la vôtre, pour élever ce grand monument, ce monument que des préjugés patriotiques les plus légitimes jugent indispensable à notre pays, » il y aurait là une grande puissance; Messieurs, il y aurait là une émotion, une grande conviction qui, si elle n'entraînait pas la vôtre, ne pourrait pas, du moins, ne pas entraîner notre estime et nos cœurs. Mais est-ce de la part de pareils hommes que ces adjurations à la concorde et à un vote commun vous arrivent? Non, et ne l'oubliez pas, quelle que soit, et j'aime à le reconnaître, la réalité du patriotisme qui anime tout le monde dans cette assemblée, et qui a été l'inspiration de cette pensée que je trouve malheureuse, mais que je ne cesse pas d'estimer pour cela, quelle que soit cette pensée, ces hommes sont-ils complètement désintéressés, quand ils vous demandent de venir ratifier et sanctionner cette loi dans l'urne? (*Vive émotion.*)

Non, ils ne le sont pas; ils ne sont pas aussi désintéressés qu'ils voudraient l'être eux-mêmes, car leurs paroles seraient plus puissantes sur vos consciences. Non, ils ne sont pas désintéressés, car cette loi qu'ils vous demandent, c'est leur jugement; car cette loi qu'ils vous proposent de voter, c'est le bill d'indemnité pour leurs actes. Que dis-je! c'est le bill de patriotisme et de gloire qu'ils viennent demander à la Chambre de leur décerner. (*Sensations diverses.*)

Eh bien! prenez-y garde (*Mouvement*); réfléchissez pro-

fondement avant d'accorder ce grand bill d'indemnité qu'on vous demande pour une pensée qui ne fut pas d'abord la pensée de la majorité, qui ne fut pas conçue dans son sein, qui ne fut pas apportée, commencée par elle. Réfléchissez profondément, donnez du temps à cette pensée, donnez de la lumière et de l'air à votre conscience avant de vous prononcer. Craignez un piège sous ce patriotisme suspect.

Songez, et c'est par là que je finis, songez que ce projet, que moi je trouve périlleux, que ce projet, que moi je trouve funeste à la conservation même, à l'agrandissement de notre nationalité; songez que ce projet vous fut présenté par des adversaires politiques; songez que ce projet est défendu au dehors par vos plus implacables et par vos plus mortels ennemis. (*Mouvement.*)

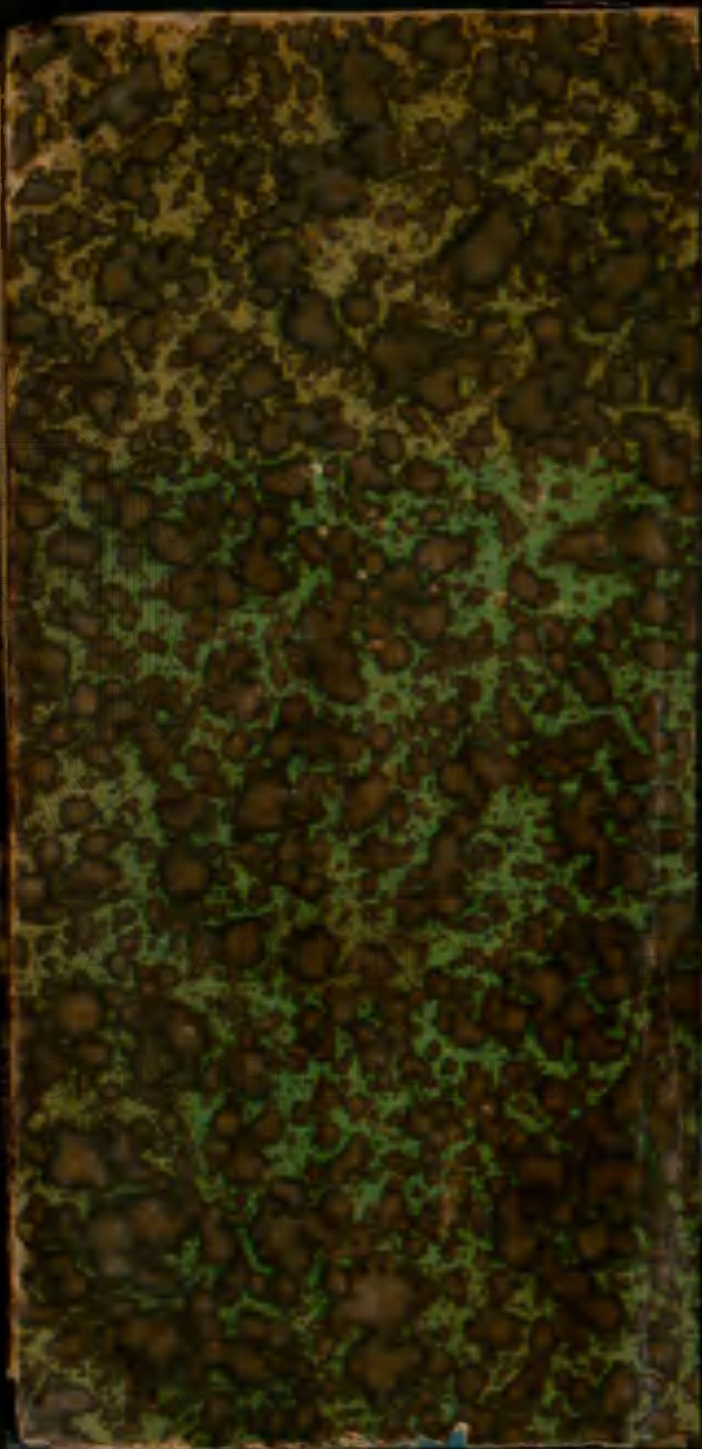
Adoptez l'amendement que nous vous apportons pour atténuer les dangers de la loi. Ou, si des motifs que je respecte vous empêchent même d'en adopter une partie quelconque, apportez, dans le doute, le plus de boules noires possible à un projet conçu sous les auspices de la précipitation et de l'agitation, à un projet qui renferme les dangers les plus sérieux pour un peuple libre : les possibilités du despotisme et les espérances des factions. (*Tres-bien ! très-bien !*)

FIN DU TOME PREMIER

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION.....	v
PRÉFACE.....	1
I. Sur la politique rationnelle.....	21
II. Sur l'instruction publique (8 mai 1831).....	64
III. Sur la loi de la presse (21 août 1835).....	75
IV. Sur l'abolition de la peine de mort (premier discours prononcé le 18 avril 1836).....	92
V. Sur l'abolition de la peine de mort (réponse à M. Parès le 18 mars 1838).....	108
VI. Sur l'enseignement (24 mars 1837).....	118
VII. Sur la conversion des rentes (17 avril 1838).....	121
VIII. Sur les enfants trouvés (30 avril 1838).....	153
IX. Sur les chemins de fer (9 mai 1838).....	173
X. Sur la discussion de l'adresse (10 janvier 1839).....	195
XI. Discours prononcé au banquet municipal de Mâcon (18 mars 1839).....	213
XII. Interpellations ministérielles (23 avril 1839).....	221
XIII. Réplique à M. Guizot (même séance).....	233
XIV. Sur les affaires d'Orient (1 ^{er} juillet 1839).....	236
XV. Sur les affaires d'Orient, réplique à M. Odilon Barrot (1 ^{er} juillet 1839).....	251
XVI. Sur l'abolition de l'esclavage (10 février 1840).....	258
XVII. Sur les fonds secrets (24 mars 1840).....	266
XVIII. Réplique à M. Piscatory (25 mars 1840).....	284
XIX. Sur la translation des restes mortels de Napoléon (26 mai 1840).....	288
XX. Sur les fortifications de Paris (21 janvier 1841).....	298
XXI. Sur les fortifications de Paris (28 janvier 1841).....	325



UUEVO
OTEC